



Contrat de ville

2015 • 2020

DIJON METROPOLE

BILAN A MI PARCOURS 2015/2017



SOMMAIRE :

	INTRODUCTION	P4
1	SITUATION TERRITORIALE	P8
	Dijon métropole : cartographie, chiffres & statistiques.....	P12
	Quartiers prioritaires : cartographie, chiffres & statistiques.....	P14
	Quartiers de veille active : cartographie, chiffres & statistiques.....	P24
	Focus sur les piliers du contrat de ville.....	P26
	Focus sur les enjeux transversaux du contrat de ville.....	P51
2	MISE EN OEUVRE : SUIVI DES ACTIONS ET DES DISPOSITIFS CONTRAT DE VILLES 2015-2017	P54
	Analyse des programmations : des ajustements à réaliser en continu.....	P55
	Synthèses des programmations de renouvellement urbain menés dans les quartiers prioritaires et de veille active.....	P153
	Les conseils citoyens : associer les habitants à la conception et à la mise en œuvre du contrat de ville.....	P156
3	MOBILISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE DROIT COMMUN	P158
	Le Conseil Régional Bourgogne-France-Comté.....	P159
	La Caisse d'Allocations Familiales.....	P166
	La Caisse des Dépôts et Consignations.....	P172
	L'Agence Régionale de Santé.....	P172
	La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).....	P173
4	ÉVALUATION DE LA PLUS-VALUE DU CONTRAT DE VILLE EN MATIÈRE D'INGÉNIERIE ET DE GOUVERNANCE	P176
	Observation/suivi/évaluation du contrat de ville : une ingénierie à renforcer.....	P177
	Un partenariat fortement mobilisé mais des instances à réajuster.....	P181
	Une gouvernance en constante ajustement pour animer et faire vivre le contrat de ville.....	P187
5	FOCUS SUR LES ANNEXES FINANCIÈRES DU CONTRAT DE VILLE	P192
6	PRÉCONISATION POUR LA PÉRIODE 2018-2022	P194
7	ANNEXES	P202



INTRODUCTION

Le contrat de ville de Dijon métropole a été signé le 6 juillet 2015 par une vingtaine de partenaires. **Outil du projet métropolitain pour le renforcement de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires**, le contrat de ville 2015-2020 est destiné à apporter des réponses aux habitants vivant dans les quartiers prioritaires et de veille de la Politique de la ville.

Cadré par la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine n°2014-173 du 21 février 2014, le Contrat de Ville consacre la mise en synergie de l'ensemble des politiques publiques à l'œuvre sur les territoires éligibles de la métropole dijonnaise. C'est bien prioritairement **la mobilisation des politiques publiques de droit commun censées profiter à tous de manière équitable, qui fait l'objet de l'attention de tous les partenaires**. Les actions spécifiques conduites dans le cadre du contrat de ville (financées par des crédits dédiés) complètent l'intervention des politiques publiques et ne s'y substituent pas.

Le contrat de ville 2015-2020 de la métropole dijonnaise encadre la mise en œuvre :

- d'actions globales qui concourent à **l'amélioration des conditions de vie des habitants** (aménagement urbains, présence des services publics, médiation et prévention...);
- d'actions qui concourent à **améliorer la situation personnelle des habitants** (lutte contre le chômage, insertion, éducation, santé...) **et leur accès aux services de droit commun**, incluant une priorisation par catégorie de population (la jeunesse, les familles monoparentales...).

Conformément à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, il est fait obligation aux EPCI compétents en matière de Politique de la ville de se charger de la mise en œuvre du diagnostic du territoire (article 6).

C'est pourquoi, Dijon métropole a en charge avec l'État, en collaboration avec tous les partenaires de :

- élaborer un rapport à mi-parcours "sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, [des] actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation";
- mettre en œuvre un outil d'observation, de suivi et d'évaluation du Contrat de Ville.

Dijon métropole a, dès 2008, mis en place **un observatoire de la Politique de la ville**. Cette fonction d'observation participe au pilotage du contrat de ville. Véritable outil d'aide à la décision, elle permet de confirmer ou de réorienter le sens des actions décidées par l'ensemble des partenaires. Elle donne aussi aux habitants, grâce à la collaboration avec les membres des conseils citoyens, des clés de compréhension de leur quartier et de la société dans laquelle ils évoluent.

Ainsi, depuis la signature du contrat de ville, **des rapports d'activité de la Politique de la ville ont été rédigés pour l'année 2016 et pour l'année 2017** (Décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015).

Le présent bilan à mi-parcours du contrat de ville s'appuie pour sa réalisation sur

le guide méthodologique élaboré par le CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires) communiqué en mai 2017. La méthodologie s'articule autour de trois axes :

- **l'évolution du diagnostic initial** car depuis 2015, un certain nombre d'éléments ont pu évoluer par des effets sociétaux qui ont eu un impact sur les quartiers prioritaires ;
- **le suivi et l'évaluation des actions** issues des programmations annuelles prévues au Contrat de ville ;
- **l'évaluation de la plus-value du Contrat de ville** en matière d'ingénierie, de gouvernance et de mobilisation des politiques publiques.

Ces trois axes sont complétés par une nouvelle démarche spécifique sur le volet du Contrat de ville, à savoir l'évaluation de la mise en œuvre des conseils citoyens, nouveauté depuis 2015.

Pour accompagner ce mouvement, la loi a également rendu obligatoire la signature d'un pacte financier et fiscal de solidarité pour tous les EPCI signataires d'un contrat de ville. Ce pacte a vocation à constituer le volet financier du projet de territoire. Il conduit ainsi à mobiliser, en soutien aux communes relevant de la politique de la ville, l'ensemble des communes composant l'établissement public de coopération intercommunale.

À défaut de pacte, la loi impose la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire. Dijon métropole a quant à elle déjà mis en place, depuis de nombreuses années, une DSC parmi les plus élevées de France (13,4 M€ par an), et qui dépasse de très loin le seuil de 50% de dynamique de fiscalité professionnelle N-1 demandée par l'État.

L'État, pour sa part, engage ses crédits de droit commun pour les quartiers prioritaires (annexe 1) et mobilisent ses crédits spécifiques, complémentaires.

Enfin, le 28 avril 2017, la communauté urbaine accède au statut de métropole sous le nom de "Dijon métropole". Le projet métropolitain, adopté le 30 novembre 2017 est porteur d'une grande ambition. L'élargissement des politiques sociales de la métropole doit permettre de conforter l'efficacité de politiques structurantes et stratégiques en direction des publics les plus vulnérables, pour réguler les mécanismes ségrégatifs les plus puissants (foncier, immobilier, emploi, éducation, etc). De ce fait, Dijon métropole déploie d'importants moyens et coordonne la mobilisation de ses partenaires pour renforcer la cohésion sociale et territoriale de son périmètre, via notamment le contrat de ville.

Cette évaluation à mi-parcours du contrat de ville 2015-2017 appuiera la rénovation des contrats de ville, ces derniers étant désormais prolongés jusqu'en 2022 par la loi de finances pour 2019. Elle prendra la forme d'un **protocole d'engagements renforcés et réciproques** entre l'État et les collectivités, ajouté au contrat ville en cours. Elle se traduira au niveau local par la mobilisation de l'État et celle de chacun des partenaires, en s'appuyant sur la logique du pacte de Dijon.

L'objectif est que cette "rénovation des contrats de ville" soit "effective avant fin juillet 2019, afin d'y intégrer les priorités gouvernementales dont le déploiement du

PAQTE (pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises), traduisant l'engagement des entreprises pour les quartiers.

Dijon métropole a fait le choix de présenter "l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville 2015-2017" et d'annexer les rapports annuels 2016 et 2017, par souci d'harmonisation calendaire, de cohérence, et de lisibilité.



SITUATION TERRITORIALE

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville ont été déterminés sur la base d'un indicateur unique : **la pauvreté de la population d'un territoire**. Cet indicateur comprend deux dimensions : la part de la population vivant sous le seuil de bas revenu et le nombre de personnes.

La politique de la ville vise donc à compenser les conséquences territoriales de la concentration de la pauvreté dans certains territoires, en y affectant des moyens spécifiques et supplémentaires.

Ainsi, le diagnostic initial du Contrat de ville réalisé en 2015, comportait deux approches :

- **Une approche par territoire**, retraçant les différents quartiers prioritaires et de veille pour chaque commune signataire ;
- **Une approche par thématique** qui précisait chacune de ses orientations.

À l'échelle nationale, l'Observatoire National de la Politique de la Ville (ONPV) a été créé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, et installé le 19 janvier 2016 par le ministre de la ville. Il a pour vocation d'accompagner les territoires et de capitaliser l'ensemble des évaluations produites.

Localement, Dijon métropole a quant à elle, depuis dix ans, mis en place **un observatoire de la Politique de la ville**, en collaboration avec le cabinet Compas-Tis, alimenté par des données issues de nombreux partenaires institutionnels et associatifs (CAF, URSSAF, Mission locale, Pôle Emploi...).

Les parties signataires **ont convenu d'établir des liens de partenariat en vue de leur contribution à la mise en œuvre du volet observation et évaluation de la Politique de la Ville**, via la

fourniture de données ciblées et leur participation aux temps d'analyse partagée autour des données.

La métropole au travers de son Observatoire de la Politique de la Ville, s'est engagée à fournir un appui technique et méthodologique aux signataires du contrat de ville pour accompagner leur contribution. Il a permis la production de synthèses annuelles pour chacune des communes de la Politique de la ville, co-construites avec elles. Et de tableaux de bord des actions du contrat de ville sur la période 2015-2017 pour chaque quartier prioritaire qui seront présentées dans le présent document.

Néanmoins, à ce jour, **les partenaires du Contrat de Ville de la métropole dijonnaise rencontrent des difficultés pour recueillir des données à l'échelle des nouveaux quartiers prioritaires**.

En effet, les seules données issues du recensement de la population (RP) de l'INSEE (en partenariat avec le CGET) et diffusées à l'échelle exacte des QPV datent de 2013 pour la population mais 2010 pour la plupart des données (ménages structures familiales, emploi...) soit 5 ans avant le début des contrats de ville. Seules les données issues de la CNAM, de la CNAF et de Pôle emploi sont actualisées régulièrement.

Aujourd'hui les principales difficultés résident dans le fait que :

- Le RP transmis est plus ancien que le début des Contrats de Ville ;
- Aucune dynamique possible n'est observable à l'échelle des contours exacts puisque seul un RP a été transmis (l'évaluation à mi-parcours doit recourir aux autres données partenaires pour observer sa population) ;
- L'Insee ne prévoit à ce jour, aucune mise à jour de ces données RP aux contours exacts ("Les

données issues du recensement qui ont servi à calculer la population et les estimations démographiques doivent faire l'objet d'un traitement spécifique pour les quartiers prioritaires. Ce processus ne peut être reconduit annuellement" <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2500162?-sommaire=2500477>).

Cependant, il est à noter que l'Insee a renforcé sa batterie d'indicateurs : Éducation, tissu économique, Insertion (contrats aidés)...aux contours exacts.

Pour autant, l'ambition de cette première partie d'observation des quartiers de la Politique de la ville de la métropole dijonnaise est de présenter une analyse synthétique de ces quartiers pour en mesurer, tout au long du contrat de ville, l'évolution.

Constituée sous forme de fiches par territoire (métropole et quartiers prioritaires) et d'analyse de certaines sous-thématiques des 3 piliers priorisées en comité

de pilotage (focus), **il paraît important de pouvoir les confronter pour les années à venir aux ressentis et aux analyses des professionnels et des habitants de chaque territoire**, afin d'apporter une dimension qualitative, en prévision de l'évaluation finale du contrat de ville en 2022.

Ainsi, ces fiches par territoire présentent des données socio-économiques à l'échelle des communes de la métropole et des quartiers prioritaires, afin de mieux les caractériser et connaître les problématiques et vulnérabilités de leur population.

Enfin, la présentation par pilier et enjeux transversaux développera **les objectifs opérationnels prioritaires (focus)** définis de manière partenariale, avec des analyses à l'échelle de la métropole. Elles visent ainsi à articuler les enjeux repérés sur le territoire par les acteurs de la Politique de la Ville, avec des données actualisées.

Observer n'est pas évaluer. Pour autant, l'observation est une phase incontournable dans la démarche évaluative.

Le développement d'une démarche évaluative participe au pilotage du contrat de ville et permet d'améliorer sa mise en œuvre en donnant des outils qui objectivent les situations.

Alors, une fonction d'observation est indispensable pour...

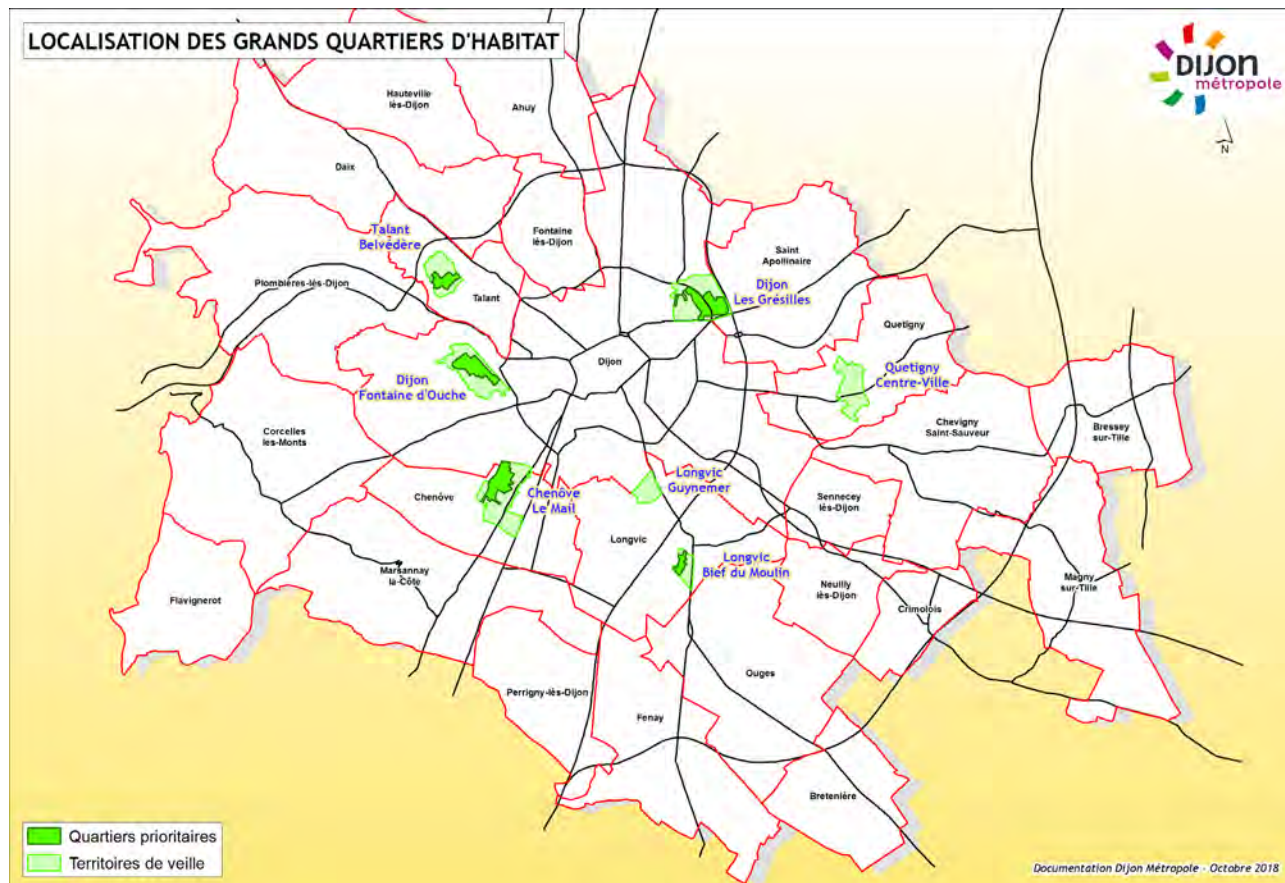
- Mieux connaître, comprendre les quartiers prioritaires et appréhender leur réalité sociale, économique et urbaine ;
- Mesurer les écarts entre les quartiers prioritaires et les autres quartiers de la métropole ;
- Assurer un suivi en continu de l'action publique ;
- Juger, débattre et réorienter les politiques publiques engagées sur ces quartiers ;
- Construire un outil d'aide à la décision ;
- Mieux agir et ainsi améliorer les conditions de vie des habitants.

Évaluer le contrat de ville à mi-parcours permettra de ...

- Réajuster la stratégie déployée de 2015 à 2017 en réinterrogeant ses orientations ;
- Identifier la mobilisation des politiques publiques de droit commun ;
- Actualiser la programmation des actions pour la période 2018-2022.

Évaluer un Contrat de Ville, c'est mesurer la contribution du Contrat dans la réduction des inégalités sur le territoire concerné dans une approche territorialisée.

DIJON MÉTROPOLE : CARTOGRAPHIE, CHIFFRES ET STATISTIQUES



En 2015, ce sont cinq quartiers qui ont été retenus au titre de la géographie prioritaire :

- Le mail à Chenôve,
- Les Grésilles et Fontaine d'Ouche à Dijon,
- Le Bief du moulin à Longvic,
- Le Belvédère à Talant.

Deux quartiers ont été classés en veille active, à savoir :

- Guynemer à Longvic,
- Le Centre-ville à Quetigny.

En 2017, la population des quartiers prioritaires représentent 20 580 personnes, soit 6% de la population de Dijon métropole.

COMMUNE	POPULATION QPV NOMBRE	POPULATION QPV %
CHENOVE	4 930	24 %
DIJON FONTAINE D'OUCHE	7 260	35 %
DIJON GRÉSILLES	4 530	22 %
LONGVIC BIEF DU MOULIN	1 190	6 %
TALANT	2 670	3 %
TOTAL	20 580	100 %

Dijon Métropole en quelques chiffres



Population et famille

Source :
Insee Rp 2010 et 2013
FiLoSoFi 2014

20 454 personnes résident en 2013 dans l'un des **5 quartiers prioritaires** de Dijon Métropole, soit **8,2%** de la population de la Métropole

10,7% de jeunes de **15-24 ans** - 2010

8,4% de **familles monoparentales** (parmi l'ensemble des ménages de la Métropole - 2014

2,9% de **ménages composés de 5 personnes ou plus** - 2014



Education

Source :
Insee Rp 2010
Ministère de l'Éducation,
DEPP 2015

51,9% de la population de 15 ans ou plus non-scolarisée est **sans diplôme ou inférieur au Bac** - 2010

30,2% de la population de 15 ans ou plus non-scolarisée possède **un diplôme Bac+2 ou plus** - 2010

71% de jeunes de **16-24 ans** sont **scolarisés** - 2010

22,3% des jeunes **lycéens** sont scolarisés en **filière professionnelle** - 2015

9,4% des jeunes lycéens sont en **retard scolaire à l'entrée en seconde générale** - 2015



Emploi

Source :
Insee Rp 2010
Pôle Emploi 2017
SIRENE 2015

22 791 demandeurs d'emploi (catégorie ABC) en décembre 2017, dont **17,4% de moins de 26 ans**

50,5% de **femmes**

33,6% avec un niveau de formation **inférieur au Bac**

6 177 établissements ayant au moins 1 salarié implantés sur Dijon Métropole

10 699 établissements sans salariés - 2015

41,5% de **micro-entrepreneurs** parmi les créations d'établissement - 2015



Pauvreté

Source :
FiLoSoFi 2014
CNAM 2017
CNAF 2016

Un **niveau de vie médian** mensuel de **1 753€** - 2014

Un **taux de pauvreté** de **12,9%** - 2014

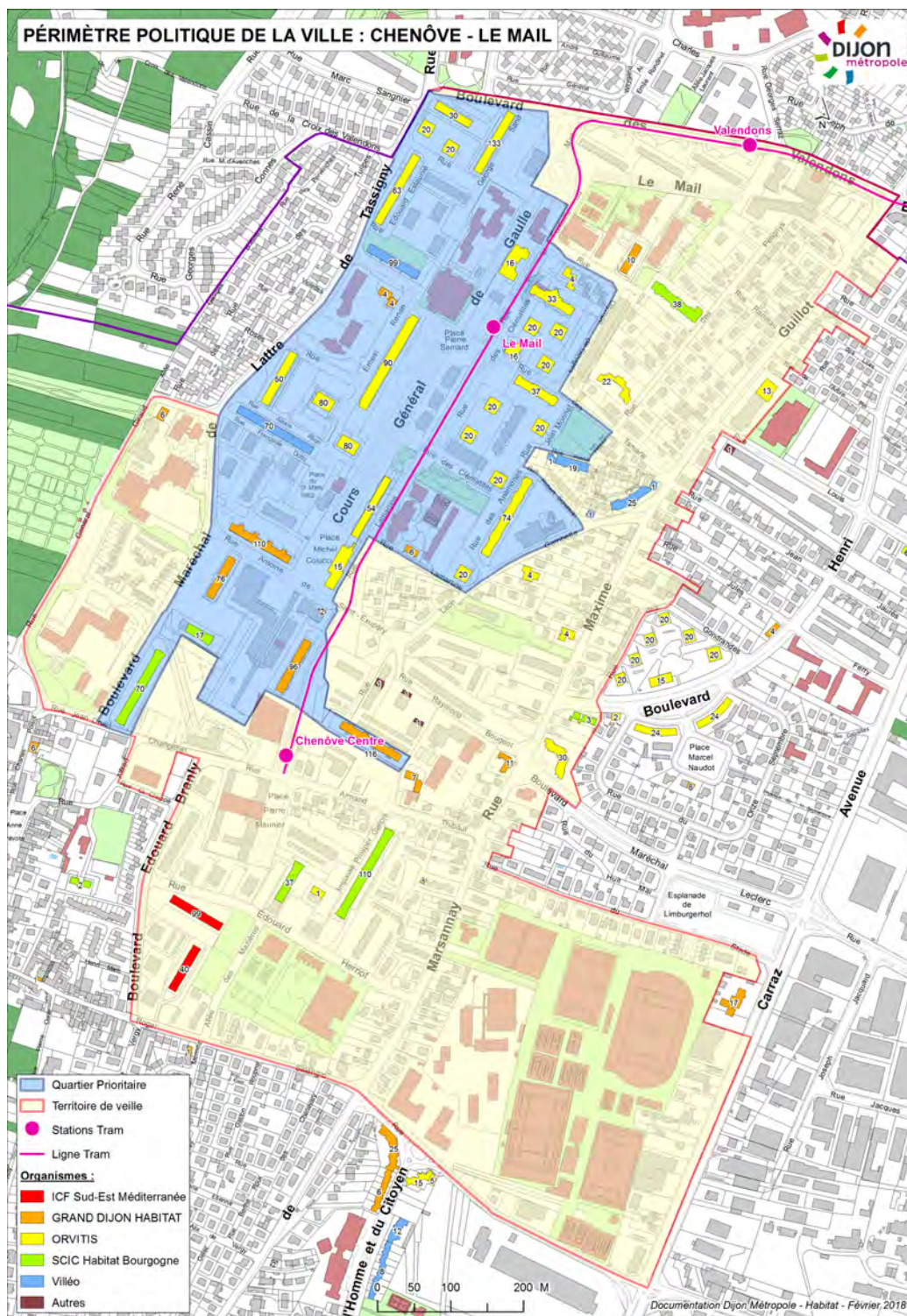
9,4% des assurés sociaux de moins de 60 ans couverts par la **CMU-C** - 2017

20,6% des allocataires de la CAF dont le **revenu dépend à plus de 50% des prestations** - 2016

2

QUARTIERS PRIORITAIRES : CARTOGRAPHIE, CHIFFRES ET STATISTIQUES

CHENÔVE - LE MAIL



Le QP du Mail en quelques chiffres



Population et famille

Source :
Insee Rp 2010 et 2013
FiLoSoFi 2014

4 887 personnes résident en 2013 dans le **QP du Mail à Chenôve** soit **23,8%** de la population des QP de la Métropole

14,5% de jeunes de **15-24 ans** - 2010

14,9% de **familles monoparentales** (parmi l'ensemble des ménages du QP) - 2014

15,1% de **ménages composés de 5 personnes ou plus** - 2014



Education

Source :
Insee Rp 2010
Ministère de l'Éducation,
DEPP 2015

79,6% de la population de 15 ans ou plus non-scolarisée est **sans diplôme ou inférieur au Bac** - 2010

8% de la population de 15 ans ou plus non-scolarisée possède **un diplôme Bac+2 ou plus** - 2010

45,1% de jeunes de **16-24 ans** sont **scolarisés** - 2010

42,5% des jeunes **lycéens** sont scolarisés en **filière professionnelle** - 2015

33,3% des jeunes lycéens sont en **retard scolaire à l'entrée en seconde générale** - 2015

40,6% des moins de 18 ans sont considérés **comme mineurs vulnérables*** - 2014



Emploi

Source :
Insee Rp 2010
Pôle Emploi 2017
SIRENE 2015

863 demandeurs d'emploi (catégorie ABC) en décembre 2017, soit **3,8%** des demandeurs de la Métropole

dont **14,8%** de moins de 26 ans

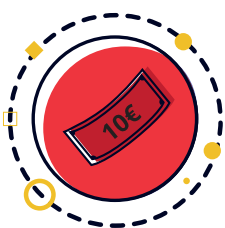
50,4% de femmes

34,9% avec un niveau de formation **inférieur au Bac**

38 établissements ayant au moins 1 salarié implantés sur le QP du Mail

133 établissements sans salariés

35% de **micro-entrepreneurs** parmi les créations - 2015



Pauvreté

Source :
FiLoSoFi 2014
CNAM 2017
CNAF 2016

Un **niveau de vie médian** mensuel de **1 132€** - 2014

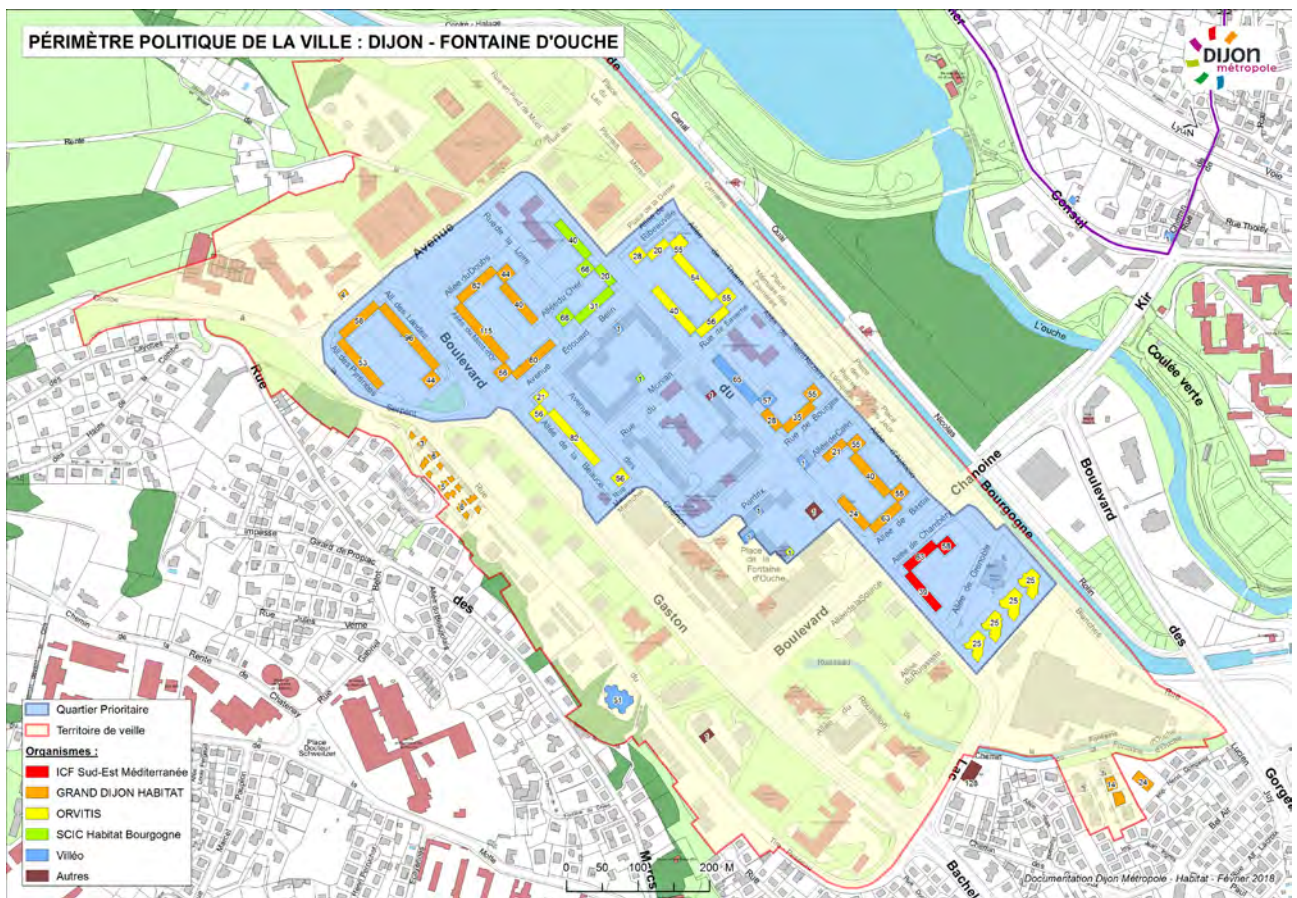
Un **taux de pauvreté** de **38,1%** - 2014

28% des assurés sociaux de moins de 60 ans couverts par la **CMU-C** - 2017

33,5% des allocataires de la CAF dont le **revenu dépend à plus de 50% des prestations** - 2016

*données disponibles à l'échelle des IRIS auxquels appartient le QPV et non à son contour exact.

DIJON - FONTAINE D'OUCHE



Le QP de la Fontaine d'Ouche en quelques chiffres



Population et famille

Source :
Insee Rp 2010 et 2013
FiLoSoFi 2014

7 466 personnes résident en 2013 dans le QP de la Fontaine d'Ouche à Dijon soit **36,5%** de la pop. des QP de la Métropole

13,8% de jeunes de **15-24 ans** - 2010

18,6% de **familles monoparentales** (parmi l'ensemble des ménages du QP) - 2014

13% de **ménages composés de 5 personnes ou plus** - 2014



Education

Source :
Insee Rp 2010
Ministère de l'Education,
DEPP 2015

78,6% de la population de 15 ans ou plus non-scolarisée est **sans diplôme ou inférieur au Bac** - 2010

9% de la population de 15 ans ou plus non-scolarisée possède **un diplôme Bac+2 ou plus** - 2010

55% de jeunes de **16-24 ans** sont **scolarisés** - 2010

39,7% des jeunes **lycéens** sont scolarisés en **filière professionnelle** - 2015

18,4% des jeunes lycéens sont en **retard scolaire à l'entrée en seconde générale** - 2015

50,4% des moins de 18 ans sont considérés **comme mineurs vulnérables*** - 2014



Emploi

Source :
Insee Rp 2010
Pôle Emploi 2017
SIRENE 2015

1 181 demandeurs d'emploi (catégorie ABC) en décembre 2017, soit **5,2%** des demandeurs de la Métropole

dont **13%** de moins de 26 ans

50,6% de femmes

36,9% avec un niveau de formation **inférieur au Bac**

23 établissements ayant au moins 1 salarié implantés sur le QP de la Fontaine d'Ouche

114 établissements sans salariés

45,5% de **micro-entrepreneurs** parmi les créations - 2015



Pauvreté

Source :
FiLoSoFi 2014
CNAM 2017
CNAF 2016

Un **niveau de vie médian** mensuel de **1 149€** - 2014

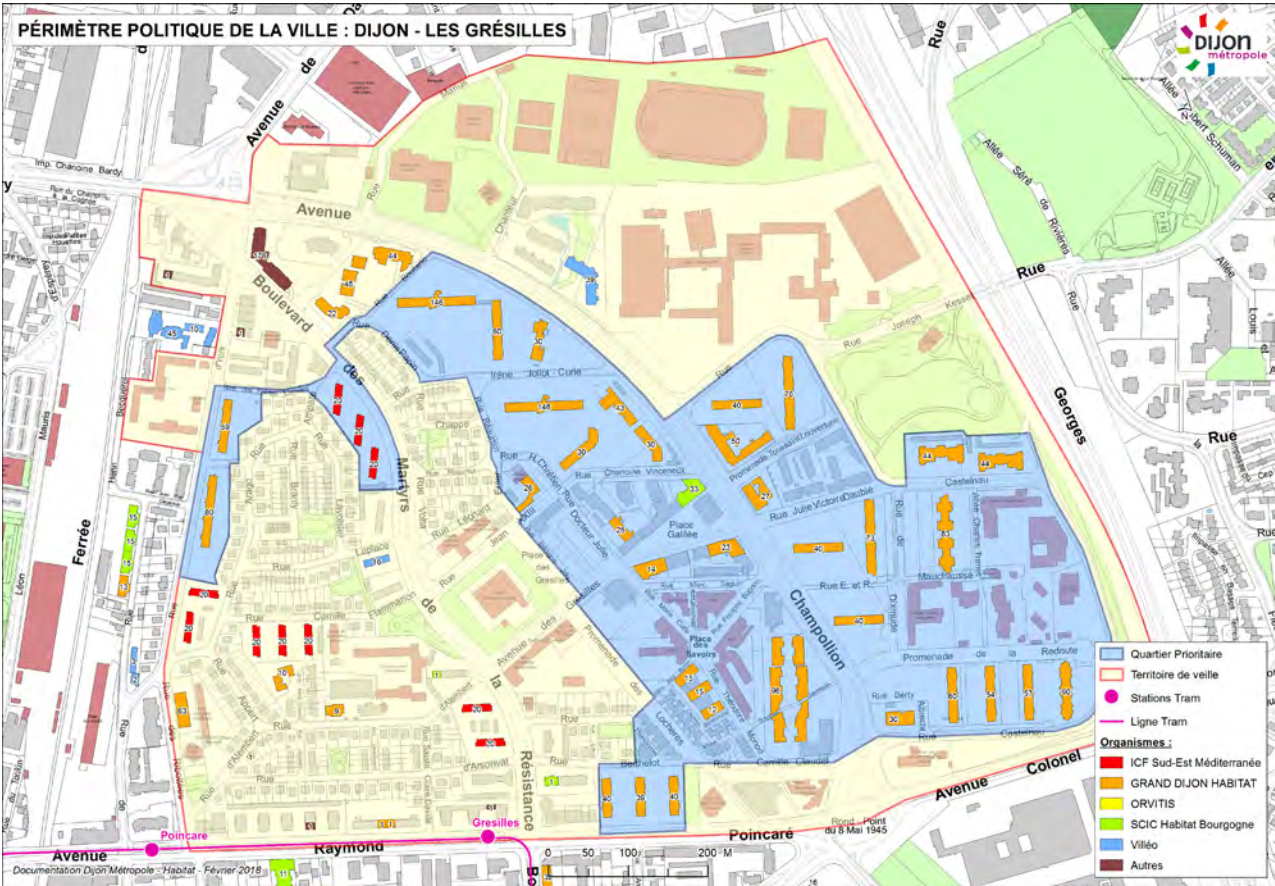
Un **taux de pauvreté** de **38,4%** - 2014

28,1% des assurés sociaux de moins de 60 ans couverts par la **CMU-C** - 2017

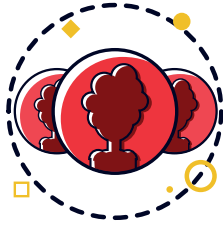
40,6% des allocataires de la CAF dont le **revenu dépend à plus de 50% des prestations** - 2016

*données disponibles à l'échelle des IRIS auxquels appartient le QPV et non à son contour exact.

DIJON - LES GRÉSILLES



Le QP des Grésilles en quelques chiffres



Population et famille

Source :
Insee Rp 2010 et 2013
FiLoSoFi 2014

4 333 personnes résident en 2013 dans le **QP des Grésilles à Dijon** soit **21,2%** de la population des QP de la Métropole

13,6% de jeunes de **15-24 ans** - 2010

12,2% de **familles monoparentales** (parmi l'ensemble des ménages du QP) - 2014

11,9% de **ménages composés de 5 personnes ou plus** - 2014



Education

Source :
Insee Rp 2010
Ministère de l'Education,
DEPP 2015

82,2% de la population de 15 ans ou plus non-scolarisée est **sans diplôme ou inférieur au Bac** - 2010

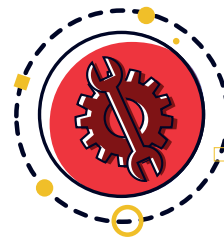
6,6% de la population de 15 ans ou plus non-scolarisée possède **un diplôme Bac+2 ou plus** - 2010

35,8% de jeunes de **16-24 ans** sont **scolarisés** - 2010

48,2% des jeunes **lycéens** sont scolarisés en **filière professionnelle** - 2015

33,6% des moins de 18 ans sont considérés **comme mineurs vulnérables*** - 2014

*données disponibles à l'échelle des IRIS auxquels appartient le QPV et non à son contour exact.



Emploi

Source :
Insee Rp 2010
Pôle Emploi 2017
SIRENE 2015

876 demandeurs d'emploi (catégorie ABC) en décembre 2017, soit **3,8%** des demandeurs de la Métropole

dont **10,5%** de moins de 26 ans

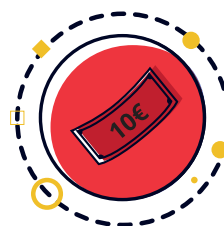
46,1% de femmes

35,5% avec un niveau de formation **inférieur au Bac**

15 établissements ayant au moins 1 salarié implantés sur le QP des Grésilles

55 établissements sans salariés

27,8% de **micro-entrepreneurs** parmi les créations - 2015



Pauvreté

Source :
FiLoSoFi 2014
CNAM 2017
CNAF 2016

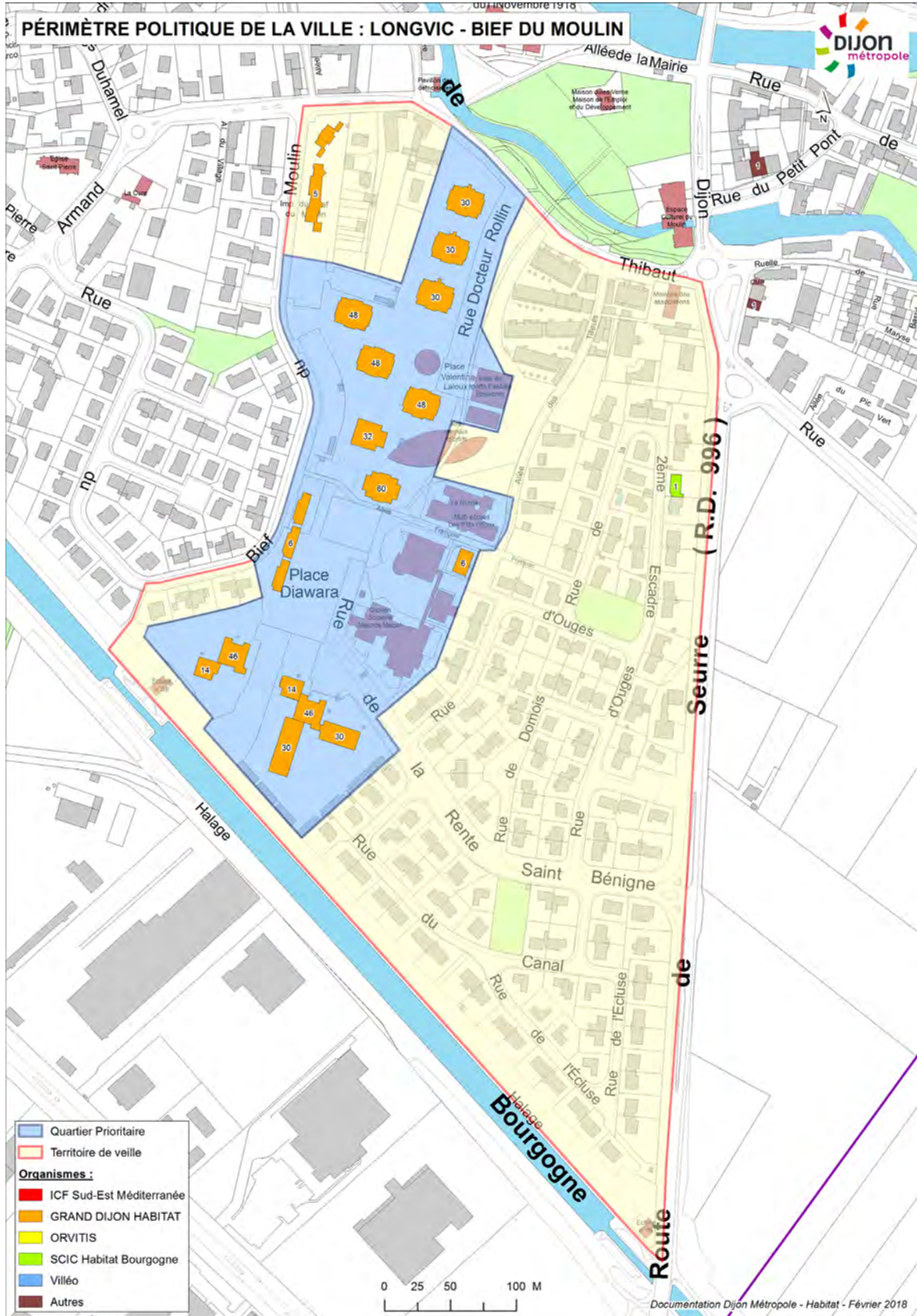
Un **niveau de vie médian** mensuel de **1 079€** - 2014

Un **taux de pauvreté** de **44,6%** - 2014

30,8% des assurés sociaux de moins de 60 ans couverts par la **CMU-C** - 2017

34,2% des allocataires de la CAF dont le **revenu dépend à plus de 50% des prestations** - 2016

LONGVIC - LE BIEF DU MOULIN



Le QP du Bief du Moulin en quelques chiffres



Population et famille

Source :
Insee Rp 2010 et 2013
FiLoSoFi 2014

1 192 personnes résident en 2013 dans le **QP du Bief du Moulin à Longvic** soit **5,8%** de la pop. des QP de la Métropole

14,7% de jeunes de **15-24 ans** - 2010

17,1% de **familles monoparentales** (parmi l'ensemble des ménages du QP) - 2014

9,1% de **ménages composés de 5 personnes ou plus** - 2014



Education

Source :
Insee Rp 2010
Ministère de l'Education,
DEPP 2015

84,6% de la population de 15 ans ou plus non-scolarisée est **sans diplôme ou inférieur au Bac** - 2010

7,2% de la population de 15 ans ou plus non-scolarisée possède **un diplôme Bac+2 ou plus** - 2010

50,6% de jeunes de **16-24 ans** sont **scolarisés** - 2010

47,4% des jeunes **lycéens** sont scolarisés en **filière professionnelle** - 2015

36,4% des moins de 18 ans sont considérés **comme mineurs vulnérables*** - 2014

*données disponibles à l'échelle des IRIS auxquels appartient le QPV et non à son contour exact.



Emploi

Source :
Insee Rp 2010
Pôle Emploi 2017
SIRENE 2015

228 demandeurs d'emploi (catégorie ABC) en décembre 2017, soit **1%** des demandeurs de la Métropole

dont **13,2%** de moins de 26 ans

48,2% de **femmes**

32,9% avec un niveau de formation **inférieur au Bac**

4 établissements ayant au moins 1 salarié implantés sur le QP du Bief du Moulin

9 établissements sans salariés

77,8% de **micro-entrepreneurs** parmi les créations - 2015



Pauvreté

Source :
FiLoSoFi 2014
CNAM 2017
CNAF 2016

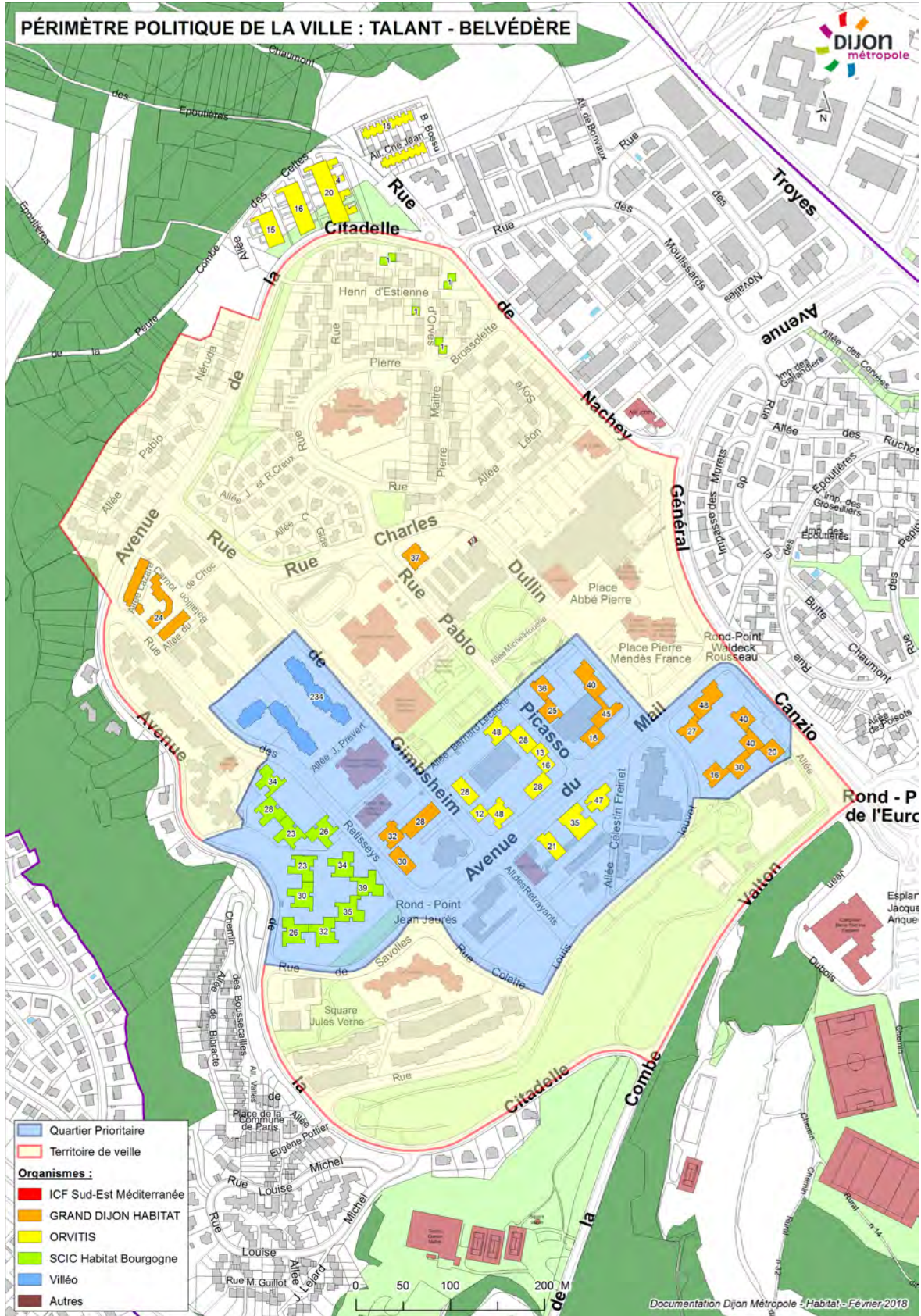
Un **niveau de vie médian** mensuel de **1 130€** - 2014

Un **taux de pauvreté** de **40%** - 2014

25,7% des assurés sociaux de moins de 60 ans couverts par la **CMU-C** - 2017

31,4% des allocataires de la CAF dont le **revenu dépend à plus de 50% des prestations** - 2016

TALANT - BELVÉDÈRE



Le QP du Belvédère en quelques chiffres



Population et famille

Source :
Insee Rp 2010 et 2013
FiLoSoFi 2014

2 576 personnes résident en 2013 dans le **QP du Belvédère à Talant** soit **12,6%** de la population des QP de la Métropole

12,7% de jeunes de **15-24 ans** - 2010

20,6% de **familles monoparentales** (parmi l'ensemble des ménages du QP) - 2014

8,6% de **ménages composés de 5 personnes ou plus** - 2014



Education

Source :
Insee Rp 2010
Ministère de l'Education,
DEPP 2015

79,5% de la population de 15 ans ou plus non-scolarisée est **sans diplôme ou inférieur au Bac** - 2010

8,3% de la population de 15 ans ou plus non-scolarisée possède **un diplôme Bac+2 ou plus** - 2010

53,6% de jeunes de **16-24 ans** sont **scolarisés** - 2010

39% des jeunes **lycéens** sont scolarisés en **filière professionnelle** - 2015

33,3% des jeunes lycéens sont en **retard scolaire à l'entrée en seconde générale** - 2015

29,9% des moins de 18 ans sont considérés **comme mineurs vulnérables*** - 2014



Emploi

Source :
Insee Rp 2010
Pôle Emploi 2017
SIRENE 2015

530 demandeurs d'emploi (catégorie ABC) en décembre 2017, soit **2,3%** des demandeurs de la Métropole

dont **14%** de moins de 26 ans

50,9% de femmes

41,9% avec un niveau de formation **inférieur au Bac**

3 établissements ayant au moins 1 salarié implantés sur le QP du Belvédère

44 établissements sans salariés

64,3% de **micro-entrepreneurs** parmi les créations - 2015



Pauvreté

Source :
FiLoSoFi 2014
CNAM 2017
CNAF 2016

Un **niveau de vie médian** mensuel de **1 159€** - 2014

Un **taux de pauvreté** de **37,6%** - 2014

27,4% des assurés sociaux de moins de 60 ans couverts par la **CMU-C** - 2017

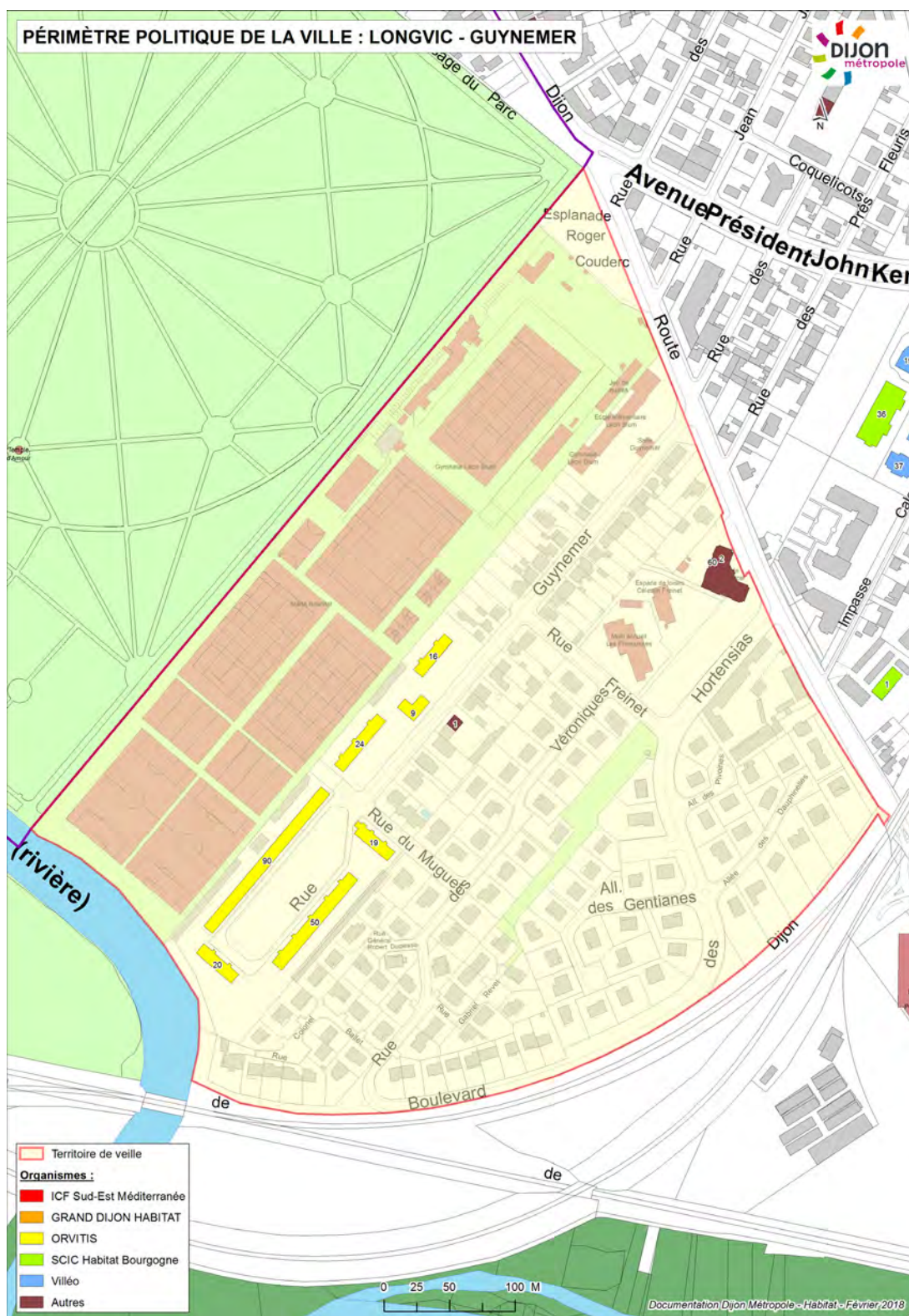
36% des allocataires de la CAF dont le **revenu dépend à plus de 50% des prestations** - 2016

*données disponibles à l'échelle des IRIS auxquels appartient le QPV et non à son contour exact.

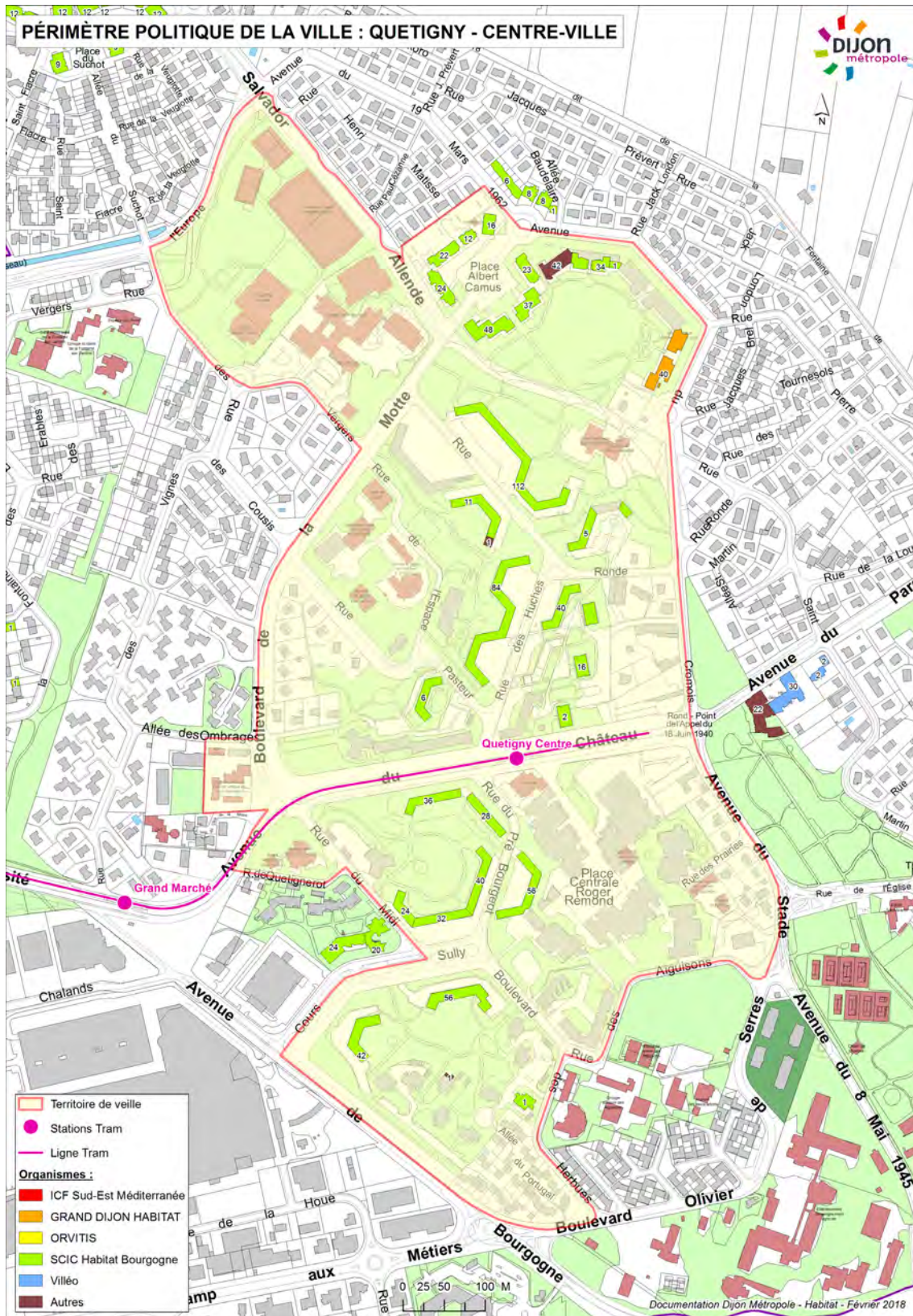
3

QUARTIERS EN VEILLE ACTIVE : CARTOGRAPHIE

LONGVIC - GUYNEMER



QUETIGNY - CENTRE-VILLE



4

FOCUS PAR PILIER DU CONTRAT DE VILLE

Cette évaluation à mi-parcours souhaitée par l'État, a vocation à apprécier les évolutions du contexte sur lequel s'appuient les orientations du contrat de ville de Dijon métropole en vue, notamment, d'ajuster la stratégie et les objectifs qu'il porte.

Le comité de pilotage de lancement de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville s'est tenu en septembre 2017. L'ensemble des partenaires a décidé d'évaluer **différentes problématiques saillantes identifiées**. Elles ont fait l'objet d'analyse lors des réunions des groupes techniques dans l'objectif de réajuster la stratégie déployée dans le contrat de ville pour la période 2018-2022.

• AU TITRE DU PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION :

Un focus a été réalisé sur la mobilisation des entreprises du secteur marchand (taux d'accès aux CIE pour les habitants des QPV).

• AU TITRE DU PILIER COHÉSION SOCIALE :

L'enjeu de la réussite éducative avait été identifié en 2015, puisque l'Éducation Nationale avait constaté **un rajeunissement marqué des publics en décrochage scolaire et en rupture**

avec les cadres de prise en charge (familles où la relation parents-enfants se complexifie, rupture avec les structures sociales d'accompagnement, etc.).

Plusieurs dispositifs étaient ou avaient été mis en place pour répondre aux difficultés éducatives dans le champ scolaire et de la parentalité (Projets Éducatifs Locaux (PEL) et / ou Projets Éducatifs Globaux (PEG), le **Programme de Réussite Éducative** (PRE), un **accompagnement à la première scolarisation** (dès 2 ans), le **Réseau d'Éducation Prioritaire** (REP et REP +)... C'est pourquoi un focus a été réalisé sur les Programmes de Réussite Éducative de la métropole dijonnaise ainsi qu'un focus sur le décrochage scolaire.

• AU TITRE DU PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN :

Deux orientations stratégiques font l'objet de focus parce qu'elles engagent l'ensemble des partenaires à réaliser, en concertation avec les habitants, des actions visant à améliorer leur cadre de vie :

- Assurer la qualité de service (GUSP, espace commun...) par la mise en place d'un dispositif de coordination des actions communales ;

- Assurer la tranquillité publique et résidentielle, par la mise en œuvre d'un dispositif de médiation – médiateurs en journée et en soirée sur les QPV.

EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACCÈS À LA FORMATION

Les quartiers prioritaires pâtissent des difficultés économiques de l'ensemble du pays. Leur composition sociale est caractérisée par la présence plus importante qu'ailleurs de populations peu diplômées qui, de ce fait, rencontrent plus de difficulté à trouver un emploi. Un des objectifs que s'étaient fixés les partenaires du contrat de ville en 2015

était de **rapprocher les entreprises des habitants des quartiers prioritaires pour faciliter leur accès vers l'emploi et/ou la formation**. Un focus a donc été réalisé sur la mobilisation des entreprises du secteur marchand (taux d'accès aux CIE pour les habitants des QPV).

1 BILAN À MI-PARCOURS 2015-2017 (Source : Direccte de Côte-d'Or)

• LES CONTRATS AIDÉS

Sur les trois premières années du contrat de ville de Dijon métropole, c'est le secteur non marchand qui aura recruté le plus de demandeurs d'emploi issus des QPV.

Entre 2015 et 2017, ce sont plus de **400 personnes issues des QPV** qui ont été recrutées en CAE par les associations et les collectivités territoriales.

185 jeunes issus des QPV ont pu bénéficier d'un emploi d'avenir entre 2015 et 2017, ils représentent $\frac{1}{4}$ des bénéficiaires totaux des emplois d'avenir.

Enfin, **105 contrats aidés du secteur marchand ont été signés par des demandeurs d'emplois issus des QPV. La population habitant les quartiers pèse alors 8% de la totalité des contrats aidés du secteur marchand entre 2015 et 2017**. Ce nombre de bénéficiaires étant peu élevé, il n'est pas possible d'en tirer d'éléments qualitatifs particuliers.

La prise en charge de l'État pour ces

contrats ayant bénéficié aux habitants des QPV s'élève à près de 7 millions d'euros.

• LA POLITIQUE JEUNES

• **La garantie Jeune** : près de 100 jeunes issus des QPV ont pu bénéficier du dispositif d'accès à l'autonomie et l'insertion professionnelle : entre 2015 et 2017, près d'un jeune sur trois accompagnés dans la démarche par la mission locale était issu des quartiers.

• **L'école de la Deuxième chance** : 60 jeunes issus des QPV ont bénéficié du dispositif : c'est près d'un jeune sur cinq résidant en QPV entre 2015 et 2017.

• LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

• **Les clauses d'insertion** : entre 2015 et 2017, ce sont près de 400 personnes issues des QPV qui ont été recrutées via les clauses d'insertion, intégrées dans des marchés de travaux ou des marchés de services.

- **Le PLIE** : plus d'un bénéficiaire sur trois dans le dispositif PLIE était résident d'un des 5 quartiers prioritaires. Cela représente près de 1400 personnes en parcours entre 2015 et 2017. Cet accompagnement s'élève à plus d'un million d'euros sur les 3 années.

- **L'IAE** : pour les seules EI, ETTI et AI, le

public QPV représente près d'un tiers des bénéficiaires de l'IAE (3 Millions d'euros) entre 2015 et 2017.

• LA CRÉATION D'ENTREPRISE :

Entre 2015 et 2017, seulement 3% des demandeurs d'emploi issus des QPV ont créé leur entreprise (60 personnes).

2 PERSPECTIVES 2018-2022

La crise économique que connaît la France aujourd'hui contribue à fragiliser la situation déjà très difficile des quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'ampleur des enjeux urbains, sociaux et économiques dans ces quartiers impose la mobilisation de tous les acteurs et tout particulièrement celles des acteurs économiques.

Après ces 2 premières années d'activités, les acteurs du pilier développement économique/emploi et formation du contrat de ville, manifestent clairement leur volonté de mobiliser et d'impliquer les entreprises du bassin dijonnais dans le développement économique, au bénéfice des résidents des quartiers. Pour ce faire, plusieurs dispositifs seront mis en place ou renforcés sur la période 2018/2022 :

• LA CHARTE ENTREPRISES ET QUARTIERS À DÉPLOYER EN 2019

- Signataires en 2019 : Enedis, Amora-Maille, Atol CD, APRR, Caisse d'Épargne BFC, Cap Nord, Coteb Codiel, Enedis, Eureka Interim, Leader interim, Mulot et Petitjean, Initial, SEB ;

- Rendre opérationnelle la déclinaison des chartes entreprises et quartiers ;

- Augmenter le nombre d'entreprises volontaires pour entrer dans la démarche ;

- À mettre en lien avec le PAQTE (le Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises) : la Direccte (Mme Anne Bailbé) sera la référente pour la Côte d'Or ;

- L'articuler avec le plan 10 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle.

• LES GROUPES SOLIDARITÉ EMPLOI (GSE) À DÉPLOYER

Un Groupe Solidarité Emploi (GSE) est installé sur chacune des communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant.

Pour la prochaine période 2018/2022, une réflexion devra être conduite par l'ensemble des partenaires de l'emploi, pour accompagner la transformation des Groupes Solidarité Emploi (GSE) vers le développement/le déploiement d'actions économiques/emploi territorialisées et partenariales. De plus, elles devront être mises en place à partir des diagnostics individualisés issus des CTSS (coordination sociale) existantes sur chacune des communes. À ce jour, l'examen des situations individuelles

s'avère difficile sur certains territoires de la politique de la ville, parce qu'il requiert des garanties méthodologiques pour l'échange d'informations confidentielles entre professionnels (RGPD). Elles devront être renforcées.

• LA GOUVERNANCE DU PILIER EMPLOI/DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CONTRAT DE VILLE

Pour la prochaine période 2018/2022, il conviendra de remettre en place le Groupe Technique emploi (co-pilotage Dijon métropole - État une fois par trimestre) qui permettra aux partenaires locaux en charge de l'insertion professionnelle d'avoir un lieu commun pour discuter des projets territoriaux en faveur des habitants des quartiers (fluidification de l'information = meilleure stratégie = meilleur efficacité).

• LE DISPOSITIF PASSERELLE VERS L'EMPLOI ANIMÉ PAR L'ASSOCIATION L'ACODÈGE

Après un premier conventionnement (2016-2018) des partenaires avec l'association Acodège pour conduire ce dispositif, et pour une plus grande efficacité de celui-ci, les partenaires devront répondre à certaines exigences pour la prochaine période 2018/2022, :

- ▶ Augmenter le nombre d'intervenants/éducateurs spécialisés : aujourd'hui 3 ETP pour 5 quartiers restent insuffisant ;
- ▶ Créer des binômes éducateurs/CIP ;
- ▶ Mettre en lien l'Adulte Relais "ambassadeur", la Mission Locale de Dijon et les éducateurs de Passerelle, leur présenter l'offre de service de la Mission locale et le Jobboard en particulier.

• LES CHANTIERS ÉDUCATIFS

Pour la prochaine période 2018/2022, les partenaires de l'emploi devront engager une réflexion sur la pérennisation des chantiers éducatifs (supports d'activité, mixité du public, meilleure offre d'accompagnement les après-midi) tout au long de l'année et l'encadrement des bilans (à 3 et 6 mois), afin de mieux mesurer l'effet de ces chantiers sur l'insertion des jeunes.

• LE PRIC

Pour la prochaine période 2018/2022, le suivi des demandeurs d'emploi résidents des quartiers de la Politique de la ville ayant suivi une formation sera renforcé.

• L'ÉTUDE COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

En 2014, une étude sur le commerce et le développement économique, co-financée par l'État, la Région Bourgogne et la Communauté Urbaine, a été conduite dans les quartiers de la Politique de la ville.

Pour la prochaine période 2018/2022, il conviendra de la mettre en perspective notamment avec le travail du Pôle d'Économie Solidaire 21 (PESAD21 - Générateur BFC) mené à Chenôve.

• LES APPELS À PROJETS (AAP) NATIONAUX DANS LE CADRE DU PIC

Pour la prochaine période 2018/2022, les partenaires de l'emploi devront s'outiller d'indicateurs de suivi permettant de mesurer l'entrée en emploi ou en formation des demandeurs d'emploi issus des QPV, via l'accompagnement proposé dans le cadre des réponses aux appels à projets du PIC national.

• LE SUIVI DES INDICATEURS RELATIFS AUX DEMANDEURS D'EMPLOI ISSUS DES QPV

Pour la prochaine période 2018/2022, le suivi des indicateurs relatifs aux demandeurs d'emploi issus des QPV bénéficiant des dispositifs de la politique de l'emploi (contrats aidés, IAE, Garantie Jeune...) sera poursuivi.

• LE DÉPLOIEMENT DE L'APPRENTISSAGE POUR LES JEUNES DES QPV

Pour la prochaine période 2018/2022, le déploiement du nombre de jeunes en apprentissage sera suivi par les partenaires de l'emploi du contrat de ville : le doublement de leur nombre est prévu.

COHÉSION SOCIALE

L'évaluation des **Programmes de Réussite Éducative**, inscrite dans le cadre plus global de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville de la métropole dijonnaise, a été retenue par les partenaires comme l'un des deux focus du pilier cohésion sociale à réaliser, et notamment de l'axe réussite éducative. Le second focus portera sur le décrochage scolaire.

L'objectif est d'évaluer ce dispositif de Programme de Réussite Éducative spécifique à la politique de la ville, de manière qualitative et quantitative pour les

exercices 2015/2016 et 2016/2017.

Méthodologiquement, il a été proposé de recueillir des données auprès des coordonnateurs de PRE sur la base de questionnaires et de procéder à des entretiens individuels.

L'objectif est de **poursuivre l'amélioration continue du dispositif** créé en 2005, et de mettre en lumière **les bonnes pratiques des territoires**. La mise en œuvre des ambitions de l'instruction cadre du 10 octobre 2016 pourra ainsi servir de guide et être questionnée.

1 FOCUS SUR LES PROGRAMMES DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE

(Source : Dijon métropole et la Direction Régionale et Départementale Jeunesse, Sport et Cohésion Sociale de Bourgogne-Franche-Comté)

A PRÉAMBULE

• CONTEXTE ET DÉFINITION DES PRE

Institués par la loi de cohésion sociale de 2005, le Programme de Réussite

Éducative concerne environ 100 000 enfants en France pour un coût annuel d'un peu plus de 100 millions d'euros par an.

Mis en œuvre par les collectivités territoriales, via leur CCAS, une caisse des écoles ou un GIP, le PRE a pour objectif d'apporter aux enfants des quartiers prioritaires, un parcours individualisé d'accompagnement reposant sur une approche globale des difficultés rencontrées. La famille est actrice du parcours qui peut comprendre un suivi social, médical, des activités culturelles ou sportives, des ateliers d'expression ou encore différentes formes de soutien scolaire.

Dans son orientation, le PRE s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux. Il témoigne d'une approche singulière dans la prise en compte des enfants les plus en difficulté et se caractérise par cette double originalité:

- ▶ **La prise en compte de l'enfant dans la globalité** de son être et dans son environnement social et familial
- ▶ **Une approche individualisée des parcours éducatifs** où il s'agit de prendre en compte la singularité de chaque situation.

Le PRE vient ainsi compléter les dispositifs existants et, au-delà de la conjugaison des logiques d'intervention, ces actions n'ont pas vocation à se substituer à celles mises en œuvre dans le cadre scolaire ou par les différentes institutions ayant compétence dans les champs de l'éducation, de la santé, de la culture, du social...

Créé à côté du droit commun et financé en très grande partie par l'État les premières années, ce dispositif, en tant qu'accompagnement spécifique, était vraisemblablement amené à disparaître en s'intégrant dans les politiques locales. Près de 15 ans après sa création

le PRE tire toujours sa légitimité de la coordination des acteurs éducatifs, des familles et des enfants bénéficiaires. Il demeure financé et encouragé. Depuis la réforme de la politique de la ville, les dernières instructions ont même institué le PRE comme le support central du volet éducatif des nouveaux contrats de ville. À l'incitation de l'État et à côté de ce qui existait déjà dans les institutions, les communes ont largement répondu en s'investissant dans le champ de l'éducation et dans le déploiement des PRE notamment. En plus de s'y impliquer fortement, certaines municipalités telles que la ville de Dijon, ont même récemment décidé d'élargir l'intervention du PRE au-delà des quartiers prioritaires en proposant sa mise en œuvre sur l'ensemble du territoire de la collectivité.

• POURQUOI UNE ÉVALUATION DES PRE ?

Tous ces éléments contribuent à concevoir le PRE comme un dispositif indispensable des politiques éducatives. A minima, il permet d'afficher cette ambition commune pour l'enfant, ses parents, sa famille, l'école et tous les acteurs appelés, dans un souci de coéducation, à contribuer au développement et à l'épanouissement des futurs adultes. De là à penser que le PRE serait la garantie et le moyen de rétablir l'égalité des chances dans le domaine éducatif reste un postulat vraisemblablement hasardeux. Pour autant, il convient de s'assurer que le PRE renforce et contribue bien à l'accès aux droits des enfants repérés comme vulnérables et de leur famille et surtout, qu'il réduit de manière effective les inégalités, fondamentalement même des politiques sociales.

Quels impacts a le PRE sur la scolarité, la vie quotidienne des enfants et des

jeunes concernés ? Quels sont les bénéfices de ces coordinations éducatives sur les territoires autour de situations individuelles ? Quelles mesures spécifiques et innovations éducatives, les PRE ont-ils permis d'expérimenter et d'initier ? Les interventions ciblées prenant en compte l'enfant, sa famille et l'ensemble des domaines de difficultés permettent-elles d'infléchir ce que les rapports PISA et de nombreux sociologiques dénoncent comme l'une des plus grandes inégalités du système français : le lien de dépendance entre les origines sociales et la réussite scolaire.

Les collectivités disposent de données sociales très riches sur leur territoire, mais comment les objectiver ? Comment réussir à évaluer les partenariats ? Quels sont les points de tension entre services, acteurs ? Comment prendre en compte l'effet levier que constitue la réussite éducative sur les autres politiques publiques ? Comment mesurer l'articulation réussite scolaire / réussite éducative ? En l'absence de budget dédié, comment évaluer quand on est soi-même partie prenante de l'évaluation ? Comment trouver le temps d'entreprendre une démarche d'évaluation ?

• LE CADRE DE L'ÉVALUATION DES PRE

Des travaux de recherche initiés au plan national par le Commissariat Général à l'égalité des territoires (CGET) et l'Institut des politiques publiques (IPP), en date de décembre 2015 et de mars 2016, se penchent sur les effets du PRE et émettent des propositions pour améliorer l'efficacité du dispositif. Si le rapport de l'IPP souligne des points de fragilité, notamment dûs au manque d'implication de certains partenaires, celui du CGET démontre les effets positifs sur les pratiques professionnelles et concrètement sur le bien-être des enfants suivis. Ces préconisations ont été reprises par les dernières instructions et

notamment celle du 10 octobre 2016 relative au Programme de Réussite Éducative des ministères de l'Éducation Nationale et de la Ville, qui a guidé l'évaluation conduite. Il ne s'est pas agi ici de décliner ou reproduire ces travaux de recherche aux PRE de l'agglomération dijonnaise mais de tirer des enseignements du fonctionnement de chacun des PRE en identifiant les forces et les marges de progrès au regard notamment des prescriptions de l'instruction.

En maintenant 12 années, le Programme de Réussite Éducative a su s'imposer sur le territoire de Dijon métropole comme une méthode de travail efficace, basée sur la coordination des professionnels autour de situations individuelles.

En 2017, 926 enfants et jeunes ont été suivis dans le cadre des PRE de Talant, Chenôve, Dijon, Longvic et Quetigny pour leurs quartiers politique de la ville pour un budget total de 713 671€ :

- ▶ 495 000€ de subventions de la part du CGET
- ▶ 218 671€ au titre des communes.

Pour resituer l'évaluation des PRE sur le territoire de la métropole de Dijon, cette dernière s'inscrit dans un cadre plus global de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville signé en juillet 2015 par l'État, la Région, Dijon métropole, les villes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny, Talant, les bailleurs, la CAF 21 et pôle emploi. Pour mémoire, ces nouveaux contrats de ville signés en 2015, s'étendent désormais jusqu'en 2022 et s'articulent autour de trois piliers :

- ▶ assurer la cohésion sociale
- ▶ améliorer le cadre de vie des habitants et poursuivre la rénovation urbaine
- ▶ promouvoir le développement de l'activité économique, l'emploi et l'accès à la formation

Ainsi, l'évaluation de ce dispositif a été retenue au titre d'un des deux focus du pilier cohésion sociale et notamment de l'axe éducatif. Ce choix s'explique notamment par la place que ce dispositif occupe en tant que dispositif central du volet éducatif des contrats de ville d'une part, et par le montant des subventions consacrées à ce dispositif. D'autre part, pour l'État, ces subventions attribuées aux PRE représentent plus de la moitié de l'enveloppe annuelle des crédits spécifiques d'intervention.

· LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION : UNE DÉMARCHE CO-CONSTRUITE ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La démarche d'évaluation engagée sur ce dispositif a été voulue comme partenariale et co-construite, entre l'État et les collectivités territoriales. Si elle apparaît nécessaire a minima pour "justifier" de la bonne utilisation des crédits, cette évaluation doit être porteuse de sens à condition qu'elle soit conçue, partagée

et utilisée par les acteurs comme un outil susceptible de guider leur action, de permettre de produire de la connaissance au service de chacune des organisations impliquées et de redonner du sens à l'action. Naturellement, cette évaluation doit conduire à optimiser ce dispositif, à partager les bonnes pratiques et à s'inscrire dans une logique d'amélioration continue.

La démarche retenue s'est ainsi appliquée à croiser les regards et les approches et à interroger :

- ▶ **l'efficacité** : les actions menées permettent-elles d'atteindre les objectifs ?
- ▶ **l'impact** : quel serait le sort des usagers du territoire, si le dispositif n'existait pas ?
- ▶ **l'efficience** : le dispositif aurait-il pu produire des résultats similaires avec des alternatives moins coûteuses ?

L'objectif de cette évaluation est donc ici d'analyser ce dispositif spécifique de la politique de la ville de manière qualitative et quantitative pour les exercices 2015, 2016 et 2017 en vérifiant la pertinence des actions et la cohérence de la prise en charge, les atouts et les marges de progrès, voire d'identifier les freins qui pourraient être levés afin d'optimiser de fonctionnement de ce dispositif.

· MÉTHODE DE TRAVAIL MISE EN ŒUVRE :

Ce travail d'évaluation a été proposé et exposé lors des réunions d'animation intercommunales des PRE qui associent la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Dijon métropole

qui anime le contrat de ville, et les coordonnateurs des PRE au titre des 5 communes.

La mise en œuvre des ambitions de l'instruction cadre du 10 octobre 2016 sur les PRE, toujours en vigueur, cosignée par le ministère de l'Éducation

Nationale et le ministère de la ville a servi de référentiel et de fil conducteur aux échanges entre la DDCS et les collectivités territoriales.

Les données des cinq PRE (Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant) ont été recueillies au cours du dernier trimestre 2017, lors d'entretiens individuels avec les coordonnateurs de chaque PRE sur la base d'un questionnaire décliné

en 4 thématiques principales .

- 1- Territoires d'intervention
- 2- Gouvernance et organisation
- 3- Suivi des parcours
- 4- Budgets des PRE

Les données brutes recueillies au cours des entretiens et sur lesquelles s'appuient toute l'évaluation figurent en annexe du rapport.

B TERRITOIRES DES PRE

• RAPPEL DES QUARTIERS COUVERTS PAR UN PRE

Les Programmes de Réussite Éducative couvrent les 5 quartiers prioritaires de la métropole dijonnaise définis au titre de la réforme de la politique de la ville (décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville).

Les PRE sont inscrits au contrat de ville de la métropole dijonnaise et au nombre de 5 pour les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Talant et Que-

tigny. Le PRE de Dijon couvre les deux QPV de la communes (Grésilles et Fontaine d'Ouche).

Le PRE de Quetigny a fait partie de cette évaluation car, sur une période transitoire et de manière dégressive jusqu'en 2017, les PRE couvrant les territoires de veille ont pu bénéficier des moyens spécifiques de l'État issus du programme 147 pour l'accompagnement des enfants originaires de ces territoires. D'autre part, la municipalité a fait le choix de continuer à financer ce dispositif à compter de 2018 et ce, malgré le désengagement de l'État.

• POPULATION QPV

- Les 5 quartiers prioritaires de la politique de la ville avec **une population de 20 454 habitants** représentent 8% de la population de la métropole (251 500 hab.).

		DONNÉES CUCS	DONNÉES CONTRAT DE VILLE 2015 (RP - 2013)		
	NOM DU QUARTIER	POPULATION ANCIENNE GÉOGRAPHIE (HAB.)	POPULATION 2013 RECENSEMENT INSEE	PART DE LA POPULATION QPV	REVENU MÉDIAN/UC (RFL 2011)
QUARTIER PRIORITAIRES QPV	Dijon - Grésilles	6 307	4 333	21 %	8 800 €
	Dijon - Fontaine d'Ouche	9 728	7 466	37 %	11 100 €
	Chenôve - Le Mail	9 256	4 887	24 %	9 800 €
	Longvic - Le Bief du Moulin	1 644	1 192	6 %	10 100 €
	Talant - Belvédère	5 250	2 576	13 %	11 200 €
QUARTIERS EN VEILLE ACTIVE	Quetigny - Centre ville	4 336	non retenu		15 600 €
	Longvic - Guynemer	777	non retenu		16 100 €
	TOTAL	37 298	20 454		

.....// Le revenu médian par unité de consommation de la métropole est de 21.500 € (RFL 2012).

En 2018, on estime que la population éligible au PRE en 2018 représente un peu moins d'un quart de la population QPV soit de l'ordre de 5.000 enfants et jeunes âgés 2 à 16 ans.

• ÉTABLISSEMENT SCOLAIRES

Si le critère déterminant qui permet de prendre en compte un enfant dans le cadre du PRE est son domicile et non son lieu de scolarisation, la dynamique partenariale avec les établissements en ou à proximité des QPV reste fondamentale puisque la majorité des repérages des enfants est réalisée par des personnels de l'Éducation Nationale.

Au cours des entretiens, il a été relevé deux difficultés quant à ce critère géographique:

- Le détail du zonage de la politique de la ville avec les limites au

numéro de rue des quartiers prioritaires n'est pas un élément forcément maîtrisé par les enseignants puisqu'ils n'appréhendent pas cette question d'origine au quotidien et qu'ils n'ont pas la responsabilité ou la liberté du recrutement des élèves. En d'autres termes, les écoles et établissements scolarisent tous les élèves, quelque soit leur lieu de résidence.

- Les travailleurs sociaux, de par leur culture et leur déontologie professionnelle, n'agissent pas et ne limitent pas leur action au regard de critères géographiques.

	PRE CHE-NÔVE	PRE DIJON	PRE LONGVIC	PRE TALANT	PRE QUETIGNY	TOTAL
NOMBRE DE STRUCTURES PETITE ENFANCE (QPV)	Crèche municipale Accueil Parents-Enfants (p'tit bleu p'tit Jaune)	Galipette et Trotinette (Grésilles), 2 multi-accueils (Fd'O), soit 4 structures + La Cadole	1 multi-accueil (crèche les pitchouns)	1 guichet unique avec 1 multi-accueil et 1 relais petite enfance 1 crèche familiale	1 multi-accueil	9
NOMBRE DE STRUCTURES PETITE ENFANCE (TERRITOIRE VÉCU)	Maison de la petite enfance	Relais D'Alambert + une ludothèque (Grésilles)	2 autres multi-accueil		1 multi-accueil (crèche Halte-garderie-RAM)	7
NOMBRE D'ÉCOLES (QPV)	4 élémentaires 4 maternelles	5 Groupes Scolaires (Fd'O), 3 Groupes Scolaires (Grésilles)	1 Maternelle 1 élémentaire	1 groupe scolaire Prévert		14 maternelles 14 élémentaires dont 9 en groupes scolaires
NOMBRE D'ÉCOLES (TERRITOIRE VÉCU)	2 élémentaires 2 maternelles	2 Groupes scolaires (Fd'O) 1 Groupe Scolaire (Grésilles)	2 Maternelles 2 élémentaires	1 groupe scolaire Elsa TRIOLLET comportant 1 ULLYS	2 groupes scolaires: les Huches - les Aiguisons 1 maternelle (Nelson MANDELA)	11 maternelles 10 élémentaires dont 6 groupes scolaires
NOMBRE DE COLLÈGES (QPV)	1 Le Chapitre (REP+)	1 Rameau (REP)		0		2
NOMBRE DE COLLÈGES (TERRITOIRE VÉCU)	1 collège (Herriot)	2 Champollion et Bachelard	1 collège Rolland Dorgelès	1 collège Boris VIAN	1 collège (Jean Rostand)	6

Le nombre d'écoles, de collèges, d'accueils petite enfance, d'équipements publics au sens large, ne semble pas faire défaut au sein des quartiers prioritaires. L'éventuelle problématique est plutôt celle de la coordination, du lien et des synergies qui peuvent s'opérer. À ce titre, la plus-value des coordinateurs REP sont saluées par tous les intervenants alors qu'elles font clairement défaut sur des territoires comme Talant et Longvic dans une moindre mesure dont les collèges n'entrent pas dans les

critères de l'éducation prioritaire.

Par ailleurs, si la mixité des publics QPV/hors QPV existe peu dans les écoles jusqu'en élémentaire, la politique académique est de favoriser une certaine mixité au collège en diversifiant au maximum les zones de recrutement. C'est le cas d'élèves du collège Carnot issus des Grésilles par exemple ou du recrutement sur la vallée de l'Ouche au collège Rameau.

Libellé	Population	Jeunesse 0 à 14 ans (%)	Réussite au brevet (%)	Taux de pauvreté (%)	Typologie cohésion sociale
Ensemble des QP de la région Bourgogne-Franche-Comté	149 803	23,7	79	44,5	--
Total de la région Bourgogne-Franche-Comté	2 819 783	17,6	65,2	13	--
21 Côte-d'Or - CU Grand Dijon					
Le Mail	4 887	20,5	64,2	38,3	Ségrégue
Fontaine D'Ouche	7 466	25,2	68,3	39,3	
Les Grésilles	4 333	17,1	61,9	42	Ségrégue Environnement mixte
Le Bief Du Moulin	1 192	24,7		36	Environnement mixte
Le Belvédère	2 576	22,7	77,8	37	

Libellé	Taux d'emploi des femmes (%)	Taux d'emploi des hommes (%)	Typologie emploi	Taux de vacance (%)	Logements sociaux	Collèges publics <300m	Collèges publics REP <300m	Collèges publics REP+ <300m
Ensemble des QP de la région Bourgogne-Franche-Comté	36,9	49,3	--	8	57 403	--	--	--
Total de la région Bourgogne-Franche-Comté	61	67,6	--	9,3	187 995	--	--	--
21 Côte-d'Or - CU Grand Dijon								
Le Mail	45,4	55,9		7,3	1 319	2	0	1
Fontaine D'Ouche	45,1	56		4,9	2 124	2	1	0
Les Grésilles	32,2	47	Décrochage	8	1 743	1	0	0
Le Bief Du Moulin	45,8	51	Décrochage	0	526			
Le Belvédère	52,6	52,8		4,5	1 103	1	0	0

Le taux de réussite au Brevet en 2016 est de 87.8% dans le département de la Côte d'Or alors qu'il est de 83% dans les collèges de la métropole ayant un fort recrutement d'élèves issus des QPV. Il est donc inférieur en QPV, néanmoins, cette donnée aurait eu plus de signification en parallèle d'autres indicateurs (mentions au brevet, filières d'orientation post-3^{ème}, post-bac...)

À titre de comparaison entre les QPV du territoire et les données de Dijon métropole, d'autres données révèlent les fortes inégalités existantes:

- ▶ Seuls 48% des jeunes de 16-24 ans qui résident en QPV sont scolarisés

alors que ce taux est de 71% pour Dijon métropole.

- ▶ Sur cette population des 16-24 ans non-scolarisés également appelés "décrocheurs", 80% sont sans diplôme ou ont validé un diplôme inférieur au BAC alors qu'ils sont 52% dans la même situation sur le territoire de la métropole.

D'après ces données plus illustratives de la situation réelle des quartiers, il y a bien des inégalités fortes dans le domaine éducatif en QPV avec le reste de l'agglomération et lorsque les jeunes en sont victimes, les difficultés sont plus importantes et les situations bien plus complexes.

C FONCTIONNEMENT DES PRE

• LES STRUCTURES PORTEUSES DES PRE

Le portage des PRE est assuré, conformément à la réglementation, par des structures juridiques distinctes des collectivités disposant de leur propre budget et qui assurent le rôle de maîtrise d'œuvre des PRE (gestion du projet et évaluation).

Sur le territoire de Dijon métropole, le schéma est le suivant : une Caisse des écoles pour Dijon et 4 CCAS portent respectivement les PRE de Chenôve, Longvic, Quetigny et Talant.

Le fait que ces structures juridiques soient indépendantes de leur collectivité territoriale de rattachement, notamment sur le plan budgétaire, ne se traduit pas dans les faits par une complète autonomie; en effet les communes apportent un fort soutien à ces établissements publics (mise à disposition de locaux, de personnel, de maté-

riel, versement de subventions...). Il s'agit d'un soutien indirect apporté au fonctionnement des PRE par les collectivités territoriales.

Sur le plan budgétaire, les mises à dispositions d'agents à titre gratuit par les structures porteuses ou les communes sont rarement valorisés dans les budgets consacrés aux PRE. Évidemment, cela ne change en rien le fonctionnement du PRE mais pourrait significativement modifier les équilibres des financements dans les budgets.

• LES INSTANCES DE PILOTAGE

• Comités de pilotage et conseil consultatif :

Les PRE de Chenôve, Longvic et Talant disposent d'un comité de pilotage alors que pour Dijon, la caisse des écoles fonctionne dans le cadre du conseil consultatif de réussite éducative. Les comités de pilotage et le conseil consultatif se

réunissent au moins une fois par an.

Aucune structure porteuse n'a fait le choix de mettre en place de comité technique, instance susceptible de faire le lien entre l'organisation stratégique (comité de pilotage, conseil consultatif) et l'organisation opérationnelle (EPS) dans la mesure où les échanges entre les partenaires en dehors des instances de pilotage sont une réalité notamment au sein des Équipes Pluridisciplinaires de Soutien.

• **Rôle des instances de pilotage :**

Ces instances ont pour but de fixer les objectifs stratégiques du programme, de déterminer annuellement le périmètre d'intervention. Elles ont la responsabilité de mobiliser des moyens financiers et opérationnels (conventions et autres protocoles de travail) nécessaires à son bon fonctionnement. Ces modalités de gouvernance doivent permettre d'assurer au dispositif une cohérence et une complémentarité entre les actions inscrites dans le PRE et les dispositifs de droit commun portés parallèlement par d'autres institutions (CAF, Education nationale.....) en veillant à ce que le PRE ne se substitue pas à leurs missions, à l'articulation avec d'autres dispositifs (soutien scolaire, CLAS, ateliers d'éveil...) et à ce qu'il s'intègre dans les projets éducatifs de territoire.

Ces instances valident également les bilans financiers et donnent les orientations budgétaires.

• **Membres des instances de pilotage :**

Compte tenu de ses missions, la composition de ces instances de pilotage doit être la plus large possible afin d'y associer des représentants de toutes les institutions concernées et d'en assurer un portage politique. Sur les différents PRE, on trouve systématiquement une

représentation du président d'EPCI, du maire, du DG ou DGA de la collectivité, de l'État (préfecture, Éducation Nationale, DDSCS...), de la CAF, du conseil départemental, de représentants d'association dans le champ de l'éducation.

Les deux pistes d'amélioration à apporter concernent :

- ▶ la représentativité des parents dans les instances de pilotage des PRE qui n'est pas encore assurée pour l'ensemble des PRE.
- ▶ une représentation systématique du monde de la santé au-delà de la PMI.

• **Les Coordonnateurs du PRE :**

Les 5 PRE disposent tous d'un coordinateur sur un poste dédié dont les statuts, la situation administrative et le cadre d'emploi diffèrent. Outre la préparation des instances de gouvernance, ils sont tous systématiquement chargés :

- ▶ d'animer un partenariat institutionnel et associatif,
- ▶ d'évaluer le dispositif et d'effectuer une veille éducative.
- ▶ de développer de réelles compétences en matière administrative et en gestion.

En dehors de la coordination du réseau d'acteurs qui dépasse celui des membres de l'équipe pluridisciplinaire, ils assurent aussi des missions de référents de parcours pour les PRE de Longvic et de Chenôve, et pour quelques enfants à Talant.

• LE FONCTIONNEMENT DU PRE

• **L'équipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS) :**

Les EPS sont chargées de mettre en place des parcours individualisés pour chaque enfant. Sur le plan fonctionnel, elles ont toutes élaboré une charte de

confidentialité que leur membre approuve et signe - élément indispensable à la déontologie du travail social. Elles sont composées, pour les PRE de l'agglomération, d'une dizaine de per-

sonnes en moyenne.

Dans le détail de leur composition, la question de représentants du périscolaire, là où ils ne sont pas présents peut se poser.

• RÉPARTITION DES MEMBRES DANS LES EPS PAR TYPE DE MÉTIERS

(SOURCES : ENQUÊTE CGET ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016)

TYPE DE MÉTIERS	MÉTROPOLE DE DIJON	RÉPARTITION NATIONALE
PERSONNELS ISSUS DE L'ÉDUCATION NATIONALE	36%	34%
PROFESSIONNELS QUALIFIÉS EN TRAVAIL SOCIAL (AS, ÉDUCATEURS...)	32%	26%
PERSONNELS ÉDUCATIFS	12%	14%
PERSONNEL SOCIO-CULTUREL (SPORT, CULTURE, ETC...)	12%	10%
PROFESSIONNEL MÉDICAL OU PARAMÉDICAL	7%	10%
SPÉCIALISTES EN SANTÉ MENTALE	2%	7%

Pour toutes les équipes pluridisciplinaires de soutien étudiées, on constate la conjugaison d'une approche territoriale de proximité et des compétences dans le domaine de l'enfance. Les actions proposées à chaque enfant sont des réponses personnalisées à leur situation individuelle mais la procédure d'ensemble est intangible et respectée pour chacun des PRE évalué. Tous les PRE ne disposent pas d'un règlement intérieur mais ceux qui n'en ont pas défini, utilisent des documents équivalents qui décrivent les procédures de fonctionnement du PRE.

• DÉFINITION D'UN PARCOURS D'ENFANT

Plusieurs étapes sont mises en œuvre permettant la prise en charge jusqu'à la sortie du dispositif :

1. Repérage des difficultés de l'enfant : Tout professionnel au contact de l'enfant peut être considéré comme "repérant".

Si les données de 2017 montrent que l'origine du repérage est très différente d'un territoire à l'autre, l'école reste systématiquement le principal prescripteur. Il est vraisemblable que les contextes locaux, le type et le dynamisme des

acteurs locaux, les organisations municipales... influent sur l'origine du repérage mais on retrouve toujours les travailleurs sociaux et ASF, les services des communes et enfin, les associations ou animateurs dans une faible proportion.

2. Premier contact du coordonnateur avec la famille :

Les parents des jeunes sont systématiquement associés à la démarche pour être informés du dispositif et des modalités de prise en charge possibles du PRE et surtout recueillir leur adhésion. Il ne peut y avoir de mise en place de parcours PRE au sens propre du terme, ni d'effets significatifs aux interventions éducatives si les parents ne s'impliquent pas dans la démarche. Ils seront donc contractuellement signataires du processus d'accompagnement mis en œuvre.

Localement, cette mission est assurée par le coordonnateur ou par le futur référent du parcours en fonction des PRE, alors que chronologiquement, cette étape est parfois réalisée après la phase de diagnostic.

3. Regard collectif des professionnels sur la situation présentée ou diagnostique :

Chaque enfant repéré fait l'objet d'un échange et d'une évaluation sur sa situation en réunion d'EPS. L'évaluation de la situation s'appuie sur tous les professionnels concernés, les points de vue sont croisés et discutés. Ils définissent ensemble les objectifs à atteindre et élaborent le contrat d'accompagnement avec les actions à mettre en place.

4. Élaboration de réponses dans différents domaines sur les parcours personnalisés :

Les parcours prennent la forme d'actions de différentes natures : soutien scolaire renforcé et adapté concernant notamment l'implication des enfants

et leur motivation, le dialogue parents/école avec l'intervention d'une tierce personne, le suivi du parcours scolaire et éducatif par un référent, des vacances médicales et des orientations éventuelles vers des services et établissements spécialisés, des actions sur la santé en petit groupe (nutrition, sommeil...), des activités éducatives ajustées aux besoins de l'enfant (activités culturelles, sportives, théâtrales...), etc....

Sur ce point, chacun des PRE a construit, au fur et à mesure des années, des besoins et de ses ressources, des actions spécifiques et outils particuliers. Plusieurs de ces actions sont détaillées supra (cf. VI.4) et illustrent la diversité, la créativité et l'adaptabilité que permet d'impulser le PRE.

• DÉLAI POUR UNE PRISE EN CHARGE

Le délai moyen entre l'orientation vers le PRE d'un enfant et l'étude de sa situation par l'EPS sur le territoire est d'une moyenne de 17 jours contre 20 jours au plan national (sources enquête CGET année scolaire 2015-2016). Ces données sont confirmées en entretien et sont même inférieures à 15 jours, hormis Chenôve qui peine encore à résorber une file d'attente importante en raison d'une réorganisation en cours.

• DURÉE DE PRISE EN CHARGE

La durée de prise en charge d'un enfant dans le dispositif est inférieure à 12 mois pour l'ensemble des PRE avec parfois des durées plus longues justifiées par des situations particulières.

Sur ce point, il ressort des entretiens que les évaluations intermédiaires pour voir comment l'enfant évolue en cours de parcours ne sont que trop rarement systématisées. Pour autant, la fréquence de réunions des EPS à raison d'une fois par mois paraît être la bonne.

• SORTIE DU DISPOSITIF

Les sorties des enfants du dispositif sont validées au sein des EPS. Les motifs sont variés : atteinte des objectifs ou à l'inverse, pas d'évolution significative, limite d'âge, orientation de l'enfant vers une autre prise en charge ou par une autre structure, déménagement de la famille...

Sur ce point, il conviendrait de formaliser chaque sortie de parcours en l'officialisant avec la famille a minima par un courrier. À ce titre, il convient également d'anticiper au mieux la sortie du parcours de l'enfant afin de garantir aux familles une continuité ou un relais adapté à la prise en charge.

• LES RÉFÉRENTS DE PARCOURS

8 référents de parcours sont comptabilisés sur l'ensemble du territoire de Dijon métropole. À noter que la majorité d'entre-eux assure également la fonction de coordonnateur de PRE. En équivalent temps plein, plus d'1 ETP est consacré à cette mission sur tous les

PRE. Cette fonction est "professionnalisée et internalisée" même si parfois, ce rôle peut être confié à une personne non salariée du PRE dans le cas de mesures éducatives ou quand le lien peut être plus opérant entre l'enfant et une autre personne (CPE, directeur d'école investi...).

Ils sont les garants de la bonne conduite des parcours individualisés des enfants et de leur suivi en lien avec les différents partenaires.

Ils sont chargés notamment :

- ▶ d'accompagner les enfants dans le cadre des actions proposées par l'EPS.
- ▶ d'aider les parents sur la base des engagements du parcours de réussite éducative.
- ▶ de jouer un rôle d'interface entre l'enfant, la famille, l'école et les autres partenaires concernés.
- ▶ d'informer le coordonnateur et l'équipe pluridisciplinaire de l'évolution des parcours individualisés.

C SUIVI DES PARCOURS INDIVIDUALISÉS

• ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS SUIVIS EN QPV:

TERRITOIRES	2014	2015	2016	2017
CHENÔVE	170	45	113	119
DIJON	501	451	561	545
LONGVIC	100	96	101	96
TALANT	108	97	106	119
QUETIGNY	114	50	43	47
TOTAL	993	739	924	926

Le total de l'année 2015 est à relativiser en raison de données qui n'ont pu être fiabilisées sur le PRE de Chenôve avec le départ du coordonnateur.

En 2016 sur les 924 enfants suivis, 520 sont des garçons et 404 sont des filles. La tranche d'âge la plus représentative concerne les 11-16 ans avec 365 enfants, suivie des 6-10 ans avec 354 enfants, puis des 2-5 ans avec 161 enfants. 44 jeunes de la tranche 17-18 ans sont encore suivis à Dijon dans le cadre de continuité de parcours et bien que ces derniers ne puissent théoriquement plus débiter

de nouveaux parcours.

Au delà des données chiffrées, l'ensemble des coordonnateurs alertent sur l'accroissement du nombre de situations malgré la nouvelle géographie de la politique de la ville et sur l'aggravation des situations. En effet, en dépit de la réduction des périmètres des quartiers prioritaires, le nombre d'enfants bénéficiaires n'a que très peu baissé. Proportionnellement, 18% des QPV auraient bénéficié d'un parcours d'accompagnement en PRE.

D BUDGETS DES PRE

TERRITOIRES	2015 MONTANT ACSE	2015 MONTANT COMMUNE	2015 COÛT PARCOURS/SUBV	2016 MONTANT CGET	2016 MONTANT COMMUNE	2016 COÛT PARCOURS	2017 MONTANT CGET	2017 MONTANT COMMUNE	2017 COÛT PARCOURS
CHENÔVE	87 250€	14 047€	2551€	89 000€	26 578€	1023€	85 000€	21 764€	897€
DIJON	266 100€	114 867€	845€	249 000€	123 000€	663€	265 000€	99 213€	668€
LONGVIC	57 000€	38 447€	994€	51 000€	38 202€	883€	50 000€	34 456€	949€
TALANT	72 800€	31 954€	1080€	51 000€	41 077€	991€	65 000€	36 710€	855€
QUETIGNY	45 100€	31 229€	1527€	35 000€	22 217€	1331€	30 000€	26 528€	1203€
TOTAL	528 250€	230 544€	1339€	488 000€	251 074€	978€	495 000€	218 671€	914€

• LES PARCOURS INDIVIDUALISÉS

Le coût moyen des parcours est calculé en fonction du budget du PRE au regard du nombre de jeunes accompagnés. Cette donnée permet de calculer le coût réel des parcours individualisés par territoire ainsi que la moyenne des parcours sur l'agglomération.

Sur l'exercice 2015, les données du PRE de Chenôve ne prennent en compte que les enfants ayant bénéficié d'un

parcours individualisé d'accompagnement et répondant à la méthodologie du PRE. Depuis, ce PRE s'est restructuré et réorganisé. La comparaison des trois exercices 2015, 2016 et 2017 est donc rendue plus délicate.

Sur l'exercice 2016 sont comptabilisés 924 parcours d'un coût moyen de 978€ et en 2017, 926 parcours d'un coût moyen de 914€.

Les subventions de la part de l'Etat sont

versées sur la base de différents critères :

- ▶ la qualité de l'accompagnement par les dispositifs (qualité des parcours, taux d'individualisation, résultats obtenus...)
- ▶ les co-financements apportés par les collectivités territoriales
- ▶ le nombre d'enfants en parcours
- ▶ les parts consacrées à l'ingénierie et aux actions mises en place pour les parcours (en veillant à un certain équilibre entre elles).

En 2010, les financements de l'État étaient de 776.000 € au titre de l'Accsé, 574.000 € en 2014 et s'établissent à 452.000 € en 2018.

Du point de vue du nombre de bénéficiaires, on dénombre 993 parcours en 2014 contre 926 en 2017. La baisse sensible du nombre de bénéficiaires est néanmoins bien moins importante que

celle des subventions de la part de l'Etat. Il est donc opportun de réussir à trouver d'autres sources de financements afin de maintenir la qualité de service alors même que des optimisations ont été réalisées.

Pour l'année 2015, la moyenne des coûts de parcours avait été communiquée par le CGET et s'élevait à :

- ▶ 1.744 € au plan national
- ▶ 1 965 € pour la Bourgogne- Franche - Comté
- ▶ 1 339 € pour la Côte d'Or

Le coût des parcours, s'il est très dépendant des capacités de financement de l'État est pour autant, inférieur de 22% au national et 32% inférieur à celui de la région.

E

ATOUTS ET MARGES DE PROGRESSIONS DES PROGRAMMES DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE DIJON MÉTROPOLE

• LE PRE ET LE "DROIT COMMUN"

• Atouts

Le Programme de Réussite Éducative intervient lorsque les services de droit commun n'ont pas de réponse adaptée au besoin qui apparaît.

Par exemple, à ce jour, les consultations des enfants ou de leurs parents chez un psychologue clinicien ne sont pas remboursées par la sécurité sociale et les centres médico psycho pédagogiques ont un délai d'attente pour les psychothérapies important, de plus d'un an en moyenne.

La souplesse et la réactivité du PRE est un atout dans le sens où une réponse rapide est apportée à une difficulté spé-

cifique. Il s'agit de réagir vite à des besoins afin de prévenir des problèmes plus importants.

Le PRE a vocation à identifier des besoins récurrents des familles fragiles restés sans réponse et à alerter les services publics sur la nécessité de faire évoluer les cadres d'intervention.

Lorsque les services publics de droit commun existent (aides à la licence sportive, bons CAF, aides éducatives) mais ne sont pas connus des familles, les référentes de parcours PRE accompagnent et par leur travail, ouvrent l'accès aux droits à des publics qui y renoncent.

• Marge de Progression

Les PRE répondent, trop souvent, à des besoins auxquels devraient répondre d'autres services publics :

- ▶ accompagnement aux soins lorsque les familles ne trouvent aucun taxi pris en charge par la sécurité sociale
- ▶ consultations chez le psychologue dans l'attente d'une prise en charge au CMPP
- ▶ aides diverses en matière de loisirs qui pourraient être prises en charge par le conseil départemental

Il convient progressivement d'orienter les demandes vers les professionnels compétents afin de garantir la pérennité des prises en charge.

Le PRE n'a en effet pas vocation à accompagner les familles sur plusieurs années.

Par ailleurs, il doit se recentrer sur la capacité d'expérimentation.

Enfin, il conviendrait de diversifier et de trouver d'autres sources les financements. A titre d'exemple, sur de nombreux territoires, la CAF participe forfaitairement à chaque parcours d'accompagnement initié.

• LES NÉCESSAIRES COORDINATIONS AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE ET LES AUTRES PARTENAIRES

• Atouts

Les Équipes pluridisciplinaires de Réussite Educative permettent un échange constructif entre les enseignants et les professionnels socio éducatifs. Des situations problématiques pour les écoles ou les établissements scolaires sont dénouées grâce à la coordination du PRE.

• Marges de progression

Le PRE met en place des soutiens scolaires individualisés sur demande des enseignants, avec l'AFEV à Chenôve et à Dijon, avec les PEP à Dijon et avec des étudiants ou intervenants qualifiés dans les autres territoires.

Il apparaît que les communications entre les intervenants et les enseignants ne sont pas suffisantes, ce qui compromet l'efficacité de ces interventions individualisées pour les enfants.

Il conviendrait de formaliser des méthodes de travail pour mettre en lien les interventions de soutien scolaire et les équipes enseignantes.

L'élaboration de lettres de mission propres à chacun des membres pourrait faciliter l'implication de chacun et en particulier améliorer les modalités de dialogue entre le référent de parcours, le coordonnateur PRE et celui du REP quand il existe, l'école au travers de son enseignant ou du professeur principal, de l'assistante sociale ou du CPE dans le second degré...

• DES BESOINS DE SANTÉ IMPORTANTS DANS LES QUARTIERS "POLITIQUE DE LA VILLE" ET D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ PAR DES ÉDUCATEURS

• Atouts

Sur les 5 territoires PRE de Dijon métropole, des besoins importants apparaissent en matière de santé, principalement dans deux domaines :

- ▶ en soins de psychologie
- ▶ en accompagnements aux soins lorsque les parents travaillent

La coordination PRE de Dijon métropole organise et co-finance des interventions de psychologues dans les structures de quartier.

• Marge de progression

Il convient sur ce point de systématiser l'association de l'ARS aux instances de pilotage et de trouver les meilleures modalités d'implication de personnels du champ médical, voire d'appui dans le domaine de la santé mentale avec la participation des CMPP et SESSAD, d'associations de professionnels spécialisés...

• DES PRE SUFFISAMMENT SOUPLES POUR S'ADAPTER AUX RÉALITÉS ET RESSOURCES SPÉCIFIQUES DES TERRITOIRES

• Des actions propres aux quartiers

-PRE de Chenôve :

- ▶ Club lecture et contes pour les enfants de maternelle et pour leurs parents,
- ▶ Accompagnement des jeunes de 6 à 16 ans(accompagnement scolaire pendant le temps scolaire, révisions, préparation au brevet des collèges, atelier d'improvisation théâtrale ; accompagnement pendant les congés scolaires, stages divers, sorties culturelles, récréatives, activités artistiques et de loisirs l'activité « danse ragga », développement des suivis psychologiques,
- ▶ Accompagnement des parents, actions de médiations parents/établissements scolaires concernant la tranche d'âge 6-12 ans,

-PRE de Dijon :

- ▶ Orientation et accompagnement vers le dispositif de classe passerelle pour les moins de 3 ans,
- ▶ Soutien scolaire à domicile et orientation vers les dispositifs d'aide à la scolarité,
- ▶ Participation au coût de voyages scolaires pour les enfants qui ne partiraient pas sans cette aide,

▶ Aide aux soins et à la santé (accompagnement vers les soins, vacations de psychologue, parcours santé aux Grésilles et à Fontaine d'ouche avec le soutien de l'ARS),

▶ Formation de base à visée parentale pour les familles avec enfants non francophones, du quartier des Grésilles,

▶ « Raconte-moi ta langue » implique les parents non francophones dans les classes avec des supports multilingues

▶ Accompagnement pour l'accès aux loisirs, aux sports, aux activités socio-culturelles, artistiques, accès aux vacances.

-PRE de Quetigny :

- ▶ Accueil parents- enfants de 0 à 3 ans à la ludothèque « les p'tites pousses »,
- ▶ Partenariat avec l'atelier « biblio ».

-PRE de Longvic :

▶ Ateliers « découverte », plaisirs de lire, de soutien individuel à la scolarité, d'accompagnement à la scolarité pour les collégiens, soutien à la recherche de lieux de stages pour les élèves de 3^{ème}

▶ Soutien aux adolescents présentant des fragilités

▶ Actions de prévention des exclusions et accompagnement des jeunes en situation d'exclusion temporaire(décrochage scolaire)

▶ Ateliers « loisirs-culture » pour les enfants de 2 à 11 ans, ateliers d'accès à la culture littéraire, participation à des projets culturels communaux,

▶ Accompagnement dans l'inscription à une activité sportive, artistique, musicale

▶ Accompagnement aux soins

-PRE de Talant :

- ▶ Actions de prévention de l'illettrisme "clubs Lecture Écriture coup de pouce", pour les enfants présentant des difficultés dans l'apprentissage du langage écrit ou oral, soutien ciblé sur la lecture, de manière régulière,
- ▶ Action de prévention du décrochage scolaire pour les collégiens (soutien renforcé et individualisé),
- ▶ Action de prévention dans l'éducation (point accueil-famille) soutien

aux parents dans l'éducation de leur enfant,

- ▶ Action de prévention «jeunes parents» à la Farandole (accueil parents/enfants), il s'agit de préparer les jeunes parents à l'entrée en maternelle de leur enfant, faciliter l'entrée de l'enfant dans le collectif, permettre la socialisation des jeunes et de rompre l'isolement de certains parents.
- ▶ Actions de lutte contre les inégalités dans l'accès à la santé.

E DES QUESTIONS

· QUARTIER DE VEILLE OU QUARTIER PRIORITAIRE ?

La définition de la nouvelle géographie prioritaire, mise en œuvre à compter de l'exercice 2016 n'a pas eu d'incidence à la baisse sur l'évolution du nombre d'enfants suivis et a peu impacté le niveau des subventions accordées sur les crédits politiques de la ville.

Les chiffres présentés en 2016 concernant le nombre d'enfants suivis en quartier de veille et en quartier prioritaire ne relèvent pas d'un comptage précis ou systématique en raison des difficultés de terrain rencontrées par les repérants pour procéder au jour le jour à cette différenciation entre QPV et QVA. Pour 2017, cette problématique a été prise en compte pour chacun des PRE afin d'aborder l'exercice 2018 avec la quasi-exclusivité des bénéficiaires issus des territoires prioritaires.

· QUELLE PRÉVENTION DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE PAR LES PRE ?

Les parcours PRE ont notamment pour objectif de rétablir de bonnes relations entre l'école et la famille et une confiance dans la capacité à accompa-

gner son enfant dans son parcours éducatif, aussi bien dans les domaines scolaire qu'extrascolaire.

En confrontant les listes, il apparaît que les jeunes suivis par la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire de Dijon et alentours n'ont pas été accompagnés dans le cadre du PRE. Il paraît délicat d'être catégorique sur cette question mais cela semble signifier que le PRE, en créant du lien et différents soutiens aux plus vulnérables, a participé à la prévention du décrochage scolaire.

· QUEL PORTAGE À L'ÉCHELLE INTER-COMMUNALE ?

Pour le moment, il existe une animation intercommunale ayant comme finalité le partage des pratiques professionnelles, des échanges sur le traitement de certaines problématiques, la mise à disposition d'une base de données partagée, voire une coordination stratégique.

À terme la question des plus-values d'un portage intercommunal pourrait se poser pour rechercher des mutualisations et des optimisations de certaines fonctions.

En conclusion, les PRE de la métropole dijonnaise, tels qu'ils sont déployés donnent des réponses satisfaisantes aux besoins éducatifs des enfants des quartiers prioritaires. Le point fort des PRE réside dans sa réactivité, son adaptation au contexte et sa capacité à mobiliser et fédérer les professionnels du champ de l'éducation.

De toutes les prescriptions qui ont pu être proposées, deux d'entre elles devraient constituer les deux prochains chantiers prioritaires :

- **Privilégier la recherche du droit commun** : recenser les différentes mesures de droit commun afin d'éclairer chaque membre d'EPS dans la définition et la construction du parcours de l'enfant. Ce guide pourrait prendre la forme d'un livret organisé par thématique (famille, petite enfance, jeunesse, santé/handicap, décrochage/orientation/insertion...), identifierait les ressources locales et faciliterait le croisement des regards des différents professionnels lors des diagnostics.
- **Développer une démarche évaluative continue** avec quelques outils et indicateurs qui permettront de mieux apprécier le bon fonctionnement des PRE et de mesurer les résultats des parcours individuels. La définition de telles procédures doit permettre de mieux définir

l'éligibilité au dispositif, de réajuster les actions et de formaliser clairement la fin des parcours.

Dans les grandes lignes et à court terme, les perspectives sont les suivantes:

1. Une démarche de projet pour identifier ce qui relève du PRE et ce qui doit retourner dans les services publics de droit commun.

La plus value du PRE repose sur l'accompagnement des familles dans une difficulté contextuelle.

2. Un recentrage sur les missions d'accompagnement à la parentalité et sur l'expérimentation.

L'efficacité des PRE est observée grâce à sa réactivité et sa créativité de réponses.

3. Une meilleure évaluation qualitative des PRE

Doter les PRE du même outil de suivi et d'évaluation des parcours d'accompagnement des enfants. Analyse plus précise des effets des actions mises en œuvre, questionnaire de satisfaction à tester, entretien avec les enseignants, les bénéficiaires...

4. Le PRE comme ensemble des dispositifs éducatif ?

5. Impliquer davantage chaque partenaire et mobiliser d'autres sources de financement

2 FOCUS SUR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Dans le cadre des réunions du groupe technique éducation du contrat de ville qui ont débuté en 2016, la problématique du décrochage scolaire chez les jeunes a été évoquée par les partenaires, en particulier avec l'Éducation Nationale.

Il a été décidé de réaliser un état des lieux des situations de décrochage scolaire pour lesquelles les professionnels peinent à trouver des solutions communes et pérennes.

En concertation avec l'Éducation Nationale, des entretiens auprès des principaux de collèges des quartiers Politique de la ville ont débuté fin 2017.

• PERSPECTIVES 2018 -2022

Cet état des lieux a peine à se réaliser parce que de nombreux principaux de collèges n'ont pas pu être rencontrés dans le temps imparti. De ce fait, l'état des lieux des situations de décrochage scolaire sur les quartiers Politique de la ville ne peut pas être présenté lors de ce bilan à mi-parcours.

Toutefois, pour la seconde période du contrat de ville 2018-2022, la mobilisation de l'ensemble des partenaires sur ce sujet est particulièrement attendue, notamment de l'Éducation Nationale.

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

1 BILAN 2015-2017

Dans le cadre du bilan à mi-parcours du contrat de ville, il a été convenu, comme pour les autres piliers, de ne pas analyser l'ensemble des actions conduites du pilier cadre de vie et renouvellement urbain, mais de concentrer les réflexions des partenaires sur la thématique de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).

Deux orientations stratégiques concernent cette thématique :

- **Assurer la qualité de service** (GUSP, espace commun...), en animant un dispositif de coordination des actions com-

munales ;

- **Assurer la tranquillité publique et résidentielle**, en mettant en œuvre un dispositif de médiation - médiateurs en journée et en soirée sur les QPV.

Des chartes de GUSP à l'échelle de l'agglomération et de chacune des villes de la Politique de la ville, ont été signées en 2012 mais n'ont pas été remises à jour depuis.

La question de l'écriture de nouvelles chartes a été régulièrement soulevée par les services de l'État sur la période 2015-2017 du contrat de ville. À ce jour,

aucun personnel n'a été dédié pour l'animer au sien de la métropole. Pour autant, ces thématiques ont été abordées avec les communes, les services de l'Etat, les bailleurs et Dijon métropole à l'occasion de l'élaboration, en 2016, puis des bilans annuels des conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Elles ont permis de démontrer la pertinence des actions

engagées sur les territoires, notamment dans les domaines suivants :

- Renforcement des personnels de proximité
- Sur-entretien
- Tranquillité résidentielle, au travers de l'engagement des bailleurs dans l'association Grand Dijon médiation
- Remise en état des logements

2 PERSPECTIVES 2018-2022

Pour la prochaine période 2018-2022 du contrat de ville, **deux propositions devront être abordées dans le cadre d'un groupe de travail qui reste à définir** pour aborder les points suivants :

► **Bilan de la mise en œuvre de la médiation – AGDM notamment :**

- Rappel des dates de mise en service de l'AGDM
- Bilan des interventions par quartiers
- Propositions d'amélioration et axes de travail
- Intégration d'un bilan des services municipaux de médiation (Chenôve et Talant)

► **Bilan de la mise en œuvre des conventions d'abattement TFPB**

- Faire une présentation générale des conventions
- Propositions d'amélioration et axes

de travail commun

Des avenants aux conventions devront être rédigés et devront prendre en compte les enjeux communaux en lien avec les bailleurs sociaux.

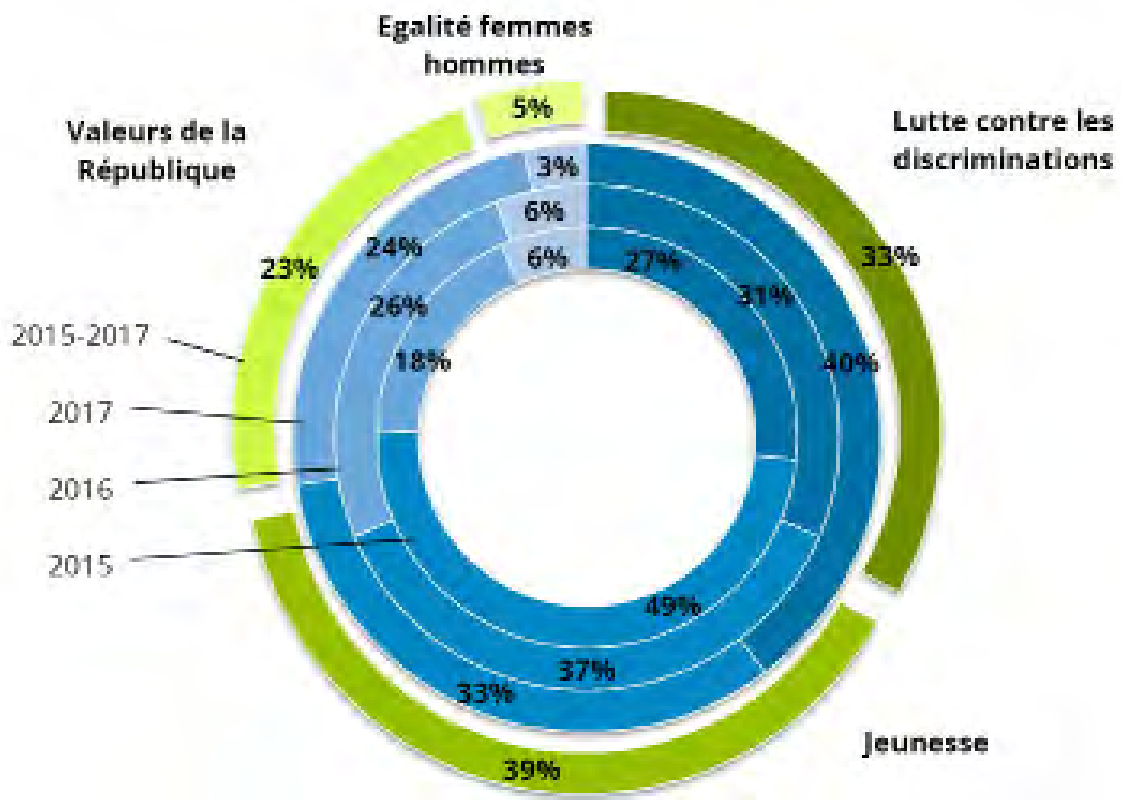
Des sujets transversaux pourront apparaître comme la remise en état des logements, la gestion des encombrants,...

Enfin, le pilotage politique assuré par la **mise en place d'un CISPD**, devra tenir compte du futur transfert des compétences sociales prévu en 2018/2019, du Conseil départemental vers la métropole dijonnaise, celles-ci comprenant la prévention spécialisée.

5 FOCUS SUR LES ENJEUX TRANSVERSAUX DU CONTRAT DE VILLE

-/// Aux 3 piliers s'ajoutent des axes transversaux :
- ▶ l'égalité femmes/hommes ;
 - ▶ la lutte contre les discriminations ;
 - ▶ la jeunesse ;
 - ▶ les valeurs de la République.

Il s'agit dans cette partie de donner à voir comment les axes transversaux du contrat de ville ont été pris en compte dans les actions sur la période 2015-2017.



Sur la période 2015-2017, c'est l'enjeu transversal de la jeunesse qui a été le plus investi par les porteurs de projets : près de quatre actions sur dix y font référence sur l'ensemble de la période (39%).

La lutte contre les discriminations représente un tiers des actions et les valeurs de la République près du quart de celles-ci (23%).

L'égalité femmes/hommes a très peu été concernée par les actions au cours des trois années, et encore moins en 2017 que les deux années précédentes.

En 2015, la moitié des actions relevaient de l'enjeu transversal de la jeunesse. Il laisse petit à petit plus de place aux autres enjeux : il ne représente "plus que" 37% des actions en 2016 et 33% des actions de 2017. Cela bénéficie à la lutte contre les discriminations, qui représente 27% des actions en 2015 puis 31% en 2016 et 40% en 2017. C'est également le cas des valeurs de la République, dont dépendaient 18% des actions en 2015, 26% en 2016, 24% en 2017.

BILAN ET PERSPECTIVES 2018 - 2022

L'ensemble des partenaires du contrat de ville se sont engagés à conjuguer leurs efforts afin de définir une stratégie permettant d'améliorer la connaissance des discriminations sur le territoire, sensibiliser, mobiliser et former les partenaires et enfin accompagner les victimes par une prise en charge adaptée.

En 2018, Dijon métropole, avec la ville de Dijon et son CCAS ont obtenu le label Diversité et le label Égalité professionnelle Femmes-Hommes, délivrés par AFNOR Certification.

• LE LABEL DIVERSITÉ

Créé en 2008 et propriété de l'État, vise à prévenir les discriminations et à promouvoir la diversité dans les secteurs public et privé. Il permet à la structure candidate ou labellisée d'évaluer ses processus de ressources humaines et de les modifier le cas échéant. Cette certification délivrée par AFNOR Certification reconnaît et fait connaître les bonnes pratiques de recrutement et

d'évolution professionnelle valorisant la diversité dans la sphère du travail.

Le Label Diversité concerne tous les types d'employeurs : entreprises, administrations, collectivités territoriales, établissements publics, associations, etc.

• LE LABEL ÉGALITÉ

C'est la marque d'organismes novateurs dans leur approche de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il récompense l'exemplarité de leurs pratiques dans ce domaine. Ce label concrétise une volonté politique forte : valoriser l'égalité professionnelle au cœur des entreprises comme des institutions.

Encouragé par l'État, soutenu par les partenaires sociaux, le label Égalité peut être décerné à toute entreprise, association ou administration, quelle que soit sa taille ou son activité.

Pour mettre en cohérence l'obtention de ces labels localement et leur déploiement dans le cadre de la Politique de la ville, la mise en place d'un plan territorial de lutte contre les discriminations s'articulant autour de trois axes sera mis en place sur la période 2018-2022 :

- ▶ Une objectivation de la discrimination vécue sur le territoire ;
- ▶ Une approche intégrée mobilisant le droit commun des services de l'État et des collectivités ;

▶ Un programme opérationnel d'actions regroupant des actions de sensibilisation, formation et de communication incitant les acteurs économiques, institutionnels.

Un groupe de travail piloté par la Délégation aux droits des femmes a engagé la mise en place d'une convention pluripartenariale autour de l'association Solidarité femmes 21.



MISE EN ŒUVRE
SUIVI DES ACTIONS ET DES
DISPOSITIFS DU CONTRAT DE VILLE
2015-2017

ANALYSE DES PROGRAMMATIONS : DES AJUSTEMENTS RÉALISÉS EN CONTINU

PROPOS LIMINAIRES

Le tableau de bord de la programmation (actions réalisées ou instruites) est un outil :

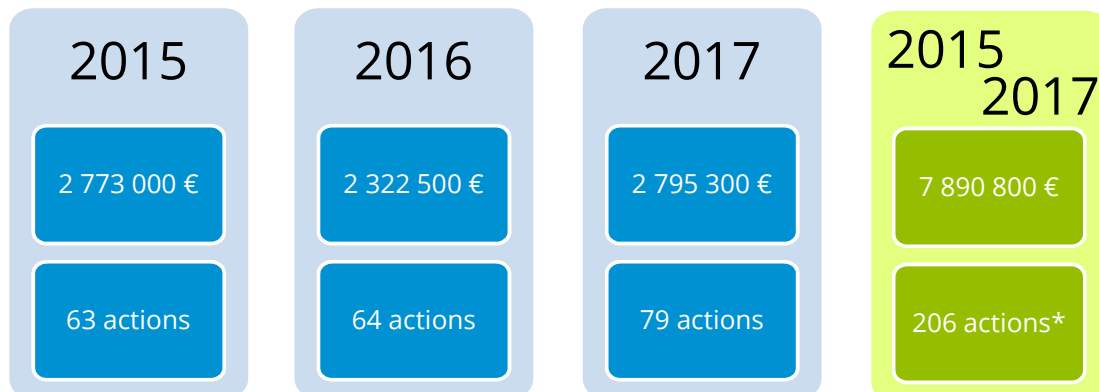
- D'appui à l'instruction des demandes de financement d'actions au titre de la Politique de la ville,
- D'appui au suivi et à l'évaluation du contrat de ville. Les champs de l'évaluation sont vastes et l'analyse globale de la programmation que permet cet outil ne constitue pas à elle seule une évaluation du contrat de ville. C'est un axe de travail parmi d'autres.

Dans la version annuelle du tableau de bord, les indicateurs ont pour objectif de dresser un bilan de la programmation de l'année. Il s'agit de donner aux acteurs de la Politique de la ville et aux membres du comité de pilotage de la lisibilité sur les réalisations du contrat de ville et de dresser un bilan annuel et dans le temps de la mobilisation des crédits spécifiques de la Politique de la ville, et plus globalement de la programmation des actions à différents niveaux (actions, objectifs stratégiques, porteurs de projets, territoires). L'analyse est globale : on évalue en quelque sorte la cohérence de la programmation dans son ensemble au regard des intentions et ambitions du contrat de ville au regard des enjeux et orientations stratégiques de la métropole.

Ce tableau de bord est la version comparative des bilans réalisés entre 2015 et 2017, à partir des informations transmises par les porteurs de projets dans les "fiches bilan" des actions effectivement réalisées (hors CLAS et PRE). Ce sont des informations déclaratives.

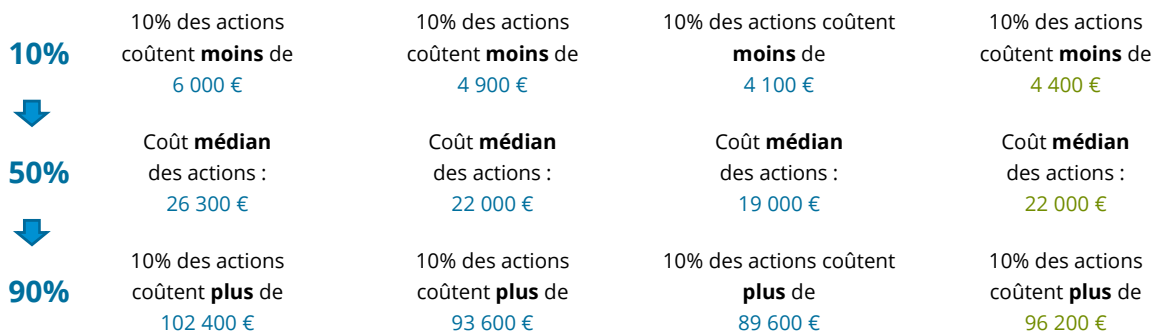
Chiffres clés

Nombre de dossiers déposés, de porteurs de projets et coût des actions

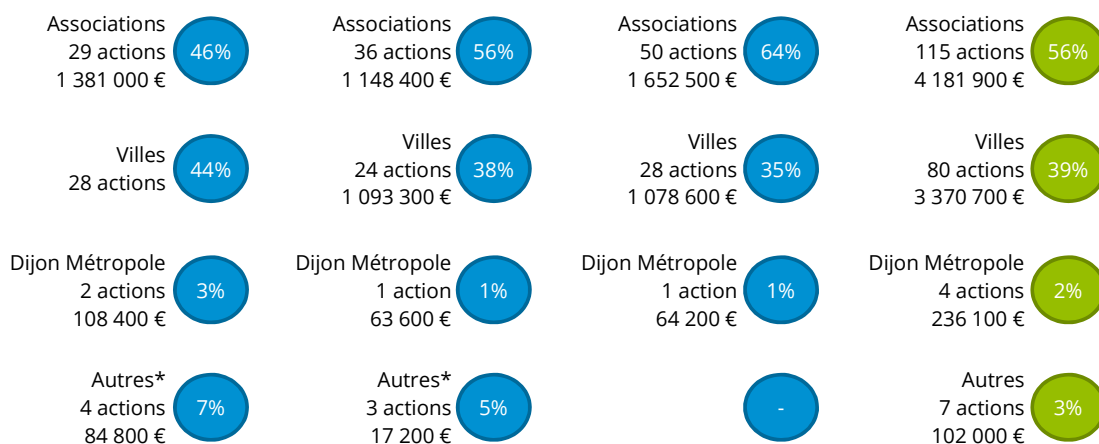


* une même action conduite sur les trois années compte comme trois actions

Répartition des coûts des actions



Types de porteurs de projets et part parmi l'ensemble des actions



* Autres porteurs en 2015 :

- CAF 21 - Centre social des Grésilles
- CCAS de Longvic
- Centre Hosp. la Chartreuse - Adosphère
- Pôle Emploi

* Autres porteurs en 2016 :

- CAF de la Côte d'Or
- Centre inter institutionnel de bilan de compétences Bourgogne Sud
- Dijon Habitat

- Entre 2015 et 2017, **7 890 800 €** ont été attribués aux actions mises en œuvre dans le cadre de la programmation de la Politique de la Ville, droit commun et crédits spécifiques confondus, toutes sources de financement confondues.

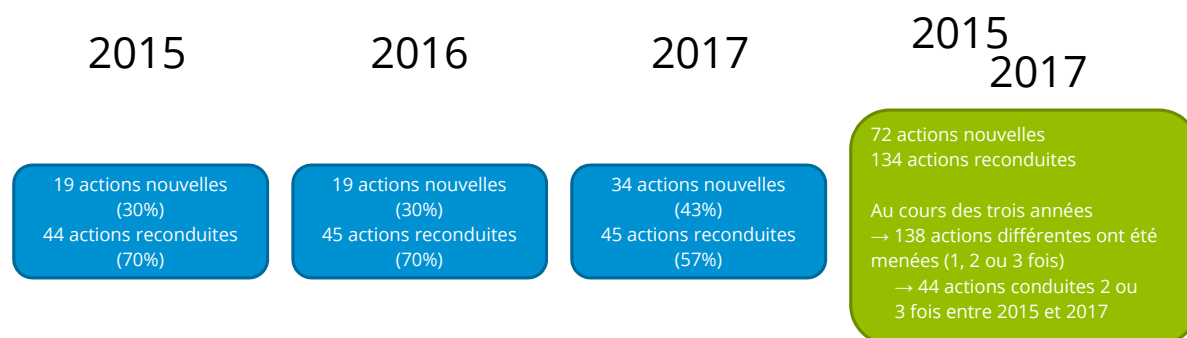
206 actions ont été réalisées sur les trois années (une même action conduite sur les trois années a été comptée trois fois). En 2017, 79 actions ont été mises en place, soit 16 de plus qu'en 2015 et 15 de plus qu'en 2016. Le montant total de la programmation de 2017 est le plus important : 2 795 300 €, soit 22 300 € de plus qu'en 2015 et 472 800 € de plus qu'en 2016.

- Sur toute la période, le **coût médian des actions s'élève à 22 000 €** : la moitié des actions réalisées au titre de la programmation entre 2015 et 2017 a coûté moins de 22 000 € quand la moitié a coûté plus de 22 000 €. En 2017, les actions menées ont généralement coûté moins cher que les autres années : le coût médian des actions (19 000 €) est moins élevé que les autres années (7 300 € de moins qu'en 2015, 3 000 € de moins qu'en 2016).

- De 2015 à 2017, la répartition des actions selon le type de porteurs de projets évolue. Sur l'ensemble de la période, **les associations ont conduit 56% des actions** (soit 115 actions qui ont coûté 4 181 900 €, quelle que soit la source de financement). **Les villes ont mené 39% des actions** (80 actions pour 3 370 700 €) et **la Métropole 2% des actions** (4 actions avec un montant de 236 100 €). **Les « autres » porteurs de projets** (Caf, Pôle Emploi, Dijon Habitat etc.) **ont conduit 3% des actions** sur les trois années (7 actions pour un montant de 102 000 €).

En 2015, la répartition entre associations et villes en tant que porteur de projets était équilibrée ; en 2016 et plus encore en 2017, un déséquilibre s'installe : les associations mettent en œuvre plus d'actions que les villes (près de deux fois plus en 2017).

Le renouvellement des actions



• Sur les 206 actions menées entre 2015 et 2017, **72 sont nouvelles** (35%). Les 134 autres actions avaient déjà été conduites auparavant, principalement avant 2015 (12 actions ont été menées pour la première fois en 2015 ou 2016 et ont été reconduites par la suite).

• **Au cours des trois années, 138 actions différentes ont été conduites**, une, deux ou trois fois. Parmi elles, 44 actions ont été menées plusieurs fois sur la période 2015-2017.

• 25 actions, listées ci-dessous, ont été réalisées en les trois années de la programmation.

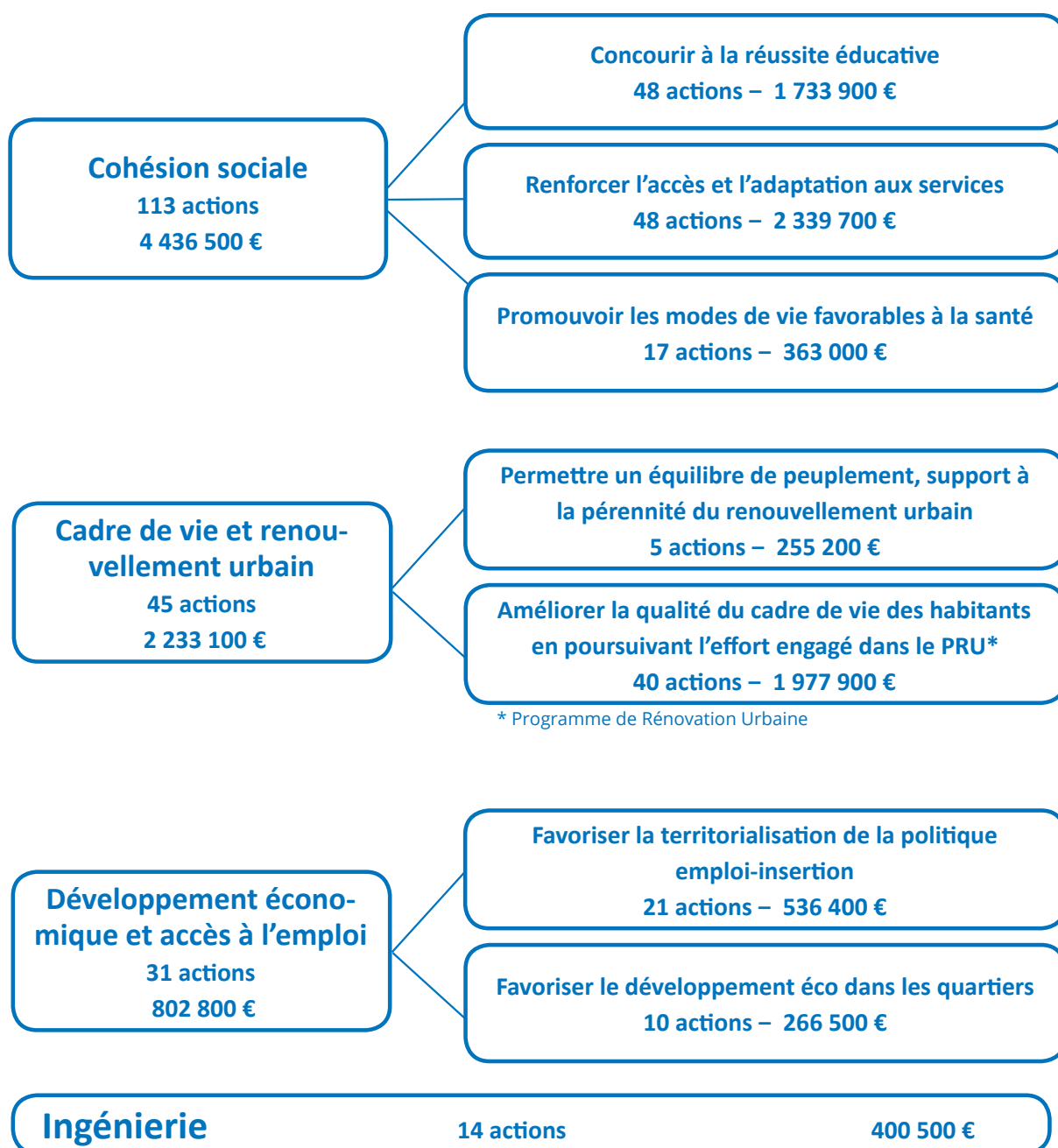
Les actions conduites en 2015, 2016 et 2017

Nom de l'action	Nom du porteur de projets
Festival Les Nuits d'Orient	Ville de Dijon
Favoriser la prise en charge psychothérapeutique des jeunes et de leurs familles et aider les professionnels	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
Escargolire	Association Promotion de la lecture (Promolec)
Gestion du lieu d'accueil enfant parents Ptit bleu-ptit jaune	Association Lieu Accueil Enfant Parents (Alacep)
MOUS	Grand-Dijon
Grésilles en fête	Ville de Dijon
Observatoire de la cohésion sociale	Ville de Talant
Bourse sports et culture	Ville de Quetigny
Accueil, écoute, information, orientation, aide et soutien psychologique aux victimes d'infraction pénale	Adavip 21
Projet de développement culturel et durable	Zutique productions
Jours de fête	Ville de Dijon
MJC Mobile	MJC Chenôve, Ville de Chenôve
Action collective de mobilisation complémentaire aux accompagnements individuels des jeunes	Ville de Talant
Lutte contre le décrochage scolaire	Ville de Quetigny
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
GUSP	Ville de Chenôve
Figure 2 Style Actions	Figure 2 Style
Réseau emploi adultes	Ville de Talant
Passeurs d'images - Cinéville	UDMJC 21
Gestion urbaine de proximité	Ville de Talant
Attractions	Cirq'ônflex
Lieu d'accueil parents enfants	Apolape La Cadole
CLES 21 - calculer, Lire, Ecrire, Savoir en Côte d'Or	Ligue de l'enseignement
Ateliers socio-linguistiques	Concilier l'économique et le social - aider aux mutations (Cesam)
Epicierie sociale et solidaire	Episourire

Les actions réalisées en 2015-2017 au regard de la stratégie du contrat de ville

Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier et à l'objectif stratégique prioritaires auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier et un seul objectif stratégique (toujours le même si elle a été conduite plusieurs fois). Ici, une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3.

Trois piliers de la Politique de la ville et sept orientations stratégiques de la Métropole

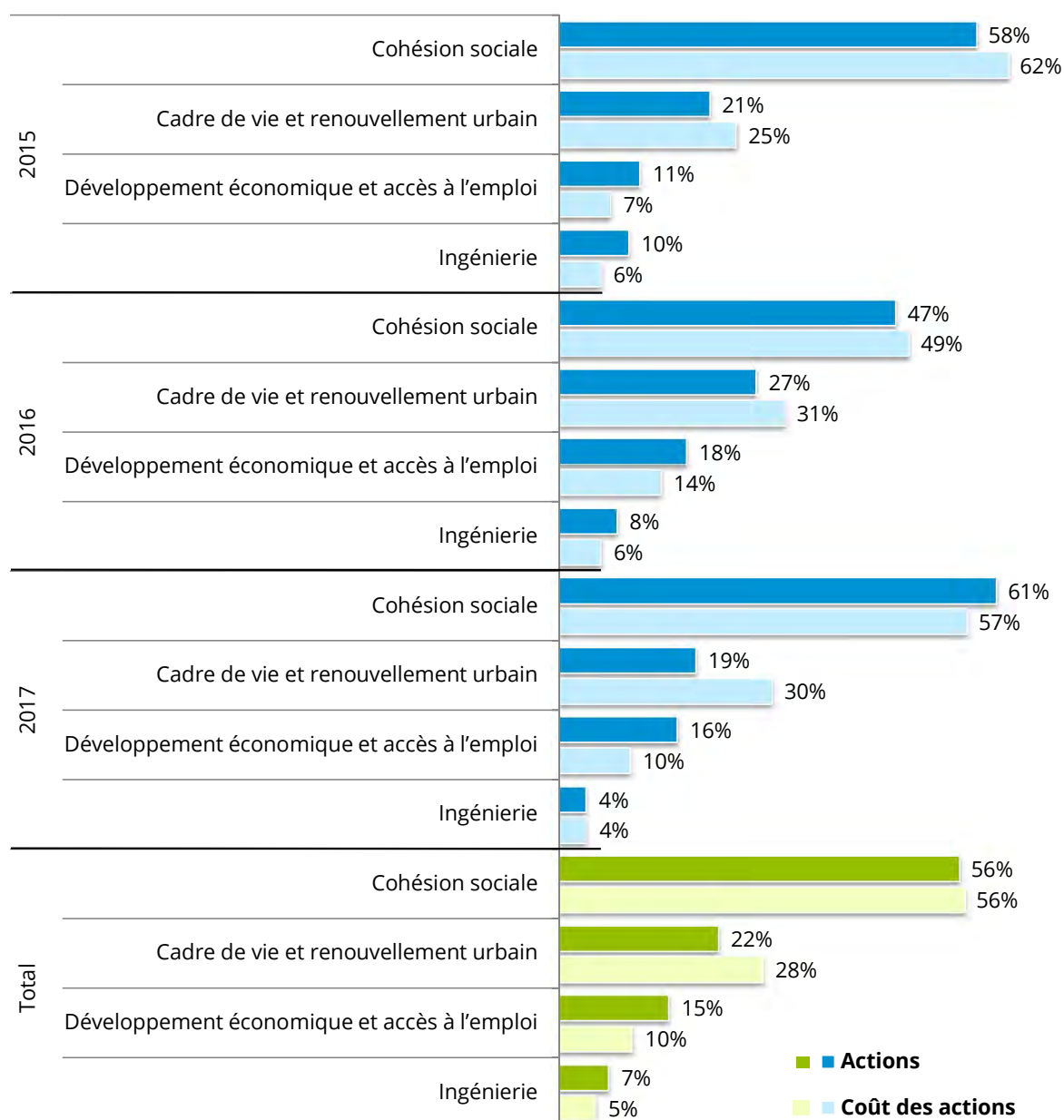


NB. Trois actions n'ont pas pu être rattachées ni à un pilier, ni à un objectif stratégique. Ces trois actions ont été financées à hauteur de 17 900 €.

Les actions réalisées en 2015-2017 au regard des piliers du contrat de ville

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par pilier du contrat de ville

NB. Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3. Pourcentages par rapport au total hors actions non rattachées à un pilier (3 actions).



- **Sur la période 2015-2017, le pilier Cohésion sociale prend en compte plus de la moitié des actions et du coût de ces actions (56%).** Le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain concentre 22% des actions pour 28% du coût total de la programmation soit 6 points de plus. Le pilier Développement économique et accès à l'emploi concerne 15% des actions pour 10% du coût total des actions (5 points de moins) ; enfin, l'Ingénierie représente 7% des actions pour 5% du coût total (2 points de moins).

- **Le pilier Cohésion sociale a été le plus représenté, tant sur le nombre d'actions que sur le montant attribué à ces actions sur les trois années.** Il a regroupé un plus grand nombre d'action et une plus grande part du coût des actions en 2015 et 2017 qu'en 2016.

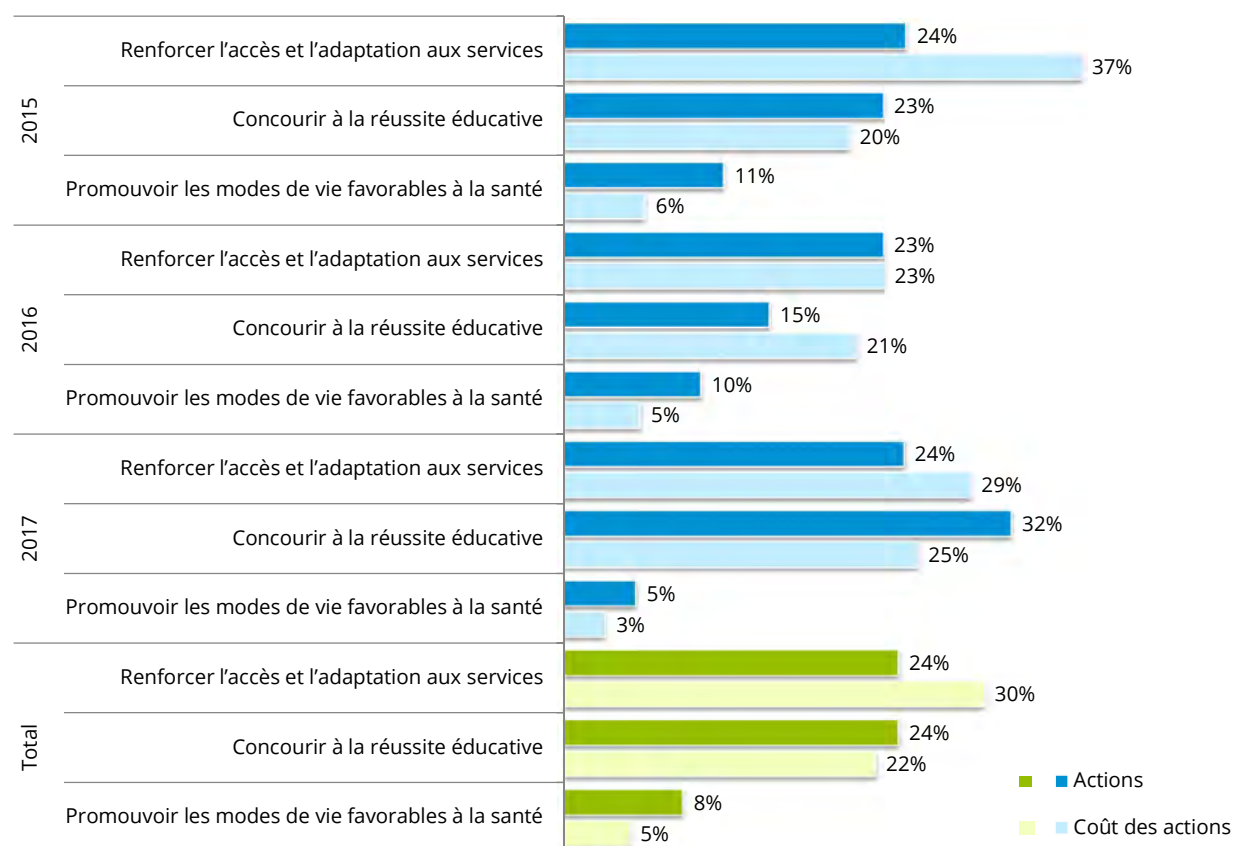
- **L'année 2016 présentait un plus grand équilibre entre les piliers :** la Cohésion sociale concernait alors moins de la moitié des actions et moins de la moitié du coût total des actions, au bénéfice des piliers Cadre de vie et renouvellement urbain et Développement économique et accès à l'emploi.

Les actions réalisées en 2015-2017 au regard des objectifs stratégiques

Cohésion sociale

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du contrat de ville (part parmi l'ensemble des actions tous piliers confondus)

NB. Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées à l'objectif stratégique auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul objectif stratégique. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3. Pourcentages par rapport au total hors actions non rattachées à un objectif stratégique (3 actions).



- Le pilier Cohésion sociale se décline en trois objectifs stratégiques, parmi lesquels deux concentrent la plus grande partie des actions et des financements.

- Sur la période 2015-2017, **l'objectif visant à « Renforcer l'accès et l'adaptation aux services » et celui cherchant à « Concourir à la réussite éducative » concentrent à eux deux près de la moitié (48%) de l'ensemble des actions mises en place sur la période, tous piliers confondus. Ils représentent plus de la moitié des financements (52% du montant total des programmations 2015-2017).**

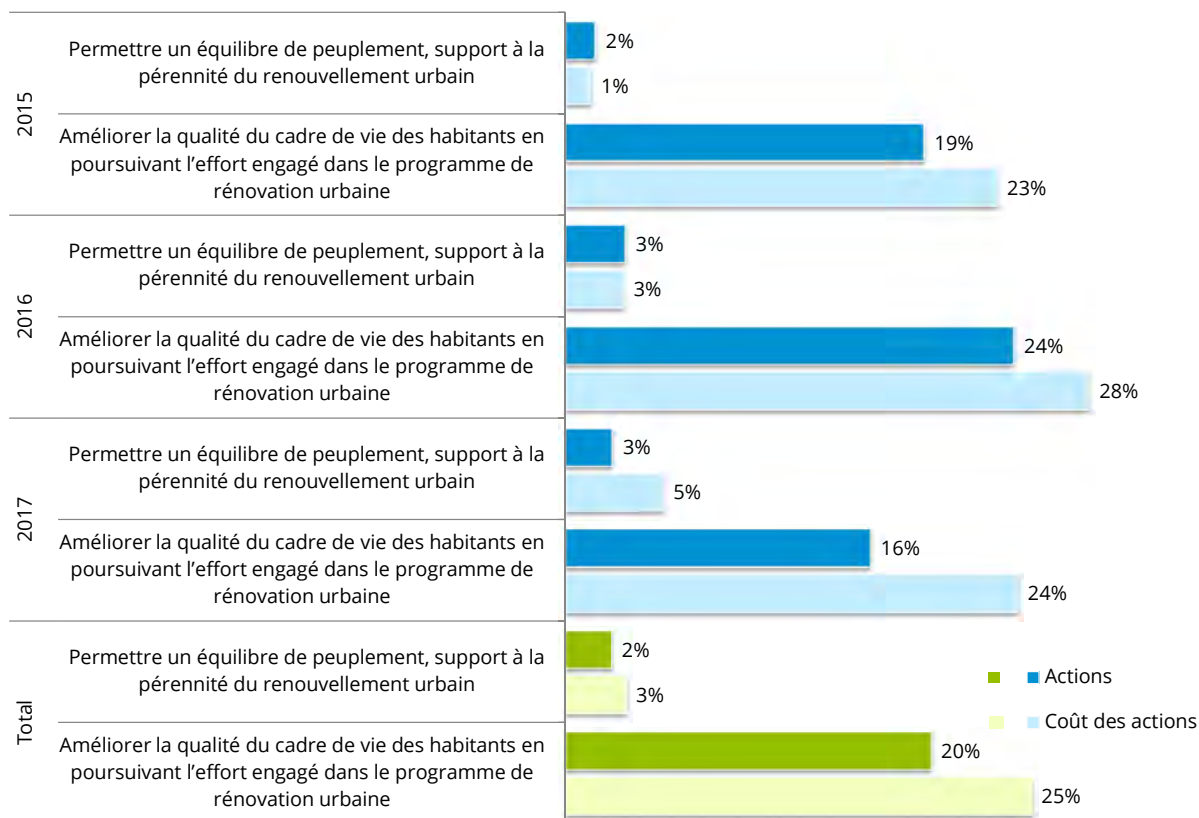
- En 2016, ces deux objectifs ne représentent « que » 38% des actions, les objectifs stratégiques des autres piliers ayant été plus souvent concernés par la programmation.

- Sur l'ensemble de la période, l'objectif « Promouvoir les modes de vie favorables à la santé » concerne 8% des actions pour 5% du coût total des actions.

Cadre de vie et renouvellement urbain

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du contrat de ville (part parmi l'ensemble des actions tous piliers confondus)

NB. Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées à l'objectif stratégique auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul objectif stratégique. Une action menées 3 fois au cours de la période compte pour 3. Pourcentages par rapport au total hors actions non rattachées à un objectif stratégique (3 actions).



- Le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain compte deux objectifs stratégiques. C'est surtout celui visant à « **Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine** » qui est concerné par les actions de la programmation de la Politique de la ville. **Sur les trois années de la programmation, une action sur cinq renvoie à cet objectif.** Celui-ci capitalise un quart des financements sur la période.

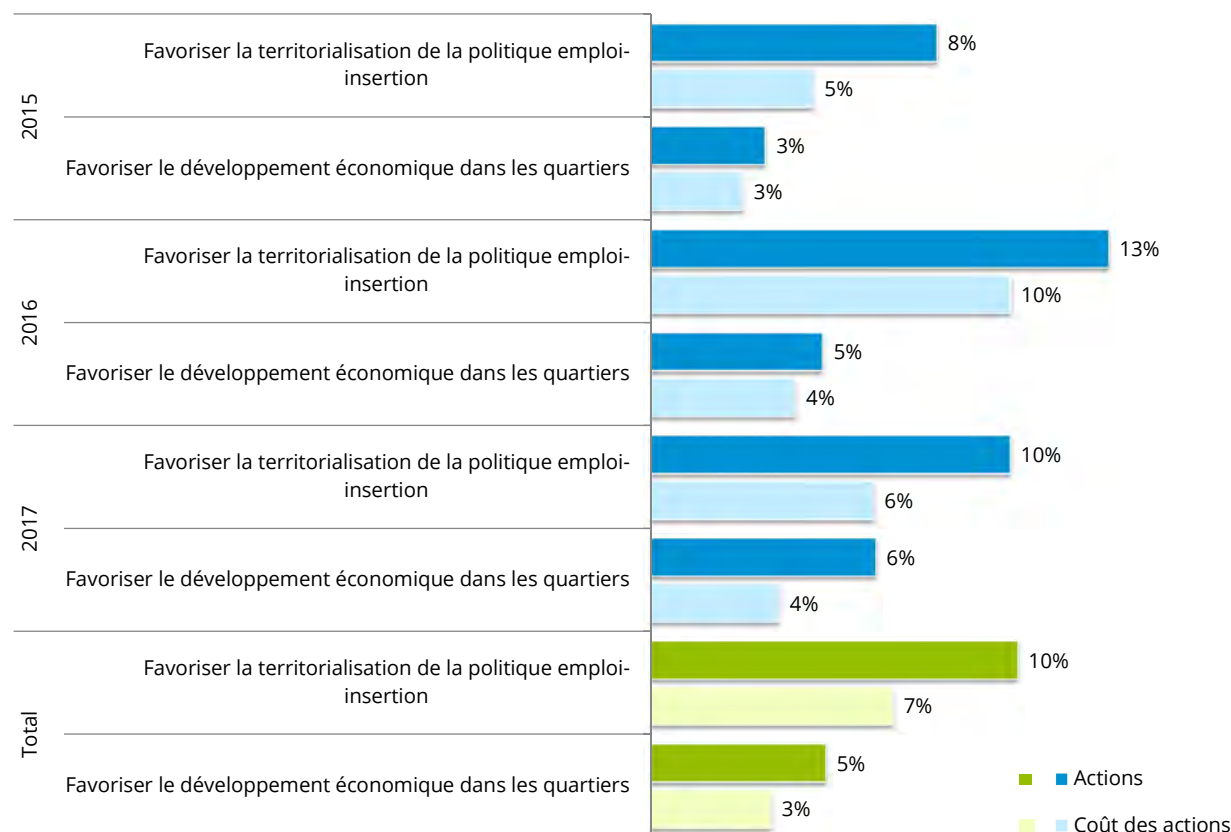
- Cet objectif est particulièrement présent dans la programmation de 2016, au sein de laquelle il représente 24% de l'ensemble des actions de la programmation pour 28% du montant total de celle-ci.

- L'objectif « Permettre un équilibre de peuplement, support à la pérennité du renouvellement urbain » n'a pas beaucoup été investi au cours de la période : il représente 2% des actions (soit cinq actions sur les trois années) pour 3% du montant de la programmation.

Développement économique et accès à l'emploi

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du contrat de ville (part parmi l'ensemble des actions tous piliers confondus)

NB. Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées à l'objectif stratégique auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul objectif stratégique. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3. Pourcentages par rapport au total hors actions non rattachées à un objectif stratégique (3 actions).



- Le pilier Développement économique et accès à l'emploi se décline en deux objectifs stratégiques, qui à eux deux concentrent 15% des actions pour 10% des financements.

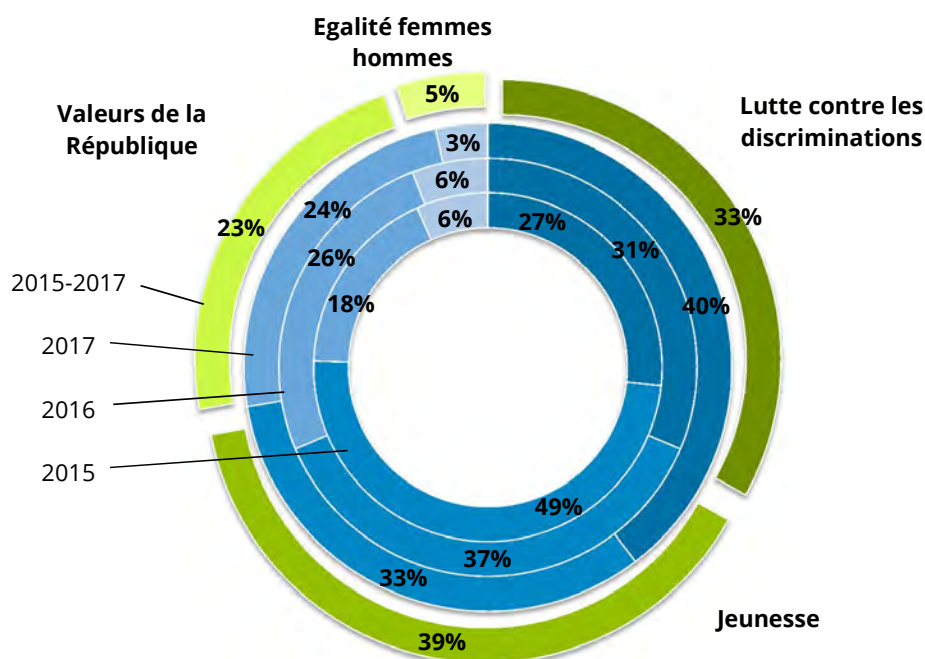
- L'objectif visant à « **Favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion** » concerne une action sur dix sur l'ensemble de la période 2015-2017, pour 7% des financements. En 2016, il a été un peu plus investi par les porteurs de projets que les autres années : il concentrait alors 13% des actions pour 10% des financements.

- Le pilier « Favoriser le développement économique dans les quartiers » a concentré sur l'ensemble de la période 5% des actions pour 3% des financements.

NB. Le pilier Ingénierie n'est pas décliné en objectifs stratégiques.

Les actions réalisées en 2015-2017 au regard des enjeux transversaux

Répartition des actions selon l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent (parmi les actions pour lesquelles l'information est renseignée)



Une action est reliée à un seul enjeu transversal. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3.

L'enjeu transversal prioritaire a été renseigné pour 154 actions sur les 206, soit 75% des actions. Le taux de réponse à cette question est de 71% en 2015, 80% en 2016 et 73% en 2017.

• **Sur la période 2015-2017, c'est l'enjeu transversal de la jeunesse qui a été le plus investi par les porteurs de projets : près de quatre actions sur dix y font référence sur l'ensemble de la période (39%). La lutte contre les discriminations représente un tiers des actions et les valeurs de la République près du quart de celles-ci (23%). L'égalité femmes hommes a très peu été concernée par les actions au cours des trois années, et encore moins en 2017 que les deux années précédentes.**

• En 2015, la moitié des actions relevaient de l'enjeu transversal de la jeunesse. Il laisse petit à petit plus de place aux autres enjeux : il ne représente « plus que » 37% des actions en 2016 et 33% des actions de 2017.

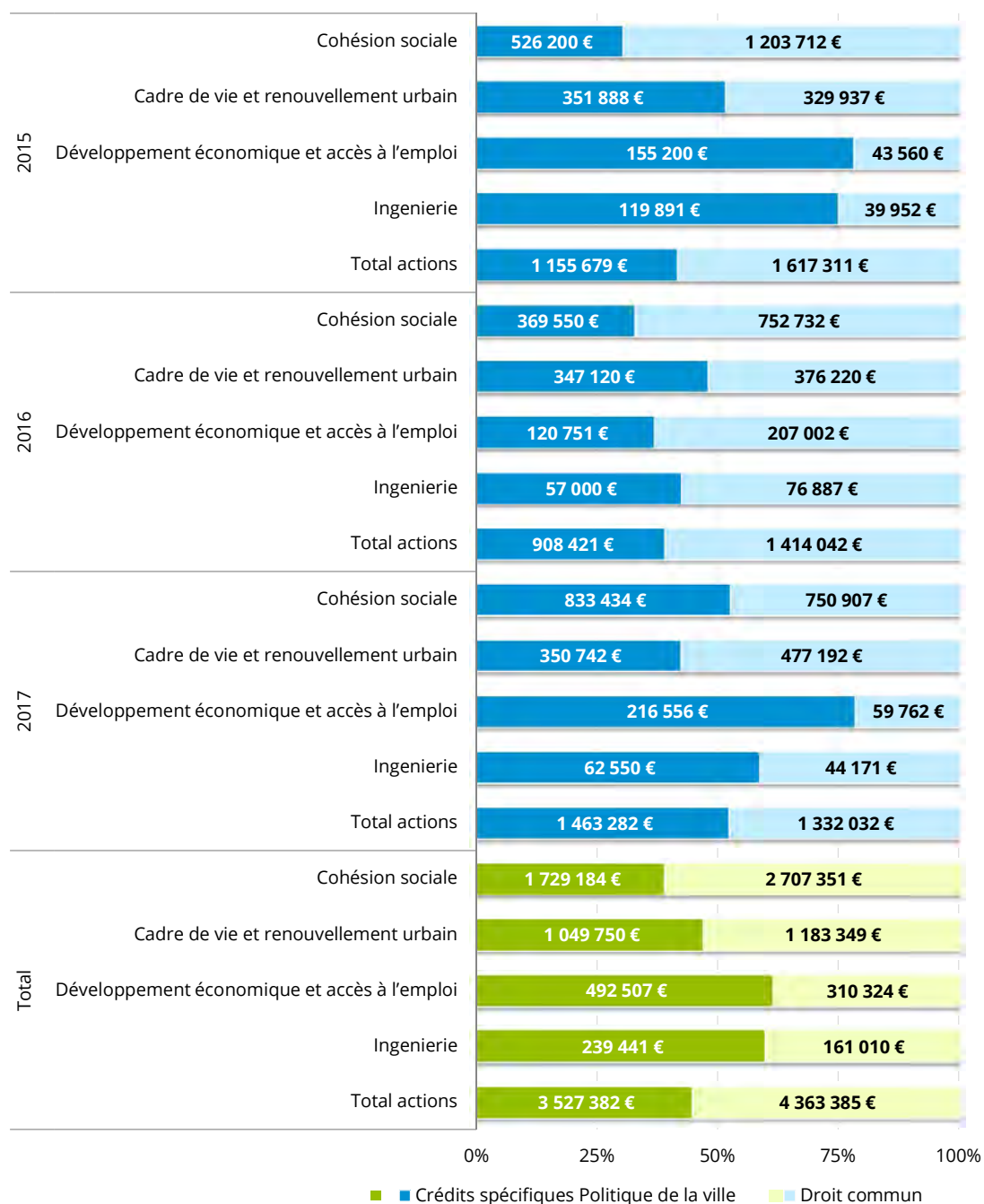
Cela bénéficie à la lutte contre les discriminations, qui représente 27% des actions en 2015 puis 31% en 2016 et 40% en 2017. C'est également le cas des valeurs de la République, dont dépendaient 18% des actions en 2015, 26% en 2016, 24% en 2017.

Financement des actions 2015-2017

Les crédits spécifiques et le droit commun

Répartition du coût des actions 2015-2017 selon le type de financement

NB. Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3.

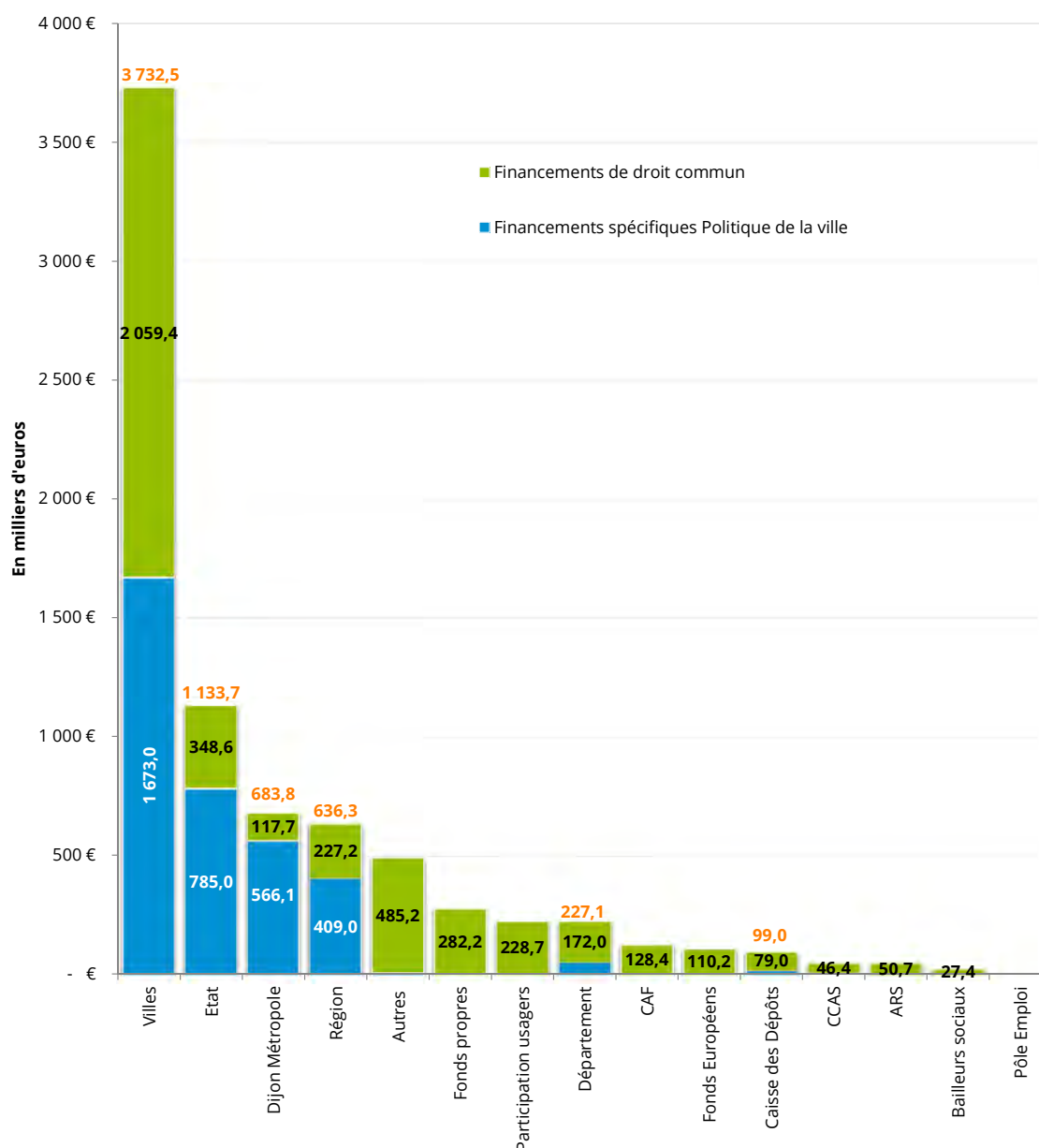


• **Pour la période 2015-2017, quel que soit le pilier de référence, 3 5727 400 € de crédits spécifiques Politique de la ville ont été attribués à l'ensemble des actions et 4 363 400 € du droit commun. Les crédits Politique de la ville représentent 45% des financements des actions des programmations 2015-2017.** Suivant les années, cette part va de 39% en 2016 à 52% en 2017 (42% en 2015).

• La répartition entre crédits spécifiques et crédits de droit commun n'est pas la même selon les piliers. Sur toute la période 2015-2017, les actions relevant de l'ingénierie et du pilier « Développement économique et accès à l'emploi » ont été financées à 60% par des crédits spécifiques (respectivement 239 400 € et 492 500 €) alors que celles relatives au pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » ne dépendaient qu'à 47% des crédits spécifiques (1 049 800€) et au pilier « Cohésion sociale» 39% (1 729 200 €).

Les financeurs des actions 2015-2017

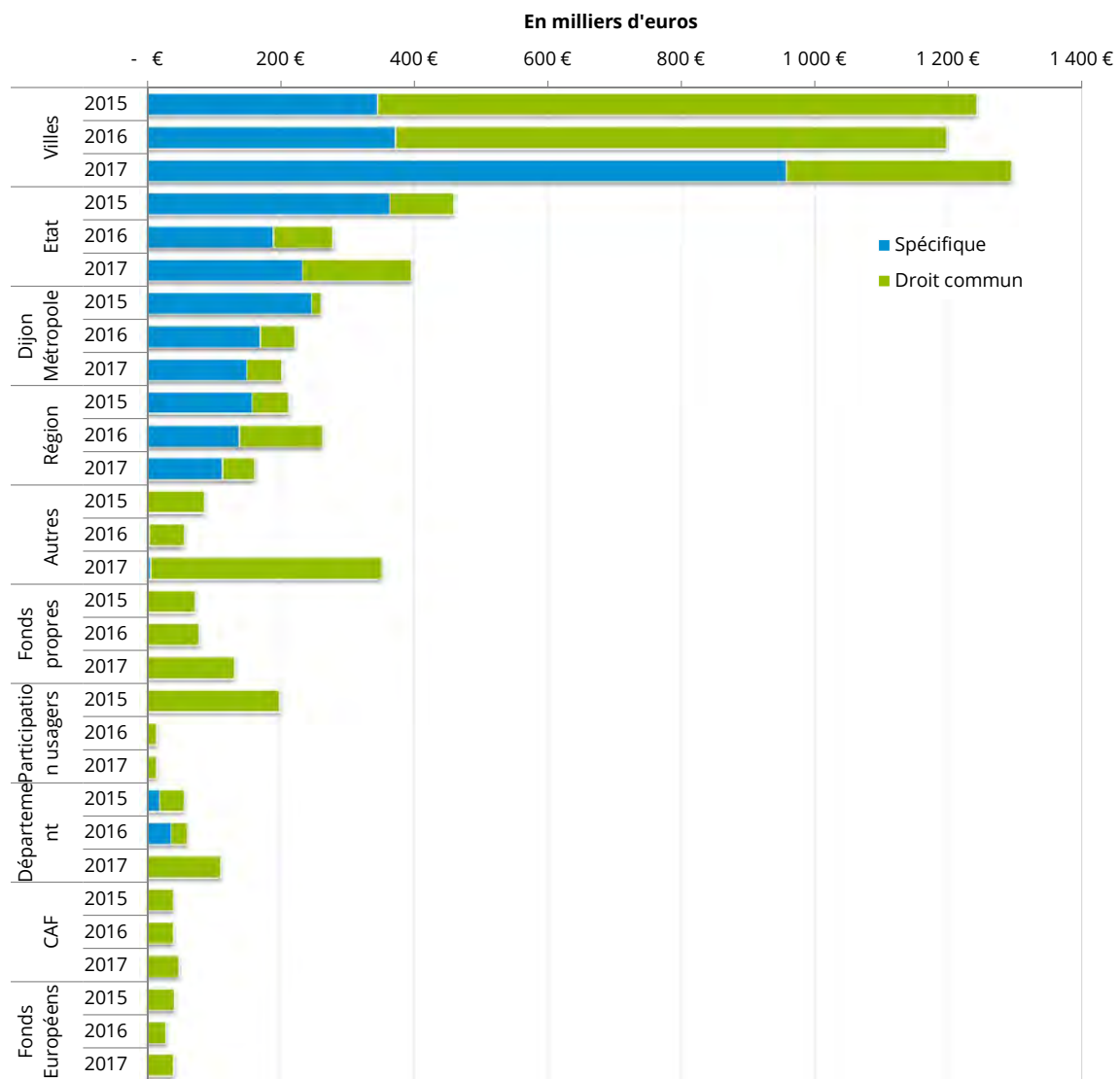
Montant des coûts des actions 2015-2017 selon le financeur



- Les villes ont financé les actions de la programmation à hauteur de 3 732 500 €, dont 45% avec des crédits spécifiques Politique de la ville (attention : cette répartition entre crédits spécifiques et droit commun est fragile car en 2017, toutes les actions de la Ville de Talant ont été renseignées comme étant financées intégralement par des crédits spécifiques).

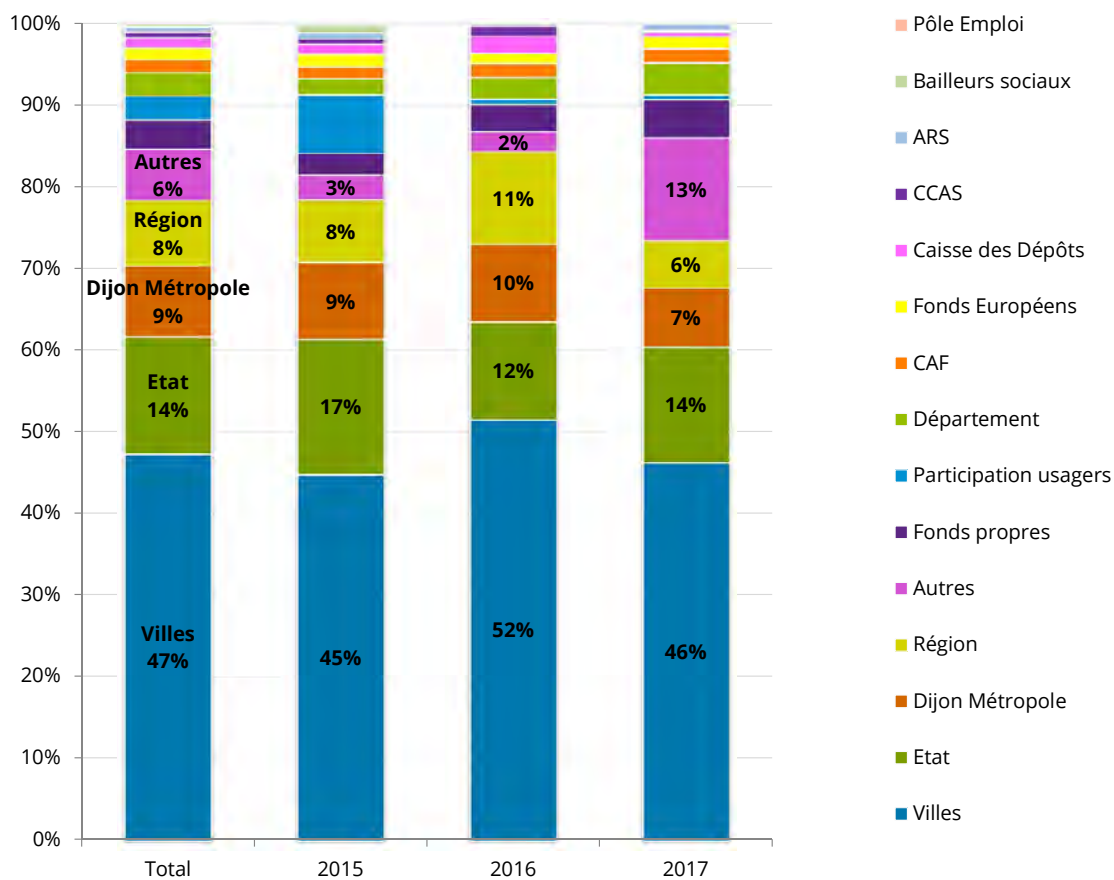
- L'Etat a financé les actions à hauteur de 1 133 700 € (70% de crédits spécifiques) et Dijon Métropole à hauteur de 683 800 € (83% de crédits spécifiques).

Montant des coûts des actions 2015-2017 selon le financeur (10 premiers financeurs)



• Si on ne tient pas compte de l'année 2017 pour les Villes, les actions de l'année 2015 ont reçues plus de financements de crédits spécifiques que les années suivantes, que ce soit de la part de l'Etat, de la Métropole ou de la Région. L'année 2016 a globalement reçu moins de financements de la part de l'Etat et légèrement moins de la part des Villes, un peu plus de la part de la région.

Répartition du coût des actions 2015-2017 selon le financeur



• **Les Villes** ont financé 47% des actions de 2015-2017, part qui est un peu plus élevée pour l'année 2016 (52%). **Elles restent, quelle que soit l'année le premier financeur des actions de la programmation.**

• L'Etat reste le deuxième plus grand contributeur, il finance 14% des actions.

Géographie des actions 2015-2017

Répartition des actions 2015-2017 selon les quartiers qu'elles couvrent

	Nombre d'actions	Part parmi les actions 2015-2017
Actions couvrant tous les territoires	23	11%
Actions couvrant un seul quartier	129	63%
Actions couvrant une seule commune	170	83%

	Nombre d'actions	Part des actions 2015-2017 qui couvrent le quartier
QP Dijon : Les Grésilles	100	49%
QP Dijon : Fontaine d'Ouche	93	45%
QP Longvic : Bief du Moulin	43	21%
QP Chenôte : Le Mail	58	28%
QP Talant : Le Belvédère	55	27%
QV Quetigny : Centre ville	49	24%
QV Longvic : Guynemer	33	16%

NB : une action pouvant couvrir plusieurs territoires, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100%. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3.

- Sur l'ensemble de la période 2015-2017, **23 actions ont couvert tous les quartiers de la Politique de la ville de Dijon Métropole, soit 11% des actions**. La majeure partie des actions ne couvrent qu'un seul quartier ou qu'une seule commune dans le cas de communes comptant plusieurs QPV.

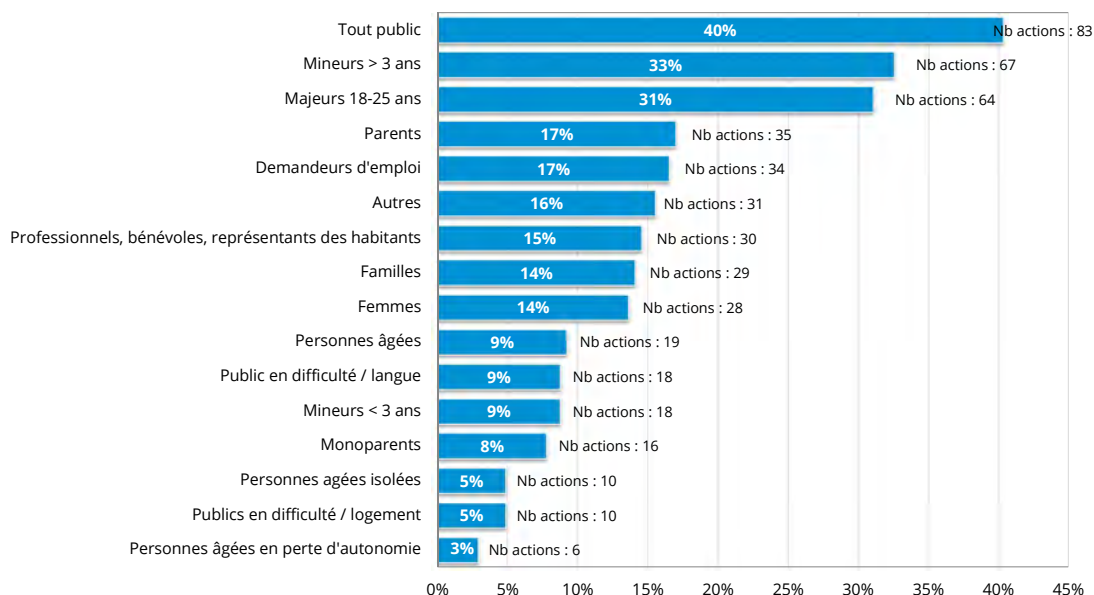
- **Un plus grand nombre d'actions ont été programmées à Dijon que dans les autres communes comprenant un quartier Politique de la ville**. En effet, la moitié des actions ont eu lieu aux Grésilles et 45% à la Fontaine d'Ouche (une partie de ces actions sont communes). Le quartier Guynemer à Longvic a accueilli moins d'actions que les autres communes au cours des trois années (33 actions, soit 16% de l'ensemble des actions).

Les 23 actions qui couvrent tous les quartiers de la Politique de la ville

Nom de l'action	Nom du porteur de projet	Nombre de réalisations sur la période 2015-2017
MOUS	Dijon Métropole	3
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs	3
Favoriser la prise en charge psychothérapeutique des jeunes et de leurs familles et aider les professionnels	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)	3
Ateliers socio-linguistiques	Cesam	2
Plateforme linguistique "accueil évaluation orientation" VIA vers l'insertion et les apprentissages	Cesam	1
Etude de définition d'une stratégie de développement de l'offre	Dijon Métropole	1
Sas de mobilisation et de sélection	Centre inter institutionnel de bilan de compétences Bourgogne Sud	1
Favoriser la création d'activité économique dans les quartiers	Association pour le droit à l'initiative économique	1
Accompagnement psychosocial à la parentalité des femmes victimes de violence et/ou en lien avec la radicalisation d'un proche	Solidarité Femmes 21	1
Femmes des quartiers ZUS et violence conjugale- prise en compte globale	Solidarité Femmes 21	1
Accueil, écoute, information, orientation, aide et soutien psychologique aux victimes d'infraction pénale	Adavip 21	1
Dispositif 100 chances 100 emplois	Talent Campus	1
Made in Bloc : Dispositif expérimental d'appui au financement des entrepreneurs des quartiers	Bourgogne Active	1
Dispositif expérimental d'appui au financement des entrepreneurs des quartiers	Bourgogne Active	1
Entreprendre dans les quartiers prioritaires de Dijon Métropole	BGE Perspectives	1
Accompagnement des jeunes en situation de mal-être	Centre Hospitalier la Chartreuse - Adosphère	1

Publics visés par les actions 2015-2017

Répartition des actions 2015-2017 selon les publics qu'elles visent



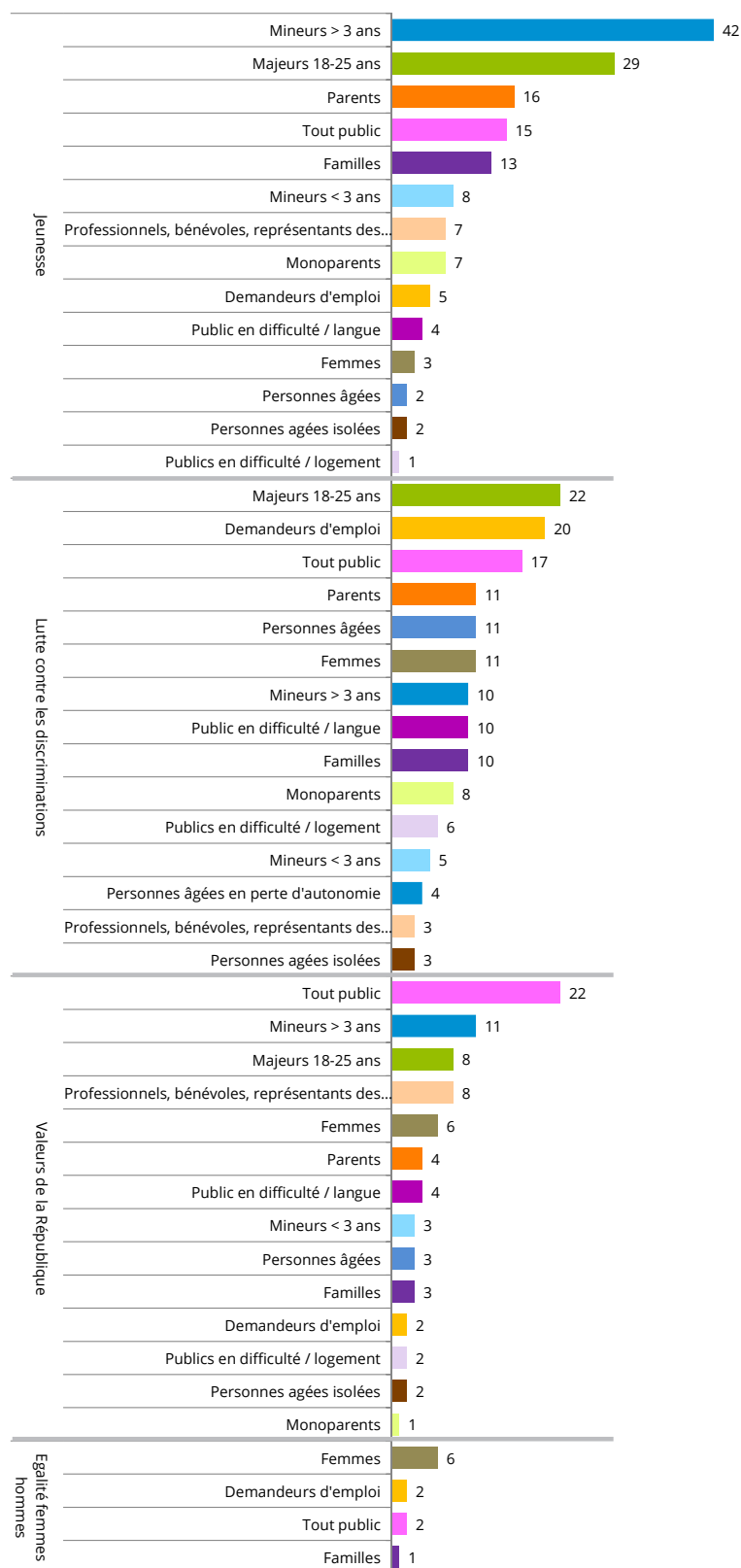
Actions visant un « Autre » type de public	Nb d'actions 2017
Publics précaires économiquement (endettés, travailleurs pauvres, ...)	5
Public isolé en situation de précarité	2
Personnes isolées	1
Salariés, travailleurs indépendants, étudiants	1
Anciens habitants du bâtiment réaumur	1
Anciens habitants bât Réaumur	1
Personnes en situation de handicap	1
Personnes en situation d'illettrisme	1
Salariés, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi, étudiant / élèves, personnes de 18 à 64 ans.	1
Travailleurs indépendants de tout âge	1
Habitants de la ville et de Dijon Métropole	1
Professionnels s'occupant de jeunes	1
Jeunes de 16 à 25 ans, marginalisés ou en risque de le devenir, sans emploi	1
Jeunes marginalisés	1
Jeunes demandeurs emploi < 30 ans	1
18-30 ans domiciliés sur Dijon Métropole	1
Etudiants/élèves	1
Adultes familiaux de l'enfants	2
Parents des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires Anjou, Buffon, Lallemand, Alsace, Colette, Champs Perdrix et collège Rameau	1
Enseignants et les enfants de l'école En Saint-Jacques ; les parents et enfants de la crèche « Les Loupiots »	1
Enfants de 8 à 12 ans	2
Mineurs > 12 ans	2
Jeunes 16-25 ans	1

NB : une action pouvant viser plusieurs publics, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100%.

• **4 actions sur 10 touchent tous les types de publics, soit 83 actions.**

• **Les actions ciblées concernent surtout celles pour la jeunesse, que ce soit les mineurs de plus de 3 ans (un tiers des actions) ou les jeunes majeurs (31% des actions). Les « autres » publics sont listés ci-contre.**

Répartition des actions 2015-2017 selon l'enjeu transversal et le public qu'elles visent



NB : une action pouvant viser plusieurs publics, la somme du nombre d'actions n'est pas égale à 206.

- Les actions répondant de l'enjeu de la jeunesse touchent principalement les mineurs de plus de trois ans, avant les majeurs de 18-25 ans. Viennent ensuite les parents, les familles, ou les actions tout public.

- La lutte contre les discriminations concerne principalement les jeunes majeurs et/ou les demandeurs d'emploi.

- Les actions répondant des valeurs de la République concernent généralement tous les types de publics.

- Enfin, l'égalité femmes-hommes touche en priorité les femmes.

Annexe : liste des actions 2015-2017

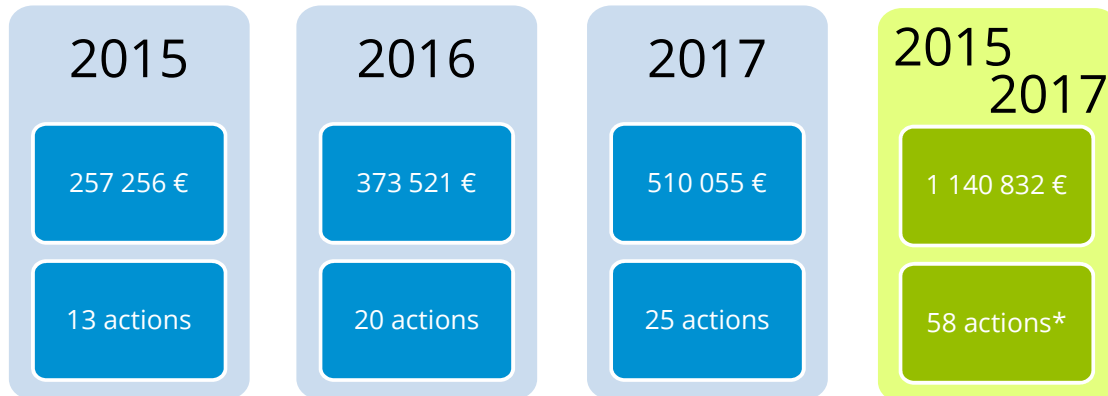
Nom de l'action	Nom du porteur de projets	Année(s) de réalisation	Action reconduite depuis...
Cohésion sociale			
Concourir à la réussite éducative			
Aide citoyenne aux études	CCAS de Longvic	2015	2007
Accompagnement individuel pour l'accès à des stages	Lagora Formation	2015	2013
Soutien à la recherche de stage pour les élèves de 3ème	Lagora Formation	2015	2010
Conseil associatif de jeunes	MJC Dijon Grésilles	2015	-
Départ d'enfants et de jeunes	Secours Populaire Français	2015	2008
Réalisation du film Longvic par elle-même	Ville de Longvic	2015	-
Création d'un comité consultatif de la jeunesse et assises 2015	Ville de Quetigny	2015	-
Espace parents au sein du réseau d'éducation prioritaire (primaire et secondaire)	Centre socio-culturel de Fontaine d'Ouche	2016	nr
Visite pédagogique et citoyenne d'élèves de collège SEGPA au Parlement Européen et au Conseil de l'Europe à Strasbourg	Jeunes Européens - Dijon (JE-D)	2016	-
Mobilisation et médiatisation pour prévenir le désœuvrement des jeunes	Ville de Quetigny	2016	nr
Lutte contre les inégalités éducatives par l'engagement étudiant	Association Fondation étudiante pour la ville	2017	-
Culture de tous, culture pour tous	Association REP de Fontaine d'Ouche	2017	-
La langue française, ciment de la République	Association REP de Fontaine d'Ouche	2017	-
Web radio/web TV du réseau REP de la Fontaine d'Ouche	Association REP de Fontaine d'Ouche	2017	-
Parenthèse itinérante	CAF - Centre social des Grésilles	2017	-
Espaces parents	FFMJC	2017	2015
Création d'une coopérative jeunesse de services sur le quartier	L'Envol	2017	-
Classes relais 2017 - Volet "mieux vivre ensemble par la culture"	Ligue de l'enseignement	2017	-
Cours de français arabe	MJC Grésilles	2017	-
Projet nutrition	MJC Grésilles	2017	-
Orchestre des quartiers	Orchestre Dijon Bourgogne	2017	-
Coin de nature	Pirouette Cahuète	2017	-
Ciel des quartiers	Société Astronomique de Bourgogne	2017	-
Bomb'hip hop	Ville de Chenôve	2017	-
Jeux citoyens et goûters citoyens	Ville de Chenôve	2017	-
Laissez-moi vous écrire fleurette	Ville de Dijon	2017	-
Préfiguration de l'équipement culturel d'animation du nouveau centre ville	Ville de Quetigny	2017	-
Jeunesse et prévention de la délinquance	Ville de Talant	2017	2007
Médiation sociale et de proximité	Ville de Talant	2017	-
Prévention de la délinquance et lutte contre les discriminations	Ville de Talant	2015, 2016	2007
Gestion du lieu d'accueil enfant parents Ptit bleu-ptit jaune	Alacep (Association Lieu Accueil Enfant Parents)	2015, 2016, 2017	1998
Lieu d'accueil parents enfants	Apolape La Cadole	2015, 2016, 2017	2007
Escargolire	Association Promotion de la lecture (Promolec)	2015, 2016, 2017	2005
Passeurs d'images - Cinéville	UDMJC 21	2015, 2016, 2017	2006
Lutte contre le décrochage scolaire	Ville de Quetigny	2015, 2016, 2017	2013
Animation sportive futsal et lien social	Jeunes Dijon Foot 21	2015, 2017	2007

Nom de l'action	Nom du porteur de projets	Année(s) de réalisation	Action reconduite depuis...
Renforcer l'accès et l'adaptation aux services			
Aide prévention insertion par le sport	OMSD	2015	2004
Centre Multimédia	Pep 21	2015	nr
Femmes des quartiers ZUS et violence conjugale- prise en compte globale	Solidarité Femmes 21	2015	2002
SPOTS	Ville de Dijon	2015	nr
Mise en œuvre de mesures de remédiation sociale vers la SDAT	Ville de Longvic	2015	-
Ateliers socio-linguistiques	Ville de Quetigny	2015	2014
Résidence artistique "La Foire des prairies, fête foraine chorégraphique"	Ville de Quetigny	2015	2012
Action interpartenariale de formation autour des questions de la laPicté et de la citoyenneté	CAF de la Côte d'Or	2016	nr
Animation gratuite football	Jeunes Dijon Foot 21	2016	-
Médiation culturelle : accès à la culture pour les familles éloignées	MJC Chenôve	2016	-
Accompagnement psychosocial à la parentalité des femmes victimes de violence et/ou en lien avec la radicalisation d'un proche	Solidarité Femmes 21	2016	-
Femmes des quartiers ZUS	Solidarité Femmes 21	2016	2000
Comment se préparer à vivre ensemble	Cercle sportif laïque Dijonnais	2017	2015
Plateforme linguistique "accueil évaluation orientation" VIA vers l'insertion et les apprentissages	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutats)	2017	2016
Actions culturelles dans et hors les murs	FFMJC	2017	2016
Au café	FFMJC	2017	-
Les valeurs de la République	Jeunes Dijon Foot 21	2017	-
Ateliers conférence	MJC Grésilles	2017	-
Master Class	MJC Grésilles	2017	-
Accompagnement de jeunes à la recherche de stages et d'apprentissage	Ville de Longvic	2017	-
Balade sous les toiles	Ville de Longvic	2017	-
Parcours d'éducation artistique et culturelle	Ville de Quetigny	2017	-
Culturelle	Ville de Talant	2017	2007
Participation des habitants	Ville de Talant	2017	2015
Epicierie sociale et solidaire	Le Cœur Dijonnais	2015, 2016	-
Citoyenneté et participation des habitants	Ville de Talant	2015, 2016	-
Accueil, écoute, information, orientation, aide et soutien psychologique aux victimes d'infraction pénale	Adavip 21	2015, 2016, 2017	2003
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs	2015, 2016, 2017	2004
Ateliers socio-linguistiques	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutats)	2015, 2016, 2017	2007
Epicierie sociale et solidaire	Episourire	2015, 2016, 2017	2007
CLES 21 - calculer, Lire, Ecrire, Savoir en Côte d'Or	Ligue de l'enseignement	2015, 2016, 2017	2008
Bourse sports et culture	Ville de Quetigny	2015, 2016, 2017	2007
Contact	Honk	2016, 2017	-
Promouvoir les modes de vie favorables à la santé			
Accompagnement des jeunes en situation de mal-être	Centre Hospitalier la Chartreuse - Adosphère	2015	nr
Mon quartier au féminin	MJC Dijon Grésilles	2015	2011
Atelier santé ville	Ville de Dijon	2015	2009
Vivre ensemble autour du compostage	Association Arborescence	2016	-
Prévention, éducation et accompagnement en matière de promotion de la santé	Centre de soins infirmiers	2016	2007
Coordination territoriale en santé : de l'Atelier Santé Ville eu Contrat Local de Santé	Ville de Dijon	2016	-
Parcours santé - Prévention et accompagnement des troubles du surpoids chez l'enfant	Centre de soins infirmiers	2017	-
Contrat local de santé	Ville de Talant	2017	2015
Animations sportives de quartier	Ville de Dijon	2015, 2016	2003
Cellule santé	Ville de Talant	2015, 2016	-
Favoriser la prise en charge psychothérapeutique des jeunes et de leurs familles et aider les professionnels	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)	2015, 2016, 2017	2007
Education, prévention et accompagnement en matière de santé	Centre de soins infirmiers	2015, 2017	2007

Nom de l'action	Nom du porteur de projets	Année(s) de réalisation	Action reconduite depuis...
Cadre de vie et renouvellement urbain			
Permettre un équilibre de peuplement support à la pérennité du renouvellement urbain			
Poste de référent GUSP	Ville de Longvic	2016	-
Accueil et soutien des femmes des quartiers ZUS	Solidarité Femmes 21	2017	2000
GUSP	Ville de Chenôve	2015, 2016, 2017	2007
Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine			
Support à la vie associative	MJC Dijon Grésilles	2015	-
MJC Mobile	Ville de Chenôve	2015	-
Etude urbaine Renouvellement quartier Guynemer	Ville de Longvic	2015	-
Action Jeunesse Citoyenne - Chantier éducatif	Centre socio-culturel de Fontaine d'Ouche	2016	2013
Scènes culturelles de proximité	Centre socio-culturel de Fontaine d'Ouche	2016	nr
Mémoires de Réaumur	Dijon Habitat	2016	-
Conseil citoyen	MJC Chenôve	2016	-
Valorisation/estime de soi	MJC Dijon Grésilles	2016	-
L'école des spectateurs	MJC Chenôve	2017	-
Jardin expérimental en permaculture	MJC Grésilles	2017	-
Programme de valorisation artistique des espaces urbains partagés	Ville de Chenôve	2017	-
Participation des habitants à l'amélioration de la qualité de vie	Ville de Longvic	2017	-
Formation à l'action citoyenne	MJC Dijon Grésilles	2015, 2016	2015
Valorisation/estime de soi	MJC Dijon Grésilles	2015, 2016	2015
Attractions	Cirq'ônflex	2015, 2016, 2017	2012
Figure 2 Style Actions	Figure 2 Style	2015, 2016, 2017	2009
Festival Les Nuits d'Orient	Ville de Dijon	2015, 2016, 2017	1998
Grésilles en fête	Ville de Dijon	2015, 2016, 2017	1997
Jours de fête	Ville de Dijon	2015, 2016, 2017	1982
Gestion urbaine de proximité	Ville de Talant	2015, 2016, 2017	2007
Projet de développement culturel et durable	Zutique productions	2015, 2016, 2017	2007
MJC Mobile	MJC Chenôve	2016, 2017	2015
Café associatif et animations	Pirouette Cacahuète	2016, 2017	-
Développement économique et accès à l'emploi			
Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion			
Accompagnement éducatif vers l'emploi	Acodege	2015	2011
Accompagnement éducatif vers l'emploi	Ville de Longvic	2015	nr
Facilitation de l'accès à l'emploi et à l'insertion sociale (mobilité, aide aux permis de conduire, vélo)	Ville de Quetigny	2015	-
Sas de mobilisation et de sélection	Centre inter institutionnel de bilan de compétences Bourgo,	2016	-
Emploi et insertion de jeunes résidant dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville	Ville de Chenôve	2016	-
Scène ouverte aux pratiques amateurs	Ville de Chenôve	2016	2015
Chantier éducatif Mobilisation vers l'emploi	Ville de Longvic	2016	-
Start again	Amis Mots	2017	-
Emploi et insertion de jeunes résidant dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville	CCAS de Chenôve	2017	-
Dispositif 100 chances 100 emplois	Talent Campus	2017	2011
J'entrepris à Quetigny	Ville de Quetigny	2017	-
Action collective de mobilisation complémentaire aux accompagnements individuels des jeunes	Ville de Talant	2015, 2016, 2017	2007
Réseau emploi adultes	Ville de Talant	2015, 2016, 2017	-
Passerelle vers l'emploi	Acodege	2016, 2017	-
Insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté par le biais du chantier de maçonnerie paysagère	Sentiers	2016, 2017	2013
Favoriser le développement économique dans les quartiers			
Accompagnement-médiation de parcours individuel vers l'emploi	Pôle Emploi	2015	-
Dispositif expérimental d'appui au financement des entrepreneurs des quartiers	Bourgogne Active	2016	-
Entreprendre dans les quartiers prioritaires de Dijon Métropole	BGE Perspectives	2017	2015
Made in Bloc : Dispositif expérimental d'appui au financement des entrepreneurs des quartiers	Bourgogne Active	2017	2016
Chantiers éducatifs	FFMJC	2017	-

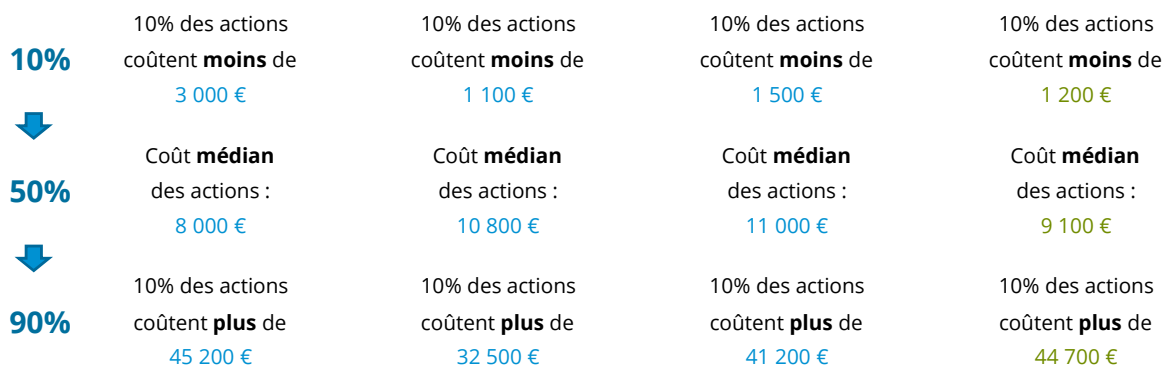
Chiffres clés

Nombre de dossiers déposés, de porteurs de projets et coût des actions

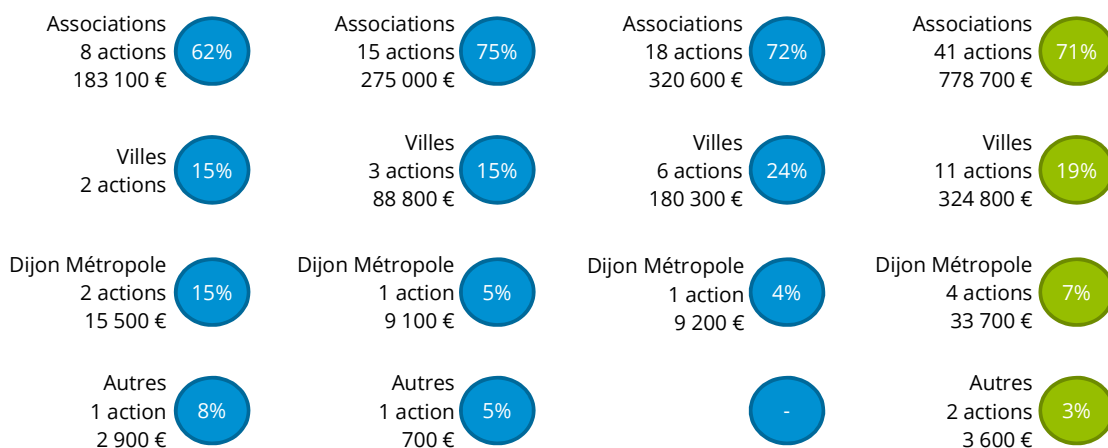


* une même action conduite sur les trois années compte comme trois actions

Répartition des coûts des actions



Types de porteurs de projets et part parmi l'ensemble des actions



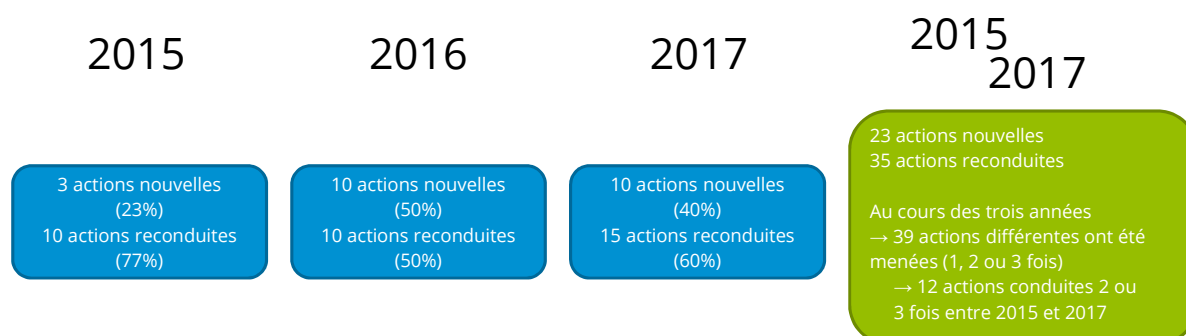
- Entre 2015 et 2017, **1 140 800 €** ont été attribués aux actions mises en œuvre dans le cadre de la programmation de la Politique de la ville, droit commun et crédits spécifiques confondus, toutes sources de financement confondues.

58 actions ont été réalisées sur les trois années (une même action conduite sur les trois années a été comptée trois fois). En 2017, 25 actions ont été mises en place, soit 12 de plus qu'en 2015 et 5 de plus qu'en 2016. C'est en 2017 que le montant total de la programmation a été le plus élevé : 510 100 €, soit 253 000 € de plus qu'en 2015 et 137 000 € de plus qu'en 2016.

- Sur toute la période, le **coût médian des actions s'élève à 9 100 €** : la moitié des actions réalisées au titre de la programmation entre 2015 et 2017 a coûté moins de 9 100 € quand la moitié a coûté plus de 9 100 €. En 2017, les actions menées ont généralement coûté plus cher que les autres années : le coût médian des actions (11 000 €) est plus élevé que les autres années (3 000 € de plus qu'en 2015, 200 € de plus qu'en 2016). **Ce coût médian est moins important qu'au niveau de l'ensemble des quartiers Politique de la ville** (22 000 €).

- De 2015 à 2017, la répartition des actions selon le type de porteurs de projets reste assez stable. Sur l'ensemble de la période, **les associations ont conduit 71% des actions** (soit 41 actions qui ont coûté 778 700 €, quelle que soit la source de financement). **C'est 15 points de plus qu'à l'échelle de la Métropole** (où 56% de l'ensemble des actions, quel que soit le quartier de réalisation, ont été portées par des associations). Les villes ont mené 19% des actions (pour 324 800 €), soit 20 points de moins que pour l'ensemble des actions tous quartiers confondus. Elles portent une plus grande part de projets en 2017 que les autres années. Dijon Métropole porte 7% des actions sur les trois années (montant de 33 700 €). Les « autres » porteurs de projets ont conduit 3% des actions sur les trois années (pour un montant de 3 600 €).

Le renouvellement des actions



• Sur les 58 actions menées entre 2015 et 2017, **23 sont nouvelles (40%)**. Les 35 autres actions avaient déjà été conduites auparavant, principalement avant 2015.

• **Au cours des trois années, 39 actions différentes ont été conduites**, une, deux ou trois fois. Parmi elles, 12 actions ont été menées plusieurs fois sur la période 2015-2017. Cinq actions ont été menées pour la première fois en 2015 ou 2016 et ont été reconduites par la suite.

• Sept actions, listées ci-dessous, ont été réalisées les trois années de la programmation.

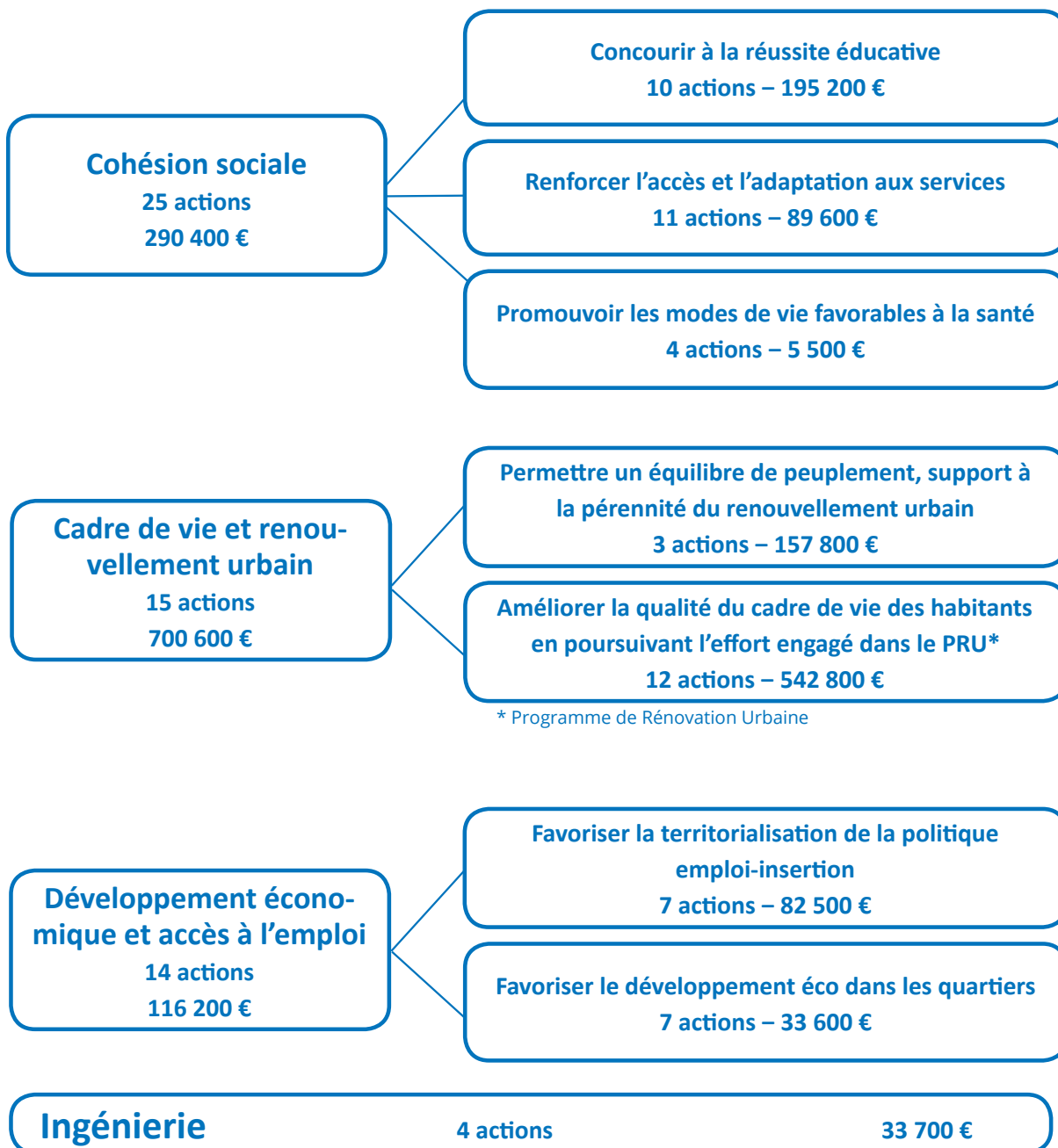
Les actions conduites en 2015, 2016 et 2017

Nom de l'action	Nom du porteur de projets
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Favoriser la prise en charge psychothérapeutique des jeunes et de leurs familles et aider les professionnels	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
Figure 2 Style Actions	Figure 2 Style
GUSP	Ville de Chenôve
MJC Mobile	Ville de Chenôve / MJC Chenôve
Gestion du lieu d'accueil enfant parents Ptit bleu-ptit jaune	Alacep (Association Lieu Accueil Enfant Parents)
MOUS	Dijon Métropole

Les actions réalisées en 2015-2017 au regard de la stratégie du contrat de ville

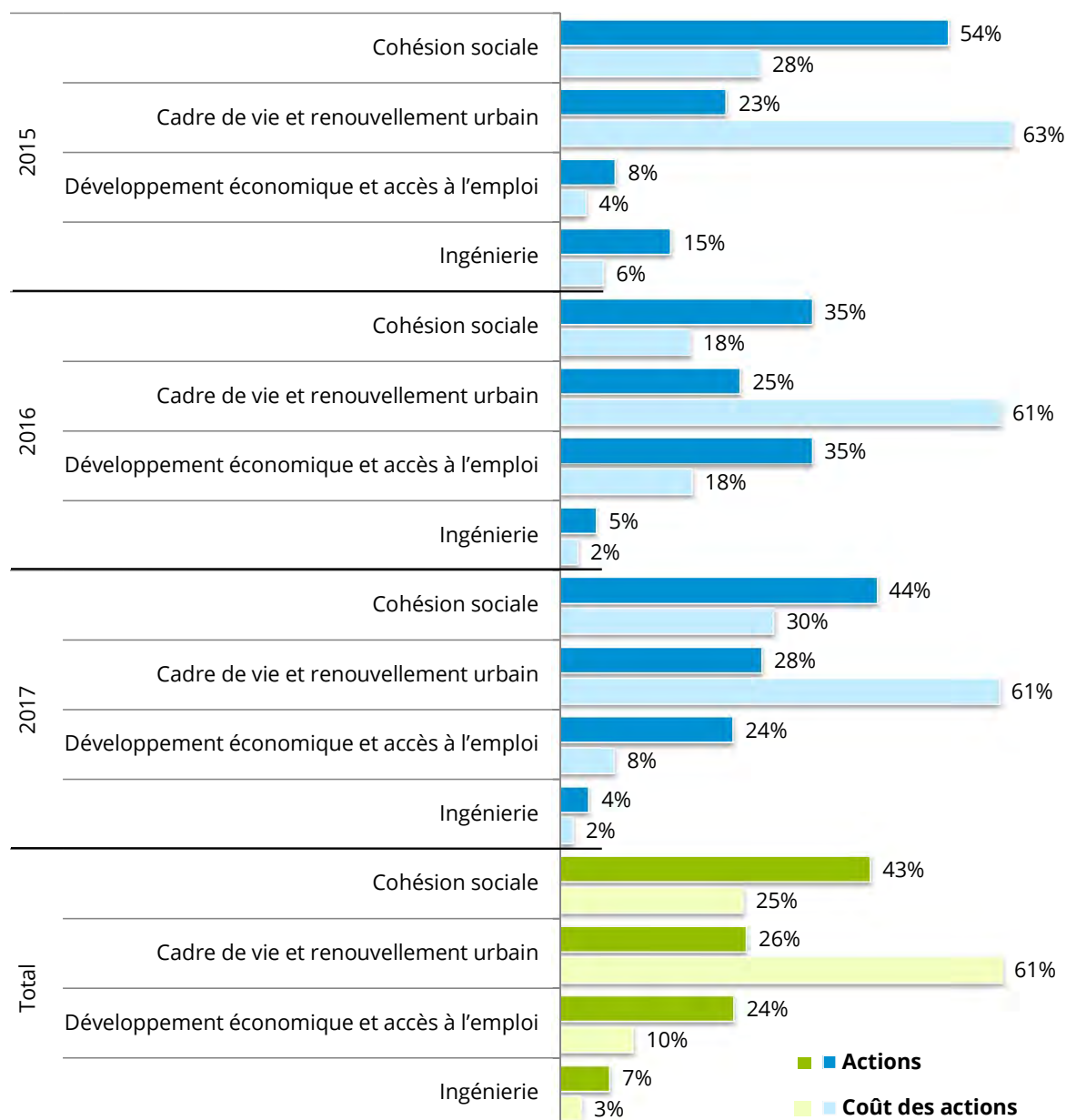
Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier et à l'objectif stratégique prioritaires auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier et un seul objectif stratégique (toujours le même si elle a été conduite plusieurs fois). Ici, une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3.

Trois piliers de la Politique de la ville et sept orientations stratégiques de la Métropole



Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par pilier du contrat de ville

NB. Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3. Pourcentages par rapport au total des actions/du coût des actions du quartier.



- Sur la période 2015-2017, le pilier Cohésion sociale concerne plus de quatre actions sur dix, et les piliers Cadre de vie et renouvellement urbain, et Développement économique et accès à l'emploi chacun un quart des actions.

- Contrairement au niveau métropolitain, c'est le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain qui concentre la plus grande partie des financements : le pilier représente 61% des financements des trois années (soit 33 points de plus que pour l'ensemble des quartiers).

- Le pilier Cohésion sociale est bien moins important dans la programmation du quartier que dans la programmation de l'ensemble des quartiers : il représente un quart des financements contre 56% pour les actions de tous les quartiers réunis (soit 31 points de moins).

- L'ingénierie concerne 7% des actions pour 3% des financements.

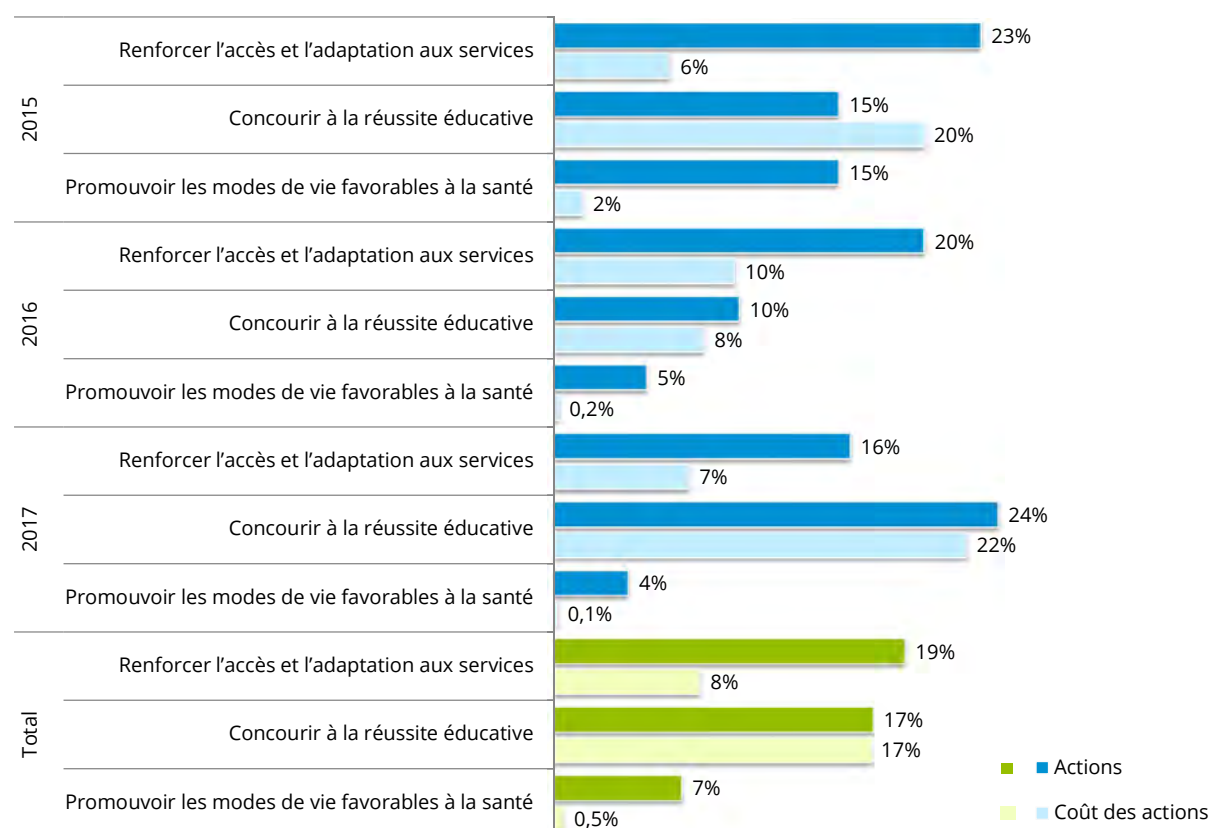
- La répartition entre les piliers a à peu près la même structure les trois années.

Les actions réalisées en 2015-2017 au regard des objectifs stratégiques

Cohésion sociale

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du contrat de ville (part parmi l'ensemble des actions tous piliers confondus)

NB. Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3. Pourcentages par rapport au total des actions/du coût des actions du quartier.



- Sur la période 2015-2017, **l'objectif visant à « Renforcer l'accès et l'adaptation aux services » concentre deux actions sur dix** (5 points de moins que pour l'ensemble des quartiers) **pour seulement 8% des financements** (soit 22 points de moins que l'ensemble). La part des actions répondant de cet objectif a baissé chaque année.

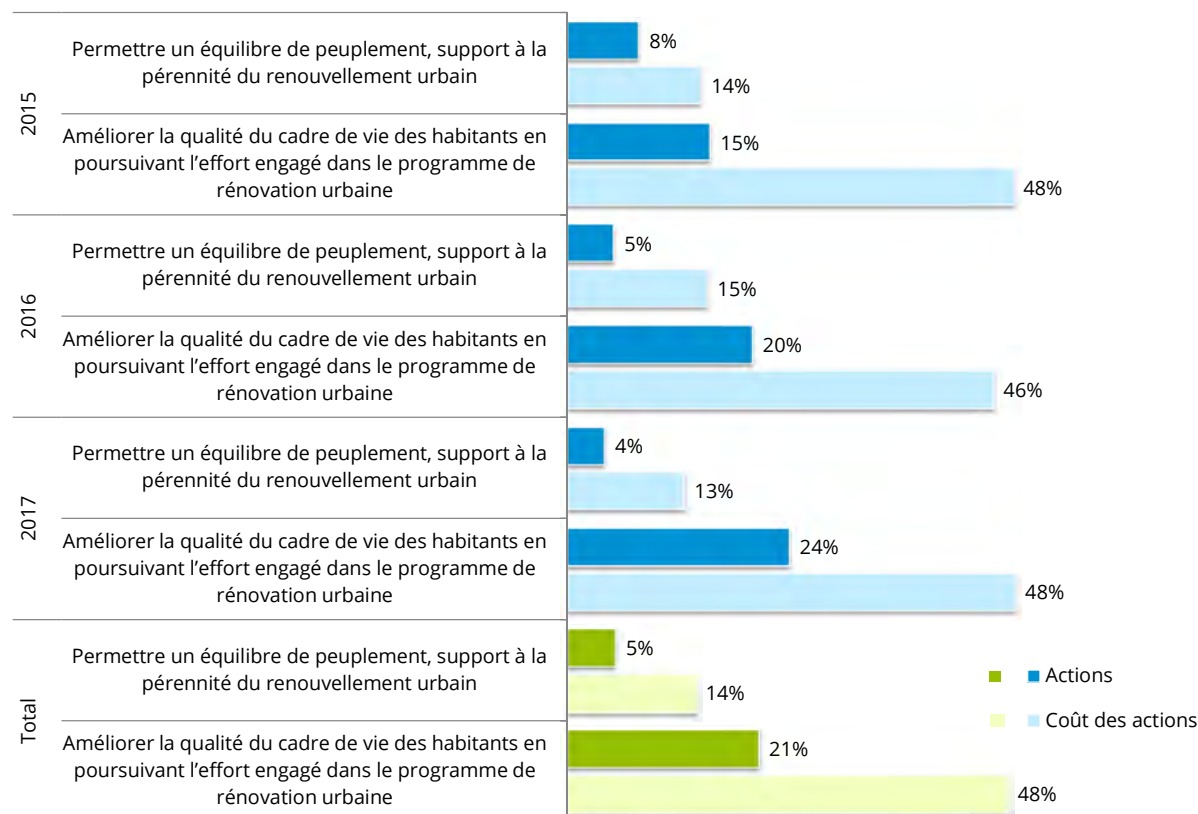
- Sur les trois années, l'objectif visant à « Concourir à la réussite éducative » mobilise 17% des actions pour la même part de financements (respectivement 7 et 5 points de moins que pour l'ensemble des quartiers). L'objectif avait été moins investi en 2016 (10% des actions pour 8% des financements) et beaucoup plus investi en 2017 (24% des actions pour 22% des financements). Sur l'ensemble de la période, l'objectif « Promouvoir les modes de vie favorables à la santé » concerne 7% des actions pour 0,5% du coût total des actions. La différence entre la part des actions et la part de leur coût dans la programmation est importante en 2015 (15% des actions pour 2% des financements).

Cadre de vie et renouvellement urbain

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du contrat de ville (part parmi l'ensemble des actions tous piliers confondus)

NB. Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3.

Pourcentages par rapport au total des actions/du coût des actions du quartier.



- Le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain compte deux objectifs stratégiques. C'est celui visant à « **Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine** » qui est le plus concerné par les actions de la programmation de la Politique de la ville. **Sur les trois années de la programmation, plus de deux actions sur dix renvoient à cet objectif, soit 1 point de plus que pour l'ensemble des quartier, mais pour près de la moitié des financements (48%), soit 23 points de plus que pour l'ensemble.**

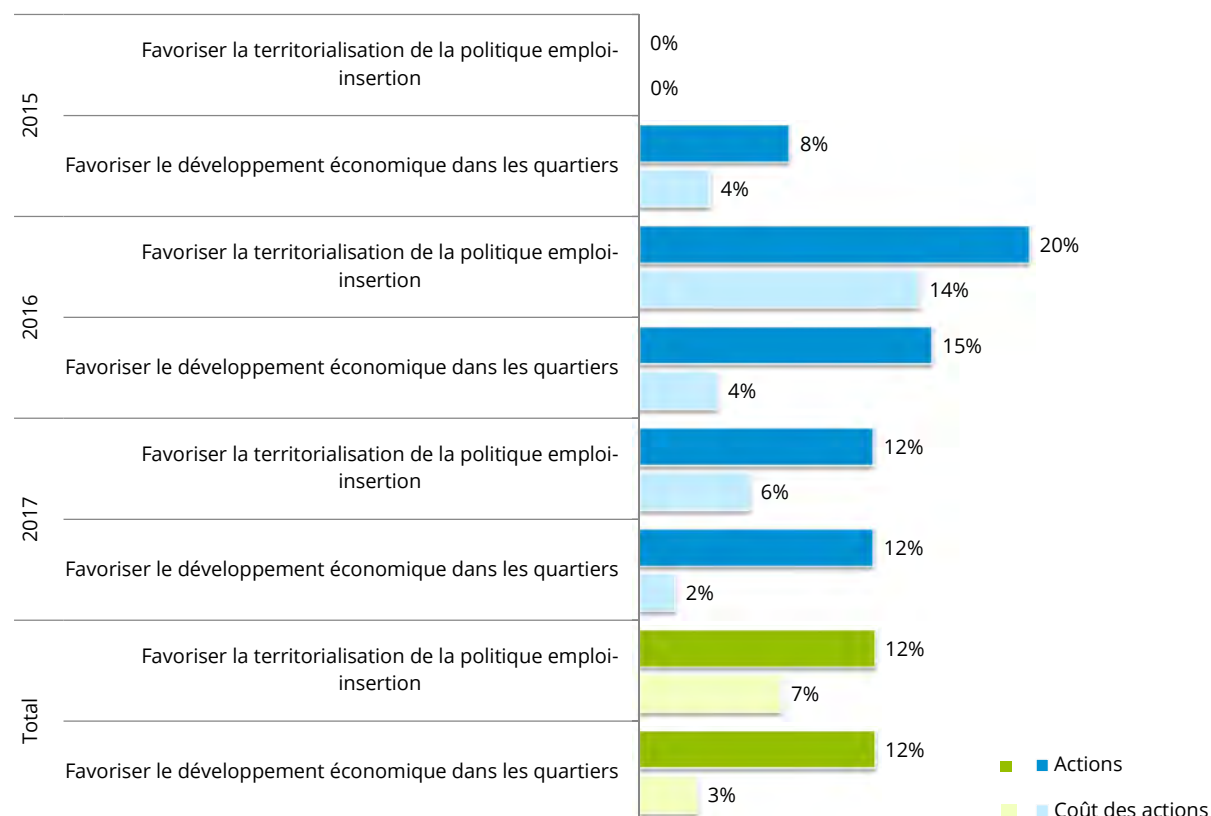
- Les coûts attribués à cet objectif varie faiblement d'une année à l'autre, mais la part des actions parmi l'ensemble des actions du quartier ne cesse d'augmenter (15% en 2015, puis 20% en 2016, enfin, 24% en 2017).

- L'objectif « Permettre un équilibre de peuplement, support à la pérennité du renouvellement urbain » a représenté 5% des actions sur l'ensemble de la période, pour 14% des financements.

Développement économique et accès à l'emploi

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du contrat de ville (part parmi l'ensemble des actions tous piliers confondus)

NB. Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3. Pourcentages par rapport au total des actions/du coût des actions du quartier.



- Le pilier Développement économique et accès à l'emploi se décline en deux objectifs stratégiques, qui à eux deux concentrent que 24% des actions (9 points de plus que pour l'ensemble des quartiers) pour 10% des financements (équivalent à l'échelle de l'ensemble des quartiers).

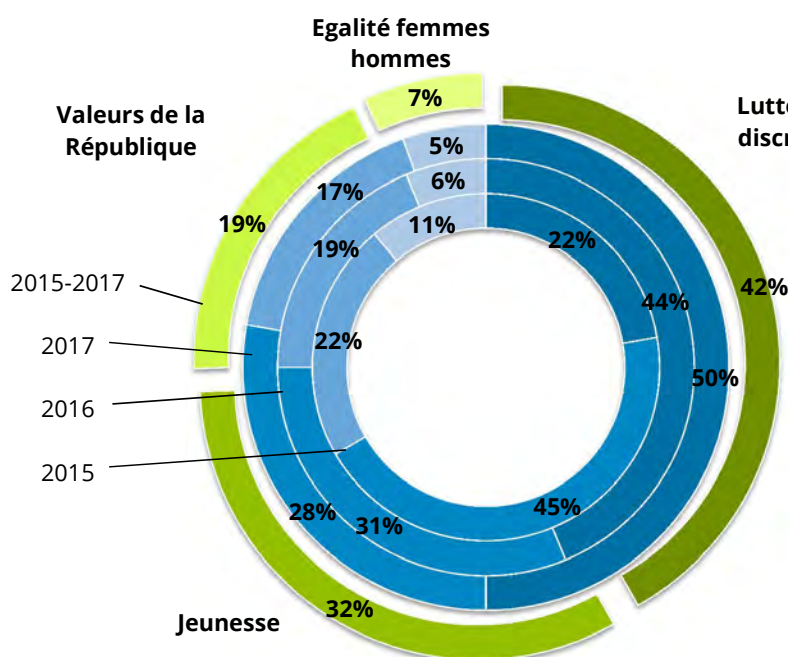
- L'objectif visant à « Favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion » concerne 12% des actions sur l'ensemble de la période 2015-2017, pour 7% des financements. En 2015, il n'avait pas du tout été investi par les porteurs de projets.

- L'objectif « Favoriser le développement économique dans les quartiers » a également concerné sur l'ensemble de la période 12% des actions, mais pour 3% des financements.

NB. Le pilier Ingénierie n'est pas décliné en objectifs stratégiques.

Les actions réalisées en 2015-2017 au regard des enjeux transversaux

Répartition des actions selon l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent (parmi les actions pour lesquelles l'information est renseignée)



Une action est reliée à un seul enjeu transversal. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3.

L'enjeu transversal prioritaire a été renseigné pour 43 actions sur les 58, soit 74% des actions (1 point de moins que pour l'ensemble des quartiers). Le taux de réponse à cette question est de 69% en 2015, 80% en 2016 et 72% en 2017.

• **Sur la période 2015-2017, c'est l'enjeu transversal de la lutte contre les discriminations qui a été le plus investi par les porteurs de projets : plus de quatre actions sur dix y font référence sur l'ensemble de la période (42%). La jeunesse représente un tiers des actions et les valeurs de la République deux sur dix.** L'égalité femmes hommes a peu été concernée par les actions au cours des trois années, et encore moins en 2017 que les deux années précédentes. En 2015, l'enjeu concernait 11% des actions, soit 5 points de plus que pour l'ensemble des quartiers.

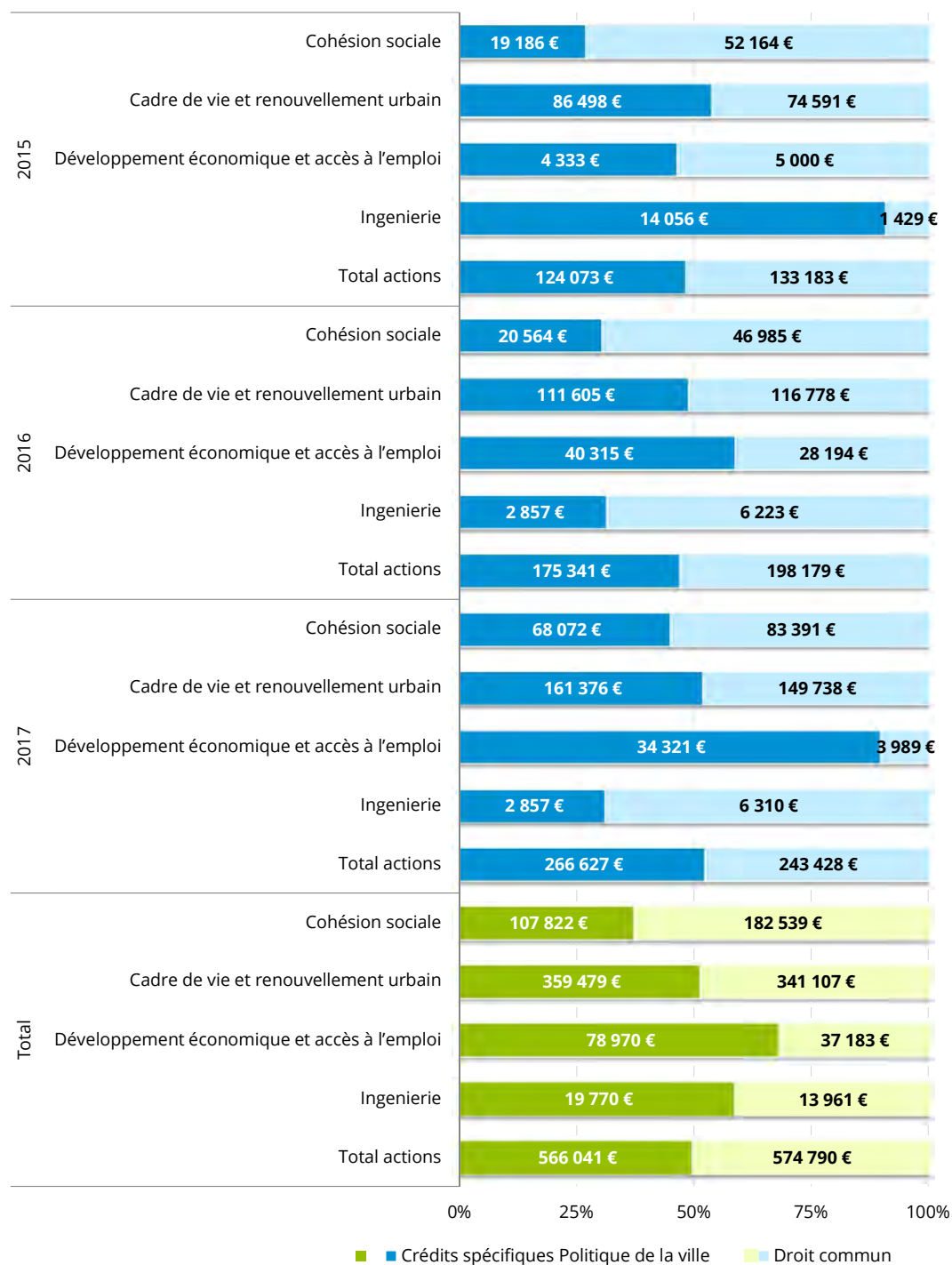
• En 2017, la moitié des actions relevaient de l'enjeu transversal de la lutte contre les discriminations (soit 17 points de plus que pour l'ensemble des quartiers, et 20 points de plus qu'en 2015). En 2015, c'étaient les actions concernant la jeunesse qui étaient majoritaires (45%).

Financement des actions 2015-2017

Les crédits spécifiques et le droit commun

Répartition du coût des actions 2015-2017 selon le type de financement

NB. Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3.



- **Pour la période 2015-2017, quel que soit le pilier de référence, 566 000 € de crédits spécifiques Politique de la ville ont été attribués à l'ensemble des actions et 574 800 € du droit commun. Les crédits Politique de la ville représentent 49,6% des financements des actions des programmations 2015-2017 (+4 points par rapport à l'ensemble des quartiers).** Suivant les années, cette part va de 47% en 2016 à 52% en 2017 (48% en 2015).

- La répartition entre crédits spécifiques et crédits de droit commun n'est pas la même selon les piliers. Sur toute la période 2015-2017, les actions relevant du pilier « Développement économique et accès à l'emploi » ont été financées à 68% par des crédits spécifiques ; celles du pilier « Cohésion sociale » l'ont été à 37%.

- En 2015, l'ingénierie a atteint 91% de financement par les crédits spécifiques.

Géographie des actions 2015-2017

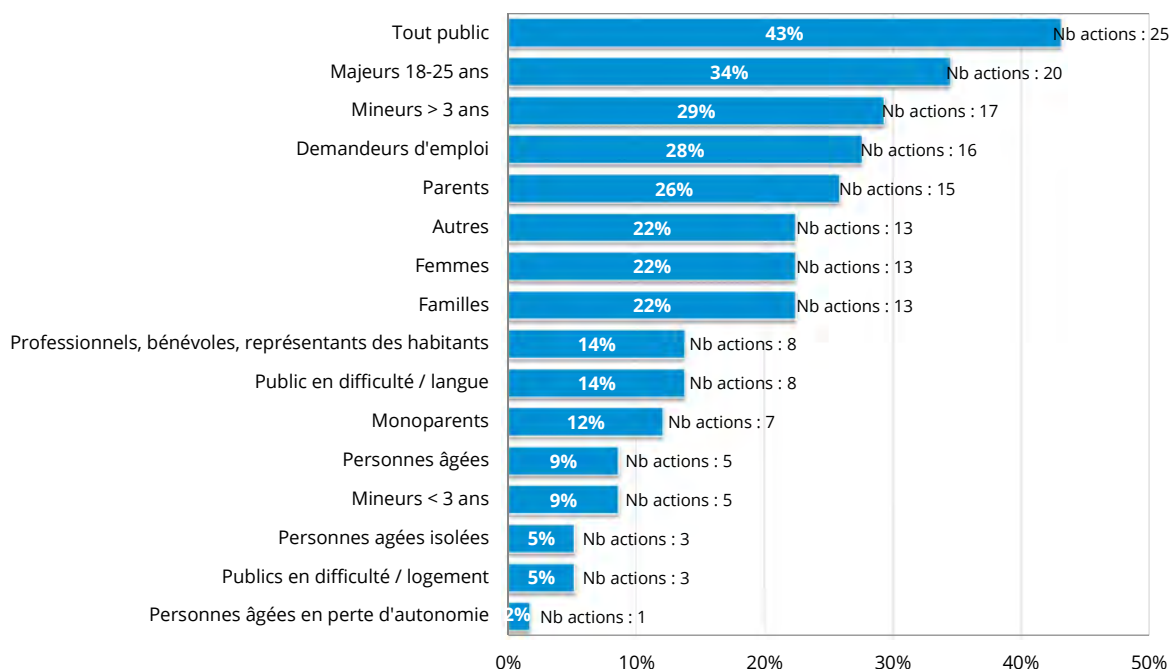
Répartition des actions 2015-2017 selon les quartiers qu'elles couvrent

	Nombre d'actions	Part parmi les actions 2015-2017
Actions couvrant uniquement Le Mail	26	45%
Actions couvrant plusieurs quartiers	32	55%
Dont actions couvrant tous les QPV de la Métropole	23	40%

- Plus de la moitié des actions menées sur le quartier du Mail couvrent également un autre quartier. Ce sont surtout des actions qui touchent tous les quartiers de la Politique de la ville.

Publics visés par les actions 2015-2017

Répartition des actions 2015-2017 selon les publics qu'elles visent



Actions visant un « Autre » type de public	Nb d'actions 2015-2017
Travailleurs indépendants de tout âge	1
Personnes en situation de handicap	1
Publics précaires économiquement	1
Salariés, travailleurs indépendants, étudiants	2
Jeunes de 16 à 25 ans, marginalisés ou en risque de le devenir, sans emploi	2
Jeunes demandeurs emploi < 30 ans	1
18-30 ans domiciliés sur DM	1
Etudiants/élèves	1
les enseignants et les enfants de l'école En Saint-Jacques ; les parents et enfants de la crèche « Les Loupiots »	1
Professionnels s'occupant de jeunes	1
Habitants de la ville et de Dijon Métropole	1

NB : une action pouvant viser plusieurs publics, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100%.

• **Plus de quatre actions sur dix touchent tous les types de publics (25 actions).**

• **Les actions ciblées concernent surtout celles pour la jeunesse, que ce soit les jeunes majeurs (un tiers des actions) ou les mineurs de plus de 3 ans (29% des actions). Les « autres » publics sont listés ci-contre.**

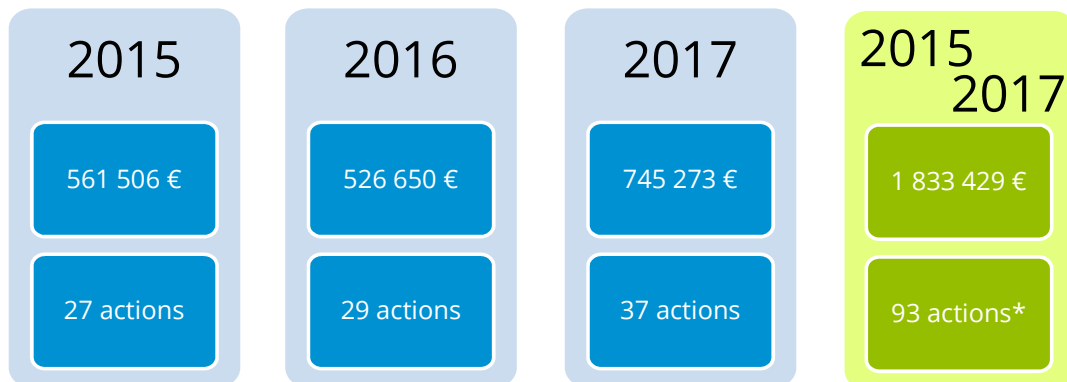
Annexe : liste des actions 2015-2017

Cohésion sociale			
Concourir à la réussite éducative			
Visite pédagogique et citoyenne d'élèves de collège SEGPA au Parlement Européen et au Conseil de l'Europe à Strasbourg	Jeunes Européens - Dijon (JE-D)	2016	-
Bomb'hip hop	Ville de Chenôve	2017	-
Ciel des quartiers	Société Astronomique de Bourgogne	2017	-
Coin de nature	Pirouette Cachuète	2017	-
Création d'une coopérative jeunesse de services sur le quartier	L'Envol	2017	-
Jeux citoyens et goûters citoyens	Ville de Chenôve	2017	-
Gestion du lieu d'accueil enfant parents Ptit bleu-ptit jaune	Alacep (Association Lieu Accueil Enfant Parents)	2015, 2016, 2017	1998
Renforcer l'accès et l'adaptation aux services			
Accueil, écoute, information, orientation, aide et soutien psychologique aux victimes d'infraction pénale	Adavip 21	2015	2003
Femmes des quartiers ZUS et violence conjugale- prise en compte globale	Solidarité Femmes 21	2015	2002
Accompagnement psychosocial à la parentalité des femmes victimes de violence et/ou en lien avec la radicalisation d'un proche	Solidarité Femmes 21	2016	-
Médiation culturelle : accès à la culture pour les familles éloignées	MJC Chenôve	2016	-
Les valeurs de la République	Jeunes Dijon Foot 21	2017	-
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs	2015, 2016, 2017	2004
Ateliers socio-linguistiques	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)	2016, 2017	2007
Plateforme linguistique "accueil évaluation orientation" VIA vers l'insertion et les apprentissages	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)	2016, 2017	2016
Promouvoir les modes de vie favorables à la santé			
Accompagnement des jeunes en situation de mal-être	Centre Hospitalier la Chartreuse - Adosphère	2015	nr
Favoriser la prise en charge psychothérapeutique des jeunes et de leurs familles et aider les professionnels	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)	2015, 2016, 2017	2007
Cadre de vie et renouvellement urbain			
Permettre un équilibre de peuplement support à la pérennité du renouvellement urbain			
GUSP	Ville de Chenôve	2015, 2016, 2017	2007
Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine			
Café associatif et animations	Pirouette Cachuète	2016	-
Conseil citoyen	MJC Chenôve	2016	-
Café pirouette	Pirouette Cachuète	2017	-
Festival Les Nuits d'Orient	Ville de Dijon	2017	1998
L'école des spectateurs	MJC Chenôve	2017	-
Programme de valorisation artistique des espaces urbains partagés	Ville de Chenôve	2017	-
Figure 2 Style Actions	Figure 2 Style	2015, 2016, 2017	2009
MJC Mobile	Ville de Chenôve	2015, 2016, 2017	-
Développement économique et accès à l'emploi			
Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion			
Sas de mobilisation et de sélection	Centre inter institutionnel de bilan de compétences Bourgogne Sud	2016	-
Scène ouverte aux pratiques amateurs	Ville de Chenôve	2016	2015
Dispositif 100 chances 100 emplois	Talent Campus	2017	2011
Emploi et insertion de jeunes résidant dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville	Ville de Chenôve / CCAS de Chenôve	2016, 2017	-
Passerelle vers l'emploi	Acodege	2016, 2017	-
Favoriser le développement économique dans les quartiers			
Dispositif expérimental d'appui au financement des entrepreneurs des quartiers	Bourgogne Active	2016	-
Entreprendre dans les quartiers prioritaires de Dijon Métropole	BGE Perspectives	2017	2015
Made in Bloc : Dispositif expérimental d'appui au financement des entrepreneurs des quartiers	Bourgogne Active	2017	2016
L'entreprenariat dans les quartiers prioritaires, un potentiel à révéler	BGE Perspectives	2015, 2016	-
Favoriser la création d'activité économique dans les quartiers	Association pour le droit à l'initiative économique	2016, 2017	-

DIJON - FONTAINE D'OUICHE

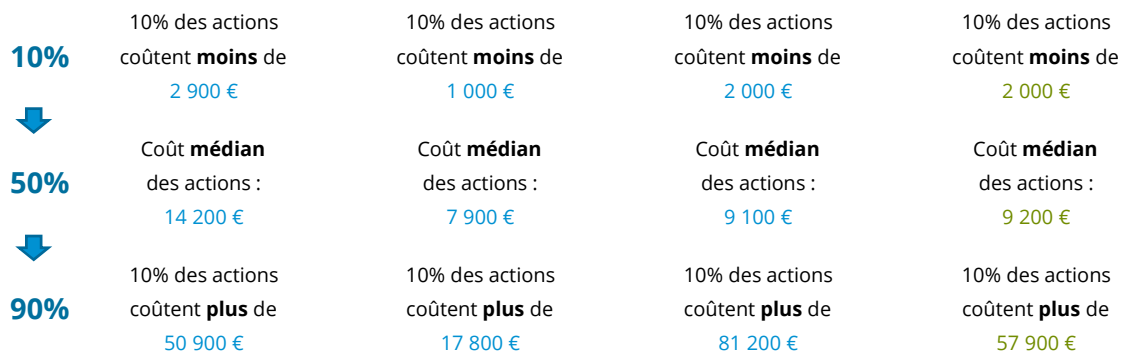
Chiffres clés

Nombre de dossiers déposés, de porteurs de projets et coût des actions

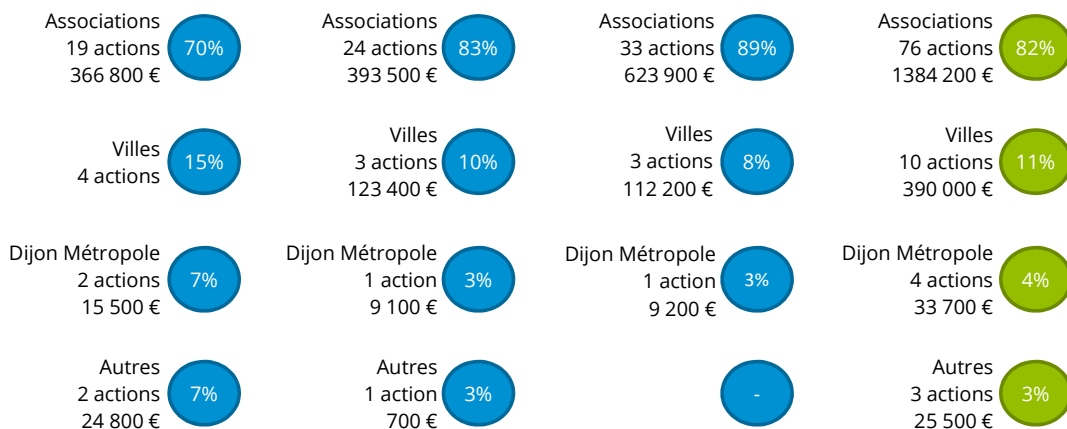


* une même action conduite sur les trois années compte comme trois actions

Répartition des coûts des actions



Types de porteurs de projets et part parmi l'ensemble des actions



- Entre 2015 et 2017, **1 833 400 €** ont été attribués aux actions mises en œuvre dans le cadre de la programmation de la Politique de la ville, droit commun et crédits spécifiques confondus, toutes sources de financement confondus.

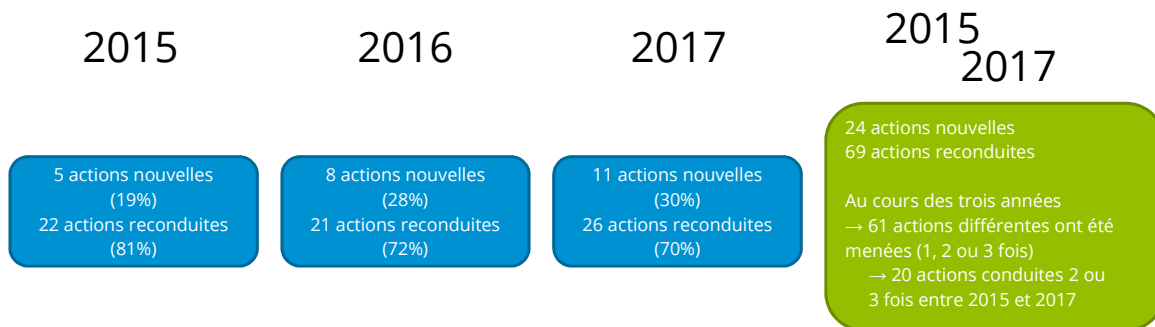
93 actions ont été réalisées sur les trois années (une même action conduite sur les trois années a été comptée trois fois). En 2017, 37 actions ont été mises en place, soit 10 de plus qu'en 2015 et 8 de plus qu'en 2016. C'est en 2017 que le montant total de la programmation est le plus élevé : 745 300 €, soit 184 000 € de plus qu'en 2015 et 219 000 € de plus qu'en 2016.

- Sur toute la période, le **coût médian des actions s'élève à 9 200 €** : la moitié des actions réalisées au titre de la programmation entre 2015 et 2017 a coûté moins de 9 200 € quand la moitié a coûté plus de 9 200 €. En 2015, les actions menées ont généralement coûté plus cher que les autres années : le coût médian des actions (14 200 €) est plus élevé que les autres années (6 200 € de plus qu'en 2016, 5 100 € de plus qu'en 2017). **Ce coût médian est moins important qu'au niveau de l'ensemble des quartiers Politique de la ville** (22 000 €).

- De 2015 à 2017, la répartition des actions selon le type de porteurs de projets évolue, pour se tourner de plus en plus vers les associations. Sur l'ensemble de la période, **les associations ont conduit 82% des actions** (soit 76 actions qui ont coûté 1 384 200 €, quelle que soit la source de financement). **C'est 26 points de plus qu'à l'échelle de la Métropole** (où 56% de l'ensemble des actions, quel que soit le quartier de réalisation, ont été portées par des associations). Les villes ont mené 11% des actions (pour 390 000 €), soit 28 points de moins que pour l'ensemble des actions tous quartiers confondus et la Métropole 4% des actions (montant de 33 700 €). Les « autres » porteurs de projets ont conduit 3% des actions sur les trois années (pour un montant de 25 500 €).

En 2015, la répartition entre associations et villes en tant que porteur de projets était déjà déséquilibrée ; en 2016 et plus encore en 2017, le déséquilibre s'accroît : les associations mettent en œuvre neuf actions sur dix sur le quartier en 2017.

Le renouvellement des actions



• Sur les 93 actions menées entre 2015 et 2017, **24 sont nouvelles (26%)**. Les 69 autres actions avaient déjà été conduites auparavant, principalement avant 2015.

• **Au cours des trois années, 61 actions différentes ont été conduites**, une, deux ou trois fois. Parmi elles, 20 actions ont été menées plusieurs fois sur la période 2015-2017. Quatre actions ont été menées pour la première fois en 2015 ou 2016 et ont été reconduites par la suite.

• 12 actions, listées ci-dessous, ont été réalisées les trois années de la programmation.

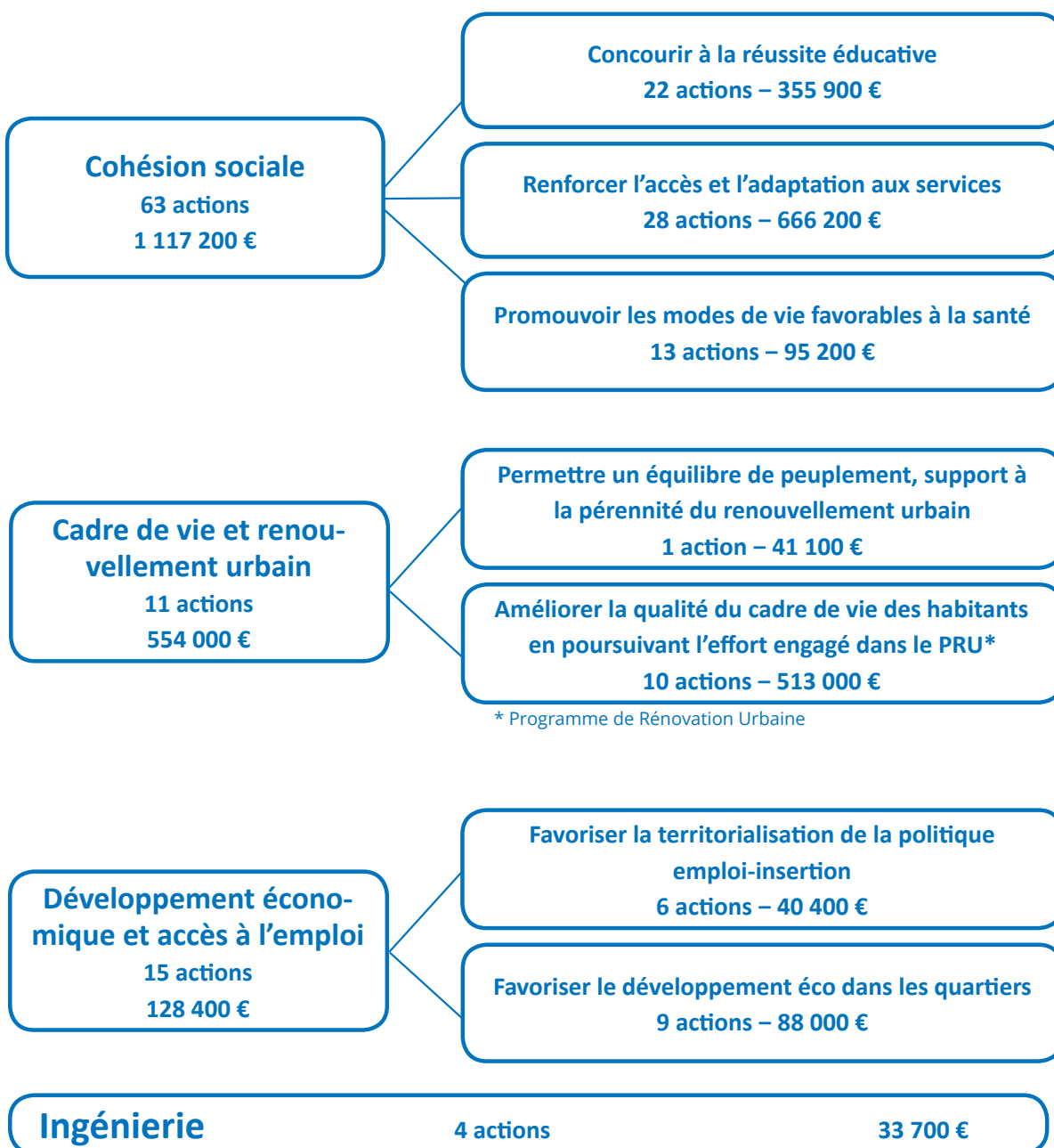
Les actions conduites en 2015, 2016 et 2017

Nom de l'action	Nom du porteur de projets
Passeurs d'images - Cinéville	UDMJC 21
MOUS	Dijon Métropole
Ateliers socio-linguistiques	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Favoriser la prise en charge psychothérapeutique des jeunes et de leurs familles et aider les professionnels	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
CLES 21 - calculer, Lire, Ecrire, Savoir en Côte d'Or	Ligue de l'enseignement
Accueil, écoute, information, orientation, aide et soutien psychologique aux victimes d'infraction pénale	Adavip 21
Jours de fête	Ville de Dijon
Attractions	Cirq'ônflex
Escargolire	Association Promotion de la lecture (Promolec)
Lieu d'accueil parents enfants	Apolape La Cadole
Epicierie sociale et solidaire	Episourire

Les actions réalisées en 2015-2017 au regard de la stratégie du contrat de ville

Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier et à l'objectif stratégique prioritaires auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier et un seul objectif stratégique (toujours le même si elle a été conduite plusieurs fois). Ici, une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3.

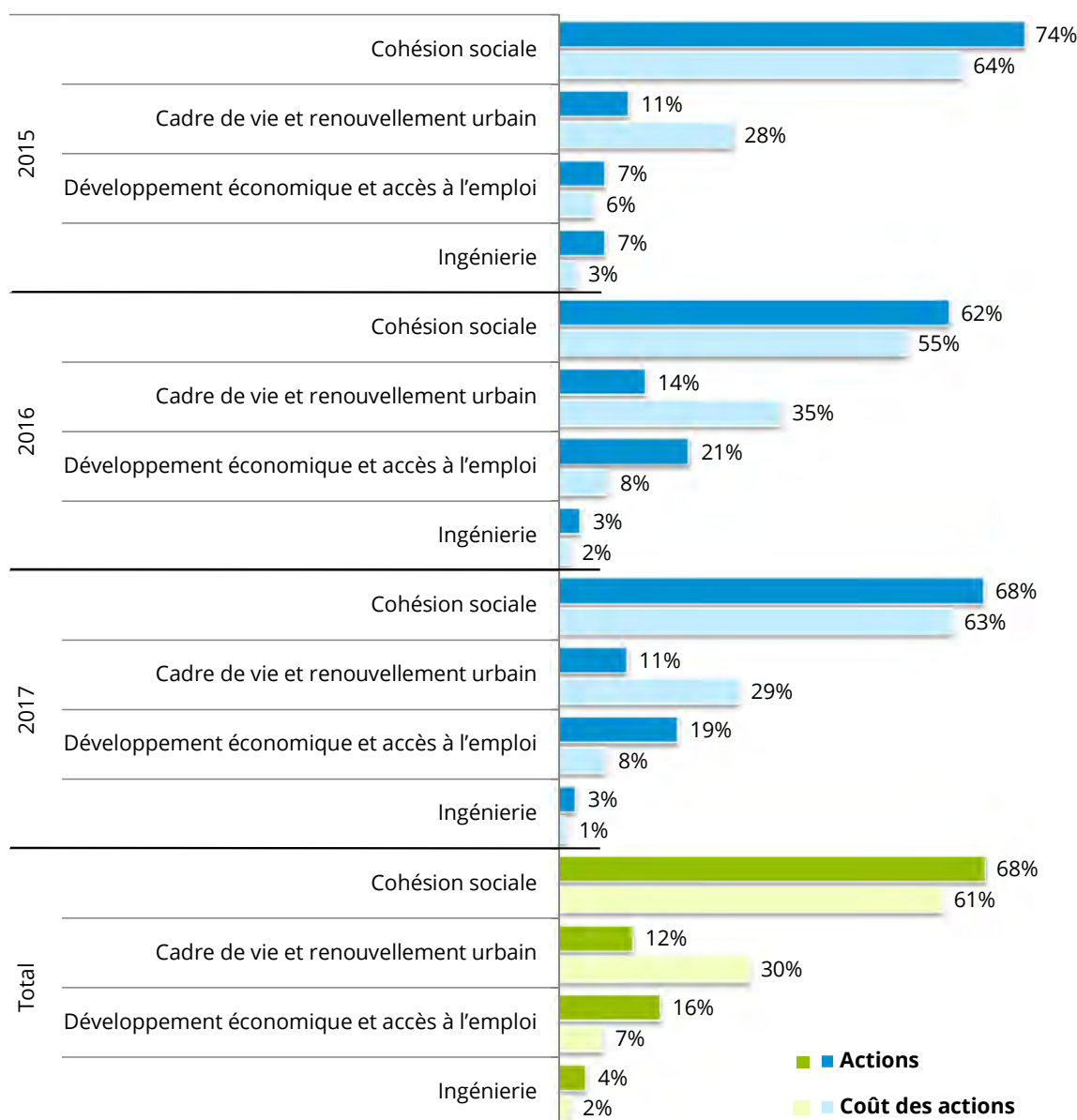
Trois piliers de la Politique de la ville et sept orientations stratégiques de la Métropole



Les actions réalisées en 2015-2017 au regard des piliers du contrat de ville

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par pilier du contrat de ville

NB. Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3. Pourcentages par rapport au total des actions/du coût des actions du quartier.



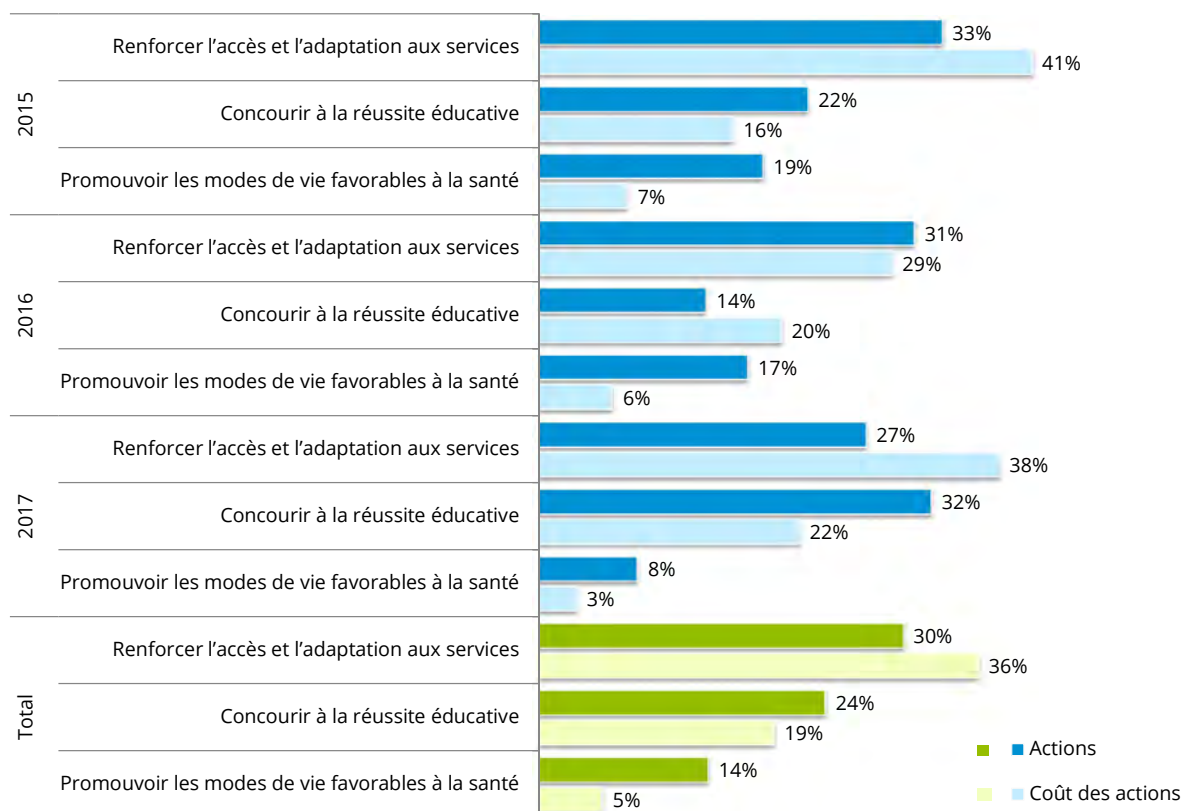
- **Sur la période 2015-2017, le pilier Cohésion sociale prend en compte plus des deux tiers des actions (68%) et 61% du coût total de la programmation du quartier.** Le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain concentre 12% des actions pour 30% du coût total de la programmation soit 18 points de plus. Le pilier Développement économique et accès à l'emploi concerne 15% des actions pour 7% du coût total des actions (11 points de moins) ; enfin, l'Ingénierie représente 4% des actions pour 2% du coût total (2 points de moins).
- **Le pilier Cohésion sociale a été le plus représenté, tant sur le nombre d'actions que sur le montant attribué à ces actions sur les trois années.** Il a regroupé un plus grand nombre d'action et une plus grande part du coût des actions en 2015 (trois quarts des actions pour près des deux tiers du montant total de la programmation) qu'en 2016 et 2017.
- **La répartition entre les piliers a la même structure pour les actions conduites sur le quartier de la Fontaine d'Ouche que pour les actions menées sur l'ensemble des quartiers de la Politique de la ville.**

Les actions réalisées en 2015-2017 au regard des objectifs stratégiques

Cohésion sociale

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du contrat de ville (part parmi l'ensemble des actions tous piliers confondus)

NB. Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3. Pourcentages par rapport au total des actions/du coût des actions du quartier.



- Sur la période 2015-2017, l'objectif visant à « Renforcer l'accès et l'adaptation aux services » concentre trois actions sur dix (soit 6 points de plus que pour l'ensemble des quartiers) pour plus du tiers des financements (36%, soit 6 points de plus que l'ensemble).

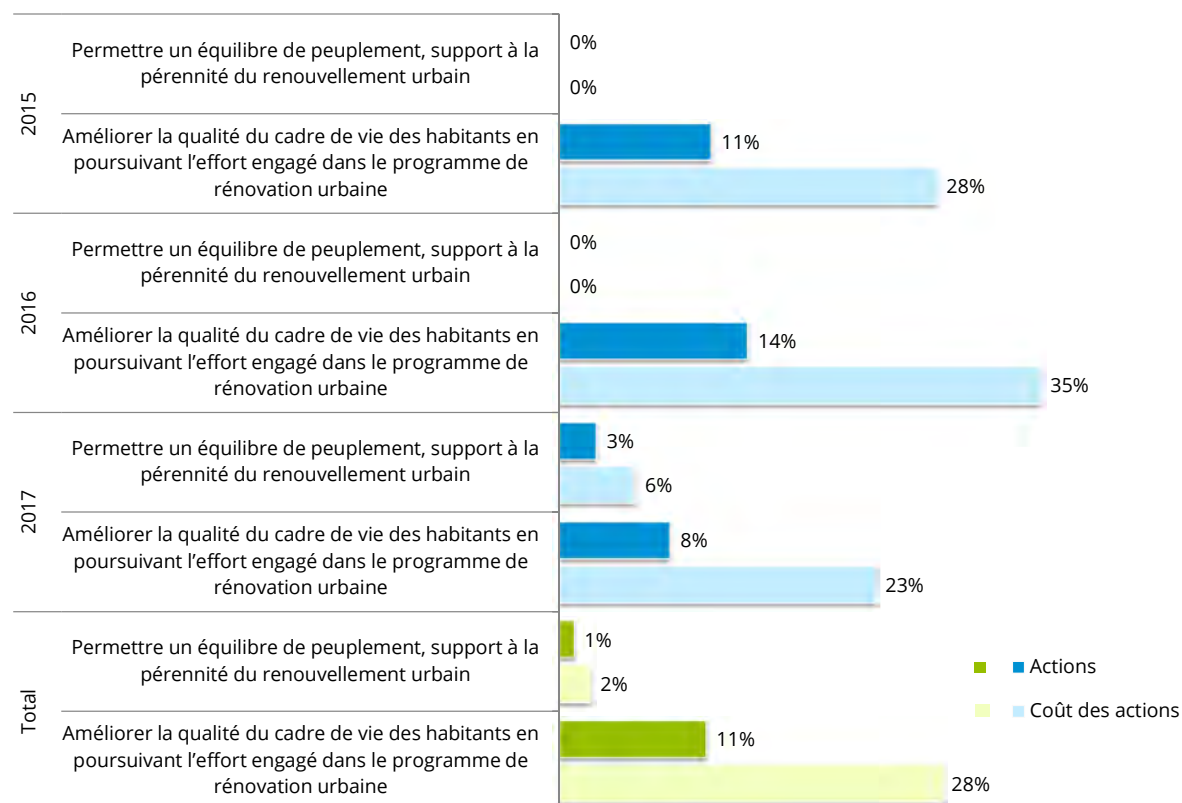
- En 2017, l'objectif visant à « concourir à la réussite éducative » prend de l'importance sur le quartier (32% des actions, soit 17 points de plus que pour l'ensemble des quartiers et 22% des financements). Sur la période, il concerne 24% des actions (comme pour l'ensemble des quartiers) pour 19% des financements (3 points de moins). Sur l'ensemble de la période, l'objectif « Promouvoir les modes de vie favorables à la santé » concerne 14% des actions (6 points de plus que pour l'ensemble des quartiers) pour 5% du coût total des actions.

Cadre de vie et renouvellement urbain

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du contrat de ville (part parmi l'ensemble des actions tous piliers confondus)

NB. Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3.

Pourcentages par rapport au total des actions/du coût des actions du quartier.



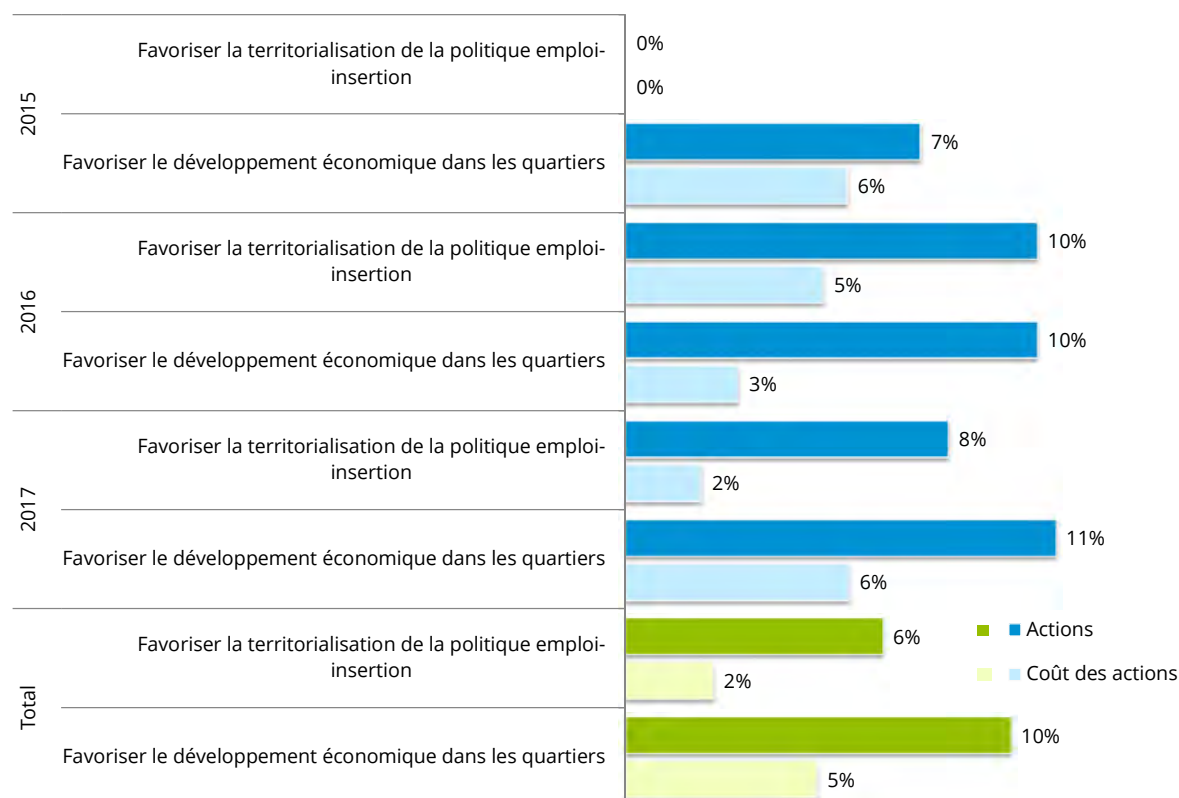
- Le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain compte deux objectifs stratégiques. C'est presque uniquement celui visant à « **Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine** » qui est concerné par les actions de la programmation de la Politique de la ville du quartier. **Sur les trois années de la programmation, 11% des actions renvoient à cet objectif, soit 9 points de moins que pour l'ensemble des quartier, mais pour 28% des financements, soit 3 points de plus que pour l'ensemble.** Cet objectif est particulièrement présent dans la programmation de **2016**, au sein de laquelle il représente 14% des actions pour **plus du tiers du montant total de la programmation** de l'année (35%).

- L'objectif « Permettre un équilibre de peuplement, support à la pérennité du renouvellement urbain » n'a pas du tout été investi sur le quartier en 2015 et 2016 ; en 2017, il représente seulement 3% des actions pour 6% des financements.

Développement économique et accès à l'emploi

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du contrat de ville (part parmi l'ensemble des actions tous piliers confondus)

NB. Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3. Pourcentages par rapport au total des actions/du coût des actions du quartier.



- Le pilier Développement économique et accès à l'emploi se décline en deux objectifs stratégiques, qui à eux deux ne concentrent que 16% des actions pour 7% des financements (équivalent à l'échelle de l'ensemble des quartiers).

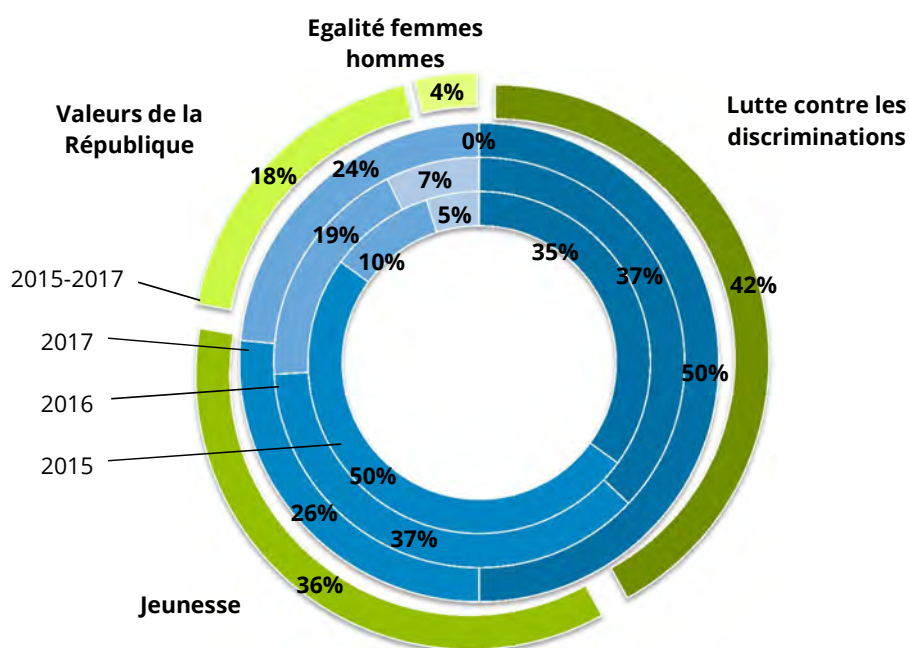
- L'objectif visant à « Favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion » concerne 6% des actions sur l'ensemble de la période 2015-2017, pour 2% des financements. En 2015, il n'avait pas du tout été investi par les porteurs de projets.

- L'objectif « Favoriser le développement économique dans les quartiers » a concentré sur l'ensemble de la période 10% des actions pour 5% des financements.

NB. Le pilier Ingénierie n'est pas décliné en objectifs stratégiques.

Les actions réalisées en 2015-2017 au regard des enjeux transversaux

Répartition des actions selon l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent (parmi les actions pour lesquelles l'information est renseignée)



Une action est reliée à un seul enjeu transversal. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3.

L'enjeu transversal prioritaire a été renseigné pour 81 actions sur les 93, soit 87% des actions (12 points de plus que pour l'ensemble des quartiers). Le taux de réponse à cette question est de 74% en 2015, 93% en 2016 et 92% en 2017.

• **Sur la période 2015-2017, c'est l'enjeu transversal de la lutte contre les discriminations qui a été le plus investi par les porteurs de projets : plus de quatre actions sur dix y font référence sur l'ensemble de la période (42%). La jeunesse représente plus du tiers des actions et les valeurs de la République deux actions sur dix. L'égalité femmes hommes a peu été concernée par les actions au cours des trois années, et n'a même été du ressort d'aucune action en 2017.**

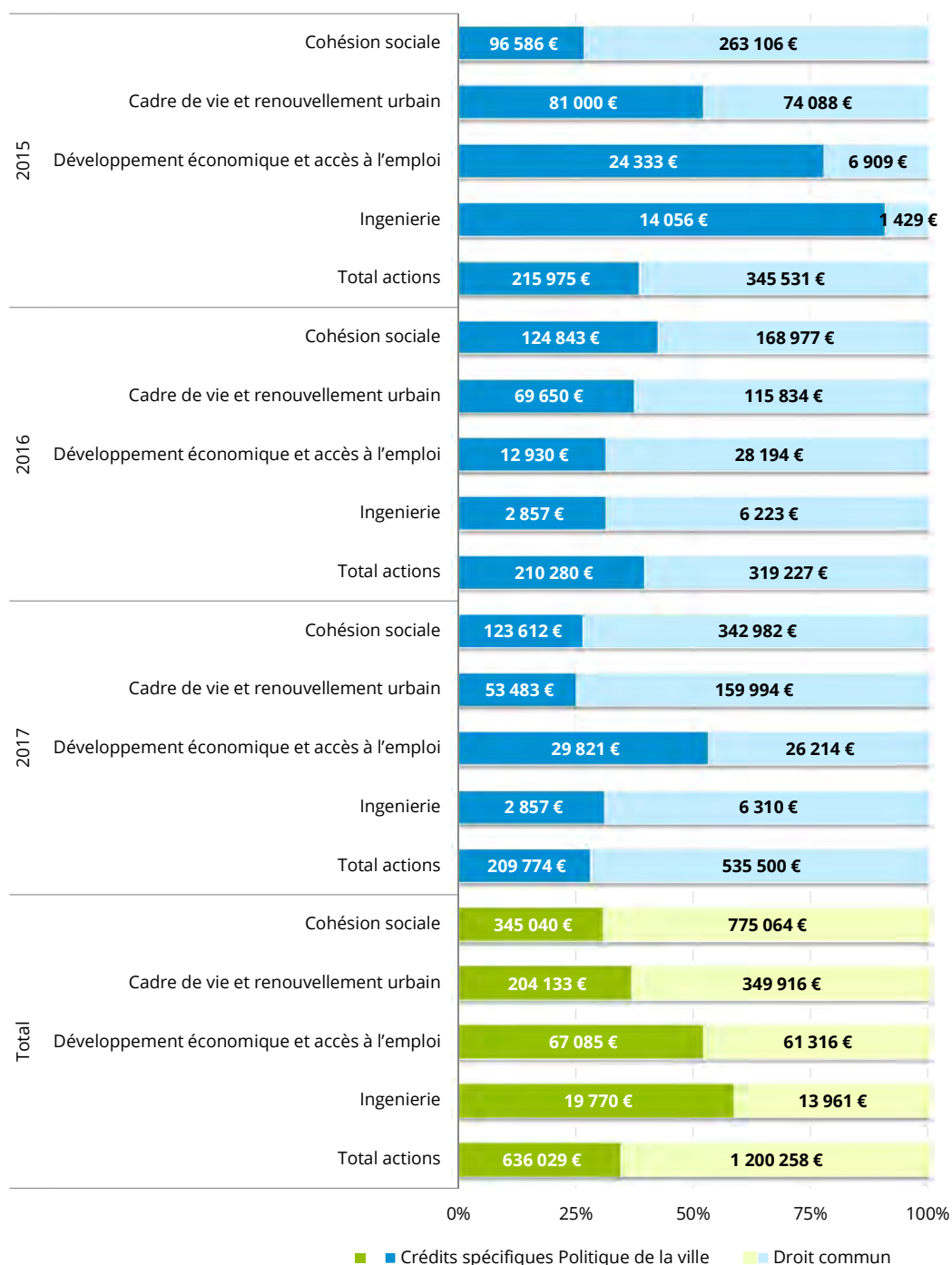
• En 2017, la moitié des actions relevaient de l'enjeu transversal de la lutte contre les discriminations (soit 15 points de plus qu'en 2015). En 2015, c'était la jeunesse qui impliquait la moitié des actions.

Financement des actions 2015-2017

Les crédits spécifiques et le droit commun

Répartition du coût des actions 2015-2017 selon le type de financement

NB. Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3.



- **Pour la période 2015-2017, quel que soit le pilier de référence, 636 000 € de crédits spécifiques Politique de la ville ont été attribués à l'ensemble des actions et 1 200 300 € du droit commun. Les crédits Politique de la ville représentent 35% des financements des actions des programmations 2015-2017 (-10 points par rapport à l'ensemble des quartiers).** Suivant les années, cette part va de 32% en 2017 à 55% en 2016 (52% en 2015).

- La répartition entre crédits spécifiques et crédits de droit commun n'est pas la même selon les piliers. Sur toute la période 2015-2017, les actions relevant de l'ingénierie ont été financées à 59% par des crédits spécifiques (19 800 €) alors que celles relatives au pilier « Développement économique et accès à l'emploi » et au pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » ont été financées à 52% par les crédits spécifiques (respectivement 61 100 € et 381 100 €) ; le pilier « Cohésion sociale » à 42% (476 100 €).

- En 2015, l'ingénierie a atteint 91% de financement par les crédits spécifiques (14 100 €) et le pilier « Développement économique et accès à l'emploi » 78% la même année (24 300 €).

Géographie des actions 2015-2017

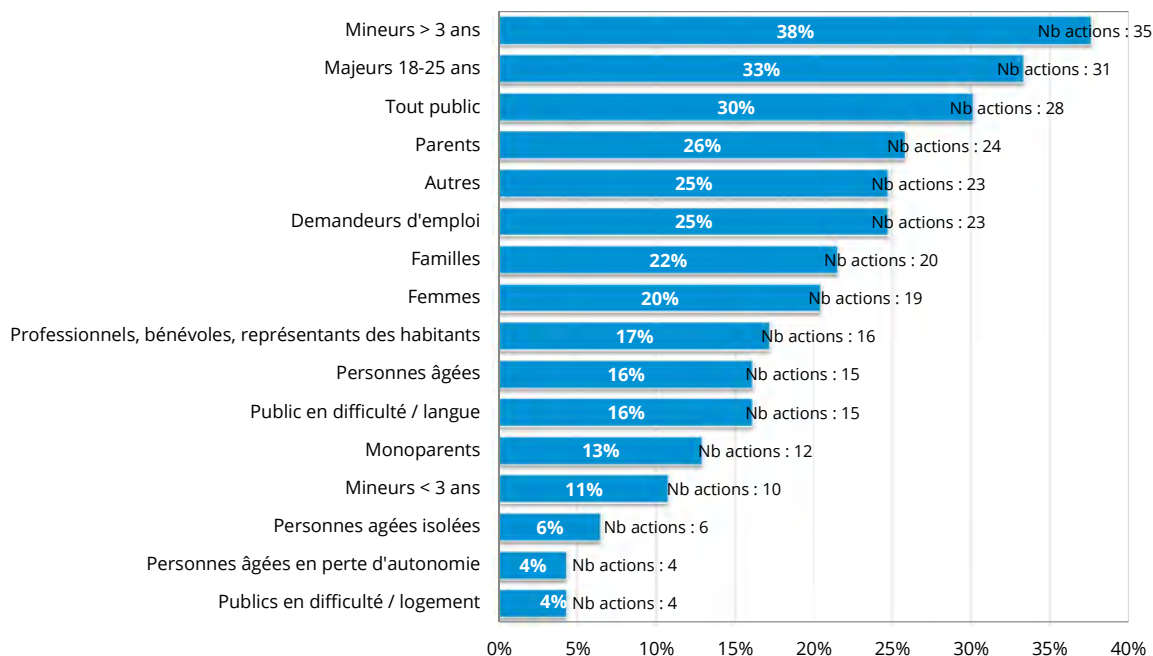
Répartition des actions 2015-2017 selon les quartiers qu'elles couvrent

	Nombre d'actions	Part parmi les actions 2015-2017
Actions couvrant uniquement la Fontaine d'Ouche	21	23%
Actions couvrant plusieurs quartiers	72	77%
Dont actions couvrant uniquement Dijon	57	61%
Dont actions couvrant tous les QPV de la Métropole	23	25%

• Près de huit actions sur dix menées à la Fontaine d'Ouche couvrent également un autre quartier. Ce sont surtout des actions qui sont aussi conduites aux Grésilles (61% des actions conduites à la Fontaine d'Ouche ne couvrent que ces deux quartiers communaux).

Publics visés par les actions 2015-2017

Répartition des actions 2015-2017 selon les publics qu'elles visent



Actions visant un « Autre » type de public	Nb d'actions 2015-2017
Personnes précaires économiquement	6
Publics isolés	2
Personnes endettées et travailleurs pauvres	1
Salariés, travailleurs indépendants, étudiants	1
Travailleurs indépendants de tout âge	1
Salariés, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi, élèves, personnes de 18 à 64 ans.	1
Professionnels s'occupant de jeunes	1
Jeunes marginalisés ou en risque de le devenir	2
Jeunes 16-25 ans	1
18-30 ans domiciliés sur DM	1
Jeunes demandeurs emploi < 30 ans	1
Parents des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires Anjou, Buffon, Lallemand, Alsace, Colette, Champs Perdrix et collège Rameau	1
Enfants de 8 à 12 ans	2
Adultes familiers de l'enfants	2
Personnes en situation d'illettrisme	1

NB : une action pouvant viser plusieurs publics, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100%.

• **Près de quatre actions sur dix visent les mineurs de plus de 3 ans (35 actions).**

• Un tiers des actions visent les jeunes majeurs et trois actions sur dix sont tout public. Les « autres » publics sont listés ci-contre.

Annexe : liste des actions 2015-2017

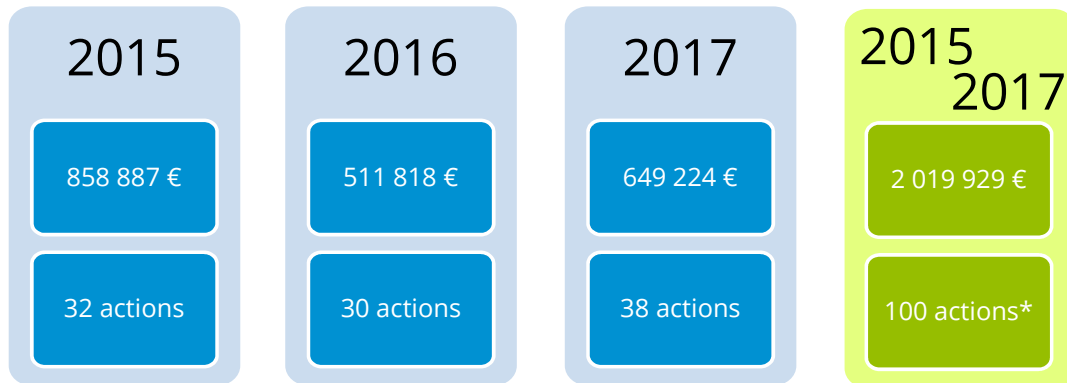
Nom de l'action	Nom du porteur de projets	Année(s) de réalisation	Action reconduite depuis...
Cohésion sociale			
Concourir à la réussite éducative			
Départ d'enfants et de jeunes	Secours Populaire Français	2015	2008
Soutien à la recherche de sagesse pour les élèves de 3ème	Lagora Formation	2015	2010
Espace parents au sein du réseau d'éducation prioritaire (primaire et secondaire)	Centre socio-culturel de Fontaine d'Ouche	2016	nr
Ciel des quartiers	Société Astronomique de Bourgogne	2017	-
Classes relais 2017 - Volet "mieux vivre ensemble par la culture"	Ligue de l'enseignement	2017	-
Culture de tous, culture pour tous	Association REP de Fontaine d'Ouche	2017	-
Espaces parents	FFMJC	2017	2015
La langue française, ciment de la République	Association REP de Fontaine d'Ouche	2017	-
Laissez-moi vous écrire fleurette	Ville de Dijon	2017	-
Lutte contre les inégalités éducatives par l'engagement étudiant	Association Fondation étudiante pour la ville	2017	-
Web radio/web TV du réseau REP de la Fontaine d'Ouche	Association REP de Fontaine d'Ouche	2017	-
Escargolire	Association Promotion de la lecture (Promolec)	2015, 2016, 2017	2005
Lieu d'accueil parents enfants	Apolape La Cadole	2015, 2016, 2017	2007
Renforcer l'accès et l'adaptation aux services			
Aide prévention insertion par le sport	OMSD	2015	2004
Femmes des quartiers ZUS et violence conjugale- prise en compte globale	Solidarité Femmes 21	2015	2002
SPOTS	Ville de Dijon	2015	nr
Accompagnement psychosocial à la parentalité des femmes victimes de violence et/ou en lien avec la radicalisation d'un proche	Solidarité Femmes 21	2016	-
Animation gratuite football	Jeunes Dijon Foot 21	2016	-
Femmes des quartiers ZUS	Solidarité Femmes 21	2016	2000
Actions culturelles dans et hors les murs	FFMJC	2017	2016
Au café	FFMJC	2017	-
Comment se préparer à vivre ensemble	Cercle sportif laïque Dijonnais	2017	2015
Les valeurs de la République	Jeunes Dijon Foot 21	2017	-
Plateforme linguistique "accueil évaluation orientation" VIA vers l'insertion et les apprentissages	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutats)	2017	2016
Epicierie sociale et solidaire	Le Cœur Dijonnais	2015, 2016	-
Accueil, écoute, information, orientation, aide et soutien psychologique aux victimes d'infraction pénale	Adavip 21	2015, 2016, 2017	2003
Ateliers socio-linguistiques	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutats)	2015, 2016, 2017	2007
CLES 21 - calculer, Lire, Ecrire, Savoir en Côte d'Or	Ligue de l'enseignement	2015, 2016, 2017	2008
Epicierie sociale et solidaire	Episourire	2015, 2016, 2017	2007
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs	2015, 2016, 2017	2004
Promouvoir les modes de vie favorables à la santé			
Accompagnement des jeunes en situation de mal-être	Centre Hospitalier la Chartreuse - Adosphère	2015	nr
Atelier santé ville	Ville de Dijon	2015	2009
Coordination territoriale en santé : de l'Atelier Santé Ville au Contrat Local de Santé	Ville de Dijon	2016	-
Prévention, éducation et accompagnement en matière de promotion de la santé	Centre de soins infirmiers	2016	2007
Vivre ensemble autour du compostage	Association Arborescence	2016	-
Parcours santé - Prévention et accompagnement des troubles du surpoids chez l'enfant	Centre de soins infirmiers	2017	-
Animations sportives de quartier	Ville de Dijon	2015, 2016	2003
Favoriser la prise en charge psychothérapeutique des jeunes et de leurs familles et aider les professionnels	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)	2015, 2016, 2017	2007
Education, prévention et accompagnement en matière de santé	Centre de soins infirmiers	2015, 2017	2007

Nom de l'action	Nom du porteur de projets	Année(s) de réalisation	Action reconduite depuis...
Cadre de vie et renouvellement urbain			
Permettre un équilibre de peuplement support à la pérennité du renouvellement urbain			
Accueil et soutien des femmes des quartiers ZUS	Solidarité Femmes 21	2017	2000
Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine			
Valorisation/estime de soi	MJC Dijon Grésilles	2015	-
Action Jeunesse Citoyenne - Chantier éducatif	Centre socio-culturel de Fontaine d'Ouche	2016	2013
Scènes culturelles de proximité	Centre socio-culturel de Fontaine d'Ouche	2016	nr
Festival Les Nuits d'Orient	Ville de Dijon	2017	1998
Attractions	Cirq'ônflex	2015, 2016, 2017	2012
Jours de fête	Ville de Dijon	2015, 2016, 2017	1982
Développement économique et accès à l'emploi			
Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion			
Sas de mobilisation et de sélection	Centre inter institutionnel de bilan de compétences Bourgo,	2016	-
Dispositif 100 chances 100 emplois	Talent Campus	2017	2011
Insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté par le biais du chantier de maçonnerie paysagère	Sentiers	2016, 2017	2013
Passerelle vers l'emploi	Acodege	2016, 2017	2016
Favoriser le développement économique dans les quartiers			
Accompagnement-médiation de parcours individuel vers l'emploi	Pôle Emploi	2015	-
Dispositif expérimental d'appui au financement des entrepreneurs des quartiers	Bourgogne Active	2016	-
Chantiers éducatifs	FFMJC	2017	-

DIJON - GRÉSILLES

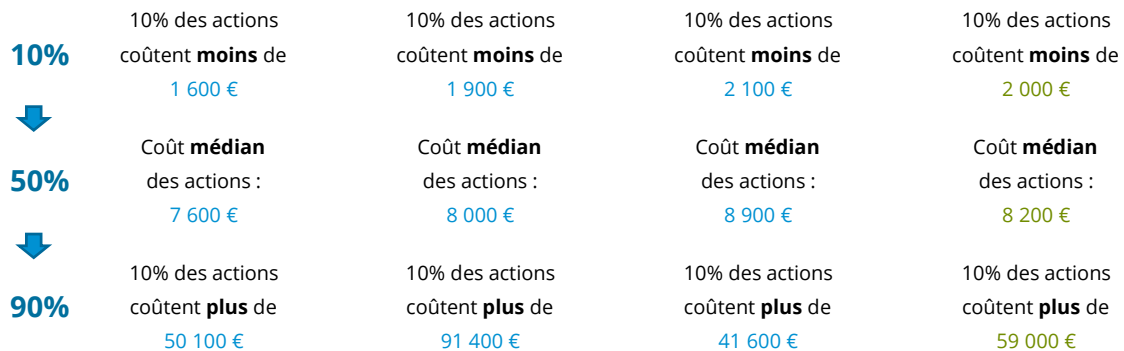
Chiffres clés

Nombre de dossiers déposés, de porteurs de projets et coût des actions

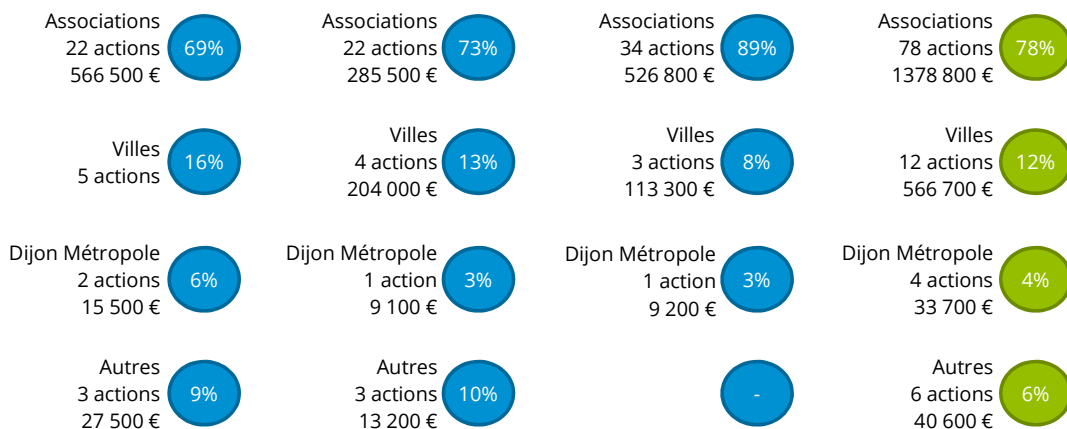


* une même action conduite sur les trois années compte comme trois actions

Répartition des coûts des actions



Types de porteurs de projets et part parmi l'ensemble des actions



- Entre 2015 et 2017, **2 019 900 €** ont été attribués aux actions mises en œuvre dans le cadre de la programmation de la Politique de la ville, droit commun et crédits spécifiques confondus, toutes sources de financement confondus.

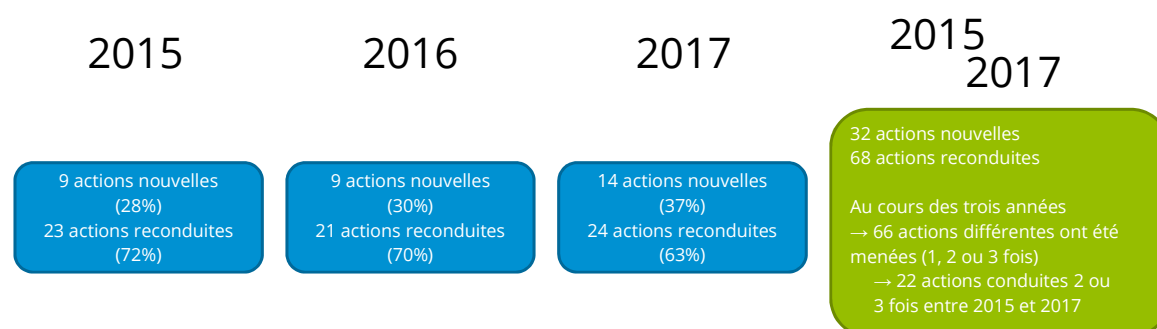
100 actions ont été réalisées sur les trois années (une même action conduite sur les trois années a été comptée trois fois). En 2017, 38 actions ont été mises en place, soit 6 de plus qu'en 2015 et 8 de plus qu'en 2016. C'est en 2015 que le montant total de la programmation avait été le plus élevé : 858 900 €, soit 347 000 € de plus qu'en 2016 et 210 000 € de plus qu'en 2017.

- Sur toute la période, le **coût médian des actions s'élève à 8 200 €** : la moitié des actions réalisées au titre de la programmation entre 2015 et 2017 a coûté moins de 8 200 € quand la moitié a coûté plus de 8 200 €. En 2017, les actions menées ont généralement coûté plus cher que les autres années : le coût médian des actions (8 900 €) est plus élevé que les autres années (1 300 € de plus qu'en 2015, 900 € de plus qu'en 2016). **Ce coût médian est moins important qu'au niveau de l'ensemble des quartiers Politique de la ville** (22 000 €).

- De 2015 à 2017, la répartition des actions selon le type de porteurs de projets évolue, pour se tourner de plus en plus vers les associations. Sur l'ensemble de la période, **les associations ont conduit 78% des actions** (soit 78 actions qui ont coûté 1 378 800 €, quelle que soit la source de financement). **C'est 22 points de plus qu'à l'échelle de la Métropole** (où 56% de l'ensemble des actions, quel que soit le quartier de réalisation, ont été portées par des associations). Les villes ont mené 12% des actions (pour 566 700 €), soit 27 points de moins que pour l'ensemble des actions tous quartiers confondus et la Métropole 4% des actions (montant de 33 700 €). Les « autres » porteurs de projets ont conduit 6% des actions sur les trois années (pour un montant de 40 600 €).

En 2015, la répartition entre associations et villes en tant que porteur de projets était déjà déséquilibrée ; en 2016 et plus encore en 2017, le déséquilibre s'accroît : les associations mettent en œuvre neuf actions sur dix sur le quartier en 2017.

Le renouvellement des actions



• Sur les 100 actions menées entre 2015 et 2017, **32 sont nouvelles**. Les 68 autres actions avaient déjà été conduites auparavant, principalement avant 2015.

• **Au cours des trois années, 66 actions différentes ont été conduites**, une, deux ou trois fois. Parmi elles, 22 actions ont été menées plusieurs fois sur la période 2015-2017. Sept actions ont été menées pour la première fois en 2015 ou 2016 et ont été reconduites par la suite.

• 12 actions, listées ci-dessous, ont été réalisées les trois années de la programmation.

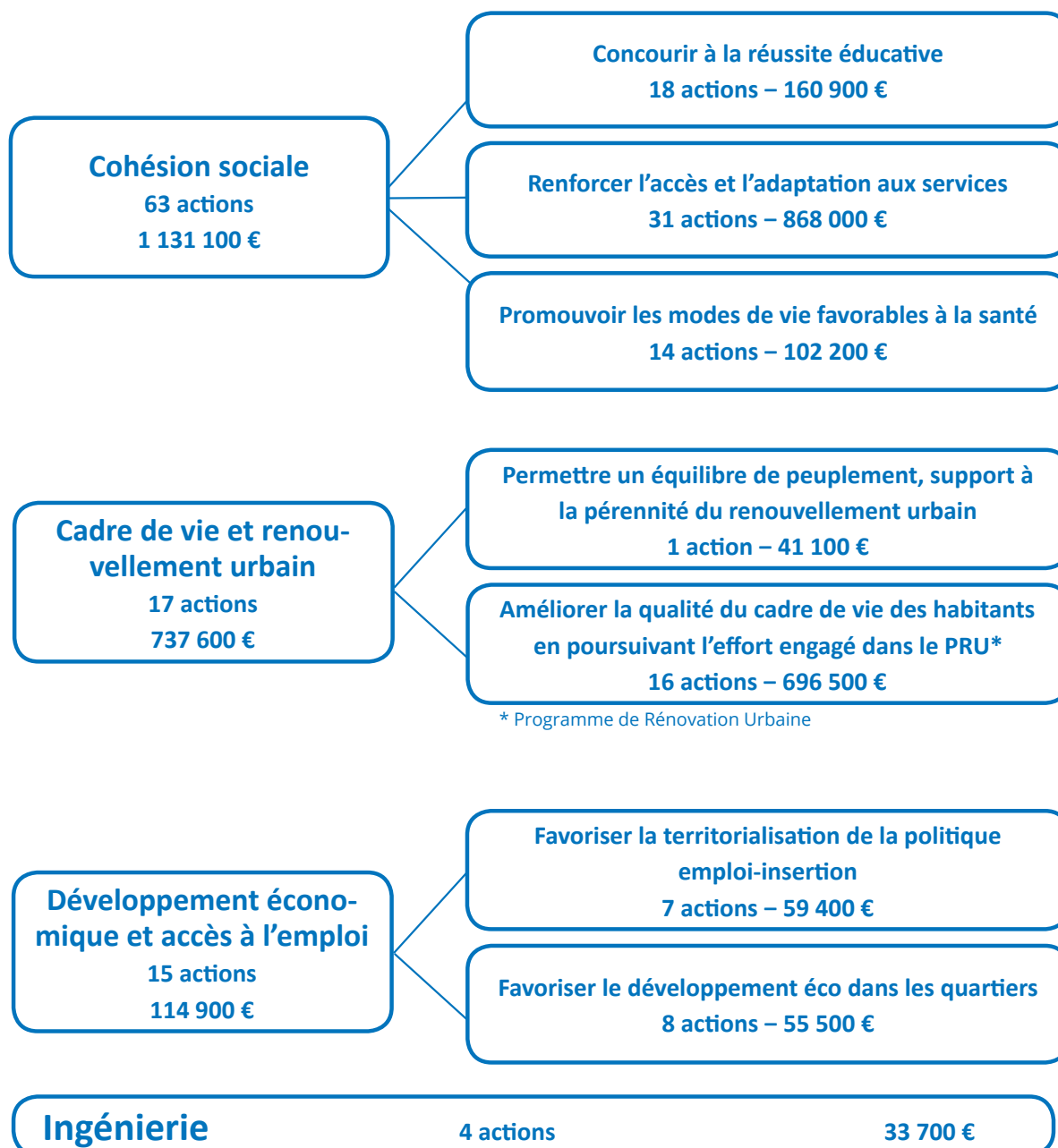
Les actions conduites en 2015, 2016 et 2017

Nom de l'action	Nom du porteur de projets
Festival Les Nuits d'Orient	Ville de Dijon
Grésilles en fête	Ville de Dijon
MOUS	Dijon Métropole
CLES 21 - calculer, Lire, Ecrire, Savoir en Côte d'Or	Ligue de l'enseignement
Projet de développement culturel et durable	Zutique productions
Favoriser la prise en charge psychothérapeutique des jeunes et de leurs familles et aider les professionnels	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
Escargolire	Association Promotion de la lecture (Promolec)
Passeurs d'images - Cinéville	UDMJC 21
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Ateliers socio-linguistiques	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Accueil, écoute, information, orientation, aide et soutien psychologique aux victimes d'infraction pénale	Adavip 21
Epicierie sociale et solidaire	Episourire

Les actions réalisées en 2015-2017 au regard de la stratégie du contrat de ville

Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier et à l'objectif stratégique prioritaires auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier et un seul objectif stratégique (toujours le même si elle a été conduite plusieurs fois). Ici, une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3.

Trois piliers de la Politique de la ville et sept orientations stratégiques de la Métropole



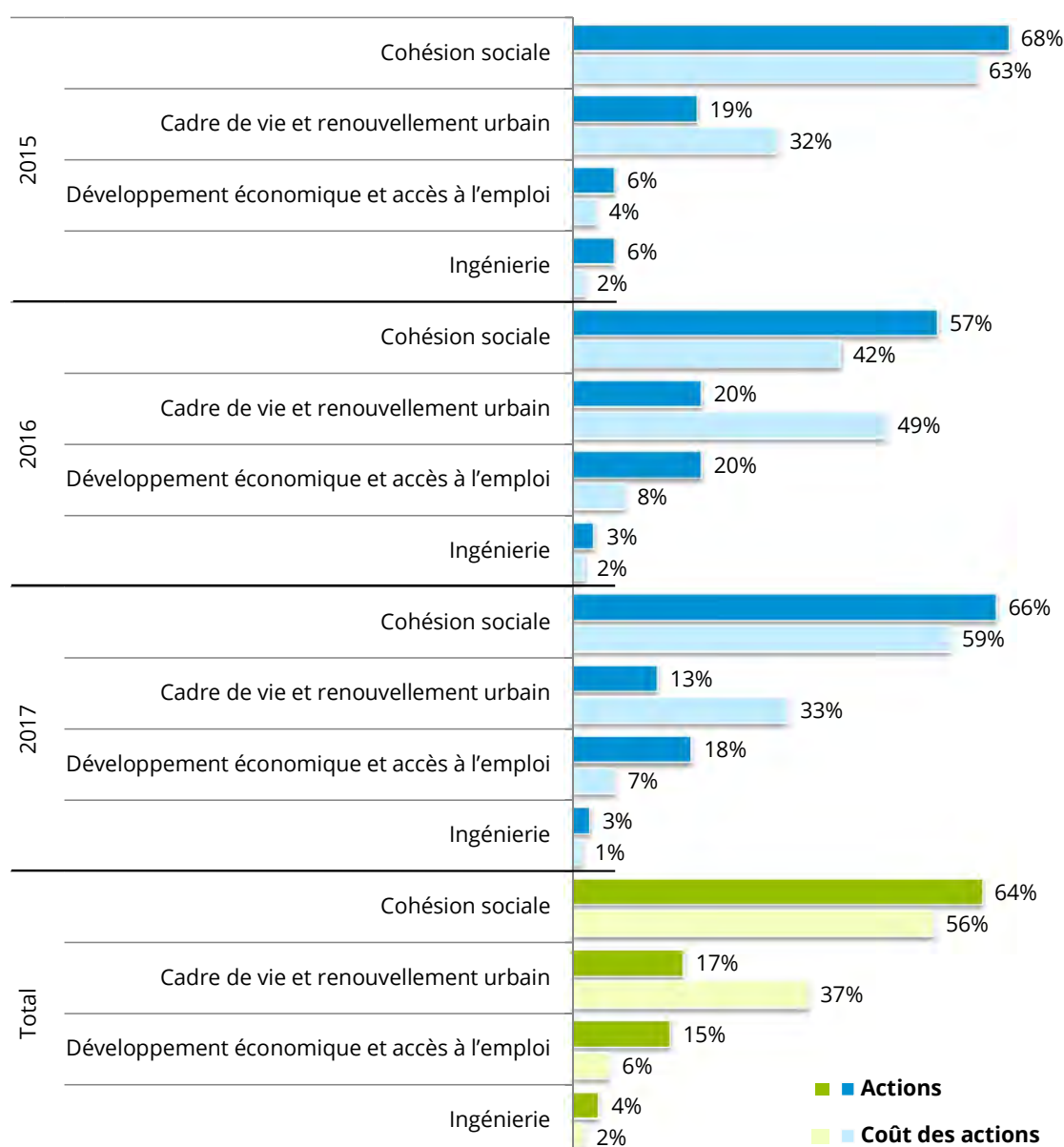
* Programme de Rénovation Urbaine

NB. Une action n'a pas pu être rattachée ni à un pilier, ni à un objectif stratégique. Cette action a été financée à hauteur de 2 700 €.

Les actions réalisées en 2015-2017 au regard des piliers du contrat de ville

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par pilier du contrat de ville

NB. Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3. Pourcentages par rapport au total des actions/du coût des actions du quartier hors actions non rattachées à un pilier (1 action).



- **Sur la période 2015-2017, le pilier Cohésion sociale prend en compte près des deux tiers des actions et plus de la moitié du coût de ces actions (64% des actions pour 56% du coût total de la programmation du quartier).** Le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain concentre 17% des actions pour 37% du coût total de la programmation soit 20 points de plus. Le pilier Développement économique et accès à l'emploi concerne 15% des actions pour 6% du coût total des actions (9 points de moins) ; enfin, l'Ingénierie représente 4% des actions pour 2% du coût total (2 points de moins).

- **Le pilier Cohésion sociale a été le plus représenté, tant sur le nombre d'actions que sur le montant attribué à ces actions sur les trois années.** Il a regroupé un plus grand nombre d'action et une plus grande part du coût des actions en 2015 et 2017 qu'en 2016.

- **La répartition entre les piliers a la même structure pour les actions conduites sur le quartier des Grésilles que pour les actions menées sur l'ensemble des quartiers de la Politique de la ville.**

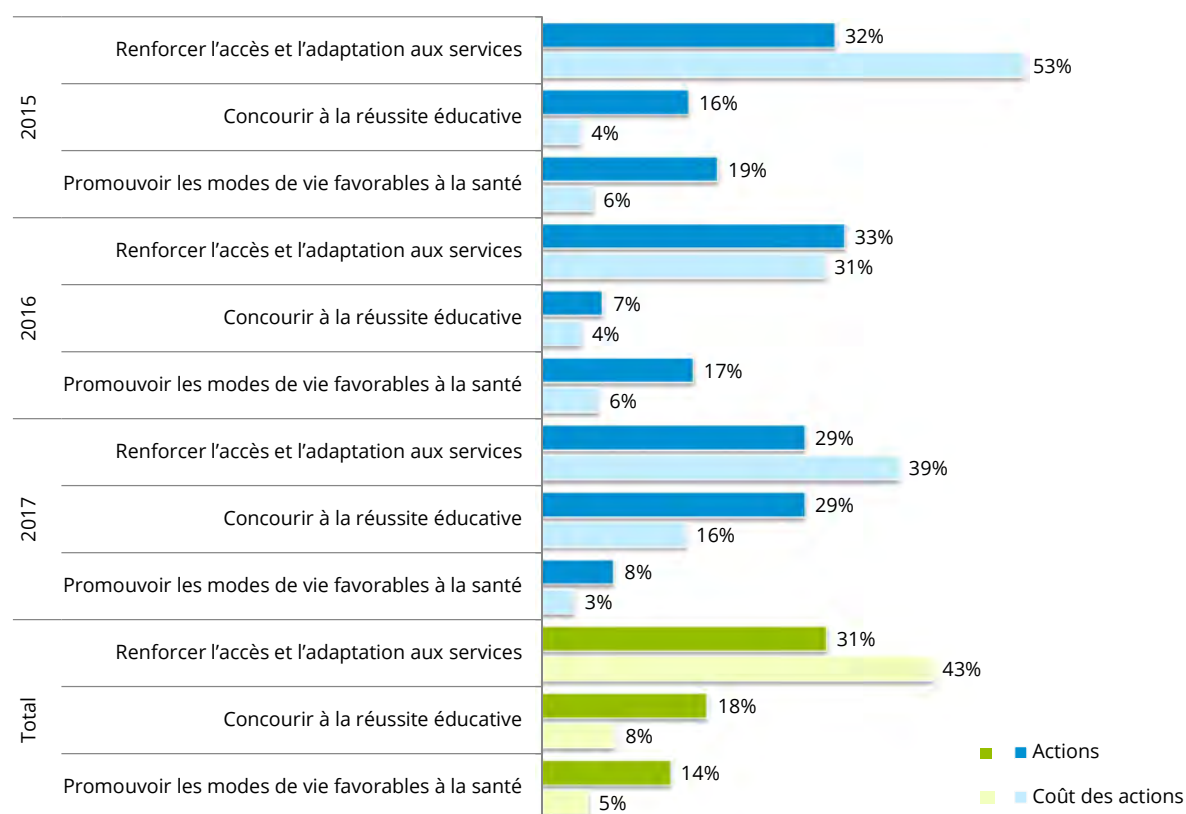
Les actions réalisées en 2015-2017 au regard des objectifs stratégiques

Cohésion sociale

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du contrat de ville (part parmi l'ensemble des actions tous piliers confondus)

NB. Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3.

Pourcentages par rapport au total des actions/du coût des actions du quartier hors actions non rattachées à un pilier (1 action).



- Sur la période 2015-2017, **l'objectif visant à « Renforcer l'accès et l'adaptation aux services » concentre près d'un tiers de l'ensemble des actions** (31%, soit 7 points de plus que pour l'ensemble des quartiers) **pour un peu moins de la moitié des financements** (43%, soit 13 points de plus que l'ensemble). En 2015, cet objectif stratégique dépasse la barre des 50% : plus de la moitié des financements de la programmation était consacrée à « renforcer l'accès et l'adaptation aux services ».

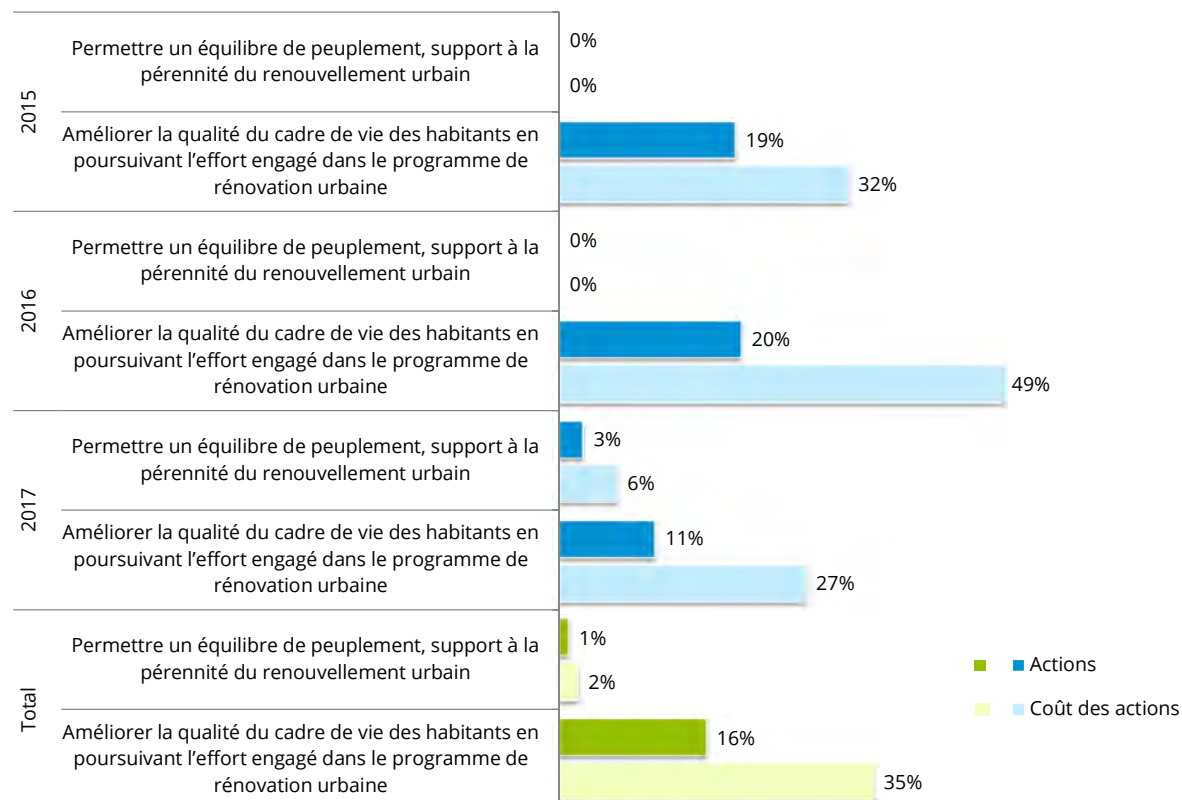
- En 2017, l'objectif visant à « concourir à la réussite éducative » prend de l'importance sur le quartier (29% des actions, 16% des financements). Sur la période, il concerne 18% des actions (6 points de moins que pour l'ensemble des quartiers) pour 8% des financements (14 points de moins). Sur l'ensemble de la période, l'objectif « Promouvoir les modes de vie favorables à la santé » concerne 14% des actions (6 points de plus que pour l'ensemble des quartiers) pour 5% du coût total des actions.

Cadre de vie et renouvellement urbain

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du contrat de ville (part parmi l'ensemble des actions tous piliers confondus)

NB. Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3.

Pourcentages par rapport au total des actions/du coût des actions du quartier hors actions non rattachées à un pilier (1 action).



- Le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain compte deux objectifs stratégiques. C'est surtout celui visant à « **Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine** » qui est concerné par les actions de la programmation de la Politique de la ville. **Sur les trois années de la programmation, 16% des actions renvoient à cet objectif, soit 4 points de moins que pour l'ensemble des quartier, mais pour 35% des financements, soit 10 points de plus que pour l'ensemble.**

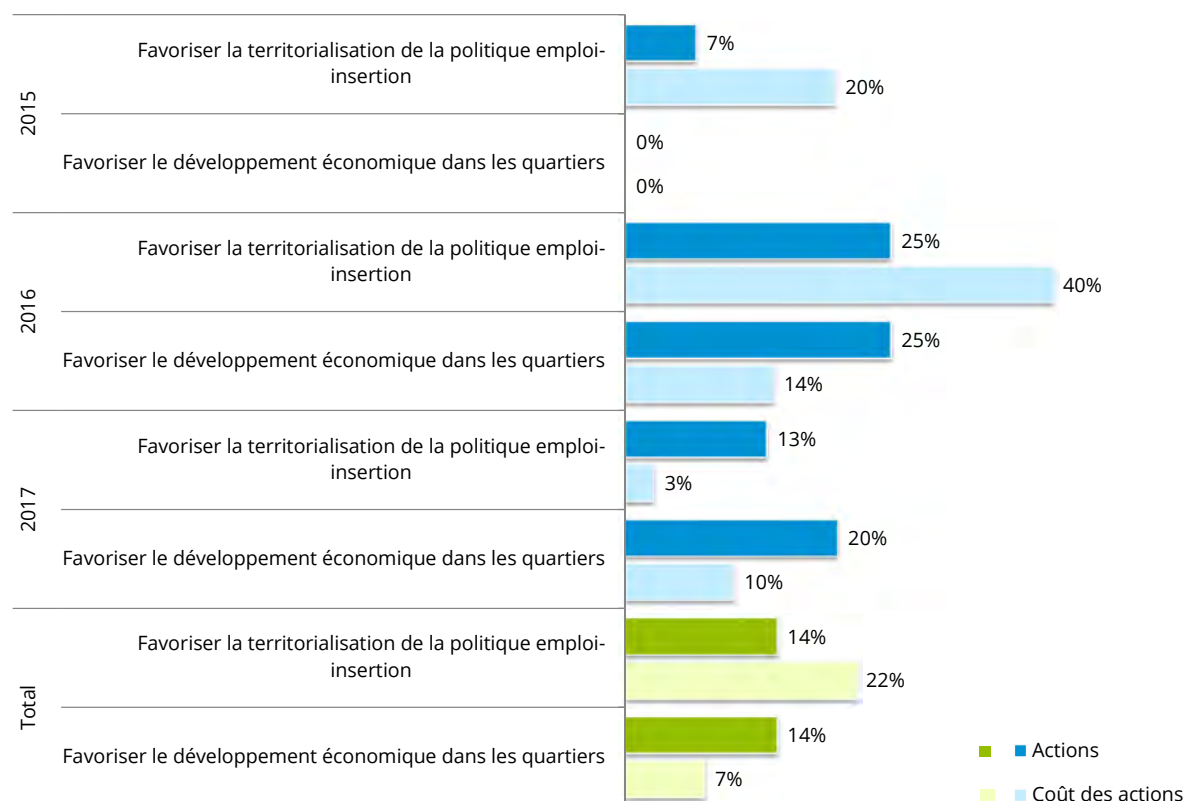
- Cet objectif est particulièrement présent dans la programmation de **2016**, au sein de laquelle il représente une action sur cinq pour pratiquement la **moitié du montant total de la programmation** de l'année.

- L'objectif « Permettre un équilibre de peuplement, support à la pérennité du renouvellement urbain » n'a pas du tout été investi sur le quartier en 2015 et 2016 ; en 2017, il représente seulement 3% des actions pour 6% des financements.

Développement économique et accès à l'emploi

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du contrat de ville (part parmi l'ensemble des actions tous piliers confondus)

NB. Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3. Pourcentages par rapport au total des actions/du coût des actions du quartier hors actions non rattachées à un pilier (1 action).



- Le pilier Développement économique et accès à l'emploi se décline en deux objectifs stratégiques, qui à eux deux concentrent 28% des actions pour 29% des financements (soit 13 et 19 points de plus que pour l'ensemble des quartiers).

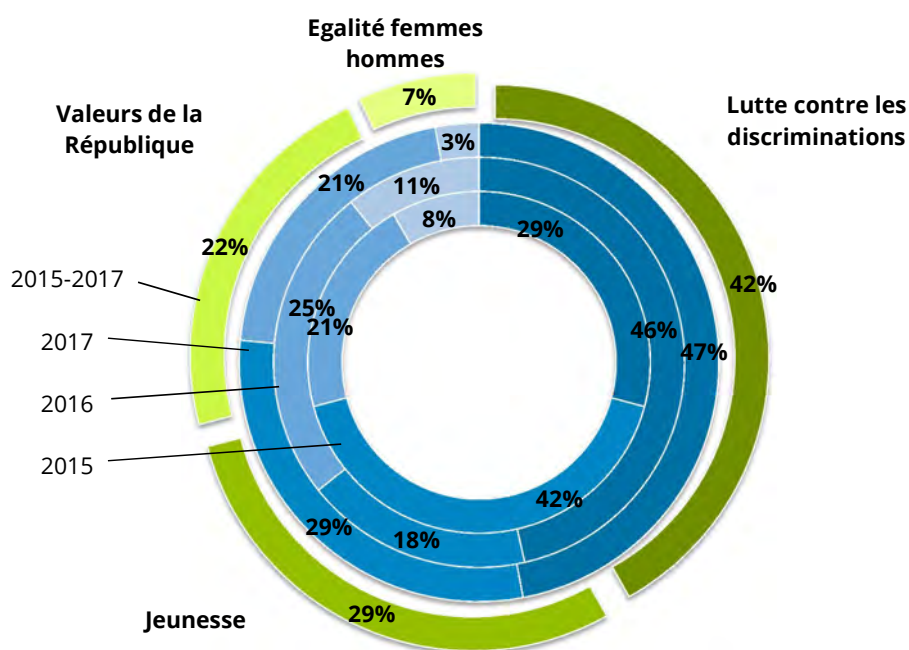
- L'objectif visant à « Favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion » concerne 14% des actions sur l'ensemble de la période 2015-2017, pour 22% des financements. En 2016, il avait été très investi : un quart des actions pour 40% du coût de la programmation.

- L'objectif « Favoriser le développement économique dans les quartiers » a concentré sur l'ensemble de la période 14% des actions pour 7% des financements. En 2015, il n'avait pas du tout été investi par les porteurs de projets.

NB. Le pilier Ingénierie n'est pas décliné en objectifs stratégiques.

Les actions réalisées en 2015-2017 au regard des enjeux transversaux

Répartition des actions selon l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent (parmi les actions pour lesquelles l'information est renseignée)



Une action est reliée à un seul enjeu transversal. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3.

L'enjeu transversal prioritaire a été renseigné pour 86 actions sur les 100, soit 86% des actions (11 points de plus que pour l'ensemble des quartiers). Le taux de réponse à cette question est de 75% en 2015, 93% en 2016 et 89% en 2017.

• **Sur la période 2015-2017, c'est l'enjeu transversal de la lutte contre les discriminations qui a été le plus investi par les porteurs de projets : plus de quatre actions sur dix y font référence sur l'ensemble de la période (42%). La jeunesse représente trois actions sur dix et les valeurs de la République deux sur dix.** L'égalité femmes hommes a peu été concernée par les actions au cours des trois années, et encore moins en 2017 que les deux années précédentes. En 2016, l'enjeu concernait 11% des actions, soit 5 points de plus que pour l'ensemble des quartiers.

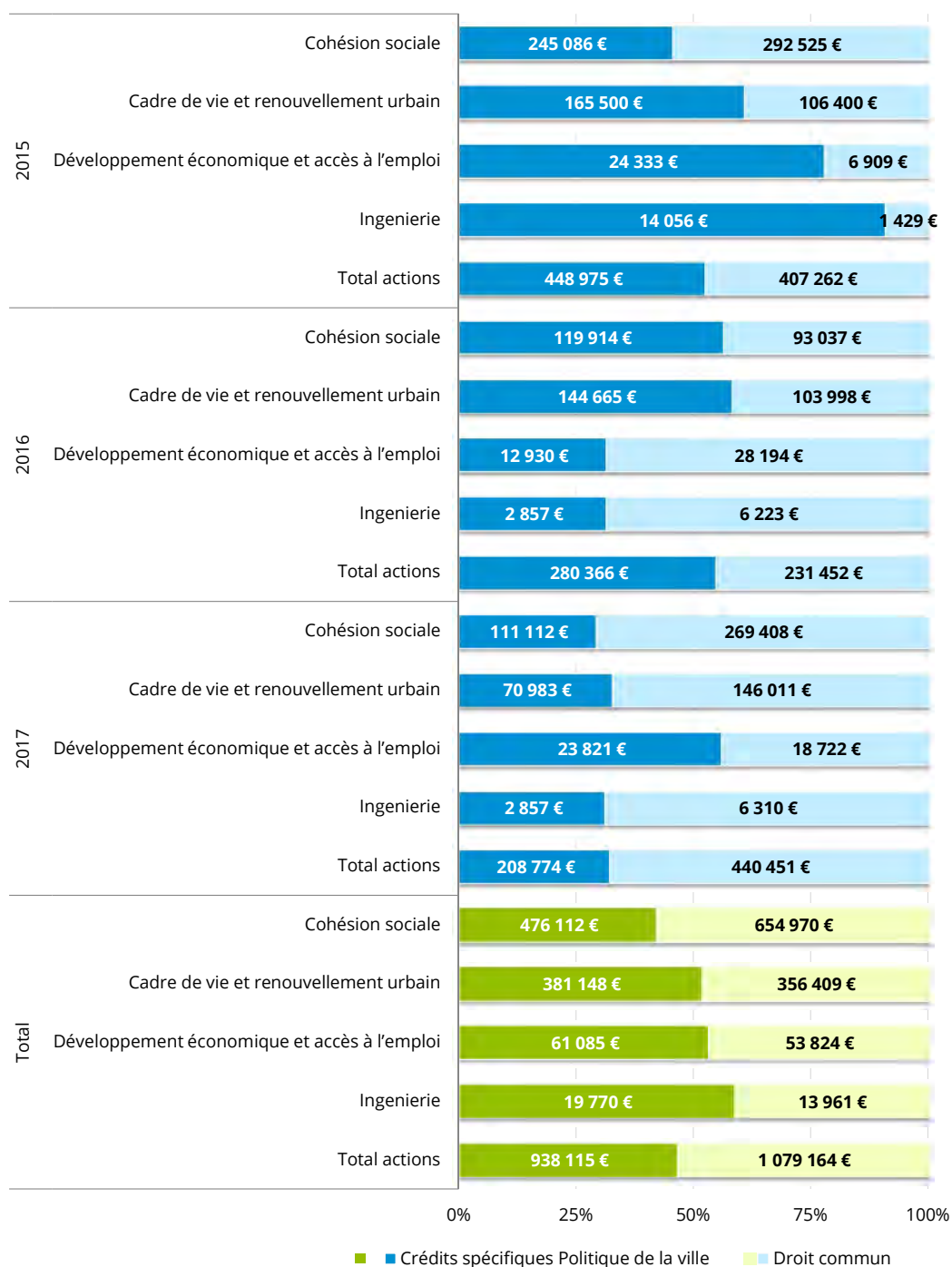
• En 2017, presque la moitié des actions relevaient de l'enjeu transversal de la lutte contre les discriminations (47%, soit 18 points de plus qu'en 2015). En 2015, c'étaient les actions concernant la jeunesse qui étaient majoritaires (42%).

Financement des actions 2015-2017

Les crédits spécifiques et le droit commun

Répartition du coût des actions 2015-2017 selon le type de financement

NB. Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3.



- **Pour la période 2015-2017, quel que soit le pilier de référence, 938 100 € de crédits spécifiques Politique de la ville ont été attribués à l'ensemble des actions et 1 079 200 € du droit commun. Les crédits Politique de la ville représentent 47% des financements des actions des programmations 2015-2017 (+2 points par rapport à l'ensemble des quartiers).** Suivant les années, cette part va de 32% en 2017 à 55% en 2016 (52% en 2015).

- La répartition entre crédits spécifiques et crédits de droit commun n'est pas la même selon les piliers. Sur toute la période 2015-2017, les actions relevant de l'ingénierie ont été financées à 59% par des crédits spécifiques (19 800 €) alors que celles relatives au pilier « Développement économique et accès à l'emploi » et au pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » ont été financées à 52% par les crédits spécifiques (respectivement 61 100 € et 381 100 €) ; le pilier « Cohésion sociale » à 42% (476 100 €).

- En 2015, l'ingénierie a atteint 91% de financement par les crédits spécifiques (14 100 €) et le pilier « Développement économique et accès à l'emploi » 78% la même année (24 300 €).

Géographie des actions 2015-2017

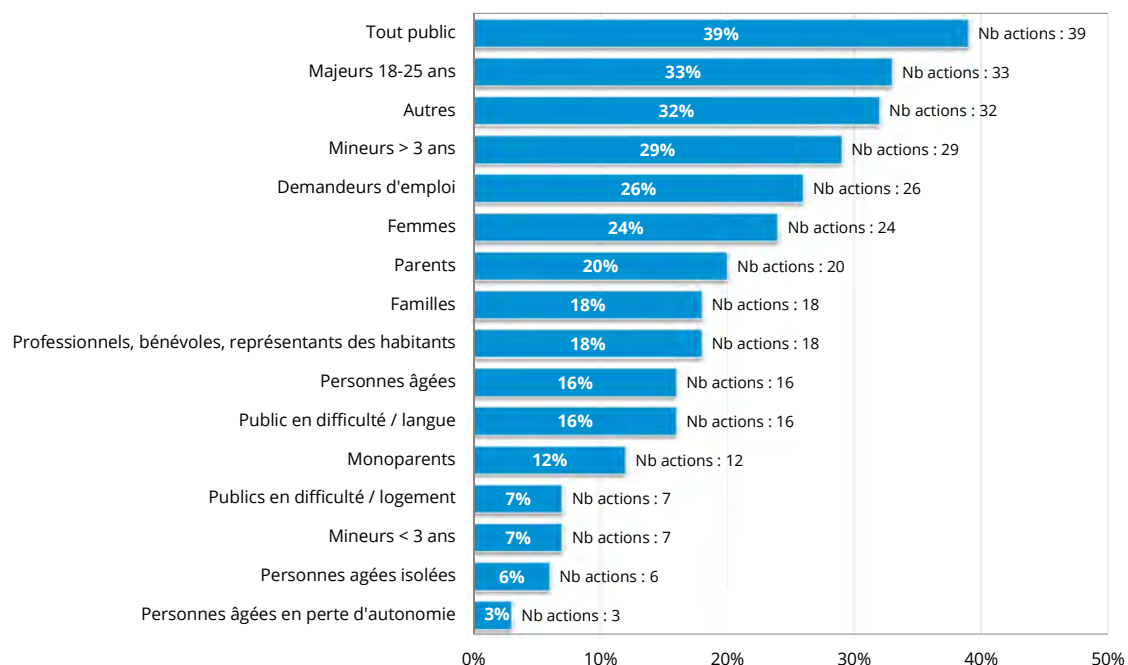
Répartition des actions 2015-2017 selon les quartiers qu'elles couvrent

	Nombre d'actions	Part parmi les actions 2015-2017
Actions couvrant uniquement les Grésilles	29	29%
Actions couvrant plusieurs quartiers	71	71%
Dont actions couvrant uniquement Dijon	65	65%
Dont actions couvrant tous les QPV de la Métropole	23	23%

- Sept actions sur dix menées aux Grésilles couvrent également un autre quartier. Ce sont surtout des actions qui sont aussi conduites à la Fontaine d'Ouche (65% des actions conduites aux Grésilles ne couvrent que ces deux quartiers communaux).

Publics visés par les actions 2015-2017

Répartition des actions 2015-2017 selon les publics qu'elles visent



Actions visant un « Autre » type de public	Nb d'actions 2015-2017
Personnes précaires économiquement	6
Travailleurs indépendants de tout âge	1
Publics isolés	1
Salariés, travailleurs indépendants, étudiants	2
Professionnels s'occupant de jeunes	1
Jeunes demandeurs emploi < 30 ans	1
Jeunes marginalisés ou en risque de le devenir	2
18-30 ans domiciliés sur DM	1
Personnes en situation d'illettrisme	1
Anciens habitants du bâtiment Réaumur	1

NB : une action pouvant viser plusieurs publics, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100%.

• **Quatre actions sur dix touchent tous les types de publics (39 actions).**

• **Les actions ciblées concernent surtout celles pour la jeunesse, que ce soit les jeunes majeurs (un tiers des actions) ou les mineurs de plus de 3 ans (29% des actions). Les « autres » publics sont listés ci-contre.**

Annexe : liste des actions 2015-2017

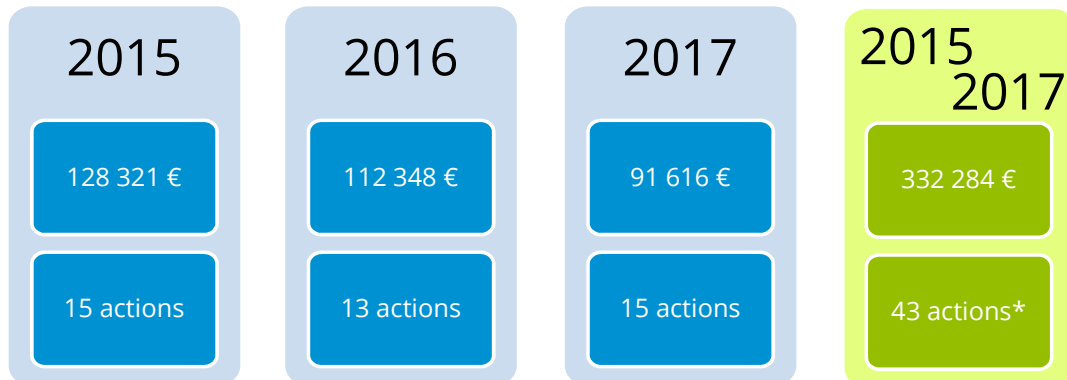
Nom de l'action	Nom du porteur de projets	Année(s) de réalisation	Action reconduite depuis...
Cohésion sociale			
Concourir à la réussite éducative			
Conseil associatif de jeunes	MJC Dijon Grésilles	2015	-
Départ d'enfants et de jeunes	Secours Populaire Français	2015	2008
Soutien à la recherche de sages pour les élèves de 3ème	Lagora Formation	2015	2010
Animation sportive futsal et lien social	Jeunes Dijon Foot 21	2017	2007
Ciel des quartiers	Société Astronomique de Bourgogne	2017	-
Classes relais 2017 - Volet "mieux vivre ensemble par la culture"	Ligue de l'enseignement	2017	-
Cours de français arabe	MJC Grésilles	2017	-
Laissez-moi vous écrire fleurette	Ville de Dijon	2017	-
Lutte contre les inégalités éducatives par l'engagement étudiant	Association Fondation étudiante pour la ville	2017	-
Orchestre des quartiers	Orchestre Dijon Bourgogne	2017	-
Parenthèse itinérante	CAF - Centre social des Grésilles	2017	-
Projet nutrition	MJC Grésilles	2017	-
Passeurs d'images - Cinéville	UDMJC 21	2015, 2016, 2017	2006
Escargolire	Association Promotion de la lecture (Promolec)	2015, 2016, 2017	2005
Renforcer l'accès et l'adaptation aux services			
Aide prévention insertion par le sport	OMSD	2015	2004
Centre Multimédia	Pep 21	2015	nr
Femmes des quartiers ZUS et violence conjugale- prise en compte globale	Solidarité Femmes 21	2015	2002
SPOTS	Ville de Dijon	2015	nr
Accompagnement psychosocial à la parentalité des femmes victimes de violence et/ou en lien avec la radicalisation d'un proche	Solidarité Femmes 21	2016	-
Action interpartenariale de formation autour des questions de la laPicité et de la citoyenneté	CAF de la Côte d'Or	2016	nr
Femmes des quartiers ZUS	Solidarité Femmes 21	2016	2000
Ateliers conférence	MJC Grésilles	2017	-
Comment se préparer à vivre ensemble	Cercle sportif laïque Dijonnais	2017	2015
Les valeurs de la République	Jeunes Dijon Foot 21	2017	-
Master Class	MJC Grésilles	2017	-
Plateforme linguistique "accueil évaluation orientation" VIA vers l'insertion et les apprentissages	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutats)	2017	2016
Epicierie sociale et solidaire	Le Cœur Dijonnais	2015, 2016	2015
Accueil, écoute, information, orientation, aide et soutien psychologique aux victimes d'infraction pénale	Adavip 21	2015, 2016, 2017	2003
Ateliers socio-linguistiques	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutats)	2015, 2016, 2017	2007
CLES 21 - calculer, Lire, Ecrire, Savoir en Côte d'Or	Ligue de l'enseignement	2015, 2016, 2017	2008
Epicierie sociale et solidaire	Episourire	2015, 2016, 2017	2007
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs	2015, 2016, 2017	2004
Contact	Honk	2016, 2017	-
Promouvoir les modes de vie favorables à la santé			
Accompagnement des jeunes en situation de mal-être	Centre Hospitalier la Chartreuse - Adosphère	2015	nr
Atelier santé ville	Ville de Dijon	2015	2009
Mon quartier au féminin	MJC Dijon Grésilles	2015	2011
Coordination territoriale en santé : de l'Atelier Santé Ville eu Contrat Local de Santé	Ville de Dijon	2016	-
Prévention, éducation et accompagnement en matière de promotion de la santé	Centre de soins infirmiers	2016	2007
Vivre ensemble autour du compostage	Association Arborescence	2016	-
Parcours santé - Prévention et accompagnement des troubles du surpoids chez l'enfant	Centre de soins infirmiers	2017	-
Animations sportives de quartier	Ville de Dijon	2015, 2016	2003
Favoriser la prise en charge psychothérapeutique des jeunes et de leurs familles et aider les professionnels	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)	2015, 2016, 2017	2007
Education, prévention et accompagnement en matière de santé	Centre de soins infirmiers	2015, 2017	2007

Nom de l'action	Nom du porteur de projets	Année(s) de réalisation	Action reconduite depuis...
Cadre de vie et renouvellement urbain			
Permettre un équilibre de peuplement support à la pérennité du renouvellement urbain			
Accueil et soutien des femmes des quartiers ZUS	Solidarité Femmes 21	2017	2000
Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine			
Support à la vie associative	MJC Dijon Grésilles	2015	-
Mémoires de Réaumur	Dijon Habitat	2016	-
Jardin expérimental en permaculture	MJC Grésilles	2017	-
Formation à l'action citoyenne	MJC Dijon Grésilles	2015, 2016	2015
Valorisation/estime de soi	MJC Dijon Grésilles	2015, 2016	2015
Festival Les Nuits d'Orient	Ville de Dijon	2015, 2016, 2017	1998
Grésilles en fête	Ville de Dijon	2015, 2016, 2017	1997
Projet de développement culturel et durable	Zutique productions	2015, 2016, 2017	2007
Développement économique et accès à l'emploi			
Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion			
Sas de mobilisation et de sélection	Centre inter institutionnel de bilan de compétences Bourgo	2016	-
Dispositif 100 chances 100 emplois	Talent Campus	2017	2011
Start again	Amis Mots	2017	-
Insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté par le biais du chantier de maçonnerie paysagère	Sentiers	2016, 2017	2013
Passerelle vers l'emploi	Acodege	2016, 2017	-
Favoriser le développement économique dans les quartiers			
Accompagnement-médiation de parcours individuel vers l'emploi	Pôle Emploi	2015	-
Dispositif expérimental d'appui au financement des entrepreneurs des quartiers	Bourgogne Active	2016	-
Entreprendre dans les quartiers prioritaires de Dijon Métropole	BGE Perspectives	2017	2015

LONGVIC - LE BIEF DU MOULIN

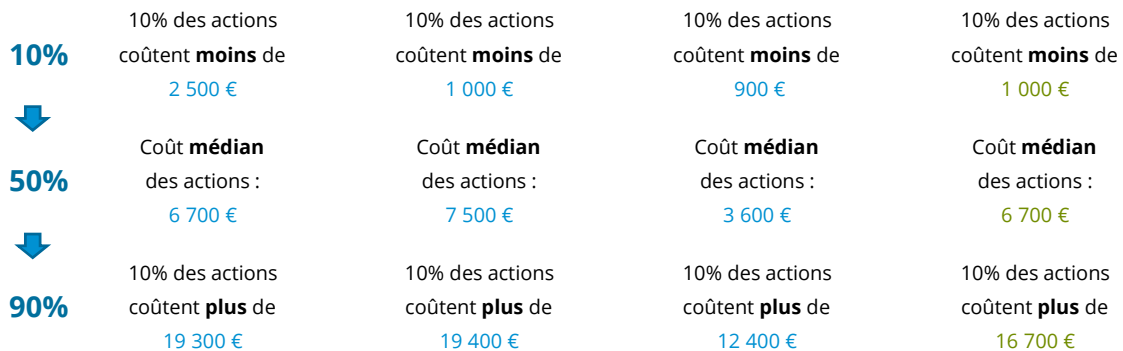
Chiffres clés

Nombre de dossiers déposés, de porteurs de projets et coût des actions

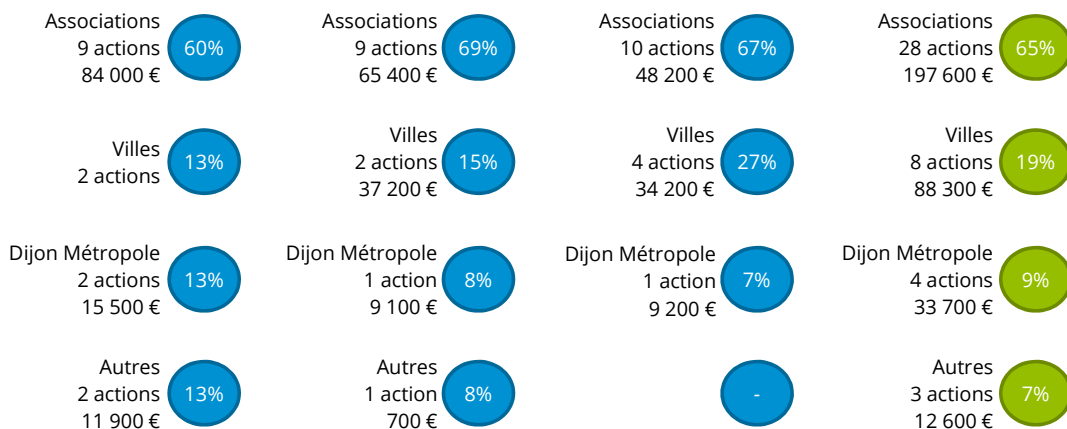


* une même action conduite sur les trois années compte comme trois actions

Répartition des coûts des actions



Types de porteurs de projets et part parmi l'ensemble des actions



- Entre 2015 et 2017, **332 300 €** ont été attribués aux actions mises en œuvre dans le cadre de la programmation de la Politique de la ville, droit commun et crédits spécifiques confondus, toutes sources de financement confondus.

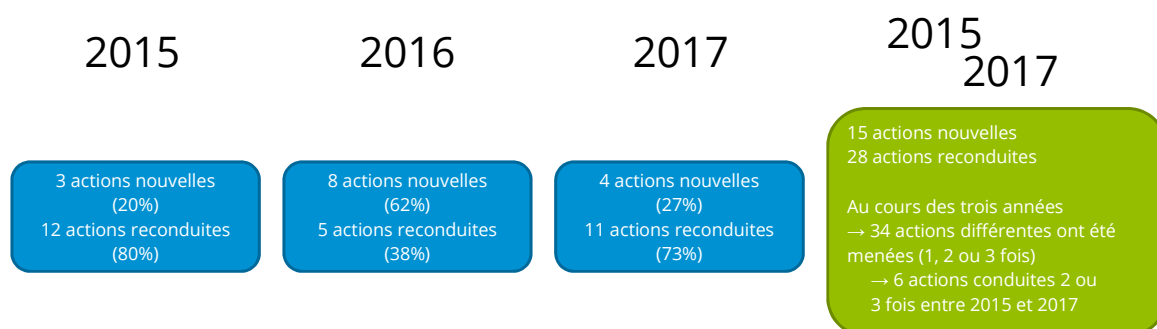
43 actions ont été réalisées sur les trois années (une même action conduite sur les trois années a été comptée trois fois). En 2017, 15 actions ont été mises en place, comme en 2015 et 2 de plus qu'en 2016. C'est en 2015 que le montant total de la programmation avait été le plus élevé : 128 000 €, soit 16 000 € de plus qu'en 2016 et 37 000 € de plus qu'en 2017.

- Sur toute la période, le **coût médian des actions s'élève à 6 700 €** : la moitié des actions réalisées au titre de la programmation entre 2015 et 2017 a coûté moins de 6 700 € quand la moitié a coûté plus de 6 700 €. En 2017, les actions menées ont généralement coûté moins cher que les autres années : le coût médian des actions (3 600 €) est moins élevé que les autres années (3 000 € de moins qu'en 2015, 4 000 € de plus qu'en 2016). **Ce coût médian est moins important qu'au niveau de l'ensemble des quartiers Politique de la ville** (22 000 €).

- De 2015 à 2017, la répartition des actions selon le type de porteurs de projets évolue peu, les villes portent une plus grande part des actions, mais cela correspond à peu de changements lorsque l'on regarde en nombre d'actions et non en part.

Sur l'ensemble de la période, **les associations ont conduit 65% des actions** (soit 28 actions qui ont coûté 197 600 €, quelle que soit la source de financement). **C'est 9 points de plus qu'à l'échelle de la Métropole** (où 56% de l'ensemble des actions, quel que soit le quartier de réalisation, ont été portées par des associations). Les villes ont mené 19% des actions (pour 88 300 €), soit 20 points de moins que pour l'ensemble des actions tous quartiers confondus et la Métropole 9% des actions (montant de 33 700 €). Les « autres » porteurs de projets ont conduit 7% des actions sur les trois années (pour un montant de 12 600 €). La répartition entre associations et villes en tant que porteur de projets est déséquilibrée sur les trois années.

Le renouvellement des actions



• Sur les 43 actions menées entre 2015 et 2017, **15 sont nouvelles**. Les 28 autres actions avaient déjà été conduites auparavant, principalement avant 2015.

• **Au cours des trois années, 34 actions différentes ont été conduites**, une, deux ou trois fois. Parmi elles, 6 actions ont été menées plusieurs fois sur la période 2015-2017. Deux actions ont été menées pour la première fois en 2015 ou 2016 et ont été reconduites par la suite.

• Trois actions, listées ci-dessous, ont été réalisées les trois années de la programmation.

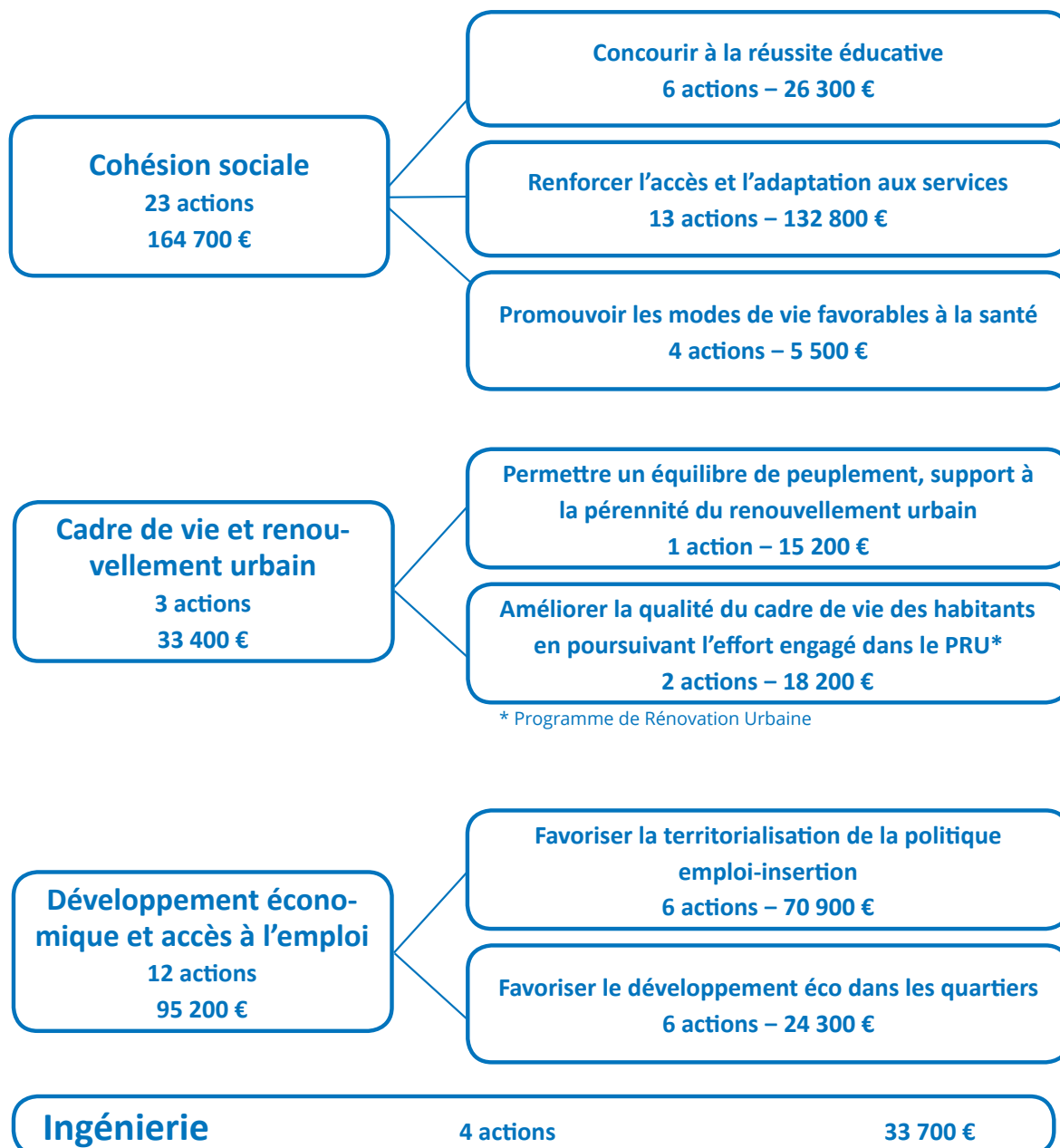
Les actions conduites en 2015, 2016 et 2017

Nom de l'action	Nom du porteur de projets
MOUS	Dijon Métropole
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Favoriser la prise en charge psychothérapeutique des jeunes et de leurs familles et aider les professionnels	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)

Les actions réalisées en 2015-2017 au regard de la stratégie du contrat de ville

Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier et à l'objectif stratégique prioritaires auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier et un seul objectif stratégique (toujours le même si elle a été conduite plusieurs fois). Ici, une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3.

Trois piliers de la Politique de la ville et sept orientations stratégiques de la Métropole

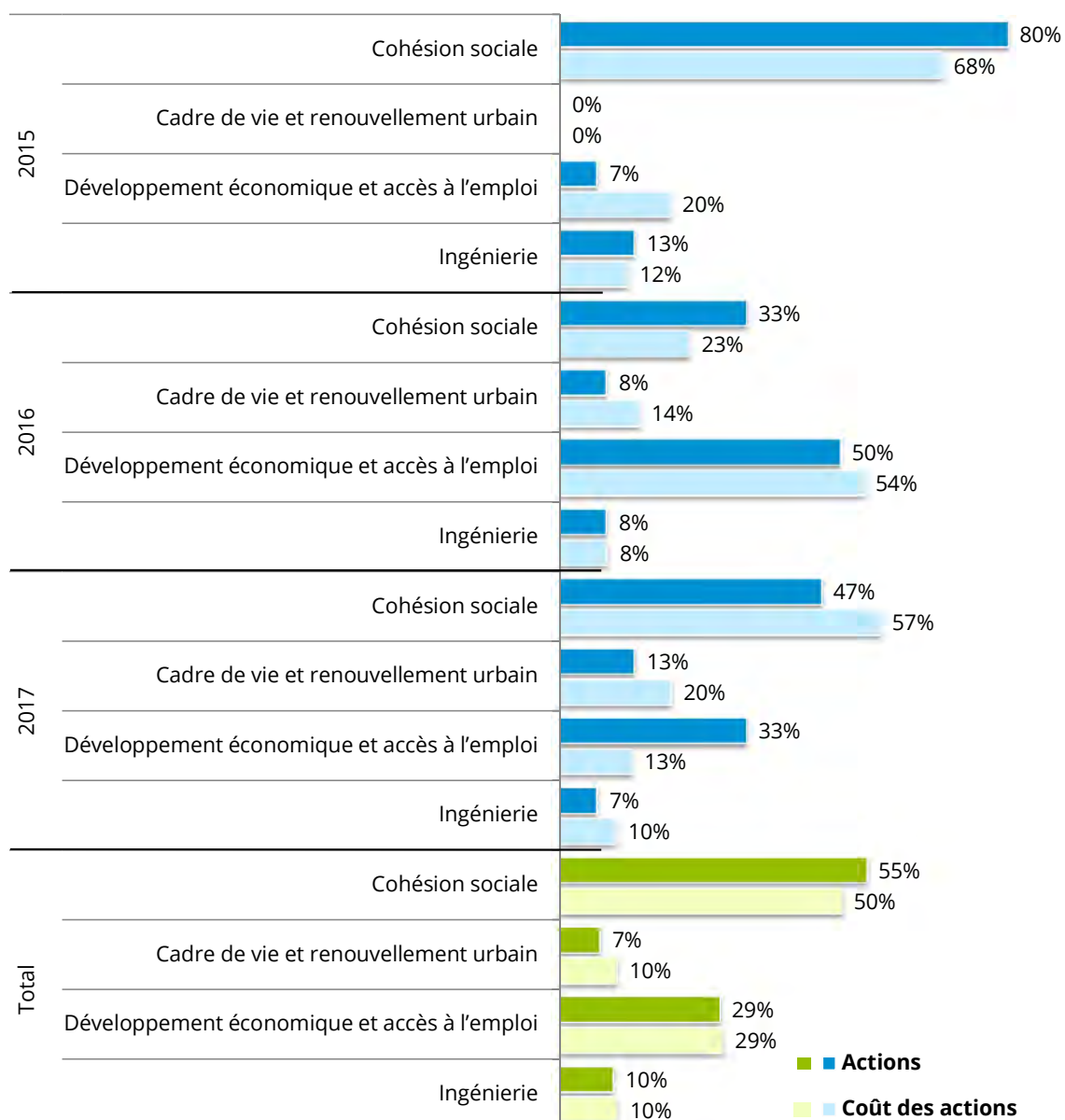


NB. Une action n'a pas pu être rattachée ni à un pilier, ni à un objectif stratégique. Cette action a été financée à hauteur de 5 200 €.

Les actions réalisées en 2015-2017 au regard des piliers du contrat de ville

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par pilier du contrat de ville

NB. Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3. Pourcentages par rapport au total des actions/du coût des actions du quartier hors actions non rattachées à un pilier (1 action).



• **Sur la période 2015-2017, le pilier Cohésion sociale prend en compte plus de la moitié des actions (55% des actions de la programmation du quartier) et la moitié du coût de ces actions.** Le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain concentre 7% des actions pour 10% du coût total de la programmation (soit 15 et 18 points de moins que pour la programmation de tous les quartiers). Le pilier Développement économique et accès à l'emploi concerne 29% des actions pour 29% du coût total des actions (14 et 19 points de plus) ; enfin, l'Ingénierie représente 10% des actions pour 10% du coût total (3 et 5 points de plus).

• **Le pilier Cohésion sociale a été le plus représenté, tant sur le nombre d'actions que sur le montant attribué à ces actions en 2015 et 2017, atteignant 80% des actions pour 68% des financements en 2015.** En 2016, c'est le pilier Développement économique et accès à l'emploi qui est le plus représenté : il concentre cette année-là la moitié des actions pour 54% des financements.

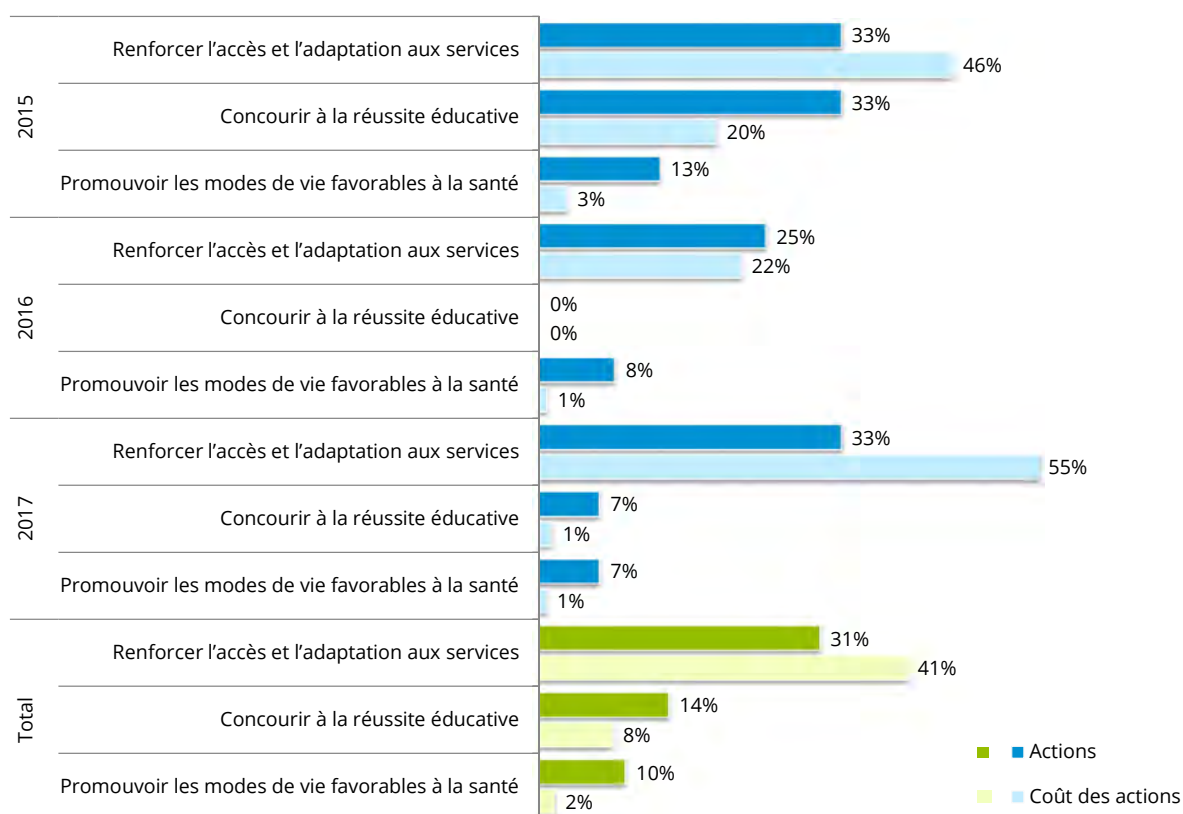
Les actions réalisées en 2015-2017 au regard des objectifs stratégiques

Cohésion sociale

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du contrat de ville (part parmi l'ensemble des actions tous piliers confondus)

NB. Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3.

Pourcentages par rapport au total des actions/du coût des actions du quartier hors actions non rattachées à un pilier (1 action).



- Sur la période 2015-2017, **l'objectif visant à « Renforcer l'accès et l'adaptation aux services » concentre près d'un tiers de l'ensemble des actions** (31%, soit 7 points de plus que pour l'ensemble des quartiers) **pour 41% des financements**, soit 11 points de plus que l'ensemble). En 2017, cet objectif stratégique dépasse la barre des 50% : plus de la moitié des financements de la programmation était consacrée à « renforcer l'accès et l'adaptation aux services » (55%).

- L'objectif visant à « concourir à la réussite éducative » concernait un tiers des actions en 2015 pour 20% des financements, mais n'a pas été du tout investi en 2016 et très peu en 2017 (7% des actions pour 1% des financements).

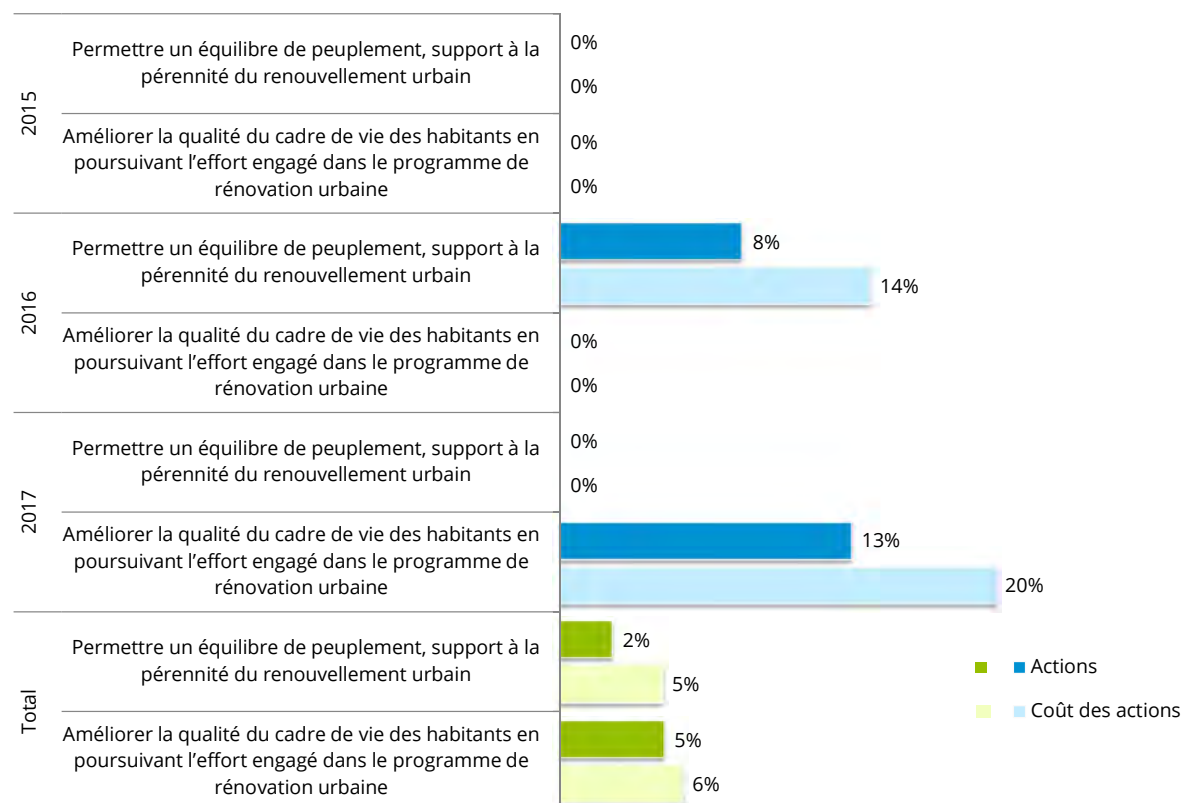
- Enfin, l'objectif visant à « promouvoir les modes de vie favorables à la santé » concentre sur toute la période 10% des actions pour 2% des financements.

Cadre de vie et renouvellement urbain

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du contrat de ville (part parmi l'ensemble des actions tous piliers confondus)

NB. Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3.

Pourcentages par rapport au total des actions/du coût des actions du quartier hors actions non rattachées à un pilier (1 action).

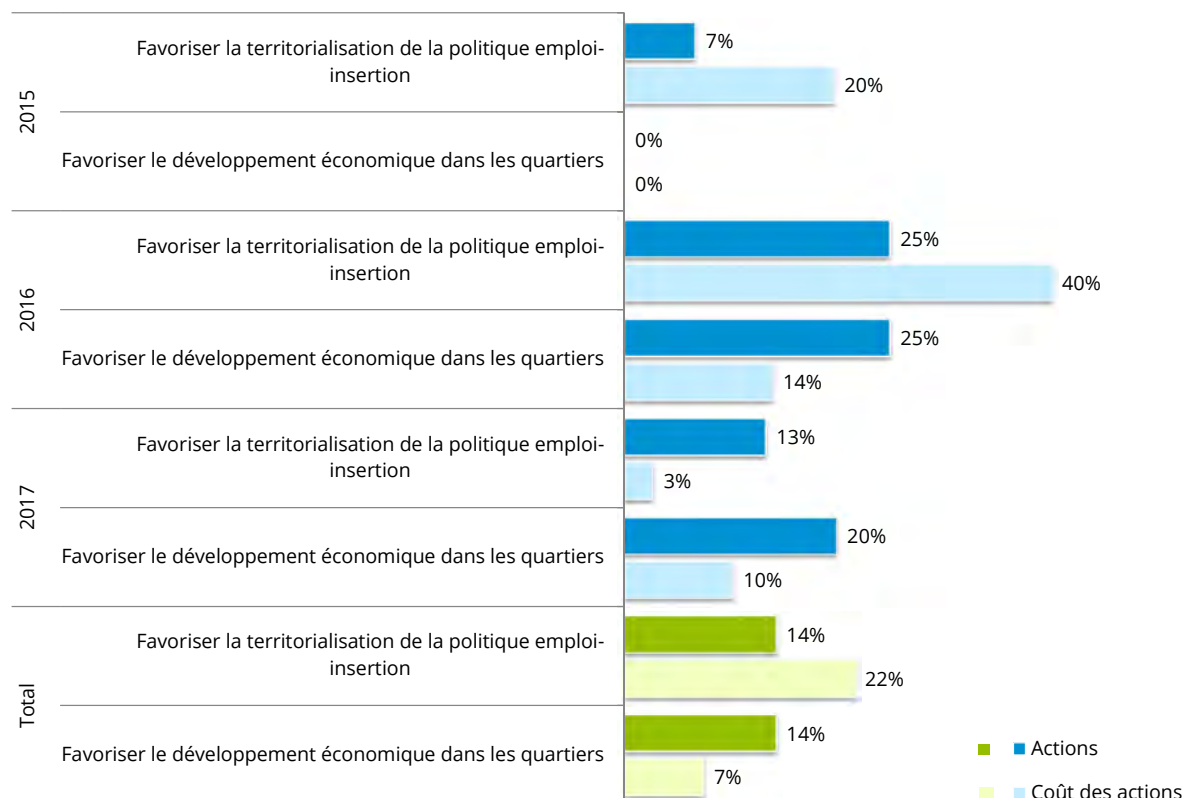


- Le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain compte deux objectifs stratégiques. Aucun de ces deux objectifs stratégiques n'a été investi en 2015. En 2016, seule une action est concernée par l'objectif visant à « permettre un équilibre de peuplement, support à la pérennité du renouvellement urbain », pour 14% des financements. En 2017, seul le pilier « améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine » a été investi (2 actions pour 20% des financements de l'année).

Développement économique et accès à l'emploi

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du contrat de ville (part parmi l'ensemble des actions tous piliers confondus)

NB. Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3. Pourcentages par rapport au total des actions/du coût des actions du quartier hors actions non rattachées à un pilier (1 action).



- Le pilier Développement économique et accès à l'emploi se décline en deux objectifs stratégiques, qui à eux deux concentrent 28% des actions pour 29% des financements (soit 13 et 19 points de plus que pour l'ensemble des quartiers).

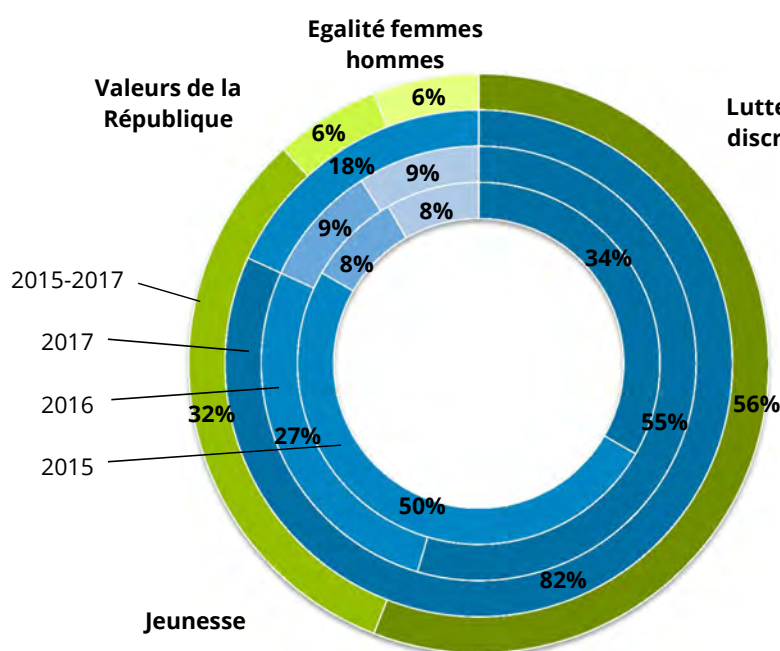
- L'objectif visant à « Favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion » concerne 14% des actions sur l'ensemble de la période 2015-2017, pour 22% des financements. En 2016, il avait été très investi : un quart des actions pour 40% du coût de la programmation.

- L'objectif « Favoriser le développement économique dans les quartiers » a concentré sur l'ensemble de la période 14% des actions pour 7% des financements. En 2015, il n'avait pas du tout été investi par les porteurs de projets.

NB. Le pilier Ingénierie n'est pas décliné en objectifs stratégiques.

Les actions réalisées en 2015-2017 au regard des enjeux transversaux

Répartition des actions selon l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent (parmi les actions pour lesquelles l'information est renseignée)



Une action est reliée à un seul enjeu transversal. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3.

L'enjeu transversal prioritaire a été renseigné pour 34 actions sur les 43, soit 79% des actions (4 points de plus que pour l'ensemble des quartiers). Le taux de réponse à cette question est de 80% en 2015, 85% en 2016 et 73% en 2017.

• **Sur la période 2015-2017, c'est l'enjeu transversal de la lutte contre les discriminations qui a été le plus investi par les porteurs de projets : plus de la moitié des actions y font référence sur l'ensemble de la période (56%). La jeunesse représente trois actions sur dix.** Les valeurs de la République et l'égalité femmes hommes ont été peu investies (6%) et même pas du tout sur l'année 2017.

- En 2015, la moitié des actions concernaient la jeunesse et un tiers la lutte contre les discriminations.

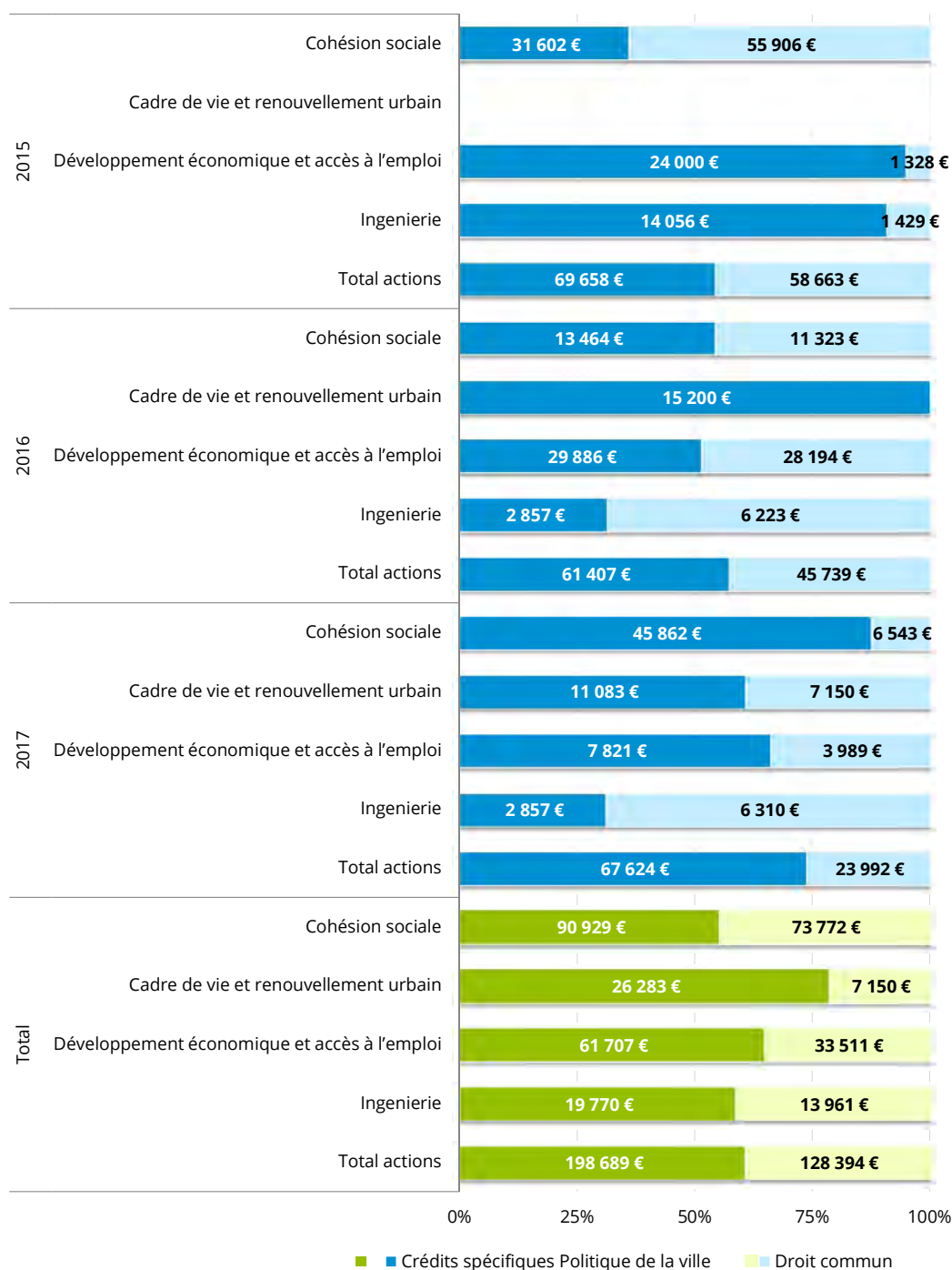
- En 2017, huit actions sur dix relevaient de la lutte contre les discriminations et deux sur dix de la jeunesse.

Financement des actions 2015-2017

Les crédits spécifiques et le droit commun

Répartition du coût des actions 2015-2017 selon le type de financement

NB. Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3.



• Pour la période 2015-2017, quel que soit le pilier de référence, 198 700 € de crédits spécifiques Politique de la ville ont été attribués à l'ensemble des actions et 128 400 € du droit commun. Les crédits Politique de la ville représentent 61% des financements des actions des programmations 2015-2017 (+16 points par rapport à l'ensemble des quartiers). Suivant les années, cette part va de 54% en 2015 à 74% en 2017 (57% en 2015).

• La répartition entre crédits spécifiques et crédits de droit commun n'est pas la même selon les piliers. Sur toute la période 2015-2017, les actions relevant du pilier Cadre de vie et renouvellement urbain ont été financées à 79% par des crédits spécifiques (100% en 2016).

• Elle n'est également pas la même selon les années : en 2015, les actions du pilier Cohésion sociale étaient financées à 36% par les crédits Politique de la ville (31 600 €) contre 88% en 2017 (45 900 €).

Géographie des actions 2015-2017

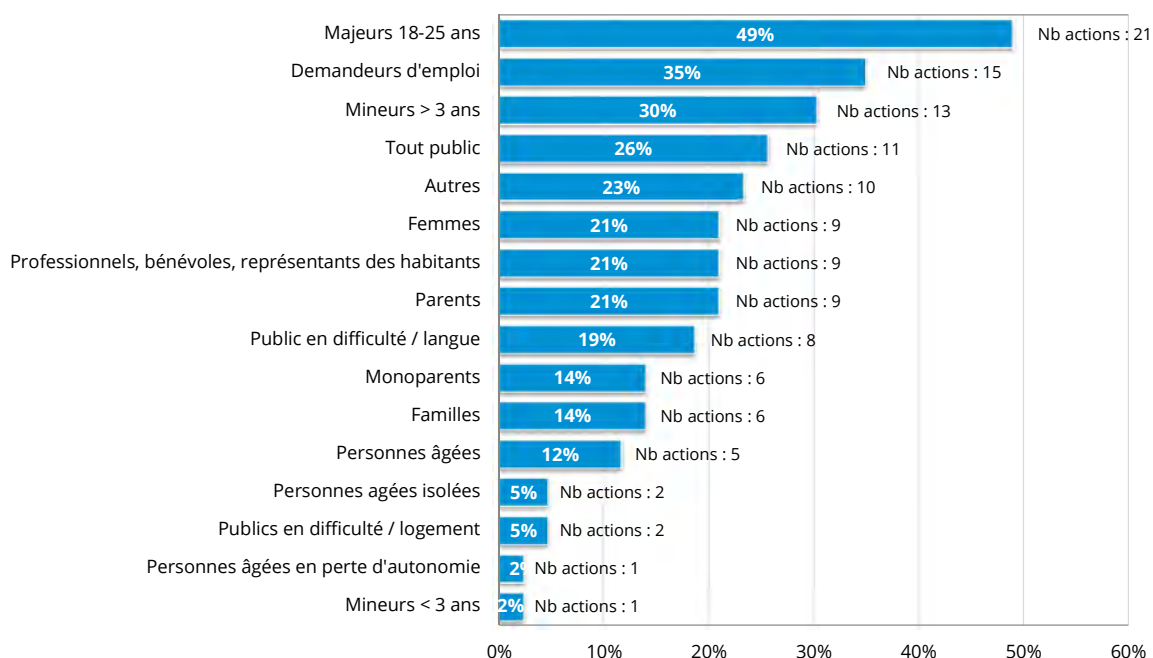
Répartition des actions 2015-2017 selon les quartiers qu'elles couvrent

	Nombre d'actions	Part parmi les actions 2015-2017
Actions couvrant uniquement le Bief du Moulin	6	14%
Actions couvrant plusieurs quartiers	37	86%
Dont actions couvrant tous les QPV de la Métropole	23	53%

- La grande majorité des actions couvrent plusieurs quartiers : seules 6 actions (14%) ne couvrent que le Bief du Moulin.

Publics visés par les actions 2015-2017

Répartition des actions 2015-2017 selon les publics qu'elles visent



Actions visant un « Autre » type de public	Nb d'actions 2015-2017
Publics précaires économiquement	1
Salariés, travailleurs indépendants, étudiants, demandeurs d'emploi	2
Jeunes demandeurs emploi < 30 ans	1
Jeunes de 16 à 25 ans, marginalisés ou en risque de le devenir	2
Professionnels s'occupant de jeunes	1
Travailleurs indépendants de tout âge	1
18-30 ans domiciliés sur DM	1
Personnes en situation d'illettrisme	1

NB : une action pouvant viser plusieurs publics, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100%.

• **La moitié des actions touchent les jeunes majeurs (21 actions).**

• Les demandeurs d'emploi sont concernés par plus du tiers des actions ; les mineurs de plus de 3 ans par trois actions sur dix.

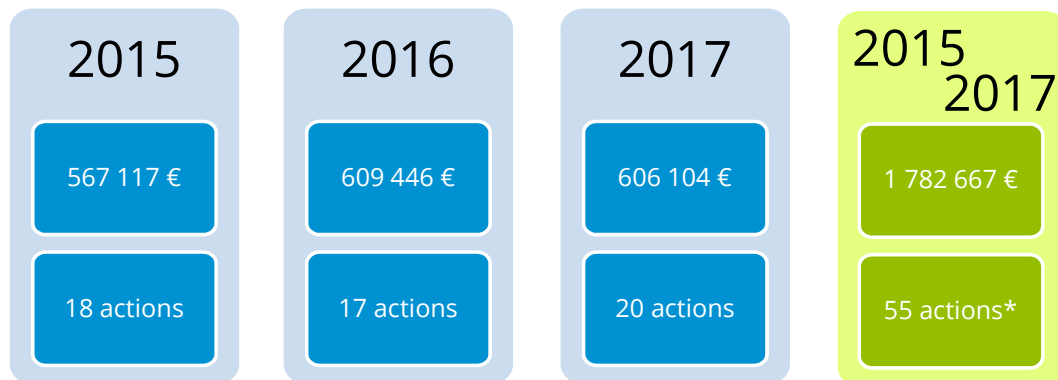
• Un quart des actions visent tous les types de public. Les « autres » publics sont listés ci-contre.

Annexe : liste des actions 2015-2017

Nom de l'action	Nom du porteur de projets	Année(s) de réalisation	Action reconduite depuis...
Cohésion sociale			
Concourir à la réussite éducative			
Accompagnement individuel pour l'accès à des stages	Lagora Formation	2015	2013
Aide citoyenne aux études	CCAS de Longvic	2015	2007
Départ d'enfants et de jeunes	Secours Populaire Français	2015	2008
Réalisation du film Longvic par elle-même	Ville de Longvic	2015	-
Soutien à la recherche de stage pour les élèves de 3ème	Lagora Formation	2015	2010
Ciel des quartiers	Société Astronomique de Bourgogne	2017	-
Renforcer l'accès et l'adaptation aux services			
Accueil, écoute, information, orientation, aide et soutien psychologique aux victimes d'infraction pénale	Adavip 21	2015	2003
CLES 21 - calculer, Lire, Ecrire, Savoir en Côte d'Or	Ligue de l'enseignement	2015	2008
Femmes des quartiers ZUS et violence conjugale- prise en compte globale	Solidarité Femmes 21	2015	2002
Mise en œuvre de mesures de remédiation sociale vers la SDAT	Ville de Longvic	2015	-
Accompagnement psychosocial à la parentalité des femmes victimes de violence et/ou en lien avec la radicalisation d'un proche	Solidarité Femmes 21	2016	-
Accompagnement de jeunes à la recherche de stages et d'apprentissage	Ville de Longvic	2017	-
Balade sous les toiles	Ville de Longvic	2017	-
Plateforme linguistique "accueil évaluation orientation" VIA vers l'insertion et les apprentissages	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutats	2017	2016
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs	2015, 2016, 2017	2004
Ateliers socio-linguistiques	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutats	2016, 2017	2007
Promouvoir les modes de vie favorables à la santé			
Accompagnement des jeunes en situation de mal-être	Centre Hospitalier la Chartreuse - Adosphère	2015	nr
Favoriser la prise en charge psychothérapeutique des jeunes et de leurs familles et aider les professionnels	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)	2015, 2016, 2017	2007
Cadre de vie et renouvellement urbain			
Permettre un équilibre de peuplement support à la pérennité du renouvellement urbain			
Poste de référent GUSP	Ville de Longvic	2016	-
Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine			
Festival Les Nuits d'Orient	Ville de Dijon	2017	1998
Participation des habitants à l'amélioration de la qualité de vie	Ville de Longvic	2017	-
Développement économique et accès à l'emploi			
Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion			
Accompagnement éducatif vers l'emploi	Acodege	2015	2011
Chantier éducatif Mobilisation vers l'emploi	Ville de Longvic	2016	-
Sas de mobilisation et de sélection	Centre inter institutionnel de bilan de compétences Bourgo,	2016	-
Dispositif 100 chances 100 emplois	Talent Campus	2017	2011
Passerelle vers l'emploi	Acodege	2016, 2017	-
Favoriser le développement économique dans les quartiers			
Dispositif expérimental d'appui au financement des entrepreneurs des quartiers	Bourgogne Active	2016	-
L'entreprenariat dans les quartiers prioritaires, un potentiel à révéler	BGE Perspectives	2016	2015
Entreprendre dans les quartiers prioritaires de Dijon Métropole	BGE Perspectives	2017	2015

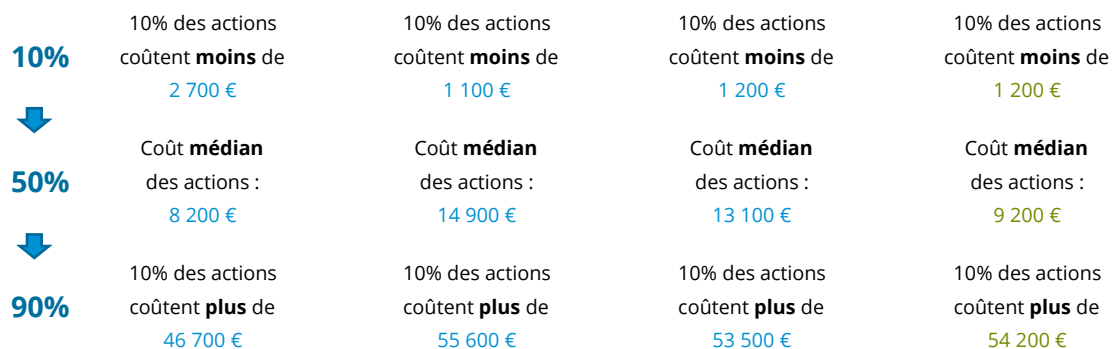
Chiffres clés

Nombre de dossiers déposés, de porteurs de projets et coût des actions

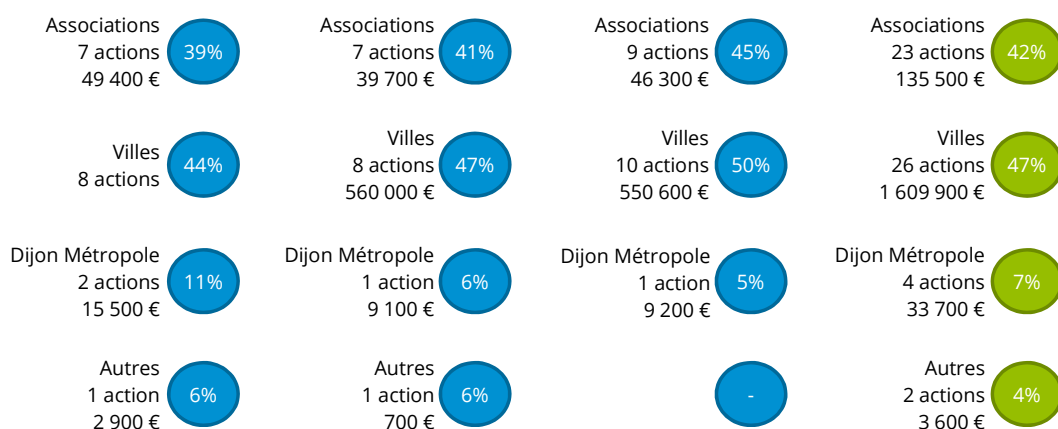


* une même action conduite sur les trois années compte comme trois actions

Répartition des coûts des actions



Types de porteurs de projets et part parmi l'ensemble des actions



- Entre 2015 et 2017, **1 782 700 €** ont été attribués aux actions mises en œuvre dans le cadre de la programmation de la Politique de la ville, droit commun et crédits spécifiques confondus, toutes sources de financement confondus.

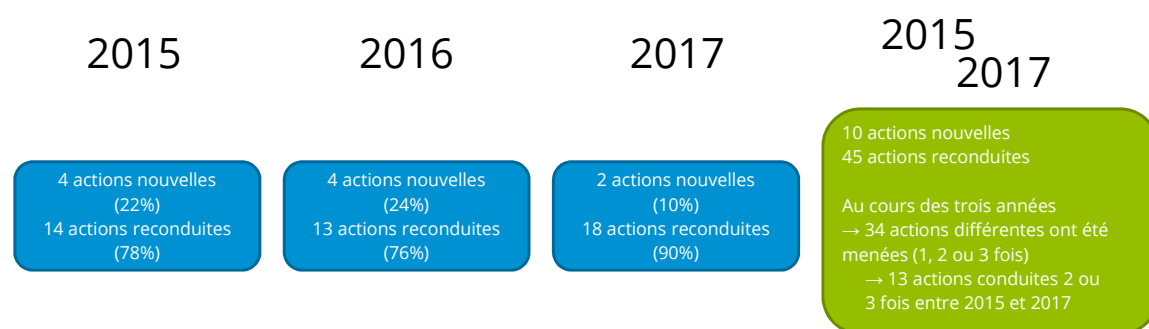
55 actions ont été réalisées sur les trois années (une même action conduite sur les trois années a été comptée trois fois). En 2017, 20 actions ont été mises en place, soit 2 de plus qu'en 2015 et 3 de plus qu'en 2016. En 2016, le montant total de la programmation a été un peu plus élevé que les autres années : 609 400 €, soit 42 000 € de plus qu'en 2015 et 3 000 € de plus qu'en 2017.

- Sur toute la période, le **coût médian des actions s'élève à 9 200 €** : la moitié des actions réalisées au titre de la programmation entre 2015 et 2017 a coûté moins de 9 200 € quand la moitié a coûté plus de 9 200 €. En 2016, les actions menées ont généralement coûté plus cher que les autres années : le coût médian des actions (14 900 €) est plus élevé que les autres années (1 800 € de plus qu'en 2017, 6 700 € de plus qu'en 2015). **Ce coût médian est moins important qu'au niveau de l'ensemble des quartiers Politique de la ville** (22 000 €).

- De 2015 à 2017, la répartition des actions selon le type de porteurs de projets évolue peu. La répartition entre associations et villes en tant que porteur de projets est assez équilibrée.

Sur l'ensemble de la période, **les associations ont conduit 42% des actions** (soit 23 actions qui ont coûté 135 500 €, quelle que soit la source de financement). **C'est 14 points de moins qu'à l'échelle de la Métropole** (où 56% de l'ensemble des actions, quel que soit le quartier de réalisation, ont été portées par des associations). **Les villes ont mené 47% des actions (pour 1 609 900 €)**, soit 8 points de plus que pour l'ensemble des actions tous quartiers confondus et la Métropole 7% des actions (montant de 33 700 €). Les « autres » porteurs de projets ont conduit 4% des actions sur les trois années (pour un montant de 3 600 €).

Le renouvellement des actions



• Sur les 55 actions menées entre 2015 et 2017, **10 sont nouvelles** (18% des actions, soit 17 points de moins que pour l'ensemble des quartiers). Les 45 autres actions avaient déjà été conduites auparavant, principalement avant 2015.

• **Au cours des trois années, 34 actions différentes ont été conduites**, une, deux ou trois fois. Parmi elles, 13 actions ont été menées plusieurs fois sur la période 2015-2017. Quatre actions ont été menées pour la première fois en 2015 ou 2016 et ont été reconduites par la suite.

• Huit actions, listées ci-dessous, ont été réalisées les trois années de la programmation.

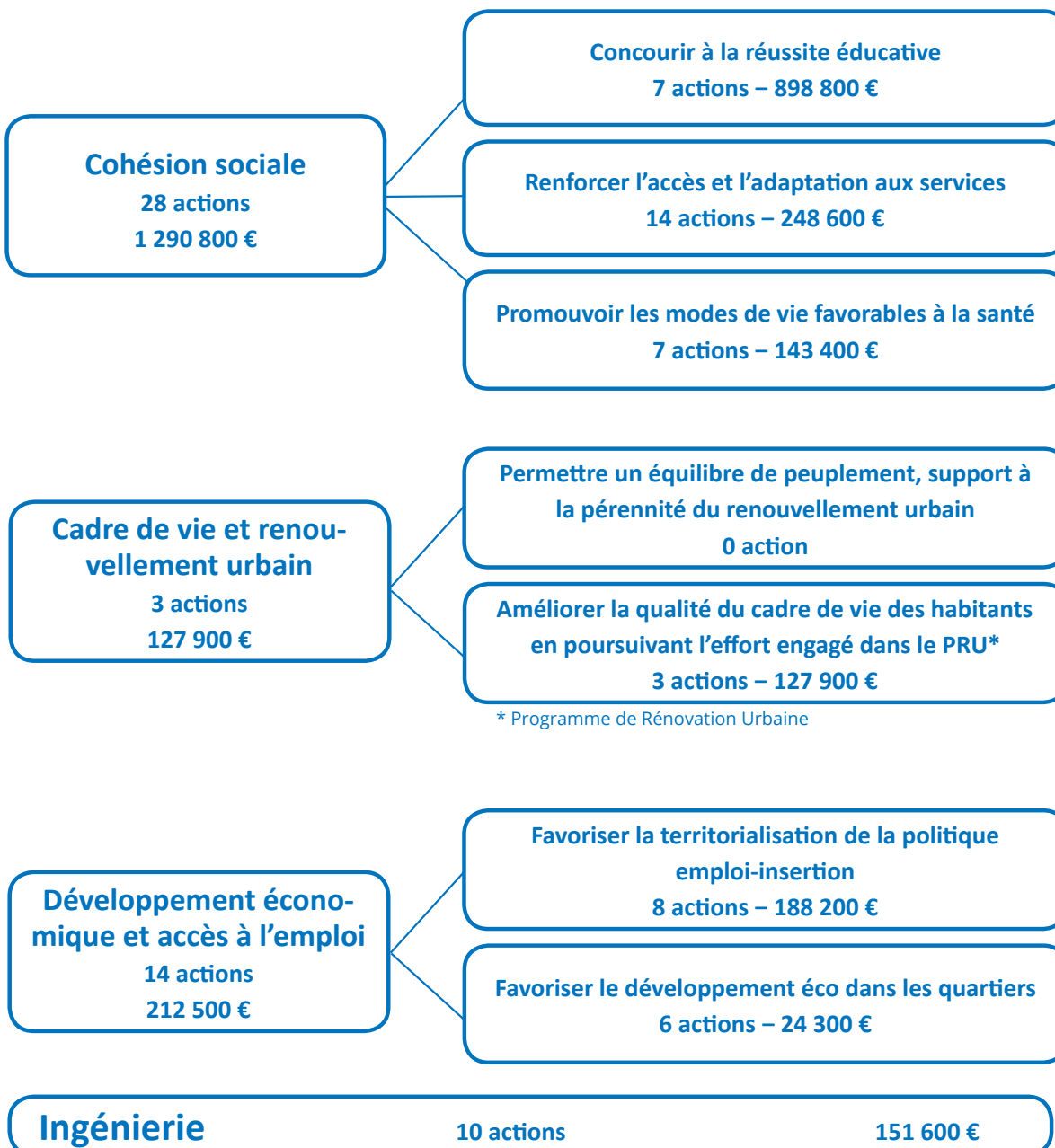
Les actions conduites en 2015, 2016 et 2017

Nom de l'action	Nom du porteur de projets
Observatoire de la cohésion sociale	Ville de Talant
Action collective de mobilisation complémentaire aux accompagnements individuels des jeunes	Ville de Talant
Réseau emploi adultes	Ville de Talant
Gestion urbaine de proximité	Ville de Talant
MOUS	Dijon Métropole
Ateliers socio-linguistiques	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Favoriser la prise en charge psychothérapeutique des jeunes et de leurs familles et aider les professionnels	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)

Les actions réalisées en 2015-2017 au regard de la stratégie du contrat de ville

Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier et à l'objectif stratégique prioritaires auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier et un seul objectif stratégique (toujours le même si elle a été conduite plusieurs fois). Ici, une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3.

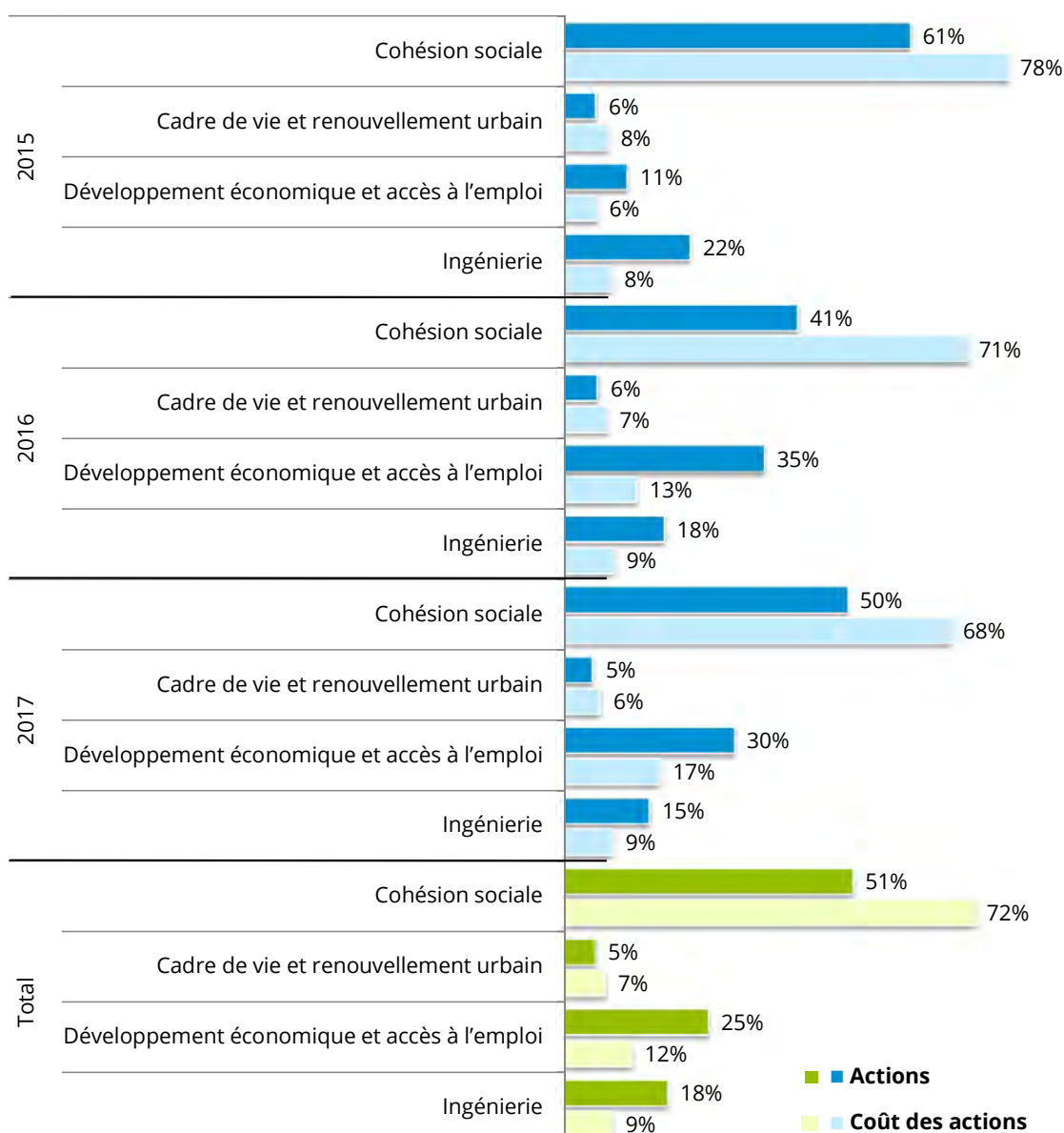
Trois piliers de la Politique de la ville et sept orientations stratégiques de la Métropole



Les actions réalisées en 2015-2017 au regard des piliers du contrat de ville

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par pilier du contrat de ville

NB. Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3. Pourcentages par rapport au total des actions/du coût des actions du quartier.



• **Sur la période 2015-2017, le pilier Cohésion sociale prend en compte la moitié des actions et près des trois quarts du coût de ces actions (51% des actions pour 72% du coût total de la programmation du quartier).** Le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain ne concentre que 5% des actions pour 7% du coût total de la programmation soit 17 et 21 points de moins que pour l'ensemble des quartiers. Le pilier Développement économique et accès à l'emploi concerne un quart des actions pour 12% du coût total des actions (10 et 2 points de plus) ; enfin, l'Ingénierie représente 18% des actions pour 9% du coût total (11 et 4 points de plus).

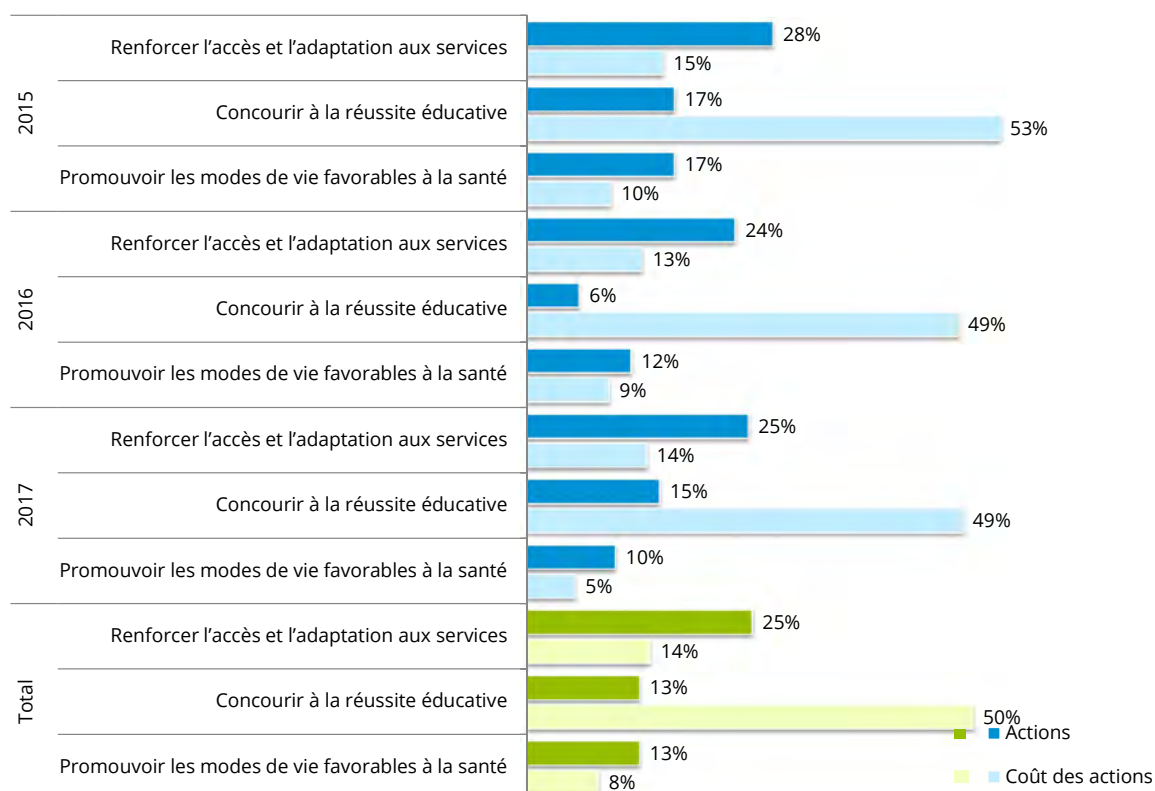
• **Le pilier Cohésion social a été le plus représenté, tant sur le nombre d'actions que sur le montant attribué à ces actions sur les trois années.** Il a regroupé un plus grand nombre d'action et une plus grande part du coût des actions en 2015 qu'en 2016 et 2017.

Les actions réalisées en 2015-2017 au regard des objectifs stratégiques

Cohésion sociale

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du contrat de ville (part parmi l'ensemble des actions tous piliers confondus)

NB. Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3. Pourcentages par rapport au total des actions/du coût des actions du quartier.



- Sur la période 2015-2017, **l'objectif visant à « concourir à la réussite éducative » concentre la moitié du coût total de la programmation, pour 13% des actions.** Ces parts sont équivalentes les trois années.

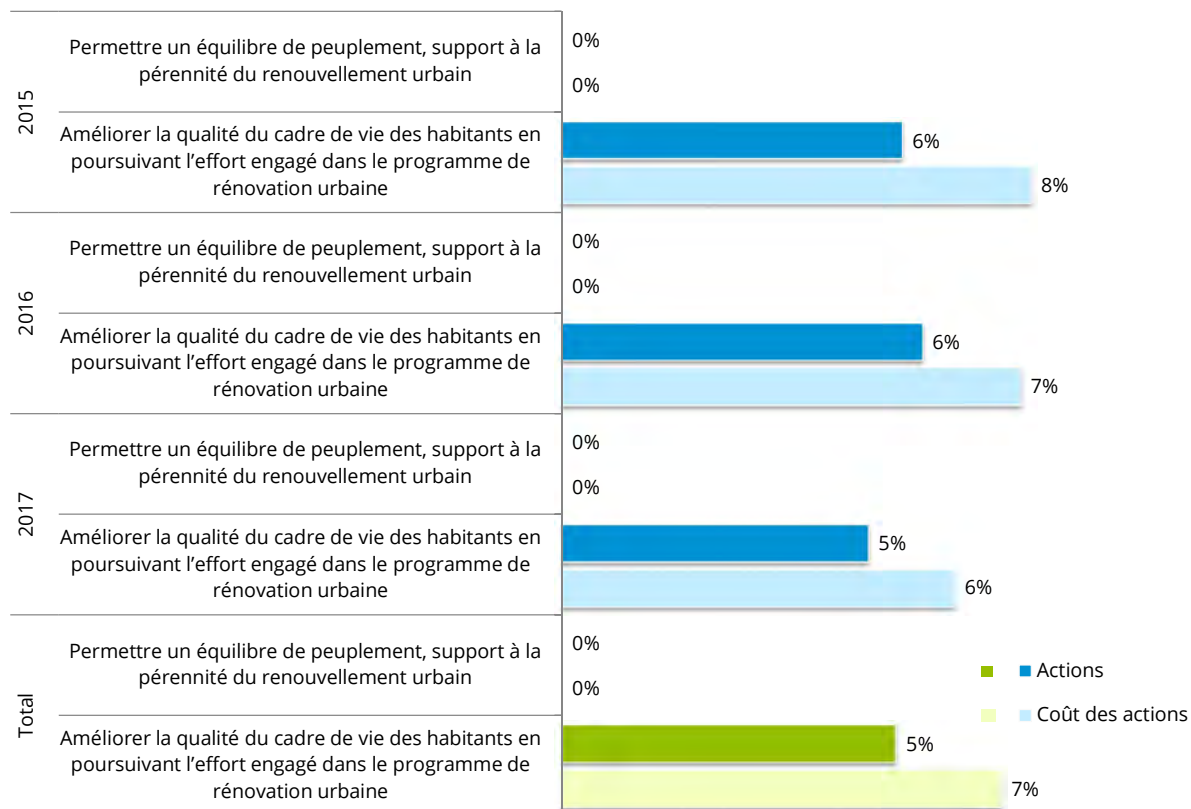
- L'objectif cherchant à « Renforcer l'accès et l'adaptation aux services » concentre un quart de l'ensemble des actions sur les trois années pour 14% des financements (16 points de moins que l'ensemble).

- Sur l'ensemble de la période, l'objectif « Promouvoir les modes de vie favorables à la santé » concerne 13% des actions (5 points de plus que pour l'ensemble des quartiers) pour 8% du coût total des actions (3 points de plus).

Cadre de vie et renouvellement urbain

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du contrat de ville (part parmi l'ensemble des actions tous piliers confondus)

NB. Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3. Pourcentages par rapport au total des actions/du coût des actions du quartier.



- Le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain compte deux objectifs stratégiques, mais celui cherchant à « permettre un équilibre de peuplement, support à la pérennité du renouvellement urbain » n'a pas du tout été investi sur le quartier durant les trois premières années du contrat de ville.

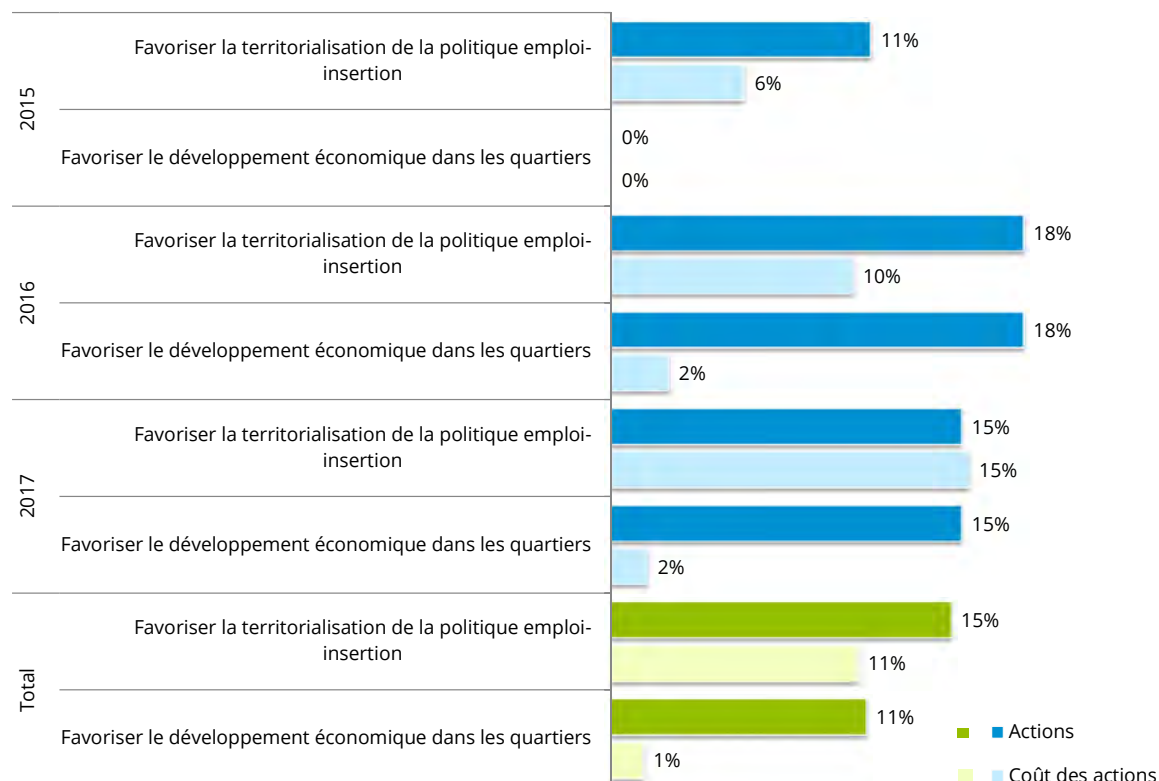
C'est surtout celui visant à « **Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine** » qui est concerné par les actions de la programmation de la Politique de la ville. Cependant, cela représente sur les trois années seulement 5% des actions (15 points de moins que pour l'ensemble des quartiers) pour 7% des financements (18 points de moins).

Développement économique et accès à l'emploi

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du contrat de ville (part parmi l'ensemble des actions tous piliers confondus)

NB. Les actions réalisées en 2015-2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3.

Pourcentages par rapport au total des actions/du coût des actions du quartier.



- Le pilier Développement économique et accès à l'emploi se décline en deux objectifs stratégiques, qui à eux deux concentrent que 26% des actions pour 12% des financements (soit 11 et 2 points de plus qu'à l'échelle de l'ensemble des quartiers).

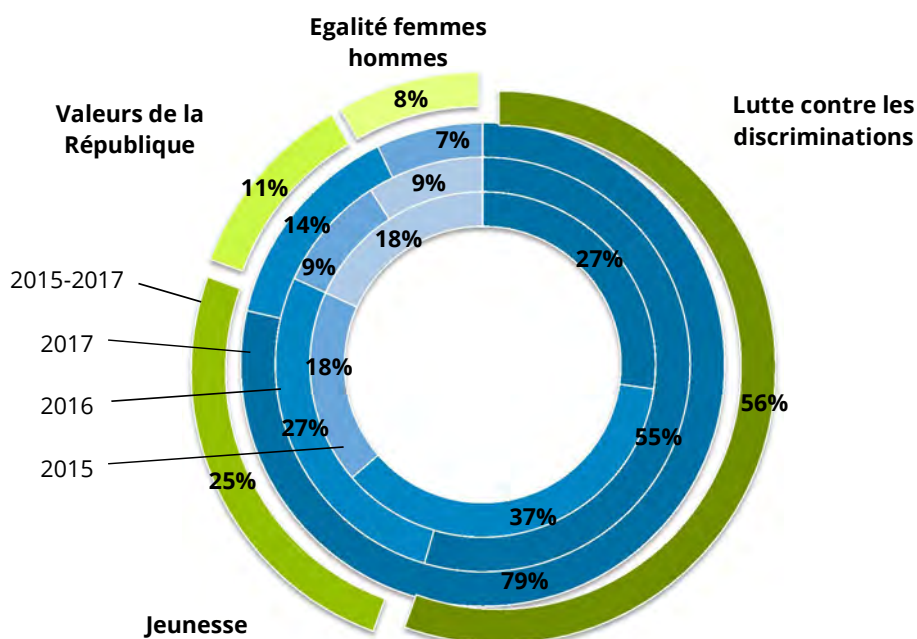
- L'objectif visant à « Favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion » concerne 15% des actions sur l'ensemble de la période 2015-2017, pour 11% des financements.

- L'objectif « Favoriser le développement économique dans les quartiers » a concentré sur l'ensemble de la période 11% des actions pour 1% des financements. En 2015, il n'avait pas du tout été investi par les porteurs de projets.

NB. Le pilier Ingénierie n'est pas décliné en objectifs stratégiques.

Les actions réalisées en 2015-2017 au regard des enjeux transversaux

Répartition des actions selon l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent (parmi les actions pour lesquelles l'information est renseignée)



Une action est reliée à un seul enjeu transversal. Une action menée 3 fois au cours de la période compte pour 3.

L'enjeu transversal prioritaire a été renseigné pour 36 actions sur les 55, soit 65% des actions (10 points de moins que pour l'ensemble des quartiers). Le taux de réponse à cette question est de 61% en 2015, 65% en 2016 et 70% en 2017.

• **Sur la période 2015-2017, c'est l'enjeu transversal de la lutte contre les discriminations qui a été le plus investi par les porteurs de projets : plus de la moitié des actions y font référence sur l'ensemble de la période (56%). La jeunesse représente un quart des actions et les valeurs de la République une action sur dix.** L'égalité femmes hommes a été concernée par moins d'actions au cours des trois années, et de manière inégale : 18% des actions y faisaient référence en 2015, 9% en 2016 et aucune en 2017.

• En 2017, près de huit actions sur dix concernaient la lutte contre les discriminations (79%).

Géographie des actions 2015-2017

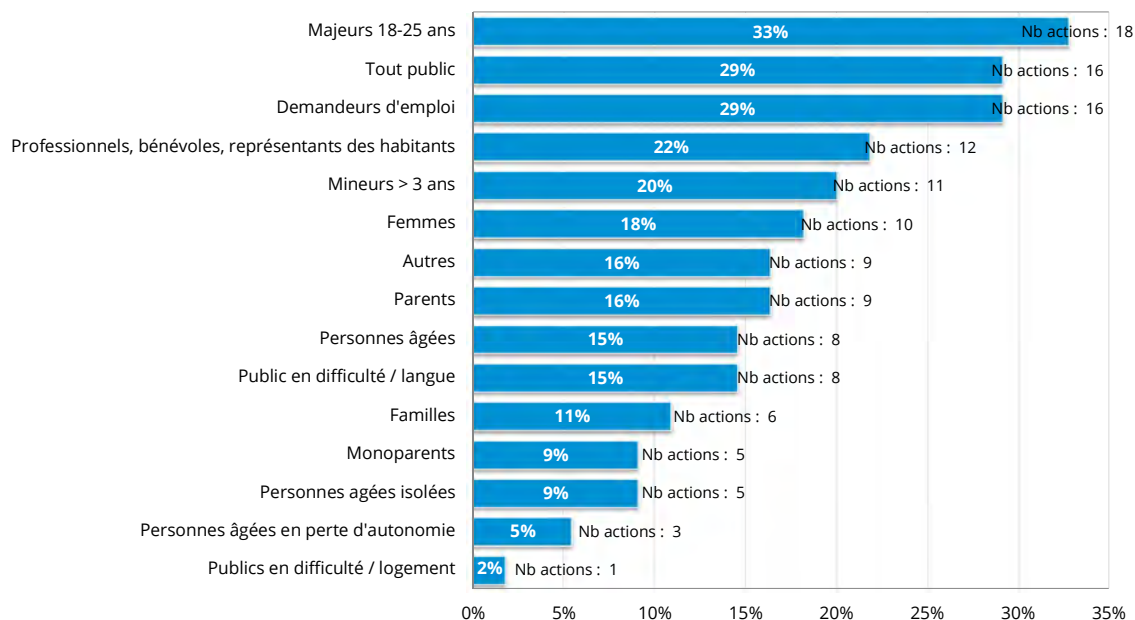
Répartition des actions 2015-2017 selon les quartiers qu'elles couvrent

	Nombre d'actions	Part parmi les actions 2015-2017
Actions couvrant uniquement le Belvédère	26	47%
Actions couvrant plusieurs quartiers	29	53%
Dont actions couvrant tous les QPV de la Métropole	26	47%

- La moitié des actions menées au Belvédère ne couvrent que ce quartier. Les autres sont presque toutes des actions menées sur l'ensemble des QPV de la Métropole.

Publics visés par les actions 2015-2017

Répartition des actions 2015-2017 selon les publics qu'elles visent



Actions visant un « Autre » type de public	Nb d'actions 2015-2017
Publics précaires économiquement	1
Salariés, travailleurs indépendants, étudiants, demandeurs d'emploi	2
Jeunes demandeurs emploi < 30 ans	1
Professionnels s'occupant de jeunes	1
Travailleurs indépendants de tout âge	1
18-30 ans domiciliés sur DM	1
Mineurs > 12 ans	2

NB : une action pouvant viser plusieurs publics, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100%.

- **Trois actions sur dix touchent tous les types de publics (39 actions).**
- **Les actions ciblées concernent surtout les jeunes majeurs (un tiers des actions) ou les demandeurs d'emploi (trois actions sur dix).**

Annexe : liste des actions 2015-2017

Nom de l'action	Nom du porteur de projets	Année(s) de réalisation	Action reconduite depuis...
Cohésion sociale			
Concourir à la réussite éducative			
Départ d'enfants et de jeunes	Secours Populaire Français	2015	2008
Soutien à la recherche de satsge pour les élèves de 3ème	Lagora Formation	2015	2010
Ciel des quartiers	Société Astronomique de Bourgogne	2017	-
Jeunesse et prévention de la délinquance	Ville de Talant	2017	2007
Médiation sociale et de proximité	Ville de Talant	2017	-
Prévention de la délinquance et lutte contre les discriminations	Ville de Talant	2015, 2016	2007
Renforcer l'accès et l'adaptation aux services			
Accueil, écoute, information, orientation, aide et soutien psychologique aux victimes d'infraction pénale	Adavip 21	2015	2003
Femmes des quartiers ZUS et violence conjugale- prise en compte globale	Solidarité Femmes 21	2015	2002
Accompagnement psychosocial à la parentalité des femmes vitimes de violence et/ou en lien avec la radicalisation d'un proche	Solidarité Femmes 21	2016	-
Culturelle	Ville de Talant	2017	2007
Participation des habitants	Ville de Talant	2017	2015
Plateforme linguistique "accueil évaluation orientation" VIA vers l'insertion et les apprentissages	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)	2017	2016
Citoyenneté et participation des habitants	Ville de Talant	2015, 2016	2015
Ateliers socio-linguistiques	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)	2015, 2016, 2017	2007
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs	2015, 2016, 2017	2004
Promouvoir les modes de vie favorables à la santé			
Accompagnement des jeunes en situation de mal-être	Centre Hospitalier la Chartreuse - Adosphère	2015	nr
Contrat local de santé	Ville de Talant	2017	2015
Cellule santé	Ville de Talant	2015, 2016	-
Favoriser la prise en charge psychothérapeutique des jeunes et de leurs familles et aider les professionnels	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)	2015, 2016, 2017	2007
Cadre de vie et renouvellement urbain			
Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine			
Gestion urbaine de proximité	Ville de Talant	2015, 2016, 2017	2007
Développement économique et accès à l'emploi			
Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion			
Sas de mobilisation et de sélection	Centre inter institutionnel de bilan de compétences Bourgogne Sud	2016	-
Dispositif 100 chances 100 emplois	Talent Campus	2017	2011
Action collective de mobilisation complémentaire aux accompagnements individuels des jeunes	Ville de Talant	2015, 2016, 2017	2007
Réseau emploi adultes	Ville de Talant	2015, 2016, 2017	2015
Favoriser le développement économique dans les quartiers			
Dispositif expérimental d'appui au financement des entrepreneurs des quartiers	Bourgogne Active	2016	-
L'entreprenariat dans les quartiers prioritaires, un potentiel à révéler	BGE Perspectives	2016	2015
Entreprendre dans les quartiers prioritaires de Dijon Métropole	BGE Perspectives	2017	2015
Made in Bloc : Dispositif expérimental d'appui au financement des entrepreneurs des quartiers	Bourgogne Active	2017	2016
Favoriser la création d'activité économique dans les quartiers	Association pour le droit à l'initiative économique	2016, 2017	-

2

SYNTHÈSE DES PROGRAMMES DE RENOUVELLEMENT URBAIN MENÉS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES ET DE VEILLE ACTIVE

2015-2017/BILAN RÉNOVATION URBAINE

Le protocole de préfiguration de la convention de renouvellement urbain de Dijon métropole a été signé le 2 décembre 2016. Il définissait les études préalables nécessaires à la définition des projets de renouvellement urbain des deux quartiers éligibles : Le Mail à Chenôve, comme quartier d'intérêt national, et Fontaine d'Ouche à Dijon, comme quartier d'intérêt régional.

Ces études portaient tout autant sur l'habitat, sur l'attractivité économique de ces territoires que sur la définition d'une stratégie urbaine.

Sur le terrain, les projets continuent : livraison des premiers logements privés dans la ZAC Centralité, relogement des ménages en vue de la démolition de la Tour Renan n°12,...

2018-2022 / PERSPECTIVES

Les projets des deux quartiers devraient être validés en 2018, pour le quartier Fontaine d'Ouche, puis en 2019, pour le quartier du Mail.

Les premières opérations vont démarquer : démolition de la tour Renan n° 12 (Orvitis) à Chenôve, requalification de l'îlot Corse (Grand Dijon Habitat) à Dijon. Une attention spécifique à l'intégration de la parole des habitants est portée pour la définition des nouveaux espaces publics.

Pour le quartier Fontaine d'Ouche, les principales opérations sont les suivantes (voir carte de synthèse et tableau de

financement) :

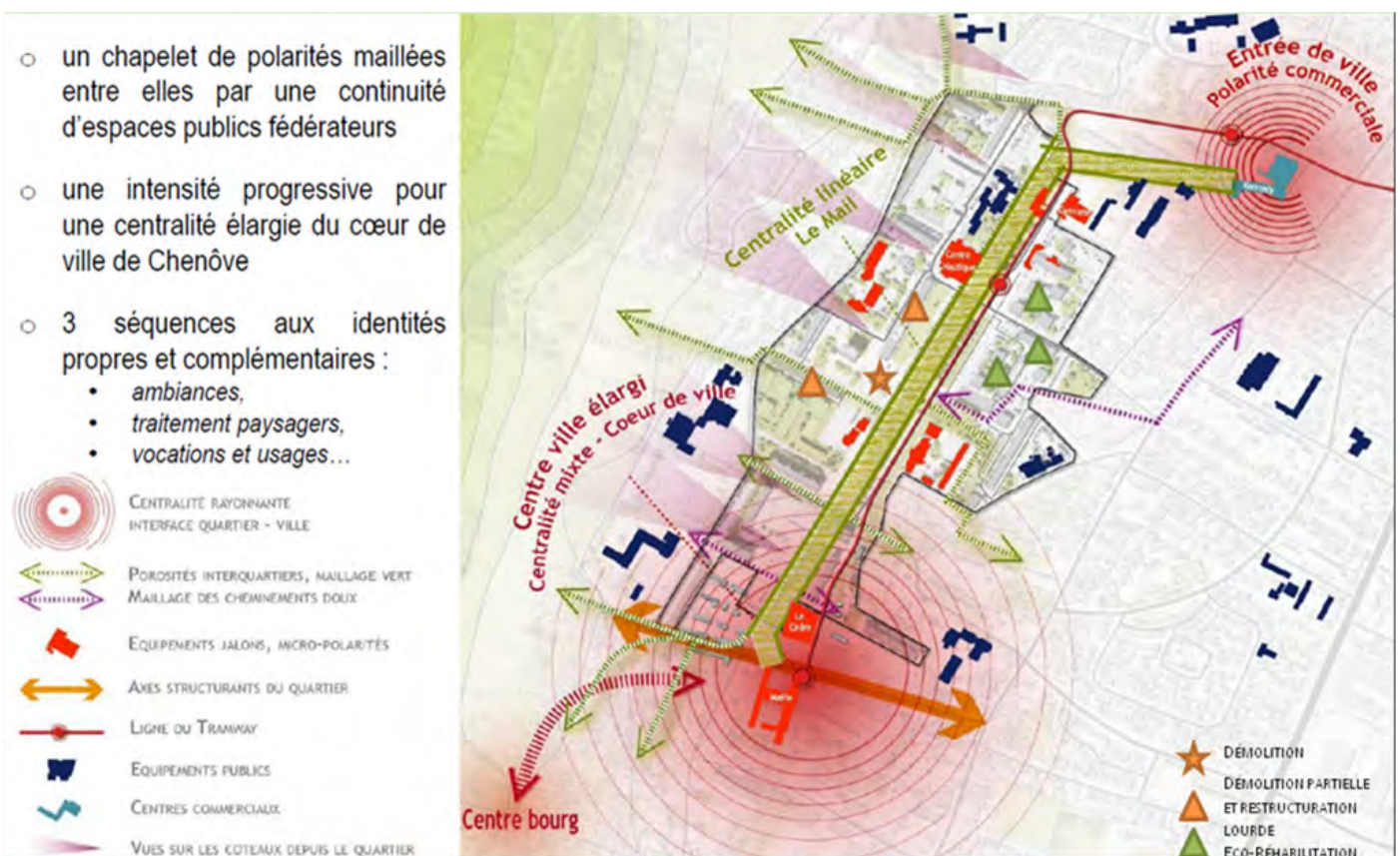
- 122 logements démolis et reconstitués au 1 pour 1 à l'extérieur du quartier,
- 5 îlots, représentant 1 219 logements, requalifiés,
- Production de 300 logements en diversification le long du quai des Carrières Blanches
- Accompagnement des copropriétés au travers d'OPAH Copropriétés
- Réaménagement du carrefour avenue du Lac / boulevard Kir.

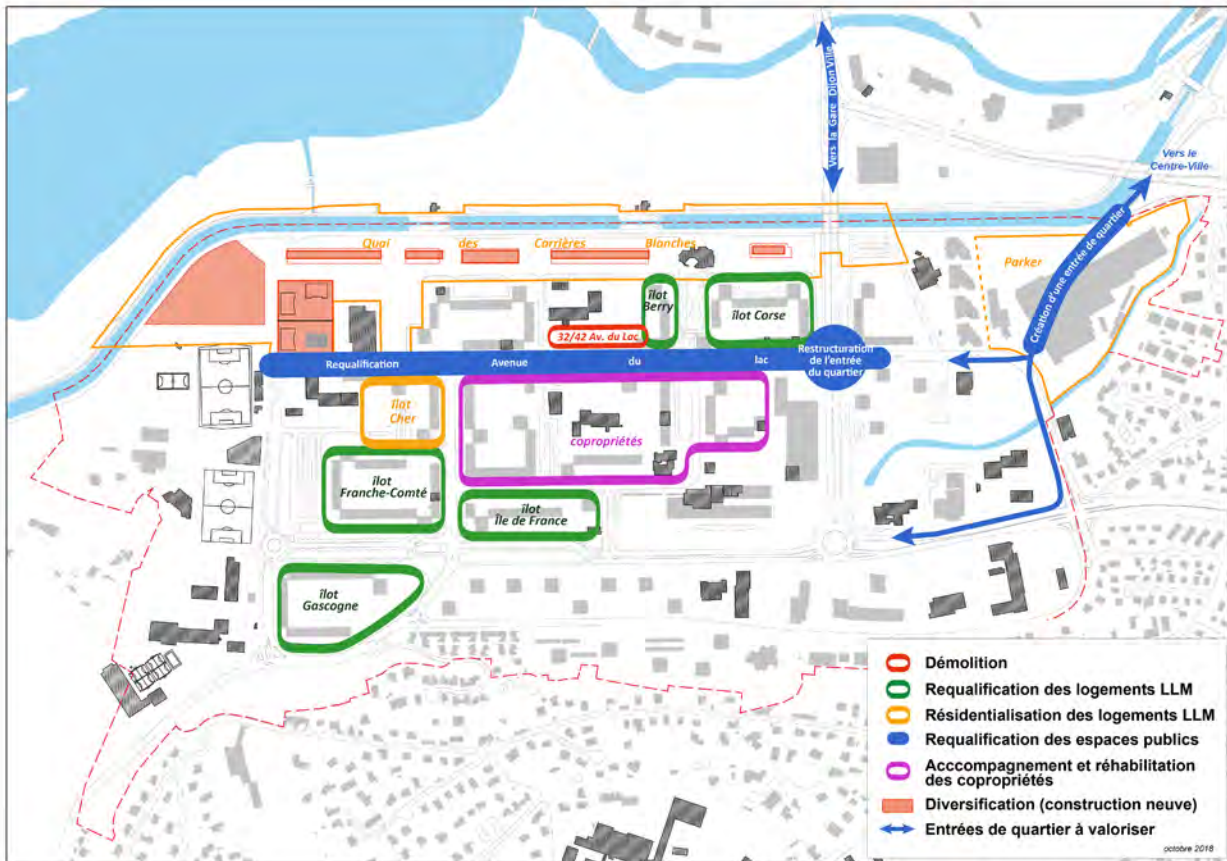
Pour le quartier du Mail, les opérations seraient les suivantes :

- 110 logements démolis et reconstitués au 1 pour 1 à l'extérieur du quartier
- 376 logements requalifiés
- Production de logements en diversification dans la ZAC Centre ville
- Démolition du centre-commercial Saint-Exupéry et aménagement de

l'espace libéré

· Extension/réhabilitation de la bibliothèque et du gymnase du Mail
 D'ici 2022, les principales opérations d'amélioration de l'habitat auront eu lieu (démolition, éco-réhabilitation) ainsi que les premiers travaux sur l'espace public. La transformation se poursuivra et sera rendue perceptible pour les habitants.





3 LES CONSEILS CITOYENS : ASSOCIER LES HABITANTS À LA CONCEPTION ET À LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE

-// "Les Contrats de Ville sont co-construits avec les habitants" (article 1^{er} de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine). La Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté est venue renforcer les prérogatives des Conseils Citoyens en indiquant que "Les conseils citoyens peuvent saisir le représentant de l'État dans le département des difficultés particulières rencontrées par les habitants dans le territoire".

BILAN DE LA PÉRIODE 2015 - 2017

En 2016, **des conseils citoyens** ont été installés sur les quartiers prioritaires selon des méthodes différentes :

- ▶ **Chenôve - Le Mail** : tirage au sort le 11 février 2016 et labellisé par l'État (arrêté préfectoral du 26 juillet 2016) ;
- ▶ **Dijon - Fontaine d'Ouche** : tirage au sort en juin 2015 des représentants volontaires pour chaque conseil citoyen, à partir de la liste des membres de chaque commission de quartier.
- ▶ **Dijon - Grésilles** : tirage au sort en juin 2015 des représentants volontaires pour chaque conseil citoyen, à partir de la liste des membres de chaque commission de quartier.
- ▶ **Longvic Le Bief du Moulin** : installé le 30 janvier 2016 ;
- ▶ **Talant - Belvédère** : création à l'issue d'une délibération du conseil municipal du 7 juin 2016 et installé le 1^{er} septembre 2016.

Chaque conseil citoyen dispose de représentants : **2 titulaires, 2 suppléants dans le respect de la parité, qui siègent dans les instances de pilotage du contrat de ville.**

Il faut préciser que plusieurs conseils citoyens n'ont pas été labellisés par l'État sur la période 2015-2017. En effet, ils n'étaient pas conformes dans leur mise en œuvre, aux attendus de l'État (cf cadre de référence).

Pour autant, les actions de la programmation 2017 ont été présentées et analysées pour la première fois avec les membres des conseils citoyens sur chaque quartier. Leurs avis étaient écrits et pris en considération lors du comité technique du contrat de ville. C'est en comité de pilotage où les représentants des conseils citoyens ont rencontré le plus de difficulté à prendre la parole, face à des élus, des techniciens ou des représentants institutionnels (État, Région, Département,...).

PERSPECTIVES 2018 - 2022

Pour que l'ensemble des conseils citoyens soient labellisés, un travail de mise en conformité par les communes devra être opéré sur la deuxième période du contrat de ville par l'ensemble des communes, sauf Chenôve qui a dès le départ confié l'animation de son conseil citoyen à la MJC de Chenôve, avec des moyens mis à disposition.

La ville de Dijon envisage par exemple de confier l'animation de ces 2 conseils citoyens à la MJC pour le quartier des Grésilles et à la Maison Phare pour le quartier de Fontaine d'Ouche.

Bien que des formations pour les membres des conseils citoyens aient été mises en œuvre par l'État et Dijon métropole, en collaboration avec Trajectoires Ressources, la prise de parole

des représentants des conseils citoyens dans les instances partenariales (comité de pilotage par exemple) reste encore timide. C'est pourquoi, sur la deuxième période du contrat de ville, des formations se poursuivront.

Enfin, la recherche de la participation des membres des conseils citoyens – composés d'un collège habitants et d'un collège de représentants d'association et d'acteurs locaux – devra être renforcée sur la période 2018-2020 du contrat de ville. Il seront étroitement associés à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des contrats de ville à travers, notamment, leur participation à toutes les instances de pilotage du contrat.



MOBILISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

-// Certains partenaires sollicités ont souhaité présenter un premier bilan 2015-2017 de leurs engagements, relatifs à des dispositifs du contrat de ville qui mobilisent en grande partie des politiques publiques et des financements de droit commun.

LE CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

LE BILAN 2016/2017 DES ACTIONS COHÉSION SOCIALE SOUTENUES PAR LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ.

A UN ENGAGEMENT HISTORIQUE MAINTENU SUR LA PÉRIODE 2015/2020

La Région s'est engagée fortement (90,5 M€ sur 2007-2015) pour soutenir les programmes de rénovation urbaine et pour accompagner sur le plan humain le renouvellement des quartiers d'habitat social en Bourgogne.

L'étude de l'INSEE de 2013, montrant la persistance du décrochage des QPV en termes de revenus, de taux de chômage et de niveau de qualification chez les jeunes notamment, a conforté la région dans sa volonté de continuer à agir

pour réduire cette fracture territoriale. Pour Dijon métropole cela s'est traduit par la signature de la convention urbaine et sociale le 6 juillet 2015 avec la région.

En outre **suite à la fusion et au renouvellement de l'exécutif régional le 1^{er} janvier 2016** la région a renouvelé son intervention dans le cadre de la politique de la ville.

B MOYENS CONSACRÉS

MONTANT DE L'ENVELOPPE CONSACRÉ À DIJON MÉTROPOLE

2016	2017	TOTAL GÉNÉRAL
131 000 €	231 880 €	362 880 €

• RESSOURCES HUMAINES

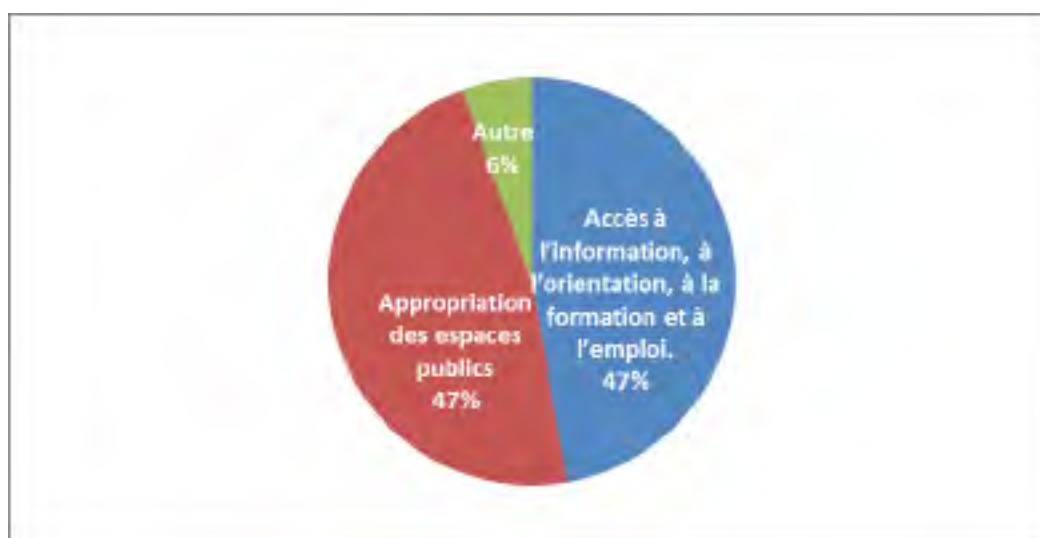
Pour la Bourgogne une chargée de mission, une chargée d'instruction et une chargée du paiement.

Une élue conseillère régionale déléguée à la politique de la ville : Florence OMBRET en 2016 et Saliha M'PIAYI en 2017.

C RÉPARTITION PAR AXE PRIORITAIRE DU CRB

.....// Rappel des axes :

- Favoriser l'accès à l'information, à l'orientation, à la formation et à l'emploi ;
- Favoriser l'appropriation du cadre de vie des habitants ;
- Accompagnement à la réduction de consommations d'énergies.



Les actions se concentrent sur l'axe développement économique/emploi et formation et l'axe cadre de vie (thématiques classiques du contrat de ville) de façon équilibrée.

En revanche aucune action n'a été déposée et a fortiori sélectionnée sur l'axe 3 : "accompagnement aux économies d'énergies". À voir sur les prochains AAP pourquoi cet enjeu n'est pas saisi.

À noter : La transition énergétique, le développement durable est une prio-

rité régionale. C'est donc logiquement que la région, lors de l'harmonisation de sa politique à l'ensemble de la BFC en 2017, a repris l'axe "Accompagnement à la réduction de consommations énergétiques" et l'a même étendue à la gestion des déchets.

• OBJECTIFS TRANSVERSAUX : ACTIONS INNOVANTES ET/OU À DESTINATION DE LA JEUNESSE.

5 actions sont identifiées 100% jeunes (chantiers jeunes, accueil des jeunes

de Talant,..). Toutefois la photographie demeure incomplète faute d'identifier pour chaque action la part jeune.

Les actions nouvelles sont majoritaires à 53%. Le taux tombe à 1/3 en 2017. Cette analyse rapide en référence à l'année N-1 permet de constater un réel renouvellement des actions. A contrario certaines actions à l'instar de Mode de Vie, Rési'danse, Passeurs d'Images, Projets de développement culturel des Grésilles, Attractions... sont financées sur des crédits politique de la ville depuis

des années.

La région a décidé de s'engager auprès de Dijon métropole et de l'État dans des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec Figure de Style, Art Public, Cirq'Onflex et Zutique. "Actions historiques" déjà financées sous la génération précédente de la CUCS 2010/2015. La mise en place de ces CPOM doit permettre pendant ce temps de sécurisation des financements de travailler au basculement vers des crédits de droits communs.

D PERSPECTIVES 2018-2022

L'assemblée plénière a voté en juin 2017 un nouveau règlement d'intervention "cohésion sociale", en continuité avec ce qui se pratiquait en ex-Bourgogne. Ce nouveau règlement prévoit son application à 27 villes ou EPCI concernés par des quartiers politique de la ville.

La définition de trois axes d'intervention, co-construits avec le groupe "transversalité politique de la ville" :

- ▶ Actions de protection de l'environnement, la gestion des déchets et les économies d'énergie ;
- ▶ Actions d'animation et d'appropriation

tion de l'espace public ;

- ▶ Actions favorisant l'accès à l'orientation, à l'information, à la formation et à l'emploi.

Deux priorités transversales permettant de mettre en avant certains dossiers :

- ▶ Les actions nouvelles ou innovantes ;
- ▶ Les publics : jeunes, femmes, familles monoparentales.

Un budget d'1 M€ en fonctionnement est réservé chaque année. Chaque territoire a contractualisé avec la Région sur un montant annuel jusqu'en 2020.

	2018	2019	2020	TOTAL GÉNÉRAL
ENVELOPPE GLOBALE	160 000 €	160 000 €	160 000 €	480 000 €
DÉDUIT CRÉDITS RÉSERVÉS 4 CPOM (MODE DE VIE, ZUTIQUE, CIRQ'ON-FLEX, FIGURE 2 STYLE)	121 000 €	121 000 €	121 000 €	121 000 €

• ENVELOPPE CONSACRÉE À DIJON MÉTROPOLE

L'engagement avec Dijon métropole fléchant l'enveloppe cohésion sociale sur 2018/2020 a été signé le 2 mai 2018.

• RESSOURCES HUMAINES

Territoire Dijon métropole : depuis 2018 un binôme multi thématique chargée de mission/chargée d'instruction sur volet urbain et social et une chargée du paiement.

Autres politiques en charge sur le territoire de la Côte d'or : habitat, revitalisation des bourgs-centre.

Une élue conseillère régionale déléguée à la politique de la ville : Saliha M'PIAYI en 2018.

• GROUPE DE TRAVAIL TRANSVERSALITÉ

Une démarche structurée et pilotée politiquement de "transversalité politique de la ville" a été mise en place en 2017. L'objectif est d'assurer la cohérence des interventions de la Région entre les crédits politique de la ville et crédits de droit commun.

Un référent par direction (environnement, lycées, culture/jeunesse/sport, économie, transport, formation) a été désigné.

Un comité des référents et un comité de pilotage se réunissent une à deux fois par an.

Les directions sont sollicités pour :

- ▶ Savoir si un dispositif de droit commun peut être mobilisé (priorité au droit commun) ;
- ▶ Avoir un avis métier sur le fond du dossier (ne pas déstructurer la cohérence de l'intervention régionale).

Pour conclure, pas de bouleversement suite à la fusion des régions. Le maintien de l'intervention et des enjeux prioritaires de la Région est donc garanti et se poursuivra en continu jusqu'en 2020. Néanmoins, la région souligne que les CPOM amputent l'enveloppe libre d'affectation et que, dans les faits, les mêmes actions ponctionnent le budget chaque année. Pour autant, le groupe de travail transversalité permet une meilleure articulation des crédits et participe à la mobilisation du droit commun.

MOBILISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

ANNEE	INTITULÉ DE L'OPÉRATION	PORTEUR DU PROJET	MONTANT SUBVENTION	PAYE	ACTION NOUVELLE O/N/ANNÉE N-1
2016	Café associatif et animation sur le Mail	ASSOCIATION PIROUETTE CA-CAHUETE	8 000 €	8 000 €	O
2016	MJC Mobile	MJC DE CHE-NOVE	2 000 €	2 000 €	O
2016	Dispositif expérimental d'appui au financement des entrepreneurs	BOURGOGNE ACTIVE	7 500 €	7 500 €	O
2016	L'entreprenariat dans les quartiers	BGE PERSPECTIVES	5 000 €	4 410 €	N
2016	Observatoire de la cohésion sociale	VILLE DE TALANT	5 000 €	5 000 €	N
2016	Festival Modes de vie	Art Public - Collectif tous d'ailleurs	20 000 €	20 000 €	N
2016	Attractions 2016	Association CIRQ'ONFLEX	7 000 €	7 000 €	N
2016	Figure 2 style	Association FIGURE DE STYLE	10 000 €	9 960 €	N
2016	Mémoires de Réaumur	Dijon Habitat	5 000 €	2 500 €	O
2016	GUSP	Ville de Chenôve	4 000 €	2 630 €	N
2016	Emploi et insertion des jeunes	Ville de Chenôve	4 000 €	4 000 €	O
2016	Accompagnement publics issus QPV vers la formation et/ou emploi dans l'industrie	UIMM 21	10 000 €	10 000 €	O
2016	Accompagnement publics issus QPV vers la formation et/ou emploi dans l'industrie	UIMM 21	10 000 €	10 000 €	O
2016	Projet de développement culturel durable 2016 - quartier des Grésilles à Dijon	ZUTIQUE PRODUCTION	15 000 €	15 000 €	N

MOBILISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

ANNEE	INTITULÉ DE L'OPÉRATION	PORTEUR DU PROJET	MONTANT SUBVENTION	PAYE	ACTION NOUVELLE O/N/AN-NÉE N-1
2016	Action jeunesse citoyenne	FFMJC	6 000 €	5 030 €	O
2016	Passeurs d'images	UDMJC 21	5 000 €	4 890 €	N
2016	Chantier éducatif	Ville de Longvic	10 000 €	8 610 €	O
2016	Accueil 12/25 ans	VILLE DE TALANT	7 500 €	7 420 €	N
2017	Passerelle vers l'emploi	ACODEGE	70 000 €	35 000 €	N
2017	Café associatif	PIROUETTE CA-CAHUETE	8 000 €	8 000 €	O
2017	Entreprendre dans les quartiers du Grand Dijon	BGE Perspectives	5 000 €	5 000 €	N
2017	Passeurs d'images	UDMJC 21	3 600 €	3 600 €	N
2017	Participation des habitants à l'amélioration du cadre de vie	Ville de Longvic	1 480 €	0 €	O
2017	Start Again	Association Amis Mots	5 000 €	5 000 €	O
2017	Festival Modes de vie	Art Public	20 000 €	20 000 €	N
2017	Formation linguistique	CESAM	38 800 €	11 640 €	O
2017	Projet de développement culturel 2017	Zutique Production	15 000 €	15 000 €	N
2017	Attractions 2017	Association Cirq'Onflex	7 000 €	7 000 €	N

MOBILISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

ANNEE	INTITULÉ DE L'OPÉRATION	PORTEUR DU PROJET	MONTANT SUBVENTION	PAYE	ACTION NOUVELLE O/N/AN-NÉE N-1
2017	Appui au financement des entreprises des quartiers	Bourgogne Active	7 500 €	4 390 €	N
2017	Figure 2 Style	Association Figure de Style	10 000 €	9 740 €	N
2017	Création d'une coopérative jeunesse de services à Chenôve	L'Envol	4 000 €	4 000 €	O
2017	Accompagnement publics issus QPV vers formation et/ou emploi dans industrie	UIMM 21	10 000 €	10 000 €	N
2017	Accueil des jeunes sur un lieu dédié	Ville de Talant	7 500 €	0 €	N
2017	Action Jeunesse Citoyenne	FFMJC-Maison Phare	6 000 €	4 490 €	N
2017	Scène culturelle de proximité	FFMJC-Maison Phare	3 000 €	0 €	O
2017	GUSP	Ville de Chenove	6 000 €	0 €	N
2017	Emploi insertion	CCAS de Chenove	4 000 €	4 000 €	N

2 LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

.....// Rappel sur le positionnement de la Caf de la Côte-d'Or

L'intervention de la Caf dans le contrat de ville s'inscrit dans le respect des engagements de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG). Elle s'appuie sur l'expertise sociale et la valorisation du droit commun et s'articule avec les autres contrats et schémas territoriaux existants (SDSF, SDAVS, CEJ, FPT...).

1 LES AXES D'INTERVENTION PRÉVUS AU CONTRAT

• RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES ET SOCIALES EN MATIÈRE D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

- ▶ En adaptant les modes de garde aux besoins des familles des territoires prioritaires,
- ▶ En augmentant le nombre d'enfants résidant sur les QPV dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE),
- ▶ En travaillant la place des familles au sein des modes de garde,
- ▶ En développant les modes d'accueil sur des horaires atypiques ou décalés.

• RÉDUIRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX DISPOSITIFS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

- ▶ En expérimentant sur les QPV les ateliers "parents après la séparation",
- ▶ En développant des actions collectives en lien avec les partenaires des territoires,
- ▶ En expérimentant l'animation d'espaces parents dans les écoles de Fontaine-d'Ouche.
- ▶ En augmentant le nombre de pro-

jets financés dans le cadre du réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), en développant un lieu d'écoute enfant parent (LAEP) sur les Grésilles,

- ▶ En accompagnant les porteurs de projet contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) sur le volet parentalité (liens familles-écoles).

• STRUCTURER UNE OFFRE ENFANCE JEUNESSE DE QUALITÉ, ACCESSIBLE ET ADAPTÉE AUX BESOINS DES FAMILLES

- ▶ En veillant dans le cadre des projets éducatifs de territoire (PEDT), à la complémentarité, coordination et adaptation des services aux besoins des familles et des jeunes,
- ▶ En favorisant l'accès et l'implication des familles dans les équipements,
- ▶ En réduisant l'écart entre les bénéficiaires d'aide au temps libre et les utilisateurs,
- ▶ En augmentant le nombre de projets jeunes et adolescents financés par les "Fonds Publics et Territoires".

• ACCOMPAGNER LA COHÉSION FAMILIALE PAR L'AIDE AU DÉPART EN VACANCES

- ▶ En valorisant les dispositifs d'aide au départ en vacances et en améliorant le nombre d'utilisateurs de l'aide au temps libres et VACAF,
- ▶ En soutenant les associations organisatrices de séjours de vacances.

• RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE PAR L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

- ▶ En accompagnant des centres sociaux comme coordinateur de quartier,
- ▶ En les mobilisant sur la place des ha-

bitants dans les conseils citoyens,
▶ En soutenant les associations œuvrant sur les QPV.

• FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES VULNÉRABLES

- ▶ En maintenant des lieux d'accueil social dans tous les QPV,
- ▶ En proposant systématiquement un rendez-vous des droits,
- ▶ En intensifiant le partenariat local et le recours au dispositif "service civique" pour lutter contre le non recours aux droits.

2 LA CONTRIBUTION DE LA CAF 21 AU CONTRAT DE VILLE SUR LES ANNÉES 2014 À 2017

• CONTRIBUTION AUX TRAVAUX PRÉPARATOIRES DU CONTRAT DE VILLE DU GRAND DIJON

- ▶ Diagnostics territoriaux, données de l'observatoire social et stratégique à partir du fichier allocataires. Réactualisation régulière notamment pour "les portraits de territoire",
- ▶ Ateliers thématiques par pilier du contrat de ville et ateliers communaux,
- ▶ En partenariat avec les responsables PLV du Grand Dijon et les délégués du Préfet de chacun des territoires, enrichissement ou reformulation des objectifs opérationnels identifiés sur chacun des territoires,
- ▶ Réalisation, d'un état des lieux de l'engagement de droit commun de la Caf sur les territoires prioritaires.

• PARTICIPATION À DIFFÉRENTES INSTANCES DU CONTRAT VILLE

- ▶ MOUS Métropolitaine,
- ▶ Comités de pilotage du contrat de

ville,

- ▶ Comités techniques, éducation,
- ▶ Pôle de compétence État,
- ▶ Comités techniques programmation annuelle (financement spécifique),
- ▶ Réunions évaluation avec porteurs de projet,
- ▶ Conseil consultatif de la réussite éducative à Dijon,
- ▶ Comités de pilotage CLAS-PRE Talant, Chenôve, Longvic,
- ▶ Comités de pilotage du REP de Fontaine d'Ouche et du REP+ de Chenôve, assises de la mobilisation de l'école et de ses partenaires pour les valeurs de la République (Sur Fontaine-d'Ouche, Grésilles, Chenôve et Longvic),
- ▶ Diverses réunions liées à des projets spécifiques sur les territoires, renouvellement urbain : Participation au comité de pilotage relogement et proposition d'une offre de service CAF.

• ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER DES COLLECTIVITÉS OU ASSOCIATIONS PORTEURS DE PROJETS

• Modes d'accueil des jeunes enfants :

- ▶ Accompagnement dans le cadre des CEJ des collectivités pour adapter l'offre d'accueil : ex. regroupement structures multi-accueil et crèche familiale, élargissement des horaires d'accueil, assouplissement des modalités d'accueil en adaptant les contrats d'accueil aux besoins des familles.
- ▶ Mise en œuvre d'une offre de service pour l'accueil d'enfants sur des horaires atypiques et/ou décalés (60 % des bénéficiaires de ce service résident sur les QPV).
- ▶ Augmentation du pourcentage d'enfants pauvres (payant moins de 1€) accueillis dans les EAJE (en moyenne plus de 38 %) et participation financière moyenne des familles assez faible dans les structures d'accueil en QPV (de 0.56 € à 1.59€ de l'heure)
- ▶ Développement de la place des parents au sein des structures d'accueil (1° accueil, adaptation, généralisation des actions parentalité).
- ▶ Financement des postes d'éducatrice de jeunes enfants dans les dispositifs de préscolarisation pour optimiser la spécificité de la prise en charge du très jeune enfant, la prise en compte des parents dans le parcours de scolarisation et favoriser l'articulation avec les établissements d'accueil du jeune enfant.

• Parentalité :

- ▶ Poursuite du travail engagé dans le cadre des avenants CUCS expérimentaux.
- ▶ Réalisation d'un état des lieux des

actions parentalité sur les 2 quartiers Dijonnais et détermination d'axes de travail.

• ACCOMPAGNEMENT DES PARTENAIRES DANS LA MISE EN PLACE D'ACTIIONS FAVORISANT LES RELATIONS FAMILLES ÉCOLE

Exemples : espaces parents au sein des écoles, parenthèque itinérante aux grésilles

- ▶ **Fontaine-d'Ouche** : suivi des espaces parents au sein des écoles et conduite d'une démarche d'évaluation de l'action (points de vue des parents, des professionnels et des enseignants).
- ▶ **Chenôve** : accompagnement du coordinateur REP + et conseillère technique dans la mise en œuvre des espaces parents dans les écoles et dans la mobilisation des partenaires.
- ▶ **Grésilles** : pilotage par le centre social du projet de "parenthèque" au sein du quartier. Labellisation de l'action dans le cadre des 40 ans PLV. Intervention en tant qu'accueillant d'un travailleur social du service d'intervention sociale et d'une médiatrice familiale dans les espaces parents de Fontaine-d'Ouche et de Chenôve.

• CLAS - PRE

- ▶ Clarification des spécificités et complémentarités de chaque dispositif.
- ▶ Évolution significative du CLAS comme outil d'accompagnement des parents dans la scolarité de leurs enfants.
- ▶ Soutien financier à l'association AFEV pour ses interventions individualisées et collectives complémentaires aux dispositifs PRE-CLAS.
- ▶ Accompagnement sur les territoires de la démarche de coordination des acteurs de la parentalité Chenôve (PEG), Longvic (groupe partenaires parentalité), Quétigny (parents solos) etc...

• REAAP

- ▶ Financement d'actions associant les parents (ex : Au café de la Maison phare, Espaces parents école FO)
- ▶ Soutien aux parents à des moments clés de la vie familiale notamment à la naissance et lors de ruptures familiales.
- ▶ Offre de mise à disposition d'un travailleur social aux primo parents et aux parents en situation de rupture pour étude des droits et accompagnement à l'évolution de la situation familiale.
- ▶ Mise en place d'ateliers collectifs "parents après à la séparation" qui visent à prévenir la rupture de liens ou des liens conflictuels intra-familiaux.

• SOUTIEN FINANCIER RENFORCÉ AUX LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS À CHENÔVE ET FONTAINE-D'OUCHE (P'TIT BLEU P'TIT JAUNE ET LA CADOLE)

• L'Enfance jeunesse :

- ▶ Une offre de loisirs de qualité et accessible sur l'ensemble des territoires prioritaires, bien fréquentée par les enfants domiciliés sur les QPV.
- ▶ L'évolution des rythmes éducatifs, l'élaboration de PEDT a permis d'améliorer qualitativement l'offre, la complémentarité et la cohérence des acteurs éducatifs, enjeux essentiels sur ces territoires où l'accueil de loisirs est parfois le seul lieu de pratiques d'activités d'éveil, culturelles ou sportives
- ▶ Les collectivités signataires du contrat de ville ou les associations gestionnaires de dispositifs accueil collectifs de mineurs, accueil périscolaires, accueils ou espaces jeunes ont bénéficié outre des financements classiques PSO, CEJ, de financement dans le cadre des fonds publics et territoire pour améliorer notamment la prise en charge d'enfants porteurs

de handicap ou soutenir des projets innovants en direction des jeunes.

Exemples :

- WebTV et coopérative jeunes (l'Envol) à Chenôve,
- Conseil associatif de jeunes à Fontaine-d'Ouche.

• L'animation de la vie sociale :

- ▶ Tous les QPV de la métropole dijonnaise sont dotés de structures d'animation de la vie sociale. La nouvelle circulaire CNAF et les exigences en terme de projet social et de qualification des acteurs ont permis une amélioration qualitative significative en terme de participation et de soutien aux initiatives des habitants,
- ▶ Déploiement du schéma de développement des structures de quartier sur la ville de Dijon,
- ▶ Mise en place avec la fédération départementale des centres sociaux et la fédération des MJC, d'une réflexion à l'échelle de l'agglomération sur la place des structures de quartier dans la mobilisation des habitants dans les conseils citoyens.

• Accès aux droits :

- ▶ Accueil social CAF sur l'ensemble des QPV,
- ▶ Plus de 2 200 accueils sociaux par an sur QPV (en augmentation chaque année depuis 2015),
- ▶ Intervention de jeunes en service civique sur tous les quartiers politique de la ville sur des missions d'accès aux droits par la facilitation numérique et administrative (ateliers de présentation du caf.fr et simulation prime d'activité).

• MOBILISATION POUR LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LA CITOYENNETÉ

- ▶ Réflexion partenariale en MOUS sur

MOBILISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

les instructions ministérielles, circulaires, appel à projet etc,

► Mutualisation des sources documentaires et guides édités par l'observatoire de la laïcité

► Réalisation d'un état des lieux par ville de Dijon et la Caf à partir des outils et d'actions mises en place sur ces questions.

• Des besoins identifiés :

► L'apprentissage de la langue fran-

çaise pour comprendre et s'approprier les valeurs de la république et la laïcité.

La formation des professionnels sur la laïcité et la prévention de la radicalisation : une démarche de métropole à initier puis une mobilisation des acteurs à l'échelle des territoires (ex formation inter partenariale sur la laïcité dans le quartier des grésilles).

3 L'IMPACT FINANCIER DE LA CAF SUR LES QPV

1. Solvabilisation des familles :

Prestations versées en 2015-2016-2017

Prestations d'éducation : 10 561 751 €

Aides au logement : 3 561 768 €

Minima sociaux : 540 608 €

2. Développement territorial : Accompagnement financier des collectivités et associations porteuses de projet :

Plus de 20 000 000 € sur 2015-2016 et 2017 versés au bénéfice des habitants des QPV de la métropole dijonnaise.

• DÉTAIL POUR 2017 :

TERRITOIRES "POLITIQUE DE LA VILLE"		2017							TOTAL
		FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
		PSO	CEJ	Fonds nationaux	Fonds locaux	Plan Crèche - Plan Renovation - acc P&U	Fonds Locaux subvention prêt		
DIJON	Fontaine d'Ouche	1 048 093	150 675	24 252		0			1 223 020
	Grésilles	1 004 202	25 976	21 875		23 333			1 075 386
	TOTAL	2 052 295	176 650	46 127	0	23 333	0	0	2 298 406
	LONGVIC	731 807	258 181	3 213					993 001
	CHENOVE	923 610	201 539	75 611	12 628	15 832			1 229 220
	TALANT	930 653	110 242	0					1 040 896
	QUETIGNY	714 277	182 176	33 877		355 200			1 285 530
TOTAL GENERAL		5 352 442	928 789	158 828	12 628	394 365	0	0	6 847 052

3. Aides aux familles :

Aides financières, aide aux temps libre environ 50 000 € sur 3 ans.

4. Intervention des professionnels de la Caf : Référent politique de la ville, tra-

vailleurs sociaux accès aux droits, médiatrices familiales, chargés de conseil et de développement, coordinateur parentalité, professionnels du centre social des Grésilles etc...

Environ 3 500 000 € pour les 3 ans.

4 BILAN ET PERSPECTIVES 2018-2022

La Caisse d'allocation familiales remarque et attend pour la prochaine période 2018-2022 du contrat de ville :

- ▶ Une mobilisation forte des différents acteurs dans la préparation du contrat ville mais un acteur majeur est non signataire : le conseil Départemental.
- ▶ Une mise en œuvre du contrat dynamique au départ qui s'essouffle sur la durée et une opérationnalité très variable selon les piliers.
- ▶ Un portage politique qui gagnerait à être plus affirmé.
- ▶ Un pilotage du contrat évolutif : la place des différents acteurs pourrait être plus clairement identifiée.
- ▶ Une évaluation essentiellement axée sur les moyens mobilisés et non sur les effets produits. (évaluation d'impact à développer, mesure des effets sur les habitants, implication des habitants à consolider...).
- ▶ Les enjeux transversaux (valeurs de la république, jeunesse, lutte contre les discriminations ; égalité hommes-femmes) peu lisibles.
- ▶ La participation des habitants à travers les conseils citoyens : une obligation pourtant réglementaire. Le travail engagé avec les structures de quartier dans le rôle qu'elles pourraient jouer dans les conseils citoyens n'a pas mobilisé les communes.
- ▶ La thématique Éducation sur laquelle la Caf a toute légitimité a démarré en juillet 2016 par la mise en place du comité technique éducation du pilier cohésion sociale du contrat de ville.

- ▶ 3 axes de travail et une thématique transversale (la parentalité) ont été identifiés.

• LA PRÉ SCOLARISATION

• Un constat :

- ▶ Une offre existante sur tous les territoires mais une hétérogénéité des dispositifs.

• Des questions :

- ▶ Quelle formation pour les professionnels ?
- ▶ Quelle articulation avec les structures petite enfance ?

Cette réflexion rejoint un des axes du schéma départemental des services aux familles.

La coordination éducative, les alliances éducatives, la continuité éducative, l'éducation partagée :

- ▶ Les différents dispositifs et leur articulation (PRE, PEDT, PEG, CLAS, etc...),
- ▶ Mutualisation des expériences de coordination sur les territoires.

Garantir les conditions de la réussite scolaire pour tous et prévenir le décrochage. Mais quelle coordination des dispositifs et des acteurs ?

À ce jour il semblerait que seul l'état des lieux de l'existant et l'échange entre territoires sur quelques bonnes pratiques ont été réalisés.

3

LA CAISSE DE DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La Caisse des dépôts et consignations, acteur historique de la Politique de la ville et du renouvellement urbain, intervient sur les volets développement économique et développement urbain du contrat de ville, en matière d'expertise et de financement, en vertu d'une convention d'objectifs signée le 18 juin 2014 avec l'État.

Dans ce cadre, sur la période 2015/2017, la Caisse des dépôts et consignations a cofinancé deux études conduites par Dijon métropole, et ce au titre de ses crédits d'ingénierie :

- ▶ Une étude pré-opérationnelle de rénovation énergétique pour la mise en œuvre d'une opah copropriétés dans les quartiers de Fontaine d'Ouche à Dijon et du Mail à Chenôve ;
- ▶ Une étude de définition d'une stratégie de développement de l'activité économique et commerciale dans

les quartiers politique de la ville de la métropole.

Pour ces deux études, le montant total de l'engagement de la Caisse des dépôts et consignations s'élève à 50 000 euros.

• PERSPECTIVES 2018-2022

Sur la période à venir, la Caisse des dépôts mobilisera sa Banque des territoires pour poursuivre son accompagnement des acteurs locaux en ingénierie, prêts, investissement en fonds propres.

Ses engagements prévisionnels figureront dans les maquettes financières. Ainsi, par exemple sur Fontaine d'Ouche, la Caisse des dépôts et consignations mobilisera des prêts à l'attention des bailleurs sociaux à une hauteur estimée à 29,6 millions d'euros pour financer leurs investissements (réhabilitations, requalification,...).

4

L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Ce bilan a été réalisé en concertation entre l'Agence régionale de Santé et Dijon métropole pour la période 2015-2017.

De 2015 à 2017 a été élaboré, puis mis en œuvre le premier Contrat Local de Santé (CLS) de l'agglomération dijonnaise.

Au regard des travaux engagés dans le cadre de la politique de la ville, la mé-

tropole dijonnaise et l'ARS ont décidé de déployer dans un premier temps le CLS sur les 5 communes ciblées par le contrat de ville, Chenôve, Dijon, Quetigny, Longvic et Talant.

Signé le 30 novembre 2016, Le Contrat Local de Santé de Dijon métropole 2016-2018 s'articule autour de trois grandes orientations :

- ▶ Renforcer les soins de proximité, en améliorant la coordination des professionnels de santé ;
- ▶ Améliorer les parcours de santé, axés sur les besoins de populations ciblées (personnes en situation de souffrance psychique, personnes âgées, adolescents et jeunes adultes) ;
- ▶ Promouvoir les actions spécifiques au territoire, notamment sur les questions de prévention et d'hygiène.

Ces premières années de mise en œuvre du contrat ont permis de créer une dynamique intercommunale en matière de santé. L'évaluation réalisée en 2018 a notamment identifié les points forts suivants :

- ▶ Mobilisation des partenaires et partage des pratiques ;

- ▶ Meilleure connaissance de l'existant et démultiplication des actions (exemple : campagne Octobre Rose déployée sur les 5 communes signataires) ;
- ▶ Initiation d'actions innovantes et expérimentales, telles que l'unité d'intervention à domicile en santé mentale.

Afin d'engager une réflexion autour du renouvellement du CLS, un avenant de prorogation d'une durée d'un an sera envisagé pour l'année 2019. Une extension de la démarche aux autres communes de la métropole qui souhaiteront intégrer le dispositif est prévu pour la future contractualisation.

5

LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)

.....// Ce bilan a été réalisé en concertation entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et Dijon métropole, pour la période 2015-2017.

• 2016 : MISE EN PLACE DU CONTRAT TERRITOIRE LECTURE (CTL) MÉTROPOLITAIN

Le 29 septembre 2016 : le Conseil de communauté adopte une Convention Culture et Territoires proposée par Dijon Métropole, la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté et l'Education nationale, pour la période 2016 - 2018 ;

• Son premier axe opérationnel est le CTL ;

Il est financé à parité par la DRAC et Dijon Métropole à hauteur de 25 000 € chacun, soit un total de 75 000 € pour les trois ans ;

• Son objectif principal est de valoriser le rôle de la lecture comme vecteur de lien social dans les quartiers Politiques de la ville de Dijon Métropole ;

Son animation technique et opérationnelle est confiée à Dijon Métropole ;

• Fin 2016 : mise en place de la dynamique partenariale :

- ▶ Formalisation du fonctionnement du CTL ;
- ▶ Choix par les partenaires des orientations opérationnelles prioritaires.

• Les actions réalisées en 2017

- ▶ Une étude "La lecture publique dans les quartiers Politiques de la ville de Di-

jon métropole : offres et usages" :

► Déclinaisons de ces préconisations en plan d'action pour :

- Valoriser l'axe de la jeunesse en renforçant le lien bibliothèque / Éducation nationale ;
- Générer du lien social avec les parents.

► Une formation commune avec 22 enseignants et 8 bibliothécaires pour favoriser l'initiation de projets pédagogiques partagés dans le cadre du volet lecture de l'EAC (Éducation Artistique et Culturelle) ;

► La constitution de mallettes pédagogiques supports de ces projets ;

► La conception et l'impression de documents de communication.

• Les actions réalisées en 2018

► Des actions pédagogiques déclinées à partir de l'œuvre d'une auteure jeunesse, Nathalie NOVI, et organisées autour de trois temps forts :

- Une exposition itinérante dans les six bibliothèques du 9 janvier au 30 juin 2018, soit pendant 20 semaines ;
- Des rencontres avec l'auteur dans les classes, soit au total :
 - 14 classes : 7 collèges et 7 écoles élémentaires partenaires ;
 - environ 300 élèves impliqués ;
- Six performances picturales et musicales dans les bibliothèques (ou à proximité), ouvertes en priorité aux élèves des classes partenaires et à leurs familles ;
- Évaluation des actions conduites à partir des retours d'expérience des partenaires et valorisation des productions des élèves ;

► Un état des lieux de l'offre numérique dans les QPV intégré dans une étude plus globale, conduite dans le

cadre de l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux) pour :

- Identifier les freins et les besoins en informatique des habitants des QPV dans le cadre de l'accès aux droits ;
- Réaliser une cartographie des structures d'accueil ;
- Collecter des données sur le fonctionnement des EPN (Espaces Publiques Numériques) des bibliothèques et des structures socio-culturelles de proximité ;
- Finalisation de l'étude en janvier 2019 et élaboration d'un plan d'action.

• PERSPECTIVES 2018- 2022

► Préfigurer le renouvellement de la Convention Culture et Territoires, et donc du CTL ;

► Poursuivre le plan de formation à travers deux propositions permettant de :

- Créer une complémentarité entre les professionnels des structures culturelles, éducatives, sociales et de la petite enfance dans les QPV ;
- Les aider à travailler avec des parents en difficulté avec la lecture et à les sensibiliser à l'accompagnement de leurs enfants ;

► Décliner sur le territoire métropolitain le dispositif de médiation "Des livres à soi" qui vise à la prévention de l'illettrisme et à la réduction de l'inégalité d'accès à la culture auprès des parents maîtrisant peu ou mal le français ;

► Poursuivre le volet expérimental du CTL à travers la programmation d'un spectacle destiné aux enfants dès 10 mois favorisant une première approche des familles.

• LES AVANCÉES ET LES POINTS DE VIGILANCE DU CTL

• **Les avancées :**

- ▶ Une mobilisation et un engagement de l'ensemble des partenaires ;
- ▶ La définition d'enjeux communs autour du rôle social que peut tenir la lecture dans les QPV ;

• **Les points de vigilance :**

- ▶ Redéfinir collectivement les objectifs prioritaires du CTL et les articuler avec les objectifs individuels des partenaires ;
- ▶ Approfondir la démarche d'interrogation des partenaires quant à leur degré de contribution à l'attractivité des QPV



ÉVALUATION DE LA PLUS-VALUE EN MATIÈRE D'INGÉNIERIE ET DE GOUVERNANCE

OBSERVATION/SUIVI/ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE : UNE INGÉNIERIE À RENFORCER

Dijon métropole donne depuis plus de dix ans une place importante aux missions d'observation et d'évaluation des différentes politiques publiques. En effet, avec le CCAS de la ville de Dijon elle a engagé depuis 2006 des démarches d'observation dans les champs de la cohésion sociale avec la mise en œuvre :

- ▶ d'un observatoire de la Politique de la Ville à l'échelle intercommunale ;

- ▶ de la conduite d'une analyse des besoins sociaux au niveau du CCAS.

Puis en 2013, dans un souci d'optimisation du mode de gestion et de coordination des démarches d'observation, les élus ont décidé d'engager un travail conjoint entre à l'époque le Grand Dijon, la ville de Dijon et son CCAS afin de développer une fonction d'observation partagée.

1 DE 2007 À 2014 : D'UNE LOGIQUE CONTRACTUELLE À UNE LOGIQUE DE PROJET

Le Grand Dijon a inscrit son action en faveur des quartiers prioritaires au travers des Contrats et Projets Urbains de Cohésion Sociale (CUCS/PUCS) pour la période 2007 à 2014. **Un observatoire de la Politique de la ville a été mis en œuvre en 2008, en collaboration avec le cabinet Compas-Tis**, alimenté par des données issues de nombreux partenaires institutionnels et associatifs (CAF, URSSAF, Mission locale, Pôle Emploi...). Il permet d'accompagner les ambitions de la Politique de la ville par un suivi et une veille continue des territoires relevant de la géographie prioritaire, et de favoriser la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire autour d'enjeux partagés et compris.

En 2011, parallèlement à ces cadres contractuels, le Grand Dijon a souhaité avec l'appui des acteurs locaux engager

un travail visant à repositionner la Politique de la Ville dans une démarche s'appuyant sur les politiques de droit commun dans une approche relevant davantage de la cohésion sociale. Le Grand Dijon a ainsi été retenu par l'État comme site préfigurateur dans le cadre de la réforme de la Politique de la Ville. Dans cette optique, il convenait donc de se doter d'**un outil d'appui en terme d'observation et d'évaluation des politiques publiques soit d'un observatoire plus large de la cohésion sociale**. La principale finalité de l'observatoire, à travers l'animation de groupes de professionnels locaux, a consisté à porter à la connaissance des élus et des opérateurs, des informations de conjoncture et/ou de réaliser des diagnostics partagés de la situation du territoire notamment en matière d'inégalités territoriales.

Des focus ont été réalisés sur des thématiques comme la petite enfance, la culture, l'éducation, l'habitat et le logement,... À partir de ces diagnostics partagés, il s'agissait de définir des enjeux à

proposer à l'arbitrage, pour un meilleur pilotage des politiques publiques afin de permettre d'améliorer sa mise en œuvre en donnant des outils qui objectivent les situations.

2 DEPUIS 2015 : POUR UN DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

En 2015, le Grand Dijon a signé le 6 juillet son Contrat de Ville 2015-2020 pour lequel la production de synthèses annuelles pour chacune des communes de la Politique de la Ville ont été réalisées au sein de l'observatoire de la cohésion sociale. Ainsi chaque année, les données sont collectées, traitées et formalisées par l'observatoire puis partagées localement afin de dégager les enjeux des quartiers sur le principe des synthèses AFOM (Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces).

Les travaux de l'observatoire alimentent les réflexions des professionnels de la Politique de la Ville et ont une incidence directe sur les programmations annuelles.

Dans le même temps, passant de communauté urbaine à métropole, Dijon métropole via son projet de territoire se veut être désormais un lieu de dialogue, de partage des bonnes pratiques, de convergence et de cohérence des politiques essentiellement communales. Espace ressource, lieu de production de connaissances socio-démographiques via des focus thématiques, elle veut permettre d'accentuer et de rendre plus ef-

ficaces ses efforts vers le "bien vivre ensemble", voulu par les élus communaux. D'autant plus qu'en 2019, le transfert des compétences sociales du Conseil départemental de Côte-d'Or à Dijon métropole sera en cours de déploiement.

Depuis 2017, dans le cadre de son projet de développement de la politique de cohésion sociale et territoriale, Dijon métropole a pour objectif de réaliser des études à l'échelle des 24 communes, à partir de thématiques de droit commun, aussi diverses que l'habitat, l'emploi/développement économique, l'éducation, la culture, la santé, la prévention de la délinquance, les personnes âgées..., tout en soutenant de nombreux dispositifs pour l'égalité des chances au travers du Contrat de Ville 2015-2020, et à travers son engagement dans la rénovation urbaine des quartiers.

Finalement, l'ensemble de ces travaux d'observation/évaluation ont permis de sensibiliser puis d'habituer l'ensemble des acteurs du territoire à ces pratiques d'analyse partenariales

3 BILAN POUR LA PÉRIODE 2015-2017

Dès 2014, l'ensemble des partenaires du territoire a été mobilisé lors de l'écriture des orientations et plans d'action par pilier du Contrat de Ville 2015-2020. Une grille d'indicateurs a été proposée pour engager une démarche de réflexion sur l'observation, le suivi et l'évaluation.

Pour engager cette démarche, la méthode suivante avait été définie :

- ▶ organiser des temps de travail par pilier, commun à Dijon métropole et aux communes, avec les acteurs institutionnels ou associatifs mobilisés pour la collecte de données nécessaires à la construction des indicateurs ;
- ▶ définir un indicateur synthétique global qui permette de voir si les inégalités territoriales se réduisent ou s'accroissent ;
- ▶ prévoir des temps de validation communs.

Cette mission d'observation / suivi / évaluation du contrat de ville n'a pas été mise en place sur la période 2015-2017, par manque de moyens en personnel pour l'assurer.

Néanmoins, des groupes techniques sur les thématiques suivantes ont été réunis :

- ▶ Emploi, développement écono-

mique et formation ;

- ▶ Éducation (PRE, décrochage scolaire) ;
- ▶ Santé ;
- ▶ Culture ;
- ▶ NPNRU ;
- ▶ Abattement de TFPB ;
- ▶ Peuplement.

Ces groupes techniques ont décliné des actions spécifiques à conduire en priorité sans pour autant bénéficier d'un espace et de temps suffisants à la mise en forme d'une méthode et d'une grille d'indicateurs pertinentes. D'autant plus que la connaissance de l'ensemble des actions conduites au titre du droit commun ne sont pas forcément préalablement connues par les partenaires.

Le comité de pilotage du contrat de ville est l'instance d'observation et de suivi du bon déroulé des actions spécifiques mises en place dans le cadre du contrat de ville. Il n'est pas un simple lieu de suivi d'indicateurs. Pour autant, de nombreux partenaires regrettent qu'il ne soit pas un lieu dans lequel le débat et les échanges soient facilités, notamment avec les représentants des conseils citoyens, qui, encore trop timides, n'osent pas prendre la parole.

4 PERSPECTIVES 2018 - 2022

En collaboration avec le cabinet Compas-Tis, Dijon métropole ré-interrogera avec les partenaires, pour la période 2018-2022, la méthodologie relative

à l'observation / suivi / évaluation du contrat de ville. D'autant plus qu'une évaluation de l'ensemble du contrat de ville devra être réalisée en 2022.

-// Pour cela, il conviendra de mobiliser un groupe de travail qui préalablement devra convenir d'une définition et d'une méthode communes de l'évaluation, car :

ÉVALUER C'EST



UN PROCESSUS
POUR
CONNAÎTRE,
COMPRENDRE,
JUGER, DÉBATTRE,
RÉORIENTER ET
DÉCIDER



POUR INFINE MIEUX AGIR

ÉVALUER CE N'EST PAS



UNE SIMPLE
ACCUMULATION
D'INFORMATIONS
L'UNIQUE MESURE
DES CHANGEMENTS
DE LA SITUATION
SUR UN TERRITOIRE



UN VERDICT RENDU APRÈS-COUP

Ensuite, pour mettre en place cette instance d'observation/suivi/évaluation du contrat de ville en continu, plusieurs principes devront être développés :

1. Définir la gouvernance de l'évaluation et les modalités pour sa bonne réalisation :

Cette instance de décision, sera chargée de structurer l'évaluation, le cadrage de l'exercice et la construction des outils, animation du processus, restitution et diffusion.

2. Définir l'exercice de suivi-évaluation :

Évaluer le contrat de ville c'est mesurer la contribution du contrat dans la réduction des inégalités sur le territoire, dans une approche territorialisée (les QPV et les quartiers de veille actives). Ce qui doit être suivi et évalué, c'est le

Contrat de Ville. Non pas la réalité sociale locale et les changements qui l'affectent, mais la volonté commune des multiples acteurs signataires du contrat de "faire quelque chose ensemble" pour transformer cette réalité locale.

3. Définir ce que l'on veut évaluer en fonction de ce que l'on cherche à savoir :

À commencer par le droit commun comme l'indique le TITRE I – Art. 1. de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui "mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres" ;

4. Quel processus évaluatif :

Les partenaires devront s'entendre sur des connaissances utiles communes. Ils évalueront la réalisation d'actions pour rendre compte de la façon dont elles ont été menées, quels moyens mobilisés (humains, techniques, financiers) ; sur les résultats pour décrire ce que la réalisation a permis d'obtenir (exemple le nombre de bénéficiaires) ; les impacts pour mesurer les effets produits par l'action de façon directe ou indirecte, à plus ou moins longs termes. Plus globalement, quels sont les changements observés dans la vie des bénéficiaires du fait des actions conduites.

Des réunions à l'échelle de la métropole et des communes devront être organisées.

Le but étant bien d'améliorer l'action publique locale en la rendant plus équitable, c'est-à-dire mieux adaptée aux besoins différenciés des habitants des quartiers prioritaires et de veille, en concertation avec les conseils citoyens. Ces derniers ne seront ainsi plus seulement consultés ou concertés, mais ils prendront part à l'évaluation et aux décisions qui concernent le Contrat de Ville.

2 UN PARTENARIAT FORTEMENT MOBILISÉ MAIS DES INSTANCES À RÉAJUSTER

Depuis 2002 Dijon métropole s'est engagé dans un portage intercommunal de la Politique de la ville et exerce cette compétence de façon coordonnée avec les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant, en cohérence avec les orientations du projet métropolitain.

Ce positionnement s'est traduit par la signature d'une convention de rénovation urbaine d'agglomération dès 2005 et des Contrat et Projet Urbains de Cohésion Sociale (CUCS et PUCS) en 2007.

Puis, pour préfigurer le contrat de ville 2015-2020, différentes méthodes d'approche ont concouru à son élaboration :

- ▶ Le PSL territorial et communautaire ;
- ▶ Des démarches internes aux communes de mise en place de réflexions transversales sur les enjeux du Contrat de Ville ;

- ▶ Des méthodologies d'élaboration portées à la fois par les communes et par des cabinets d'ingénierie ;
- ▶ Des groupes de travail réunissant les communes et la métropole ;
- ▶ Des objectifs définis en fonction des besoins issus des diagnostics territoriaux et en lien avec les axes stratégiques communautaires.

Mais un tronc commun : de par sa compétence "Politique de la Ville", la métropole coordonne la démarche au travers de l'animation de la MOUS d'agglomération et des groupes thématiques, permettant ainsi aux communes et partenaires de travailler ensemble.

Partenarial, ce contrat de ville unique est signé entre l'État et Dijon métropole, les 5 villes des territoires concernés, le Conseil régional de

Bourgogne-Franche-Comté (disposant de sa convention régionale de cohésion sociale et urbaine 2015-2020 et signataire du Contrat de Plan État Région 2015-2020), les bailleurs, le Rectorat, la Caisse d'Allocations Familiales, les bailleurs ainsi que d'autres partenaires comme l'Agence Régionale de Santé, la Caisse des dépôts et consignation, Pôle emploi...

La loi a fait évoluer nationalement la gouvernance de la Politique de la ville en garantissant l'implication et le rôle des communes et des métropoles.

• BILAN POUR LA PÉRIODE 2015-2017 :

Perception du partenariat et de la gouvernance par les différents partenaires : un schéma de pilotage qui a évolué en fonction des pratiques.

En 2017, pour mieux connaître l'avis des partenaires du contrat de ville 2015-2020 tant sur la préfiguration passée du contrat de ville que de l'état de la gouvernance et du partenariat à mi-parcours, un questionnaire leur a été envoyé par Dijon métropole, conformément au modèle de questionnaire réalisé par le CGET en mai 2017, issu d'un guide d'évaluation du Contrat de ville.

Une analyse des premiers éléments saillants des questionnaires recensés a été réalisée par le cabinet Compas-Tis (Fin 2017 recensés : Dijon métropole, Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny, Talant) :

Pour préfigurer le contrat en ville en 2014, des groupes de travail thématiques ont permis de faire se réunir les partenaires majeurs de la Politique de la ville. Cette approche transversale a permis de mobiliser une grande partie des services des villes des 5 communes concernées. Néanmoins, le délai

contraint d'élaboration et d'écriture du contrat de ville a entravé la démarche globale de réflexion :

• Points positifs :

Choisi comme territoire test pour les avenant CUCS en 2011, le Grand Dijon avait préalablement acquis une méthode de travail et mobilisé les partenaires de la Politique de la ville.

Des réflexions ont été engagées dès 2013 et ont permis d'appréhender la nouvelle géographie prioritaire très tôt avec un temps d'arrêt pour analyser ce qui fonctionnait ou ne fonctionnait pas dans les actions mises en œuvre.

• Point négatif :

Un délai d'élaboration assez limité qui, s'il a permis de réfléchir aux modes d'action, s'est basé plus sur du ressenti que sur des résultats quantifiés.

Pour autant, la participation des habitants a été en partie respectée :

- ▶ Des conseils citoyens créés dans chacun des QPV,
- ▶ Une maison du projet créée dans un quartier. À Chenôve, mise en place depuis 2010, aujourd'hui lieu d'information au cœur du projet de renouvellement urbain,
- ▶ Une participation citoyenne au cœur des différentes instances mises en place :
 - * Mobilisation des habitants dans le cadre de la GUSP lors des diagnostics et des réunions de suivi (Longvic),
 - * Des conseils participatifs, et mise en place d'actions de participations des habitants aux différents projets futurs (Chenôve),
 - * Commissions de quartier à Dijon (aux Grésilles et sur Fontaine d'Ouche),
 - * Création d'une nouvelle association d'usagers du Centre Social

(Talant),

* Réunions publiques par thématique (Quetigny).

En ce qui concerne la gouvernance du contrat de ville, les partenaires interrogés ont fait les remarques suivantes :

► La cohésion communautaire comme socle à l'animation stratégique du Contrat de Ville :

"La MOUS d'agglomération" qui se réunit tous les deux mois comme instance de travail communautaire

* Des diagnostics partagés pour décider d'orientations communes sur les moyens humains et financiers nécessaires

► Une organisation propre à chacune des communes ayant signé le Contrat de Ville

* Un service dédié dans deux des communes, Dijon (mutualisé avec Dijon métropole) et Longvic

* Un(e) élu(e) à la Politique de la ville sur chaque commune

* Des groupes de travail transversaux dans les autres communes, avec des chefs de projets désignés

* Des COPIL composés à la fois d'élus positionnés sur le Contrat de Ville et de techniciens

► Au cœur de la démarche, la nécessité de former des groupes de travail thématiques se traduit à l'échelle de la métropole par :

* Une forte présence du PRE (Pro-

gramme de Réussite Educative) au sein des thématiques travaillées depuis 2015. Plus d'une quarantaine de réunions à l'échelle de la métropole sur 2017

* La médiation et la tranquillité au travers des CLSPD (Contrat Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance) font l'objet de réunions de travail périodiques (au total plus d'une cinquantaine de réunions à l'échelle de la métropole en 2017)

* La mixité sociale et le peuplement reste elle aussi, en tant que thématique, très présente au sein des travaux menés par les élus et techniciens

* Enfin la Santé a fait l'objet en 2017 d'une vingtaine de réunions à l'échelle de la métropole dijonnaise

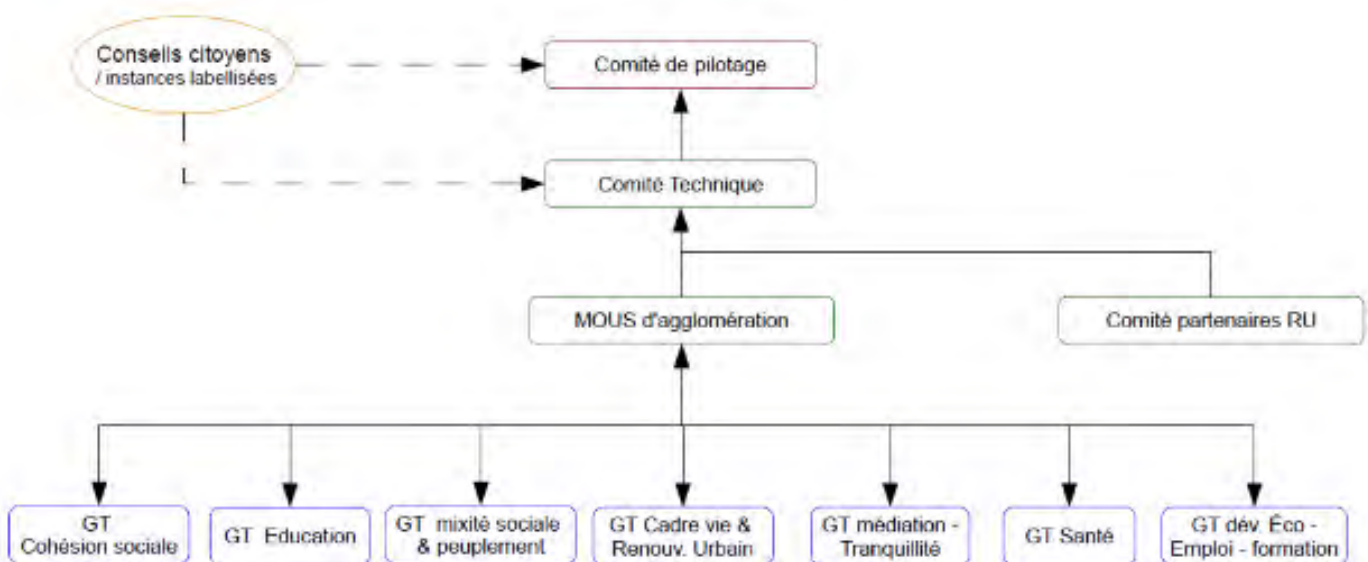
► Une gouvernance qui a permis de s'affranchir de la logique sectorielle inhérente à la mise en place de politiques publiques

* Un chef de projet Politique de la Ville

* Un(e) élu(e) nommé(e)s dans chaque commune, un(e) technicien(ne), un(e) directeur/trice du CCAS ou de l'action sociale des communes et à Dijon métropole

* Des partenaires invités à chaque réunion de la MOUS (Etat, Caf, ARS, Conseil régional, Conseil départemental, l'USHB)

LE SCHÉMA CI-DESSOUS REPRÉSENTE L'ARTICULATION PRÉVUE EN 2015 DES DIFFÉRENTES INSTANCES DE PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE :



Ainsi, le comité de pilotage existant a été globalement maintenu dans son organisation.

Co-présidé par le Secrétaire général de la Préfecture et les vice-Présidents en charge de la Politique de la ville et du renouvellement urbain à Dijon métropole, il associe l'ensemble des partenaires signataires du Contrat de Ville.

Cette organisation a permis de maintenir l'engagement et la mobilisation de chacun des partenaires, pour la mise en œuvre du Contrat de Ville, et de contribuer à une meilleure transversalité entre les trois piliers et les axes transversaux. En 2015, 2016 et 2017, ont été organisés 4 comités de pilotage Contrat de Ville (environ 1 par an), rassemblant en moyenne 44 acteurs de la politique de la ville.

Changement notable : depuis 2016, les représentants des conseils citoyens siègent dans cette instance.

- **Les comités techniques se sont bien mis en place, en amont des comités de**

pilotage.

Le Comité technique est co-animé par l'État, Dijon métropole et les communes ayant des quartiers prioritaires et de veille. Il regroupe les techniciens des différentes composantes du comité de pilotage (hors élus). Il se réunit une fois par an.

Lieux de discussion entre partenaires financeurs, ils visent à favoriser une recherche constante d'amélioration des pratiques, pour une meilleure intégration des actions de la Politique de la ville dans le droit commun.

- **La Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Sociale**

Dijon métropole anime techniquement et opérationnellement le Contrat de ville à travers la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) à l'échelle de la Métropole.

Cette équipe technique restreinte est composée du chef de service Politique de la ville et du chef de service logement et rénovation urbaine de Dijon

métropole, des chefs de projet des 5 communes Politique de la Ville (Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant), du chef de service Politique de la ville de la Direction départementale de la Cohésion Sociale de Côte-d'Or et d'un représentant de la Direction Départementale des Territoires, et des délégués du Préfet.

Cette équipe a été élargie dès 2016 aux partenaires du Contrat de ville comme le Conseil régional, le Conseil départemental, les bailleurs, la Caisse d'Allocations familiales...autant que de besoin.

• **Les groupes techniques sont des lieux de pilotage des orientations du Contrat de Ville.**

Sur la période 2015-2017, cinq groupes ont été mis en place et animés par les chefs de projets Politique de la ville et Rénovation urbaine de Dijon métropole.

- ▶ Un groupe technique Éducation : réuni 1 à 2 fois par an ;
- ▶ Un groupe technique lié à la convention Culture et territoires : réuni 1 à 2 fois par an ;
- ▶ Un groupe technique lié au Contrat Local de Santé : réuni 1 à 2 fois par an ;
- ▶ Un groupe technique Emploi, développement économique et formation qui a été intégré dès 2016 aux réunions du Service Public de l'Emploi Local (SPEL), la Politique de la ville étant un des volets abordé en complément des politiques de l'emploi de droit commun : réuni 4 fois par an ;
- ▶ Un groupe technique NPNRU : réuni 4 fois par an ;
- ▶ Un groupe technique logement : réuni 4 fois par an ;
- ▶ Un groupe technique abatement de la TFPB : réuni 4 fois par an.

Ces groupes techniques ont souvent permis la formalisation de contrats ou conventions et la réalisation de zooms ou d'études comme par exemple : le

contrat local de santé, la convention culture et territoire, l'étude sur les commerces dans les QPV...

D'ailleurs, l'étude conduite sur le commerce dans les QPV n'a pas encore été déployée avec les équipes du développement économique de la métropole dijonnaise.

• **La médiation et la tranquillité publique**

Au travers des CLSPD, des réunions périodiques ont lieu sur chaque commune. À la demande du Président de Dijon métropole, une réunion des maires concernés par la préfiguration d'un Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), à savoir : Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny, Talant, Saint-Apollinaire et Chevigny-Saint-Sauveur a été organisée début 2018. Néanmoins, Dijon métropole, en collaboration avec les bailleurs, a mis en place en 2016 Grand Dijon Médiation, une association qui doit permettre la mise en œuvre d'actions de médiation, forme innovante d'intervention et de régulation sociale, d'une part, sur les territoires politique de la ville (territoires prioritaires et zones de veille) et d'autre part, à concurrence de 30 % du temps d'activité des salariés, sur les secteurs en tension qui le nécessiteraient.

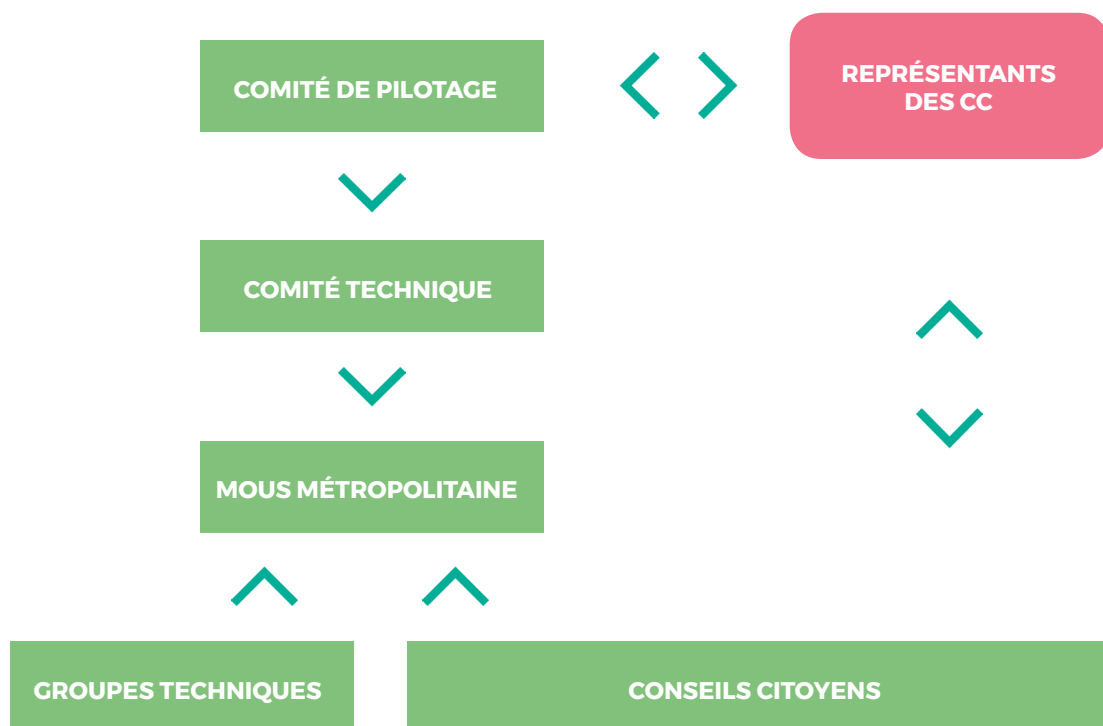
• **La gestion urbaine sociale de proximité (GUSP)**

L'amélioration du cadre de vie, à travers les problématiques de propreté, de maintenance, d'entretien des immeubles, du lien social, d'équipement, d'aménagement, de stationnement et de gestion locative, est une des thématiques qui n'a pas fait l'objet de la mise en place d'un groupe technique. Cette thématique fera donc l'objet d'une attention particulière pour la période 2018-2022 du contrat de ville.

Un groupe technique relatif à la Jeunesse et un groupe technique relatif aux sports mériteraient d'être mis en place pour débattre de la place des

jeunes dans les quartiers prioritaires, tout comme de la promotion du sport dès le plus jeune âge.

LE SCHÉMA CI-DESSOUS REPRÉSENTE L'ARTICULATION PRÉVUE POUR LA PÉRIODE 2018-2020 DES DIFFÉRENTES INSTANCES DE PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE :



À l'échelle locale, les communes ont leur organisation propre pour mettre en œuvre les orientations du contrat de ville. S'est ajoutée la mise en place sur chaque commune des conseils citoyens.

En 2016, **des conseils citoyens** ont été installés sur les quartiers prioritaires selon des méthodes différentes sur les 5 communes.

Néanmoins, plusieurs conseils citoyens n'ont pas encore été labellisés par l'État parce qu'ils ne répondaient pas dans leur méthode de mise en œuvre aux attendus. Un travail de mise en conformité sera opéré sur la deuxième

période du contrat de ville.

Bien que des formations pour les membres des conseils citoyens aient été mises en œuvre par l'État et Dijon métropole, la prise de parole de représentants dans les instances partenariales reste encore timide.

Ainsi, à travers ces différents groupes de travail présentés, la remontée ou descente d'informations vers les communes et les habitants sont assurées

► Un effort de transversalité sur de nombreuses thématiques

* À l'échelle communautaire, une approche thématique liée aux missions

de la Communauté d'agglomération : notamment le développement économique de Dijon métropole

* À l'échelle des communes, la jeunesse, l'éducation, la tranquillité publique et la prévention de la délinquance au cœur des thématiques

En conclusion, les partenaires ont souhaité pour la prochaine période du contrat de ville :

► Poursuivre la constitution de groupes thématiques sur :

- Le volet Emploi : intégrer les communes de la Politique de la ville au SPEP ;
- Le volet du sport : comme pour la

convention culture et territoires, mobiliser les acteurs sportifs en faveur des publics des QPV ;

- La lutte contre les discriminations et l'Égalité F/H : définir un plan de lutte ;
- La prévention de la délinquance : mettre en œuvre un CISPD et y intégrer le plan d'actions de prévention de la radicalisation ;
- La Jeunesse : quelle politique jeunesse concertée ?

Une articulation à maintenir dans les actions, entre celles relevant du droit commun et celles relevant de la Politique de la Ville (travail des groupes thématiques).

3 UNE GOUVERNANCE EN CONSTANT AJUSTEMENT POUR ANIMER ET FAIRE VIVRE LE CONTRAT DE VILLE

Une nécessité pour les collectivités de positionner durablement des chefs de projets missionnés sur le Contrat de ville pour établir une cohérence dans les projets ;

- Poursuivre les temps de rencontre entre élus de la Politique de la ville via la mise en place de réunions de concertation régulières ;
- Poursuivre l'évaluation de la gouvernance auprès des autres partenaires du contrat de ville.

• ZOOM SUR LE SCHÉMA D'INGÉNIERIE DE L'ÉTAT

En 2017, le pilotage des politiques publiques mises en œuvre dans le cadre de la politique de la ville et donc du contrat de ville, a été recentré en préfecture.

La nomination d'une chargée de mis-

sion cohésion sociale au sein des services du secrétariat général de la préfecture et la mise en place des deux instances suivantes, ont concouru à cette nouvelle organisation : le comité de pilotage (COFIL) des services de l'État en Côte d'Or

Ce comité vise à assurer la coordination interministérielle des politiques publiques mises en œuvre par l'ensemble des services et établissements de l'État, ainsi que par la Caisse d'Allocations Familiales en faveur des quartiers prioritaires de la ville et de leurs habitants.

Il est composé, outre les services porteurs de piliers (DDCS, UD-DIRECCTE et DDT), de l'Éducation Nationale, de la Caisse d'Allocations Familiales, de Pôle Emploi, des forces de l'ordre, des services judiciaires ...

Les missions du COPIL sont notamment de :

- ▶ coordonner l'action des services de l'État pour :
 - identifier et affirmer l'action de droit commun menée par les services de l'État,
 - élaborer le point de vue de l'État en Côte d'Or, en fédérant l'action des services,
 - piloter la mise en œuvre des dispositifs départementaux.

• LE COMITÉ TECHNIQUE ÉTAT

Cette instance collégiale est composée des services de la DDCCS, de la DDT, de l'UD-DIRECCTE, de la préfecture et des délégués du préfet. Ce comité étu-

die notamment les sujets d'actualité et prépare les comités de pilotage.

Le secrétariat de ces deux instances est assuré par la préfecture.

Chaque service demeure responsable de son pilier du contrat de ville et l'interlocuteur de Dijon-métropole sur les missions le concernant : la DDCCS pour la cohésion sociale, la DDT pour le cadre de vie et le renouvellement urbain et l'UD-DIRECCTE pour l'emploi et le développement économique.

Cette organisation a permis de renforcer les échanges et le travail collaboratif engagés depuis plusieurs années entre les services de la métropole et ceux de l'État comme le montre le schéma ci-dessous :

Dijon-Métropole	État
Gouvernance technique ⁽¹⁾	Comité technique ⁽²⁾
MOUS d'agglomération ⁽³⁾	
Gouvernance politique (depuis 2018) ⁽⁴⁾	COPIL politique de la ville ⁽⁵⁾
COPIL contrat de ville ⁽⁶⁾	

⁽¹⁾ Gouvernance technique Dijon Métropole

Instance composée des chefs de projets politique de la ville des 5 communes signataires du contrat de ville, représentant les 5 quartiers prioritaires et les 2 quartiers en veille active. C'est l'instance opérationnelle de la métropole.

⁽²⁾ Comité technique État

Voir ci-dessus

⁽³⁾ MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale)

C'est l'instance partenariale qui anime techniquement et opérationnellement le contrat de ville composée : des chefs de projets des collectivités et de la Métropole, les services de l'État (DDCCS, UD-DIRECCTE, DDT, préfecture : délégués du préfet et chargées de mission), l'USH (union sociale de l'Habitat) la CAF, le Conseil Régional, la chargée de mission aux droits des femmes et des experts sur des thématiques spécifiques.

(4) Gouvernance politique Dijon Métropole

Cette instance, composée des élus des cinq communes, a été mise en place en 2018. Cet échelon décisionnel valide les propositions de l'instance opérationnelle composée des chefs de projet, Les élus peuvent ainsi débattre, en amont des COPIL Contrat de ville, sur le bilan de l'année écoulée et sur les propositions de répartition des enveloppes

Le COPIL valide le bilan de l'année précédente, la programmation annuelle et prend connaissance des actualités politiques de la ville

Il est co-présidé par le Préfet (ou le Secrétaire Général) et le Président de Dijon-métropole (ou Mme POPARD, adjointe déléguée à la politique de la ville). En sont membres, tous les signataires du contrat de ville, hormis le Conseil départemental (non signataire du contrat).

• ZOOM SUR LE SCHÉMA D'INGÉNIERIE MÉTROPOLITAIN

Métropole depuis le 28 avril 2017, Dijon métropole dispose de la compétence obligatoire en matière de Politique de la ville. Les services Politique de la ville et service rénovation urbaine et logement, services mutualisés entre la métropole et la ville de Dijon, travaillent à la mise en œuvre et la coordination de la Politique de la ville sur l'ensemble du territoire.

Ils ont un rôle de coordination qui se décline en plusieurs fonctions :

- ▶ Accompagner les équipes projets pour favoriser la mise en œuvre de nouveaux modes d'organisation et de faire ;
- ▶ Capitaliser les acquis dans la mesure où certaines expérimentations sont

financières dédiées aux actions par les différents partenaires et ainsi réorienter éventuellement les enjeux par territoire.

(5) COPIL politique de la ville État

Voir ci-dessus

(6) COPIL contrat de ville

Instance décisionnelle au plus haut niveau et qui garantit une cohérence d'ensemble.

susceptibles d'être démultipliées ;

- ▶ Assurer une forte articulation entre les dispositifs tels que PLIE, PRE, CLS, NPNRU, abattement de la TFPB...

• Au niveau politique :

L'organisation politique mise en place a évolué et reflète la transversalité inhérente au Contrat de Ville.

- ▶ Le pilote du Contrat de Ville et des différents piliers a nécessité de mobiliser autour de la vice-présidente à la politique de la ville :
- ▶ La vice-présidente à la réussite éducative ;
- ▶ Le vice-président à la rénovation urbaine ;
- ▶ La vice-présidente à l'emploi ;
- ▶ La vice-présidente à la culture.

La commission Habitat, Politique de la ville, urbanisme, permet de croiser les regards sur les piliers du Contrat de Ville.

Pour améliorer le portage des projets communaux et intercommunaux, **des réunions entre les élus des communes en charge de la Politique de la ville, pilotées par la vice-présidente en charge du contrat de ville ont été demandées.** Ainsi, il a été convenu qu'ils se réunissent 3 à 4 fois par an pour évoquer entre eux les orientations ou réorientations du contrat de ville.

• Au niveau des directions :

Le Contrat de Ville est piloté par les Directions Générales Déléguées Urbanisme/Environnement pour une part et Cohésion sociale pour une autre part, mutualisées Dijon métropole / ville de Dijon. Des interactions avec la plupart des directions de Dijon métropole ont contribué au suivi du Contrat de Ville notamment pour une meilleure connaissance des dispositifs de droit commun mis en place.

Des changements d'organisation ont été opérés. L'ingénierie mobilisée a été confortée sur la période 2015 à 2017. Elle s'est étoffée de chargé(e)s de mission thématiques, qui animent les différentes orientations du Contrat de Ville :

- ▶ Coordination métropolitaine pour le PRE ;
- ▶ Coordination de la convention culture du contrat de ville ;
- ▶ Pilotage de l'étude commerce ;
- ▶ Écriture et coordination des conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB.

• Ingénierie partenariale :

Au sein des structures partenaires, un référent politique de la ville est systématiquement identifié et participe aux différentes instances du contrat de ville, comme :

- ▶ Les bailleurs ;
- ▶ La Caf 21 ;

- ▶ Pôle emploi ;
- ▶ La Caisse des dépôts et consignation ;
- ▶ L'Agence Régionale de Santé ;
- ▶ Le rectorat...

• ZOOM SUR LE SCHÉMA D'INGÉNIERIE COMMUNAL

Le transfert de la compétence auprès des EPCI s'est traduit par le choix de l'État de ne pas financer les ingénieries "Politique de la Ville" communales, pour ne financer que l'ingénierie métropolitaine. Néanmoins, dans le cadre de sa dotation de solidarité communautaire, Dijon métropole attribue un part supplémentaire aux communes en politique de la ville qui peuvent ainsi financer leur équipe projet.

Ainsi, chaque commune est dotée "d'une équipe projet" animée par un référent politique de la ville, sous l'autorité du maire et du DGS. A ce jour, aucun des chefs de projet n'est entièrement dédié à la Politique de la ville. En général, ils sont aussi directeurs/trices de CCAS ou DGA et en charge a minima des quatre thématiques suivantes : la cohésion sociale, le renouvellement urbain, le cadre de vie, la participation des habitants.

Une ingénierie pour la mise en place et le suivi des conseils citoyens s'est ajoutée aux autres professionnels sur les communes.



FOCUS SUR LES ANNEXES FINANCIÈRES DU CONTRAT DE VILLE

Dijon métropole déploie d'importants moyens et coordonne la mobilisation de ses partenaires pour renforcer la cohésion sociale et territoriale de son périmètre, via notamment le contrat de ville 2015-2022.

Pour accompagner ce mouvement, la loi a également rendu obligatoire la signature d'un pacte financier et fiscal de solidarité pour tous les EPCI signataires d'un contrat de ville. Ce pacte a vocation à constituer le volet financier du projet de territoire. Il conduit ainsi à mobiliser, en soutien aux communes relevant de la politique de la ville, l'ensemble des communes composant l'établissement public de coopération intercommunale.

À défaut de pacte, la loi impose la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire. Dijon métropole a quant à elle déjà mis en place, depuis de nombreuses années, une DSC parmi les plus élevées de France (13,4 M€ par an), et qui dépasse de très loin le seuil de 50% de dynamique de fiscalité professionnelle N-1 demandée par l'État.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI),

les communautés urbaines signataires d'un contrat de ville et n'ayant pas élaboré de pacte financier et fiscal de solidarité doivent obligatoirement mettre en place une dotation de solidarité communautaire (DSC).

Pour ce qui concerne Dijon métropole, le Conseil de communauté a défini, par délibération du 18 décembre 2003, les modalités de répartition de la dotation de solidarité communautaire (DSC), divisée en deux parts :

- ▶ une part forfaitaire, reprenant les montants versés à chaque commune l'année précédente ;
- ▶ une part péréquée, constituée de la croissance de l'enveloppe de la DSC par rapport à l'année précédente, répartie selon les critères suivants :
 - × population à 25% ;
 - × logement social à 50% ;
 - × potentiel fiscal à 25%.

Concernant la répartition de cette somme entre les communes, Dijon métropole propose chaque année de maintenir les mêmes modalités, avec une DSC composée de la seule part forfaitaire.

SUR LA PÉRIODE 2015-2017, POUR LES 5 COMMUNES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, LA DSC A ÉTÉ RÉPARTIE COMME SUIT (Annexe 2 : délibérations 2015 à 2017 relatives à la DCS) :

COMMUNE	DCS 2015	DCS 2016	DCS 2017
CHENÔVE	958 257 €	958 257 €	958 257 €
DIJON	7 322 892 €	7 319 255 €	7 319 255 €
LONGVIC	1 010 989 €	1 010 989 €	1 010 989 €
QUETIGNY	884 532 €	884 532 €	884 532 €
TALANT	394 216 €	394 216 €	394 216 €
TOTAL	13 401 616 €	10 567 249 €	10 567 249 €

.....// L'État, pour sa part, engage ses crédits de droit commun pour les quartiers prioritaires (annexe 1) et mobilise ses crédits spécifiques, complémentaires.



PRÉCONISATIONS **POUR LA PÉRIODE 2018-2022**

-// Après cette première période de déploiement du contrat de ville, un certain nombre de préconisations peut être formulé. Afin de poursuivre la dynamique de projet engagée, les points d'amélioration suivants pourront être apportés pour la période 2018-2022 :

1 LA DIMENSION GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

La commune de Quetigny a interpellé les partenaires dans les réunions de pré-programmation du contrat de ville, sur le fait que, bien que son quartier Centre-ville soit classé en veille, la situation sociale de ce dernier tendait à se dégrader. Elle a de ce fait interpellé les financeurs du contrat de ville sur le risque de retour des quartiers de veille

en une classification en quartiers prioritaires.

Proposition 1 : Renforcer l'observation (études, ABS, tableau de bord...) du droit commun pour les quartiers du contrat de ville.

2 LES PROGRAMMATIONS D'ACTIONS ANNUELLES

De l'avis des partenaires, l'organisation du contrat de ville par pilier entrave au fur et à mesure du temps la co-construction de projet entre les partenaires dont les associations.

Par exemple, le pilier Cohésion sociale recouvre la culture, la santé, l'éducation... alors que des actions relèvent à la fois de ces différentes sous-thématiques.

Proposition 2 : Affiner l'approche transversale et problématisée des programmations annuelles pour apporter davantage de lisibilité sur la nature des actions inscrites et/ou attendues au Contrat de Ville..

Plusieurs Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ont été mis en œuvre. Bien qu'ils aient permis de renfoncer le partenariat et une meilleure mobilisation des financements pour quelques associations structurantes, ils affichent encore trop souvent des financements spécifiques au détriment des crédits de droit commun mobilisables.

Proposition 3 : Mobiliser le droit commun en priorité pour les CPOM qui sont signées jusqu'en 2022.

3 LA GOUVERNANCE

Bien que l'ensemble des acteurs loue la qualité du partenariat local, et que la cohésion communautaire apparaît bien comme le socle approprié à l'animation stratégique du Contrat de Ville, des améliorations pourraient être apportées :

► **Le comité de pilotage se réunit 1 à 2 fois par an.**

Proposition 4 : faire du comité de pilotage un lieu d'échanges et de débats plutôt qu'un lieu d'information et de validation des actions en cours.

► **La MOUS métropolitaine se réunit tous les deux mois comme instance de travail communautaire.**

Proposition 5 : plus que de l'information descendante attendue pourtant nécessaire, les partenaires suggèrent que cette instance soit un lieu avec des temps plus problématisés, réalisés à partir des diagnostics partagés de l'Observatoire Politique de la ville, pour décider d'orientations communes sur les moyens humains et financiers nécessaires.

► **Plusieurs groupes techniques ont déjà été mis en place et sont à améliorer.**

D'autres pourront être mise en place sur la seconde période du contrat de ville 2018-2022 :

Propositions 6 (cf proposition 23) : remettre en place le Groupe Technique emploi (co-pilotage Dijon métropole – État une fois par trimestre) qui permettra aux partenaires locaux en charge de l'insertion professionnelle d'avoir un lieu commun pour élaborer des projets territoriaux en faveur des habitants des quartiers ;

Proposition 7 : la lutte contre les discriminations et l'Égalité F/H : définir un plan de lutte en cohérence avec les labels diversité et Égalité femmes/hommes, afin de créer une véritable culture de l'égalité dans le contrat de ville.

Proposition 8 : la prévention de la délinquance : mettre en œuvre un Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance (CISPD) et y intégrer le plan d'actions de prévention de la radicalisation.

► **La dynamique partenariale et collaborative**

Elle est tout à fait positive, sa poursuite requiert une disponibilité de toutes les équipes opérationnelles et invite donc à une vigilance sur le maintien de cette ingénierie à hauteur des ambitions du Contrat (consolidation des postes dédiés).

Proposition 9 : renforcer durablement les postes de chefs de projets missionnés sur le Contrat de ville pour établir une cohérence dans les projets métropolitains.

Proposition 10 : poursuivre l'évaluation de la gouvernance auprès de l'ensemble des partenaires du contrat de ville qui n'ont pas été interrogés en 2017 (services, établissements, collectivités...).

► **Les élus de la Politique de la ville**

Les élus Politique de la ville des communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant n'ont pas d'instance collaborative leur permettant d'échanger sur les orientations du contrat de ville.

Proposition 11 : mettre en place une conférence des élus de la Politique de la ville pilotée par la vice-Présidente à la Politique de la ville à la métropole.

► Relations aux porteurs de projet associatifs

Des bilans annuels sont organisés par la métropole avec les porteurs de projets associatifs qui interviennent auprès des habitants des quartiers Politique de la ville. Pour autant, l'ensemble de ces acteurs ne se connaissent pas ou peu. Certains ont formulé la demande auprès des délégués du Préfet, de pouvoir se rencontrer pour échanger sur le contrat

de ville et mieux participer en améliorant ses conditions de réalisation et pour renforcer cette connaissance et interconnaissance entre les porteurs de projet associatifs et les autres partenaires.

Proposition 12 : Organiser des journées ou demi-journées en lien avec l'Observatoire de la Politique de la ville et décliner des ateliers de travail thématiques.

4 L'OBSERVATION/ÉVALUATION

► Les groupes techniques

Ils ont décliné des actions spécifiques à conduire en priorité sans pour autant bénéficier d'un espace et de temps suffisants à la mise en forme d'une méthode et d'une grille d'indicateurs pertinentes. D'autant plus que la connaissance de l'ensemble des actions conduites au titre du droit commun ne sont pas forcément préalablement connues par les partenaires.

Proposition 13 : mettre en place des groupes de travail thématiques, en continu, animés par l'Observatoire Politique de la ville, pour mieux suivre les avancées du contrat de ville. Dans l'objectif d'une montée en puissance du suivi-évaluation du contrat de ville et dans la perspective de l'évaluation finale du Contrat en 2022, le but est de décliner des indicateurs concertés.

► Une évaluation essentiellement axée sur les moyens mobilisés et non sur les effets produits.

Proposition 14 : développer une évaluation d'impact, avec mesure des effets sur les habitants, implication des habitants à consolider...

► La problématique de l'identification du droit commun

Elle interpelle l'ensemble des partenaires et interroge fortement leur capacité à le faire. D'autant plus que de nombreux services de droit commun sectoriels, travaillent assez peu à partir d'approches territoriales et transversales considérant les habitants des QPV des habitants de droit commun.

Proposition 15 : Engager une démarche d'identification du droit commun afin de vérifier que les services et politiques publics soient bien mobilisés, en QPV et quartiers en veille active.

5 PARTICIPATION CITOYENNE

La mise en place des conseillers citoyens n'a pas été immédiate sur tous les quartiers de la Politique de ville. Elle a pris du temps et nécessite donc désormais de :

Proposition 16 : mettre en conformité les différents conseils citoyens avec les attendus de l'État pour que tous soient labellisés ;

Proposition 17 : poursuivre les formations des membres des conseils citoyens pour conforter leur participa-

tion aux instances de pilotage ;

Proposition 18 : maintenir les relations avec les équipes techniques et les représentants institutionnels du Contrat de Ville ;

Proposition 19 : mieux associer les membres des Conseils citoyens aux réflexions conduites et aux instances décisionnelles communales et métropolitaines.

6 PILIERS ET ENJEUX DU CONTRAT DE VILLE

• PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION

Les acteurs du pilier développement économique/emploi et formation du contrat de ville, manifestent clairement leur volonté de mobiliser et d'impliquer les entreprises du bassin dijonnais dans le développement économique, au bénéfice des résidents des quartiers. Pour ce faire, plusieurs dispositifs seront mis en place ou renforcés sur la période 2018/2022 :

Proposition 20 : déployer le PAQTE dès 2019 ;

Proposition 21 : déployer les Groupes Solidarité Emploi (GSE) sur toutes les communes ;

Proposition 22 (cf proposition 6) : remettre en place le Groupe Technique emploi (co-pilotage Dijon métropole - État une fois par trimestre) ;

Proposition 23 : soutenir le dispositif Passerelle vers l'emploi.

Proposition 24 : soutenir la mise en place de chantiers éducatifs en articulation avec le dispositif Passe-

relle vers l'emploi (supports d'activité, mixité du public, meilleure offre d'accompagnement les après-midi), tout au long de l'année et l'encadrement des bilans (à 3 et 6 mois), afin de mieux mesurer l'effet de ces chantiers sur l'insertion des jeunes.

Proposition 25 : assurer et renforcer le suivi des demandeurs d'emploi résidents des quartiers de la Politique de la ville ayant suivi une formation (le PRIC) ;

Proposition 26 : mettre en perspective les résultats de l'étude commerce et développement économique conduite en 2016 dans les quartiers de la Politique de la ville. Il conviendra de la mettre en perspective notamment avec le projet mené à Chenôve ;

Proposition 27 : Les appels à projets (AAP) nationaux dans le cadre du PIC : outiller les partenaires de l'emploi d'indicateurs de suivi permettant de mesurer l'entrée en emploi ou en formation des demandeurs d'emploi issus des QPV, via l'accompagnement

proposé dans le cadre des réponses aux appels à projets du PIC national.

Proposition 28 (cf proposition 13) :

Poursuivre le suivi des indicateurs relatifs aux demandeurs d'emploi issus des QPV bénéficiant des dispositifs de la politique de l'emploi (contrats aidés, IAE, Garantie Jeune...);

Proposition 29 : déployer le nombre de jeunes en apprentissage (doublement).

• PILIER COHÉSION SOCIALE

• PRE et décrochage scolaire

L'enjeu de la réussite éducative avait été identifié en 2015, puisque l'Éducation Nationale avait constaté un rajeunissement marqué des publics en décrochage scolaire et en rupture avec les cadres de prise en charge (familles où la relation parents-enfants se complexifie, rupture avec les structures sociales d'accompagnement, etc.).

Plusieurs dispositifs dont le Programme de Réussite Éducative (PRE) ont été mis en place. C'est pourquoi, un focus a été réalisé sur les Programmes de Réussite Éducative de la métropole dijonnaise ainsi qu'un focus sur le décrochage scolaire.

Proposition 30 : Poursuivre la réalisation d'un état des lieux du décrochage scolaire avec les principaux de collèges sur les quartiers Politique de la ville.

Les PRE de l'agglomération dijonnaise, tels qu'ils ont été déployés, donnent des réponses satisfaisantes aux besoins éducatifs des enfants des quartiers prioritaires. Le point fort des PRE réside dans sa réactivité, son adaptation au contexte et sa capacité à mobiliser et fédérer les professionnels du champ de l'éducation. De toutes les prescriptions qui ont pu être proposées, deux d'entre elles devraient constituer les deux pro-

chains chantiers prioritaires:

Proposition 31 : Rechercher des financements de droit commun ;

Proposition 32 : Recenser dans un guide les différentes mesures de droit commun afin d'éclairer chaque membre d'EPS dans la définition et la construction du parcours de l'enfant. Il pourrait prendre la forme d'un livret organisé par thématiques (famille, petite enfance, jeunesse, santé/handicap, décrochage / orientation / insertion...), identifiant les ressources locales et facilitant le croisement des regards des différents professionnels lors des diagnostics ;

Proposition 33 : développer une démarche évaluative continue avec quelques outils et indicateurs qui permettront de mieux apprécier le bon fonctionnement des PRE ; de mesurer l'impact et les résultats des parcours individuels et mesurer la satisfaction des bénéficiaires (parents et enfants) et des partenaires (enseignants, travailleurs sociaux, éducateurs...) ; analyser plus précisément les effets des actions mises en oeuvre, questionnaires de satisfaction à tester.

Proposition 34 : poursuivre l'accompagnement des familles dans une difficulté contextuelle, plus-value essentielle du dispositif PRE ;

Proposition 35 : Maintenir la réactivité et la créativité de réponses du PRE ;

• Convention culture et territoire

Mis en place fin 2016, la Convention culture et territoire et son annexe, le contrat territoire lecture, ont permis de créer une dynamique intercommunale en matière culturelle pour les habitants des quartiers prioritaires et de veille.

Dans ce cadre, une étude sur la lecture publique dans les quartiers Politique de la ville a été réalisée en 2017 qui visait

à valoriser l'axe de la jeunesse en renforçant le lien /bibliothèque Éducation Nationale et à générer du lien social avec les parents.

Une formation commune avec 22 enseignants et 8 bibliothécaires pour favoriser l'initiation de projets pédagogiques partagés dans le cadre du volet lecture de l'EAC (Éducation Artistique et Culturelle) a été assurée.

Proposition 36 : préfigurer le renouvellement de la Convention Culture et Territoires et du Contrat Territoire Lecture pour poursuivre la collaboration intercommunale en matière culturelle.

• **Contrat local de santé (CLS)**

Depuis 2016, les premières années de mise en œuvre du contrat ont permis de créer une dynamique intercommunale en matière de santé. Les points forts sont les suivants :

- mobilisation des partenaires et partage des pratiques ;
- meilleure connaissance de l'existant et démultiplication des actions (exemple : campagne Octobre Rose déployée sur les 5 communes signataires) ;
- initiation d'actions innovantes et expérimentales, telles que l'unité d'intervention à domicile en santé mentale.

Proposition 37 : Évaluer et poursuivre le CLS pour la période 2018-2022 ;

Proposition 38 : Étendre la démarche aux autres communes de la métropole qui souhaiteront intégrer le dispositif.

• **PILIER CADRE DE VIE ET RÉNOVATION URBAINE**

• **La gestion urbaine sociale de proximité (GUSP)**

À travers l'amélioration du cadre de vie, les problématiques de propreté,

de maintenance, d'entretien des immeubles, du lien social, d'équipement, d'aménagement, de stationnement et de gestion locative est une des thématiques qui n'a pas fait l'objet de la mise en place d'un groupe technique.

Proposition 39 : créer un groupe technique GUSP

Proposition 40 : réaliser un bilan de la mise en œuvre de la médiation :

- ▶ Rappel des dates de mise en service de l'AGDM
- ▶ Bilan des interventions par quartiers
- ▶ Propositions d'amélioration et axes de travail
- ▶ Intégrer un bilan des services municipaux de médiation (Chenôve et Talant)

Proposition 41 : réaliser un bilan de la mise en œuvre des conventions d'abattement TFPB :

- ▶ Faire une présentation générale des conventions
- ▶ Propositions d'amélioration et axes de travail commun

Ainsi, le suivi des conventions d'exonération de TFPB pourra être assuré et dans le même temps, le suivi du travail de médiation. Des sujets transversaux pourront apparaître comme la remise en état des logements, la gestion des encombrants,...

• **LES ENJEUX TRANSVERSAUX**

Les enjeux transversaux sont les valeurs de la République, la jeunesse, la lutte contre les discriminations, l'égalité hommes-femmes.

Prioritairement pour la prochaine période du contrat de ville, l'ensemble des partenaires du contrat de ville se sont engagés à conjuguer leurs efforts afin de définir une stratégie permettant d'améliorer la connaissance des discriminations sur le territoire, sensibiliser,

mobiliser et former les partenaires et enfin accompagner les victimes par une prise en charge adaptée.

Proposition 42 (cf proposition 7) :

Créer un groupe de travail piloté par la Délégation aux droits des femmes et la métropole pour :

- Objectiver la discrimination vécue sur le territoire ;
- Déterminer une approche intégrée mobilisant le droit commun des services de l'État et des collectivités ;

- Développer un programme opérationnel d'actions regroupant des actions de sensibilisation, formation et de communication incitant les acteurs économiques, institutionnels :

- Améliorer les pratiques professionnelles et la connaissance des pratiques discriminatoires ;
- Accompagner les victimes par une prise en charge adaptée à leurs besoins.

7

LES ANNEXES FINANCIÈRES DU CONTRAT DE VILLE

Pour la période 2015-2017, quel que soit le pilier de référence, 3 508 200 € de crédits spécifiques Politique de la ville ont été attribués à l'ensemble des actions et 4 363 100 € du droit commun. Les crédits Politique de la ville représentent 45% des financements des actions des programmations 2015-2017. Suivant les années, cette part va de 39% en 2016 à 52% en 2017 (42% en 2015).

La répartition entre crédits spécifiques et crédits de droit commun n'est pas la même selon les piliers. Sur toute la période 2015-2017, les actions relevant de l'ingénierie et du pilier "Développement économique et accès à l'emploi" ont été financées à 60% par des crédits spécifiques (respectivement 239 400 € et 492 500 €) alors que celles relatives au pilier "Cadre de vie et renouvellement urbain" ne dépendaient qu'à 47% des crédits spécifiques (1 049 800€) et au pilier "Cohésion sociale" 39% (1 729 200 €).

En parallèle de l'identification du droit commun qui devra être engagée, pour chaque programmation il sera attendu de la part des partenaires de :

Proposition 43 : poursuivre le travail d'identification du droit commun

à l'échelle de chaque organisation publique, dans une approche territorialisée (QPV/hors QPV).

Proposition 44 : mobiliser les crédits de droit commun en priorité avant d'engager des crédits spécifiques ;

Proposition 45 : harmoniser la répartition des financements Politique de la ville entre pilier ;

Proposition 46 : avoir une analyse genrée des actions et dispositifs financés au titre du contrat de ville.

Cette évaluation a mi-parcours du contrat de ville 2015-2017 appuiera la rénovation du contrat de ville de la métropole dijonnaise prolongés jusqu'en 2022 prévue la loi de finances pour 2019.

Elle appuiera la réalisation du protocole d'engagements renforcés et réciproques qui doit être réalisé avant juillet 2019, entre l'État et les collectivités, ajouté au contrat ville en cours.

Elle se traduira au niveau local par la mobilisation de l'État et celle de chacun des partenaires, en s'appuyant sur la logique du pacte de Dijon.



ANNEXES



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 17 décembre 2015

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 10 décembre 2015

Publié le 18 décembre 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Thierry FALCONNET	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	Mme Hélène ROY	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. François HELIE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLJAUX	Mme Lydie CHAMPION
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
M. Charles ROZOY	M. Yves-Marie BRUGNOT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	Mme Louise BORSATO-MARIN	M. Cyril GAUCHER
Mme Stéphanie MODDE	M. Louis LEGRAND	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Frédéric FAVERJON pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Charles ROZOY
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES
Dotation de solidarité communautaire pour 2016

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI), les communautés urbaines signataires d'un contrat de ville et n'ayant pas élaboré de pacte financier et fiscal de solidarité doivent obligatoirement mettre en place une dotation de solidarité communautaire (DSC).

Pour ce qui concerne le Grand Dijon, le Conseil de communauté a défini, par délibération du 18 décembre 2003, les modalités de répartition de la dotation de solidarité communautaire (DSC), divisée en deux parts :

-**une part forfaitaire**, reprenant les montants versés à chaque commune l'année précédente ;

-**une part péréquée**, constituée de la croissance de l'enveloppe de la DSC par rapport à l'année précédente, répartie selon les critères suivants :

- population à 25%
- logement social à 50%
- potentiel fiscal à 25%.

Concernant le montant à répartir entre les communes l'année 2016, il est proposé une stabilité de l'enveloppe par rapport à 2015, soit un montant total de **13 401 616 euros**.

Concernant la répartition de cette somme entre les communes, il est proposé de maintenir les mêmes modalités qu'en 2015, avec une DSC composée de la seule part forfaitaire, mais en introduisant tout de même à la marge un ajustement du dispositif afin de permettre aux communes de Corcelles-les-Monts et Flavignerot, ayant adhéré au Grand Dijon en 2013, de bénéficier d'une DSC.

Afin que l'enveloppe globale demeure constante à hauteur de 13 401 616 €, l'attribution d'une DSC aux deux communes, soit 3 637 € au total, serait compensée par le biais d'une diminution à due concurrence de la DSC versée à la commune de Dijon.

La DSC pour 2016 s'établirait donc aux montants suivants :

Commune	Part forfaitaire antérieure à 2016	DSC 2016
AHUY	90 004 €	90 004 €
BRESSEY-SUR-TILLE	7 081 €	7 081 €
BRETENIERE	8 344 €	8 344 €
CHENOVE	958 257 €	958 257 €
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	1 192 174 €	1 192 174 €
CORCELLES-LES-MONTS		2 637 €
CRIMOLOIS	2 637 €	2 637 €
DAIX	159 450 €	159 450 €
DIJON	7 322 892 €	7 319 255 €
FENAY	3 188 €	3 188 €
FLAVIGNEROT		1 000 €
FONTAINE-LES-DIJON	253 623 €	253 623 €
HAUTEVILLE-LES-DIJON	9 672 €	9 672 €
LONGVIC	1 010 989 €	1 010 989 €
MAGNY-SUR-TILLE	4 089 €	4 089 €
MARSANNAY-LA-COTE	212 270 €	212 270 €
NEUILLY-LES-DIJON	93 821 €	93 821 €
OUGES	110 411 €	110 411 €
PERRIGNY-LES-DIJON	69 212 €	69 212 €
PLOMBIERES-LES-DIJON	92 594 €	92 594 €
QUETIGNY	884 532 €	884 532 €
SAINT-APOLLINAIRE	430 607 €	430 607 €
SENNECEY-LES-DIJON	91 553 €	91 553 €
TALANT	394 216 €	394 216 €
TOTAL	13 401 616 €	13 401 616 €

Le versement de ces sommes aurait lieu mensuellement, par douzièmes, à compter de janvier 2016.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **de fixer** la répartition pour 2016 de la dotation de solidarité communautaire comme suit :

Commune	DSC 2016
AHUY	90 004 €
BRESSEY-SUR-TILLE	7 081 €
BRETENIERE	8 344 €
CHENOVE	958 257 €
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	1 192 174 €
CORCELLES-LES-MONTS	2 637 €
CRIMOLOIS	2 637 €
DAIX	159 450 €
DIJON	7 319 255 €
FENAY	3 188 €
FLAVIGNEROT	1 000 €
FONTAINE-LES-DIJON	253 623 €
HAUTEVILLE-LES-DIJON	9 672 €
LONGVIC	1 010 989 €
MAGNY-SUR-TILLE	4 089 €
MARSANNAY-LA-COTE	212 270 €
NEUILLY-LES-DIJON	93 821 €
OUGES	110 411 €
PERRIGNY-LES-DIJON	69 212 €
PLOMBIERES-LES-DIJON	92 594 €
QUETIGNY	884 532 €
SAINT-APOLLINAIRE	430 607 €
SENNECEY-LES-DIJON	91 553 €
TALANT	394 216 €
TOTAL	13 401 616 €

- **de procéder** à des versements mensuels, par douzièmes, de ces sommes aux communes concernées à compter du mois de janvier 2016 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 64 ABSTENTION : 4
 CONTRE : 10 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 18 décembre 2014

Président : M. MILLOT
Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 11 décembre 2014

Publié le 19 décembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 6

SCRUTIN : POUR : 71

ABSTENTION : 5 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	M. Abderrahim BAKA	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. François REBSAMEN	M. Louis LEGRAND
M. Jean ESMONIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAPUIS	Mme Françoise TENENBAUM	M. François NOWOTNY
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Danielle JUBAN	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Colette POPARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Yves PIAN	Mme Corinne PIOMBINO
M. Didier MARTIN	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Anne ERSCHENS	M. Patrick BAUDEMONT
M. Michel ROTGER	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Frédéric COURT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	Mme Anaïs BLANC
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Damien THIEULEUX
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Thierry FALCONNET	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER.

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

M. Bertrand FRANET

Membres titulaires absents :

M. François HELIE
M. Édouard CAVIN
M. Jean DUBUET

M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Bertrand FRANET
M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES
Dotation de solidarité communautaire pour 2015

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, « l'établissement public de coopération intercommunale (...) peut instituer au bénéfice de ses communes membres (...) une dotation de solidarité communautaire, dont le principe et les critères de répartition sont fixés par le conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers. Le montant de cette dotation est fixé librement par le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale. Elle est répartie en tenant compte prioritairement de l'importance de la population et du potentiel fiscal ou financier par habitant, les autres critères étant fixés librement par le conseil ».

Dans ce cadre, le Conseil de communauté a défini, par délibération du 18 décembre 2003, les modalités de répartition de la dotation de solidarité communautaire (DSC), qui est divisée en deux parts :

- **une part forfaitaire**, reprenant les montants versés à chaque commune l'année précédente ;
- **une part péréquée**, constituée de la croissance de l'enveloppe de la DSC par rapport à l'année précédente, répartie selon les critères suivants :
 - population à 25 %
 - logement social à 50 %
 - potentiel fiscal à 25 %.

L'exercice budgétaire 2015 de mise en place de la communauté urbaine sera marqué par des modifications importantes de périmètre budgétaire pour le Grand Dijon comme pour les communes, ainsi que par l'ajustement de l'attribution de compensation à la suite du processus d'évaluation des charges transférées.

Dans ce contexte, il est proposé pour 2015 une **stabilité de l'enveloppe de DSC par rapport à 2014**, tant dans son montant global que dans ses modalités de répartition entre les communes.

L'enveloppe dédiée à la DSC serait ainsi maintenue en 2015 à son niveau actuel de **13 401 616 euros**.

Concernant la répartition par commune, la DSC 2015 serait donc mécaniquement composée de la seule part forfaitaire, afin de garantir à chaque commune une stabilité de sa dotation par rapport à 2014.

Le versement de ces sommes aurait lieu mensuellement, par douzièmes, à compter de janvier 2015.

La DSC pour 2015 s'établirait donc aux montants suivants :

Commune	Part forfaitaire	DSC totale 2015
AHUY	90 004 €	90 004 €
BRESSEY-SUR-TILLE	7 081 €	7 081 €
BRETENIERE	8 344 €	8 344 €
CHENOVE	958 257 €	958 257 €
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	1 192 174 €	1 192 174 €
CRIMOLOIS	2 637 €	2 637 €
DAIX	159 450 €	159 450 €
DIJON	7 322 892 €	7 322 892 €
FENAY	3 188 €	3 188 €
FONTAINE-LES-DIJON	253 623 €	253 623 €
HAUTEVILLE-LES-DIJON	9 672 €	9 672 €
LONGVIC	1 010 989 €	1 010 989 €
MAGNY-SUR-TILLE	4 089 €	4 089 €
MARSANNAY-LA-COTE	212 270 €	212 270 €
NEUILLY-LES-DIJON	93 821 €	93 821 €
OUGES	110 411 €	110 411 €
PERRIGNY-LES-DIJON	69 212 €	69 212 €
PLOMBIERES-LES-DIJON	92 594 €	92 594 €
QUETIGNY	884 532 €	884 532 €
SAINT-APOLLINAIRE	430 607 €	430 607 €
SENNECEY-LES-DIJON	91 553 €	91 553 €
TALANT	394 216 €	394 216 €
TOTAL	13 401 616 €	13 401 616 €

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** les critères énoncés ci-dessus ;
- **de fixer** la répartition pour 2015 de la dotation de solidarité communautaire comme suit :

Commune	Part forfaitaire	DSC totale 2014
AHUY	90 004 €	90 004 €
BRESSEY-SUR-TILLE	7 081 €	7 081 €
BRETENIERE	8 344 €	8 344 €
CHENOVE	958 257 €	958 257 €
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	1 192 174 €	1 192 174 €
CRIMOLOIS	2 637 €	2 637 €
DAIX	159 450 €	159 450 €
DIJON	7 322 892 €	7 322 892 €
FENAY	3 188 €	3 188 €
FONTAINE-LES-DIJON	253 623 €	253 623 €
HAUTEVILLE-LES-DIJON	9 672 €	9 672 €
LONGVIC	1 010 989 €	1 010 989 €
MAGNY-SUR-TILLE	4 089 €	4 089 €
MARSANNAY-LA-COTE	212 270 €	212 270 €
NEUILLY-LES-DIJON	93 821 €	93 821 €
OUGES	110 411 €	110 411 €
PERRIGNY-LES-DIJON	69 212 €	69 212 €
PLOMBIERES-LES-DIJON	92 594 €	92 594 €
QUETIGNY	884 532 €	884 532 €
SAINT-APOLLINAIRE	430 607 €	430 607 €
SENNECEY-LES-DIJON	91 553 €	91 553 €
TALANT	394 216 €	394 216 €
TOTAL	13 401 616 €	13 401 616 €

- **de procéder** à des versements mensuels, par douzièmes, de ces sommes à compter de janvier 2015.

Evaluation (2015-2017) des Programmes de Réussite Educative - Contrat de ville de l'Agglomération Dijonnaise

3. Suivi des parcours

	PRE Chenôve	PRE Dijon	PRE Longvic	PRE Talant	PRE Quetigny	Total
Nombre d'enfants suivis en 2016	113	561	101	106	43	924
Nombre d'enfants suivis en 2017	119	545	89	119	47	919
Nombre de garçons suivis en 2016	75	308	57	62	18	520
Nombre de filles suivis en 2016	38	253	44	44	25	404
2-5 ans	39	64	26	18	14	161
6-10 ans	43	225	26	44	16	354
11-16 ans	31	228	49	44	13	365
17-18 ans		44			0	44
Répartition par domaine d'intervention (Social, Santé, Scolaire, loisirs-sport-culture, Education/ Parentalité)	Scolaire:45% Social: 18% Parentalité:14% Santé: 12% Loisirs:11%	Loisirs: 45% Scolaire: 28% Santé: 18% Parentalité: 6% Social: 3%	Scolaire: 40% Parentalité: 20% Loisirs: 18% Santé: 19% Social: 5%	Education parentalité: 32% Scolaire: 28% Loisirs: 15% Social: 14% Santé: 11%	Scolaire: 45% Loisirs: 10% Social: 15% Santé: 10% Parentalité: 20%	
Substitution au droit commun / réponse du PRE donnée par manque de moyens ou de réactivité	Réponse essentiellement financière quand la CMU n'est pas encore activée par exemple (financement orthophoniste/soins dentaires...) Aussi sur la question loisirs (club)	A la CPAM pour les taxis vers les soins Aux structures CMPP et SESSAD et orientations en libéral Egalement pour du matériel quand les aides CD ont atteint leurs limites.	Les actions sont construites comme des réponses à de nouveaux besoins. Dans ce cas, oui comme certaines prises en charge santé... Mais trop peu de moyens pour pouvoir suppléer le droit commun.	Sans réponse ou dans délais trop long, le PRE se substitue au DC et pour autant, sur chaque action des parcours, on réinterroge ce qui existe dans le droit commun et l'oriente sur ce qui existe.	Sur de très nombreux domaines: paiement cantine, soutien scolaire, suivi psy... Et surtout la problématique allophone par grande augmentation d'étrangers et l'insuffisance des dispositifs Etat.	
Evaluation de la situation en début, en milieu, en fin de parcours	Début et fin systématique + Une EPS dédiée au bilan de mi-parcours	Début de parcours et en milieu mais pas formalisé en fin de parcours (décision unique du PRE)	Début et fin de parcours systématique et formalisée. Et échanges fréquents en cours de parcours	début et fin systématique. Milieu pas toujours mais les objectifs sont toujours évalués au sein des actions.	Début et fin systématique. En milieu de parcours seulement actualisation du parcours dans le listing mais pas forcément abordé	
Existe-t-il des outils de suivi et de réalisation des objectifs	fiche d'observation	Existe par la base de donnée en posant les besoins et objectifs mais pas d'outil formalisé	Une fiche de suivi à l'entrée en parcours. Pas aussi formalisé pour les collégiens	oui, ces derniers sont évalués par domaine dans les parcours individuels	Tableau. Base de données à reprendre	
Actions et outils spécifiques du PRE (les décrire)	Groupe Raeg8 Club échec club lecture (3-6ans) soutien scolaire renforcé	Soutien scolaire à domicile Accompagnement par Atome (transport) Parcours santé lié à l'obésité Ateliers d'arts plastiques Groupe de paroles parents et jeunes filles Séances de psy Ateliers langage (en perspective CESAM?)	Ateliers découverte maternelle 3-6 ans ateliers soutien à la scolarité 6-11 Ateliers plaisir de lire CP-CE1 Ateliers loisirs-culture (3-6 et 6-11) Soutien individualisé collégiens (orientation, appui famille, scolaire) Recherche de stage Prévention des exclusions Accompagnement des jeunes exclus Ateliers d'accès à la culture (médiathèque) Soutien financier aux activités Soutien à la parentalité	Club coup de pouce (illettrisme) + soutien individuel renforcé Accueil parent-enfant et aie à l'éducation Aide aux projets santé Accès aux activités de vacances et aux loisirs	2 ateliers allophones (ludothèque avec intervenante FLE) Accompagnement scolaire individualisé (à domicile ou à l'école) Atelier Yoga/Sophro Atelier parents/enfants Séance psy Financement d'activités	
Prescripteurs/réperants (EN, CD, acteurs sociaux-culturels, PRE...)	95% EN 5% ASF...	41% EN 30% Social 6% Assos 18% animateurs, éducateurs Autre: 5%	70% (EN) 2% CD 14% TS-CD 14% Pile éducation et PRE	53% EN 43% CD 4% autres (CD, clubs sportifs...)	85% EN 10% CD 5% Ville (animateurs, Aodéage...)	
Délai avant entrée en PRE	Grande liste d'attente... mais adaptation à l'urgence. Difficulté de libérer des places et de maîtriser les sorties	<1 mois (entre 2 EPS donc très réactif)	Prise en charge rapide -15 jours	15 jours. Très réactifs	Prise en charge rapide -15 jours	
Nombre de refus/motifs	2 refus (1 déjà accompagné par la prév et 1 manam pas convaincue au départ)	Principaux motifs: hors secteur donc non évoqué. Idem quand les parents ne veulent pas, le cas n'est pas évoqué en EPS. Une dizaine de cas par an au final	une dizaine de refus par an	15 (12%)	Pas réellement de refus mais des suivis qui ne se font pas (pas présents aux rdv notamment). 4 ou 5 par an	
Nombre de parcours individualisés	2016: 75% 2017: 100%	2016: 100%	101 (100%)	106 (100%)	43 (100%)	
Nombre de sorties en 2016 et motifs éventuels	52	40	40 et causes connues (déménagement, placement, DC: CMPP, états spécialisés...)	43	22: différentes causes: âge, placement et parfois situation ne présente "plus nécessité suivi"	
Durée moyenne des parcours (<6mois, <12mois, <18mois, <24 mois, >24 ans)	9 mois	14 mois	12 mois	10 mois	12 mois	
Nombre de nouvelles situations en 2016	56	181	56 entrées sur 2016	60	17 entrées	
Particularités sur le fonctionnement du PRE	gros renouveau dans la démarche et dans l'organisation Restructuration complète Accompagnement aux départs en vacances avec l'ASF	Recherche constante d'amélioration des prestations sur les différents domaines. Le PRE vient très souvent déroger au cadre pour prendre en charge les besoins de manière à être réactif et éviter les ruptures d'accompagnement. Gros travail avec des psy Organisation avec l'ensemble des partenaires et sur les différents domaines possibles (organisation très tentaculaire et en réseau).	Sur les petits un fonctionnement et un accompagnement hyper poussé et individualisé avec l'ensemble des acteurs. Un nombre d'actions très importants Une proximité physique et géographique qui permet d'être en contact constant et de créer du lien avec les acteurs, les familles et les enfants...	Très souvent réorientation vers le droit commun et accompagnement social Parti pris de ne pas se substituer même si sur le volet santé, de grandes carences et notamment pour les enfants porteurs de handicap	Territoire de veille... Réorganisation à venir mais il manque des moyens humains sur ce PRE avec une seule coordo et pas de référent pour épauler.	
Points positifs	Coordinateur REP+ Nouvelle dynamique et partenariat à l'externe et en interne (de plus en plus de partenariat emploi pour les parents, maîtrise et cours de français pour les parents...)	Connaissance du PRE par l'ensemble des acteurs des quartiers dijonnais et bonne dynamique interne Relais avec des coordinateur EN	Manque de proximité avec les collégiens comme il peut y avoir avec les élémentaires et les 3-6	Compétences sociales et 1 éduc spé La réactivité de réponse Le travail en transversalité	Le PRE a réellement changé les pratiques en plaçant au centre l'enfant et en permettant de travailler avec l'ensemble des acteurs et sur tous les temps.	
Pistes d'amélioration	Utilisation du logiciel Renforcer les partenariats et creuser le volet santé Développer le suivi psy Le délai de prise en charge est conséquent en raison d'une grande liste d'attente!!!	Outils de formalisation pour améliorer les suivis et l'évaluation mais également sur la mise en valeur de ce qui est fait Action de l'AFEV depuis la rentrée 2017	1 éduc sur les 11-16 ans serait indispensable pour aller plus loin tant avec le collège qu'avec les familles ou les jeunes Carrière de la prév		Renforcer les liens avec l'EN et les passerelles (école/collège). Le constat est le même avec les AS. Cela se fait grâce à l'investissement et aux liens réalisés par la coordo.	
Autres points que vous souhaitez aborder...	Alertes de plus en plus fréquentes de la part du coordo REP+ sur le nb de situations et leur aggravations	Elargissement du PRE à l'ensemble de la ville de Dijon hors OPN: organisation dissociée mais reprise de la méthode pour répondre à une réelle volonté d'améliorer la politique éducative municipale	Prise en charge très tôt sur ce PRE et fort travail en transversal au plus tôt ce qui permet d'éviter que de trop grandes difficultés viennent d'ancrer. Néanmoins de grands besoins actuellement sur le vocabulaire pour les plus petits.	Pour Talant, les différentes instances participatives ont aussi contribué à travailler en transversalité et sur les différentes thématiques (habitants relais, conseils des écoles...)	Des problématiques de plus en plus complexes/lourdes: familles allophones, suivi psy ou ergo. L'intérêt est fort pour les élus avec le souhait du maintien du dispositif. Il sera néanmoins réduit en raison de la fin des crédits spécifiques de l'Etat et sans doute orienté sur les 2-11 ans	

1. Suivi des parcours:
même type d'analyse: avantages, points communs, pistes d'évolution
La conclusion est sans doute l'outil commun qui doit permettre un meilleur suivi

2. messages des coordos:
carrière de la prév
axe santé et prises en charge complexes...

Evaluation (2015-2017) des Programmes de Réussite Educative - Contrat de ville de l'Agglomération Dijonnaise

2. Gouvernance et organisation - fonctionnement et budget

	PRE Chenôve	PRE Dijon	PRE Longvic	PRE Talant	PRE Quetigny	Total
Structure porteuse	CCAS	Caisse des écoles publiques de la ville de Dijon	CCAS de Longvic	CCAS (+ lié au côté social et aux familles)	CCAS de Quetigny portage en interne par la ville en 2018 (Pôle éducation)	4 CCAS 3 Caisse des écoles
Règlement intérieur ou procédures de fonctionnement écrites	Modélisation construite en 2016: EPS charte de confidentialité, fonctionnement général... Les procédures sont éprouvées et retravaillées sur 2017	Charte de confidentialité signée par toutes les institutions Procédure de fonctionnement écrite et communique	Règlement intérieur Charte de confidentialité Fiche de suivi pour les 4-11 ans	Une Pas de règlement intérieur mais une charte de confidentialité. Procédure écrite en 2008 Une fiche d'orientation....	Charte de confidentialité Fiche d'identification des enfants (RASED/EN...) + dans les contrats des intervenants: détails des modalités du PRE	Charte de confidentialité pour tous. Règlement intérieur ou procédures écrites avec différents outils de suivi
Instance de pilotage: COPIL Nombre et composition	3 Copil/an (sans reposé en début d'année civile) Ville: 2 élus Etat: DOCS - DP CD: LASF Coordo REP+ Directrice CCAS 2 principaux Prév ACODEGE EN Service éducation ville de Chenove CAF	1 conseil consultatif 1x par an: Ville: élu et service CAF Etat: EN DOCS DP ARS Asso: PEP 1 comité interne caisse des écoles Assemblée générale de la caisse des écoles	1 fois / an (institutions et EPS) EN (directeurs d'écoles, collège, IEN Etat: DOCS DP/CAF Ville: CCAS, élus Asso: intervenantes	1 Copil / an EN (Boris Vian - IEN - RASED, 7 directeurs d'école, Ville: 2 élus Etat: DOCS DP CD:....	Pas eu depuis 3ans en raison de désorganisation dans la coordination. Intégré au CA du CCAS et dans une certaine mesure dans le cadre du comité de pilotage PDET. Réunion 2fois par an.	Tous les PRE organise au moins un comité de pilotage par an. Soul celui de Quetigny qui a pris la forme est intégré au CA du CCAS mérite d'être revu.
Instance de pilotage: COtech Nombre et composition	Pas de CoTech	Pas de Cotech sinon, les instances technique Etat - Ville	Peu d'intérêt - Non existant	Existant au début quand installation du PRE (fonctionnement, procédure) mais dont il n'y a plus d'utilité aujourd'hui. Thématique spécifique abordée lors d'EPRE (RTIP par exemple)	Pas existant	Il n'y a pas de comité technique dont les coordinateur ne voit pas vraiment l'intérêt. Seul Talant continue à les faire voire épisodiquement pour aborder certaines thématiques éducatives
Instance de pilotage: compte-rendu	Oui	Prévu pour 2018	Appui sur le bilan d'année réalisé - diffusion du bilan d'année réalisé Prévu pour COPIL 2018	Transmis avec les supports.		
ERE: nombre et composition (pilotage, administratifs et intervenants)		Une réunion de toutes les instances représentatives via leur représentant mais pas de groupe ou réunion spécifique de tous les référents potentiels. Animateurs de toutes les structures accueil de loisirs et structures de quartier AS - Et référents de parcours Educatrices jeunes enfants crèches Enseignants et psy RASED CPE principaux SESSAD TS des hébergeurs sociaux (Coalla...)		0 Ville: EN: CCAS: Asso:		0 Proposition de détail des équipes : ERE Coordinateur EPS Medical ou paramédical?
ERE: équivalent ETP/bénévoles/mise à dispo						0 Agent administratif Santé mentale
ERE: budget consacré						0 Référents de parcours TS
ERE: Coordonnateur statut-mission - ETPF						0 Educatrice EN
ERE: Rôle et missions						0 Animateur Educatifs
ERE: Nombre de réunions par an						0 Psychologue socio-culturel
ERE: Nombre de situations abordées par réunion (suivi/évaluation)						0 Travailleurs Sociaux
EPS: nombre et composition	CD: LASF Coordo REP+ Directrice CCAS 2 principaux Prév ACODEGE Ponctuellement infirmières scolaires	Accolage Collèges EN: Coordo REP ASIF Maison Phare Petite enfance périscolaire et extrascolaire (Managère et un partenaire santé et partenaire sport)	2 EPS (pour les 3-11ans et pour les 11-16ans) Accolage, directeur Accueil de loisirs, service jeunesse, TS, EN, directrice CCAS en pôle éducation, coordo CLAS, (ponctuellement aide sociale à l'enfance, psychologue scolaire...)	CCAS: 1 coordinatrice - 1 éduc spé - 1 psychologue Ville: resp petite enfance CD: ASIF EN: 2 Directeurs d'écoles + collège CPE et infirmière scolaire	Réunion toutes les 5 semaines: CCAS: 1 personne Ville: Coordo RASED: 1 pers (fait lien avec les écoles) EN: la principale adjointe du collège CD: resp ASIF Accolage: 1 éduc spé Centre social: conseillère sociale et familiale	0 Psychologue
EPS: équivalent ETP/bénévoles/mise à dispo	8 personnes invitées	7 participants à F'd'O et 8 aux Gréailles	18 personnes invitées	10 personnes	7 personnes	0 Enseignant
EPS: Coordonnateur statut-mission - ETPF	1 coordonnateur PRE à temps plein et contractuel en lien avec le coordonnateur REP+	1 coordinatrice fonctionnaire temps plein (MAD en perspective) 20%	1 coordinatrice Fonctionnaire territoriale (MAD) CCAS mi-temps	1 coordinatrice. Fonctionnaire territoriale CCAS mi-temps	1 coordinatrice. Fonctionnaire territoriale à plein temps mais seulement depuis septembre	0 Psychomotricien
EPS: Rôle et missions	Les EPS servent à évoquer des entées, à proposer des parcours individualisés qui seront évalués puis à noter des sorties.	Premier temps: échanges de besoins et actualité de chacun Deuxième partie: situation individuelle	Choix de deux instances (petits et grands et du coup, 2 EPS et pas d'ERE)	Lors des EPS, les outils de chacun des partenaires sont confrontés pour définir le parcours individualisés de chaque enfant qui sera validé par les parents.	Etude des situations rencontrées adressées en amont aux membres.	0 CPE
EPS: Nombre de réunions par an	10	11 fois par territoire	6 à 7 fois par an par EPS		8	9
EPS: Nombre de situations abordées par réunion	10 à 15	22 et 18 pour chacun Compte rendu de chaque EPS	Approfondissement d'une dizaine de cas par réunion et balayage de l'ensemble des situations suivies sur le dernier temps de la réunion.	15 à 20	Variable: une dizaine environ	
Nb de référents de parcours	1 référent (Guillaume AGAT mais à mi temps) Appui du coordo REP+ et perspective de recrutement d'un autre référent Appui d'une monitrice éducatrice en apprentissage (40%)	2 référents à 80% ETP Poste PEP financés par convention par la Caisse des écoles	1 TS 1 coordinatrice pour le collège en fonction de la proximité de la situation (jeu, de pré, CPE...)	2 (Yann et Fabienne) sur le plan administratif Parfois une autre personne quand plus légitime et notamment quand certains enfants ont des mesures éducatives ou quand CPE ou directeurs d'école investis	1 coordinatrice / référente	
Budget 2015	101 297 €	373 100€	95 447 €	96 204 €	76 329 €	742 377 €
Crédits CGET 2015	87 250 €	266 100 €	57 000 €	66 400 €	45 100 €	523 850 €
Part des crédits CGET 2015	86%	71 %	60 %	69 %	59 %	70%
Crédits communes 2015	14 047 €	74 000 €	22 797 €	29 804 €	31 229 €	171 877 €
Crédits autres 2015		33 000 €				33 000 €
Coût moyen de parcours 2015	607 €	816 €	984 €	993 €	1 527 €	985 €
Budget 2016	115 578 €	372 000 €	89 202 €	105 079 €	57 217 €	739 076 €
Crédits CGET 2016	89 000 €	249 000 €	51 000 €	64 000 €	35 000 €	488 000 €
Part des crédits CGET 2016	77%	77%	57%	61%	61%	66%
Crédits communes 2016	26 578 €	123 000 €	23 202 €	41 079 €	22 217 €	236 076 €
Crédits autres 2016		33 000 €				33 000 €
Coût moyen de parcours 2016	1 023 €	663 €	883 €	993 €	1 331 €	978 €
Budget (prévisionnel 2017)	119 222 €	372 000 €	92 150 €	105 538 €	30 000 €	718 910 €
Crédits CGET 2017	85 000 €	265 000 €	51 000 €	65 000 €	21 000 €	487 000 €
Part des crédits CGET 2017	71%	71 %	55 %	62%	62%	68%
Crédits communes 2017	34 222 €	74 000 €	26 150 €	40 538 €	51 000 €	225 810 €
Crédits autres 2017		33 000 €				33 000 €

Evaluation (2015-2017) des Programmes de Réussite Educative - Contrat de ville de l'Agglomération Dijonnaise

1. Les territoires d'intervention et les structures ressources

	PRE Chenôve	PRE Dijon	PRE Longvic	PRE Talant	PRE Quetigny	Total
Nombre d'habitants en QPV	4 887	11 799	1 192	2 576	quartier de veille	20 454
Nombre d'habitants en Quartier de veille	4 450	6 640	421	3 033	4 336	18 880
Nombre d'enfants suivis (CUCS 2014)	170	501	100	108	114	993
Nombre d'enfants suivis QPV 2015	167	457	96	97		817
Nombre d'enfants suivis (quartier de veille 2015)	Inclus dans les 167	Inclus dans les 457	Inclus dans les 96	Inclus dans les 97	50	50
Nombre d'enfants suivis QPV 2016	113	561	96	106		876
Nombre d'enfants suivis (quartier de veille 2016)	Inclus dans les 113	Inclus dans les 561	5	Inclus dans les 106	43	48
Nombre d'enfants suivis QPV2017	Recentrage pleinement sur le QPV cette année qui correspond à la réorganisation du PRE et en s'appuyant sur les écoles du REP+		Travail déjà réalisé en 2016 de se centrer quasi-exclusivement sur le QPV	sera pleinement vérifié en 2017 avec un travail de carroyage QPV		0
Nombre d'enfants suivis (quartier de veille 2017)	3	Pas de différenciation	0		50	53
Nombre de structures petite enfance (QPV)	Crèche municipale Accueil Parents-Enfants (p'tit bleu p'tit Jaune)	Galipette et Trotinette (Grésilles) 2 multi-accueil (Fd'O) soit 4 structures + La Cadole	1 multi-accueil (crèche les pitchouns)	1 guichet unique avec 1 multi-accueil et 1 relais petite enfance 1 creche familiale		8
Nombre de structures petite enfance (Territoire vécu)	Maison de la petite enfance	Relais D'Alambert + une ludothèque (Grésilles)	2 autres multi-accueil		1 multiaccueil (crèche Halte-garderie-RAM)	6
Nombre d'écoles (QPV)	4 élémentaires 4 maternelles	5 Groupes Scolaires (Fd'O) 3 Groupes Scolaires (Grésilles)	1 Maternelle 1 élémentaire	1 groupe scolaire Prévert		14 maternelles 14 élémentaires dont 9 en groupes scolaires
Nombre d'écoles (Territoire vécu)	2 élémentaires 2 maternelles	2 Groupes scolaires (Fd'O) 1 Groupe Scolaire (Grésilles)	2 Maternelles 2 élémentaires	1 groupe scolaire Elsa TRIOLLET comportant 1 ULLYS	2 groupes scolaires: les Huches - les Aiguisons 1 école maternelle (Nelson MANDELA)	11 maternelles 10 élémentaires dont 6 groupes scolaires
Nombre de collèges (QPV)	1 collège (Chapitre)	1 Rameau (REP) 1 Champollion			0	3
Nombre de collèges (Territoire vécu)	1 collège (Herriot)	1 Bachelard	1 Roland Dorgelès	1 Boris VIAN	1 collège (Jean Rostand)	6

1. Population et nombre d'enfants accompagnés:

2017: 1ère année avec un réel recentrage sur les QPV (ex: Chenôve)

Pas de comptage réel spécifique QPV et quartier de veille ce qui s'explique en partie par des repérants qui ont du mal à se limiter à une géographie très "techno" et d'ailleurs quel sens?

Risque de démotivation des professionnels et géographie peu appréhendée au sein de l'EN

Au sein des collèges, la politique de recrutement est celle d'une mixité pour atténuer les difficultés. (ex: Carnot et Clos de Pouilly qui accueillent des élèves en QPV avec de

En école élémentaire, il est plus aisé de se baser sur les écoles situées en QPV

L'indicateur du nombre de collèges en QPV n'a donc que peu de sens.

A voir et réaliser: graphs et cartographie éventuelle sur le nombre d'enfants suivis par établissement et obtention des listing d'adresses.

A noter, le recentrage en QPV ne fait absolument pas baisser le nombre de bénéficiaires.

A mettre en lien avec les évalués CGET 2015

**POLITIQUE DE LA VILLE - MOBILISATION DES CREDITS DE DROIT COMMUN DES SERVICES DE L'ETAT
CONTRAT DE VILLE DE: DIJON METROPOLE**

PILERS / POLITIQUES TRANSVERSALES	SERVICES DE L'ETAT	DOMAINES	CONTRIBUTIONS DES MOYENS DE DROIT COMMUN DANS CONTRAT DE VILLE (ENGAGEMENTS DE L'ETAT)		BOP		CIBLE A ATTEINDRE (régionale/locale)	EXERCICE 2017					
			N°	INTITULE	N°	INTITULE		FONCTIONNEMENT	CREDITS BUDGETAIRES EN INVESTISSEMENT	EN MOBILISES	ETP MOBILISES		
COHESION SOCIALE	DRDJUSCS	JEUNESSE	SPORT	Nombre d'associations soutenues et montant des subventions allouées au titre du FDVA Montant des subventions allouées au titre des actions locales Jeunesse Education Populaire Nombre de postes "Fonds de coopération de la jeunesse et d'éducation populaire" (FONJEP) Part des jeunes QPV dans le service civique montant des crédits du dispositif SESAME et nombre de bénéficiaires QPV CNDS % de crédits de fonctionnement de la part territoriale affectés aux territoires QPV CNDS équipement : nombre de dossiers aidés au niveau national et subvention accordés nombre d'ateliers socio-linguistiques ou d'actions d'intégration linguistique ateliers Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants	163	Jeunesse et vie associative	1 association – 1375€ FDVA	4 230,00 €					
					INTEGRATION	104	Sport	0					
							Intégration et accès à la nationalité française	6 actions (72 500 €) 5 ateliers (16 400 €)					
					RECTORAT	EDUCATION (de sept N-1 à sept N)	140	enseignement scolaire du 1er degré	Rontréo 2017 : classes en REP+ 4 écoles /12 Classes déboullées / 128 élèves				
	141	enseignement scolaire du 2nd degré	dispositif "devoirs faits" Parcours d'excellence Cordees de la réussite Cordees de la réussite	885 élèves bénéficiaires 800€ (reliaquat 2016) 75 élèves de 3ème									
	EVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	DRAC	CULTURE	SANTÉ	231	Volet contrat local de santé (en lien ou non avec un contrat local de santé) dont accès aux dispositifs de prévention (dont PASS Santé Jeunes) dont actions en matière de santé environnement dont actions en matière de santé mentale Ateliers Santé Ville contribution de l'ARS au travers des animateurs santé	17 200,00 €						
					224	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	4390 jeunes						
						Montant total DRAC en direction des QPV dont Passseurs d'images (montant des crédits DRAC) dont Contrats Territoire-Lecture (montant des CTL en QPV) dont montant des crédits DRAC dans le cadre des appels à projets PV lancés par les villes	61 000,00 € 13 000,00 € 27 400,00 €						
						dotation de solidarité urbaine abattement taxe foncière sur les propriétés bâties (part compensée/part Etat) Exonérations d'impôts sur les bénéfices en zone franche urbaine-territoire entrepreneur Cotisation foncière des entreprises (CFE)	6 839 044,00 € 422 398,00 € 756 061,00 €						
		DIRECCTE	FINANCES PUBLIQUES	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/EMPLOI	ACCES ET RETOUR A L'EMPLOI	102	Accès et retour à l'emploi	214 550,00 € 822 725,00 €					
						Contrats aidés – Parcours emploi compétence Insertion par l'activité économique (IAE) estimation Missions locales : Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) Garantie Jeunes : crédits d'accompagnement Garantie Jeunes : allocation Ecoles de la 2ème chance	985 611,00 € 227 606,00 € 148 800,00 € 535 690,00 € 36 075,00 €						
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN		DREAL	CADRE DE VIE	URBANISME, TERRITOIRES ET AMÉLIORATION DE L'HABITAT	135	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	12 000,00 € 10 192,00 €						
						% d'attribution en QPV pour les ménages du 1er quartile à l'EPICI (attribution de baux signés) % d'attribution en QPV pour les ménages des autres quartiles à l'EPICI (attribution de baux signés) signé et non attributions sans vérification de la signature des baux)	25,00% 50,00%	10,55 % d'attributions 74,67 % d'attributions					
POLITIQUES TRANSVERSALES		PREFECTURE/CABINET	SECURITE/FRANQUILITE PUBLIQUE/PREVENTION	FIPDR		zone de sécurité prioritaire Police de sécurité du quotidien Prévention de la radicalisation Lutte contre les discriminations (DLCRA) Police Nationale appel à projets rapprochement Police/Population Gendarmerie Nationale							
					152	Gendarmerie Nationale							

**DIJON MÉTROPOLE
REMERCE L'ENSEMBLE DES
PARTENAIRES MOBILISÉS
POUR LA PRODUCTION DE CE
RAPPORT À MI-PARCOURS DU
CONTRAT DE VILLE 2015-2022.**



Contrat de ville

2015 • 2020

DIJON METROPOLE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016



SOMMAIRE

01	CONTEXTE	P. 4
02	LE CONTRAT DE VILLE UNE DÉMARCHE INTÉGRÉE	P. 6
03	PRINCIPAUX PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE	P. 8
04	GOVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE ET VIE DES INSTANCES DE PILOTAGE UNE APPROCHE TRANSVERSALE DES QUARTIERS ET DES THÉMATIQUES	P. 13
05	CONSEILS CITOYENS ET MAISONS DU PROJET : ASSOCIER LES HABITANT À LA CONCEPTION ET À LA MISE EN OEUVRE DU CONTRAT DE VILLE	P. 16
	LES CONSEILS CITOYENS	P. 17
	LES MAISONS DU PROJET	P. 18
06	OBSERVATION, BILAN ANNUEL ET ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE : UNE DÉMARCHE AU BÉNÉFICE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	P. 18
07	OBJECTIFS 2016 DU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND DIJON	P. 19
08	MISE EN OEUVRE OPÉRATIONNELLE DES OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE	P. 21
	L'APPEL À PROJETS ANNUEL	P. 23
	UN PLAN D'ACTIONS EN CONTINU	P. 27

09	CHIFFRES CLÉS POUR 2016	P. 27
----	-----------------------------------	-------

10	TABLEAUX DE FINANCEMENT	P. 30
	LA COMMUNAUTÉ URBAINE	P. 30
	LES PARTENAIRES DU RENOUVELLEMENT URBAIN	P. 33
	LES AUTRES PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE	P. 34

11	RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR CHACUN DES PILIERS ET AXES TRANSVERSAUX DU CONTRAT DE VILLE	P. 35
	EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACCÈS À LA FORMATION	P. 35
	COHÉSION SOCIALE	P. 43
	CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	P. 53
	AXES TRANSVERSAUX	P. 57

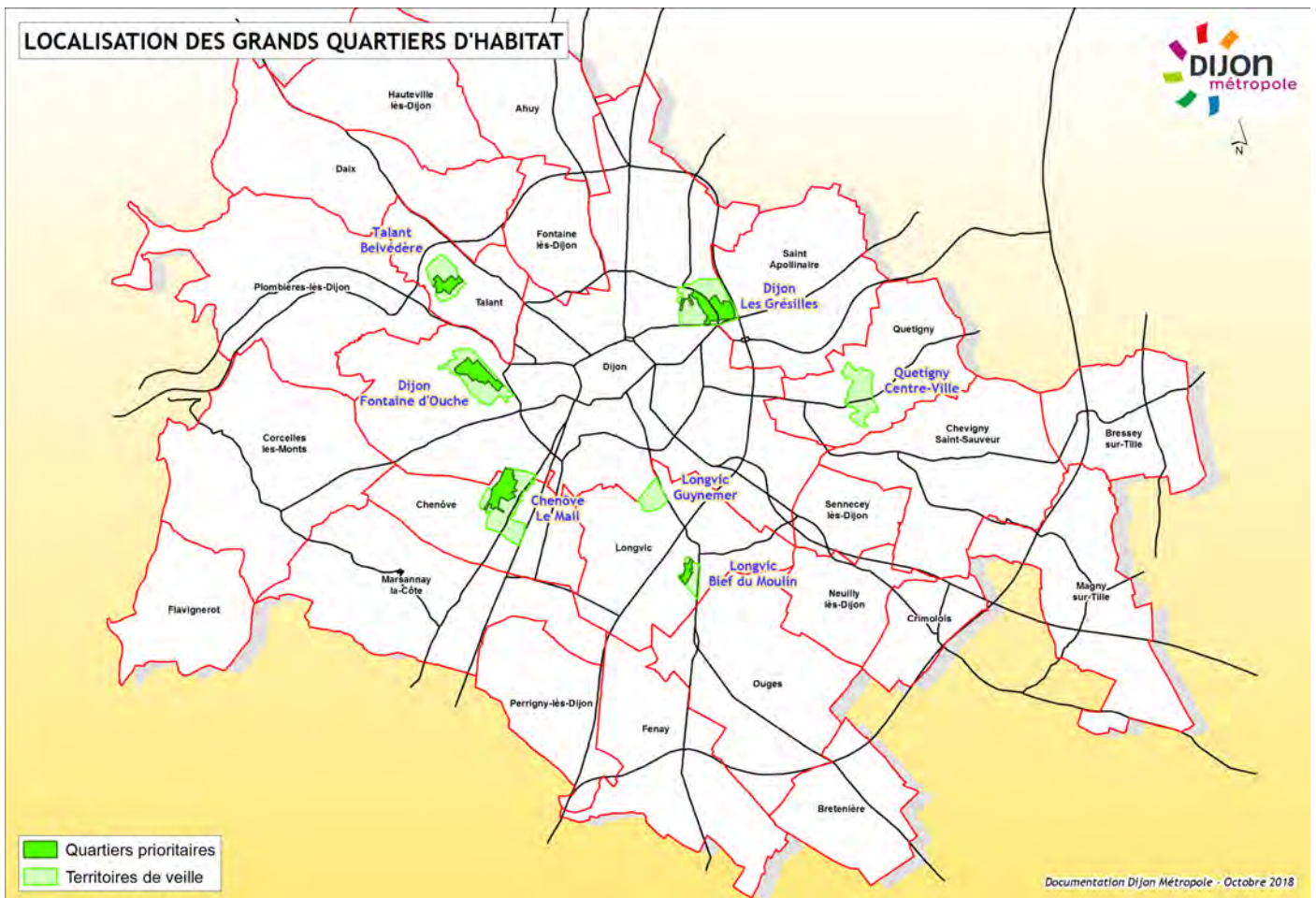
12	TABLEAUX DE BORD PAR TERRITOIRE DE LA PROGRAMMATION 2016	P. 63
	PROPOS LIMINAIRES	P. 63
	BILAN À L'ÉCHELLE DES 5 COMMUNES	P. 64
	BELVÉDÈRE - TALANT	P. 75
	BIEF DU MOULIN - LONGVIC	P. 83
	CENTRE-VILLE - QUETIGNY	P. 91
	FONTAINE D'OUCHE - DIJON	P. 99
	GRÉSILLES - DIJON	P. 107
	LE MAIL - CHENÔVE	P. 115

13	BILAN GLOBAL 2016	P. 123
----	-----------------------------	--------

14	PERSPECTIVES 2017	P. 124
----	-----------------------------	--------

01

CONTEXTE



La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi n° 2014-173) institue un nouveau cadre d'intervention de la Politique de la ville à travers le renouvellement de ses outils, à savoir :

-/// **UNE NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE RÉDUITE** : le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 a fixé la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains. Sont éligibles aux aides les quartiers où existe une concentration de population à bas revenus (inférieurs à 11 250 € par an).
Pour la communauté urbaine, ce sont cinq quartiers qui ont été retenus au titre de la géographie prioritaire : **le mail à Chenôve, les Grésilles et Fontaine d'Ouche à Dijon, le Bief du moulin à Longvic et le Belvédère pour Talant. Deux quartiers ont été classés en veille active, à savoir : Guynemer à Longvic et le centre-ville à Quetigny.**
-/// **UN CONTRAT UNIQUE INTÉGRANT LES DIMENSIONS SOCIALES, URBAINES ET ÉCONOMIQUES**
-/// **UNE ACTION PUBLIQUE QUI SE DÉPLOIE À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE** et mobilise tous les partenaires concernés.
-/// **LA MOBILISATION PRIORITAIRE DU DROIT COMMUN DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**
-/// **LA PARTICIPATION DES HABITANTS AU SUIVI ET AU PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE** via la mise en place d'un conseil citoyen sur chacun des quartiers prioritaires, dont les représentants siégeront non seulement dans les instances de pilotage du contrat de ville, mais participeront à l'élaboration des programmations annuelles.

L'article premier de la loi confirme la double finalité d'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires et de **réduction des écarts de développement** entre ces quartiers prioritaires et les autres territoires.

Le conseil de communauté du Grand Dijon par la délibération n° GD 2015 06-25-020 du 25 juin 2015 a approuvé le contenu du contrat de ville 2015-2020 du Grand Dijon ainsi que la nouvelle géographie prioritaire afférente.

Conformément au Décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015, **chaque année un rapport d'activité de la Politique de la ville doit être rédigé**. Ce document tient lieu de rapport d'activité pour l'année 2016.



LE CONTRAT DE VILLE UNE DÉMARCHÉ INTÉGRÉE

En 2016, le projet stratégique du Grand Dijon a redéfini la place des quartiers prioritaires au sein de la communauté urbaine. **Ils apparaissent au cœur des politiques de lutte contre les inégalités et de l'amélioration des conditions de vie de ses habitants.**

Ainsi, la communauté urbaine consacre ses moyens et coordonne la mobilisation de ses partenaires pour renforcer la cohésion sociale et territoriale de son périmètre. Cette vision stratégique partagée est le socle d'un engagement contractuel entre les acteurs institutionnels, incarné via le contrat de ville. Ce dernier prend désormais en compte les orientations communautaires définies, comme :

...../// **LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)** mis en place depuis 2006 entre le Grand Dijon, les CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant, la Caisse des Écoles de Dijon.

...../// **LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)** 2016-2018 a été signé le 30 novembre 2016. Au regard des travaux engagés dans le cadre de la Politique de la ville, la communauté urbaine du Grand Dijon et l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté ont décidé de déployer le Contrat Local de Santé, dans un premier temps, sur les cinq communes ciblées par le contrat de ville, Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny, Talant. Ce contrat renforce la dynamique santé impulsée depuis plusieurs années par les communes, à travers la mise en place de divers dispositifs et démarches (Maison Universitaire de Santé et de Soins Primaires à Chenôve notamment). Il a vocation à s'étendre par la suite, aux autres communes de la communauté urbaine, qui souhaiteront intégrer ce dispositif.

...../// **UNE CONVENTION CADRE "CULTURE ET TERRITOIRES"** pour la période 2016-2018, signée en décembre 2016 entre le Grand Dijon, la Direction Régionale de l'Action Culturelle de Bourgogne (DRAC) et l'Éducation Nationale, qui définit une stratégie commune de développement de l'action culturelle pour et avec les habitants des quartiers de la Politique de la ville.

...../// **LES CONVENTIONS D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES** ont été signées le 30 décembre 2016 par les bailleurs, les communes, le Grand Dijon et l'État. Sur la base du diagnostic établi dans le contrat de ville, elles définissent les actions à mettre en œuvre dans chacun des quartiers par les bailleurs sociaux pour améliorer la vie quotidienne des habitants. Ces actions peuvent être soit des actions de renforcement des moyens de gestion de droit commun, soit des actions ou moyens spécifiques à ces quartiers. Les actions portent principalement sur les thèmes suivants :

- Renforcement des personnels de proximité ;
- Sur-entretien ;
- Tranquillité résidentielle ;
- Remise en état des logements.

...../// **LA CONVENTION DE MIXITÉ SOCIALE** a été signée le 30 décembre 2016. La communauté urbaine et ses partenaires ont élaboré conjointement la convention de mixité sociale en application de l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Elle concerne l'ensemble des territoires prioritaires et de veille de l'agglomération : le Mail à Chenôve, les Grésilles et Fontaine d'Ouche à Dijon, le Bief du moulin et Guynemer à Longvic, le Centre-ville à Quetigny et le Belvédère pour Talant. Après une analyse de l'occupation du parc social dans ces

territoires, la communauté urbaine, les bailleurs, l'État, Action Logement, et les communes se sont dotés d'objectifs communs, afin d'apporter une satisfaction efficace aux demandeurs prioritaires tout en veillant aux équilibres territoriaux. La convention précise également les modalités de relogement dans le cadre des projets de rénovation urbaine à intervenir d'ici 2020.

...../// **LE PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION DE LA CONVENTION DE RÉNOVATION URBAINE D'AGGLOMÉRATION**, signé le 2 décembre 2016, définit les grandes orientations des projets pour le quartier du Mail à Chenôve, quartier d'intérêt national, et de Fontaine d'Ouche à Dijon, quartier d'intérêt régional.

03

PRINCIPAUX PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE

L'ÉTAT

Co-pilote du contrat de ville, avec la communauté urbaine du Grand Dijon, l'État, représenté par la Préfète, mobilise ses services pour la mise en œuvre de cette politique publique.

Rattachés à la Préfète de département, deux délégués de la Préfète sont chargés de coordonner l'action des services de l'État, de participer au renforcement de la présence de l'État dans les quartiers prioritaires. Ils assurent en particulier le suivi du contrat de ville, un rôle d'appui aux acteurs locaux (collectivités, associations, bailleurs sociaux, chefs de projets locaux, conseils citoyens...). Ayant un rôle de relais, d'information, ils analysent la mise en œuvre des dispositifs de la Politique de la ville et des politiques de l'État sur le quartier, pour chaque domaine de l'action publique.

La Direction des entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) est chargée du suivi du pilier développement économique, emploi et formation du contrat de ville. Elle accompagne les collectivités dans l'élaboration et le financement de leur projet.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) assure le pilotage administratif et financier des dispositifs de la Politique de la ville (contrats de ville dont les programmes de réussite éducative, le dispositif adultes relais, le dispositif égalité des chances, pour les quartiers concernés. Elle accompagne les collectivités dans l'élaboration et le financement de leur projet.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) est chargée par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) de la mise en œuvre du Programme National de Renouvellement Urbain. Elle accompagne les collectivités dans l'élaboration et le financement de leur projet. En lien avec le Grand Dijon, elle assure le suivi des conventions d'utilisation d'abattement de la TFPB.

D'autres services et opérateurs de l'État sont associés à la mise en œuvre de la Politique de la ville sur les territoires : la Direction de Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DASEN), Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND DIJON

Communauté urbaine depuis le 1^{er} janvier 2016, le Grand Dijon dispose de la compétence obligatoire en matière de Politique de la ville.

Les service Politique de la ville et service rénovation urbaine/logement, services mutualisés entre la communauté urbaine et la ville de Dijon, travaillent à la mise en œuvre, la coordination de la Politique de la ville sur l'ensemble du territoire.

LES VILLES ET (OU) LEUR CCAS

Chaque service thématique de chaque ville décline la politique publique municipale dont il a la charge, sur l'ensemble de son territoire. Au titre de la Politique de la ville, les services thématiques se mobilisent sur la programmation du contrat de ville, eu égard à leurs compétences et possibilités de financer les actions dans le cadre de l'appel à projets, sur leurs crédits de droit commun.

Les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant sont responsables de la mise en œuvre des actions relevant de leurs champs d'intervention.

L'organisation des équipes sur chaque commune est inchangée en 2016.

LE CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

La Région et l'État ont choisi d'inscrire la Politique de la Ville dans le cadre du contrat de plan État Région affichant ainsi une stratégie partagée et des modalités d'intervention complémentaires.

Pour le Grand Dijon cela s'est traduit par la signature avec la région, le 6 juillet 2015, de la convention urbaine et sociale.

Cette convention prévoit le soutien de la Région, pour la période 2015/2020, aux opérations de renouvellement urbain sur les quartiers d'intérêt régionaux et locaux et aux actions de cohésion sociale et urbaine du territoire participant aux orientations suivantes :

- Favoriser l'accès à l'information, à l'orientation, à la formation et à l'emploi ;
- Favoriser l'appropriation du cadre de vie des habitants ;
- Accompagnement à la réduction de consommations d'énergies.

Plus largement, par les missions exercées dans les champs du développement économique, de la formation professionnelle, de l'emploi, de l'orientation, de la jeunesse, de la culture , du sport, de la mobilité, de l'environnement, la Région Bourgogne Franche Comté participe aux 3 piliers du contrat de ville.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE CÔTE-D'OR

Le Conseil départemental n'est pas signataire du contrat de ville.

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Sur la base de l'évaluation de la précédente convention, la communauté urbaine du Grand Dijon et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Côte d'Or ont souhaité poursuivre leur partenariat dans le cadre d'une nouvelle convention de 2 ans (2016-2017) afin de conforter les démarches construites en commun.

Sur ce principe, la convention porte sur les points principaux suivants :

L'OBSERVATION DE LA COHÉSION SOCIALE

LA CAF de Côte-d'Or apporte son concours et son expertise, qui vise à se pérenniser, afin d'adapter les politiques publiques à l'évolution des besoins sociaux.

L'HABITAT

Partenaires du plan départemental d'action au logement de personnes défavorisées (PDALPD) co-animé par l'État et le Conseil Départemental, la CAF et la communauté urbaine du Grand Dijon identifient 5 axes spécifiques de partenariat :

- le relogement des ménages locataires du parc des bailleurs sociaux dans le cadre des projets de renouvellement urbain,
- la résorption des situations de logement indigne,
- le logement des étudiants et l'accès aux droits,
- la gestion locative adaptée : Agence Immobilière Sociale (AIS),
- l'accueil des Gens du Voyage.

LA PARENTALITÉ ET DES POLITIQUES ÉDUCATIVES

La CAF et la communauté urbaine du Grand Dijon mobilisent respectivement différentes actions et dispositifs : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), Réseau d'Écoute d'Aide et d'Appui aux Parents (REAAP), Programme de Réussite Éducative (PRE) ...

LA POLITIQUE DE LA VILLE

La communauté urbaine du Grand Dijon et la CAF vont poursuivre le travail partenarial conduit au titre de la Politique de la ville via les démarches suivantes :

- l'observatoire de la Politique de la ville ;
- le suivi et l'évaluation de la programmation du contrat de ville ;
- les Programmes de Réussite Éducative (PRE).

La CAF participe à l'ensemble des instances décisionnelles afférentes aux dispositifs et contribue tout particulièrement au travail d'appui du tissu associatif œuvrant dans le champ de l'accès aux droits. L'objectif de ce dispositif est d'articuler les politiques de développement urbain et de développement social tout en remobilisant les politiques de droit commun en faveur des ménages des territoires prioritaires et territoire de veille. La CAF et la communauté urbaine du Grand Dijon partagent leur expertise.

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATION

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la Politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apporte son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la communauté urbaine du Grand Dijon.

Elle intervient au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques (accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires, investissements immobiliers à vocation économique...), urbains (études, actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet et logements (démolition/construction, réhabilitation et résidentialisation d'immeubles...) du contrat de ville.

LES BAILLEURS SOCIAUX

Présents dans l'ensemble des quartiers prioritaires de la communauté urbaine, les bailleurs sociaux sont, de fait, des partenaires du contrat de ville. Par la gestion de leur patrimoine, leur politique d'attribution et leur présence de proximité, ils concourent au fonctionnement de ces quartiers. Cinq bailleurs sont présents : Grand Dijon Habitat, Orvitis, SCIC Habitat Bourgogne, Villéo et ICF Sud-est méditerranée.

Ainsi, au travers de la mise en œuvre des conventions d'utilisation de l'abattement, les bailleurs sociaux s'engagent à mettre en place des actions ou des moyens pour faciliter et/ou améliorer la vie des habitants de ces quartiers. En 2016, ils ont ainsi participé à la création de l'Association Grand Dijon Médiation en vue de la mise en place d'un service de médiation dans leur parc de logements et dans l'espace public.

Leur participation au NPNRU contribue également à l'amélioration des conditions de vie des habitants par l'amélioration de leur parc de logements : démolition, restructuration, requalification, résidentialisation.

PÔLE EMPLOI

Les engagements de Pôle emploi pour le contrat de ville de la communauté urbaine du Grand Dijon sont :

- Déployer des jobs dating annuels dans chacun des quartiers prioritaires de l'agglomération
- Prioriser, dans les portefeuilles d'accompagnement intensifs des conseillers Pôle Emploi, les demandeurs issus des quartiers prioritaires
- Accompagner les transitions professionnelles des demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires
- Promouvoir des profils de demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires, auprès des entreprises du bassin grâce aux conseillers dédiés à la relation entreprises
- Développer des actions partenariales avec les acteurs des quartiers afin de mieux répondre aux besoins des habitants, notamment sur le champs de l'orientation professionnelle, de la formation, de la création d'entreprise et du marché du travail.

L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Les objectifs généraux de la politique régionale de santé de l'ARS sont la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et le renforcement de l'offre de soins de proximité. Il s'agit de priorités d'actions transversales qui guident les politiques de santé de droit commun tant en matière de promotion de la santé, de prévention, de politique de soins, que d'accompagnement médico-social.

Les engagements de l'ARS s'inscrivent dans le cadre du volet santé du contrat de ville et notamment à travers les axes de travail suivants :

- La santé mentale,
- Le vieillissement,
- L'hygiène - Prévention et Santé Environnement

Au delà de ces thématiques, l'ARS portera une attention particulière à l'amélioration de l'accès aux soins de proximité et à l'ensemble des ces champs de compétences.

L'ARS s'engage à soutenir les orientations du volet santé du contrat de ville dans les termes suivants :

- Positionner un référent en charge des thématiques retenues ;
- Co-animer les comités et groupes de travail techniques ;
- Contribuer au diagnostic local de santé en s'appuyant sur l'état des lieux et les données disponibles auprès de l'ORS et des plate-formes d'observation sanitaire et sociale ;
- Veiller à la mise en œuvre et au suivi des actions définies avec les partenaires ;
- Donner un avis technique au titre de la programmation de la Politique de la ville pour les projets relevant de la santé.
- Financer à hauteur de ses moyens les actions organisées au titre du volet santé du contrat de ville tel que l'Atelier Santé Ville de Dijon.

Les objectifs généraux de la politique régionale de santé de l'ARS sont la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et le renforcement de l'offre de soins de proximité. Il s'agit de priorités d'actions transversales qui guident les politiques de santé de droit commun tant en matière de promotion de la santé, de prévention, de politique de soins, que d'accompagnement médico-social.

Les engagements de l'ARS s'inscrivent dans le cadre du volet santé du contrat de ville et notamment à travers les axes de travail suivants :

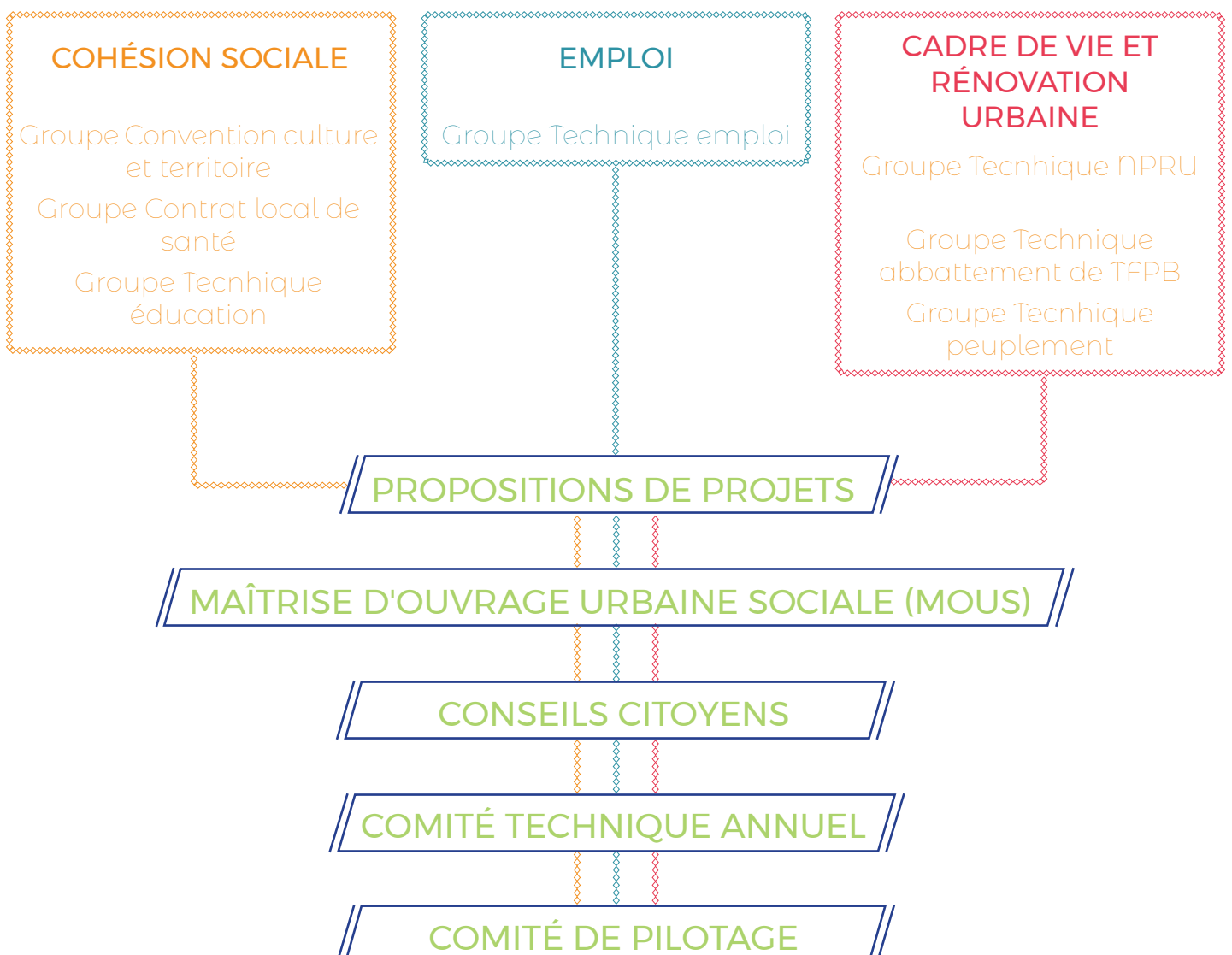
- La santé mentale,
- Le vieillissement,
- L'hygiène - Prévention et Santé Environnement.

04

GOVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE ET VIE DES INSTANCES DE PILOTAGE : UNE APPROCHE TRANSVERSALE DES QUARTIERS ET DES THÉMATIQUES

Les modalités de gouvernance du contrat de ville visent à favoriser une approche transversale des 3 piliers du contrat de ville, et la déclinaison au sein de ces 3 piliers de chacun des axes transversaux : jeunesse, lutte contre les discriminations, égalité homme/femme ainsi que citoyenneté et valeurs de la République. Les groupes techniques Éducation et Emploi ont été installés en 2016.

Elles sont structurées de la manière suivante :



L'ÉQUIPE INTERMINISTÉRIELLE DE L'ÉTAT

Une équipe interministérielle, dénommée pôle de compétence "Politique de la ville", a été créée par arrêté préfectoral du 2 juillet 2013.

Présidé par la préfète de la région Bourgogne, préfète de la Côte d'Or ou par la secrétaire générale de la préfecture, ce pôle de compétence est constitué des chefs de service suivants :

- Directeur départemental de la cohésion sociale (DDCS) de la Côte-d'Or,
- Directeur départemental des territoires (DDT) de la Côte-d'Or,
- Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS),
- Directrice des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de la Côte-d'Or,
- Directeur de l'unité territoriale de la Côte-d'Or de la direction régionale des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi (UT DIRECCTE) de Bourgogne,
- Directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de la Bourgogne,
- Directeur de la Caisse d'Allocation familiale (CAF) de la Côte-d'Or,
- Directeur territorial de Pôle Emploi Côte-d'Or,
- Directeur régional des affaires culturelles (DRAC) de la Bourgogne,
- Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) de la Côte-d'Or,
- Commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Côte-d'Or,
- Procureur de la République près le tribunal de Grande Instance de Dijon,
- Directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) Côte-d'Or/Saône-et-Loire,
- Directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de la Côte-d'Or.

Le pôle de compétence se réunit à intervalles réguliers, et au minimum deux fois par an. Il propose les grandes orientations stratégiques de l'État en matière de Politique de la ville et est garant de la mise en œuvre des politiques publiques sur les territoires.

En outre, un groupe opérationnel, composé de la DDCS, de la DDT, de l'UT DIRECCTE de la DDDFE, du SGAR et des délégués de la préfète, se réunit tous les 15 jours, sous l'autorité du directeur départemental de la cohésion sociale (DDCS).

L'ÉQUIPE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND DIJON

Communauté urbaine depuis le 1^{er} janvier 2016, le Grand Dijon dispose de la compétence obligatoire en matière de Politique de la ville. Les services Politique de la ville et rénovation urbaine et logement, services mutualisés entre la communauté urbaine et la ville de Dijon, travaille à la mise en œuvre, la coordination de la Politique de la ville sur l'ensemble du territoire.

Ils ont un rôle de coordination qui se décline en plusieurs fonctions :

- Accompagner les équipes projets pour favoriser la mise en œuvre de nouveaux modes d'organisation et de faire ;
- Capitaliser les acquis dans la mesure où certaines expérimentations sont susceptibles d'être démultipliées ;
- Assurer une forte articulation entre les dispositifs tels que PLIE, PRE, CLS...

Concernant la Politique de la ville et la rénovation urbaine, leur direction est assurée par les DGA Urbanisme/ environnement d'une part et Cohésion sociale d'autre part, mutualisés Grand Dijon / ville de Dijon.

Deux vice-présidents de la communauté urbaine leur sont dédiés.

LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Pour la Bourgogne Franche Comté le service Centralités et Quartiers rattaché à la Direction de l'Aménagement du Territoire et du Numérique met en œuvre la convention urbaine et sociale.

Une chargée de mission et une chargée d'instruction sont référents du territoire du Grand Dijon.

Une élue est déléguée à la politique de la ville.

LES VILLES ET (OU) LEUR CCAS

Les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant sont responsables de la mise en œuvre des actions relevant de leurs champs d'intervention. L'organisation des équipes sur chaque commune est inchangée en 2016.



CONSEILS CITOYENS ET MAISONS DU PROJET :

ASSOCIER LES HABITANTS À LA CONCEPTION ET À LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE

LES CONSEILS CITOYENS

La loi du 21 février 2014 a fait de l'implication et de la participation des habitants un élément pivot de la Politique de la ville.

En 2016, des conseils citoyens ont été installés sur les quartiers prioritaires de :

- **Chenôve : quartier le Mail** : tirage au sort le 11 février 2016 et labellisé par l'État (arrêté préfectoral du 26 juillet 2016) ;
- **Dijon : quartier de Fontaine d'Ouche** : tirage au sort en juin 2015 des représentants volontaires pour chaque conseil citoyen, à partir de la liste des membres de chaque commission de quartier.
- **Dijon : quartier des Grésilles** : tirage au sort en juin 2015 des représentants volontaires pour chaque conseil citoyen, à partir de la liste des membres de chaque commission de quartier.
- **Longvic : quartier du Bief du Moulin** : installé le 30 janvier 2016 ;
- **Talant : quartier du Belvédère** : création à l'issue d'une délibération du conseil municipal du 7 juin 2016 et installé le 1^{er} septembre 2016.

Chaque conseil citoyen disposent de représentants : 2 titulaires, 2 suppléants dans le respect de la parité, qui siègent dans les instances de pilotage du contrat de ville.

En principe, chaque conseil citoyen est composé de deux collèges :

- **Un collège paritaire d'habitant(e)s** du périmètre prioritaire tirés au sort sur les listes électorales ou volontaires ;
- **Un collège composé d'associations et d'acteurs locaux** tirés au sort sur la base du volontariat.

Chaque commune a installé rapidement un conseil citoyen par quartier. Certaines n'ont pas respecté stricto sensu les modalités de désignation de leurs membres. Par exemple, la ville de Dijon dispose sur l'ensemble de son territoire de 9 commissions de quartiers, dont une sur le quartier des Grésilles et une sur le quartier de Fontaine d'Ouche. De ce fait, pour ne pas créer deux instances participatives sur le même quartier, elle a tiré au sort des représentants volontaires pour chaque conseil citoyen, à partir de la liste des membres de chaque commission de quartier.

Compte tenu de ces choix opérés, l'État n'a pas souhaité labelliser dans l'immédiat certains conseils citoyens.

RENCONTRE TERRITORIALE DES CONSEILS CITOYENS

Dans le cadre de la rentrée citoyenne, une journée a été organisée au profit des membres des conseils citoyens. Cette rencontre des conseils citoyens s'est tenue le samedi 8 octobre, au siège de la communauté urbaine. Aux côtés de représentants des différentes institutions signataires du contrat de ville, une quarantaine d'habitants issus de chacun des quartiers prioritaires de l'agglomération a pu s'impliquer pour partager ses problématiques et son ambition de changement au cours de trois ateliers : le cadre de vie, la réussite éducative et l'emploi et entrepreneuriat.

ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION DES CONSEILS CITOYENS

Sur chaque commune, durant toute l'année 2016, ce sont les chefs de projet Politique de la ville ou des chargés de mission dédiés aux conseils citoyens, accompagnés des délégués de la Préfète, qui ont organisé des temps de sensibilisation des membres des conseils citoyens sur les thématiques et le contrat de ville.

La programmation 2016 a été présentée aux membres des conseils citoyens avant chaque comité technique, et leur avis a été sollicité sur les projets déposés. Ils ont participé pour la première fois au comité de pilotage.

LES MAISONS DU PROJET

CHENÔVE : QUARTIER DU MAIL

La maison du projet à Chenôve est située au cœur du quartier, au sein du centre-commercial Saint-Exupéry. Le service "cohésion urbaine et sociale" de la ville de Chenôve y est située. Elle accueille les habitants tous les jours.

DIJON : QUARTIER DE FONTAINE D'OUCHÉ

Pour le quartier de Fontaine d'Ouche à Dijon, c'est la maison de quartier dite "la Maison-Phare" et/ou la mairie de quartier qui jouent le rôle de lieu d'information des habitants.

En 2016, sur proposition du conseil citoyen, une réunion avec les élus de quartiers, le DDSP et les habitants s'est tenue à la Maison-Phare pour évoquer les problèmes de tranquillité publique du quartier.



OBSERVATION, BILAN ANNUEL ET ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE : **UNE DÉMARCHE AU BÉNÉFICE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Depuis 2008, le Grand Dijon a mis en place un observatoire de la Politique de la ville alimenté par des données issues de nombreux partenaires institutionnels et associatifs (CAF, URSSAF, Mission locale, Pôle Emploi...). Il a permis la production de synthèses annuelles pour chacune des communes de la Politique de la ville, co-construites avec elles.

Se donner les moyens de pouvoir réorienter des projets ou les conforter, nécessite de consolider de manière partenariale l'observation de la situation socio-économique des quartiers, pour et avec les professionnels, les habitants et les porteurs de projets.

Les signataires du contrat de ville se sont donc engagés à observer et analyser l'impact des dispositifs et actions financés dans le cadre de la Politique de la ville, sur les réalités de vie des habitants résidant dans les quartiers prioritaires.

Pour cela, trois démarches sont initiées à partir de 2016 :

...../// **L'OBSERVATION**

Via des portraits de quartiers des 5 territoires prioritaires de la communauté urbaine, a été confiée au cabinet COMPAS-Tis et élaborée avec les communes ;

...../// **LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Réalisé annuellement, en collaboration avec le cabinet COMPAS-Tis, avec et pour l'ensemble des signataires du contrat de ville ;

...../// **LE BILAN À MI-PARCOURS DU CONTRAT DE VILLE ALIMENTÉ PAR CES DIFFÉRENTS TRAVAUX**

Ces 3 démarches sont complétées par des évaluations entreprises en parallèle entre les communes et le cabinet Compas-Tis dans des domaines spécifiques. Elles s'alimentent entre elles : analyse des besoins sociaux, rapport sur l'Habitat, études thématiques...

Le rapport d'activités 2016 de la Politique de la ville a donc vocation à :

- Rendre compte de la mise en œuvre et des résultats du programme d'actions financées dans le cadre de l'appel à projet annuel du contrat de ville ;
- Rendre compte du plan d'actions annuel porté par les partenaires institutionnels ;
- Faire un point d'étape sur le fonctionnement de la gouvernance du contrat de ville et la mise en place des conseils citoyens.

07

OBJECTIFS 2016 DU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND DIJON

Le contrat de ville constitue, depuis 2015, **le nouveau cadre d'action de la Politique de la ville**. Il doit permettre la mise en œuvre d'objectifs communs entre les différents signataires autour de 3 piliers :

- 1/ la cohésion sociale,
- 2/ le développement de l'activité économique, de l'emploi et l'accès à la formation
- 3/ le cadre de vie et le renouvellement urbain ;

et d'objectifs transversaux :

- 1/ la jeunesse,
- 2/ l'égalité entre hommes et femmes,
- 3/ la lutte contre les discriminations,
- 4/ citoyenneté et valeurs de la République.

Il a aussi pour vocation de **rassembler les différents contrats** comme le NPRU (Nouveau Programme de Rénovation Urbaine), les stratégies locales de prévention de la délinquance et de tranquillité publique, le contrat local de santé, le contrat territoire lecture... conclus par les collectivités avec leurs partenaires de la Politique de la ville.

Pour décliner l'ensemble des projets du contrat de ville, les partenaires ont mobilisé **15 570 399 €** en 2016 (tableaux de financements ci-après). Les tableaux de bord des actions 2016 de ce programme, sont présentés par territoire et par objectif dans le présent rapport. La programmation 2016 est présentée en annexe.

Neuf objectifs forts ont été fixés en comité de pilotage pour l'année 2016 :

- Mettre en œuvre le **nouveau programme de rénovation urbaine** ;
- **Développer la gouvernance territoriale** en confortant l'articulation entre le Grand Dijon, les communes **et les représentants des habitants** issus des conseils citoyens au sein des différentes instances de pilotage ;
- Mettre en place des **formations pour les membres des conseils citoyens** ;
- **Assurer la tranquillité publique et résidentielle** dans les quartiers prioritaires, par la mise en place notamment avec les bailleurs et les communes d'un dispositif de médiation sociale. Mais aussi en engageant parallèlement une réflexion sur la prévention de la délinquance et la prévention de la radicalisation à l'échelle intercommunale pour in fine trouver une articulation entre médiation, prévention de la délinquance et police de proximité ;
- Engager **l'étude sur les commerces de proximité** dans les quartiers prioritaires et plus particulièrement ceux qui ont fait l'objet de travaux liés aux commerces dans le cadre de la 1^{ère} convention de rénovation urbaine d'agglomération, dans la perspective de revitaliser ces quartiers, d'y restaurer une vie économique et, à terme, de procéder à une recomposition urbaine en transformant leur image ;
- Installer **le contrat local de santé** qui sera signé courant avril et décliner ses 19 fiches actions

;

- Mettre en place **un plan de lutte contre les discriminations** ;
- Développer prioritairement les groupes techniques Emploi et Éducation pour **maintenir la mobilisation des partenaires locaux** dans la mise en place d'une solidarité locale au service des territoires prioritaires. Le pilotage de **la thématique Éducation** est en cours d'organisation entre le Grand Dijon, la direction des services départementaux de l'Éducation Nationale et la CAF21 pour aborder les problématiques de parentalité et de décrochage scolaire ;
- **Développer une instance d'observation/évaluation en continu** des plans d'actions du contrat de ville qui améliorera le suivi des actions et politiques publiques menées, pour les conforter ou les réorienter.



MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DES OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE

En 2016, les partenaires du contrat de ville ont décidé d'opérer un changement dans les pratiques d'affectation des subventions du contrat de ville. L'objectif était de trouver une plus grande souplesse dans la mise en œuvre de projets expérimentaux, tout au long de l'année. Ainsi, il a été décidé lors du comité de pilotage de :

- **Maintenir une programmation concertée et partagée par l'ensemble des financeurs en début d'année civile**, via un appel à projet plus ciblé ;
- **Réserver une partie de l'enveloppe annuelle pour des projets** qui mériteraient une analyse plus approfondie et pour lesquels un démarrage pourrait avoir lieu en cours d'année ;
- **Développer un plan d'actions en continu**, sur toute la période du contrat de ville 2015-2020, avec la mise en place de conventions pluri-partenariales d'objectifs sur 3 ans, avec certaines associations structurantes.

Ce sont donc deux modalités de mise en œuvre d'actions du contrat de ville qui sont utilisées pour déployer le contrat de ville :

- a) Un appel à projet qui peut faire l'objet de 2 programmations annuelles : une programmation en début d'année civile et une en fin d'année, pour financer des actions qui favorisent le raccrochage des quartiers prioritaires ;
- b) Un plan d'actions en continu, fixé par les signataires sur la durée du contrat, qui comprend : le Programme de Réussite Éducative, la stratégie de peuplement, la médiation, l'accès aux droits, le soutien aux dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, le Contrat Territoire Lecture, le Contrat Local de Santé, qui interpellent le fonctionnement des pouvoirs publics. Il comprend aussi la contractualisation avec des associations structurantes sur les quartiers via des conventions pluri-partenariales et pluriannuelles.

Des équipes dédiées dans chaque ville sont au service des quartiers prioritaires.

L'APPEL À PROJETS ANNUEL

L'appel à projets annuel du contrat de ville a vocation à soutenir des projets de développement social/urbain, en faveur des habitants des quartiers prioritaires et de veille de la communauté urbaine, dans l'objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement, entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Pour qu'un projet soit retenu, il convient qu'il réponde aux 7 critères d'éligibilité indiqués dans l'appel à projet.

Le contrat de ville a fait l'objet, en 2016, de deux programmations organisées selon le calendrier suivant :

14 DÉCEMBRE 2015	Ouverture du site internet Dépôt des dossiers
24 JANVIER 2016	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS
FIN JANVIER 2016	Instruction des dossiers déposés
1ER MARS 2016	Comité technique
18 MARS 2016	Comité de pilotage Évaluation et validation de la programmation 2016
NOVEMBRE 2016	Dépôt de projets - Seconde session Financement de projets identifiés par les partenaires

Les porteurs de projet doivent proposer des actions qui s'inscrivent dans les axes prioritaires **identifiés (entrées thématiques et/ou entrées territoriales)**. Elles viennent en complément du droit commun.

Toute action reconduite est évaluée sur la base d'un **guide d'entretien** (diagnostic, évaluation et résultats obtenus). Il constitue le support d'un échange avec les partenaires financeurs, lors d'une rencontre en novembre/décembre de chaque année. Le guide d'entretien est envoyé par le Grand Dijon aux porteurs de projet.

Une seconde programmation, en fin d'année 2016, a permis de financer des projets qui peuvent ainsi émerger tout au long de l'année et être expérimentés sans attendre la programmation de l'année suivante. A ce titre, quatre actions ont été engagées :

PILIER	PROJET	OPÉRATEUR
COHÉSION SOCIALE	Les chantiers éducatifs	Grand dijon / Associations
	Les ateliers socio-linguistiques	CESAM
	Plate-forme VIA	
DEVECO / EMPLOI / FORMATION	Le dispositif passerelle emploi	Acodège
ENJEUX TRANSVERSAUX	La laïcité, citoyenneté et valeurs de la république, lutte contre les discriminations	Trajectoires ressources

CHANTIERS ÉDUCATIFS

Le centre socioculturel de Fontaine d'Ouche dit la Maison-Phare, à Dijon, propose de réaliser des chantiers éducatifs qui permettent de mobiliser des jeunes déscolarisés et/ou en voie de marginalisation, âgés de 17 à 25 ans autour de projets de rénovation, transformation, construction dans l'espace public ou dans des équipements d'intérêt général.

Deux chantiers ont été engagés fin 2016, l'un concerne une salle de classe de l'école maternelle Lallemand et le second la salle d'accueil de l'ASLH des PEP 21 ; chacun d'entre eux, d'une durée de 35 h sur 5 jours.

LES ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES

Certains habitants des quartiers de la Politique de la ville, résidant depuis de nombreuses années en France ont des difficultés d'ordre linguistique qui constituent un des obstacles à leur insertion sociale.

En 2015, des ateliers socio-linguistiques ont été mis en place par l'association CESAM (Concilier l'Économique et le Social – Aider aux Mutations) sur les communes de :

- **Dijon** : 4 ateliers aux Grésilles pour 45 personnes suivies et 2 ateliers sur Fontaine d'Ouche pour 50 personnes suivies ;
- **Talant** : 1 atelier pour 25 personnes suivies.

Ces ateliers consistent en **l'apprentissage de la langue française à but d'intégration socioculturelle**. Ils ont pour objectif de rendre ces personnes autonomes dans leur environnement, qu'elles puissent acquérir des compétences spécifiques, telles que la connaissance des espaces sociaux, culturels ou professionnels. Ils leur permettent aussi d'acquérir des repères communs, en termes de laïcité et de citoyenneté, fondements du vivre ensemble dans les quartiers et plus largement dans la société d'accueil.

En 2016, conformément au contrat de ville, l'association CESAM a proposé de développer trois ateliers de 150 heures, sur les quartiers Politique de la ville des communes de Chenôve, Longvic et Quetigny.

PLATEFORME VIA

Le contrat de ville intègre des priorités en matière de remédiation vers l'emploi dans les quartiers prioritaires et de veille de la Politique de la ville. Plus particulièrement, il vise à soutenir des actions de français langue étrangère (FLE) à visée professionnelle.

En 2015, l'association CESAM (Concilier l'Économique et le Social – Aider aux Mutations) a mis en place **la plateforme expérimentale VIA** (Vers l'Insertion et les Apprentissages) **qui vise à faciliter la maîtrise de la langue qui est essentielle à l'inclusion sociale et à l'insertion professionnelle**. Ainsi, il apparaît que sont nécessaires, en amont de toute orientation vers un dispositif de formation ou d'accompagnement :

- un positionnement sur le niveau de langue ;
- une évaluation du besoin au regard du projet de la personne ;

et ce, en complémentarité et en soutien aux services publics existants.

La plateforme accueille tout public dont le besoin en compétences langagières nécessite un diagnostic : positionnement sur le niveau de langue et évaluation des besoins tant sur le plan de la formation linguistique que sur les questions d'ordre social.

En 2015, 24% des bénéficiaires de la plate-forme sont issus des quartiers politique de la ville, soit 53 personnes.

LE DISPOSITIF PASSERELLE VERS L'EMPLOI

En 2016, le Grand Dijon a préfiguré, avec des partenaires du contrat de ville (État, Région, communes, Mission locale, MDEF, Pôle emploi), une convention avec l'association Acodège pour :

- Favoriser la mise en réseau des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle pour ensemble lutter contre la désaffiliation sociale de ces jeunes, lutter contre les discriminations à l'emploi et contribuer à l'inclusion sociale ;
- Définir le cadre, les modalités et les moyens utiles pour mettre en œuvre ce projet, constituer une équipe de 3 éducateurs spécialisés, employés par l'Acodège, association porteuse du projet.

Les objectifs de ce projet vis-à-vis des jeunes portent sur :

- Remobiliser les jeunes marginalisés ou en risque de le devenir ;
- Créer une relation éducative et repérer ce qui a fait rupture dans le parcours de chaque jeune ;
- Soutenir l'élaboration d'un projet professionnel réaliste ;
- Accroître le degré d'employabilité de chacun en levant les freins sociaux ;
- Conduire les jeunes à s'inscrire dans le droit commun en leur proposant des solutions concrètes d'insertion.

Cette action concerne 50 à 60 jeunes par éducateur et par an, âgés de 16 à 25 ans, issus des quartiers de la Politique de la ville. Les éducateurs sont répartis, pour l'exercice de leurs missions, de manière équilibrée sur les différents territoires, en fonction de la typologie sociodémographique de chaque quartier. Toutes les situations de ces jeunes seront abordées dans les instances de "coordination emploi" des territoires.

LAÏCITÉ, CITOYENNETÉ ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Force est de constater que de nombreux habitants des quartiers prioritaires souffrent, trop souvent, d'un sentiment d'exclusion, d'inégalité et de discriminations qui ne leur permet pas de jouer un rôle, dans la société, qui soit à la mesure de leurs aspirations. C'est pourquoi, pour mieux pouvoir leur répondre et engager des actions avec et pour eux, les partenaires du contrat de ville, conscients de ces difficultés, s'engagent à œuvrer conjointement pour leur donner des réponses concrètes et améliorer cette situation.

Ils apportent, notamment et dans la mesure du possible, un soutien aux formes d'expression de la participation citoyenne, dont l'émergence constitue l'une des réponses permettant aux habitants de s'impliquer et de prendre part à la vie de leur quartier. Dans cette optique, le Grand Dijon a proposé avec l'État d'**engager**

des formations/sensibilisation aux Valeurs de la République et de la Citoyenneté, et à la Lutte contre les discriminations à destination des élus, des techniciens et des membres des conseils citoyens concernés par le contrat de ville.

Pour ce faire, le Grand Dijon, en concertation avec l'État, a fait appel à l'association Trajectoires Ressources Bourgogne Franche-Comté, centre de ressources qualifié pour l'animation de réseaux de professionnels et d'élus, ainsi que dans l'animation de formation à destination des membres de conseils citoyens. Ce cycle de formation a débuté le 9 décembre 2018.

Par ailleurs, l'État a souhaité, au cours du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté de 2016, prolonger les efforts de 2015 en renforçant ses engagements en faveur des habitants des quartiers prioritaires par la poursuite d'une série de mesures et par la mobilisation de crédits supplémentaires. Cela s'est notamment traduit par le lancement d'un appel à projets avec la communauté urbaine ayant pour objectif de renforcer le soutien aux associations de proximité de la politique de la ville et aux projets favorisant la citoyenneté, l'engagement et le lien social. 14 structures ont pu ainsi être soutenues pour des projets au titre de la promotion des valeurs de la République et de la citoyenneté pour un montant de 45 400 €.

UN PLAN D' ACTIONS EN CONTINU

Au titre de la Politique de la ville, plusieurs dispositifs d'agglomération concourent à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires, comme :

PILIER	DISPOSITIF	PORTEUR(S) DE PROJET	ÉTAT DE RÉALISATION
COHESION SOCIALE	Le programme de réussite éducative	Communauté urbaine, villes et État	Engagé depuis 2006
	La convention culture et territoires	Communauté urbaine et DRAC	Signé en décembre 2016
	Le Contrat local de santé	Communauté urbaine et ARS	Signé en novembre 2016

PILIER	DISPOSITIF	PORTEUR(S) DE PROJET	ÉTAT DE RÉALISATION
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	La médiation - AGDM	CU/ Bailleurs/villes/ Prestataire : Association AGDM	Créée en août 2016
	L'Accès aux droits	ADAVIP, CDAD, Maison de la Justice et du Droits, LARPE, Solidarités femmes 21	Subventions annuelles Conventions sur 3 ans pour SF21
	Le diagnostic peuplement	Communauté urbaine	Réalisé au 1 ^{er} semestre 2016
	L'accompagnement des ménages en difficulté	État/CD21/CU/Villes/ bailleurs Prestataire : SDAT	Convention 2016-2018
	NPNRU : Le Mail à Chenôve et Fontaine d'Ouche à Dijon	Communauté urbaine	Protocole de préfiguration signé le 2 décembre 2016
	Eco-réhabilitation des logements sociaux	Communauté urbaine Conseil régional bailleurs	Engagé depuis 2015
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET ACCES A LA FORMATION	Accès/retour à l'emploi	Maison de l'emploi	Convention annuelle
		Mission locale	Convention annuelle
		École de la 2 ^{ème} chance	Convention annuelle
	Économie sociale et solidaire	BGE, L'ENVOL, ADIE, Pôle d'économie Solidaire, UDMJC	Subventions annuelles
Étude sur les commerces de proximité	Communauté urbaine	Réalisée	
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	Formations	Trajectoires ressources	Convention annuelle



CHIFFRES CLÉS

POUR 2016

5 communes sont concernées par le contrat de ville : Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant. Dont 5 quartiers sont prioritaires :

- **Chenôve** : Le Mail ;
- **Dijon** : Grésilles et Fontaine d'Ouche ;
- **Longvic** : Le Bief du Moulin ;
- **Talant** : Le Belvédère.

Et 2 quartiers sont en veille active :

- **Longvic** : Guynemer ;
- **Quetigny** : Centre ville.

NOMBRE D'HABITANTS DANS CES QUARTIERS : 20 454 HABITANTS QUI REPRÉSENTENT 8 % DE LA POPULATION DU GRAND DIJON

QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE	NOMBRE D'HABITANTS	PART PARMİ LA POPULATION TOTALE DE LA COMMUNE
CHENÔVE - LE MAIL	4 887	35 %
DIJON - FONTAINE D'OUCHÉ	7 466	5 %
DIJON - GRÉSILLES	4 333	3 %
LONGVIC - LE BIEF DU MOULIN	1 192	13 %
TALANT - BÉLVÉDÈRE	2 576	23 %
TOTAL QPV CU GRAND-DIJON	20 454	8 %

Aide Lecture : 35 % des habitants de Chenôve habitent le Mail, ... , 8 % des habitants du Grand-Dijon habitent un QPV

Source : Insee RP 2013

REPÈRES

QUELQUES COMPARAISONS AVEC DES TERRITOIRES ÉQUIVALENTS

- **Tours Plus** : 12%
- **Grand Nancy** : 8%
- **Caen-la-Mer** : 10%

Ce sont donc 2 800 habitants de plus qu'au moment de la réforme de la géographie prioritaire qui sont recensés dans les quartiers prioritaires.

TAUX DE PAUVRETÉ : 39% DANS LES QPV, SOIT 3 FOIS PLUS QU'EN MOYENNE DU GRAND-DIJON

QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE	NOMBRE D'HABITANTS	PART PARMIS LA POPULATION TOTALE DE LA COMMUNE
CHENÔVE - LE MAIL	1 857	38 %
DIJON - FONTAINE D'OUICHE	2 762	37 %
DIJON - GRÉSILLES	2 037	47 %
LONGVIC - LE BIEF DU MOULIN	501	42 %
TALANT - BÉLVÉDÈRE	876	34 %
TOTAL QPV CU GRAND-DIJON	8 032	39 %
GRAND-DIJON	32 244	13 %

Aide Lecture : 1 857 des habitants de Chenôve vivent sous le seuil de pauvreté, ils représentent 38 % de la population de Chenôve.

Source : Filosofi et estimations Compas

Les taux de pauvreté représentent la part des personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60% du revenu médian national (soit un niveau de vie inférieur à **989 € par mois et par unité de consommation en 2012**).

Compte tenu de la prise en compte des structures familiales (nombre d'unités de consommation) :

- une personne seule est pauvre si elle vit avec moins de 989 € par mois ;
- un couple sans enfant à charge est pauvre s'il vit avec moins de 1 484 € par mois en

cumulant l'ensemble des ressources du ménage ;

- une famille monoparentale avec un enfant est pauvre dès lors qu'elle présente un niveau de vie inférieur à 1 286 € par mois ;
- un couple avec deux enfants est pauvre si la somme des ressources du ménage n'atteint pas 2 077€ par mois.

...../// REPÈRES

QUELQUES COMPARAISONS

- Taux de pauvreté médian des QPV de France : 41% ;
- 75% des QPV ont un taux de pauvreté plus faible, 25% un taux plus élevé ;
- 15% des QPV ont un taux de pauvreté plus faible, 85% un taux plus élevé.

Pour animer le contrat de ville en 2016, de nombreuses réunions partenariales ont été organisées à l'échelle de l'agglomération et ont mobilisé les représentants institutionnels, des techniciens et élus et des habitants (instances de gouvernance, réunions partenariales).

S'y ajoutent les interventions des acteurs de terrain présents à l'échelle de chaque quartier.

LA PROGRAMMATION 2016 DU CONTRAT DE VILLE, EN QUELQUES CHIFFRES

-/// Sur 75 projets déposés, **64 ont été analysés** ;
-/// **38 porteurs de projets différents** (contre 34 en 2015) ;
-/// **Les associations ont porté 60% des actions** contre 50% en 2015 (ce qui représente 57% du montant prévisionnel de la programmation) ;
-/// La part de **nouveaux projets est stable** : 29% en 2016 contre 32 % en 2015 ;
-/// Près de **3/4 des actions** sont menées (exclusivement ou pas) en collectif ;
-/// **Un rééquilibrage entre les piliers est opéré**, toutefois la question de l'égalité entre les femmes et les hommes reste peu investie. **47% des actions relèvent principalement du pilier cohésion sociale** (contre 62% en 2015) et représentent 60 % du montant total de la programmation (contre 71% en 2015) ;
-/// **26%** des projets sont rattachés au pilier cadre de vie et renouvellement urbain (contre 16% en 2015) ;
-/// **19%** au pilier développement économique et accès à l'emploi (contre 11% en 2015).

10 // TABLEAUX DE FINANCEMENT

LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Dans un contexte de financements contraint, le Grand Dijon, au titre de la programmation 2016, a néanmoins maintenu sa dotation par rapport à 2015 avec un budget de 12 133 526 € réparti comme suit :

CRÉDITS SPÉCIFIQUES		
PROJETS	FINANCEMENT	OBSERVATIONS
PROGRAMMATION 2016	223 910 €	
SDAT	427 200 €	dont 70 000 € des bailleurs
MDEF	410 000 €	dont 210 000 € pour le PLIE
MISSION LOCALE	120 000 €	
ACCÈS AUX DROITS (Solidarités femmes 21, LARPE, ADAVIP 21, Maison de la justice et du droit (MJD), Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD))	27 217 €	
EMPLOI/ÉCONOMIE SOLIDAIRE (Adie, BGE, Bourgogne Active)	49 000 €	
ASSOCIATION GRAND DIJON MÉDIATION (AGDM)	165 000 €	
ÉCOLE DE LA 2 ^{ÈME} CHANCE	15 000 €	
PRE	10 850 €	

CRÉDITS SPÉCIFIQUES		
PROJETS	FINANCEMENT	OBSERVATIONS
CLS	0 €	
CTL	0 €	
DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE (DSC)	10 567 249 €	
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	10 000 €	
OBSERVATOIRE ET ÉTUDES - POLITIQUE DE LA VILLE	108 100 €	
ANRU	0 €	
TOTAUX	12 133 526 €	

LE PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITÉ

Le contrat de ville fixe une obligation d'un pacte financier de solidarité entre l'agglomération et les communes. Le Grand Dijon s'est inscrit depuis longtemps dans cet engagement solidaire.

Dès le passage en communauté d'agglomération, les élus ont décidé de mettre en œuvre une dotation de solidarité communautaire (DSC), expression de la solidarité intercommunale prenant en compte la diversité des communes composant le Grand Dijon.

Afin d'exprimer au mieux cette diversité, il a été décidé que la proportion de logements à loyer modéré détenue par chacune des communes bénéficieraient d'une prise en compte plus forte.

En 2014, la DSC pesait près de 13,5 millions d'euros. Le passage en communauté urbaine depuis le 1^{er} janvier 2015 a nécessité de réviser les critères qui en constituent le fondement tout en maintenant une péréquation prenant en compte la richesse de chacune des communes. Elle est un élément qui permet de renforcer l'appui aux politiques communautaires notamment celle en faveur de la production d'habitat à loyer modéré.

Ainsi, conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI), les communautés urbaines signataires d'un contrat de ville et n'ayant pas élaboré de pacte financier et fiscal de solidarité doivent obligatoirement mettre en place une dotation de solidarité communautaire (DSC). Pour ce qui concerne le Grand Dijon, le conseil de communauté a défini, par délibération du 18 décembre 2003, les modalités de répartition de la dotation de solidarité communautaire (DSC), divisée en deux parts :

- **une part forfaitaire**, reprenant les montants versés à chaque commune l'année précédente
- **une part péréquée**, constituée de la croissance de l'enveloppe de la DSC par rapport à l'année précédente, répartie selon les critères suivants :
 - × population à 25% ;
 - × logement social à 50% ;
 - × potentiel fiscal à 25%.

Concernant le montant à répartir entre les communes en 2016, il est proposé une **stabilité de l'enveloppe par rapport à 2015**, soit un montant total de **13 401 616 €**. Concernant la répartition de cette somme entre les communes, il est proposé de maintenir les mêmes modalités qu'en 2015, avec une DSC composée de la seule part forfaitaire, mais en introduisant tout de même à la marge un ajustement du dispositif afin de permettre aux communes de Corcelles-les-Monts et Flavignerot, ayant adhéré au Grand Dijon en 2013, de bénéficier d'une DSC.

Afin que l'enveloppe globale demeure constante à hauteur de **13 401 616 €**, l'attribution d'une DSC aux deux communes, soit 3 637 € au total, serait compensée par le biais d'une diminution à concurrence de la DSC versée à la commune de Dijon.

Pour les 5 communes de la Politique de la ville, la DSC est répartie comme suit :

COMMUNE	DSC 2016
CHENÔVE	958 257 €
DIJON	7 319 255 €
LONGVIC	1 010 989 €
QUETIGNY	884 532 €
TALANT	394 216 €
TOTAL	10 567 249 € (79 %)

LES PARTENAIRES DU RENOUVELLEMENT URBAIN

Dans le cadre du protocole de préfiguration de la convention de renouvellement urbain, le plan de financement est le suivant :

PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE	MONTANT DE FINANCEMENTS DÉDIÉS AU CONTRAT DE VILLE
ANRU	1 445 238,00 €
CONSEIL RÉGIONAL	30 500,00 €
COMMUNES	59 000,00 €
GRAND DIJON	144 590,00 €
ANAH	66 000,00 €
CAISSE DES DÉPÔTS	50 000,00 €
ÉTAT	10 000,00 €
BAILLEURS	551 888,00 €

Les opérations financées dans ce cadre se sont déroulées sur la période 2016-2018.

LES AUTRES PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE

De la même manière, les différents partenaires du contrat de ville ont maintenu, sur 2016, leurs engagements ;

PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE	MONTANT DE FINANCEMENTS DÉDIÉS AU CONTRAT DE VILLE
ETAT (CONTRAT DE VILLE + SDAT + PRE)	895 000,00 € avec un fléchage renforcé en plus sur le droit commun et estimé à plus de 6 millions d'€ annuels
CONSEIL RÉGIONAL	131 000 €
COMMUNES	884 007 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	74 650 €

PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE	IMPACT FINANCIER DE LA CAF SUR LES QPV (DROIT COMMUN)
SOLVABILISATION DES FAMILLES : Prestations versées (éducation, aides au logement, Minima sociaux)	3 462 918 €
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL : Accompagnement financier des collectivités et associations porteuses de projet	Plus de 6 700 000 € versés au bénéfice des habitants des QPV de la communauté urbaine
AIDES AUX FAMILLES : aides financières, aide aux temps libre	Environ 31 000 €
INTERVENTION DES PROFESSIONNELS CAF : réfèrent politique de la ville, travailleurs sociaux, accès aux droits, médiatrices familiales, chargés de conseil et de développement, coordinateur parentalité, professionnels du centre social des Grésilles etc...	Environ 1 100 000 €

...../// **SOIT UN TOTAL DE 11 293 918 € AU TITRE DU DROIT COMMUN**



RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR CHACUN DES TROIS PILERS DU CONTRAT DE VILLE

EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACCÈS À LA FORMATION

Les quartiers prioritaires du Grand Dijon sont essentiellement résidentiels. Ils accueillent peu d'emplois alors que la communauté urbaine présente 33 000 emplois de plus que d'actifs occupés.

INÉGALE RÉPARTITION DES EMPLOIS	TAUX DE POLARISATION (EMPLOIS AU LIEU DE TRAVAIL / ACTIFS OCCUPÉS AU LIEN DE RÉSIDENCE)
TOTAL GRAND DIJON	1,3
DIJON	1,4
AUTRES COMMUNES DE 9000 HAB. ET +	1,4
COMMUNES DE MOINS DE 9000 HAB.	0,9
QUARTIERS PRIORITAIRES	0,4
BOURGOGNE	1,0

Source : Observatoire de la cohésion sociale du Grand Dijon – COMPAS – fév. 2015 (Insee 2011 – CLAP 2009)

Par ailleurs, on constate une inadéquation entre les besoins des entreprises et les profils des demandeurs d'emploi. Dans un contexte de crise où les emplois se tertiarisent et se maintiennent difficilement dans le secteur industriel, ce décalage est d'autant plus marqué dans les quartiers prioritaires. En effet, si le **niveau de qualification des habitants des quartiers prioritaires** progresse, l'écart avec le territoire communautaire s'accroît.

Les quartiers prioritaires se distinguent du Grand Dijon par le faible niveau de formation de ses habitants. Ils accueillent très peu de personnes à haut niveau (bac + 2 ou +). À l'échelle du Grand Dijon comme à celle des quartiers, les femmes sont davantage formées que les hommes mais accèdent moins souvent à des postes à responsabilité.

INÉGALITÉ DE NIVEAU DE FORMATION	PART DES HOMMES DE 15-39 ANS NON SCOLARISÉS AYANT AU MOINS UN BAC+2	PART DES FEMMES DE 15-39 ANS NON SCOLARISÉES AYANT AU MOINS UN BAC+2
TOTAL GRAND DIJON	40%	49%
DIJON	42%	52%
QUARTIERS PRIORITAIRES	20%	23%
BOURGOGNE	26%	37%

Source : Observatoire de la cohésion sociale du Grand Dijon – COMPAS – fév. 2015 (Insee 2011)

Si la part des actifs augmente dans les quartiers prioritaires, **le taux de chômage s'accroît également**, touchant particulièrement les femmes, les jeunes, les plus de 45 ans et les publics exposés aux freins à l'emploi.

Le taux d'activité des habitants des quartiers prioritaires est plus faible (78,5 à 92,5%) que celui de l'ensemble des habitants du Grand Dijon (89,2 à 95%) et de la France métropolitaine (86 à 94,4%). Toutefois, **l'écart est beaucoup plus important pour les femmes** (plus de 10% d'écart entre les quartiers prioritaires et l'échelle Grand Dijon) que pour les hommes (moins de 3% d'écart), ce qui montre que les habitantes des quartiers prioritaires souffrent d'un accès plus limité encore que les hommes à l'emploi.

INÉGALITÉ D'ACCÈS À L'EMPLOI	TAUX D'ACTIVITÉ DES FEMMES (INSEE RP 2010)	TAUX D'ACTIVITÉ DES HOMMES (INSEE RP 2010)
TOTAL GRAND DIJON	89,2%	95%
FONTAINE D'OUCHE	78,9%	93,2%
GRÉSILLES	76,6%	90,5 %
LE MAIL	77,2%	94%
LE BIEF DU MOULIN	73,9%	90,5%
LE BELVÉDÈRE	82,3%	94,1 %
QUARTIERS PRIORITAIRES	78,5%	92,5%
FRANCE MÉTROPOLITAINE	86%	94,4%

Source : Observatoire de la cohésion sociale du Grand Dijon – COMPAS – fév. 2015 (Insee 2011)

Enfin, il semble que les jeunes diplômés des quartiers prioritaires soient victimes de discriminations dans la recherche de stages ou dans les processus de recrutement. Si la problématique de la discrimination est bien prise en compte au niveau scolaire, peu d'interventions sont menées dans le domaine de l'emploi.

Les quartiers prioritaires de la communauté urbaine du Grand Dijon connaissent un taux de chômage plus important que le reste de l'agglomération, et un fort déficit en activité économique. L'emploi, le développement économique et la formation sont donc des enjeux forts pour ces quartiers.

Le contrat de ville vise donc à réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes.

Pour cela, le pilier emploi, développement économique et formation fixe 5 orientations stratégiques :

1. Favoriser les actions de remédiation vers l'emploi ;
2. Renforcer l'articulation entre besoin de recrutement des entreprises et demandeurs d'emploi ;
3. Favoriser le parcours des demandeurs d'emploi (SPEL/IAE/Entreprises) ;
4. Dynamiser l'offre commerciale ;
5. Favoriser la création d'activités des habitants dans les quartiers.

ÉVOLUTION DE LA SITUATION DANS LES QPV

Via la politique de la ville, les quartiers prioritaires bénéficient en complément de moyens spécifiques et de modalités d'interventions innovantes :

- **Un groupe technique emploi** des acteurs de l'emploi est mis en place en 2016 ;
- **Des modalités d'accompagnement renforcées des jeunes** sont développées : passerelle emploi, chantiers éducatifs, 100 chances/100 emplois, coordination emploi/GSE, École de la 2^{ème} chance... ;
- **Un accent particulier est mis sur la levée des freins à l'emploi** (maîtrise de la langue (Cesam), modes de garde, aide à la formation permis de conduire...) ;
- **Un soutien à la création d'entreprises** (BGE, Bourgogne active, Adie...).

QUELQUES CHIFFRES (DONNÉES DIRECCTE 2016)

EMPLOIS D'AVENIR 2016

En moyenne, une soixantaine de résidents des QPV de la communauté urbaine a bénéficié d'un emploi d'avenir soit 26,3% contre 18% initialement prévus.

CAE 2016 (CONTRATS AIDÉS DU SECTEUR NON MARCHAND)

L'objectif QPV pour les CAE n'a pas été atteint en 2016. Pour autant, en 2016, les bénéficiaires de CAE issus des QPV représentaient 162 personnes.

CIE 2016 (CONTRATS AIDÉS DU SECTEUR MARCHAND)

Les objectifs QPV pour les CIE n'ont pas été atteints en 2016. Il s'agissait en 2016 de 40 bénéficiaires.

MISSION LOCALE DE DIJON

La convention pluriannuelle d'objectifs : les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, dans le cadre de leur mission de service public pour l'emploi, ont pour objet d'aider les jeunes de seize à vingt cinq ans révolus à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. En moyenne, chaque année près de 17% des jeunes accompagnés sont issus des QPV. Le montant de la CPO a donc été proratisé à hauteur de 17% des QPV.

CPO QPV 2016	176 151 €	17% des jeunes accompagnés sont issus des QPV
GARANTIE JEUNES	384 324 €	50 jeunes accompagnés

...../// **CLAUSES D'INSERTION**

Participants	Total participants	% QPV	Nb de participants	% marchés BTP	Nb de participants MS	% QPV Marchés de services	% embauches totales	% embauches QPV
2016	662	22 %	193	24%	485	20%	99 personnes = 15 %	24%
BUDGET 2016	TOTAL : 333 742 € DONT 73 423 € POUR LES QPV							

...../// **PRISE EN CHARGE DES CONTRATS AIDÉS EN FAVEUR DES HABITANTS DES QPV 2016**

La prise en charge de l'État relative aux contrats aidés oscille entre 2 millions et 2,2 millions chaque année.

...../// **FORMATION**

Volume des entrées en formation (AES) en 2016, en Côte d'Or, tous financeurs

DEP 21	6231
DONT DE EN QPV	558
% D'ENTRÉES EN FORMATION EN QPV	9%

...../// **CRÉATION D'ENTREPRISE**

Volume DE Créateurs d'entreprise (CEN) en Côte D'or en 2016 : 22 QPV sur 715 du Département soit 3%/

ACTIONS FINANÇÉES PAR LA DIRECCTE EN 2016

ACTIONS	CRÉDITS DÉDIÉS DIRECCTE
CONTRATS AIDES	2 191 032 €
CPO	176 151 €
ACC GJ	84 800 €
ALLOC GJ	299 524 €
E2C	53 400 €
REVITALISATION	14 310 €
CLAUSES	73 423 €
PLIE	364 303 €
IAE	1 065 508 €
PLATEFORME MOBILITE	24 116 €
TOTAL	4 346 567 €

ACTIONS MISES EN ŒUVRE AU TITRE DE CE PILIER
DANS LA PROGRAMMATION 2016

PROJETS SOUTENUS SUR LES TERRITOIRES :

ACTIONS	NOMBRE DE PROJETS
COUVRANT TOUS LES TERRITOIRES	5
COUVRANT UN SEUL QUARTIER	5
COUVRANT UNE SEULE COMMUNE	5

QPV ET QVA	NOMBRE DE PROJETS
QPV DIJON : LES GRÉSILLES	0
QPV DIJON : FONTAINE D'OUICHE	1
QPV LONGVIC : BIEF DU MOULIN	1
QPV CHENÔVE : LE MAIL	2
QPV TALANT : LE BELVÉDÈRE	2
QVA QUETIGNY : CENTRE VILLE	0
QVA LONGVIC : GUYNEMER	1

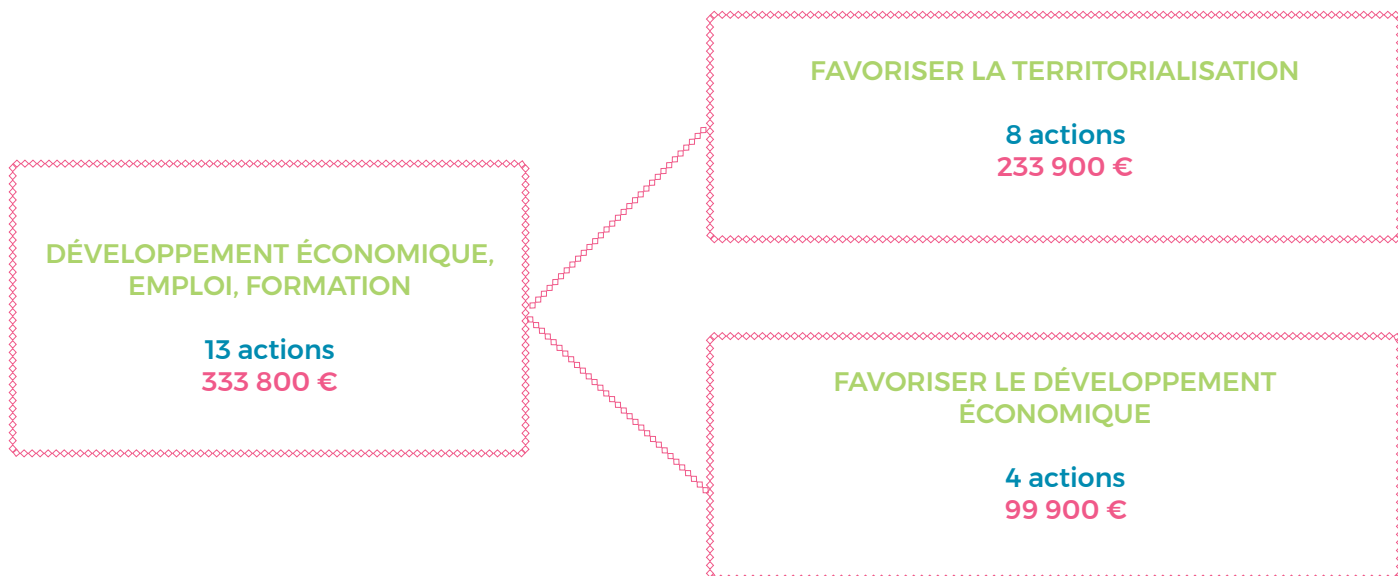
PORTEURS DE PROJETS SOUTENUS :

FAVORISER LA TERRITORIALISATION DE LA POLITIQUE EMPLOI INSERTION	
RÉSEAU EMPLOI ADULTES	Ville de Talant
ACTION COLLECTIVE DE MOBILISATION COMPLÉMENTAIRE AUX ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS DES JEUNES	Ville de Talant
CHANTIER ÉDUCATIF MOBILISATION VERS L'EMPLOI	Ville de Longvic
INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE PAR LE BIAIS DU CHANTIER DE MAÇONNERIE PAYSAGÈRE PASSERELLE VERS L'EMPLOI	Sentiers
EMPLOI ET INSERTION DE JEUNES RÉSIDANT DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES POLITIQUE DE LA VILLE	Ville de Chenôve
SAS DE MOBILISATION ET DE SÉLECTION	Centre inter institutionnel de bilan de compétences Bourgogne Sud
SCÈNE OUVERTE AUX PRATIQUES AMATEURS	Ville de Chenôve
PLATEFORME VIA	Cesam
AJC	MJC Maison Phare

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LES QUARTIERS	
DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL D'APPUI AU FINANCEMENT DES ENTREPRENEURS DES QUARTIERS	Bourgogne Active
ENTREPRENEURIAT DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES, UN POTENTIEL À RÉVÉLER	BGE Perspectives
FAVORISER LA CRÉATION D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DANS LES QUARTIERS	Association pour le droit à l'initiative économique

FINANCEMENTS ALLOUÉS VIA L'APPEL À PROJETS SUR LE PILIER EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

Le montant des subventions allouées pour couvrir les demandes de subvention faites au titre du pilier emploi, développement économique et formation de l'appel à projets contrat de ville :



19% des actions sont dédiées au pilier emploi, développement économique et accès à la formation.

14% des financements du contrat de ville sont dédiés au pilier emploi, développement économique et accès à la formation.

La confrontation de ces données avec celles des réalisations 2015 indique un rééquilibrage des piliers dans la programmation, avec une évolution à la hausse de la part des projets relevant du pilier cadre de vie, développement économique et accès à la formation.

BILAN ET PERSPECTIVES :

En matière d'emploi, de développement économique et d'accès à la formation, les habitants des quartiers prioritaires bénéficient de la mobilisation du droit commun dont ils constituent l'un des publics prioritaires pour tous les partenaires.

De l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi sur les quartiers prioritaires de l'agglomération présentée par Pôle emploi il en ressort, pour 2016 :

- Demande d'emploi de Catégorie A au 31 juillet 2016 : 2 439 sur 17 957 demandeurs d'emploi, soit 13.6% des demandeurs d'emploi du bassin Dijonnais
- Fin août 2016, 154 demandeurs d'emploi des QPV ont pu entrer en formation : soit 12.36% des DE en formation du bassin Dijonnais. Ce qui correspond à la proportion des DE en QPV à cette période 12.3%

- en juillet 2016, 154 demandeurs d'emploi des QPV ont bénéficié d'un contrat aidé.

Le plan d'actions emploi pour 2016 compte 13 actions financées au titre du contrat de ville, qui viennent renforcer les actions de droit commun.

COHÉSION SOCIALE

Les quartiers prioritaires de la communauté urbaine du Grand Dijon concentrent diverses problématiques sociales comme :

- Dans les quartiers prioritaires, **la part des mineurs** parmi l'ensemble de la population **apparaît la plus élevée** (24% dans les quartiers prioritaires contre 18% à l'échelle du Grand Dijon et 20% pour la Bourgogne). Toutefois, cette population jeune cohabite avec une population de seniors presque aussi importante qu'à l'échelle intercommunale (21% de plus de 60 ans dans les quartiers contre 23% pour le Grand Dijon).
- **Les jeunes de 18-24 ans sont sous-représentés** sur les quartiers prioritaires (seulement 10% de la population) par rapport à l'échelle Grand Dijon (15%). Cela tend à montrer que les jeunes qui ont la capacité de prendre leur autonomie le font ailleurs. Restent sur les quartiers prioritaires les jeunes les plus fragilisés, vivant chez leurs parents le plus souvent.
- Les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires du Grand Dijon présentent **des difficultés scolaires mais de manière plutôt moins marquée que la moyenne nationale des quartiers prioritaires**. Néanmoins, l'Éducation Nationale constate également **un rajeunissement marqué des publics en décrochage scolaire et en rupture avec les cadres de prise en charge** (familles où la relation parents-enfants se complexifie, rupture avec les structures sociales d'accompagnement, etc).
- Les quartiers prioritaires bénéficient d'un maillage important en équipements et en services (centres sociaux, MJC, Maisons pour tous, équipements sportifs). Cependant, **le niveau de fréquentation de ces équipements par les habitants des quartiers prioritaires eux-mêmes est faible**, ce qui pose la question de la médiation.
- **La problématique de la santé mentale est particulièrement prégnante** dans certains quartiers prioritaires. Elle entraîne des difficultés de voisinage et pèse sur le fonctionnement des résidences.

Le pilier cohésion sociale du contrat de ville vise à répondre à ces enjeux, en réduisant la pauvreté, en favorisant l'égal accès à la réussite éducative et à la médiation culturelle des habitants des quartiers prioritaires, en renforçant l'accès et l'adaptation aux services, avec une attention particulière pour les jeunes et les femmes.

Pour cela, le pilier cohésion sociale fixe 9 orientations stratégiques :

1. Favoriser les relations parents / enfants / institutions
2. Renforcer la fonction diagnostic en matière éducative au service d'un accompagnement global
3. Coordonner les parcours éducatifs au service de l'orientation professionnelle
4. Proposer une offre de service adaptée au vieillissement de la population
5. Favoriser la médiation dans l'accès aux services de proximité (et notamment l'offre socioculturelle et sportive)
6. Contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et renforcer l'offre de soins de proximité
7. Favoriser l'accès à la prévention des jeunes
8. Favoriser la prise en charge des situations problématiques d'hygiène dans le logement
9. Favoriser la santé des personnes âgées

ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN CONTINU AU TITRE DU PILIER COHÉSION SOCIALE

GROUPE TECHNIQUE EDUCATION :

Le groupe technique éducation s'est réuni les 7 juillet et 7 octobre en comité technique.

Il est composé de :

- Représentants des communes signataires, directions de la cohésion sociale, de l'éducation jeunesse et coordinateurs PRE ;
- Délégués de la préfète ;
- La DDCS ;
- La CAF ;
- Principaux des collèges ;
- Inspecteurs de l'Éducation nationale ;
- Coordonnateurs REP ;

- DSDEN ;
- Toute personne ressource.

Il a pour objectif de :

- Élaborer un constat partagé sur des domaines prioritaires du contrat de ville
- Favoriser l'échange des bonnes pratiques et des actualités de chacun
- Décider collectivement d'objectifs opérationnels à atteindre, d'une méthodologie et d'actions à conduire
- Décliner et suivre des indicateurs de résultats.

Les thématiques et axes de travail retenus :

...../// **LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE DU GRAND DIJON**

Proposition :

Constituer un groupe de travail réunissant les représentants des municipalités pour travailler sur les liens entre modes de garde petite enfance et la scolarisation des moins de trois ans dans les quartiers Politique de la ville et sur les différents dispositifs spécifiques d'accueil comportant des projets de parentalité.

...../// **LA COORDINATION ÉDUCATIVE, LES ALLIANCES ÉDUCATIVES**

Proposition :

Poursuivre l'échange de pratiques sur le sujet de la collaboration éducative et notamment sur deux expériences concrètes :

- Les espaces parents et projets de parentalité au sein des établissements scolaires
- Les mesures de responsabilisation mises en œuvre de manière partenariale et plus largement la collaboration éducative pour la mise en œuvre de suivis individualisés, en lien avec notamment le Programme de Réussite Éducative.

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE) :

Sur cette année scolaire 2015/2016, **913 jeunes ont bénéficié d'une prise en charge** dans le cadre d'un Projet de Réussite Éducative contre **812 en 2015**, soit une augmentation de 18%, répartie comme suit :

- Chenôve : le Mail : 113 (+16%) ;
- Dijon : Grésilles et Fontaine d'Ouche : 551 (+20%) ;
- Longvic : Guynemer et Bief du Moulin : 101 (+5.5%) ;
- Quetigny : Centre Ville : 42 (-50%) ;
- Talant : Belvédère : 106 (+32.5%).

En 2016, la coordination PRE de la communauté urbaine du Grand Dijon s'est réunie cinq fois. Elle a permis aux coordinateurs PRE d'échanger sur leurs pratiques et les besoins de leurs territoires. Elle a permis notamment de faire émerger un besoin récurrent des usagers des territoires "politique de la ville" en soins psychologiques. Ainsi, une convention entre Dijon et les communes du Grand Dijon permet le financement à hauteur de 7500€ des actions phares suivantes :

- Analyse de la pratique, à hauteur de 6000€, pour les professionnels des PRE ;
- Des entretiens avec des psychologues dans les structures de quartier de Longvic, Quetigny, Chenôve, Dijon, Talant, à hauteur de 9000€.

Les communes ont cofinancé ces actions phares à hauteur de 7 500 €.

Le PRE est cofinancé par l'État et les communes à hauteur de :

COMMUNES	FINANCEMENT ÉTAT	FINANCEMENT COMMUNE
CHENÔVE	89 000 €	26 578 €
DIJON	249 000 €	123 000 €
LONGVIC	51 000 €	38 202 €
QUETIGNY	35 000 €	22 217 €
TALANT	64 000 €	41 077 €
TOTAL	488 000 €	251 074 €

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) 2016 - 2018 :

L'année 2016 a permis de finaliser la phase d'élaboration du Contrat Local de Santé. Les groupes de travail thématiques installés en 2015 autour des enjeux prioritaires (personnes âgées, santé mentale, offre de soins, prévention/hygiène) ont ainsi poursuivi leur réflexion sur la définition des actions à mettre en œuvre. Ces travaux ont été validés par le Comité de pilotage.

Le Contrat Local de Santé (CLS) du Grand Dijon s'articule ainsi autour de trois grandes orientations, déclinées en 19 fiches action :

- Renforcer les soins de proximité, en améliorant la coordination des professionnels de santé ;
- Améliorer les parcours de santé, axés sur les besoins de populations ciblées (personnes en situation de souffrance psychique, personnes âgées, adolescents et jeunes adultes) ;
- Promouvoir les actions spécifiques au territoire, notamment sur les questions de prévention et d'hygiène.

La signature officielle du contrat s'est déroulée le 30 novembre 2016, à l'occasion de la cérémonie de lancement, en présence de nombreux partenaires.

En 2016 a également été installée la fonction de coordination du Contrat.

Un agent mutualisé entre la Ville de Dijon et le Grand Dijon a ainsi été affecté à temps plein sur cette mission.

Le rôle de la coordinatrice a été centré en 2016 d'une part sur l'accompagnement des partenaires afin qu'ils s'approprient la démarche CLS et d'autre part sur l'impulsion d'une dynamique intercommunale autour de la santé.

La coordinatrice a ainsi travaillé en lien étroit avec les référents santé identifiés dans chacune des communes signataires du CLS : échange d'expériences et de ressources, soutien méthodologique, développement des partenariats avec les organismes œuvrant dans le domaine de la santé, déploiement sur le périmètre du CLS de certains projets pilotés par la Ville de Dijon.

Un groupe technique, composé des référents santé, de l'animatrice territoriale en santé de l'ARS et de la coordinatrice du CLS a été mis en place en fin d'année 2016, afin de faire le point régulièrement sur la déclinaison opérationnelle des fiches actions.

En 2016, l'ARS a soutenu au titre du Fonds d'Intervention Régional les projets des acteurs locaux s'inscrivant dans les orientations du CLS à hauteur de 79 750 €.

UNE CONVENTION CADRE "CULTURE ET TERRITOIRES" 2016-2018 :

En 2016, deux réunions du comité technique se sont tenues en septembre et novembre qui ont permis l'élaboration de **la Convention Culture et Territoires et son annexe le Contrat Territoire Lecture (CTL)** signée en décembre.

Le premier objectif a été d'**établir un diagnostic de la lecture publique** préalable à la mise en place du CTL. Le diagnostic est porté par le Grand Dijon. Il devra permettre d'établir un panorama de la situation de la lecture publique dans chacune des communes concernées et aussi de mieux appréhender ses spécificités dans les quartiers Politiques de la ville. Pour l'établissement de ce diagnostic, il est convenu de travailler sur un questionnaire commun qui sera soumis aux différentes bibliothèques concernées.

Un travail avec le cabinet COMPAS permet de disposer d'éléments statistiques fiables.

Ce questionnaire doit permettre d'avoir un état des lieux chiffré de l'existant mais aussi de mesurer l'impact spécifique des bibliothèques dans les QPV : y a-t-il, en matière de lecture publique, des spécificités propres à ces quartiers ? Quels sont les éléments déterminants pour expliquer que les habitants des QPV se rendent, ou pas, dans leur bibliothèque ? Le but est de confronter "les pratiques des quartiers" et celles du "droit commun" pour déterminer quels peuvent être les freins en matière culturelle.

Dans un second temps, sera effectué **un travail de recensement et d'analyse des EPN** (Espaces Publics Numériques) du Grand Dijon. Le but est de favoriser l'accès aux usages numériques de la culture par les habitants des QPV, tout en les sensibilisant aux opportunités et risques liés aux nouvelles technologies d'information et de communication (TIC). Il s'agit de développer le sens critique des usagers dans le champ de la réception et de la transmission de l'information au sein des réseaux sociaux numériques.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE AU TITRE DU PILIER COHÉSION SOCIALE

PROJETS SOUTENUS SUR LES TERRITOIRES :

ACTIONS	NOMBRE DE PROJETS
COUVRANT TOUS LES TERRITOIRES	11
COUVRANT UN SEUL QUARTIER	16
COUVRANT UNE SEULE COMMUNE	18

QPV ET QVA	NOMBRE DE PROJETS
QPV DIJON : LES GRÉSILLES	3
QPV DIJON : FONTAINE D'OUICHE	7
QPV LONGVIC : BIEF DU MOULIN	0
QPV CHENÔVE : LE MAIL	3
QPV TALANT : LE BELVÉDÈRE	4
QVA QUETIGNY : CENTRE VILLE	2
QVA LONGVIC : GUYNEMER	1

PORTEURS DE PROJETS SOUTENUS :

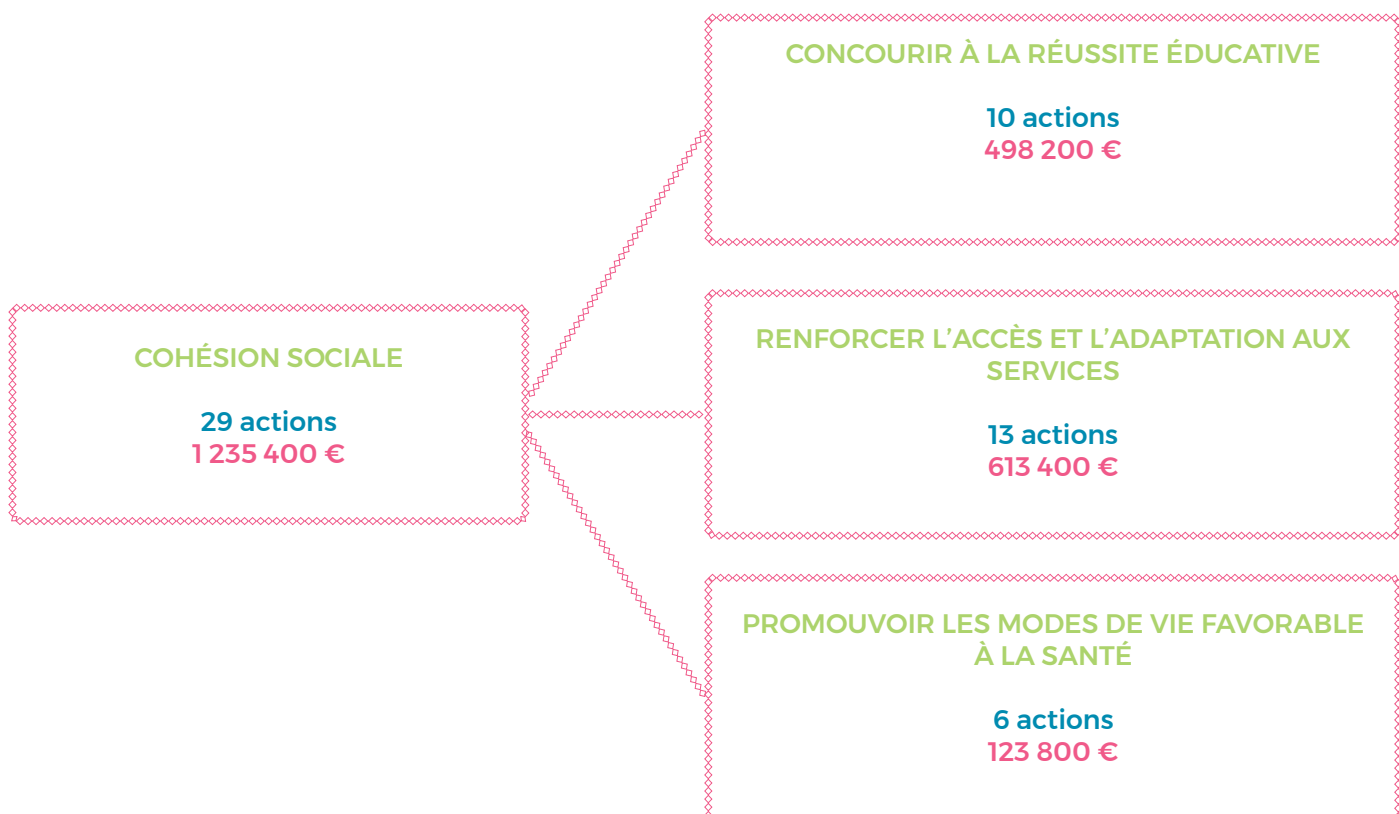
CONCOURIR À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE	
BOURSE SPORTS ET CULTURE	Ville de Quetigny
ESCARGOLIRE ASSOCIATION PROMOTION DE LA LECTURE	Promolec
ESPACE PARENTS AU SEIN DU RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE (PRIMAIRE ET SECONDAIRE)	Centre socio-culturel de Fontaine d'Ouche
GESTION DU LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENTS PTIT BLEU-PTIT JAUNE ALACEP	Association Lieu Accueil Enfant Parents
LIEU D'ACCUEIL PARENTS ENFANTS	Apolape La Cadole
MOBILISATION ET MÉDIATISATION POUR PRÉVENIR LE DÉSCŒUVREMENT DES JEUNES	Ville de Talant
PASSEURS D'IMAGES	Cinéville UDMJC 21
PRÉVENTION DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE	Ville de Quetigny
PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	Ville de Talant
VISITE PÉDAGOGIQUE ET CITOYENNE D'ÉLÈVES DE COLLÈGE SEGPA AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL DE L'EUROPE JEUNES EUROPÉENS	Ville de Chenôve

RENFORCER L'ACCÈS ET L'ADAPTATION AUX SERVICES

ACC. PSYCHOSOCIAL À LA PARENTALITÉ DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE ET/OU EN LIEN AVEC LA RADICALISATION D'UN PROCHE	Solidarité Femmes 21
ACTION INTERPARTENARIALE DE FORMATION AUTOUR DES QUESTIONS DE LA LAÏCITÉ ET DE LA CITOYENNETÉ	CAF de la Côte d'Or
ANIMATION GRATUITE FOOTBALL	Jeunes Dijon Foot 21
ATELIERS SOCIO-LINGUISTIQUES	Cesam
CITOYENNETÉ ET PARTICIPATION DES HABITANTS	Ville de Talant
ÉPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Episourire
CLES 21 - CALCULER, LIRE, ÉCRIRE, SAVOIR EN CÔTE D'OR	Ligue de l'enseignement
ÉPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Le Coeur Dijonnais
FEMMES DES QUARTIERS ZUS	Solidarité Femmes 21
FESTIVAL MODES DE VIE	Art public - Collectif tous d'ailleurs
FIGURE 2 STYLE ACTIONS	Figure 2 Style
MÉDIATION CULTURELLE : ACCÈS À LA CULTURE POUR LES FAMILLES ÉLOIGNÉES	MJC Chenôve
CONTACT	HONK
FORMATION CITOYENNE	MJC des Grésilles
VALORISATION ESTIME DE SOI	MJC des Grésilles

PROMOUVOIR LES MODES DE VIE FAVORABLES À LA SANTÉ	
ANIMATIONS SPORTIVES DE QUARTIER	Ville de Dijon
CELLULE SANTÉ VILLE	Ville de Talant
COORDINATION TERRITORIALE EN SANTÉ : DE L'ATELIER SANTÉ VILLE EU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ	Ville de Dijon
FAVORISER LA PRISE EN CHARGE PSYCHOTHÉRAPEUTIQUE DES JEUNES ET DE LEURS FAMILLES ET AIDER LES PROFESSIONNELS	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
PRÉVENTION, ÉDUCATION ET ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE PROMOTION DE LA SANTÉ	Centre de soins infirmiers
VIVRE ENSEMBLE AUTOUR DU COMPOSTAGE	Ville de Talant
PASSEURS D'IMAGES	Cinéville UDMJC 21
PRÉVENTION DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE	Ville de Quetigny
PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	Association Arborescence

FINANCEMENTS ALLOUÉS VIA L'APPEL À PROJETS SUR LE PILIER COHÉSION SOCIALE



45% des actions sont dédiées au pilier emploi, développement économique et accès à la formation.

53% des financements du contrat de ville sont dédiés au pilier emploi, développement économique et accès à la formation.

BILAN ET PERSPECTIVES :

La mise en place en fin d'année 2016 d'un grand nombre de dispositifs comme le contrat local de santé, le contrat territoire lecture, ... tout comme la récente installation du groupe technique éducation ne permet pas de réaliser une observation/évaluation du pilier cohésion sociale.

Ce sera plutôt lors de l'évaluation à mi- parcours du contrat de ville, avec un peu de recul, que l'ensemble des partenaires pourra affiner cette analyse, et tenter de montrer dans quelle mesure les actions mises en place répondent bien aux objectifs fixés par le pilier cohésion sociale.

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Les quartiers prioritaires du Grand Dijon bénéficient d'une localisation plutôt attractive puisqu'ils se situent dans la ville-centre de l'agglomération (Dijon) et dans 4 communes de première couronne. Ils présentent une certaine qualité de cadre de vie (espaces publics, équipements publics de bon niveau, cadre paysager).

Néanmoins, ils concentrent encore diverses problématiques urbaines comme :

- Bien qu'assez classique, la distribution de l'offre de logements dans le Grand Dijon est plutôt déséquilibrée : la ville-centre concentre les locataires du parc privé, **plus de la moitié des locataires du parc social du Grand Dijon résident dans les quartiers prioritaires** tandis que les communes de moins de 9 000 habitants (qui sont les plus périphériques) affichent la part de propriétaires occupants la plus élevée ;
- Plusieurs quartiers comptent des **copropriétés dégradées** présentant différents niveaux de dysfonctionnement : difficulté de gouvernance de la copropriété (conseil syndical et/ou syndic), niveau de charges trop élevé pour une occupation de plus en plus sociale, vieillissement des propriétaires, besoin d'amélioration de la performance énergétique ;
- **Un sentiment d'insécurité marqué persiste**, alimenté par des phénomènes de "petite délinquance" concentrés dans des sous-secteurs (occupation des halls, regroupements en soirée...), et entretient une image très dégradée de certains quartiers prioritaires ;
- **On constate des besoins sensibles** sur les communes de Dijon, Chenôve, Longvic et Quetigny dont : un manque de moyens humains sur le terrain, aussi bien sur l'aspect médiation, prévention spécialisée que du côté des forces de police ; un manque de coordination des interventions médiation-prévention spécialisée-tranquillité publique ; des attentes fortes vis-à-vis de la mise en place d'un dispositif de médiation, tranquillité publique et d'aide aux victimes.

L'enjeu principal du contrat de ville en matière de cadre de vie et de renouvellement urbain est d'améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires.

Pour cela, le pilier cadre de vie et renouvellement urbain fixe 7 orientations stratégiques :

1. Diversifier et améliorer l'offre de produits logements ;
2. Structurer la politique d'attribution de logements ;
3. Développer une stratégie de marketing territorial ;
4. Optimiser l'accompagnement des ménages en difficulté ;
5. Assurer la qualité de service (GUSP, espace commun...) ;
6. Assurer la tranquillité publique et résidentielle ;
7. Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'espace public.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE AU TITRE DE LA CONVENTION DE MIXITÉ SOCIALE

2016 fut l'année de l'élaboration de la convention de mixité sociale. De nombreux groupes de travail se sont tenus, d'abord pour élaborer le diagnostic puis pour élaborer le plan d'actions.

Après une analyse de l'occupation du parc social dans ces territoires, le Grand Dijon, les bailleurs, l'État, les réservataires dont Action Logement dans la limite du logement des salariés de ses entreprises adhérentes, et les communes se sont dotées d'objectifs communs, afin d'apporter une satisfaction efficace aux demandeurs prioritaires tout en veillant aux équilibres territoriaux.

Ainsi, dans ces quartiers :

- Au maximum 40 % des attributions annuelles doivent être réalisées au profit de ménages aux ressources inférieures à 40% des plafonds PLUS ;
- Au maximum 20% des attributions annuelles doivent être réalisées au profit de ménages du contingent préfectoral "mal logés" ;
- Au minimum 20% des attributions annuelles doivent être réalisées au profit de ménages "porteurs de mixité".

D'autres actions portent sur la gestion des demandes de mutation dans ces quartiers ainsi que sur la gestion des relogements dans le cadre des opérations de démolition.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE AU TITRE DU PILIER CADRE DE VIE ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

PROJETS SOUTENUS SUR LES TERRITOIRES :

ACTIONS	NOMBRE DE PROJETS
COUVRANT TOUS LES TERRITOIRES	11
COUVRANT UN SEUL QUARTIER	16
COUVRANT UNE SEULE COMMUNE	18

QPV ET QVA	NOMBRE DE PROJETS
QPV DIJON : LES GRÉSILLES	3
QPV DIJON : FONTAINE D'OUICHE	7
QPV LONGVIC : BIEF DU MOULIN	0
QPV CHENÔVE : LE MAIL	3
QPV TALANT : LE BELVÉDÈRE	4
QVA QUETIGNY : CENTRE VILLE	2
QVA LONGVIC : GUYNE-MER	1

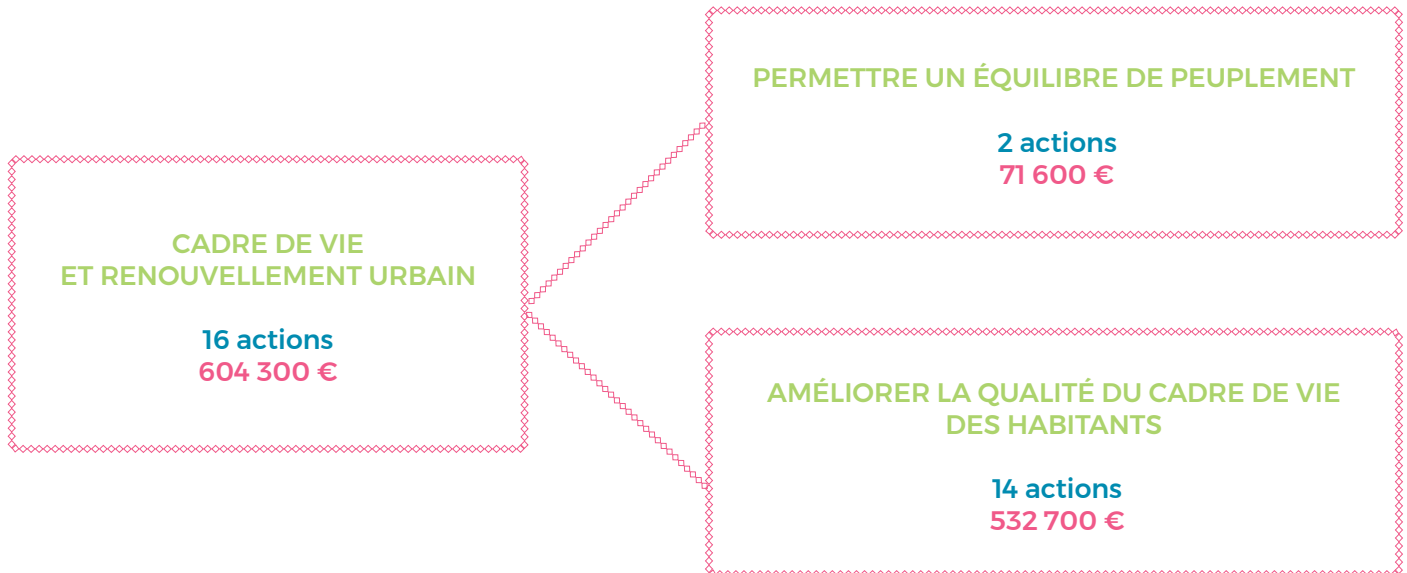
PORTEURS DE PROJETS SOUTENUS :

PERMETTRE UN ÉQUILIBRE DE PEUPEMENT SUPPORT À LA PÉRENNITÉ DU RENOUVELLEMENT URBAIN	
GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ	Ville de Chenôve
POSTE DE RÉFÉRENT GUSP	Ville de Longvic
GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ	Ville de Talant

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE DES HABITANTS EN POURSUIVANT L'EFFORT ENGAGÉ DANS LE PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE

VALORISATION/ESTIME DE SOI	MJC Dijon Grésilles
ACTION JEUNESSE CITOYENNE - CHANTIER ÉDUCATIF	Centre socio-culturel de Fontaine d'Ouche
ATTRACTIONS 2016	Cirq'ônflex
CAFÉ ASSOCIATIF ET ANIMATIONS	Pirouette Cacahuète
CONSEIL CITOYEN	MJC Chenôve
FESTIVAL LES NUITS D'ORIENT	Ville de Dijon
FORMATION À L'ACTION CITOYENNE	MJC Dijon Grésilles
GRÉSILLES EN FÊTE	Ville de Dijon
JOURS DE FÊTE	Ville de Dijon
MÉMOIRES DE RÉAUMUR	Dijon Habitat
MJC MOBILE	MJC Chenôve
PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	Zutique productions
SCÈNES CULTURELLES DE PROXIMITÉ	Centre socio-culturel de Fontaine d'Ouche
FEMMES DES QUARTIERS EN ZUS ET VIOLENCES CONJUGALES	Solidarité Femmes 21
ACCUEIL, ÉCOUTE, INFORMATION, ORIENTATION, AIDE ET SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE AUX VICTIMES D'INFRACTION PÉNALE	Adavip 21

FINANCEMENTS ALLOUÉS VIA L'APPEL À PROJETS SUR LE PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN :



5% des actions sont dédiées au pilière cadre de vie et renouvellement urbain.

26% des financements du contrat de ville sont dédiés au pilière cadre de vie et renouvellement urbain.

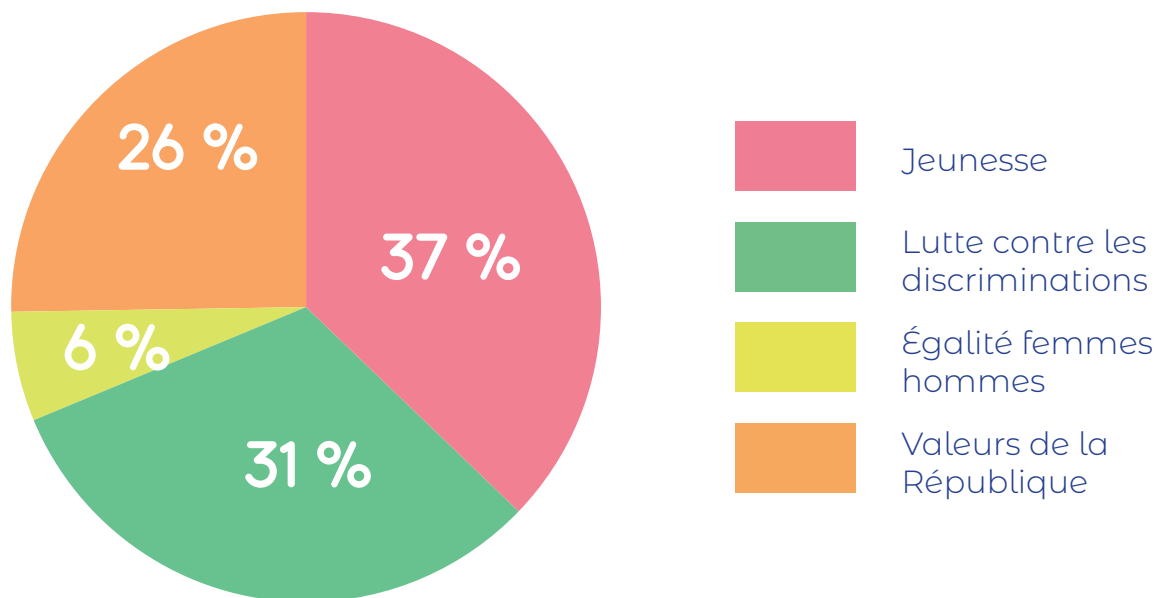
AXES TRANSVERSAUX

Aux 3 pilières s'ajoutent des axes transversaux :

- l'égalité femmes/hommes ;
- la lutte contre les discriminations ;
- la jeunesse ;
- les valeurs de la République.

Il s'agit dans cette partie du rapport d'activité de donner à voir comment les axes transversaux du contrat de ville que sont l'égalité femmes/ hommes, la lutte contre les discriminations et la jeunesse ont été pris en compte en 2016.

RÉPARTITION DES ACTIONS 2016 SELON L'ENJEU TRANSVERSAL PRIORITAIRE AUQUELLES ELLES SE RATTACHENT* :



* parmi les 51 actions pour lesquelles l'information est renseignée

CHIFFRES CLÉS

Au titre de la programmation, 2016 :

- 37% des projets s'inscrivent dans l'enjeu transversal de **la jeunesse** ;
- La jeunesse et la lutte contre les discriminations, enjeux qui étaient déjà prioritaires pour les CUCS, sont les enjeux transversaux les plus fréquemment investis par les porteurs de projets en 2016 (respectivement 37% et 31% des actions) ;
- Les axes transversaux nouveaux ont été pris en compte dans 21% des projets pour la citoyenneté et les valeurs de la République, et 8% pour l'égalité femmes-hommes. Ces axes semblent avoir été davantage investis dans les projets 2016 que dans la programmation 2015 (respectivement 15% et 5%) avec en parallèle une diminution de la part des actions relevant de la jeunesse (-13 points) et de la lutte contre les discriminations (-4 points).

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Dans les quartiers prioritaires, un habitant de 18 à 50 ans sur quatre déclare se sentir discriminé, soit deux fois plus que hors ZUS (Source : rapport ONZUS 2012).

Ces discriminations peuvent tenir au lieu de résidence, et s'ajoutent aux discriminations liées à l'origine réelle ou supposée aggravant les difficultés et le sentiment d'injustice.

Depuis la loi du 21 février 2014, la lutte contre les discriminations devient une composante essentielle du contrat de ville avec l'élaboration d'un plan territorial de lutte contre les discriminations.

L'ensemble des partenaires du contrat s'engage à conjuguer leurs efforts afin de définir une stratégie permettant d'améliorer la connaissance des discriminations sur le territoire, sensibiliser, mobiliser et former les partenaires et enfin accompagner les victimes par une prise en charge adaptée.

Pour cela, la mise en place d'un plan territorial de lutte contre les discriminations s'articule autour de trois axes :

- **Une objectivation de la discrimination vécue sur le territoire ;**
- **Une approche intégrée mobilisant le droit commun des services de l'État et des collectivités ;**
- **Un programme opérationnel d'actions regroupant des actions de sensibilisation, formation et de communication incitant les acteurs économiques, institutionnels.**

Pour mettre en place le plan de lutte contre les discriminations, il conviendra de :

1. Définir un portage politique avec la désignation d'un élu référent au sein de chaque commune ;
2. Désigner un référent au sein de l'État ;
3. Désigner un référent au sein de la communauté urbaine ;
4. Mettre en place un diagnostic territorial stratégique pour objectiver les données et analyser les besoins ;
5. Mettre en place une cellule d'écoute pour formaliser une stratégie de déploiement de l'AMACODE et coordonner l'accompagnement des victimes sur l'ensemble du territoire ;
6. Accompagner les professionnels et les acteurs, notamment sensibilisation des acteurs de l'emploi et de l'insertion et mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques.

Comme prévu dans le contrat de ville 2015-2020, il se déclinera au travers d'interventions concernant les 3 piliers du contrat de ville.

BILAN ET PERSPECTIVES :

La préfiguration d'un plan de lutte contre les discriminations n'a pu être réalisée en 2016. Elle est reportée en 2017.

ÉGALITÉ HOMMES / FEMMES

La violence (conjugale, intrafamiliale) met à mal les rapports entre les enfants/adolescent-e-s et les parents qu'ils soient auteurs ou victimes. Lorsque la cellule familiale éclate suite à ces violences, il faut rétablir une parentalité adéquate, en particulier pour les femmes victimes qui, se retrouvant en situation de monoparentalité, rencontrent souvent des difficultés pour élever leurs enfants/adolescent-e-s.

Il s'agit donc de :

- Prévenir la répétition de la violence chez les jeunes, sachant que la "violence subie" devient une "violence commise" dans la plupart des cas.
- Former les professionnels des territoires concernés à l'égalité entre les femmes et les hommes afin de prévenir les rapports de domination entre les filles et les garçons, pouvant aller jusqu'à de la violence.
- Intégrer dans les pratiques professionnelles quotidiennes, des éléments pédagogiques sur le respect entre les filles et les garçons.

L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental et un objectif transversal de la politique de la ville. Dans les quartiers prioritaires, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine à devenir une réalité dans un contexte marqué par la précarité, les habitudes culturelles ou encore les freins à la mobilité sociale et géographique.

C'est pourquoi les orientations et objectifs suivants ont été retenus :

- 1. Structurer le suivi du parcours des jeunes filles, coordonner une action éducative de formation à l'égalité filles / garçons et sensibiliser les professionnels à l'égalité.**
- 2. Accompagner les familles monoparentales et renforcer l'action de soutien à la parentalité auprès des familles monoparentales.**

Comme prévu dans le contrat de ville 2015-2020, il se déclinera au travers d'interventions concernant les 3 piliers du contrat de ville.

BILAN ET PERSPECTIVES :

Un groupe de travail piloté par la Délégation au droits des femmes a engagé la mise en place d'une convention pluri-partenaire autour de l'association Solidarité femmes 21.

JEUNESSE

Le volet jeunesse du contrat de ville s'inscrit dans le cadre d'une approche transversale et partenariale.

Pour l'État, l'approche interministérielle de la jeunesse sera privilégiée, conformément aux orientations fixées par les 2 comités interministériels de la jeunesse (CIJ) de 2013 et 2014.

Le contrat de ville constitue un outil de mobilisation de tous les acteurs et des actions permettant une prise en charge et un accompagnement global des jeunes sur un territoire.

Dans les quartiers prioritaires, la population jeune est surreprésentée par rapport aux autres territoires de l'agglomération.

37% des projets du contrat de ville en 2016 s'inscrivent dans l'enjeu transversal de la jeunesse.

Comme prévu dans le contrat de ville 2015-2020, il se déclinera au travers d'interventions concernant les 3 piliers du contrat de ville.

BILAN ET PERSPECTIVES :

Cette thématique transversale n'a pas fait l'objet d'une réflexion en 2016. Elle est reportée en 2017.

CITOYENNETÉ ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

En 2016, 48 689 € ont donné lieu le 26 juin au lancement d'un appel à projets spécifique auprès de l'ensemble des structures associatives œuvrant pour les quartiers de la politique de la ville de l'agglomération dijonnaise. Ce montant de crédits a été complété par un reliquat de 4 531 €, pris sur l'enveloppe générale des crédits délégués à la DDCS en début d'année, portant donc le montant total de l'appel à projets CIEC à 53 220 €.

À la suite de cet appel à projets, 24 dossiers ont été déposés pour un montant total de demandes s'élevant à un peu plus de 139 000 €. Dans le cadre d'un comité d'instruction, qui s'est tenu le 2 septembre, ont été sélectionnées 14 actions valorisant l'engagement citoyen et la promotion des valeurs de la République, la prévention de la violence, la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes.

ENVELOPPE DE CRÉDITS CIEC ALLOUÉS AU TITRE DU BOP 147 :

...../// **24 DEMANDES DE FINANCEMENT DÉPOSÉES PAR LES ASSOCIATIONS**

...../// **11 ASSOCIATIONS FINANCÉES**

...../// **14 ACTIONS FINANCÉES**

...../// **THÉMATIQUES PRIORITAIRES FINANCÉES DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET :**

- Projet intergénérationnel avec participation des habitants,
- Actions de sensibilisation des jeunes à la citoyenneté, mise en place de parcours culturels et artistiques,
- Actions de formations ou création d'espaces de débats,
- Lutte contre la violence faite aux femmes,
- Diffusion de spectacles, création d'outils vidéos faisant la promotion des valeurs citoyennes,
- Participation des habitants à leur cadre de vie : améliorer le vivre ensemble, favoriser le "débat citoyen"...

...../// **53 220 € DE FINANCEMENTS ACCORDÉS**



TABLEAUX DE BORD PAR TERRITOIRE DE LA PROGRAMMATION 2016

PROPOS LIMINAIRES

Le bilan de la programmation 2016 est présenté de manière globale, à l'échelle des 5 communes puis par quartiers prioritaires, sous forme de tableaux de bord.

Les indicateurs de tableaux de bord permettent de donner de la lisibilité sur les réalisations du contrat de ville et de dresser un bilan annuel et dans le temps de la mobilisation des crédits spécifiques de la politique de la ville et, plus globalement, de la programmation des actions à différents niveaux (actions, objectifs stratégiques, porteurs de projets, territoires).

L'analyse est globale : on évalue en quelque sorte la cohérence de la programmation dans son ensemble au regard des intentions et ambitions du contrat de ville au regard des enjeux et orientations stratégiques d'agglomération.

Les différents tableaux de bord sont établis à partir de la compilation des informations transmises par les porteurs de projets dans les fiches "instructions" et les fiches "bilan d'action". Ce sont des informations déclaratives.

Les données portent sur les réalisations 2016 hors CLAS et Programme de Réussite Éducative, soit 64 projets mis en œuvre à l'échelle de l'ensemble des quartiers prioritaires et de veille de la communauté urbaine du Grand Dijon.

La présentation de chaque bilan de quartier prioritaire est la déclinaison communale du tableau de bord réalisé à l'échelle de l'ensemble des quartiers prioritaires du Grand Dijon. Il se base sur l'ensemble des actions qui ont couvert un quartier prioritaire, quel que soit le type de porteur et quel que soit le nombre de quartiers ou de villes ciblés par l'action.

Points d'attention :

- Les données financières sont des estimations réalisées à partir des bilans financiers des actions de chaque quartier prioritaire ; certaines actions couvrent plusieurs quartiers sur une ou plusieurs communes. Dans ce cas, a été évalué le coût de l'action à affecter à chaque quartier concerné en divisant le coût total de l'action par le nombre de quartiers prioritaires ou de veille couverts par le projet.
- La lecture en pourcentage des indicateurs doit être appréhendée avec précaution lorsque les données concernent un petit nombre d'actions.

BILAN À L'ÉCHELLE DES 5 COMMUNES

CHIFFRES CLÉ

NOMBRES DE DOSSIERS DÉPOSÉS, DE PORTEURS DE PROJETS ET COÛT DES ACTIONS:

...../// **64 ACTIONS**

...../// **38 PORTEURS**

...../// **2 322 000€**

• 38 porteurs de projets différents ont mis en œuvre 64 actions au titre de la programmation de la politique de la ville 2016. Le nombre d'actions réalisées est comparable à celui de l'année précédente (63 en 2015).
À noter : le mode de comptage ne permet pas d'identifier le nombre de services municipaux porteurs de projets. Chaque Ville compte ici comme un seul porteur de projet.

• Le montant total de la programmation 2016 s'élève à 2 322 463€, financements spécifiques et de droit commun confondus, soit 450 000€ de moins qu'en 2015.

• Le coût total des actions est très variable : 10% d'actions allant jusqu'à 4 500€, 10% d'actions à plus de 100 000€, pour un coût médian de 22 000€.

LES TYPES DE PORTEURS:

...../// **LES PROJETS SONT MAJORITAIREMENT PORTÉS PAR DES ASSOCIATIONS (56%)**

Métropole	Nombre d'actions réalisées en	Part relative	Coût total des actions	Part relative
Associations	36	56%	1 148 376 €	49%
Villes	24	38%	1 093 318 €	47%
Dijon Métropole	1	2%	63 559 €	3%
Autres	3	5%	17 210 €	1%
Ensemble	64	100%	2 322 463 €	100%

*l'indicateur donne le coût total des actions portées, indépendamment du "qui finance"

Aide lecture : Dijon Métropole a porté 1 action qui a coûté 63 559€ (et qui a pu être financée par différents partenaires)

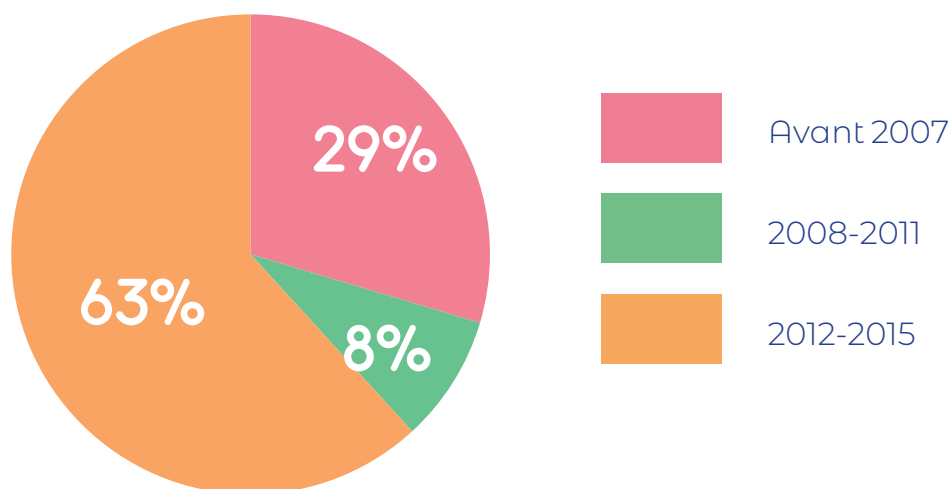
- La mise en œuvre de la programmation de la politique de la ville repose en majorité sur les associations, qui ont porté 56% des actions réalisées en 2016.
- Les villes ont porté 38% des actions 2016, dont le montant total est globalement équivalent à celui des actions portées par les associations. Cela représente 24 actions : 5 pour Dijon, 8 pour Talant, 6 pour Quetigny, 2 pour Longvic et 3 pour Chenôve.
- La catégorie "autres porteurs" comprend la CAF, Dijon Habitat et le Centre inter institutionnel de bilan de compétences Bourgogne Sud.

LE RENOUVELLEMENT DES ACTIONS:

30% D' ACTIONS NOUVELLES

2016	Nombre	Part relative
Actions nouvelles	19	30%
Actions reconduites	45	70%
Total	64	100%

Répartition des actions reconduites en 2016 selon leur ancienneté



- Sur les 64 actions réalisées en 2016, 19 sont des actions nouvelles. On estime que la moitié des actions nouvelles est à l'initiative de porteurs de projets qui étaient déjà mobilisés dans la mise en œuvre de la programmation 2015, et que l'autre moitié est à l'initiative de "nouveaux porteurs".
- 45 des 64 actions 2016 sont des actions reconduites. Parmi elles, plus de deux tiers sont renouvelées depuis au moins 8 ans.
- Les actions reconduites prédominent en 2016 comme en 2015, mais de projets nouveaux se sont construits en 2016 en prévision de la programmation 2017.

Les actions reconduites les plus anciennes (datant d'avant 2007)

Accueil, écoute, information, orientation, aide et soutien psychologique aux victimes d'infraction pénale	Adavip 21
Animations sportives de quartier	Ville de Dijon
Escargolire	Promolec
Femmes des quartiers ZUS	Solidarité Femmes 22
Festival Les Nuits d'Orient	Ville de Dijon
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
MOUS	Dijon Métropole

LES PROJETS DÉPOSÉS AU REGARD DE LA STRATÉGIE DU CONTRAT DE VILLE

Les projets 2016 ont été affectés à l'enjeu stratégique/opérationnel prioritaire auquel elles se rattachent. À noter que certaines actions sont transversales.

2 actions ne sont pas comptabilisées ci-dessous. Elles se rattachent davantage à l'enjeu transversal "Valeurs de la République et Citoyenneté".

/// LES 3 PILIERS DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE LA VILLE ET LES 7 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA MÉTROPOLE

<p>COHÉSION SOCIALE</p> <p>29 actions 1 235 400€</p>	<p>Concourir à la réussite éducative 10 actions 498 200€</p>
	<p>Renforcer l'accès et l'adaptation aux services 13 actions 613 400€</p>
	<p>Promouvoir les modes de vie favorables à la santé 6 projets 123 800€</p>

<p>CADRE DE VIE ET RENOUELEMENT URBAIN</p> <p>16 actions 604 300€</p>	<p>Permettre un équilibre de peuplement support à la perennité du renouvellement urbain 2 actions 71 600€</p>
	<p>Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de renouvellement urbain 14 actions 532 700€</p>

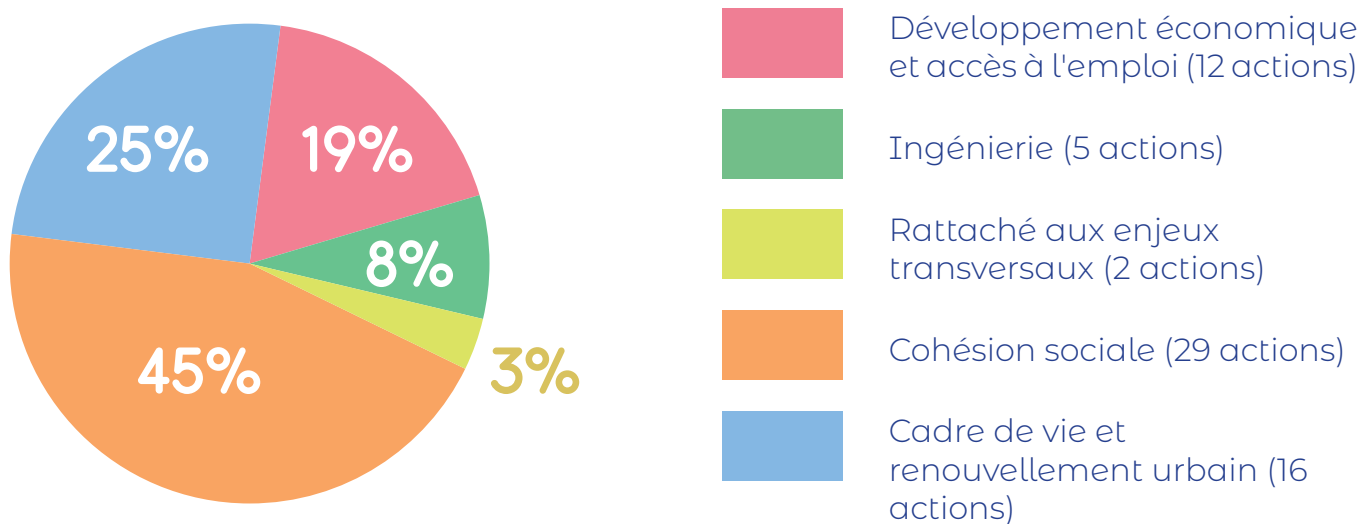
<p>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACCÈS À L'EMPLOI</p> <p>13 projets 333 800€</p>	<p>Favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion</p> <p>8 actions 233 900€</p>
	<p>Favoriser le développement économique dans les quartiers</p> <p>4 actions 99 900€</p>

...../// **INGÉNIERIE : 5 ACTIONS, 133 900€**

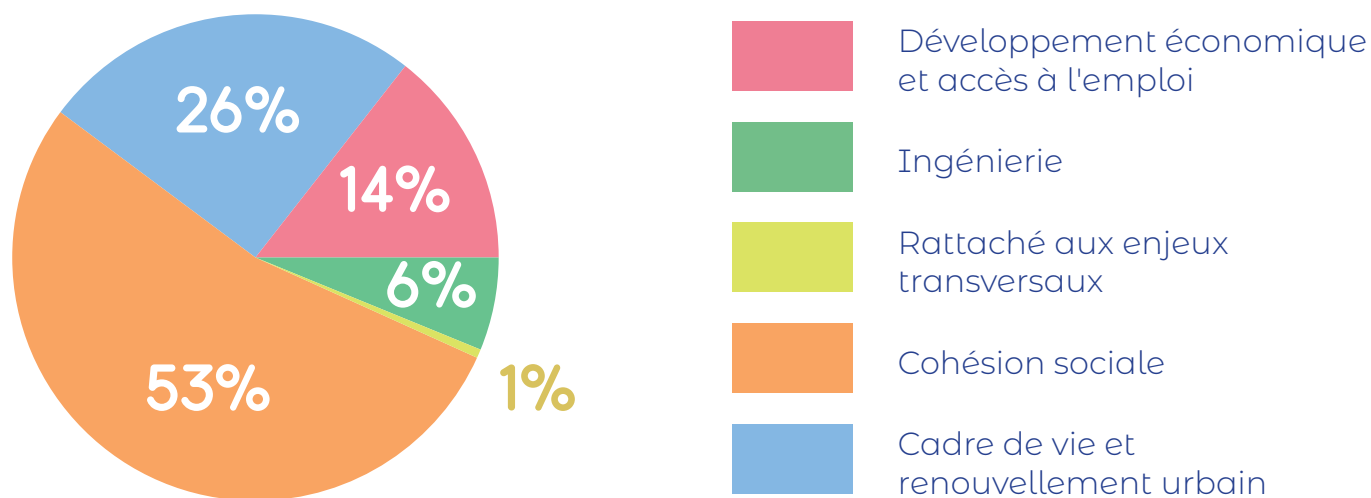
LES PROJETS AU REGARD DES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

...../// **LE PILIER COHÉSION SOCIALE REPRÉSENTE 45% DES PROJETS ET 52% DU COÛT TOTAL DE LA PROGRAMMATION**

Répartition des actions 2016 par pilier du contrat de ville



Répartition par pilier du coût de la programmation 2016 :



Les graphiques ci-dessus ont été établis en rattachant les projets d'actions au pilier auquel ses objectifs se rattachent en premier lieu. Une action est donc reliée à un seul pilier.

Le pilier cohésion sociale prédomine toujours, avec 45% des actions 2016 qui en relèvent et 53% du coût de la programmation.

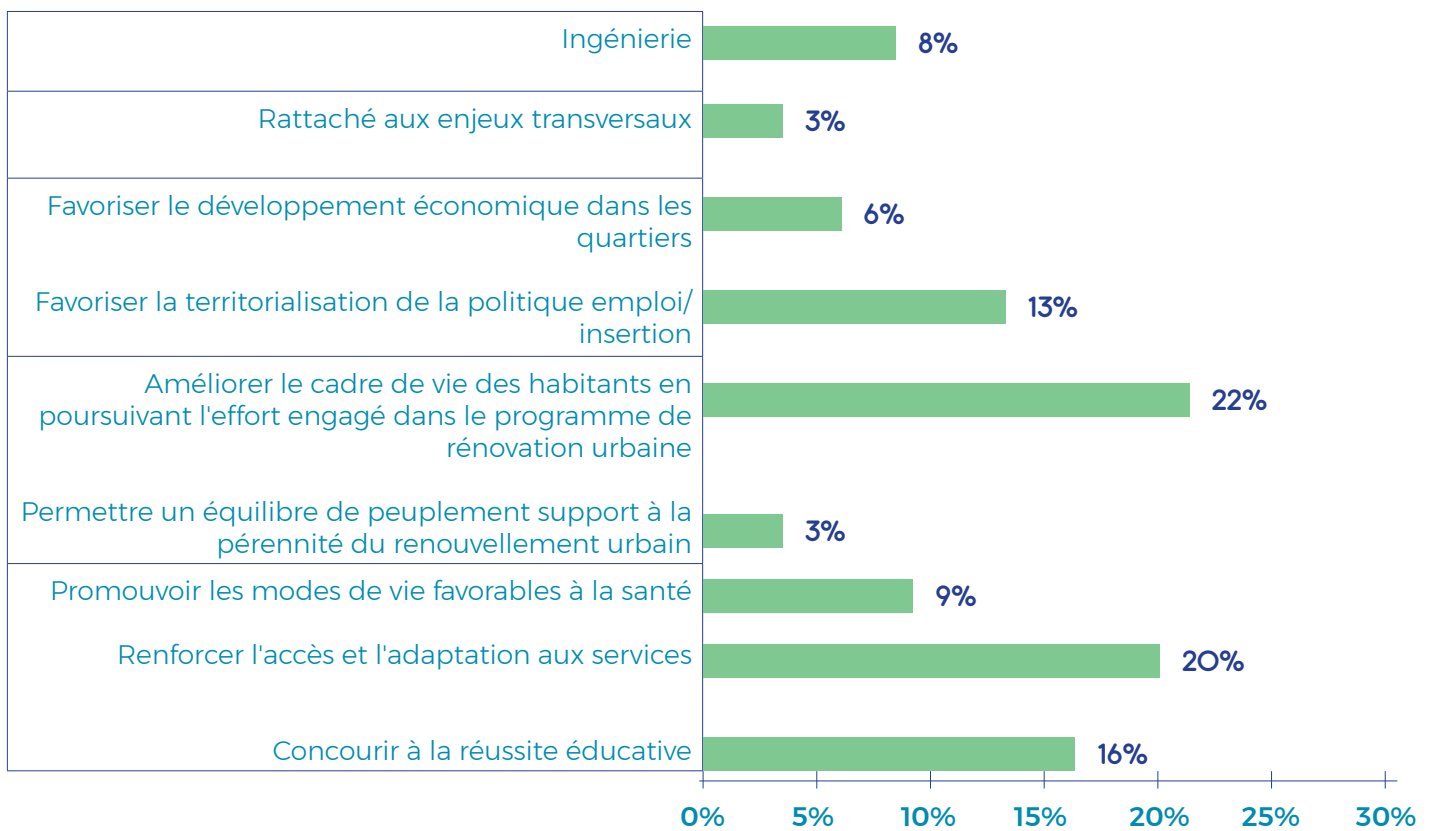
25% des projets sont rattachés au pilier cadre de vie et renouvellement urbain (16 actions qui représentent 26% du coût de la programmation 2016), et 19% au pilier développement économique et accès à l'emploi (12 actions qui représentent 14% du coût de la programmation 2016).

La confrontation de ces données avec celles des réalisations 2015 indique un rééquilibrage des piliers dans la programmation, avec une évolution à la hausse de la part des projets relevant des pilier cadre de vie et développement économique, et une baisse de ceux relevant de la cohésion sociale (45% des projets 2016 pour 62% des actions menées en 2015).

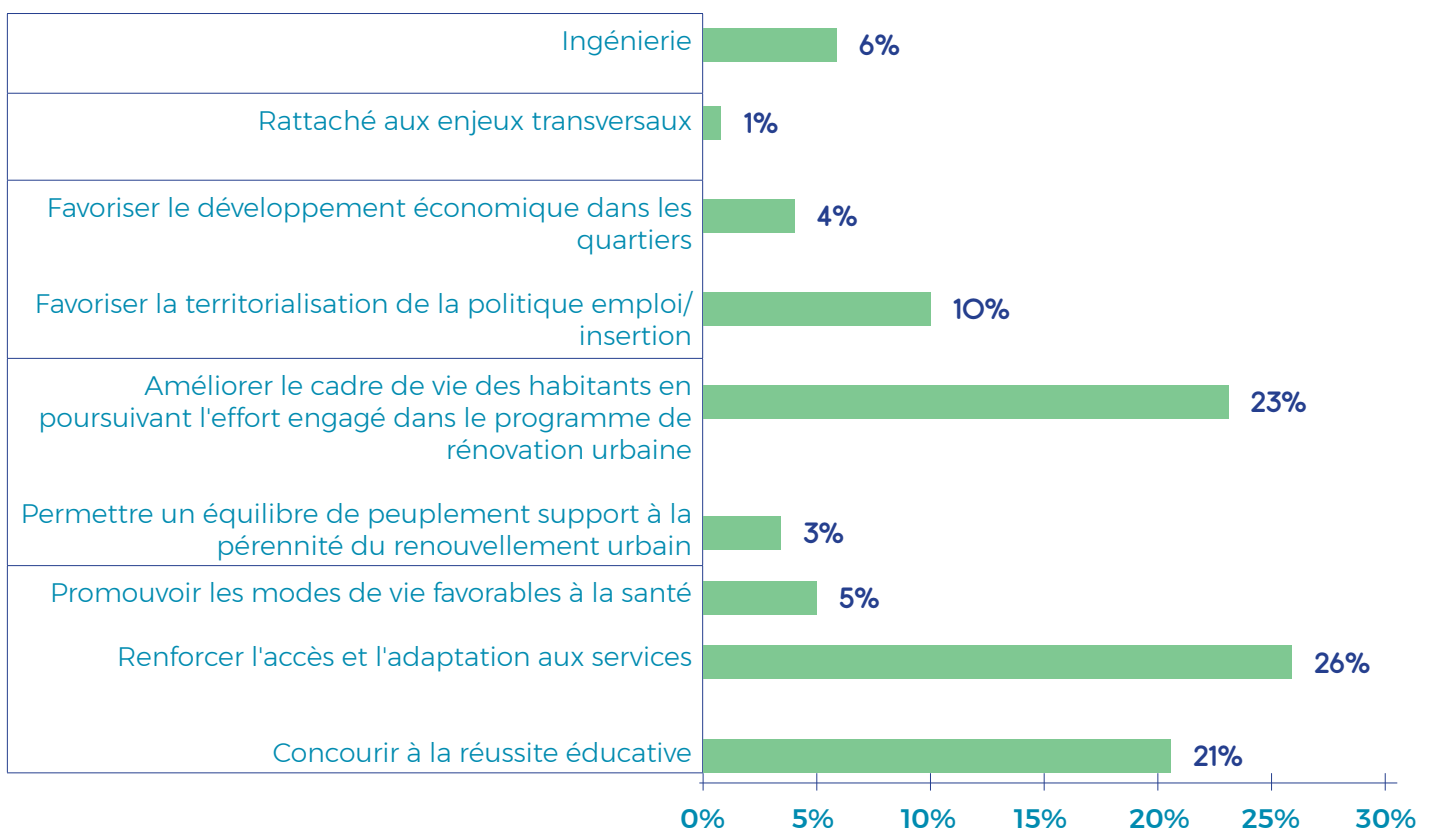
LES PROJETS AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

...../// **22% DES PROJETS DÉPOSÉS, ET 26% DU MONTANT TOTAL DE LA PROGRAMMATION, RELÈVENT DE L'OBJECTIF "RENFORCER L'ACCÈS ET L'ADAPTATION AUX SERVICES" DU PILIER COHÉSION SOCIALE**

Répartition des actions 2016 par objectif stratégique du contrat de ville



Répartition par objectif stratégique du coût total de la programmation 2016

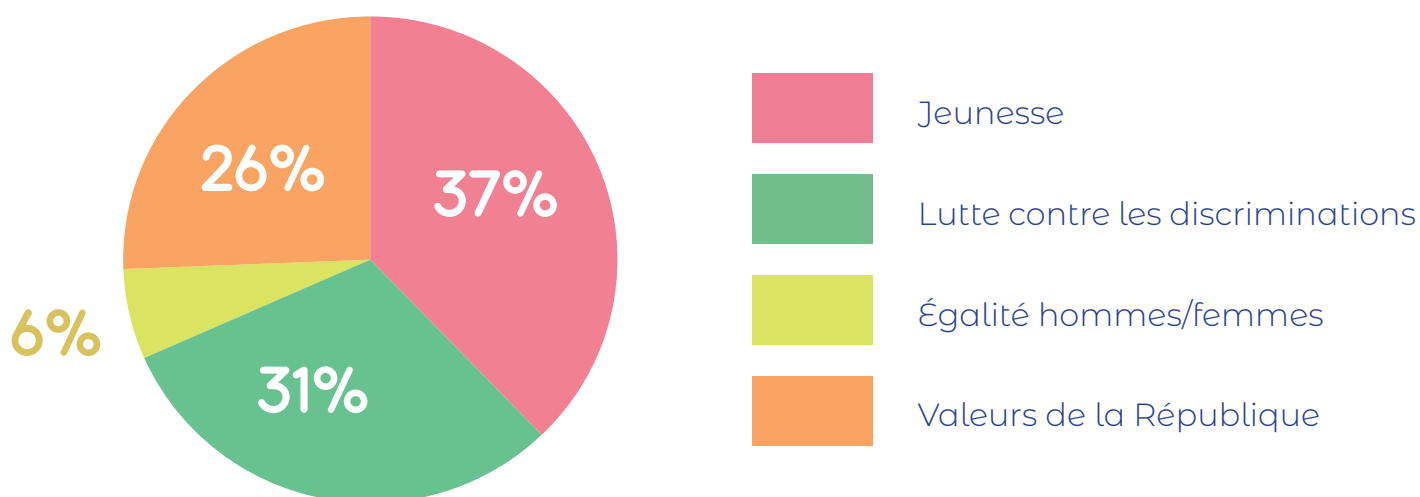


À l'instar des réalisations 2015, l'orientation stratégique visant à renforcer l'accès et l'adaptation des services (pilier cohésion sociale) est celle qui est la plus investie par les porteurs de projets en 2016 (22% des actions et 26% du coût de la programmation), mais moins qu'en 2015 (28% des actions et 42% du montant de la programmation 2015).

LES PROJETS AU REGARD DES ENJEUX TRANSVERSAUX DU CONTRAT

...../// **37% DES PROJETS S'INSCRIVENT DANS L'ENJEU TRANSVERSAL DE LA JEUNESSE**

Répartition des actions 2016 selon l'enjeu transversal auquel elles se rattachent (parmi les 51 pour lesquelles l'information est renseignée)



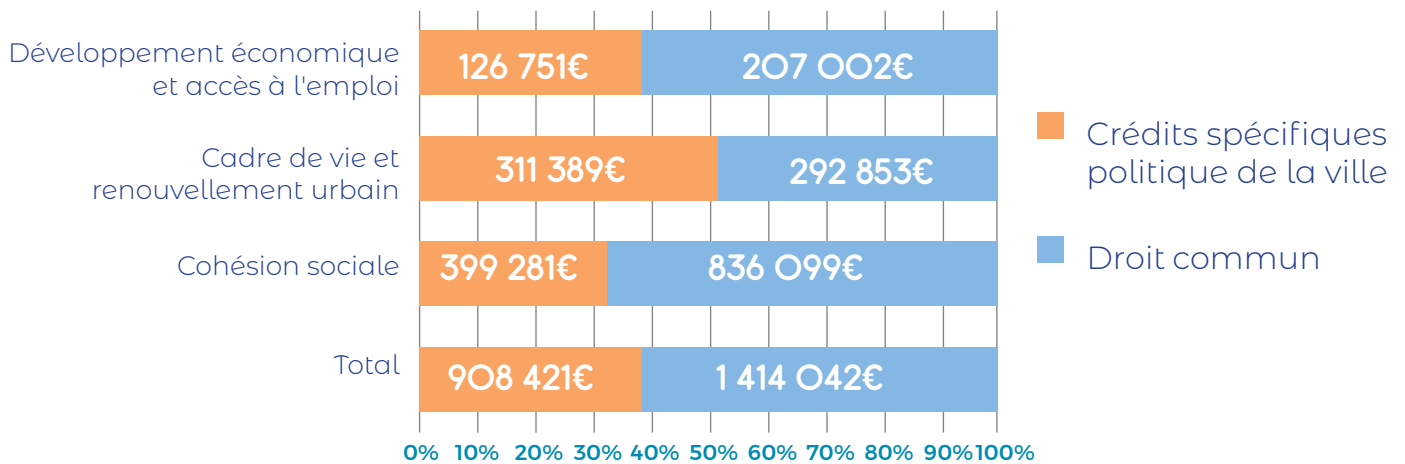
La jeunesse et la lutte contre les discriminations, enjeux qui étaient déjà prioritaires pour les CUCS, sont les enjeux transversaux les plus fréquemment investis par les porteurs de projets 2016 (respectivement 37% et 31% des actions).

Les axes transversaux nouveaux ont été pris en compte dans 21% des projets pour la citoyenneté et les valeurs de la République, et 8% pour l'égalité femmes-hommes. Ces axes semblent avoir été davantage investis dans les projets 2016 que dans la programmation 2015 (respectivement 15% et 5%) avec en parallèle une diminution de la part des actions relevant de la jeunesse (-13 points) et de la lutte contre les discriminations (-4 points).

LE FINANCEMENT DES PROJETS 2016

...../// **DES ACTIONS FINANÇÉES À 60% PAR LE DROIT COMMUN**

Répartition du coût des actions selon le type de financement :



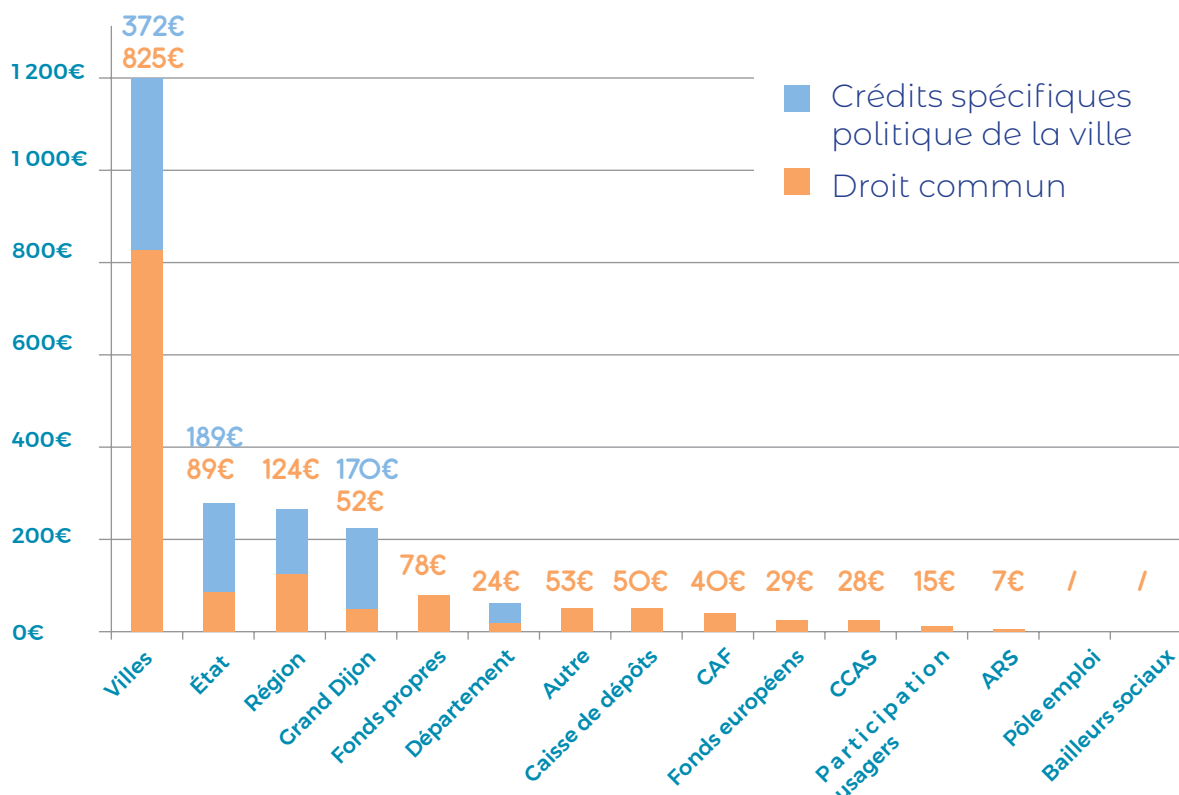
Les financements prévisionnels des projets 2016 relèvent en majorité des crédits de droit commun (61% soit 1 414 000€). Ce résultat est à l'image de celui de 2015.

Les projets concourant à la mise en œuvre des orientations du pilier cadre de vie et renouvellement urbain dépendent en majeure partie des crédits spécifiques de la ville (52%).

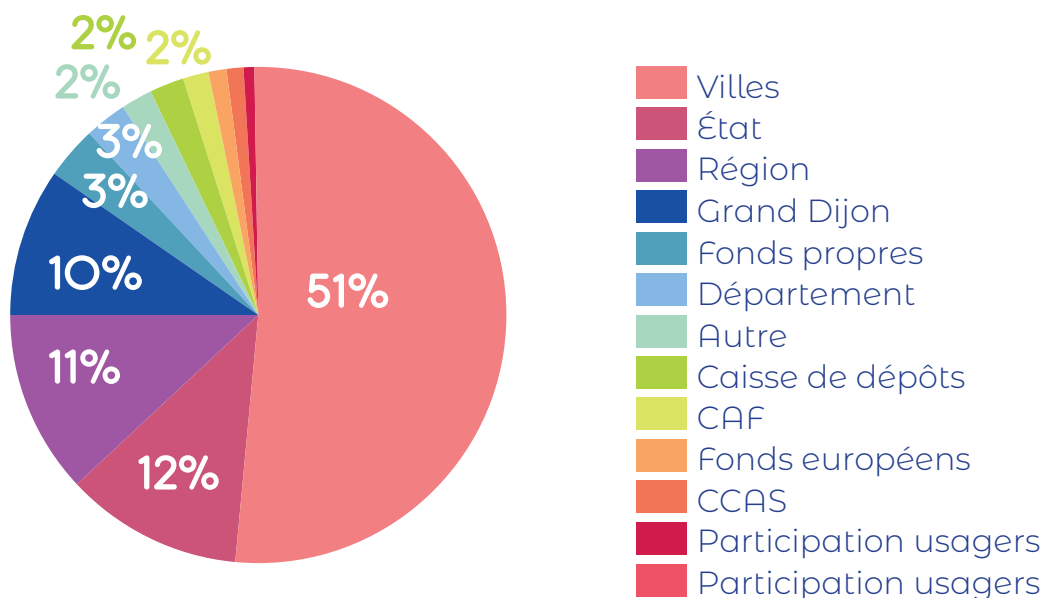
LE FINANCEMENT DES PROJETS 2016

LES VILLES FINANCENT 51% DE LA PROGRAMMATION 2016 AU TRAVERS DE LEURS CRÉDITS SPÉCIFIQUES OU DE LEUR DROIT COMMUN

Financement des actions 2016 :



Répartition par financeur de la programmation 2016 :



Les villes financent 51% des actions 2016, pour un montant total de 1 196 500€.

L'État est le deuxième plus grand contributeur (12% du montant de la programmation avec 278 100€).

LA GÉOGRAPHIE DES PROJETS 2016

...../// **1/3 DES ACTIONS VISENT AU MOINS DEUX QUARTIERS PRIORITAIRES**

	Nb projets	Part parmi les actions 2016
Actions couvrant tous les territoires	8	13%
Actions couvrant un seul quartier	42	66%
Actions couvrant une seule commune	53	83%

	Nb projets	% des actions 2016 qui couvrent le quartier
QP Dijon : Les Grésilles	30	47%
QP Dijon : Fontaine d'Ouche	29	45%
QP Longvic : Bief du Moulin	13	20%
QP Chenôve : Le Mail	20	31%
QP Talant : Le Belvédère	17	27%
QV Quetigny : Centre ville	15	23%
QV Longvic : Guynemer	8	13%

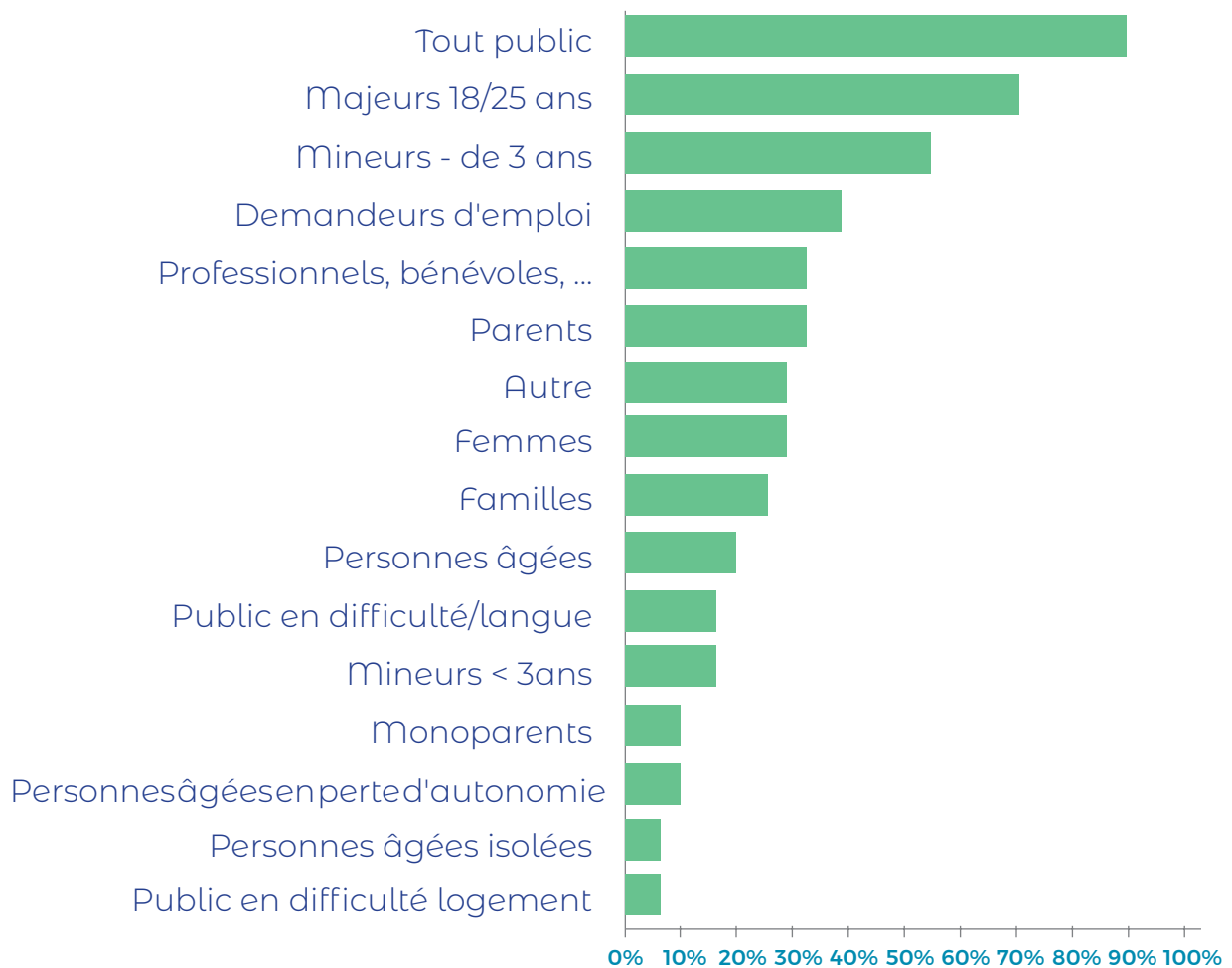
Les 8 actions d'agglomération, qui touchent tous les quartiers, représentent 13% des actions 2016.

1/3 des actions couvrent au moins 2 quartiers. En 2015 les actions qui touchaient plusieurs quartiers étaient majoritaires (55%).

LES PUBLICS VISÉS PAR LES PROJETS 2016

DANS L'ENSEMBLE, LES PROJETS TOUCHENT TOUS LES TYPES DE PUBLICS, ET LES ACTIONS CIBLÉES CONCERNENT PLUS SOUVENT LES JEUNES MINEURS ET MAJEURS

Publics visés par les actions 2016 (indicateur : % d'actions visant les catégories de publics)



Le graphique ci-dessus indique que la jeunesse est un axe de travail largement investi par les porteurs de projets 2016, et que parallèlement une grande partie des projets s'adressent à tous les publics des quartiers prioritaires.

Annexe : liste des actions 2016

Concourrir à la réussite éducative

Bourse sports et culture	Ville de Quetigny
Escargolire	Association Promotion de la lecture (Promolec)
Espace parents au sein du réseau d'éducation prioritaire (primaire et secondaire)	Centre socio-culturel de Fontaine d'Ouche
Gestion du lieu d'accueil enfant parents Ptit bleu-ptit jaune	Alacep (Association Lieu Accueil Enfant Parents)
Lieu d'accueil parents enfants	Apolape La Cadole
Mobilisation et médiatisation pour prévenir le désœuvrement des jeunes	Ville de Quetigny
Passeurs d'images - Cinéville	UDMIC 21
Prévention de la délinquance et lutte contre les discriminations	Ville de Talant
Prévention du décrochage scolaire	Ville de Quetigny
Visite pédagogique et citoyenne d'élèves de collège SEGPA au Parlement Européen et au Conseil de l'Europe	Jeunes Européens - Dijon (JE-D)

Renforcer l'accès et l'adaptation aux services

Acc. psychosocial à la parentalité des femmes victimes de violence et/ou en lien avec la radicalisation d'un proche	Solidarité Femmes 21
Accueil, écoute, information, orientation, aide et soutien psychologique aux victimes d'infraction pénale	Adavip 21
Action interpartenariale de formation autour des questions de la laïcité et de la citoyenneté	CAF de la Côte d'Or
Animation gratuite football	Jeunes Dijon Foot 21
Ateliers socio-linguistiques	Cesam
Citoyenneté et participation des habitants	Ville de Talant
CLES 21 - calculer, Lire, Ecrire, Savoir en Côte d'Or	Ligue de l'enseignement
Epicerie sociale et solidaire	Episourire
Epicerie sociale et solidaire	Le Cœur Dijonnais
Femmes des quartiers ZUS	Solidarité Femmes 22
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Figure 2 Style Actions	Figure 2 Style
Médiation culturelle : accès à la culture pour les familles éloignées	MJC Chenôve

Promouvoir les modes de vie favorables à la santé

Animations sportives de quartier	Ville de Dijon
Cellule santé ville	Ville de Talant
Coordination territoriale en santé : de l'Atelier Santé Ville eu Contrat Local de Santé	Ville de Dijon
Favoriser la prise en charge psychothérapeutique des jeunes et de leurs familles et aider les professionnels	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
Prévention, éducation et accompagnement en matière de promotion de la santé	Centre de soins infirmiers
Vivre ensemble autour du compostage	Association Arborescence

Permettre un équilibre de peuplement support à la pérennité du renouvellement urbain

Gestion urbaine de proximité	Ville de Chenôve
Poste de référent GUSP	Ville de Longvic

Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine

Action Jeunesse Citoyenne - Chantier éducatif	Centre socio-culturel de Fontaine d'Ouche
Attractions 2015	Cirq'ónflex
Café associatif et animations	Pirouette Cacahuète
Conseil citoyen	MJC Chenôve
Festival Les Nuits d'Orient	Ville de Dijon
Formation à l'action citoyenne	MJC Dijon Grésilles
Gestion urbaine de proximité	Ville de Talant
Grésilles en fête	Ville de Dijon
Jours de fête	Ville de Dijon
Mémoires de Réaumur	Dijon Habitat
MJC Mobile	MJC Chenôve
Projet de développement durable	Zutique productions
Scènes culturelles de proximité	Centre socio-culturel de Fontaine d'Ouche
Valorisation/estime de soi	MJC Dijon Grésilles

Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion

Action collective de mobilisation complémentaire aux accompagnements individuels des jeunes	Ville de Talant
Chantier éducatif Mobilisation vers l'emploi	Ville de Longvic
Emploi et insertion de jeunes résidant dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville	Ville de Chenôve
Insertion sociale et professionnelle par le biais du chantier de maçonnerie paysagère	Sentiers
Passerelle vers l'emploi	Acodege
Réseau emploi adultes	Ville de Talant
Sas de mobilisation et de sélection	Centre inter institutionnel de bilan de compétences Bourgogne Sud
Scène ouverte aux pratiques amateurs	Ville de Chenôve

Favoriser le développement économique dans les quartiers

Contact	Honk
Dispositif expérimental d'appui au financement des entrepreneurs des quartiers	Bourgogne Active
L'entreprenariat dans les quartiers prioritaires, un potentiel à révéler	BGE Perspectives
Favoriser la création d'activité économique dans les quartiers	Association pour le droit à l'initiative économique

Ingénierie

Coordination globale politique de la ville	Ville de Talant
Etude de pré-programmation d'un équipement trans-culturel dit de 3ème lieu	Ville de Quetigny
MOUS	Grand-Dijon
Observatoire de la cohésion sociale	Ville de Talant
Observatoire de la cohésion sociale - Etude sectorielle	Ville de Quetigny

Valeurs République

Prévenir les dérives sectaires et la radicalisation	Ville de Quetigny
Egalité et citoyenneté : pour une société égalitaire et non violente	Club Unesco de Dijon et des environs - Amitié sans frontières

BELVÉDÈRE - TALANT

CHIFFRES CLÉ

NOMBRES D' ACTIONS, DE PORTEURS ET COÛT DE LA PROGRAMMATION

...../// **17 ACTIONS**

...../// **10 PORTEURS**

...../// **615 160€**

En 2016, 10 porteurs de projets différents ont mis en œuvre 17 actions au titre de la programmation de la politique de la ville sur le quartier du Belvédère (18 en 2015). Parmi lesquelles 8 couvrent uniquement ce quartier.

À noter : le mode de comptage ne permet pas d'identifier le nombre de services municipaux différents porteurs de projets. Chaque ville compte ici comme un seul porteur de projet.

Le montant total estimé de la programmation 2016 sur le quartier du Belvédère s'élève à 615160€, financements spécifiques et de droit commun confondus. Il représente 26% du coût total de la programmation tous quartiers prioritaires et de veille du Grand Dijon confondus.

Le quartier du Belvédère a bénéficié de plus de moyens en 2016 qu'en 2015 (48 000€ de plus et 6 points de plus dans la part du coût de la programmation de la communauté urbaine fléchée sur ce quartier).

LES TYPES DE PORTEURS

...../// **LA VILLE DE TALANT PORTE LA MOITIÉ DES ACTIONS QUI COUVRENT LE BELVÉDÈRE**

Le Belvédère	Nombre d'actions réalisées en 2016	Part relative
Associations	7	41%
Villes	8	47%
Dijon Métropole	1	6%
Autres	1	6%
Ensemble	17	100%

Les associations ont porté 41% des actions 2016 (comme en 2015). La catégorie "autres porteurs" correspond ici au Centre inter institutionnel de bilan de compétences Bourgogne Sud.

La ville de Talant a conduit 8 projets, et les associations presque autant (7).

LE RENOUVELLEMENT DES ACTIONS

...../// 1/4 D' ACTIONS NOUVELLES EN 2016

2016	Nombre	Part relative
Actions nouvelles	4	24%
Actions reconduites	13	76%
Total	17	100%

En 2016, 4 actions sont des actions nouvelles. Le taux d'actions nouvelles est de 30% à l'échelle de la communauté urbaine.

GÉOGRAPHIE DE LA PROGRAMMATION

...../// PLUS DE 50% D' ACTIONS EXCLUSIVES AU BELVÉDÈRE

	Nb actions	Part parmi les actions 2016
Actions couvrant uniquement Le Belvédère	8	47%
Actions couvrant plusieurs quartiers	9	53%
Dont Actions couvrant tous les quartiers prioritaires de la Métropole	8	47%

En 2016, 8 des 17 actions qui ont couvert le quartier sont des projets spécifiques au au Belvédère (actions de la ville).

9 actions sont "multi-sites" et couvrent ainsi plusieurs territoires, soit 53%. Elles sont portées par des associations.

LA PROGRAMMATION AU REGARD DE LA STRATÉGIE DU CONTRAT DE VILLE

Les réalisations 2016 ont été réparties par enjeu stratégique/opérationnel prioritaire auquel elles se rattachent. Pour les besoins de l'analyse, 1 action est donc comptabilisée une seule fois. Pour autant certaines actions peuvent bien évidemment être transversales et concourir à la mise en œuvre de plusieurs objectifs.

...../// **LES 3 PILIERS DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE LA VILLE ET LES 7 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES D'AGGLOMÉRATION**

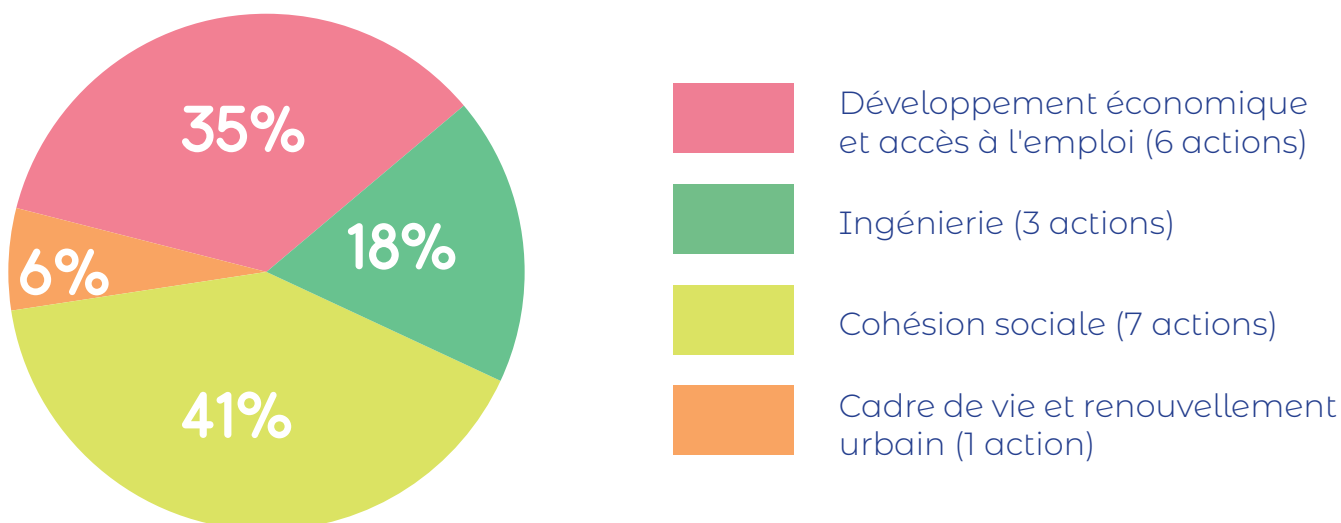
<p>COHÉSION SOCIALE</p> <p>7 actions 438 700€</p>	<p>Concourir à la réussite éducative</p> <p>1 action 297 000€</p>
	<p>Renforcer l'accès et l'adaptation aux services</p> <p>4 actions 85 200€</p>
	<p>Promouvoir les modes de vie favorables à la santé</p> <p>2 actions 56 500€</p>
<p>CADRE DE VIE ET RENOUELEMENT URBAIN</p> <p>1 action 45 600€</p>	<p>Permettre un équilibre de peuplement support à la perennité du renouvellement urbain</p> <p>0 action 0€</p>
	<p>Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de renouvellement urbain</p> <p>1 action 45 600€</p>
<p>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACCÈS À L'EMPLOI</p> <p>6 actions 78 000€</p>	<p>Favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion</p> <p>3 actions 63 000€</p>
	<p>Favoriser le développement économique dans les quartiers</p> <p>3 actions 15 000€</p>

...../// **INGÉNIERIE : 3 ACTIONS, 52 900€**

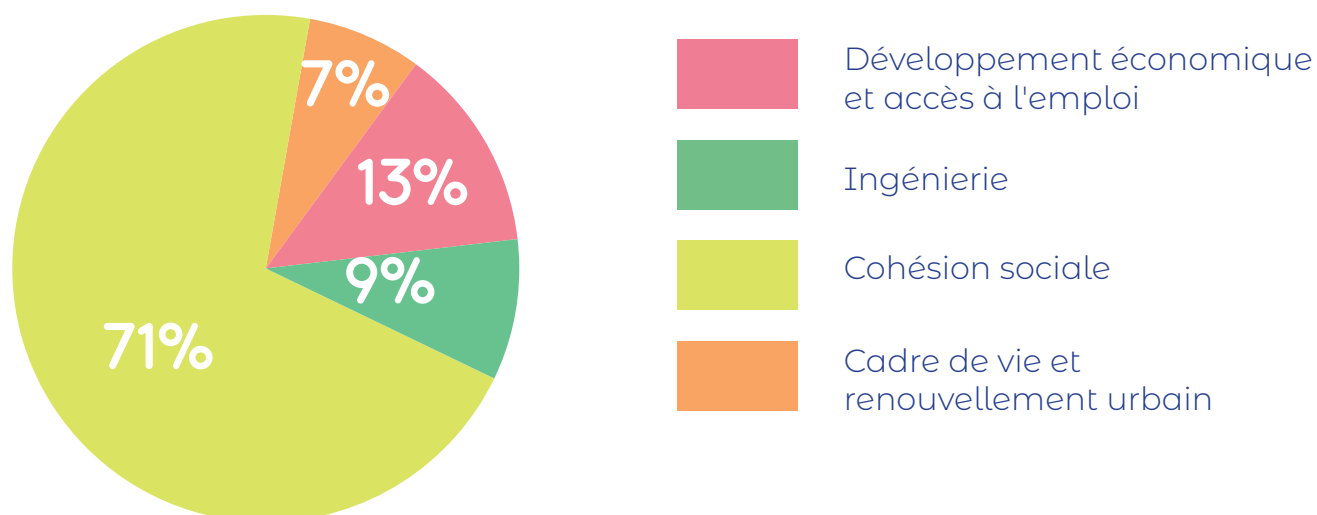
LA PROGRAMMATION AU REGARD DES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

/// **PLUS DE 70% DU MONTANT DE LA PROGRAMMATION AFFECTÉ AU BELVÉDÈRE CONCERNE LA COHÉSION SOCIALE**

Répartition des actions 2016 par pilier du contrat de ville



Répartition par pilier du coût de la programmation 2016 :



Les graphiques ci-dessus ont été établis en rattachant les actions au pilier auquel ces objectifs se rattachent en premier lieu. Une action est donc reliée à un seul pilier.

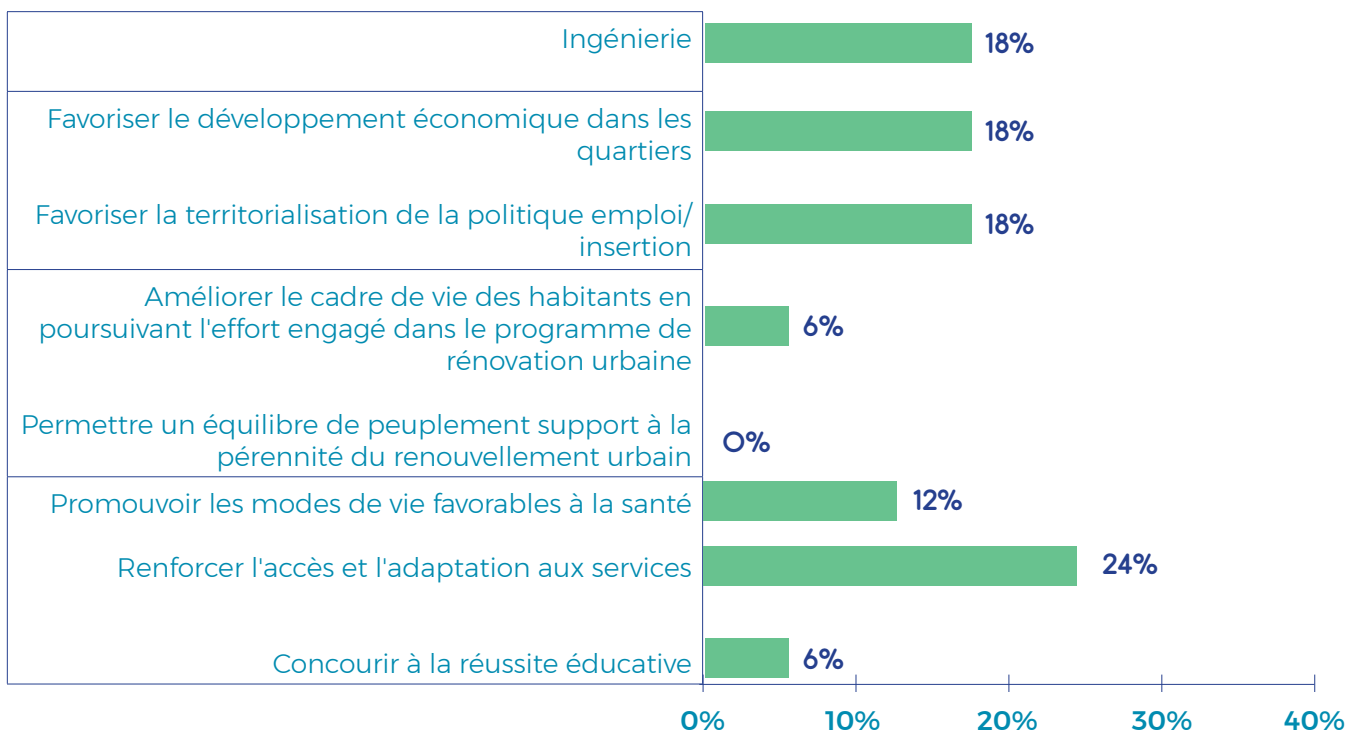
Le pilier cohésion sociale prédomine dans la programmation. À l'échelle de toute la programmation sur la CU, le pilier cohésion sociale représente 41% des actions et 71% du coût de la programmation.

Le pilier cohésion sociale est toujours aussi important qu'en 2015 sur le critère financier. Pour autant, sur le critère du nombre d'actions on constate un rééquilibrage des actions par pilier entre 2015 et 2016. Le nombre d'actions reliées au développement économique et à l'emploi est passé de 2 à 6.

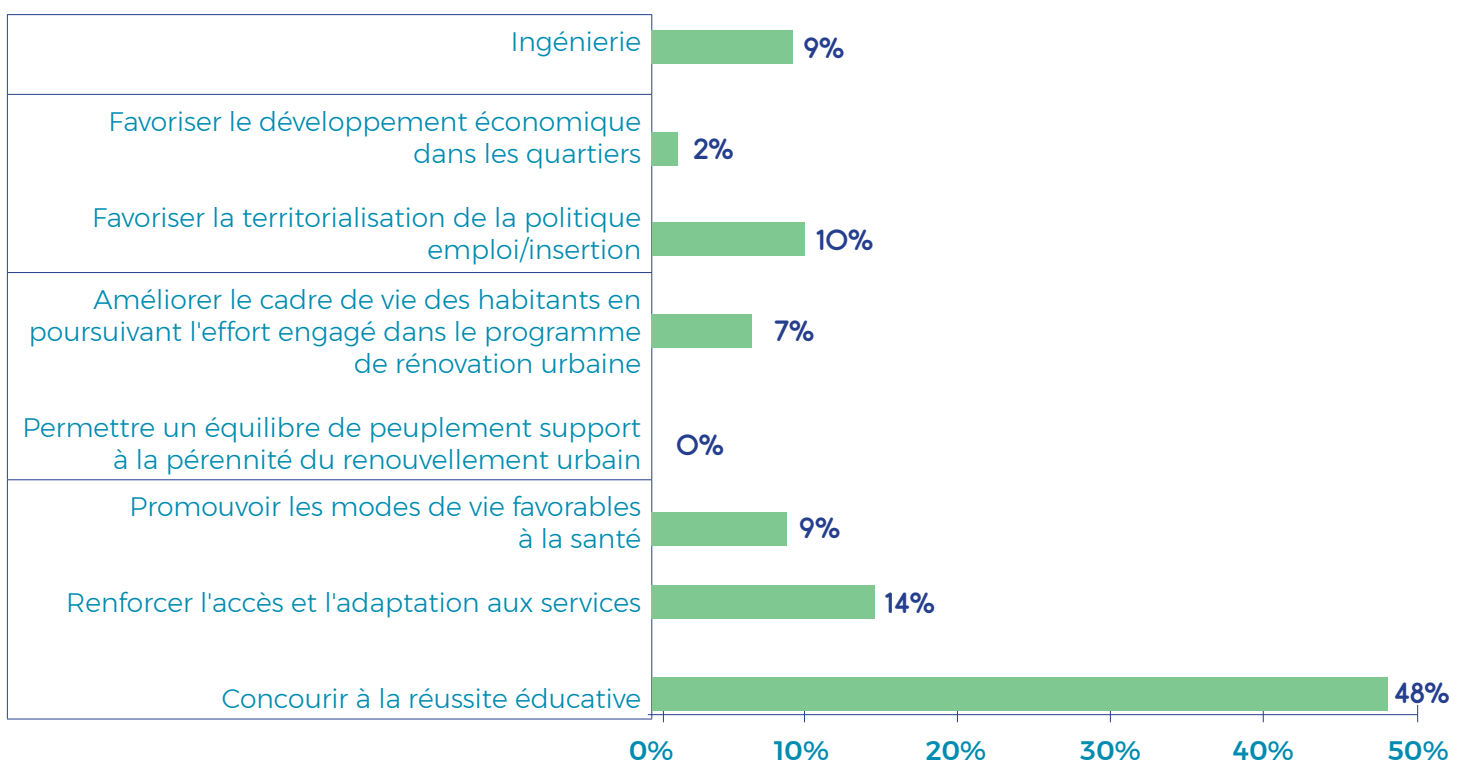
LA PROGRAMMATION AU REGARD DES OBJECTIFS DE LA MÉTROPOLE

PRÈS DE LA MOITIÉ DES FINANCEMENTS DE LA PROGRAMMATION 2016 CONCOURENT À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS EN LIEN AVEC LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Répartition des actions 2016 par objectif stratégique du contrat de ville



Répartition par objectif stratégique du coût total de la programmation 2016

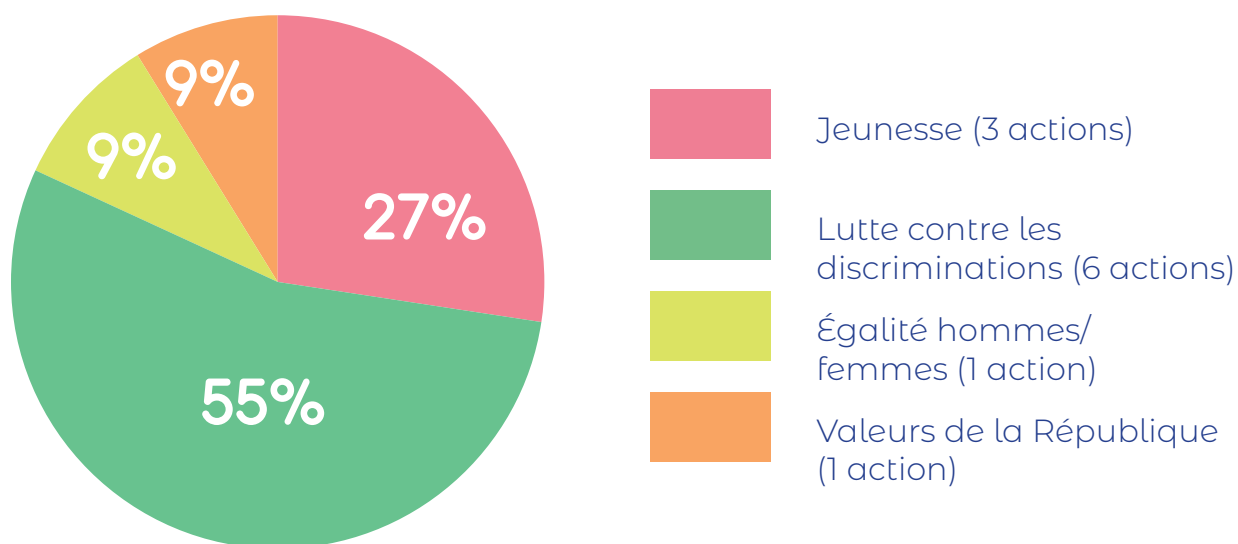


L'orientation stratégique visant à favoriser la réussite éducative (pilier cohésion sociale) est celle qui mobilise la plus grande partie des financements de la programmation (48%) comme c'était déjà le cas en 2015 (54%).

LA PROGRAMMATION AU REGARD DES ENJEUX TRANSVERSAUX DU CONTRAT

/// **LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATION EST L'ENJEU TRANSVERSAL LE PLUS INVESTI SUR LE BELVÉDÈRE**

Répartition des actions 2016 selon l'enjeu transversal auquel elles se rattachent (parmi les 11 pour lesquelles l'information est renseignée)



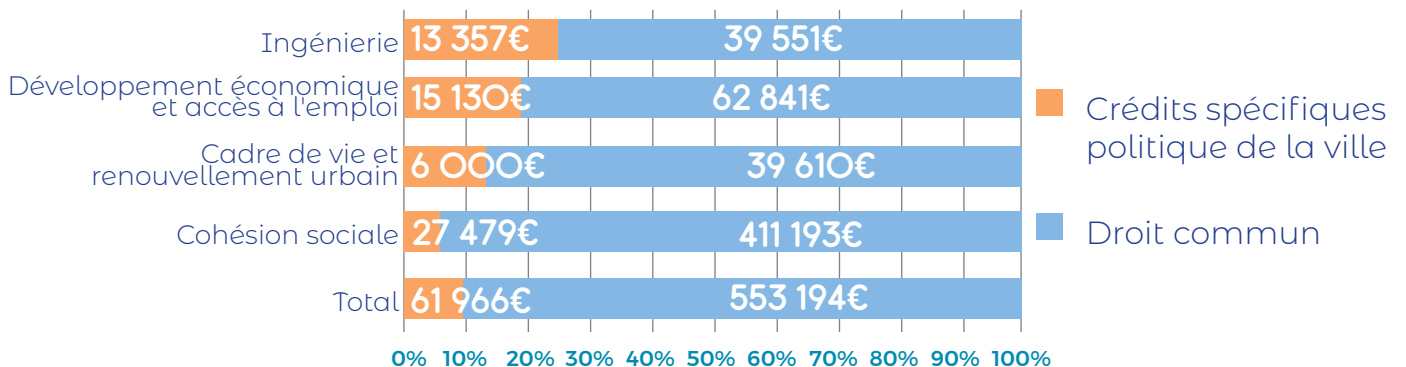
La lutte contre les discriminations et la jeunesse, enjeux qui étaient déjà prioritaires pour les CUCS, sont les enjeux transversaux les plus fréquemment investis par les porteurs de projet pour la mise en œuvre de la programmation 2016 du contrat de ville sur Talant.

Les comparaisons dans le temps ou avec d'autres territoires doivent être appréhendées avec précaution compte tenu des faibles effectifs d'actions.

LE FINANCEMENT DE LA PROGRAMMATION 2016

/// **90% DE LA PROGRAMMATION EST FINANCÉE PAR LE DROIT COMMUN**

Répartition du coût des actions selon le type de financement :



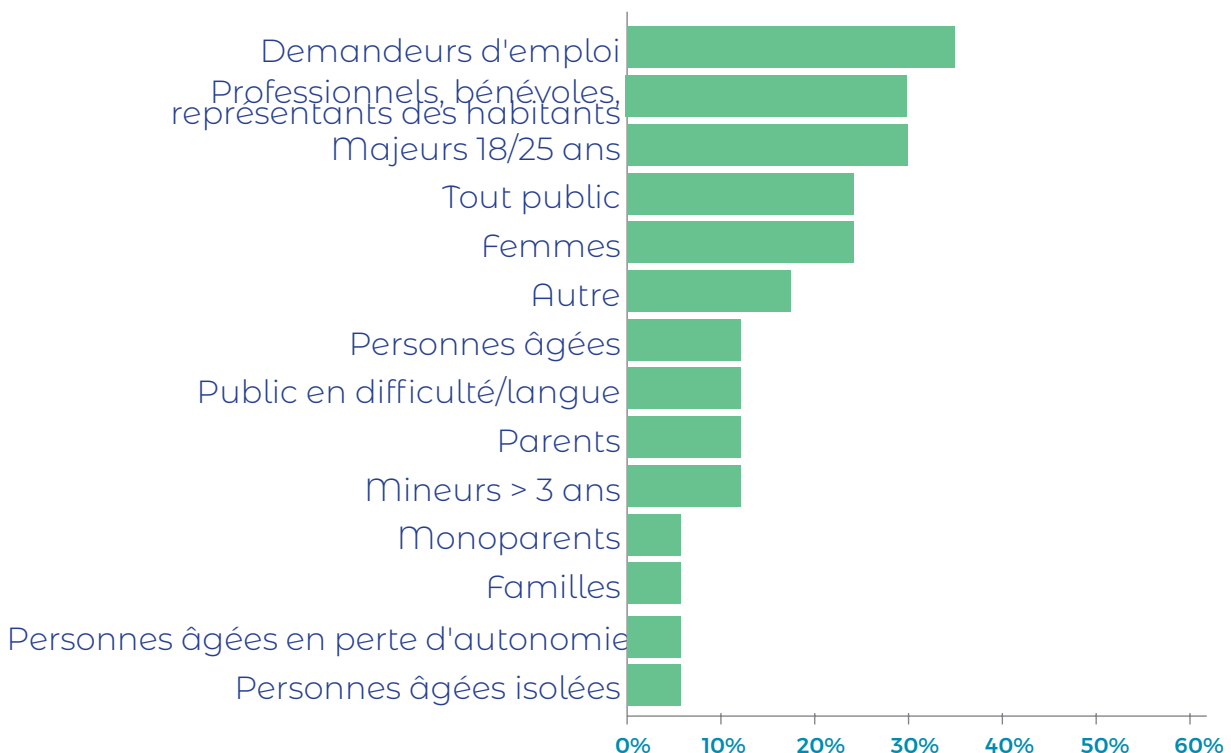
Le quartier du Belvédère se démarque des autres : le financement de la programmation dépend moins des crédits spécifiques (10%) que celle de la communauté urbaine dans son ensemble (39%). La ville de Talant finance une très grande partie de la programmation par le biais de son droit commun.

4 actions 2016 (soit 24%) sont financées par les crédits spécifiques de la politique de la ville soit bien moins qu'en 2015 (12 soit 44%).

LES PUBLICS VISÉS PAR LES ACTIONS 2016

LES ACTIONS CIBLÉES SUR DES PUBLICS VISENT LE PLUS SOUVENT LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Publics visés par les actions 2016 (indicateur : % d'actions visant les catégories de publics)



Comme pour d'autres quartiers, la programmation vise davantage les demandeurs d'emploi en 2016 qu'en 2015.

Une partie importante des actions s'adresse aux professionnels, bénévoles et représentants des habitants. Rappelons que, sur le Belvédère, le volet ingénierie concerne 3 actions ce qui est plus important que sur les autres quartiers.

Annexe : liste des actions réalisées en 2016

Concourir à la réussite éducative	
Prévention de la délinquance et lutte contre les discriminations	Ville de Talant
Renforcer l'accès et l'adaptation aux services	
Acc. psychosocial parentalité des femmes victimes de violence /radicalisation d'un proche	Solidarité Femmes 21
Ateliers socio-linguistiques	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Citoyenneté et participation des habitants	Ville de Talant
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Promouvoir les modes de vie favorables à la santé	
Cellule santé ville	Ville de Talant
Favoriser la prise en charge psy. des jeunes et de leurs familles et aider les pro.	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine	
Gestion urbaine de proximité	Ville de Talant
Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion	
Action co. de mobilisation complémentaire aux accompagnements individuels des jeunes	Ville de Talant
Réseau emploi adultes	Ville de Talant
Sas de mobilisation et de sélection	Centre inter institutionnel de bilan de compétences Bourgogne Sud
Favoriser le développement économique dans les quartiers	
Dispositif expérimental d'appui au financement des entrepreneurs des quartiers	Bourgogne Active
L'entreprenariat dans les quartiers prioritaires, un potentiel à révéler	BGE Perspectives
Favoriser la création d'activité économique dans les quartiers	
Association pour le droit à l'initiative économique	
Ingénierie	
Coordination globale politique de la ville	Ville de Talant
MOUS	Dijon Métropole
Observatoire de la cohésion sociale	Ville de Talant

BIEF DU MOULIN - LONGVIC

CHIFFRES CLÉ

NOMBRES DE DOSSIERS DÉPOSÉS, DE PORTEURS DE PROJETS ET COÛT DES ACTIONS

...../// **13 ACTIONS**

...../// **12 PORTEURS**

...../// **118 000€**

En 2016, 12 porteurs de projets différents ont mis en œuvre 13 actions au titre de la programmation de la politique de la ville sur le quartier du Bief du Moulin soit 2 de moins qu'en 2015.

À noter : le mode de comptage ne permet pas d'identifier le nombre de services municipaux différents porteurs de projets. Chaque ville compte ici comme un seul porteur de projet.

Le montant total estimé de la programmation 2016 sur le quartier du Bief du Moulin s'élève à 118 062€, financements spécifiques et de droit commun confondus. Il représente 5% du coût total de la programmation tous quartiers prioritaires et de veille du Grand Dijon confondus, comme en 2015.

LES TYPES DE PORTEURS

...../// **DES ACTIONS MAJORITAIREMENT PORTÉES PAR LES ASSOCIATIONS**

Le Bief du Moulin	Nombre d'actions réalisées en 2016	Part relative
Associations	9	69%
Villes	2	15%
Dijon Métropole	1	8%
Autres	1	8%
Ensemble	13	100%

Les associations ont porté 9 des 13 actions couvrant le Bief du Moulin en 2016. La catégorie "autres porteurs" comprend ici le Centre inter institutionnel de bilan de compétences Bourgogne Sud.

La Ville de Longvic a conduit 2 des 13 projets couvrant le quartier du Bief du Moulin.

LE RENOUVELLEMENT DES ACTIONS:

...../// **UNE MAJORITÉ D'ACTIONS NOUVELLES**

2016	Nombre	Part relative
Actions nouvelles	8	62%
Actions reconduites	5	38%
Total	13	100%

8 actions nouvelles ont été réalisées en 2016 contre 3 en 2015.

Le nombre d'actions reconduites est passé de 12 en 2015 à 5 en 2016

GÉOGRAPHIE DE LA PROGRAMMATION

...../// **3 ACTIONS EXCLUSIVES AU BIEF DU MOULIN**

	Nb actions	Part parmi les actions 2016
Actions couvrant uniquement le Bief du Moulin	3	23%
Actions couvrant plusieurs quartiers	10	77%
Dont Actions couvrant tous les quartiers prioritaires de la Métropole	8	62%

La majorité des actions sont "multi-sites" et 8 couvrent tous les quartiers prioritaires et de veille du Grand Dijon.

Sur les 3 actions exclusives au Bief du Moulin, 2 ont été portées par la Ville, et 1 par le club Unesco.

LA PROGRAMMATION AU REGARD DE LA STRATÉGIE DU CONTRAT DE VILLE

Les réalisations 2016 ont été réparties par enjeu stratégique/opérationnel prioritaire auquel elles se rattachent. Pour les besoins de l'analyse, 1 action est donc comptabilisée une seule fois. Pour autant certaines actions peuvent bien évidemment être transversales et concourir à la mise en œuvre de plusieurs objectifs.

/// LES 3 PILIERS DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE LA VILLE ET LES 7 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES D'AGGLOMÉRATION

<p>COHÉSION SOCIALE</p> <p>4 actions 30 500€</p>	<p>Concourir à la réussite éducative</p> <p>0 action 0€</p>
	<p>Renforcer l'accès et l'adaptation aux services</p> <p>3 actions 29 600€</p>
	<p>Promouvoir les modes de vie favorables à la santé</p> <p>1 action 900€</p>

<p>CADRE DE VIE ET RENOUELEMENT URBAIN</p> <p>1 action 15 200€</p>	<p>Permettre un équilibre de peuplement support à la perennité du renouvellement urbain</p> <p>1 action 15 200€</p>
	<p>Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de renouvellement urbain</p> <p>0 action 0€</p>

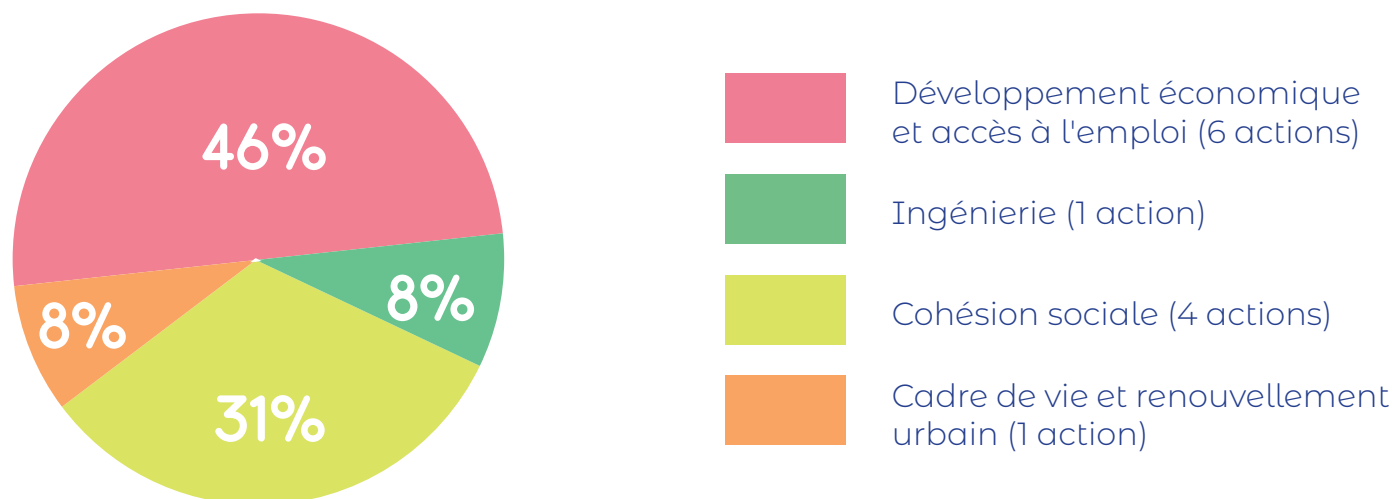
<p>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACCÈS À L'EMPLOI</p> <p>6 actions 58 100€</p>	<p>Favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion</p> <p>3 actions 43 100€</p>
	<p>Favoriser le développement économique dans les quartiers</p> <p>3 actions 15 000€</p>

/// INGÉNIERIE : 1 ACTION, 9 100€

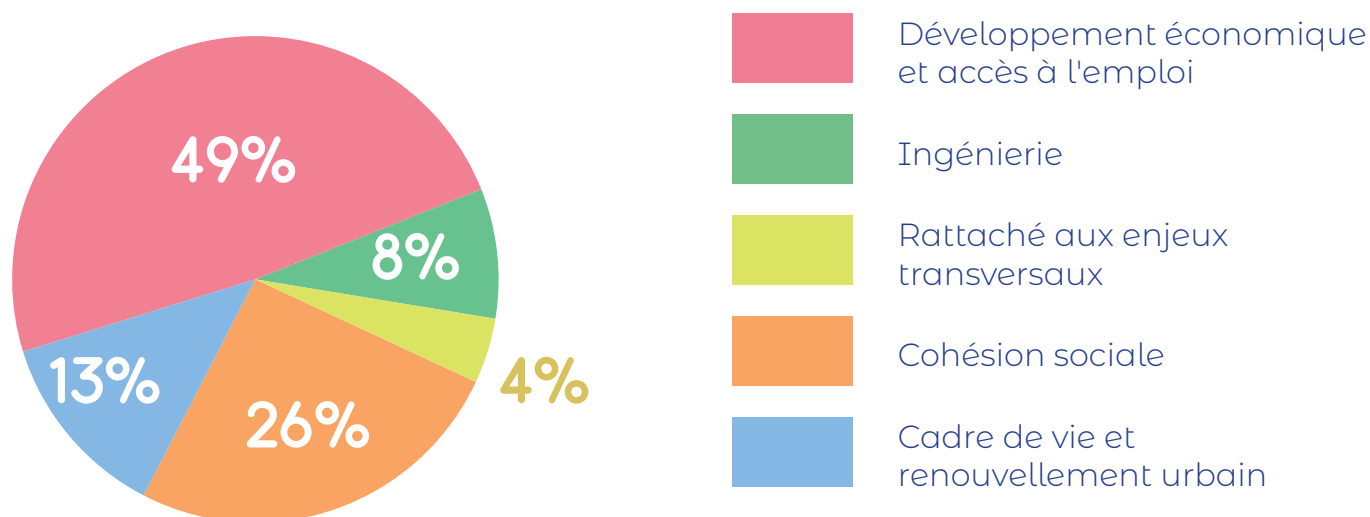
LA PROGRAMMATION AU REGARD DES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

UNE PROGRAMMATION METTANT L'ACCENT SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'ACCÈS À L'EMPLOI

Répartition des actions 2016 par pilier du contrat de ville



Répartition par pilier du coût de la programmation 2016 :



Les graphiques ci-dessus ont été établis en rattachant les actions au pilier auquel ses objectifs se rattachent en premier lieu. Une action est donc reliée à un seul pilier.

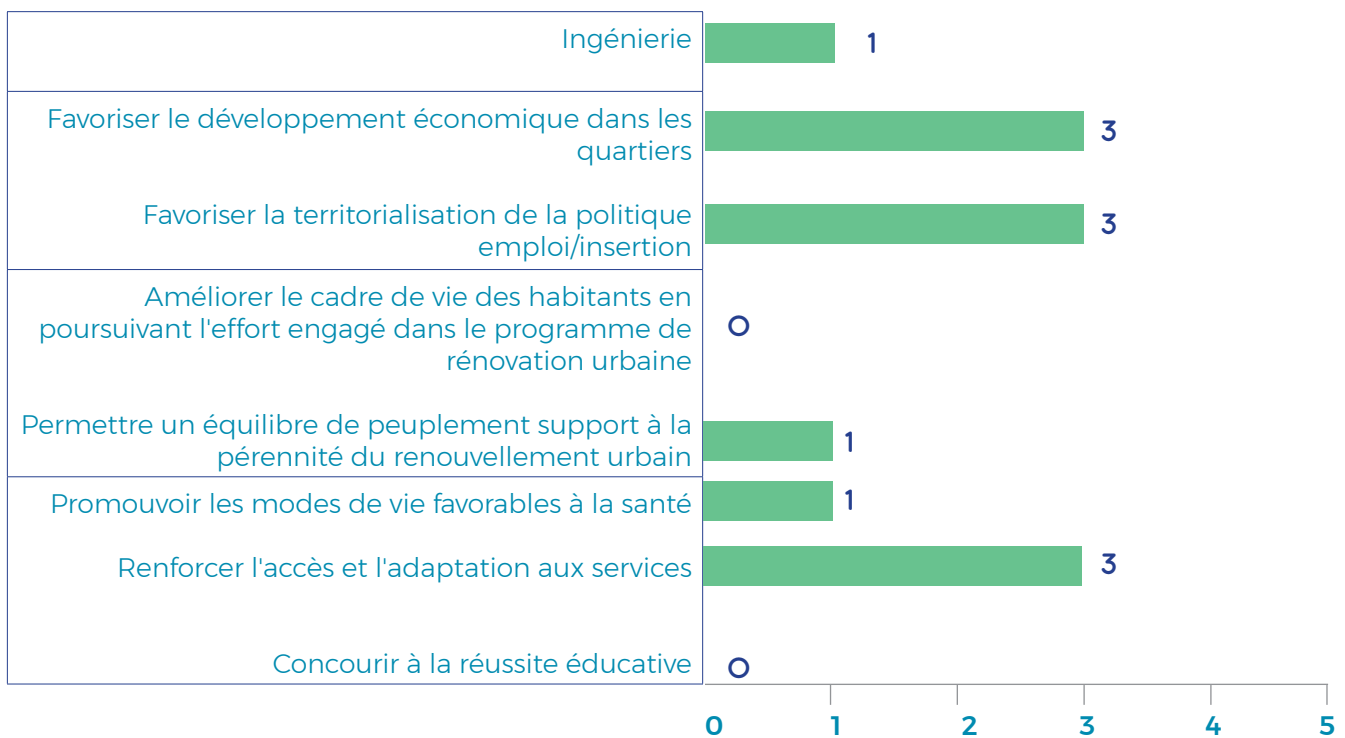
Le pilier développement économique et l'accès à l'emploi représente la moitié des actions et la moitié du coût de la programmation.

Les comparaisons dans le temps ou avec d'autres territoires restent délicates compte tenu du faible nombre d'actions par pilier. Pour autant, on observe entre 2015 et 2016 un rééquilibrage des actions entre les piliers, sur le critère du nombre d'actions. En effet en 2015, $\frac{3}{4}$ des actions concernaient le pilier cohésion sociale.

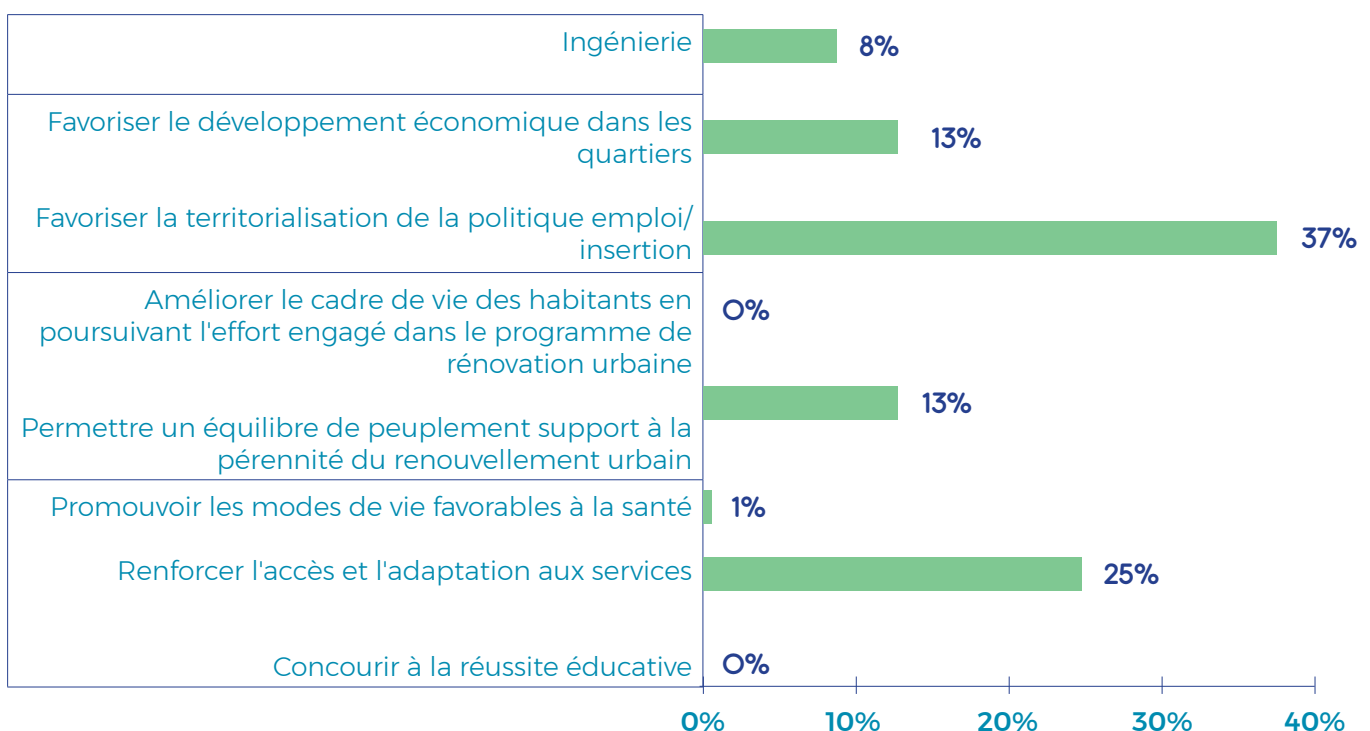
LA PROGRAMMATION AU REGARD DES OBJECTIFS DE LA MÉTROPOLE

/// **LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA TERRITORIALISATION DE LA POLITIQUE EMPLOI INSERTION REPRÉSENTENT 37% DU COÛT DE LA PROGRAMMATION**

Répartition des actions 2016 par objectif stratégique du contrat de ville (en nombre)



Répartition par objectif stratégique du coût total de la programmation 2016

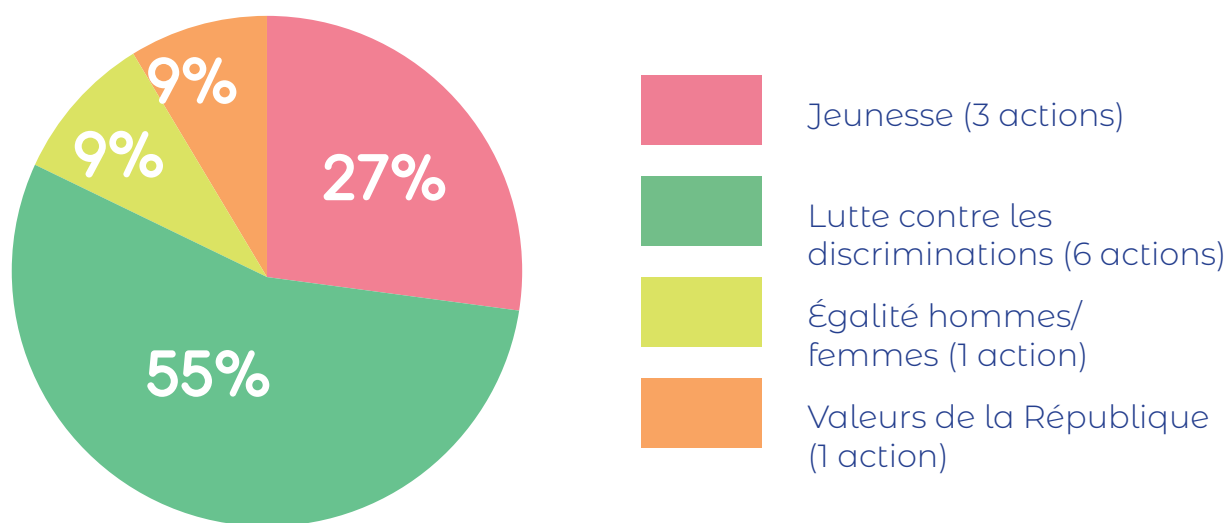


La territorialisation de la politique emploi-insertion est l'objectif qui mobilise le plus de financements (37%). C'était déjà le cas en 2015, mais dans une moindre mesure (25%). Ce n'est pas lié au nombre d'actions (3, comme pour plusieurs autres objectifs) mais au coût élevé de celles-ci par rapport aux autres.

LA PROGRAMMATION AU REGARD DES ENJEUX TRANSVERSAUX DU CONTRAT

/// LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, ENJEU TRANSVERSAL LE PLUS PRIS EN COMPTE DANS LA PROGRAMMATION

Répartition des actions 2016 selon l'enjeu transversal auquel elles se rattachent (parmi les 11 pour lesquelles l'information est renseignée)



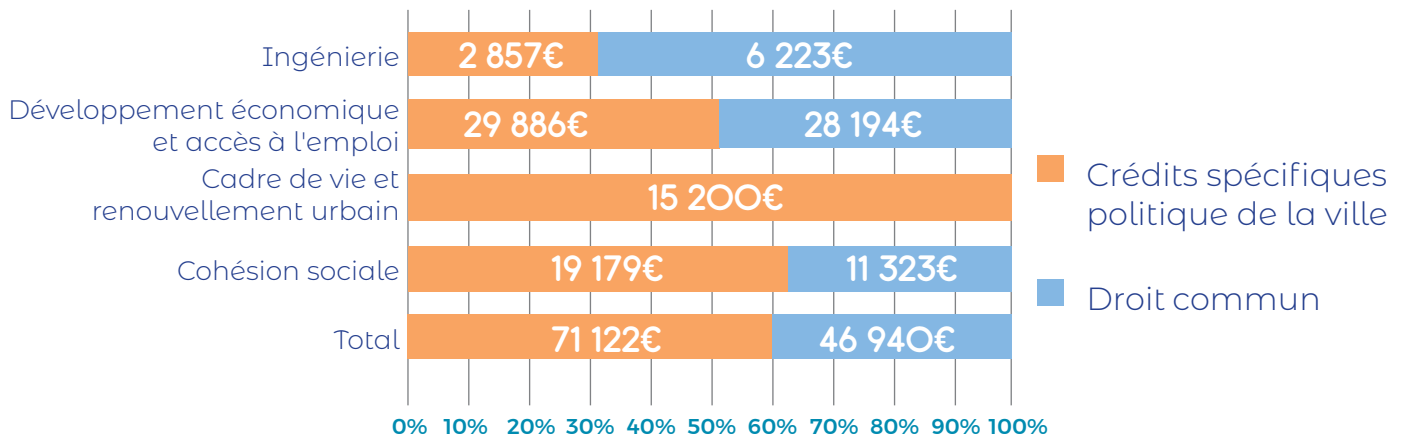
La lutte contre les discriminations et la jeunesse, enjeux qui étaient déjà prioritaires pour les CUCS, sont les enjeux transversaux les plus fréquemment investis par les porteurs de projet pour la mise en œuvre de la programmation 2016 du contrat de ville sur le Bief du Moulin.

L'égalité femmes-hommes et les valeurs de la république ont été moins investis (1 projet chacun). Rappelons que le critère retenu ici est celui de l'enjeu prioritaire auquel se rattachent les actions - d'autres actions ont pu prendre en compte ces dimensions en plus d'autres enjeux transversaux.

LE FINANCEMENT DE LA PROGRAMMATION 2016

/// UN PROGRAMME D' ACTIONS FINANÇÉ À 60% PAR LES CRÉDITS SPÉCIFIQUES

Répartition du coût des actions selon le type de financement :



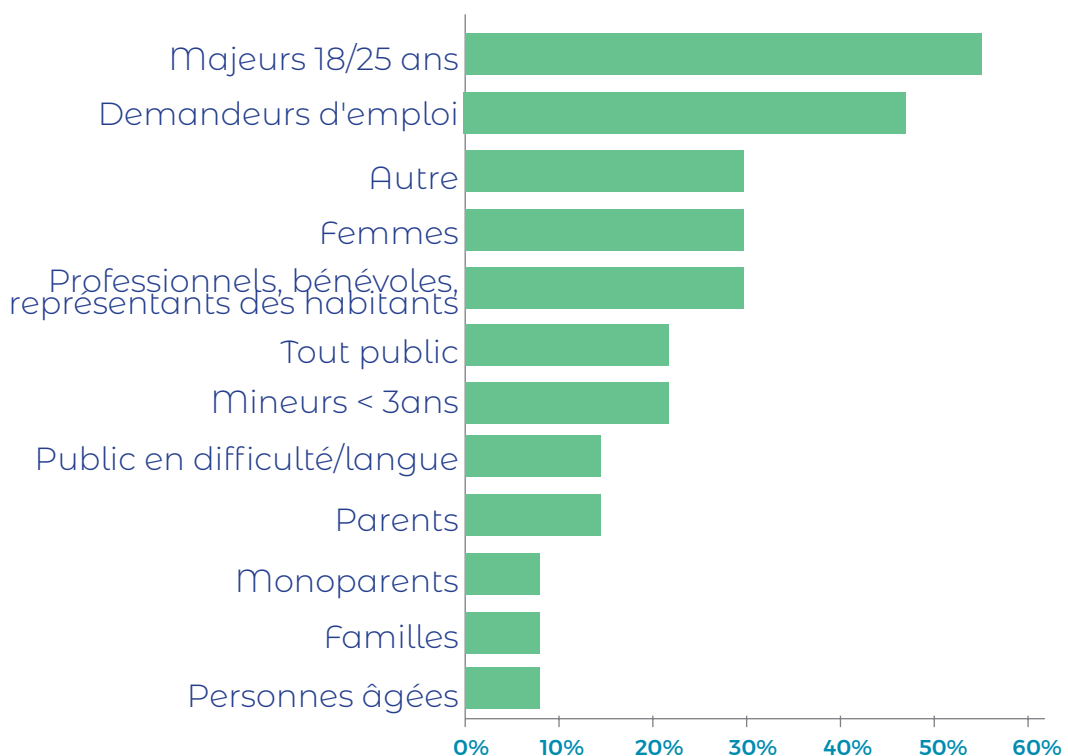
Les financements de la programmation 2016 relèvent à 40% du droit commun et à 60% des crédits spécifiques Politique de la ville. Sur le Bief du Moulin la mise en œuvre de la programmation dépend davantage des crédits spécifiques qu'en moyenne des quartiers prioritaires et de veille de la communauté urbaine (60% de droit commun, 40% de crédits spécifiques Politique de la ville)

6 des 13 actions réalisées en 2016 sont financées à plus de 50% par les crédits spécifiques de la politique de la ville.

LES PUBLICS VISÉS PAR LES ACTIONS 2016

UNE MOBILISATION IMPORTANTE EN DIRECTION DES JEUNES MAJEURS ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Publics visés par les actions 2016 (indicateur : % d'actions visant les catégories de publics)



Annexe : liste des actions analysées en 2016

Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion	
Chantier éducatif Mobilisation vers l'emploi	Ville de Longvic
Passerelle vers l'emploi	Acodege
Sas de mobilisation et de sélection	Centre inter institutionnel de bilan de compétences Bourgogne Sud
Favoriser le développement économique dans les quartiers	
Dispositif expérimental d'appui au financement des entrepreneurs des quartiers	Bourgogne Active
L'entreprenariat dans les quartiers prioritaires, un potentiel à révéler	BGE Perspectives
Favoriser le développement économique dans les quartiers	
Favoriser la création d'activité économique dans les quartiers	Association pour le droit à l'initiative économique
Ingénierie	
MOUS	Dijon Métropole
Permettre un équilibre de peuplement support à la pérennité du renouvellement urbain	
Poste de référent GUSP	Ville de Longvic
Promouvoir les modes de vie favorables à la santé	
Favoriser la prise en charge psy. des jeunes et de leurs familles et aider les pro.	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
Renforcer l'accès et l'adaptation aux services	
Acc. psychosocial parentalité des femmes victimes de violence /radicalisation d'un proche	Solidarité Femmes 21
Ateliers socio-linguistiques	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Valeurs de la République	
Egalité et citoyenneté : pour une société égalitaire et non violente	Club Unesco de Dijon et des environs - Amitié sans frontières

CENTRE VILLE - QUETIGNY

CHIFFRES CLÉ

NOMBRES D' ACTIONS, DE PORTEURS ET COÛT DE LA PROGRAMMATION

...../// **15 ACTIONS**

...../// **10 PORTEURS**

...../// **150 000€**

En 2016, 10 porteurs de projets différents ont mis en œuvre 15 actions au titre de la programmation de la politique de la ville sur le quartier du centre-ville soit 2 actions de moins qu'en 2015. Parmi elles 6 couvrent uniquement ce quartier (actions ville).

À noter : le mode de comptage ne permet pas d'identifier le nombre de services municipaux différents porteurs de projets. Chaque ville compte ici comme un seul porteur de projet.

Le montant total estimé de la programmation 2016 sur le quartier du centre-ville s'élève à 150 305€, financements spécifiques et de droit commun confondus. Il représente 6,5% du coût total de la programmation tous quartiers prioritaires et de veille de la communauté urbaine confondus.

LES TYPES DE PORTEURS

...../// **6 ACTIONS ONT ÉTÉ MISES EN ŒUVRE PAR LA VILLE**

Le Centre Ville	Nombre d'actions réalisées en 2016	Part relative
Associations	7	47%
Villes	6	40%
Dijon Métropole	1	7%
Autres	1	7%
Ensemble	15	100%

La ville a porté à peu près autant d'actions (6) que les associations (7).

La catégorie "autres porteurs" comprend ici le Centre inter institutionnel de bilan de compétences Bourgogne Sud

LE RENOUVELLEMENT DES ACTIONS

...../// **UNE MAJORITÉ D'ACTIONS RECONDUITES**

2016	Nombre	Part relative
Actions nouvelles	6	40%
Actions reconduites	9	60%
Total	15	100%

6 actions nouvelles ont été réalisées en 2016 soit 2 de plus qu'en 2015. Elles représentent 40% des actions, soit 10 points de plus que pour l'ensemble de la programmation sur le Grand Dijon.

GÉOGRAPHIE DE LA PROGRAMMATION

...../// **LA MAJORITÉ DES ACTIONS COUVRENT AUSSI D'AUTRES QUARTIERS**

	Nb actions	Part parmi les actions 2016
Actions couvrant uniquement le Centre Ville	6	40%
Actions couvrant plusieurs quartiers	9	60%
Dont Actions couvrant tous les quartiers prioritaires de la Métropole	8	53%

En 2016, 6 des 15 actions qui ont couvert le quartier sont des projets spécifiques au quartier du centre-ville de Quetigny.

La majorité des actions touchent plusieurs quartiers (9).

LA PROGRAMMATION AU REGARD DE LA STRATÉGIE DU CONTRAT DE VILLE

Les réalisations 2016 ont été réparties par enjeu stratégique/opérationnel prioritaire auquel elles se rattachent. Pour les besoins de l'analyse, 1 action est donc comptabilisée une seule fois. Pour autant certaines actions peuvent bien évidemment être transversales et concourir à la mise en œuvre de plusieurs objectifs.

...../// **LES 3 PILIERS DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE LA VILLE ET LES 7 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES D'AGGLOMÉRATION**

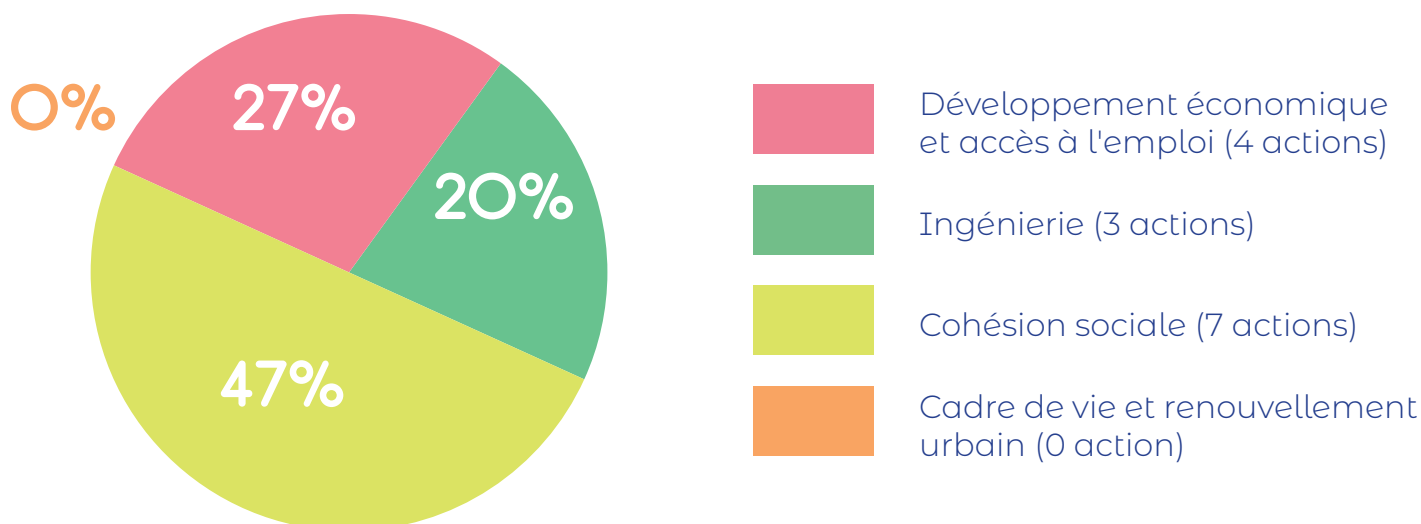
<p>COHÉSION SOCIALE</p> <p>7 actions 74 000€</p>	<p>Concourir à la réussite éducative</p> <p>3 actions 43 500€</p>
	<p>Renforcer l'accès et l'adaptation aux services</p> <p>3 actions 29 600€</p>
	<p>Promouvoir les modes de vie favorables à la santé</p> <p>1 action 900€</p>
<p>CADRE DE VIE ET RENOUELEMENT URBAIN</p> <p>0 action 0€</p>	<p>Permettre un équilibre de peuplement support à la perennité du renouvellement urbain</p> <p>0 action 0€</p>
	<p>Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de renouvellement urbain</p> <p>0 action 0€</p>
<p>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACCÈS À L'EMPLOI</p> <p>4 actions 30 700€</p>	<p>Favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion</p> <p>2 actions 21 200€</p>
	<p>Favoriser le développement économique dans les quartiers</p> <p>2 actions 9 500€</p>

...../// **INGÉNIERIE : 3 ACTION, 35 600€**

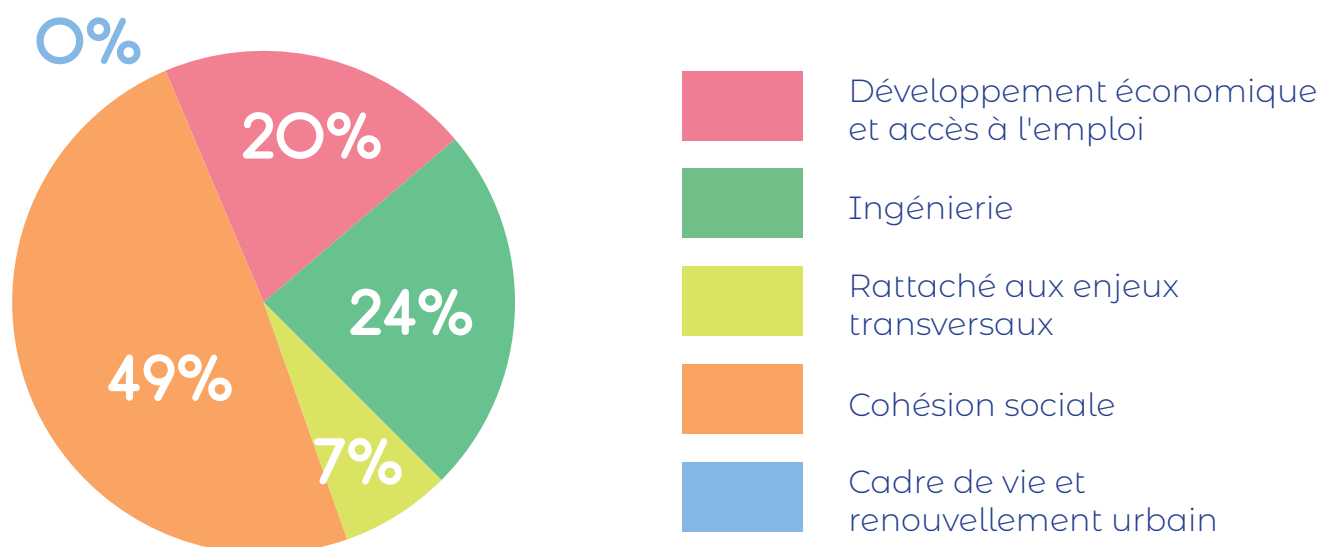
LA PROGRAMMATION AU REGARD DES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

/// **LA MOITIÉ DES ACTIONS ET DES FINANCEMENTS DE LA PROGRAMMATION 2016 CONCERNENT LE PILIER COHÉSION SOCIALE**

Répartition des actions 2016 par pilier du contrat de ville



Répartition par pilier du coût de la programmation 2016 :



Les graphiques ci-dessus ont été établis en rattachant les actions au pilier auquel ces objectifs se rattachent en premier lieu. Une action est donc reliée à un seul pilier.

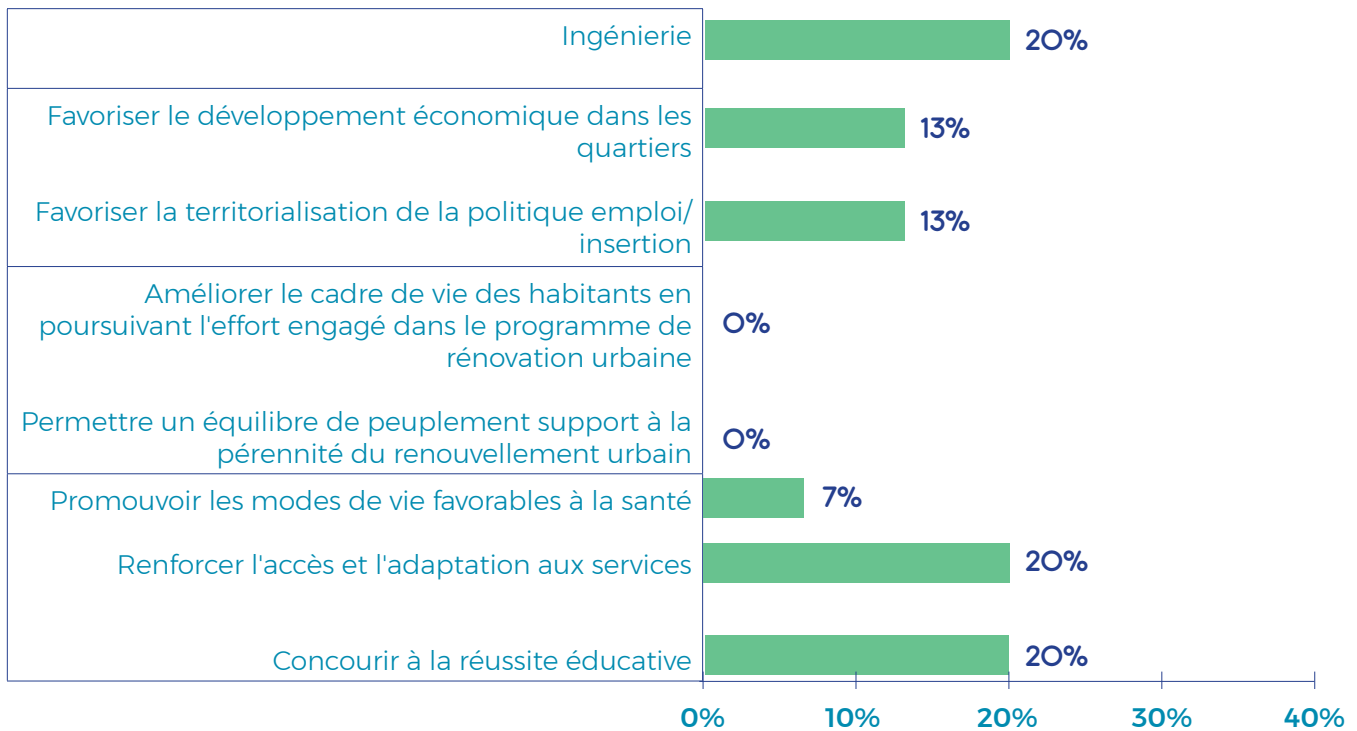
Le pilier cohésion sociale prédomine dans la programmation, avec 47% actions qui en relèvent et 49% du montant total de la programmation. Ces chiffres reflète la tendance générale à l'échelle de l'ensemble des quartiers prioritaires et de veille de la communauté urbaine.

Les actions relevant de l'ingénierie sont plus représentées que la moyenne, avec 3 actions contre plutôt 1 ou 2 ailleurs. Près d'1/4 du coût de la programmation sur le centre-ville est affecté à l'ingénierie de la Politique de la ville.

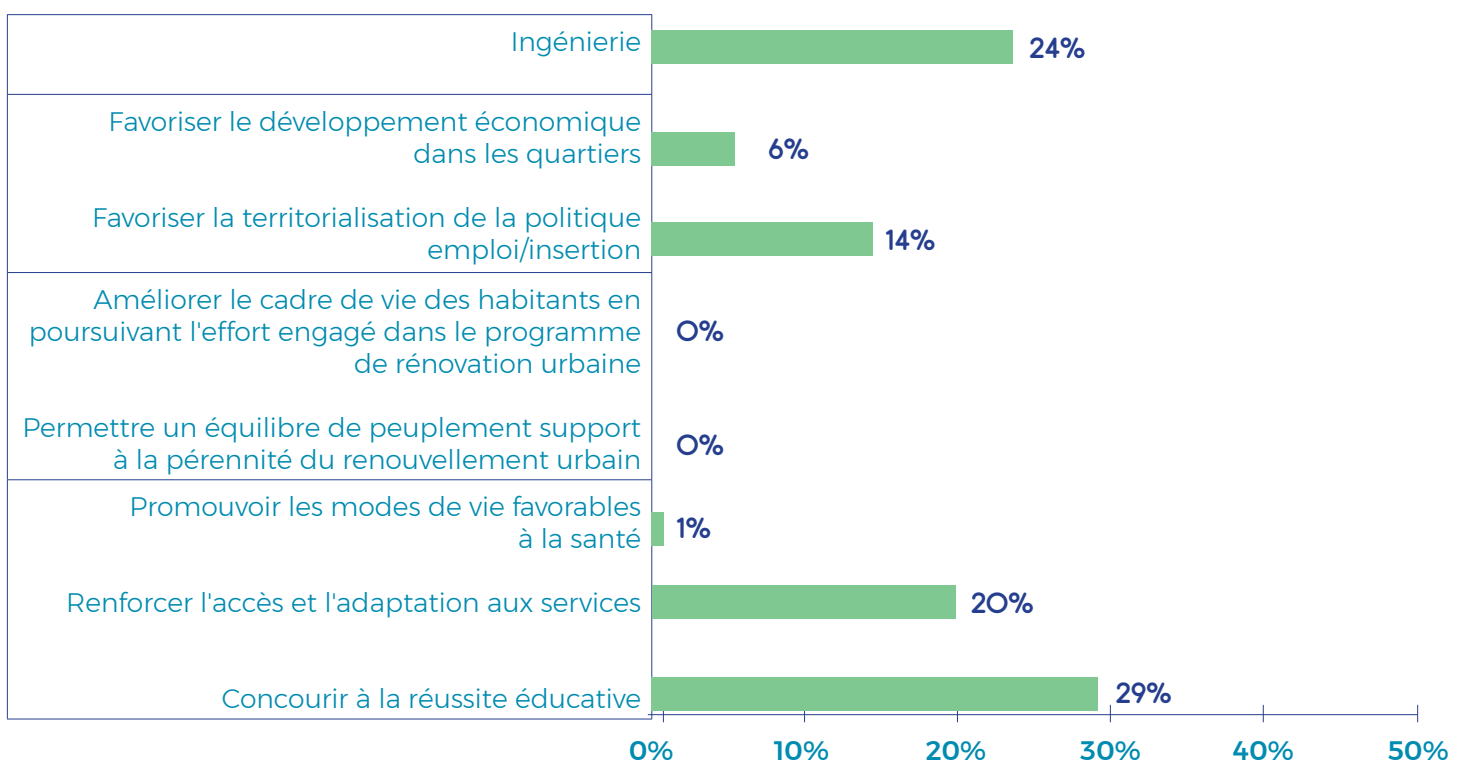
LA PROGRAMMATION AU REGARD DES OBJECTIFS DE LA MÉTROPOLE

/// **LES FINANCEMENTS DE LA PROGRAMMATION 2016 SONT DAVANTAGE RÉPARTIS ENTRE LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES QUE PAR LE PASSÉ**

Répartition des actions 2016 par objectif stratégique du contrat de ville



Répartition par objectif stratégique du coût total de la programmation 2016

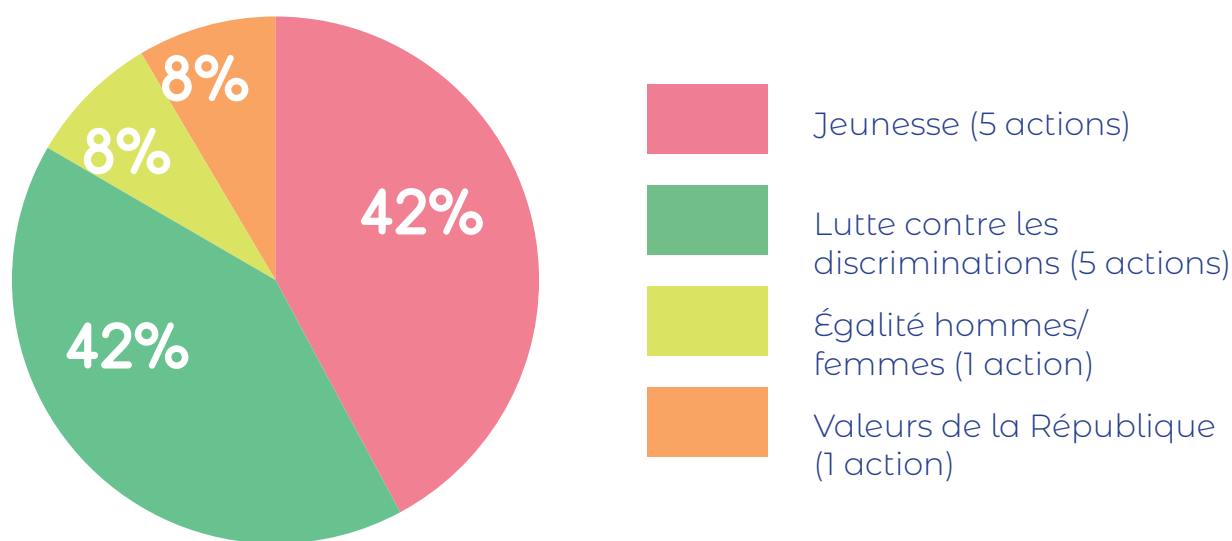


La programmation prend en compte tous les objectifs stratégiques d'agglomération en dehors de ceux reliés au pilier cadre de vie

LA PROGRAMMATION AU REGARD DES ENJEUX TRANSVERSAUX DU CONTRAT

LA PROGRAMMATION PREND LARGEMENT EN COMPTE LES ENJEUX TRANSVERSAUX DE LA JEUNESSE ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Répartition des actions 2016 selon l'enjeu transversal auquel elles se rattachent (parmi les 12 pour lesquelles l'information est renseignée)



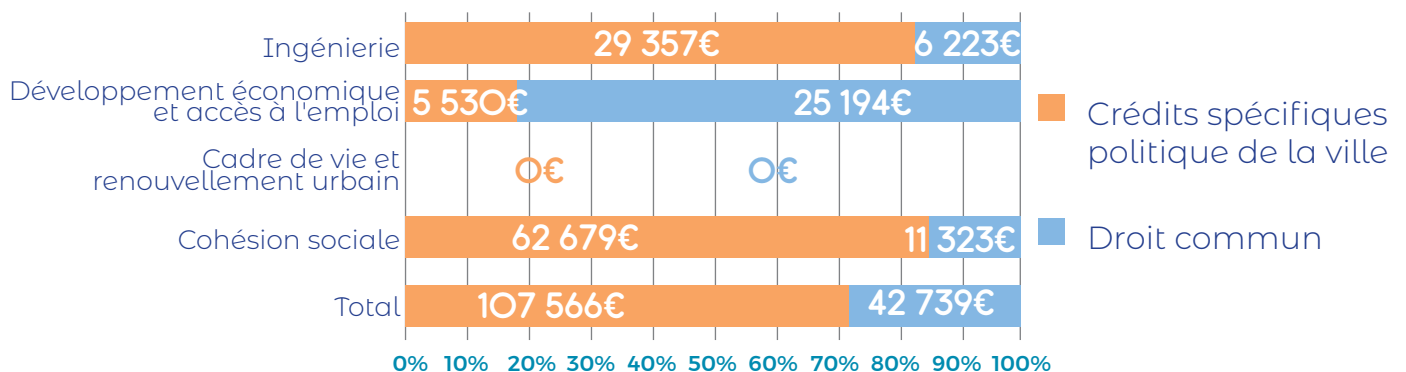
La lutte contre les discriminations et la jeunesse, enjeux qui étaient déjà prioritaires pour les CUCS, sont les enjeux transversaux les plus fréquemment investis par les porteurs de projet pour la mise en œuvre de la programmation 2016 du contrat de ville sur le quartier de veille du centre-ville de Quetigny.

Les comparaisons dans le temps ou avec d'autres territoires doivent être appréhendées avec précaution compte tenu des faibles effectifs d'actions par enjeu transversal.

LE FINANCEMENT DE LA PROGRAMMATION 2016

UNE PROGRAMMATION FINANCÉE À PLUS DE 70% GRÂCE AUX CRÉDITS SPÉCIFIQUES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Répartition du coût des actions selon le type de financement :



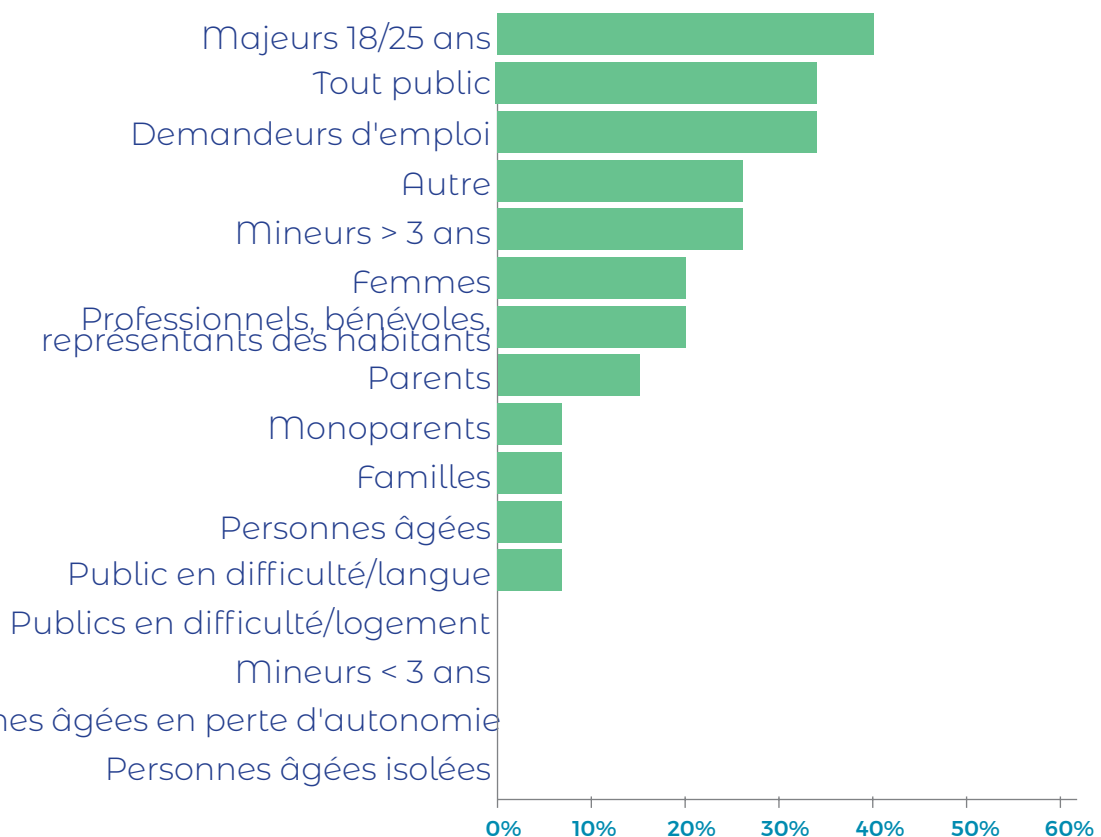
Les financements de la programmation 2015 relèvent à 30% du droit commun et 70% des crédits spécifiques de la Politique de la ville.

À l'échelle de tous les quartiers prioritaires et de veille de la communauté urbaine, les financements relèvent en majorité du droit commun (60%).

LES PUBLICS VISÉS PAR LES ACTIONS 2016

LA PROGRAMMATION VISE PLUS PARTICULIÈREMENT LES JEUNES MAJEURS ET LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Publics visés par les actions 2016 (indicateur : % d'actions visant les catégories de publics)



Plus d'1/3 des actions s'adressent à tous les publics du centre-ville

Annexe : liste des actions analysées en 2016

Concourrir à la réussite éducative	
Bourse sports et culture	Ville de Quetigny
Mobilisation et médiatisation pour prévenir le désœuvrement des jeunes	Ville de Quetigny
Prévention du décrochage scolaire	Ville de Quetigny
Renforcer l'accès et l'adaptation aux services	
Acc. Psy. à la parentalité des femmes victimes de violence /radicalisation d'un proche	Solidarité Femmes 21
Ateliers socio-linguistiques	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Promouvoir les modes de vie favorables à la santé	
Favoriser la prise en charge psyc. des jeunes et de leurs familles et aider les prof.	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion	
Passerelle vers l'emploi	Acodege
Sas de mobilisation et de sélection	Centre inter institutionnel de bilan de compétences Bourgogne Sud
Favoriser le développement économique dans les quartiers	
Dispositif expérimental d'appui au financement des entrepreneurs des quartiers	Bourgogne Active
Favoriser la création d'activité économique dans les quartiers	Association pour le droit à l'initiative économique
Ingénierie	
Etude de pré-programmation d'un équipement trans-culturel dit de 3ème lieu	Ville de Quetigny
MOUS	Dijon Métropole
Observatoire de la cohésion sociale - Etude sectorielle	Ville de Quetigny
Valeurs République	
Prévenir les dérives sectaires et la radicalisation	Ville de Quetigny

FONTAINE D'OUCHE - DIJON

CHIFFRES CLÉ

NOMBRES D' ACTIONS, DE PORTEURS ET COÛT DE LA PROGRAMMATION

...../// **29 ACTIONS**

...../// **24 PORTEURS**

...../// **512 300€**

En 2016, 24 porteurs de projets différents ont mis en œuvre 29 actions au titre de la programmation de la politique de la ville sur le quartier de la Fontaine d'Ouche soit 2 de plus qu'en 2015. 7 actions couvrent uniquement ce quartier.

À noter : le mode de comptage ne permet pas d'identifier le nombre de services municipaux différents porteurs de projets. Chaque ville compte ici comme un seul porteur de projet.

Le montant total estimé de la programmation 2016 sur le quartier de Fontaine d'Ouche s'élève à 512 364€, financements spécifiques et de droit commun confondus. Il représente 22% du coût total de la programmation tous quartiers prioritaires et de veille de la communauté urbaine confondus. En 2015 le coût des actions affecté à ce quartier était de 561 500€ qui représentaient 20% du coût total de la programmation.

LES TYPES DE PORTEURS

...../// **PLUS DE 4 ACTIONS SUR 5 SONT PORTÉES PAR LES ASSOCIATIONS**

Fontaine d'Ouche	Nombre d'actions réalisées en 2016	Part relative
Associations	24	83%
Villes	3	10%
Dijon Métropole	1	3%
Autres	1	3%
Ensemble	29	100%

Les associations ont porté 83% des actions 2016. La catégorie "autres porteurs" correspond ici au Centre inter institutionnel de bilan de compétences Bourgogne Sud.

La ville de Dijon a conduit 3 projets couvrant Fontaine d'Ouche, qui représentent 10% des actions couvrant le quartier.

LE RENOUVELLEMENT DES ACTIONS

PRÈS DE 30% D'ACTIONS NOUVELLES EN 2016

2016	Nombre	Part relative
Actions nouvelles	8	28%
Actions reconduites	21	72%
Total	29	100%

En 2016, il y a plus d'actions nouvelles qu'en 2015 (3 de plus). Le taux d'actions nouvelles en 2016 (28%) est à l'image de celui de l'ensemble des quartiers prioritaires et de veille de la communauté urbaine (30%).

Parmi les 21 actions reconduites, au moins 6 le sont depuis une date antérieure à 2007 c'est-à-dire qu'elles existaient déjà avant la mise en place du CUCS :

- Accueil, écoute, information, orientation, aide et soutien psychologique aux victimes d'infraction pénale
- Animations sportives de quartier
- Escargolire
- Femmes des quartiers ZUS
- Festival Modes de vie, MOUS.

GÉOGRAPHIE DE LA PROGRAMMATION

¾ D'ACTIONS "MULTI-SITES"

	Nb actions	Part parmi les actions 2016
Actions couvrant uniquement Fontaine d'Ouche	7	24%
Actions couvrant plusieurs quartiers	22	76%
Dont Actions couvrant tous les quartiers prioritaires de la Métropole	8	28%

En 2016, 7 des 29 actions qui ont couvert le quartier sont des projets spécifiques au quartier Fontaine d'Ouche.

La majorité des actions touchent plusieurs quartiers (22).

LA PROGRAMMATION AU REGARD DE LA STRATÉGIE DU CONTRAT DE VILLE

Les réalisations 2016 ont été réparties par enjeu stratégique/opérationnel prioritaire auquel elles se rattachent. Pour les besoins de l'analyse, 1 action est donc comptabilisée une seule fois. Pour autant certaines actions peuvent bien évidemment être transversales et concourir à la mise en œuvre de plusieurs objectifs.

/// LES 3 PILIERS DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE LA VILLE ET LES 7 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES D'AGGLOMÉRATION

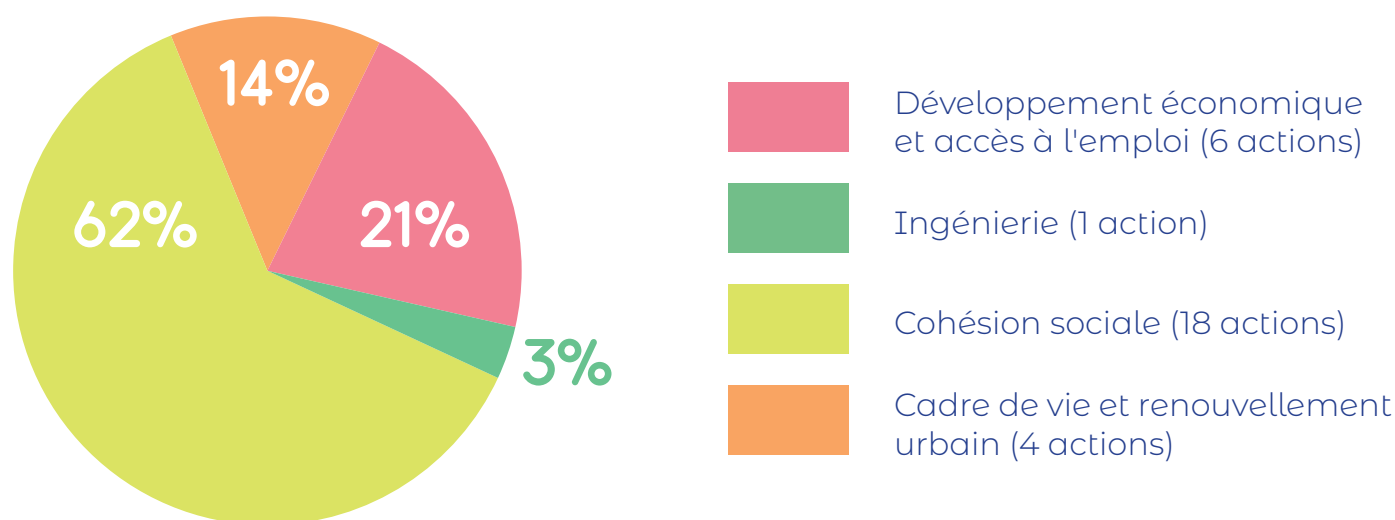
<p>COHÉSION SOCIALE</p> <p>18 actions 276 700€</p>	<p>Concourir à la réussite éducative</p> <p>4 actions 105 400€</p>
	<p>Renforcer l'accès et l'adaptation aux services</p> <p>9 actions 139 500€</p>
	<p>Promouvoir les modes de vie favorables à la santé</p> <p>5 actions 31 800€</p>
<p>CADRE DE VIE ET RENOUELEMENT URBAIN</p> <p>4 actions 185 500€</p>	<p>Permettre un équilibre de peuplement support à la perennité du renouvellement urbain</p> <p>0 action 0€</p>
	<p>Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de renouvellement urbain</p> <p>4 actions 185 500€</p>
<p>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACCÈS À L'EMPLOI</p> <p>7 actions 68 500€</p>	<p>Favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion</p> <p>3 actions 26 200€</p>
	<p>Favoriser le développement économique dans les quartiers</p> <p>3 actions 14 900€</p>

/// INGÉNIERIE : 1 ACTION, 9 100€

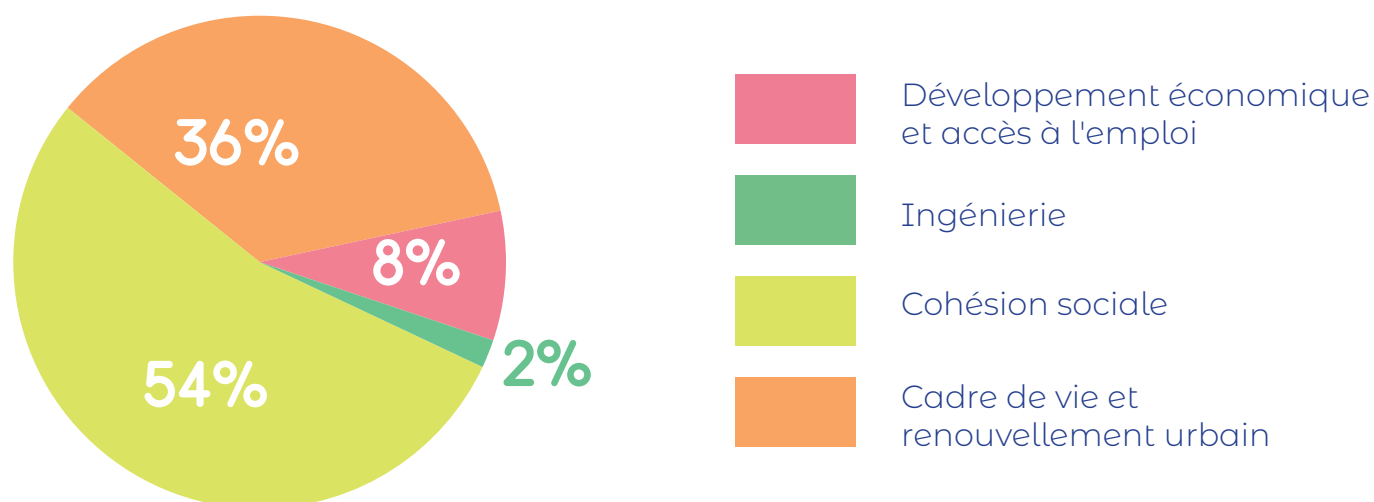
LA PROGRAMMATION AU REGARD DES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

62% DES ACTIONS RELÈVENT PRINCIPALEMENT DU PILIER COHÉSION SOCIALE

Répartition des actions 2016 par pilier du contrat de ville



Répartition par pilier du coût de la programmation 2016 :



Les graphiques ci-dessus ont été établis en rattachant les actions au pilier auquel ces objectifs se rattachent en premier lieu. Une action est donc reliée à un seul pilier.

Le pilier cohésion sociale prédomine dans la programmation, avec 62% des actions et 54% du montant total de la programmation. À l'échelle de toute la programmation sur la communauté urbaine, le pilier cohésion sociale représente 45% des actions et 53% du coût de la programmation.

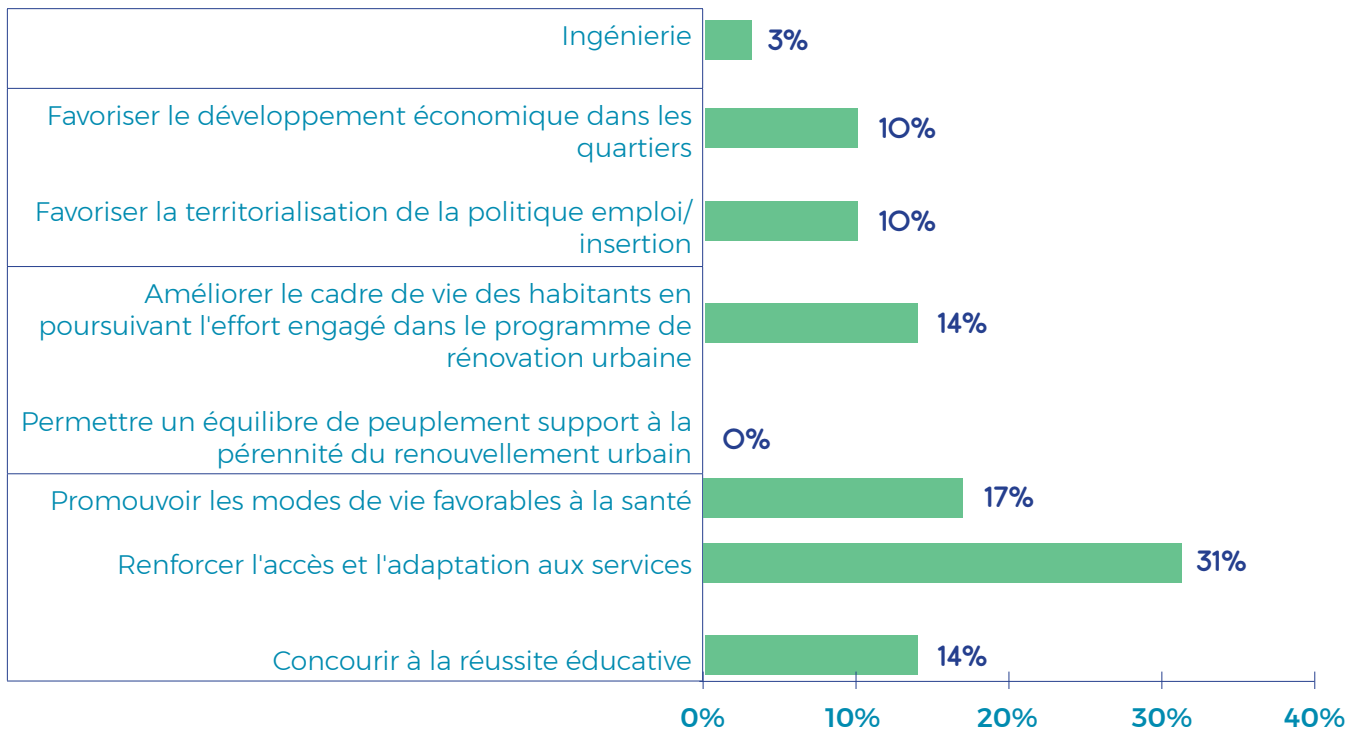
Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain représente "seulement" 14% des actions mais près de 40% des financements.

On observe entre 2015 et 2016 un rééquilibrage des actions et moyens par pilier. La cohésion sociale représentait 70% des actions et 75% du montant de la programmation de l'année précédente.

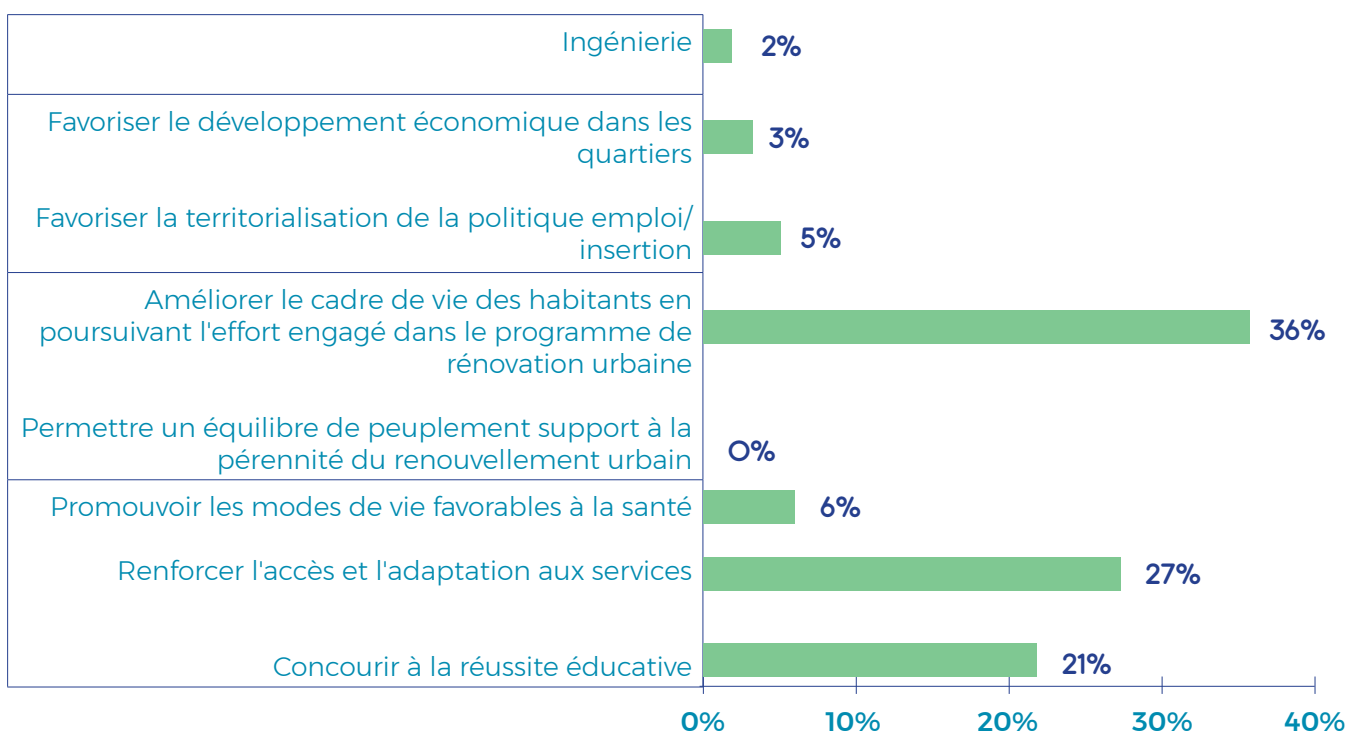
LA PROGRAMMATION AU REGARD DES OBJECTIFS DE LA MÉTROPOLE

/// **DES ACTIONS QUI COUVRENT L'ENSEMBLE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU GRAND DIJON (EN DEHORS DU PEUPEMENT QUI EST TRAITÉ EN DEHORS DE LA PROGRAMMATION)**

Répartition des actions 2016 par objectif stratégique du contrat de ville



Répartition par objectif stratégique du coût total de la programmation 2016

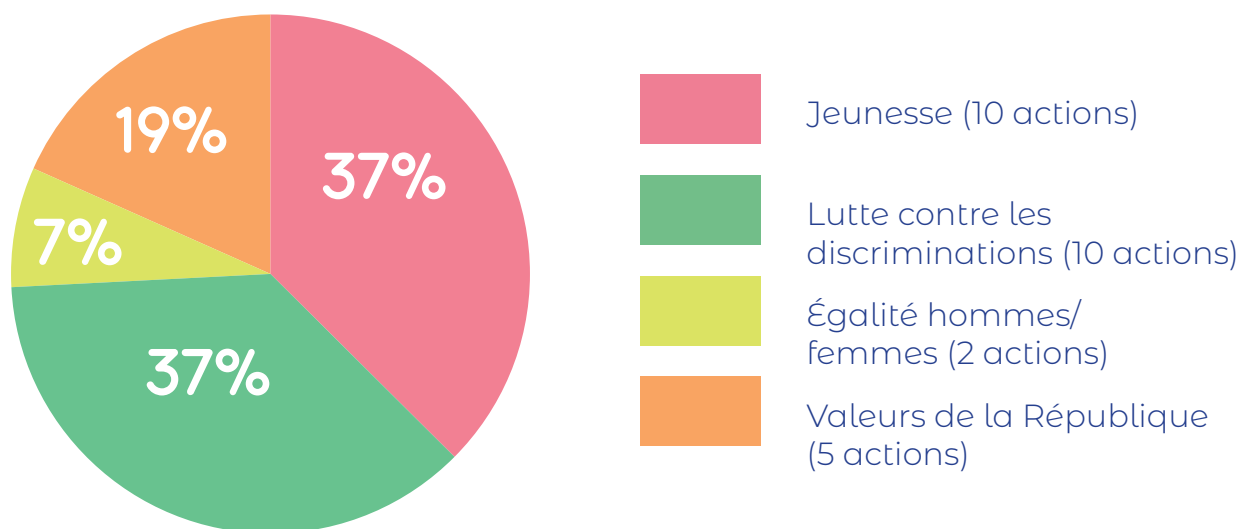


L'orientation stratégique visant à améliorer le cadre de vie est celle qui mobilise la plus grande partie des financements de la programmation (36%). La ventilation des moyens par orientation stratégique est sensiblement différente de celle de 2015 (60% des moyens affectés aux actions visant à renforcer l'accès et l'adaptation aux services).

LA PROGRAMMATION AU REGARD DES ENJEUX TRANSVERSAUX DU CONTRAT

/// LA JEUNESSE ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS SONT LES ENJEUX TRANSVERSAUX LES PLUS INVESTIS

Répartition des actions 2016 selon l'enjeu transversal auquel elles se rattachent (parmi les 27 pour lesquelles l'information est renseignée)



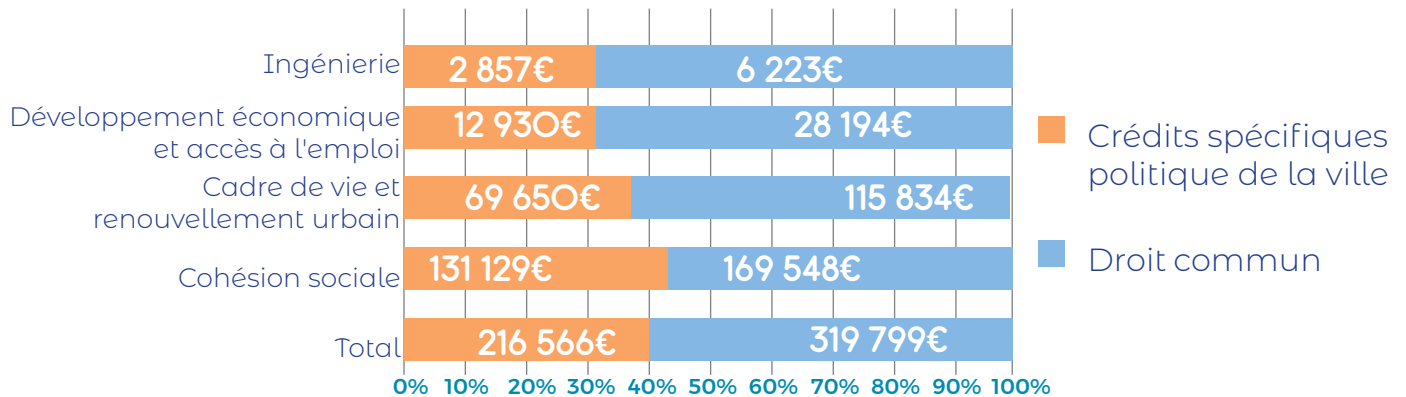
La lutte contre les discriminations et la jeunesse, enjeux qui étaient déjà prioritaires pour les CUCS, sont les enjeux transversaux les plus fréquemment investis par les porteurs de projet pour la mise en œuvre de la programmation 2016 du contrat de ville sur Fontaine d'Ouche.

L'égalité femmes-hommes est à contrario celui qui a été le moins investi (2 actions). Rappelons que le critère retenu ici est celui de l'enjeu prioritaire auquel se rattachent les actions - d'autres actions ont pu prendre en compte cette dimension en parallèle d'autres enjeux transversaux.

LE FINANCEMENT DE LA PROGRAMMATION 2016

/// UN PROGRAMME D' ACTIONS FINANÇÉ À 60% PAR LE DROIT COMMUN

Répartition du coût des actions selon le type de financement :



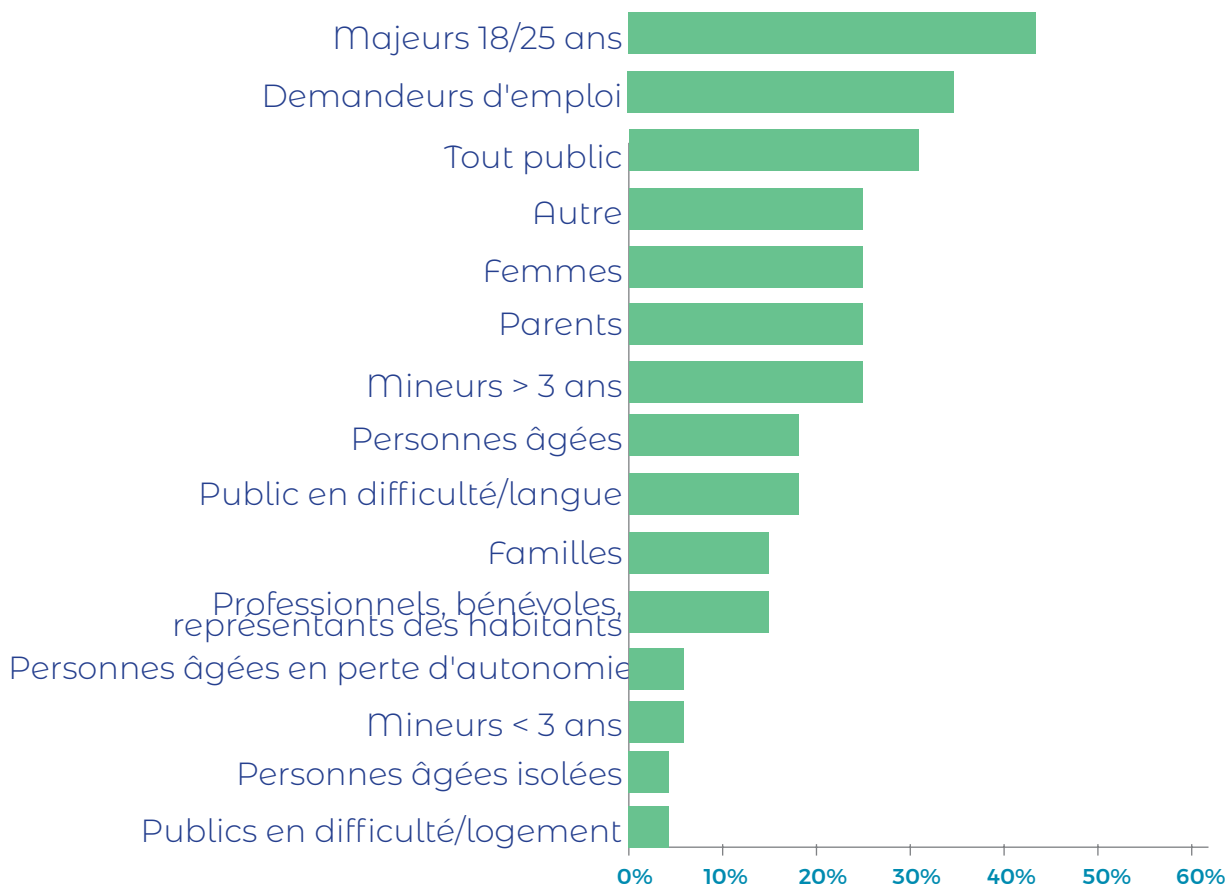
Les financements de la programmation 2016 sur Fontaine d'Ouche relèvent à 60% du droit commun ce qui est conforme à l'ensemble de la programmation sur la communauté urbaine tous quartiers confondus.

41% des actions sont financées à plus de 50% par les crédits spécifiques de la politique de la ville.

LES PUBLICS VISÉS PAR LES ACTIONS 2016

4 ACTIONS SUR 10 VISENT EN PRIORITÉ LES JEUNES 18-25 ANS

Publics visés par les actions 2016 (indicateur : % d'actions visant les catégories de publics)



Annexe : liste des actions réalisées en 2016

Concourrir à la réussite éducative	
Escargolire	Promolec
Espace parents au sein du réseau d'éducation prioritaire (primaire et secondaire)	Centre socio-culturel de Fontaine d'Ouche
Lieu d'accueil parents enfants	Apolape La Cadole
Passeurs d'images - Cinéville	UDMIC 21
Renforcer l'accès et l'adaptation aux services	
Acc. psy. parentalité des femmes victimes de violence /radicalisation d'un proche	Solidarité Femmes 21
Accueil, écoute, information, orientation, aide et soutien psy. aux victimes d'infraction pénale	Adavip 21
Animation gratuite football	Jeunes Dijon Foot 21
Ateliers socio-linguistiques	Cesam
CLES 21 - calculer, Lire, Ecrire, Savoir en Côte d'Or	Ligue de l'enseignement
Epicerie sociale et solidaire	Episourire
Epicerie sociale et solidaire	Le Cœur Dijonnais
Femmes des quartiers ZUS	Solidarité Femmes 22
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Promouvoir les modes de vie favorables à la santé	
Animations sportives de quartier	Ville de Dijon
Coordination territoriale en santé : de l'Atelier Santé Ville eu Contrat Local de Santé	Ville de Dijon
Favoriser la prise en charge psy. des jeunes et de leurs familles et aider les pro.	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
Prévention, éducation et accompagnement en matière de promotion de la santé	Centre de soins infirmiers
Vivre ensemble autour du compostage	Association Arborescence
Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine	
Action Jeunesse Citoyenne - Chantier éducatif	Centre socio-culturel de Fontaine d'Ouche
Attractions 2015	Cirq'ónflex
Jours de fête	Ville de Dijon
Scènes culturelles de proximité	Centre socio-culturel de Fontaine d'Ouche
Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion	
Insertion sociale et professionnelle par le biais du chantier de maçonnerie paysagère	Sentiers
Passerelle vers l'emploi	Acodege
Sas de mobilisation et de sélection	Centre inter institutionnel de bilan de compétences Bourgogne Sud
Favoriser le développement économique dans les quartiers	
Dispositif expérimental d'appui au financement des entrepreneurs des quartiers	Bourgogne Active
L'entreprenariat dans les quartiers prioritaires, un potentiel à révéler	BGE Perspectives
Favoriser la création d'activité économique dans les quartiers	Association pour le droit à l'initiative économique
Ingénierie	
MOUS	Dijon Métropole

GRÉSILLES - DIJON

CHIFFRES CLÉ

NOMBRES D' ACTIONS, DE PORTEURS ET COÛT DE LA PROGRAMMATION

...../// **30 ACTIONS**

...../// **25 PORTEURS**

...../// **521 500€**

En 2016, 25 porteurs de projets différents ont mis en œuvre 30 actions au titre de la programmation de la politique de la ville sur les Grésilles, parmi lesquelles 8 couvrent uniquement ce quartier.
À noter : le mode de comptage ne permet pas d'identifier le nombre de services municipaux différents porteurs de projets. Chaque ville compte ici comme un seul porteur de projet.

Le montant total estimé de la programmation 2016 sur le quartier des Grésilles s'élève à 521 532€, financements spécifiques et de droit commun confondus. Il représente 22% du coût total de la programmation tous quartiers prioritaires et de veille de la communauté urbaine confondus soit près de 10 points de moins qu'en 2015 (31%).

LES TYPES DE PORTEURS

...../// **73% DES ACTIONS QUI COUVRENT LES GRÉSILLES SONT PORTÉES PAR LES ASSOCIATIONS**

Grésilles	Nombre d'actions réalisées en	Part relative
Associations	22	73%
Villes	4	13%
Dijon Métropole	1	3%
Autres	3	10%
Ensemble	30	100%

Les associations ont porté 22 actions comme en 2015. La catégorie "autres porteurs" comprend ici la CAF, Dijon Habitat et le Centre inter institutionnel de bilan de compétences Bourgogne Sud.

La ville de Dijon a conduit 4 projets couvrant le quartier des Grésilles, qui représentent 13% des actions couvrant le quartier.

LE RENOUVELLEMENT DES ACTIONS

...../// **30% D'ACTIONS NOUVELLES EN 2016**

2016	Nombre	Part relative
Actions nouvelles	9	30%
Actions reconduites	21	70%
Total	30	100%

En 2016, 9 actions sont des actions nouvelles, soit 30% des actions comme à l'échelle de l'ensemble de la programmation sur la communauté urbaine. Ces résultats sont similaires à ceux de 2015.

Parmi les 21 actions reconduites, au moins 7 le sont depuis une date antérieure à 2007 c'est-à-dire qu'elles existaient déjà avant la mise en place du CUCS :

- Accueil, écoute, information, orientation, aide et soutien psychologique aux victimes d'infraction pénale,
- Animations sportives de quartier
- Escargolire
- Femmes des quartiers ZUS
- Festival Les Nuits d'Orient
- Festival Modes de vie
- MOUS.

GÉOGRAPHIE DE LA PROGRAMMATION

...../// **⅓ D'ACTIONS "MULTI-SITES"**

	Nb actions	Part parmi les actions 2016
Actions couvrant uniquement les Grésilles	8	27%
Actions couvrant plusieurs quartiers	22	73%
Dont Actions couvrant tous les quartiers prioritaires de la Métropole	8	27%

En 2016, 8 des 30 actions qui ont couvert le quartier sont des projets spécifiques au quartier des Grésilles.

La majorité des actions touchent plusieurs quartiers (22).

LA PROGRAMMATION AU REGARD DE LA STRATÉGIE DU CONTRAT DE VILLE

Les réalisations 2016 ont été réparties par enjeu stratégique/opérationnel prioritaire auquel elles se rattachent. Pour les besoins de l'analyse, 1 action est donc comptabilisée une seule fois. Pour autant certaines actions peuvent bien évidemment être transversales et concourir à la mise en œuvre de plusieurs objectifs.

/// LES 3 PILIERS DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE LA VILLE ET LES 7 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES D'AGGLOMÉRATION

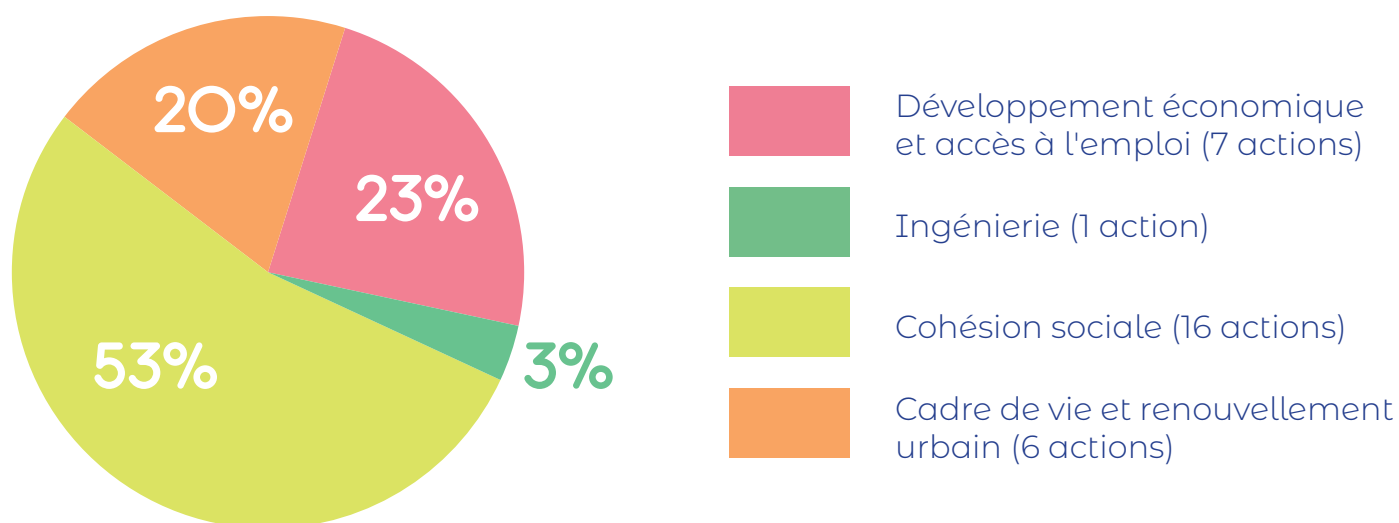
COHÉSION SOCIALE 16 actions 216 700€	Concourir à la réussite éducative 2 actions 22 100€
	Renforcer l'accès et l'adaptation aux services 9 actions 162 800€
	Promouvoir les modes de vie favorables à la santé 5 actions 31 800€
CADRE DE VIE ET RENOUELEMENT URBAIN 6 actions 248 700€	Permettre un équilibre de peuplement support à la perennité du renouvellement urbain 0 action 0€
	Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de renouvellement urbain 6 actions 248 700€
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACCÈS À L'EMPLOI 7 actions 47 200€	Favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion 3 actions 26 200€
	Favoriser le développement économique dans les quartiers 4 actions 21 000€

/// INGÉNIERIE : 1 ACTION, 9 100€

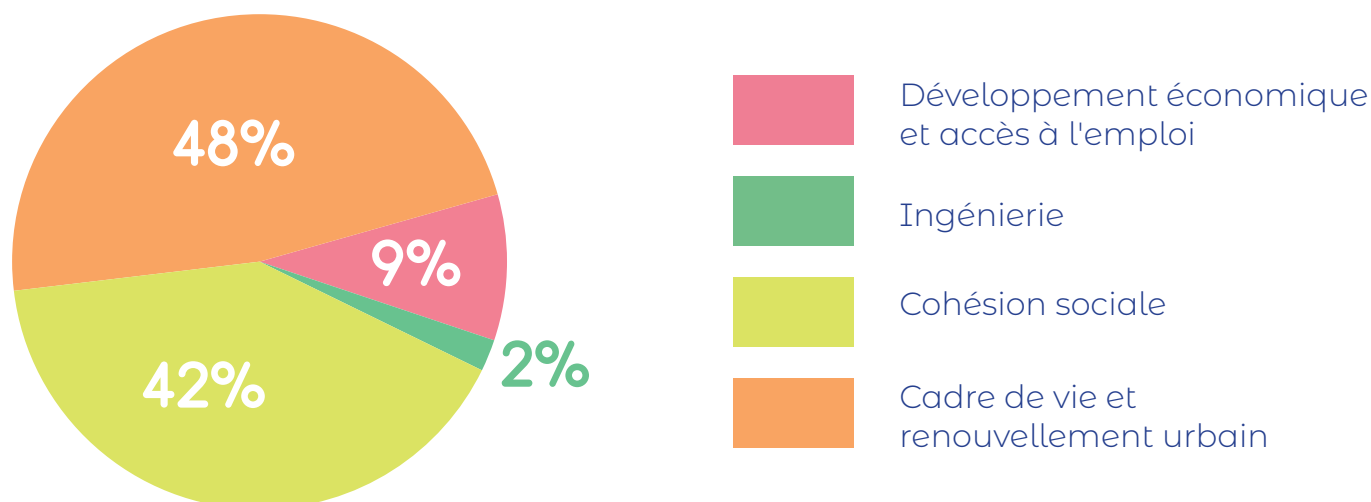
LA PROGRAMMATION AU REGARD DES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

/// **PRÈS DE LA MOITIÉ DU MONTANT DE LA PROGRAMMATION SUR LES GRÉSILLES EST ORIENTÉ SUR LE CADRE DE VIE ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN**

Répartition des actions 2016 par pilier du contrat de ville



Répartition par pilier du coût de la programmation 2016 :



Les graphiques ci-dessus ont été établis en rattachant les actions au pilier auquel ces objectifs se rattachent en premier lieu. Une action est donc reliée à un seul pilier.

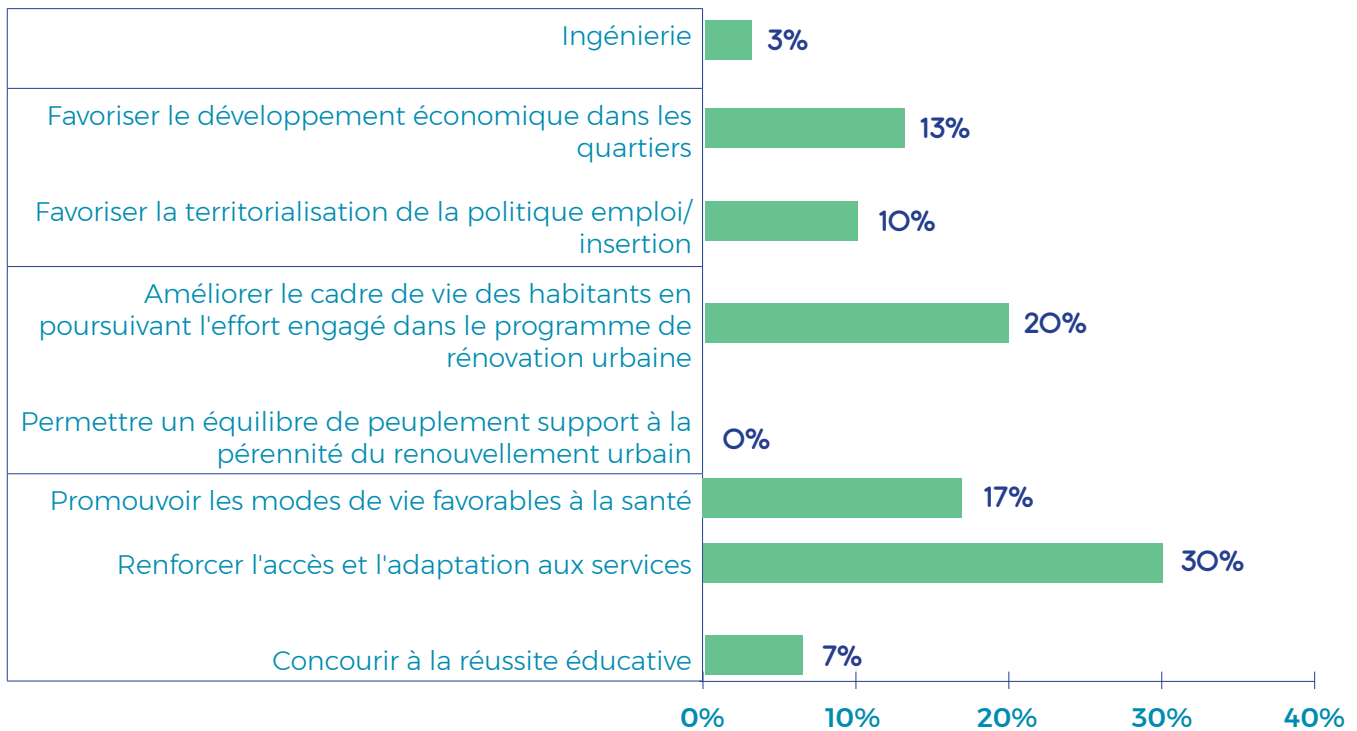
Le pilier cohésion sociale prédomine dans la programmation sur le critère du nombre d'actions (53%) et le pilier cadre de vie et renouvellement urbain et le plus important sur le critère du coût des actions (48%).

On observe un rééquilibrage par pilier entre 2015 et 2016. En effet en 2015 la cohésion sociale représentait 66% des actions et 81% du montant de la programmation sur ce quartier

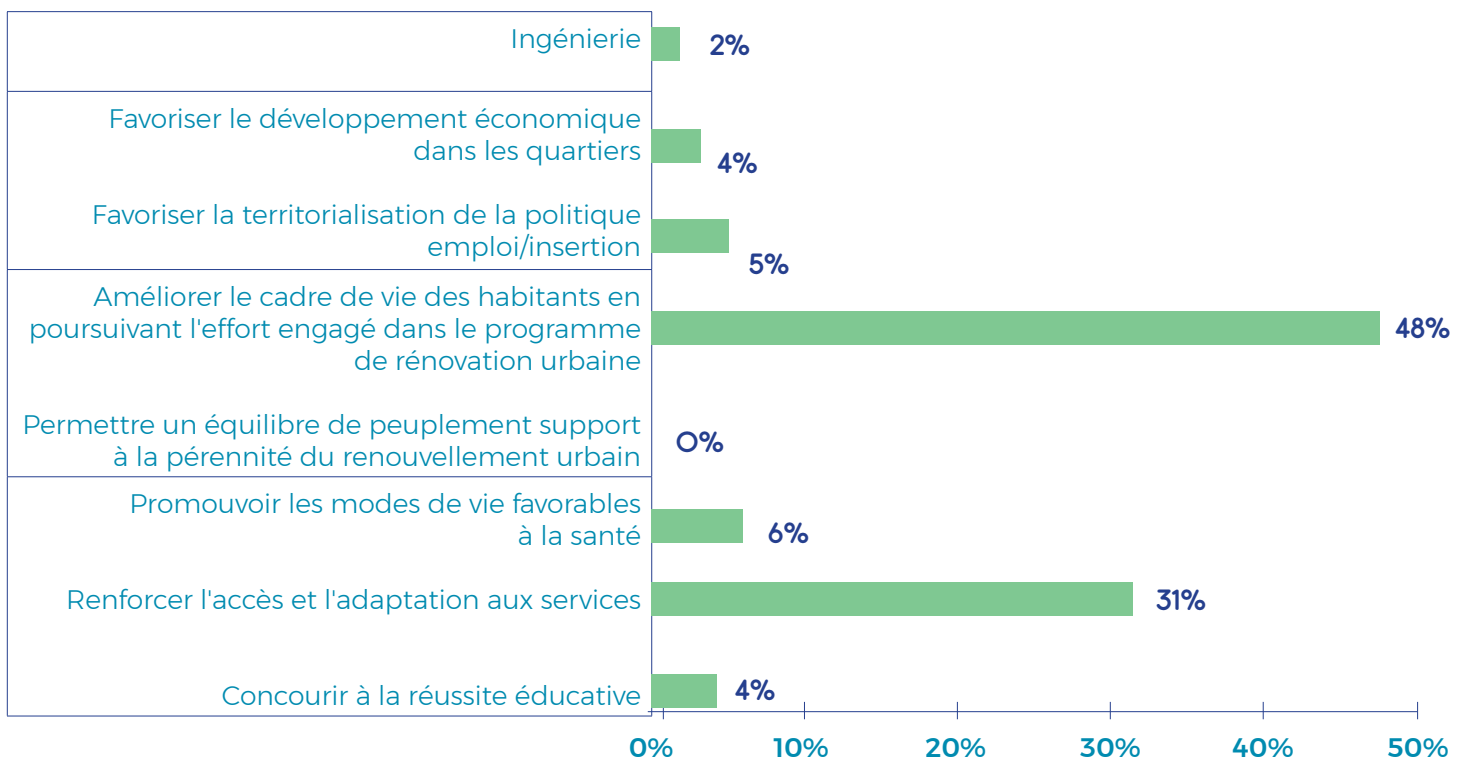
LA PROGRAMMATION AU REGARD DES OBJECTIFS DE LA MÉTROPOLE

DES ACTIONS QUI COUVRENT L'ENSEMBLE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU GRAND DIJON (EN DEHORS DU PEUPEMENT QUI EST TRAITÉ EN DEHORS DE LA PROGRAMMATION)

Répartition des actions 2016 par objectif stratégique du contrat de ville



Répartition par objectif stratégique du coût total de la programmation 2016

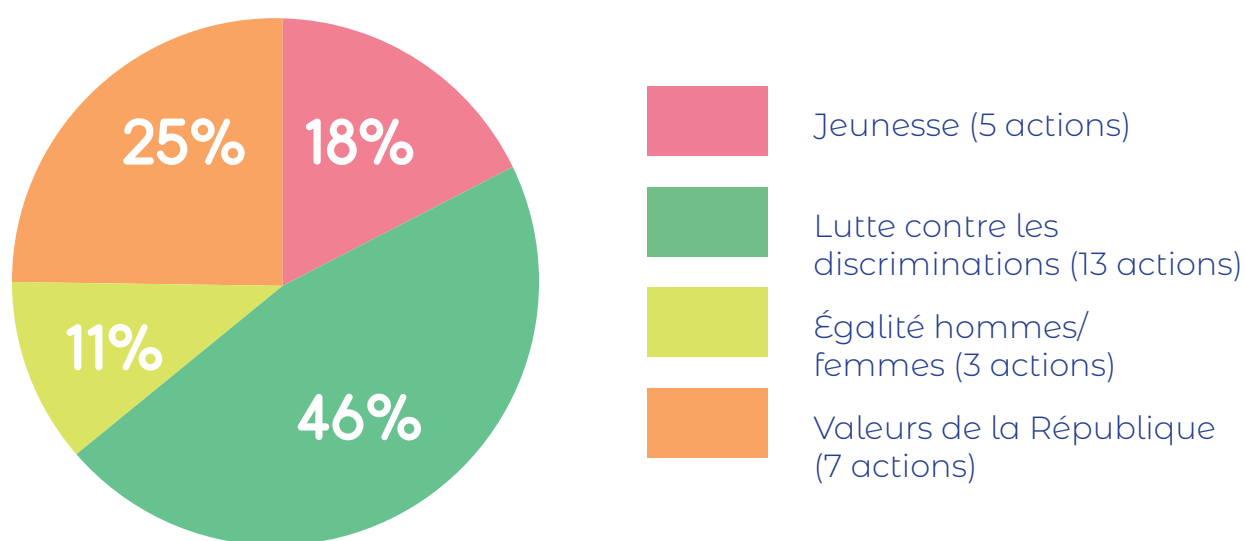


Le cadre de vie et le renouvellement urbain ont pris une place importante en 2016, selon le critère financier.

LA PROGRAMMATION AU REGARD DES ENJEUX TRANSVERSAUX DU CONTRAT

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, ENJEU TRANSVERSAL LE PLUS PRIS EN COMPTE DANS LA PROGRAMMATION

Répartition des actions 2016 selon l'enjeu transversal auquel elles se rattachent (parmi les 28 pour lesquelles l'information est renseignée)



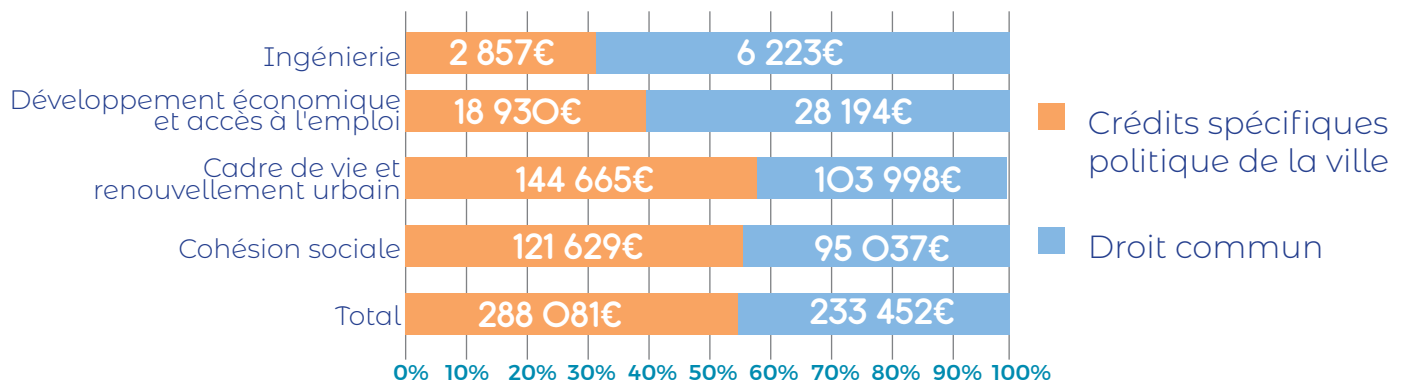
La lutte contre les discriminations est l'enjeu transversal le plus fréquemment investi par les porteurs de projet pour la mise en œuvre de la programmation 2016 du contrat de ville sur les Grésilles. En 2015 c'était la jeunesse qui prédominait.

L'égalité femmes-hommes est à contrario celui a été le moins investi. 3 projets ont été mis en œuvre, soit 1 de plus qu'en 2015.

LE FINANCEMENT DE LA PROGRAMMATION 2016

UN PROGRAMME D' ACTIONS FINANCÉ À 55% PAR LES CRÉDITS SPÉCIFIQUES

Répartition du coût des actions selon le type de financement :



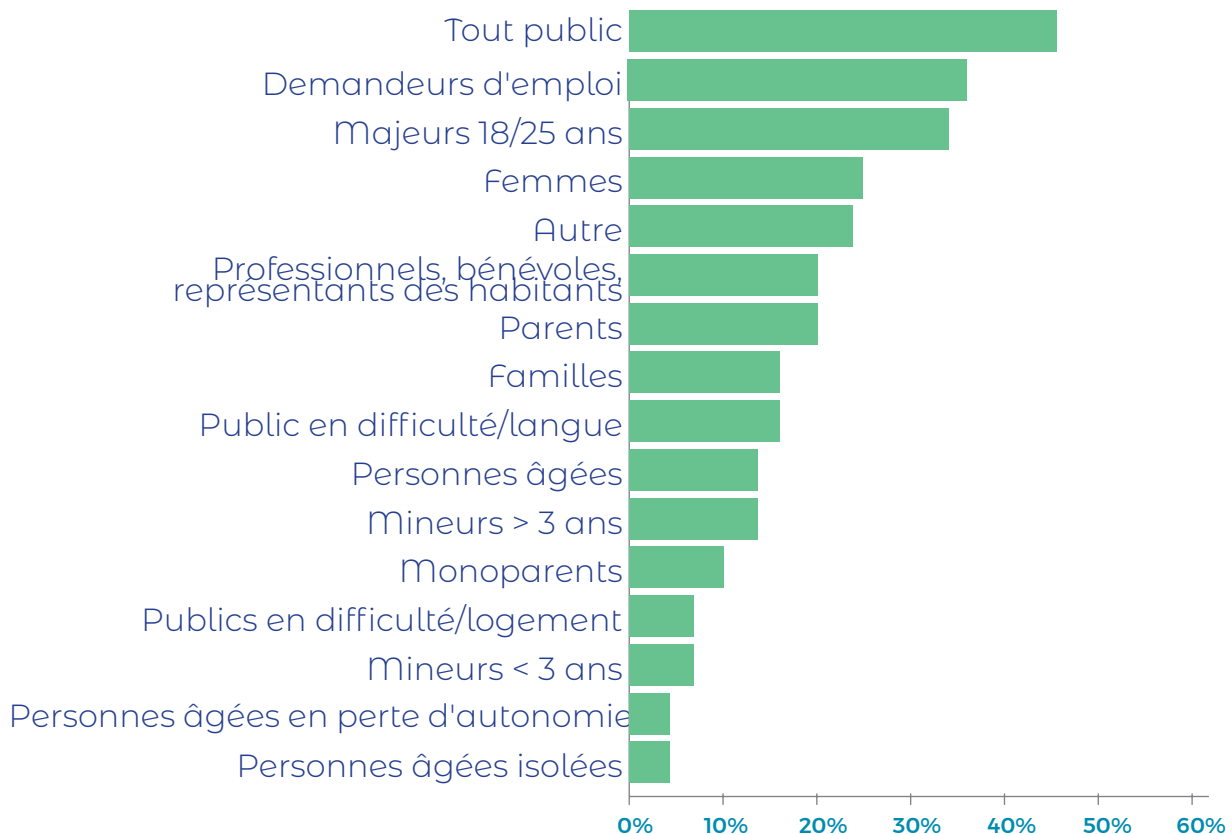
Sur les Grésilles la programmation est financée en majorité par les crédits spécifiques (55%) tandis qu'à l'échelle de la communauté urbaine les financements relèvent en majorité du droit commun (60%). Ces constats sont à l'image de ceux de l'année 2015.

57% des actions sont financées à plus de 50% par les crédits spécifiques de la politique de la ville.

LES PUBLICS VISÉS PAR LES ACTIONS 2016

/// 4 ACTIONS SUR 10 VISENT EN PRIORITÉ LES JEUNES 18-25 ANS

Publics visés par les actions 2016 (indicateur : % d'actions visant les catégories de publics)



Les demandeurs d'emploi et les jeunes sont les publics les plus fréquemment visés par les actions mises en œuvre sur les Grésilles lorsque celles-ci ne sont pas tous publics.

Annexe : liste des actions réalisées en 2016

Concourir à la réussite éducative	
Escargolire	Association Promotion de la lecture (Promolec)
Passeurs d'images - Cinéville	UDMIC 21
Renforcer l'accès et l'adaptation aux services	
Acc. Psy. à la parentalité des femmes victimes de violence et/ou en lien avec la radicalisation d'un proche	Solidarité Femmes 21
Accueil, écoute, information, orientation, aide et soutien psychologique aux victimes d'infraction pénale	Adavip 21
Action interpartenariale de formation autour des questions de la laPicité et de la citoyenneté	CAF de la Côte d'Or
Ateliers socio-linguistiques	Cesam
CLES 21 - calculer, Lire, Ecrire, Savoir en Côte d'Or	Ligue de l'enseignement
Epicierie sociale et solidaire	Episourire
Epicierie sociale et solidaire	Le Cœur Dijonnais
Femmes des quartiers ZUS	Solidarité Femmes 22
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Promouvoir les modes de vie favorables à la santé	
Animations sportives de quartier	Ville de Dijon
Coordination territoriale en santé : de l'Atelier Santé Ville eu Contrat Local de Santé	Ville de Dijon
Favoriser la prise en charge psy. des jeunes et de leurs familles et aider les pro.	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
Prévention, éducation et accompagnement en matière de promotion de la santé	Centre de soins infirmiers
Vivre ensemble autour du compostage	Association Arborescence
Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine	
Festival Les Nuits d'Orient	Ville de Dijon
Formation à l'action citoyenne	MJC Dijon Grésilles
Grésilles en fête	Ville de Dijon
Mémoires de Réaumur	Dijon Habitat
Projet de développement durable	Zutique productions
Valorisation/estime de soi	MJC Dijon Grésilles
Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion	
Insertion sociale et professionnelle par le biais du chantier de maçonnerie paysagère	Sentiers
Passerelle vers l'emploi	Acodege
Sas de mobilisation et de sélection	Centre inter institutionnel de bilan de compétences Bourgogne Sud
Favoriser le développement économique dans les quartiers	
Contact	Honk
Dispositif expérimental d'appui au financement des entrepreneurs des quartiers	Bourgogne Active
L'entreprenariat dans les quartiers prioritaires, un potentiel à révéler	BGE Perspectives
Favoriser la création d'activité économique dans les quartiers	Association pour le droit à l'initiative économique
Ingénierie	
MOUS	Dijon Métropole

LE MAIL - CHENÔVE

CHIFFRES CLÉ

NOMBRES D' ACTIONS, DE PORTEURS ET COÛT DE LA PROGRAMMATION

...../// **20 ACTIONS**

...../// **16 PORTEURS**

...../// **379 000€**

En 2016, 16 porteurs de projets différents ont mis en œuvre 20 actions au titre de la programmation de la politique de la ville sur le quartier du Mail soit 7 de plus qu'en 2015. Parmi lesquelles 10 couvrent uniquement ce quartier.

À noter : le mode de comptage ne permet pas d'identifier le nombre de services municipaux différents porteurs de projets. Chaque ville compte ici comme un seul porteur de projet.

Le montant total estimé de la programmation 2016 sur le quartier du Mail à Chenôve s'élève à 379 235€, financements spécifiques et de droit commun confondus. Il représente 16% du coût total de la programmation tous quartiers prioritaires et de veille de la communauté urbaine confondus.

Le quartier du Mail a bénéficié de plus de moyens en 2016 qu'en 2015 (122 000€ de plus et 7 points de plus dans la part du coût de la programmation du Grand Dijon fléchée sur ce quartier).

LES TYPES DE PORTEURS

...../// **15 DES 20 ACTIONS COUVRANT LE MAIL SONT PORTÉES PAR DES ASSOCIATIONS**

Le Mail	Nombre d'actions réalisées en 2016	Part relative
Associations	15	75%
Villes	3	15%
Dijon Métropole	1	5%
Autres	1	5%
Ensemble	20	100%

Les associations ont porté 3/4 des actions 2016. La catégorie "autres porteurs" comprend ici le Centre inter institutionnel de bilan de compétences Bourgogne Sud.

La Ville de Chenôve a conduit 3 projets.

LE RENOUVELLEMENT DES ACTIONS

...../// **UNE MOITIÉ D'ACTIONS NOUVELLES ET UNE MOITIÉ D'ACTIONS RECONDUITES**

2016	Nombre	Part relative
Actions nouvelles	10	50%
Actions reconduites	10	50%
Total	20	100%

Le nombre d'actions reconduites (10) est le même qu'en 2015. Celui des actions nouvelles a augmenté de 3 à 10.

GÉOGRAPHIE DE LA PROGRAMMATION

...../// **10 ACTIONS EXCLUSIVES AU MAIL**

	Nb actions	Part parmi les actions 2016
Actions couvrant uniquement le Mail	10	50%
Actions couvrant plusieurs quartiers	10	50%
Dont Actions couvrant tous les quartiers prioritaires de la Métropole	8	40%

La moitié des actions couvrant le Mail sont exclusives à ce quartier :

- Café associatif et animations
- Conseil citoyen
- Emploi et insertion de jeunes résidant dans les quartiers prioritaires Politique de la ville
- Figure 2 Style Actions
- Gestion du lieu d'accueil enfant parents Ptit bleu-ptit jaune
- Gestion urbaine de proximité
- Médiation culturelle : accès à la culture pour les familles éloignées
- MJC Mobile
- Scène ouverte aux pratiques amateurs
- Visite pédagogique et citoyenne d'élèves de collège SEGPA au Parlement Européen et au Conseil de l'Europe à Strasbourg

LA PROGRAMMATION AU REGARD DE LA STRATÉGIE DU CONTRAT DE VILLE

Les réalisations 2016 ont été réparties par enjeu stratégique/opérationnel prioritaire auquel elles se rattachent. Pour les besoins de l'analyse, 1 action est donc comptabilisée une seule fois. Pour autant certaines actions peuvent bien évidemment être transversales et concourir à la mise en œuvre de plusieurs objectifs.

/// LES 3 PILIERS DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE LA VILLE ET LES 7 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES D'AGGLOMÉRATION

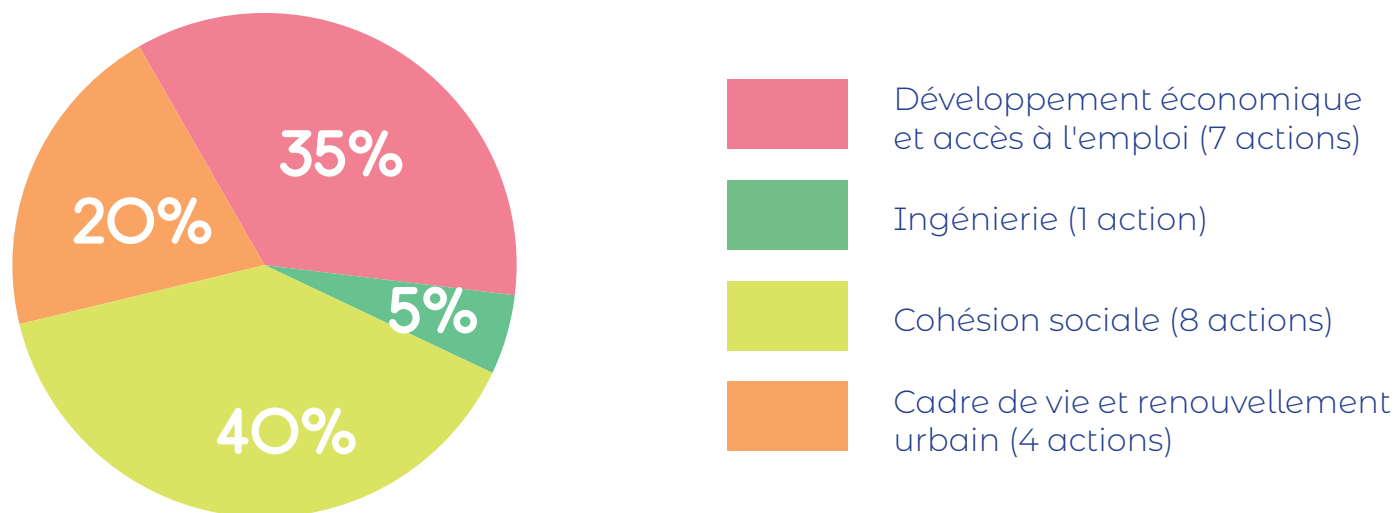
COHÉSION SOCIALE 8 actions 192 400€	Concourir à la réussite éducative 2 actions 30 200€
	Renforcer l'accès et l'adaptation aux services 5 actions 161 300€
	Promouvoir les modes de vie favorables à la santé 1 action 900€
CADRE DE VIE ET RENOUELEMENT URBAIN 4 actions 109 300€	Permettre un équilibre de peuplement support à la perennité du renouvellement urbain 1 action 56 400€
	Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de renouvellement urbain 3 actions 52 900€
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACCÈS À L'EMPLOI 7 actions 68 500€	Favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion 4 actions 53 600€
	Favoriser le développement économique dans les quartiers 3 actions 14 900€

/// INGÉNIERIE : 1 ACTION, 9 100€

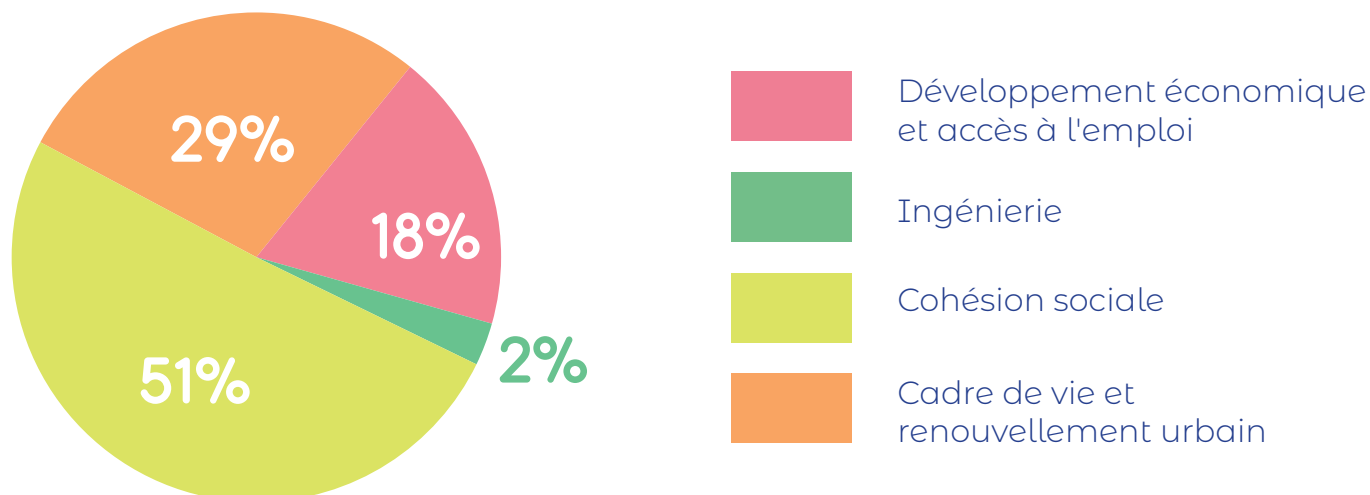
LA PROGRAMMATION AU REGARD DES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

/// **LA MOITIÉ DU MONTANT DE LA PROGRAMMATION AFFECTÉ AU MAIL CONCERNE LA COHÉSION SOCIALE**

Répartition des actions 2016 par pilier du contrat de ville



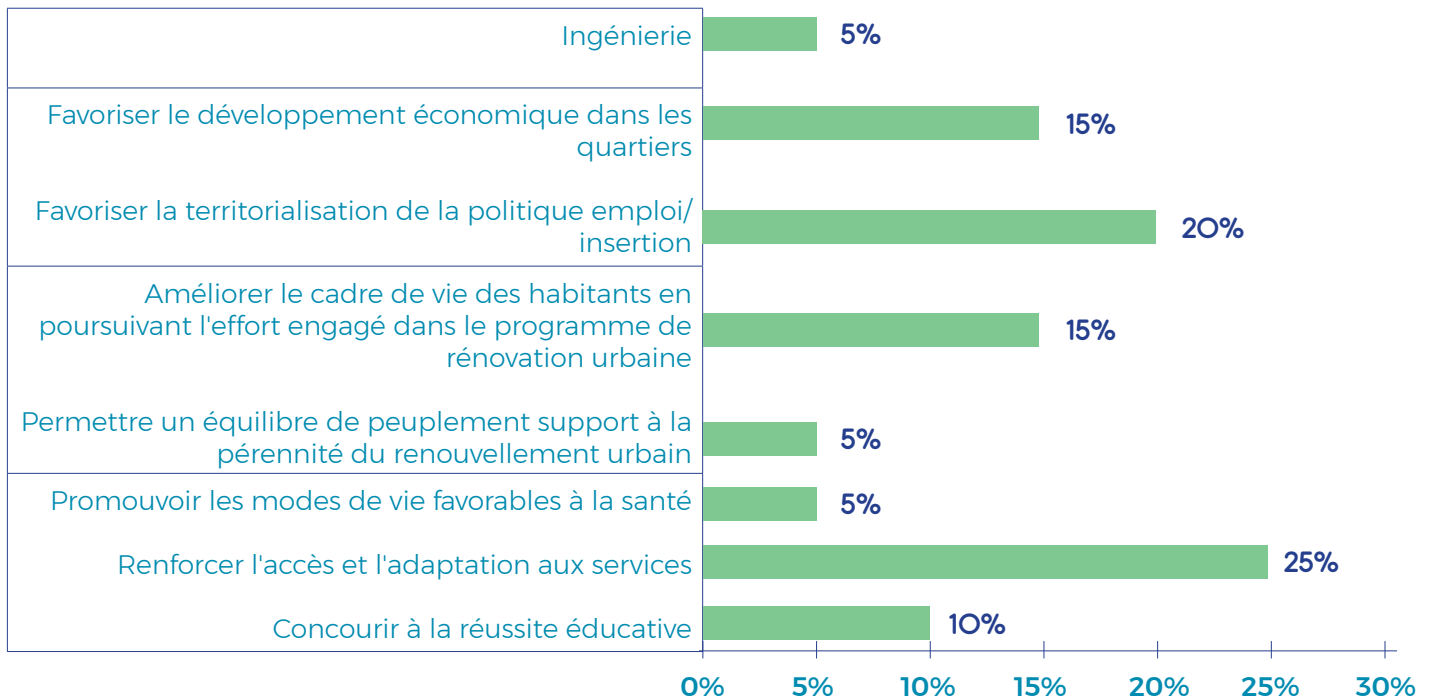
Répartition par pilier du coût de la programmation 2016 :



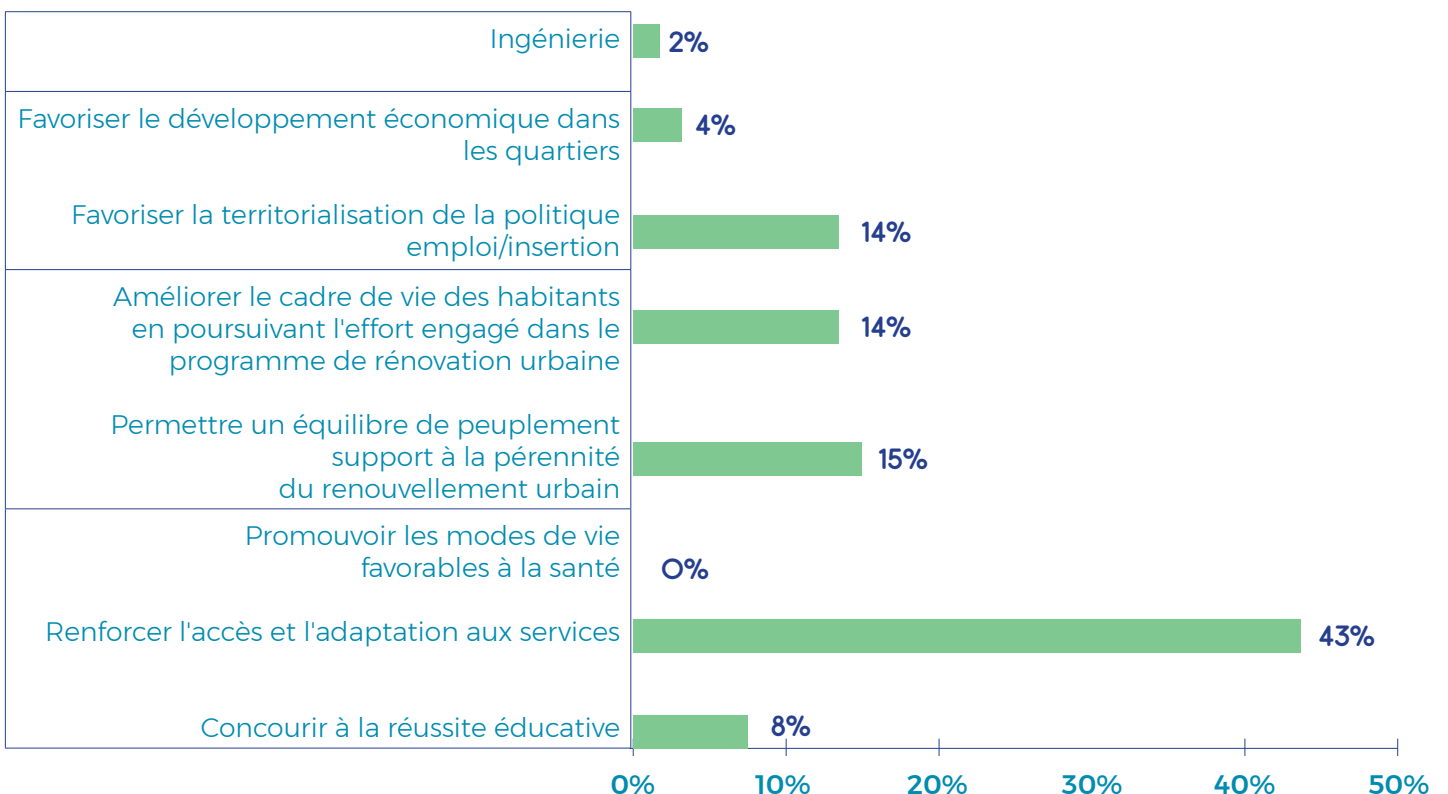
Les graphiques ci-dessus ont été établis en rattachant les actions au pilier auquel ses objectifs se rattachent en premier lieu. Une action est donc reliée à un seul pilier.

La représentation des piliers dans la programmation 2016 est plus équilibrée que celle de 2015. La cohésion sociale représente 40% des actions et 51% du montant de la programmation contre respectivement 62% et 69% en 2015.

Répartition des actions 2016 par objectif stratégique du contrat de ville



Répartition par objectif stratégique du coût total de la programmation 2016

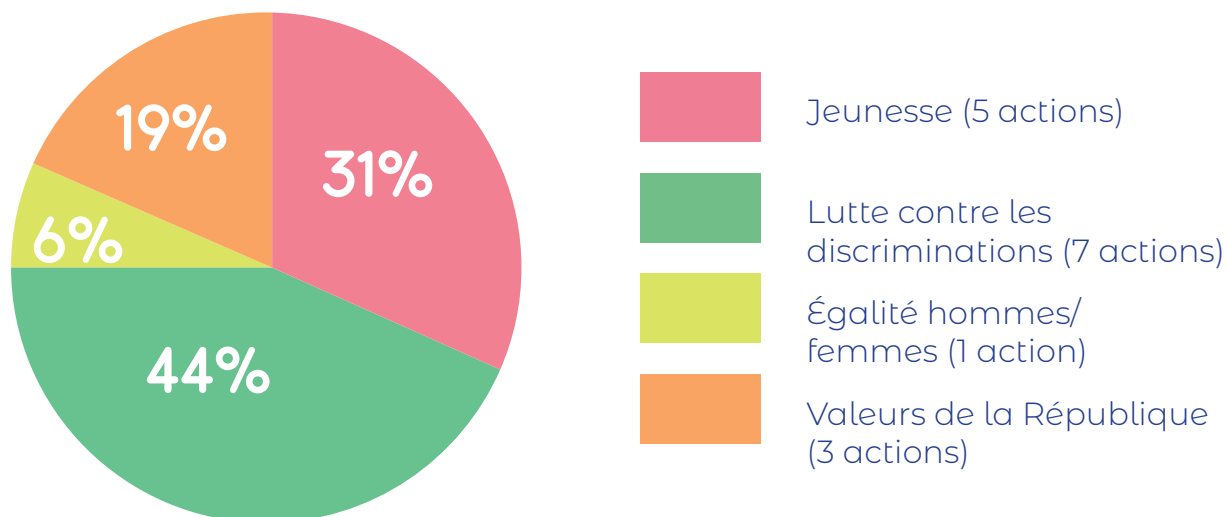


Tous les objectifs de la communauté urbaine sont représentés dans les actions couvrant le Mail.

LA PROGRAMMATION AU REGARD DES ENJEUX TRANSVERSAUX DU CONTRAT

//// **LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATION EST L'ENJEU TRANSVERSAL LE PLUS INVESTI SUR LE MAIL**

Répartition des actions 2016 selon l'enjeu transversal auquel elles se rattachent (parmi les 16 pour lesquelles l'information est renseignée)

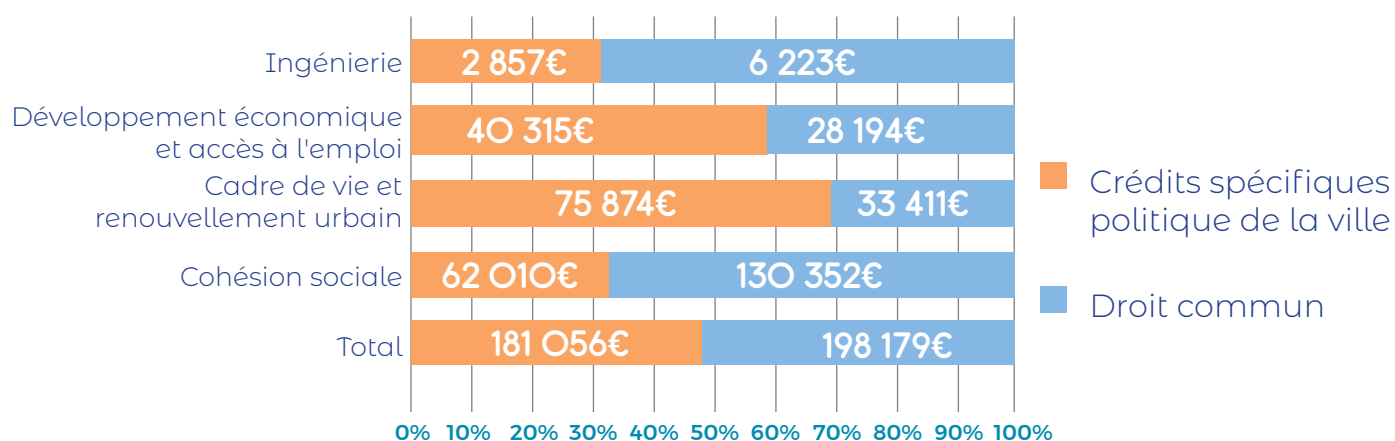


Comme sur les autres quartiers de la communauté urbaine, les enjeux transversaux de la jeunesse et de la lutte contre les discriminations sont les plus investis. Ce sont des axes historiques de la Politique de la ville.

LE FINANCEMENT DE LA PROGRAMMATION 2016

//// **UN PROGRAMME D' ACTIONS GLOBALEMENT FINANCÉ À 50/50 PAR LES CRÉDITS SPÉCIFIQUES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LES CRÉDITS DE DROIT COMMUN**

Répartition du coût des actions selon le type de financement :



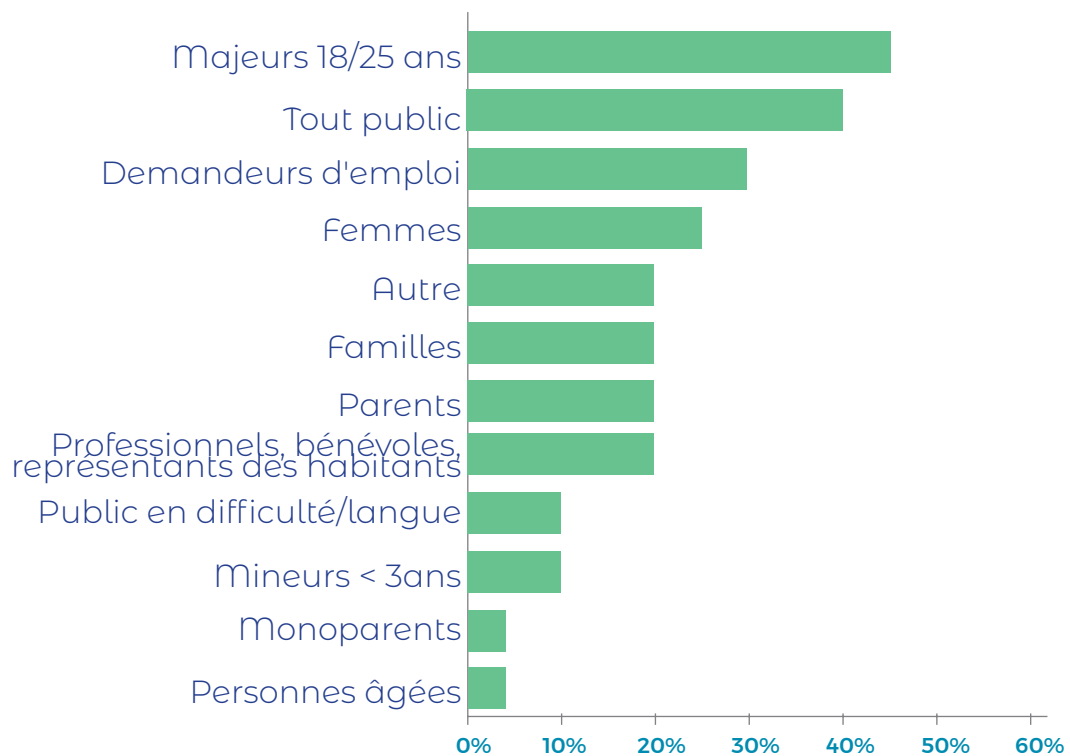
Les financements de la programmation 2016 relèvent à 52% du droit commun et à 48% de crédits spécifiques politique de la ville comme en 2015. À l'échelle de la communauté urbaine, la ventilation des financements est de 61% de droit commun et 39% de crédits spécifiques de la Politique de la ville.

1/3 des actions analysées (7) sont financées à plus de 50% par les crédits spécifiques de la Politique de la ville.

LES PUBLICS VISÉS PAR LES ACTIONS 2016

BEAUCOUP D' ACTIONS S'ADRESSENT À TOUS TYPES DE PUBLICS ET LES ACTIONS CIBLÉES VISENT SOUVENT LES JEUNES

Publics visés par les actions 2016 (indicateur : % d'actions visant les catégories de publics)



Les jeunes et les demandeurs d'emploi sont les publics les plus fréquemment visés par les actions qui ne sont pas tout public.

Annexe : liste des actions analysées en 2016

Concourir à la réussite éducative	
Gestion du lieu d'accueil enfant parents Ptit bleu-ptit jaune	Alacep (Association Lieu Accueil Enfant Parents)
Visite pédago. et citoyenne d'élèves de collège SEGPA au Parlement Européen et au Conseil de l'Europe	Jeunes Européens - Dijon (JE-D)
Renforcer l'accès et l'adaptation aux services	
Acc. psychosocial à la parentalité des femmes victimes de violence /radicalisation d'un proche	Solidarité Femmes 21
Ateliers socio-linguistiques	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Figure 2 Style Actions	Figure 2 Style
Médiation culturelle : accès à la culture pour les familles éloignées	MJC Chenôve
Promouvoir les modes de vie favorables à la santé	
Favoriser la prise en charge psy. des jeunes et de leurs familles et aider les professionnels	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine	
Café associatif et animations	Pirouette CacaHuète
Conseil citoyen	MJC Chenôve
MJC Mobile	MJC Chenôve
Permettre un équilibre de peuplement support à la pérennité du renouvellement urbain	
Gestion urbaine de proximité	Ville de Chenôve
Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion	
Emploi et insertion de jeunes résidant dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville	Ville de Chenôve
Passerelle vers l'emploi	Acodege
Sas de mobilisation et de sélection	Centre inter institutionnel de bilan de compétences Bourgogne Sud
Scène ouverte aux pratiques amateurs	Ville de Chenôve
Favoriser le développement économique dans les quartiers	
Dispositif expérimental d'appui au financement des entrepreneurs des quartiers	Bourgogne Active
L'entreprenariat dans les quartiers prioritaires, un potentiel à révéler	BGE Perspectives
Favoriser la création d'activité économique dans les quartiers	Association pour le droit à l'initiative économique
Ingénierie	
MOUS	Dijon Métropole

13

BILAN GLOBAL 2016

En 2016, les partenaires du contrat de ville ont souhaité faire émerger de nouveaux projets. Pour cela, ils ont atteint une partie des objectifs qu'ils s'étaient fixés en comité de pilotage, à savoir :

/// OBJECTIF 1 : FAIRE ÉMERGER DE NOUVEAUX PROJETS

- Engager un travail de réorientation des financements de certains projets vers le droit commun est en cours (Solidarité femmes, Adavip21, projets sportifs et culturels ...)
- Passer certains projets à l'échelle d'agglomération comme ceux qui concernent la culture, la valorisation de l'espace public, les chantiers éducatifs...
- Rechercher de nouveaux projets en adéquation avec le contrat de ville.

/// OBJECTIF 2 : RÉÉQUILIBRER LES PROJETS PAR PILIER

- Rééquilibrer les piliers avec une évolution à la hausse du nombre de projets relevant des piliers cadre de vie et développement économique/emploi/formation, et une baisse de ceux relevant de la cohésion sociale.

/// OBJECTIF 3 : INVESTIR LES AUTRES ENJEUX TRANSVERSAUX

- Prendre en compte de nouveaux axes transversaux : dans 21% des projets pour la citoyenneté et les valeurs de la République et 8% pour l'égalité femmes-hommes. Ces axes semblent avoir été davantage investis dans les projets 2016 qu'en 2015.

/// OBJECTIF 4 : POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS VERS LA MOBILISATION EN PRIORITÉ DU DROIT COMMUN

- Un grand nombre de projets est encore financé par les crédits spécifiques ;
- Renforcer l'appui aux porteurs de projets pour la recherche de financements de droit commun.

Un groupe de travail sur la radicalisation, porté par les services de la Préfecture, a été constitué dès octobre 2016 avec, comme perspective, la rédaction en 2017 d'une annexe au contrat de ville sur ce sujet.

En revanche, deux projets dont la réflexion a été initiée en 2016 n'ont pu être engagés, compte tenu de la forte sollicitation de l'ensemble des partenaires du contrat de ville sur de nombreux projets déjà en cours.

Ainsi, la préfiguration d'un plan de lutte contre les discriminations et la création d'un groupe de travail sur la prévention de la délinquance sont deux projets reportés en 2017.

14 PERSPECTIVES 2017

Depuis la signature en juillet 2015 du contrat de ville, l'ensemble des partenaires est mobilisé pour décliner les plans d'actions par quartier, autour de trois volets :

/// SUR LE VOLET SOCIAL

En réinterrogeant les politiques publiques via la mise en place de groupes techniques thématiques d'agglomération, qui cernent les inégalités d'accès à la santé, à l'éducation, à l'emploi et à l'activité économique, à la sécurité, à la culture et au sport, pour et avec les citoyens les plus en difficultés.

/// SUR LE VOLET URBAIN

En réinterrogeant les pratiques liées au peuplement des quartiers et en poursuivant la rénovation urbaine, notamment pour deux quartiers qui ont été retenus par l'État en NPNRU : le mail à Chenôve (quartier d'intérêt national) et Fontaine d'Ouche à Dijon (quartier d'intérêt régional signalé) tout en garantissant la mixité sociale et le droit au logement.

/// SUR LE VOLET LIÉ AUX ENJEUX TRANSVERSAUX

En garantissant la non-discrimination et l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, en soutenant les jeunes dans leur projet pour qu'ils puissent grandir et se réaliser, en soutenant et en développant des actions qui valorisent les valeurs de la République et la citoyenneté.

Dans ce cadre, plusieurs enjeux forts attendent les partenaires au cours de l'année 2017 :

- **Poursuivre les actions menées sur le cadre de vie.** Pour 2017, la mise en place d'un groupe technique sur la gestion urbaine et sociale de proximité à l'échelle des 5 communes sera engagée ;
- **Poursuivre le nouveau programme de renouvellement urbain.** Pour 2017, la conduite des opérations prévues au protocole de préfiguration et l'élaboration des projets par quartier sera engagée ;
- **Développer la gouvernance territoriale** en confortant l'articulation entre le Grand Dijon, les communes, et **les représentants des habitants issus des conseils citoyens** au sein des différentes instances de pilotage. Des formations ont d'ailleurs été mises en place pour les membres des conseils citoyens ;
- **Assurer la tranquillité publique et résidentielle** dans les quartiers prioritaires, par la mise en place, notamment avec les bailleurs et les communes, d'un dispositif de médiation sociale : **Grand Dijon Médiation actif depuis août 2016**. Mais aussi il convient de poursuivre parallèlement une réflexion sur la prévention de la délinquance et la prévention de la radicalisation à l'échelle intercommunale pour, in fine, trouver une articulation entre médiation, prévention de la délinquance et police de proximité ;

- Mettre en œuvre le plan d'actions réalisé dans le cadre de l'**étude sur le développement économique et les commerces de proximité** conduite en 2016 dans les quartiers prioritaires, dans la perspective de revitaliser ces quartiers, d'y restaurer une vie économique et, à terme, de procéder à une recomposition urbaine en transformant leur image ;
- **Poursuivre le développement du plan d'action du contrat local de santé ;**
- **Décliner la convention culture et territoires** élaborée en étroite collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'Éducation Nationale et les communes ;
- **Poursuivre le travail engagé dans les groupes Emploi** (via le Service Public de l'Emploi de Proximité) et Éducation (en partenariat avec l'Éducation Nationale et la CAF21) qui ont débuté en 2016 ;
- **Impulser la réflexion et engager des démarches à partir des 4 enjeux transversaux dont le plan de lutte contre les discriminations ;**
- **Développer une instance d'observation/évaluation** en continu des plans d'actions du contrat de ville qui améliorera le suivi des actions et politiques publiques menées, pour les conforter ou les réorienter.

Dès 2017, le contrat de ville s'adossera aux orientations communautaires définies dans le projet de territoire adopté par les élus de la communauté urbaine le 22 décembre 2016.

Ce document définit et décline les ambitions du Grand Dijon à l'horizon 2020 autour de 7 piliers :

- Soutenir la croissance démographique ;
- Fortifier l'économie du présent par l'excellence ;
- Miser sur la révolution numérique pour bâtir l'économie du futur ;
- Faire du tourisme un acteur majeur du développement ;
- Réussir la transition écologique ;
- Favoriser les nouvelles mobilités ;
- Mettre en œuvre le bien vivre-ensemble, où la mise en œuvre de la mixité sociale sera améliorée et où seront développés des vecteurs de la cohésion sociale comme l'éducation, la citoyenneté, la relation aux parents...



ANNEXES

ANNEXE 1: EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Accusé de réception en préfecture
021-242100410-20151217-2015-12-17_005-DE
Date de télétransmission : 18/12/2015
Date de réception préfecture : 18/12/2015

GD2015-12-17_005



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 17 décembre 2015

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 10 décembre 2015

Publié le 18 décembre 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Thierry FALCONNET	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHÂPUIS	Mme Hélène ROY	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Jean-Claude DECOMBAR	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POBARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. François HELIE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMENT
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Lydie CHAMPION
Mme Badiat MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
M. Charles ROZOY	M. Yves-Marie BRUGNOT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	Mme Louise BORSATO-MARIN	M. Cyril GAUCHER
Mme Stéphanie MODDE	M. Louis LEGRAND	M. Adrien GUENE

Membres absents :

M. Edouard CAVIN	M. Frédéric FAVERJON pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	Mme Danièle JUBAN pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Charles ROZOY
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHEMS pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Gilbert MENUT

GD2015-12-17_005

09/1 - 1/4

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES
Dotation de solidarité communautaire pour 2016

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI), les communautés urbaines signataires d'un contrat de ville et n'ayant pas élaboré de pacte financier et fiscal de solidarité doivent obligatoirement mettre en place une dotation de solidarité communautaire (DSC).

Pour ce qui concerne le Grand Dijon, le Conseil de communauté a défini, par délibération du 18 décembre 2003, les modalités de répartition de la dotation de solidarité communautaire (DSC), divisée en deux parts :

-**une part forfaitaire**, reprenant les montants versés à chaque commune l'année précédente ;

-**une part péréquée**, constituée de la croissance de l'enveloppe de la DSC par rapport à l'année précédente, répartie selon les critères suivants :

- population à 25%
- logement social à 50%
- potentiel fiscal à 25%.

Concernant le montant à répartir entre les communes l'année 2016, il est proposé une stabilité de l'enveloppe par rapport à 2015, soit un montant total de **13 401 616 euros**.

Concernant la répartition de cette somme entre les communes, il est proposé de maintenir les mêmes modalités qu'en 2015, avec une DSC composée de la seule part forfaitaire, mais en introduisant tout de même à la marge un ajustement du dispositif afin de permettre aux communes de Corcelles-les-Monts et Flavignerot, ayant adhéré au Grand Dijon en 2013, de bénéficier d'une DSC.

Afin que l'enveloppe globale demeure constante à hauteur de 13 401 616 €, l'attribution d'une DSC aux deux communes, soit 3 637 € au total, serait compensée par le biais d'une diminution à due concurrence de la DSC versée à la commune de Dijon.

La DSC pour 2016 s'établirait donc aux montants suivants :

Commune	Part forfaitaire antérieure à 2016	DSC 2016
AHUY	90 004 €	90 004 €
BRESSEY-SUR-TILLE	7 081 €	7 081 €
BRETENIERE	8 344 €	8 344 €
CHENOVE	958 257 €	958 257 €
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	1 192 174 €	1 192 174 €
CORCELLES-LES-MONTS		2 637 €
CRIMOLOIS	2 637 €	2 637 €
DAIX	159 450 €	159 450 €
DIJON	7 322 892 €	7 319 255 €
FENAY	3 188 €	3 188 €
FLAVIGNEROT		1 000 €
FONTAINE-LES-DIJON	253 623 €	253 623 €
HAUTEVILLE-LES-DIJON	9 672 €	9 672 €
LONGVIC	1 010 989 €	1 010 989 €
MAGNY-SUR-TILLE	4 089 €	4 089 €
MARSANNAY-LA-COTE	212 270 €	212 270 €
NEUILLY-LES-DIJON	93 821 €	93 821 €
OUGES	110 411 €	110 411 €
PERRIGNY-LES-DIJON	69 212 €	69 212 €
PLOMBIERES-LES-DIJON	92 594 €	92 594 €
QUETIGNY	884 532 €	884 532 €
SAINT-APOLLINAIRE	430 607 €	430 607 €
SENNECEY-LES-DIJON	91 553 €	91 553 €
TALANT	394 216 €	394 216 €
TOTAL	13 401 616 €	13 401 616 €

Le versement de ces sommes aurait lieu mensuellement, par douzièmes, à compter de janvier 2016.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de fixer** la répartition pour 2016 de la dotation de solidarité communautaire comme suit :

Commune	DSC 2016
AHUY	90 004 €
BRESSEY-SUR-TILLE	7 081 €
BRETENIERE	8 344 €
CHENOVE	958 257 €
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	1 192 174 €
CORCELLES-LES-MONTS	2 637 €
CRIMOLOIS	2 637 €
DAIX	159 450 €
DIJON	7 319 255 €
FENAY	3 188 €
FLAVIGNEROT	1 000 €
FONTAINE-LES-DIJON	253 623 €
HAUTEVILLE-LES-DIJON	9 672 €
LONGVIC	1 010 989 €
MAGNY-SUR-TILLE	4 089 €
MARSANNAY-LA-COTE	212 270 €
NEUILLY-LES-DIJON	93 821 €
OUGES	110 411 €
PERRIGNY-LES-DIJON	69 212 €
PLOMBIERES-LES-DIJON	92 594 €
QUETIGNY	884 532 €
SAINTE-APOLLINAIRE	430 607 €
SENNECEY-LES-DIJON	91 553 €
TALANT	394 216 €
TOTAL	13 401 616 €

- **de procéder** à des versements mensuels, par douzièmes, de ces sommes aux communes concernées à compter du mois de janvier 2016 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 64 ABSTENTION : 4
 CONTRE : 10 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 15 PROCURATIONS



Contrat de ville

2015 • 2020

DIJON METROPOLE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017



SOMMAIRE

01	CONTEXTE	P. 4
02	LE CONTRAT DE VILLE UNE APPROCHE INTÉGRÉE	P. 6
03	PRINCIPAUX PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE	P. 7
04	GOVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE ET VIE DES INSTANCES DE PILOTAGE UNE APPROCHE TRANSVERSALE DES QUARTIERS ET DES THÉMATIQUES	P. 12
05	CONSEILS CITOYENS ET MAISONS DU PROJET : ASSOCIER LES HABITANT À LA CONCEPTION ET À LA MISE EN OEUVRE DU CONTRAT DE VILLE	P. 15
	LES CONSEILS CITOYENS	P. 15
	LES MAISONS DU PROJET	P. 16
06	OBSERVATION, BILAN ANNUEL ET ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE : UNE DÉMARCHE AU BÉNÉFICE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	P. 17
07	OBJECTIFS 2017 DU CONTRAT DE VILLE DE DIJON MÉTROPOLÉ	P. 18
08	MISE EN OEUVRE OPÉRATIONNELLE DES OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE	P. 20
	L'APPEL À PROJETS ANNUEL	P. 21
	UN PLAN D'ACTIONS EN CONTINU	P. 24

09	CHIFFRES CLÉS POUR 2017	P. 26
----	-----------------------------------	-------

10	TABLEAUX DE FINANCEMENT	P. 29
	DIJON MÉTROPOLE	P. 29 //
	LES PARTENAIRES DU RENOUVELLEMENT URBAIN	P. 31 //
	LES AUTRES PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE	P. 31 //

11	RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR CHACUN DES PILIERS ET AXES TRANSVERSAUX DU CONTRAT DE VILLE	P. 33
	EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACCÈS À LA FORMATION	P. 33 //
	COHÉSION SOCIALE	P. 42 //
	CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	P. 51 //
	AXES TRANSVERSAUX	P. 56 //

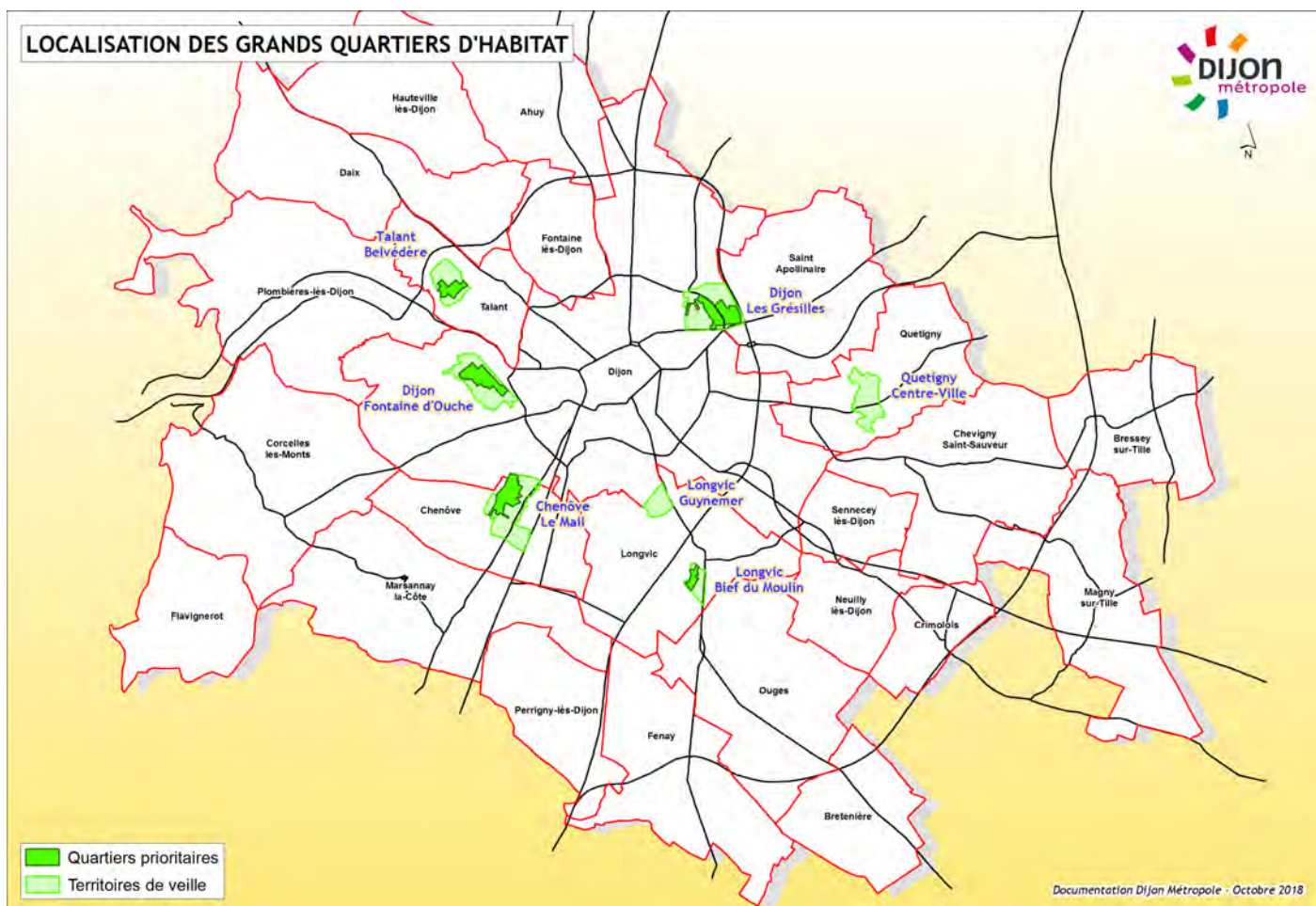
12	TABLEAUX DE BORD PAR TERRITOIRE DE LA PROGRAMMATION 2017	P. 62
	PROPOS LIMINAIRES	P. 62 //
	BILAN À L'ÉCHELLE DES 5 COMMUNES	P. 63 //
	CHENÔVE - LE MAIL	P. 76 //
	DIJON - FONTAINE D'OUICHE	P. 85 //
	DIJON - GRÉSILLES	P. 94 //
	LONGVIC - BIEF DU MOULIN	P. 103 //
	QUETIGNY - CENTRE VILLE	P. 112 //
	TALANT - BELVÉDÈRE	P. 121 //

13	BILAN GLOBAL 2017	P. 130
----	-----------------------------	--------

14	PERSPECTIVES 2018	P. 134
----	-----------------------------	--------

01

CONTEXTE



La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi n° 2014-173) a institué un nouveau cadre d'intervention de la Politique de la ville à travers le renouvellement de ses outils, à savoir :

-/// **UNE NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE RÉDUITE** : le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 a fixé la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la ville dans les départements métropolitains. Sont éligibles aux aides les quartiers où existe une concentration de population à bas revenus (inférieurs à 11 250 € par an).
Pour Dijon métropole, ce sont cinq quartiers qui ont été retenus au titre de la géographie prioritaire : **le mail à Chenôve, les Grésilles et Fontaine d'Ouche à Dijon, Le Bief du moulin à Longvic et le Belvédère pour Talant. Deux quartiers ont été classés en veille active, à savoir : Guynemer à Longvic et le Centre-ville à Quetigny.**
-/// **UN CONTRAT UNIQUE INTÉGRANT LES DIMENSIONS SOCIALES, URBAINES ET ÉCONOMIQUES**
-/// **UNE ACTION PUBLIQUE QUI SE DÉPLOIE À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE** et mobilise tous les partenaires concernés.
-/// **LA MOBILISATION PRIORITAIRE DU DROIT COMMUN DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**
-/// **LA PARTICIPATION DES HABITANTS AU SUIVI ET AU PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE** via la mise en place d'un conseil citoyen sur chacun des quartiers prioritaires, dont les représentants siégeront non seulement dans les instances de pilotage du contrat de ville, mais participeront à l'élaboration des programmations annuelles.

L'article premier de la loi confirme la double finalité d'**amélioration des conditions de vie des habitants** des quartiers prioritaires et de **réduction des écarts de développement** entre ces quartiers prioritaires et les autres territoires.

Le conseil de communauté du Grand Dijon par la délibération n° GD 2015 06-25-020 du 25 juin 2015 a approuvé le contenu du contrat de ville 2015-2020 de Dijon métropole, ainsi que la nouvelle géographie prioritaire afférente.

Conformément au Décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015, chaque année un rapport d'activité de la Politique de la ville doit être rédigé. Ce document tient lieu de rapport d'activité pour l'année 2017.



LE CONTRAT DE VILLE UNE APPROCHE INTÉGRÉE

Le 28 avril 2017, la communauté urbaine accède au statut de métropole sous le nom de "Dijon métropole".

Le projet métropolitain, adopté le 30 novembre 2017 est porteur d'une grande ambition. L'élargissement des politiques sociales de la métropole doit permettre de conforter l'efficacité de politiques structurantes et stratégiques en direction des publics les plus vulnérables, pour réguler les mécanismes ségrégatifs les plus puissants (foncier, immobilier, emploi, éducation, etc).

De ce fait, Dijon métropole déploie d'importants moyens et coordonne la mobilisation de ses partenaires pour renforcer la cohésion sociale et territoriale de son périmètre, via notamment le contrat de ville.

Ce dernier fixe le cadre local de la Politique de la Ville et s'inscrit dans une démarche intégrée avec l'ensemble des politiques contractuelles existantes dont :

-/// **LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)** mis en place depuis 2006 entre Dijon métropole, les CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant et la Caisse des Écoles de Dijon.
-/// **LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)** 2016-2018 a été signé le 30 novembre 2016 et développe son programme d'actions.
-/// **UNE CONVENTION CADRE "CULTURE ET TERRITOIRES"** pour la période 2016-2018, signée en décembre 2016 entre Dijon métropole, la Direction Régionale de l'Action Culturelle de Bourgogne (DRAC) et l'Éducation Nationale. Son programme d'actions se développe.
-/// **LES CONVENTIONS D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES** ont été signées le 30 décembre 2016 par les bailleurs, les communes, Dijon métropole et l'État.
-/// **LA CONVENTION DE MIXITÉ SOCIALE** a été signée le 30 décembre 2016. Dijon métropole et ses partenaires ont élaboré conjointement la convention de mixité sociale en application de l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Elle concerne l'ensemble des territoires prioritaires et de veille : le Mail à Chenôve, les Grésilles et Fontaine d'Ouche à Dijon, Le Bief du moulin et Guynemer à Longvic, le Centre-ville à Quetigny et le Belvédère pour Talant.
-/// **LA CONVENTION DE RÉNOVATION URBAINE 2017-2023** signée le 2 décembre 2016, définit les grandes orientations des projets pour le quartier du Mail à Chenôve et de Fontaine d'Ouche à Dijon.

03

PRINCIPAUX PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE

L'ÉTAT

Co-pilote du contrat de ville, avec Dijon métropole, l'État, représenté par la Préfète, mobilise ses services pour la mise en œuvre de cette politique publique.

Rattachés à la Préfète de département, deux délégués de la Préfète sont chargés de coordonner l'action des services de l'État, de participer au renforcement de la présence de l'État dans les quartiers prioritaires. Ils assurent en particulier le suivi du contrat de ville, un rôle d'appui aux acteurs locaux (collectivités, associations, bailleurs sociaux, chefs de projets locaux, conseils citoyens...). Ayant un rôle de relais, d'information, ils analysent la mise en œuvre des dispositifs de la Politique de la ville et des politiques de l'État sur le quartier, pour chaque domaine de l'action publique.

La Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) est chargée du suivi du pilier "développement économique, emploi et formation" du contrat de ville. Elle accompagne les collectivités dans l'élaboration et le financement de leur projet.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) assure le pilotage administratif et financier des dispositifs de la Politique de la ville (contrats de ville dont les programmes de réussite éducative, le dispositif adultes relais, le dispositif égalité des chances, pour les quartiers concernés. Elle accompagne les collectivités dans l'élaboration et le financement de leur projet.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) est chargée par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) de la mise en œuvre du Programme National de Renouvellement Urbain. Elle accompagne les collectivités dans l'élaboration et le financement de leur projet. En lien avec Dijon métropole, elle assure le suivi des conventions d'utilisation d'abattement de la TFPB.

D'autres services et opérateurs de l'État sont associés à la mise en œuvre de la Politique de la ville sur les territoires : la Direction de Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DASEN), Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

DIJON MÉTROPOLE

Le 28 avril 2017, la communauté urbaine a accédé au statut de métropole sous le nom de "Dijon métropole". Elle dispose toujours de la compétence obligatoire en matière de Politique de la ville.

Les services Politique de la ville et service rénovation urbaine/logement, services mutualisés entre Dijon métropole et la ville de Dijon, travaillent à la mise en œuvre et la coordination de la Politique de la ville sur l'ensemble du territoire.

LES VILLES ET (OU) LEUR CCAS

Chaque service thématique de chaque ville décline la politique publique municipale dont il a la charge, sur l'ensemble de leur territoire. Au titre de la Politique de la ville, les services thématiques se mobilisent sur la programmation du contrat de ville, eu égard à leurs compétences et possibilités de financer les actions dans le cadre de l'appel à projets, sur leurs crédits de droit commun.

Les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant sont responsables de la mise en œuvre des actions relevant de leurs champs d'intervention.

L'organisation des équipes sur chaque commune est inchangée en 2017.

LE CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

La Région et l'État ont choisi d'inscrire la Politique de la Ville dans le cadre du contrat de plan État Région affichant ainsi une stratégie partagée et des modalités d'intervention complémentaires.

La Région s'est engagée fortement (90,5 M€ sur 2007-2015) pour soutenir les programmes de rénovation urbaine et pour accompagner sur le plan humain le renouvellement des quartiers d'habitat social en Bourgogne.

L'étude de l'INSEE de 2013, montrant la persistance du décrochage des QPV en termes de revenus, de taux de chômage et de niveau de qualification chez les jeunes notamment, a conforté la Région dans sa volonté de continuer à agir pour réduire cette fracture territoriale.

Pour le Grand Dijon cela s'est traduit par la signature de la convention urbaine et sociale le 6 juillet 2015 avec la région.

L'assemblée plénière a voté en juin 2017 un nouveau règlement d'intervention "cohésion sociale", en continuité avec ce qui se pratiquait en ex-Bourgogne. Ce nouveau règlement prévoit son application à 27 villes ou EPCI concernés par des quartiers politique de la ville.

La définition de trois axes d'intervention, co-construits avec le groupe "transversalité politique de la ville"

- Actions de protection de l'environnement, la gestion des déchets et les économies d'énergie ;
- Actions d'animation et d'appropriation de l'espace public ;
- Actions favorisant l'accès à l'orientation, à l'information, à la formation et à l'emploi ;

Deux priorités transversales permettant de mettre en avant certains dossiers :

- Les actions nouvelles ou innovantes ;
- Les publics : jeunes, femmes, familles monoparentales.

Un budget d'1M€ en fonctionnement est réservé chaque année. Chaque territoire a contractualisé avec la Région sur un montant annuel jusqu'en 2020.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE CÔTE-D'OR

Le Conseil départemental n'est pas signataire du contrat de ville.

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Sur la base de l'évaluation de la précédente convention, Dijon métropole et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Côte d'Or ont souhaité poursuivre leur partenariat dans le cadre d'une nouvelle convention de 2 ans (2016-2017) afin de conforter les démarches construites en commun.

Sur ce principe, la convention porte sur les points principaux suivants :

...../// **L'OBSERVATION DE LA COHÉSION SOCIALE**

La CAF de Côte-d'Or apporte son concours et son expertise, qui vise à se pérenniser, afin d'adapter les politiques publiques à l'évolution des besoins sociaux.

...../// **L'HABITAT**

Partenaires du Plan Départemental d'Action au Logement de Personnes Défavorisées (PDALPD) co-animé par l'État et le Conseil Départemental, la CAF et Dijon métropole identifient 5 axes spécifiques de partenariat :

- le relogement des ménages locataires du parc des bailleurs sociaux dans le cadre des projets de renouvellement urbain,
- la résorption des situations de logement indigne,
- le logement des étudiants et l'accès aux droits,
- la gestion locative adaptée : Agence Immobilière Sociale (AIS),
- l'accueil des Gens du Voyage.

...../// **LA PARENTALITÉ ET DES POLITIQUES ÉDUCATIVES**

La CAF et Dijon métropole mobilisent respectivement différentes actions et dispositifs : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), Réseau d'Écoute d'Aide et d'Appui aux Parents (REAAP), Programme de Réussite Éducative (PRE), ...

...../// **LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Dijon métropole et la CAF vont poursuivre le travail partenarial conduit au titre de la Politique de la ville via les démarches suivantes :

- l'Observatoire de la Politique de la ville ;
- le suivi et l'évaluation de la programmation du contrat de ville ;
- les Programmes de Réussite Éducative (PRE).

La CAF participe à l'ensemble des instances décisionnelles afférentes aux dispositifs et contribue tout particulièrement au travail d'appui du tissu associatif œuvrant dans le champ de l'accès aux droits. L'objectif de ce dispositif est d'articuler les politiques de développement urbain et de développement social tout en remobilisant les politiques de droit commun en faveur des ménages des territoires prioritaires et territoires de veille. La CAF et Dijon métropole partagent leur expertise.

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATION

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la Politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apporte son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la métropole.

Elle intervient au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques (accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires, investissements immobiliers à vocation économique...), urbains (études, actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet et logements, démolition/construction, réhabilitation et résidentialisation d'immeubles...) du contrat de ville.

LES BAILLEURS SOCIAUX

Présents dans l'ensemble des quartiers prioritaires de la métropole, les bailleurs sociaux sont, de fait, des partenaires du contrat de ville. Par la gestion de leur patrimoine, leur politique d'attribution et leur présence de proximité, ils concourent au fonctionnement de ces quartiers. Cinq bailleurs sont présents : Grand Dijon Habitat, Orvitis, SCIC Habitat Bourgogne, Villéo et ICF Sud-est méditerranée.

Ainsi, au travers de la mise en œuvre des conventions d'utilisation de l'abattement, les bailleurs sociaux s'engagent à mettre en place des actions ou des moyens pour faciliter la vie des habitants de ces quartiers.

Leur participation au NPNRU contribue également à l'amélioration des conditions de vie des habitants par l'amélioration de leur parc de logements : démolition, restructuration, requalification, résidentialisation.

Au sens strict du code de la construction et de l'habitation, les bailleurs sociaux sont des constructeurs disposant d'un agrément au titre du service d'intérêt général défini principalement comme :

- La construction, l'acquisition, l'amélioration, l'attribution, la gestion et la cession de logements locatifs à loyers plafonnés ;
- La réalisation d'opérations d'accession à la propriété destinées à des personnes dont les revenus sont inférieurs à certains plafonds.

PÔLE EMPLOI

Les engagements de Pôle emploi pour le contrat de ville de Dijon métropole sont :

- Déployer des jobs dating annuels dans chacun des quartiers prioritaires de l'agglomération
- Prioriser, dans les portefeuilles d'accompagnement intensifs des conseillers Pôle Emploi, les demandeurs issus des quartiers prioritaires

- Accompagner les transitions professionnelles des demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires
- Promouvoir des profils de demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires, auprès des entreprises du bassin grâce aux conseillers dédiés à la relation entreprises
- Développer des actions partenariales avec les acteurs des quartiers afin de mieux répondre aux besoins des habitants, notamment sur le champs de l'orientation professionnelle, de la formation, de la création d'entreprise et du marché du travail.

L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Les objectifs généraux de la politique régionale de santé de l'ARS sont la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et le renforcement de l'offre de soins de proximité. Il s'agit de priorités d'actions transversales qui guident les politiques de santé de droit commun tant en matière de promotion de la santé, de prévention, de politique de soins, que d'accompagnement médico-social.

Les engagements de l'ARS s'inscrivent dans le cadre du volet santé du contrat de ville et notamment à travers les axes de travail suivants :

- La santé mentale,
- Le vieillissement,
- L'hygiène - Prévention et Santé - Environnement.

Au-delà de ces thématiques, l'ARS portera une attention particulière à l'amélioration de l'accès aux soins de proximité et à l'ensemble des ces champs de compétences.

L'ARS s'engage à soutenir les orientations du volet santé du contrat de ville dans les termes suivants :

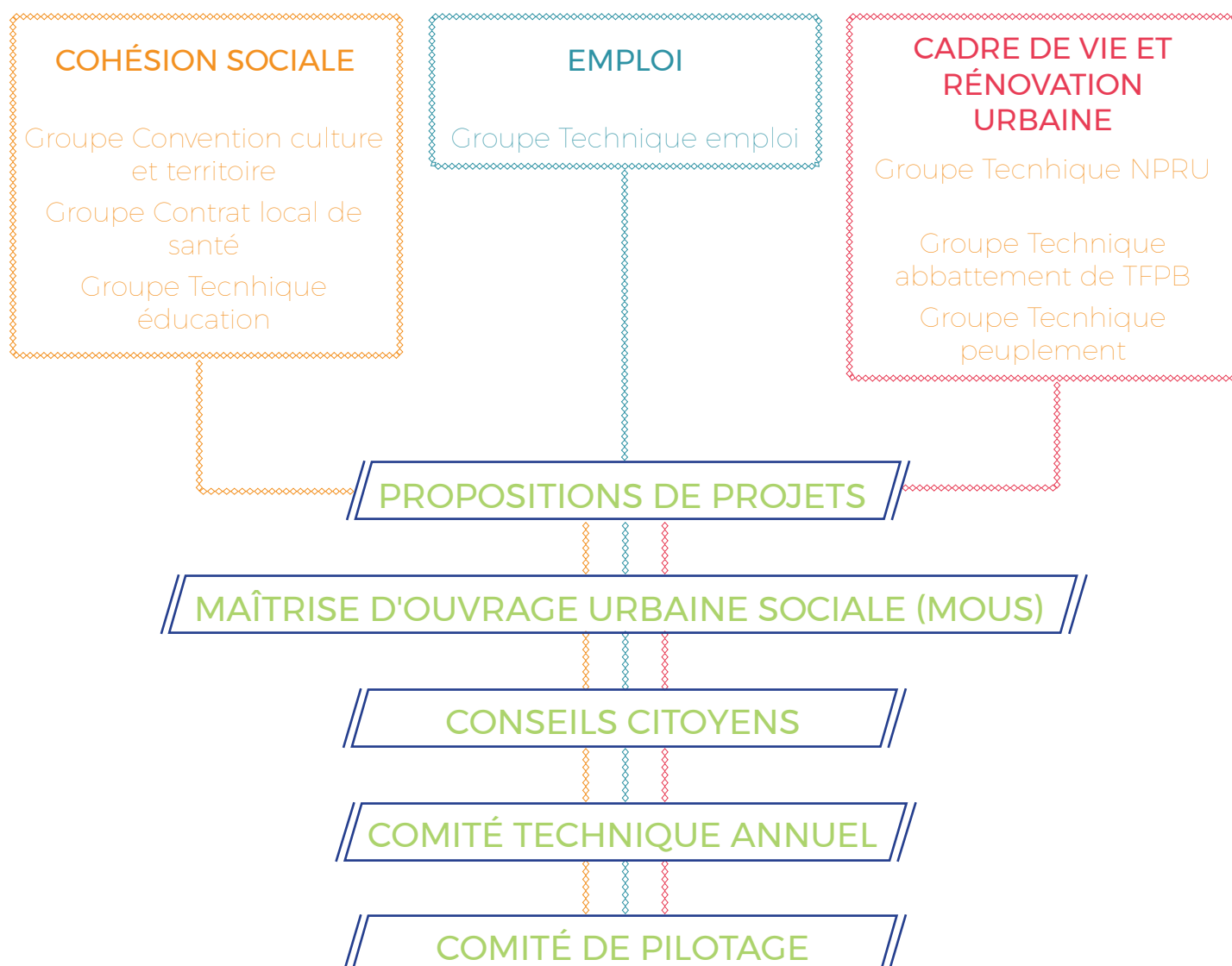
- Positionner un référent en charge des thématiques retenues ;
- Co-animer les comités et groupes de travail techniques ;
- Contribuer au diagnostic local de santé en s'appuyant sur l'état des lieux et les données disponibles auprès de l'ORS et des plate-formes d'observation sanitaire et sociale ;
- Veiller à la mise en œuvre et au suivi des actions définies avec les partenaires ;
- Donner un avis technique au titre de la programmation de la Politique de la ville pour les projets relevant de la santé.
- Financer à hauteur de ses moyens les actions organisées au titre du volet santé du contrat de ville tel que l'Atelier Santé Ville de Dijon.

04

GOVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE ET VIE DES INSTANCES DE PILOTAGE : UNE APPROCHE TRANSVERSALE DES QUARTIERS ET DES THÉMATIQUES

Les modalités de gouvernance du contrat de ville visent à favoriser une approche transversale des 3 piliers du contrat de ville, et la déclinaison au sein de ces 3 piliers de chacun des axes transversaux. Les groupes techniques Éducation et Emploi ont été installés.

Elles sont structurées de la manière suivante :



L'ÉQUIPE INTERMINISTÉRIELLE DE L'ÉTAT

En mai 2017, le pilotage des politiques publiques mis en œuvre dans le cadre de la Politique de la ville, a été recentré en Préfecture.

Une chargée de mission à la cohésion sociale a été nommée au sein du SPPIC (Service de pilotage de politiques interministérielles et de la coordination).

Le comité de pilotage des services de l'État, créé par arrêté préfectoral du 19 mai 2017 se substitue au pôle de compétence "Politique de la ville" indiqué dans le contrat de ville.

Sa composition et ses missions restent inchangées.

Le comité de pilotage des services de l'État se réunit à intervalles réguliers, et **au minimum deux fois par an. Il propose les grandes orientations stratégiques de l'État en matière de Politique de la ville et est garant de la mise en œuvre des politiques publiques sur les territoires.** Le secrétariat est assurée par la Préfecture.

En outre, le comité technique se substitue au groupe opérationnel indiqué dans le contrat de ville, composé de la DDCS, de la DDT, de l'UD DIRECCTE, de la Préfecture (SPPIC et cabinet) des deux délégués de la Préfète. Il étudie les sujets d'actualité et prépare les comités de pilotage.

L'ÉQUIPE DE DIJON MÉTROPOLE

Instituée le 28 avril 2017, Dijon métropole dispose de la compétence obligatoire en matière de Politique de la ville. Les service Politique de la ville et service rénovation urbaine et logement, services mutualisés entre la métropole et la ville de Dijon, travaillent à la mise en œuvre et la coordination de la Politique de la ville sur l'ensemble du territoire.

Ils ont un rôle de coordination qui se décline en plusieurs fonctions :

- accompagner les équipes projets pour favoriser la mise en œuvre de nouveaux modes d'organisation et de faire ;
- capitaliser les acquis dans la mesure où certaines expérimentations sont susceptibles d'être démultipliées ;
- assurer une forte articulation entre les dispositifs tels que PLIE, PRE, CLS, NPNRU, ...

Concernant la Politique de la ville et la rénovation urbaine, leur direction est assurée par les DGA Urbanisme/ environnement d'une part et Cohésion sociale d'autre part, mutualisés Dijon métropole / ville de Dijon.

Deux vice-présidents de la communauté urbaine leur sont dédiés.

LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Pour la Bourgogne Franche Comté le service Centralités et Quartiers rattaché à la Direction de l'Aménagement du Territoire et du Numérique met en œuvre la convention urbaine et sociale.

Une chargée de mission et une chargée d'instruction sont référents du territoire du Grand Dijon.

Une élue est déléguée à la politique de la ville.

LES VILLES ET (OU) LEUR CCAS

Les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant sont responsables de la mise en œuvre des actions relevant de leurs champs d'intervention. L'organisation des équipes sur chaque commune est inchangée en 2017.



CONSEILS CITOYENS ET MAISONS DU PROJET :

ASSOCIER LES HABITANTS À LA CONCEPTION ET À LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE

LES CONSEILS CITOYENS

La loi du 21 février 2014 a fait de l'implication et de la participation des habitants un élément pivot de la Politique de la ville.

En 2016, des conseils citoyens ont été installés sur les quartiers prioritaires de :

- **Chenôve, quartier du Mail** : tirage au sort le 11 février 2016 et labellisé par l'État (arrêté préfectoral du 26 juillet 2016) ;
- **Dijon, quartier de Fontaine d'Ouche** : tirage au sort en juin 2015 des représentants volontaires pour chaque conseil citoyen, à partir de la liste des membres de chaque commission de quartier.
- **Dijon, quartier des Grésilles** : tirage au sort en juin 2015 des représentants volontaires pour chaque conseil citoyen, à partir de la liste des membres de chaque commission de quartier.
- **Longvic, quartier du Bief du Moulin** : installé le 30 janvier 2016 ;
- **Talant, quartier du Belvédère** : création à l'issue d'une délibération du conseil municipal du 7 juin 2016 et installé le 1^{er} septembre 2016.

Chaque conseil citoyen disposent de représentants : **2 titulaires, 2 suppléants dans le respect de la parité, qui siègent dans les instances de pilotage du contrat de ville.**

En principe, chaque conseil citoyen est composé de deux collègues :

- **Un collègue paritaire d'habitant(e)s** du périmètre prioritaire tirés au sort sur les listes électorales ou volontaires ;
- **Un collègue composé d'associations et d'acteurs locaux** tirés au sort sur la base du volontariat.

En 2017, tous les conseils citoyens sont désormais installés sur les quartiers prioritaires de Dijon, Longvic, Chenôve et Talant, avec leurs représentants (2 titulaires et 2 suppléants dans le respect de la parité) qui siègent dans les instances de pilotage du contrat de ville.

Des réunions, en février, ont eu lieu avec les membres des conseils citoyens pour qu'ils donnent leur avis sur chacun des dossiers déposés concernant leur quartier.

En 2017, l'État n'a pas souhaité labellisé, dans l'immédiat, certains conseils citoyens.

ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION DES CONSEILS CITOYENS

Durant toute l'année 2017, des formations pour les membres des conseils citoyens des 5 communes ont été conduites par Trajectoires Ressources, co-financées par l'État et Dijon métropole.

La programmation 2017 a été présentée aux membres des conseils citoyens avant chaque comité technique, et leur avis a été sollicité sur les projets déposés. Ils participent désormais au comité de pilotage.

LES MAISONS DU PROJET

...../// **CHENÔVE : QUARTIER DU MAIL**

La maison du projet à Chenôve est située au cœur du quartier, au sein du centre-commercial Saint-Exupéry. Le service "cohésion urbaine et sociale" de la ville de Chenôve y est située. Elle accueille les habitants tous les jours.

...../// **DIJON : QUARTIER DE FONTAINE D'OUCHE**

Pour le quartier Fontaine d'Ouche à Dijon, c'est la maison de quartier dite "La Maison-Phare" et/ou la mairie de quartier qui jouent le rôle de lieu d'information des habitants.



OBSERVATION, BILAN ANNUEL ET ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE : UNE DÉMARCHE AU BÉNÉFICE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Depuis 2008, Dijon métropole a mis en place un observatoire de la Politique de la ville alimenté par des données issues de nombreux partenaires institutionnels et associatifs (CAF, URSSAF, Mission locale, Pôle Emploi...). Il a permis la production de synthèses annuelles pour chacune des communes de la Politique de la ville, co-construites avec elles.

Se donner les moyens de pouvoir réorienter des projets ou les conforter, nécessite de consolider de manière partenariale l'observation de la situation socio-économique des quartiers, pour et avec les professionnels, les habitants et les porteurs de projets.

Les signataires du contrat de ville se sont donc engagés à observer et analyser l'impact des dispositifs et actions financés dans le cadre de la Politique de la ville, sur les réalités de vie des habitants résidant dans les quartiers prioritaires.

Pour cela, trois démarches sont initiées à partir de 2016 et se poursuivent en 2017 :

...../// **L'OBSERVATION**

Via des portraits de quartiers des 5 territoires prioritaires de la métropole, a été confiée au cabinet COMPAS-Tis et élaborée avec les communes ;

...../// **LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Réalisé annuellement, en collaboration avec le cabinet COMPAS-Tis, avec et pour l'ensemble des signataires du contrat de ville ;

...../// **LE BILAN À MI-PAROURS DU CONTRAT DE VILLE ALIMENTÉ PAR CES DIFFÉRENTS TRAVAUX**

Ces trois démarches sont complétées par des évaluations entreprises en parallèle entre les communes et le cabinet Compas-Tis, dans des domaines spécifiques. Elles s'alimentent entre elles, comme : l'analyse des besoins sociaux, le rapport sur l'habitat, des études thématiques...

Le rapport d'activités 2017 de la Politique de la ville a donc vocation à :

- Rendre compte de la mise en œuvre et des résultats du programme d'actions financées dans le cadre de l'appel à projets annuel du contrat de ville ;
- Rendre compte du plan d'actions annuel porté par les partenaires institutionnels ;
- Faire un point d'étape sur le fonctionnement de la gouvernance du contrat de ville et la mise en place des conseils citoyens.

07

OBJECTIFS 2017 DU CONTRAT DE VILLE DE DIJON MÉTROPOLE

Le contrat de ville constitue, depuis 2015, le **nouveau cadre d'action de la Politique de la ville**. Il doit permettre la **mise en œuvre d'objectifs communs** entre les différents signataires autour de 3 piliers :

- 1/ la cohésion sociale,
- 2/ le développement de l'activité économique, de l'emploi et l'accès à la formation
- 3/ le cadre de vie et le renouvellement urbain ; et de 4 objectifs transversaux : la jeunesse, l'égalité entre hommes et femmes, la lutte contre les discriminations, la citoyenneté et les valeurs de la République.

Il a aussi pour vocation de **rassembler les différents contrats** comme le NPRU (Nouveau Programme de Rénovation Urbaine), les stratégies locales de prévention de la délinquance et de tranquillité publique, le contrat local de santé, le contrat territoire lecture... conclus par les collectivités avec leurs partenaires de la Politique de la ville.

Pour décliner l'ensemble des projets du contrat de ville, les partenaires ont mobilisé **16 472 550 € en 2017** (cf tableaux de financement chapitre 10). Les tableaux de bord des actions 2017 de ce programme sont présentés par territoire et par objectif dans le présent rapport. La programmation 2017 est présentée en annexe.

10 objectifs forts ont été fixés en comité de pilotage pour l'année 2017 :

- **Poursuivre les actions menées sur le cadre de vie** dont la mise en place d'un groupe technique sur la GUSP à l'échelle des 5 communes ;
- **Poursuivre le nouveau programme de renouvellement urbain** : pour 2017, signer les conventions pour les deux quartiers concernés ;
- **Développer la gouvernance territoriale** en confortant l'articulation entre Dijon métropole, les communes, et les représentants des habitants issus des conseils citoyens au sein des différentes instances de pilotage. Des formations sont mises en place pour les membres des conseils citoyens ;
- **Assurer la tranquillité publique et résidentielle dans les quartiers prioritaires**, par la mise en place, notamment avec les bailleurs et les communes, d'un dispositif de médiation sociale : **Grand Dijon Médiation actif depuis août 2016**. Poursuivre parallèlement une réflexion sur la prévention de la délinquance et la prévention de la radicalisation à l'échelle intercommunale pour in fine trouver une articulation entre médiation, prévention de la délinquance et police de proximité ;
- **Mettre en œuvre le plan d'actions réalisé dans le cadre de l'étude sur le développement économique et les commerces de proximité** conduite en 2016 dans les quartiers prioritaires, dans la perspective de revitaliser ces quartiers, d'y restaurer une vie économique et, à terme, de procéder à une recomposition urbaine en transformant leur image ;
- **Poursuivre le développement du plan d'action du contrat local de santé** ;

- **Décliner la convention culture et territoires** élaborée en étroite collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'Éducation nationale et les communes ;
- **Poursuivre le travail engagé dans les groupes Emploi** (via le Service Public de l'Emploi de Proximité) **et Éducation** (en partenariat avec l'Éducation nationale et la CAF21) qui ont débuté en 2016 ;
- **Impulser la réflexion et engager des démarches à partir des 4 enjeux transversaux ;**
- **Développer une instance d'observation/évaluation en continu des plans d'actions** du contrat de ville qui améliorera le suivi des actions et politiques publiques menées, pour les conforter ou les réorienter.



MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DES OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE

Pour sortir de la logique de guichet et/ou de soutien au seul fonctionnement d'associations, Dijon métropole, en concertation avec l'État, la Région et les communes, souhaite s'engager dans le soutien de projets **communs avec une réelle portée intercommunale** (Ex : passerelle emploi, les Ateliers Sociaux Linguistiques, les chantiers éducatifs, ...). Des projets qui permettent notamment de mobiliser des fonds du FSE par exemple, compte tenu de la raréfaction des financements classiques.

En 2017, les partenaires du contrat de ville ont poursuivi le financement des projets engagés en 2016 au titre du contrat de ville. Ainsi, il a été décidé lors du comité de pilotage de :

1. **Maintenir une programmation en début d'année civile** via un appel à projets plus ciblé ;
2. **Réserver une partie de l'enveloppe annuelle pour des projets qui mériteraient une analyse plus approfondie** et pour lesquels un démarrage pourrait avoir lieu en cours d'année ;
3. **Développer un plan d'actions en continu**, sur toute la période du contrat de ville 2015-2020, avec la mise en place de conventions pluri-partenariales d'objectifs sur 3 ans, avec certaines associations structurantes.

Ce sont donc deux modalités de mise en œuvre d'actions du contrat de ville qui sont utilisées pour déployer le contrat de ville :

- a) **Un appel à projet** qui peut faire l'objet de 2 programmations annuelles : une programmation en début d'année civile et une en fin d'année, pour financer des actions qui favorisent le raccrochage des quartiers prioritaires ;
- b) **Un plan d'actions en continu**, fixé par les signataires sur la durée du contrat, qui comprend : le Programme de Réussite Éducative, la stratégie de peuplement, la médiation, l'accès aux droits, le soutien aux dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, le Contrat Territoire Lecture, le Contrat Local de Santé, **qui interpellent le fonctionnement des pouvoirs publics**. Il comprend aussi la contractualisation avec des associations structurantes sur les quartiers via des conventions pluripartenariales et pluriannuelles.

Des équipes dédiées dans chaque ville sont au service des quartiers prioritaires.

L'APPEL À PROJETS ANNUEL

L'appel à projets annuel du contrat de ville a vocation à soutenir des projets de développement social/urbain, en faveur des habitants des quartiers prioritaires et de veille de la métropole, dans l'objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement, entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Pour qu'un projet soit retenu, il convient qu'il réponde aux 7 critères d'éligibilité indiqués dans l'appel à projet.

Le contrat de ville a fait l'objet, en 2017, de **deux programmations organisées selon le calendrier suivant** :

14 DÉCEMBRE 2016	Ouverture du site internet Dépôt des dossiers
23 JANVIER 2017	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS
FIN JANVIER 2017	Instruction des dossiers déposés
1 ^{ER} MARS 2017	Comité technique
15 MARS 2017	Comité de pilotage Évaluation et validation de la programmation 2017
NOVEMBRE 2017	Dépôt de projets - Seconde session Financement de projets identifiés par les partenaires

Les porteurs de projet doivent proposer des actions qui s'inscrivent dans les axes prioritaires identifiés (entrées thématiques et/ou entrées territoriales). **Elles viennent en complément du droit commun.**

Toute action reconduite est évaluée sur la base d'un guide d'entretien (diagnostic, évaluation et résultats obtenus). Il constitue le support d'un échange avec les partenaires financeurs, lors d'une rencontre en novembre/décembre de chaque année. Le guide d'entretien est envoyé par Dijon métropole aux porteurs de projet.

Une seconde programmation, en fin d'année 2017, a permis de financer des projets qui peuvent ainsi émerger tout au long de l'année et être expérimentés sans attendre la programmation de l'année suivante.

À ce titre, trois actions ont été engagées :

PILIER	PROJET	OPÉRATEUR
DEVECO / EMPLOI / FORMATION	Le dispositif passerelle emploi	Acodège
	Outil digital, expérimentation sur Longvic et Chenôve	Créativ'
	Soutien à la plate forme mobilité pour les jeunes	Mission Locale

LE DISPOSITIF PASSERELLE POUR L'EMPLOI

Depuis 2016, Dijon métropole a préfiguré, avec des partenaires du contrat de ville (État, Région, communes, Mission locale, MDEF, Pôle emploi) une convention avec l'association Acodège pour :

- Favoriser la mise en réseau des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle pour ensemble lutter contre la désaffiliation sociale de ces jeunes, lutter contre les discriminations à l'emploi et contribuer à l'inclusion sociale ;
- Définir le cadre, les modalités et les moyens utiles pour mettre en œuvre ce projet, constituer une équipe de 3 éducateurs spécialisés, employés par l'Acodège, association porteuse du projet.
- Les objectifs de ce projet vis-à-vis des jeunes portent sur :
 - × la remobilisation des jeunes marginalisés ou en risque de le devenir ;
 - × la création d'une relation éducative et repérer ce qui a fait rupture dans le parcours de chaque jeune ;
 - × le soutien à l'élaboration d'un projet professionnel réaliste ;
 - × l'accroissement du degré d'employabilité de chacun en levant les freins sociaux ;
 - × la conduite des jeunes à s'inscrire dans le droit commun en leur proposant des solutions concrètes d'insertion.

Cette action concerne 50 à 60 jeunes par éducateur et par an, âgés de 16 à 25 ans, issus des quartiers de la Politique de la ville. Les éducateurs sont répartis, pour l'exercice de leurs missions, de manière équilibrée sur les différents territoires, en fonction de la typologie sociodémographique de chaque quartier. Toutes les situations de ces jeunes seront abordées dans les instances de "coordination emploi" des territoires.

OUTIL DIGITAL, EXPÉRIMENTATION SUR LONGVIC ET CHENÔVE

Une convention entre Dijon métropole et Créativ' a été établie pour soutenir la convergence entre les projets métropolitains au titre du Contrat de ville et l'action concernant l'outil digital d'expérimentation sur Longvic et Chenôve engagée par CREATIV 21.

L'objectif stratégique de ce projet est d'accompagner les entreprises dans le développement de leurs activités en travaillant sur le levier RH. Pour cela, le territoire souhaite lancer une expérimentation permettant d'apprécier dans quelle mesure la mise à disposition des entreprises d'un outil RH digitalisé est de nature :

- d'une part, à adapter leurs pratiques RH aux nouveaux outils de la gestion des ressources humaines ;
- et, d'autre part, à faire évoluer leurs pratiques pour les adapter à la réalité du marché du travail et du vivier de compétences présent sur le territoire.

SOUTIEN À LA PLATE FORME MOBILITÉ POUR LES JEUNES

La plate forme mobilité propose d'agir sur la mobilité des jeunes en les accompagnant sur un parcours complet depuis le repérage des freins jusqu'à l'autonomie dans leur mobilité, en étroite relation avec les conseillers de la mission locale afin de donner de la cohérence dans le suivi des jeunes.

20 jeunes sont accompagnés par la Mission locale.

Objectifs de l'action :

- permettre aux jeunes d'accéder à l'emploi ou à la formation en agissant sur leur mobilité ;
- repérer et lever les freins à la mobilité ;
- proposer des actions en fonction de leurs besoins ;
- faciliter l'acquisition de l'autonomie et à une mobilité durable ;
- agir sur leurs représentations de la mobilité et sensibiliser aux modes de déplacements doux.

La plate forme mobilité propose plusieurs actions :

- le bilan de compétences mobilité cartographie des atouts et des freins et de faire des préconisations ;
- l'animation d'ateliers collectifs généralistes ou thématiques ;
- le financement du permis AM (ex BSR) ;
- la location de scooters à moindre coût ;
- l'accompagnement à la recherche de financement pour le permis B et/ou l'achat d'un véhicule (vélo, scooter, voiture) ;
- toutes autres actions qui s'avèreraient nécessaire en fonction d'un besoin spécifique.

UN PLAN D' ACTIONS EN CONTINU

Au titre de la Politique de la ville, plusieurs dispositifs d'agglomération concourent à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires, comme :

PILIER	DISPOSITIF	PORTEUR(S) DE PROJET	ÉTAT DE RÉALISATION
COHESION SOCIALE	Le programme de réussite éducative	Dijon métropole, villes et État	Engagé depuis 2006
	La convention culture et territoires	Dijon métropole et DRAC	Signé en décembre 2016
	Le Contrat local de santé	Dijon métropole et ARS	Signé en novembre 2016
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	La médiation - AGDM	Dijon métropole/ Bailleurs/villes/ Prestataire : Association AGDM	Créée en août 2016
	L'Accès aux droits	ADAVIP, CDAD, Maison de la Justice et du Droits, LARPE, Solidarités femmes 21	Subventions annuelles Conventions sur 3 ans pour SF21
	Le diagnostic peuplement	Dijon métropole	Réalisé au 1 ^{er} semestre 2016
	L'accompagnement des ménages en difficulté	État/CD21/Dijon métropole/Villes/bailleurs Prestataire : SDAT	Convention 2016-2018

PILIER	DISPOSITIF	PORTEUR(S) DE PROJET	ÉTAT DE RÉALISATION
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	NPNRU : Le Mail à Chenôve et Fontaine d'Ouche à Dijon	Dijon métropole	Protocole de préfiguration signé le 2 décembre 2016
	Eco-réhabilitation des logements sociaux	Dijon métropole, Conseil régional bailleurs	Engagé depuis 2015
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET ACCES A LA FORMATION	Accès/retour à l'emploi	Creativ'	Convention annuelle
		Mission locale	Convention annuelle
		École de la 2 ^{ème} chance	Convention annuelle
	Économie sociale et solidaire	BGE, L'ENVOL, ADIE, Pôle d'économie Solidaire, UDMJC	Subventions annuelles
Étude sur les commerces de proximité	Dijon métropole	À développer	
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	Formations	Trajectoires ressources	Convention annuelle



CHIFFRES CLÉS POUR 2017

5 communes sont concernées par le contrat de ville : Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant. Dont 5 quartiers sont prioritaires :

- Chenôve : le Mail ;
- Dijon : Grésilles et Fontaine d'Ouche ;
- Longvic : le Bief du Moulin ;
- Talant : le Belvédère.

Et, 2 quartiers sont en veille active :

- Longvic : Guynemer ;
- Quetigny : Centre ville.

**NOMBRE D'HABITANTS DANS CES QUARTIERS : 20 600 HABITANTS QUI
REPRÉSENTENT 6 % DE LA POPULATION DE DIJON MÉTROPOLE**

COMPARAISON AVEC 2016

QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE	BILAN 2016		BILAN 2017	
	POPULATION QPV NOMBRE	POPULATION QPV %	POPULATION QPV NOMBRE	POPULATION QPV %
CHENÔVE - LE MAIL	4 887	24 %	4 930	24 %
DIJON - FONTAINE D'OUCHÉ	7 466	37 %	7 260	35 %
DIJON - GRÉSILLES	4 333	21 %	4 530	22 %
LONGVIC - LE BIEF DU MOULIN	1 192	6 %	1 190	6 %
TALANT - BÉLVÉDÈRE	2 576	3 %	2 670	3 %
TOTAL	20 454	100 %	20 580	100 %

Ces chiffres sont une estimation au 01/01/14 pour le bilan 2016 et au 01/01/2015 pour le bilan 2017 à partir des données 2013 de l'INSEE et du CGET et des données 2015 de l'INSEE (à l'Iris)

COMPARAISON AVEC 2016

COMMUNE	PAUVRETÉ QPV 2016 - NOMBRE	PAUVRETÉ QPV 2016 - %	PAUVRETÉ QPV 2017 - NOMBRE	PAUVRETÉ QPV 2017 - %
CHENÔVE - LE MAIL	1 857	38 %	1 880	38,1 %
DIJON - FONTAINE D'OUCHÉ	2 762	37 %	2 790	38,4 %
DIJON - GRÉSILLES	2 037	47 %	2 020	44,6 %
LONGVIC - LE BIEF DU MOULIN	501	42 %	470	40,0 %
TALANT - BÉLVÉDÈRE	876	34 %	1 010	37,6 %
TOTAL	8 032	100 %	8 170	100 %

TAUX DE PAUVRETÉ : 40 % DANS LES QPV, SOIT 3 FOIS PLUS QU'EN MOYENNE SUR DIJON MÉTROPOLE

Les taux de pauvreté représentent la part des personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60% du revenu médian national (soit un niveau de vie inférieur à **1 008 € par mois et par unité de consommation en 2014**).

Compte tenu de la prise en compte des structures familiales (nombre d'unités de consommation) :

- une personne seule est pauvre si elle vit avec moins de 1 008 € par mois ;
- un couple sans enfant à charge est pauvre s'il vit avec moins de 1 512 € par mois en cumulant l'ensemble des ressources du ménage ;
- une famille monoparentale avec un enfant est pauvre dès lors qu'elle présente un niveau de vie inférieur à 1 310 € par mois ;
- un couple avec deux enfants est pauvre si la somme des ressources du ménage n'atteint pas 2 117 € par mois.

REPÈRES-COMPARAISONS

- Taux de pauvreté médian des QPV de France : 41% ;
- 75% des QPV ont un taux de pauvreté plus faible, 25% un taux plus élevé ;
- 15% des QPV ont un taux de pauvreté plus faible, 85% un taux plus élevé.

Pour animer le contrat de ville en 2017, de nombreuses réunions partenariales ont été organisées à l'échelle de l'agglomération et ont mobilisé les représentants institutionnels, des techniciens et élus et des habitants (instances de gouvernance, réunions partenariales).

S'y ajoutent les interventions des acteurs de terrain présents à l'échelle de chaque quartier.

LA PROGRAMMATION 2017 EN QUELQUES CHIFFRES

-/// Sur 96 projets déposés, **79 actions ont été réalisées** ;
-/// Soit **42 porteurs de projets différents** (contre 34 en 2015 et 42 en 2016) ;
-/// **Les associations ont porté 63 % des actions** contre 59% en 2016 ;
-/// **62% des actions relèvent principalement du pilier cohésion sociale** (contre 47 % en 2016). De nouveau le pilier cohésion sociale est majoritairement financé par rapport aux 2 autres ;
-/// **18% des projets sont rattachés au pilier cadre de vie et renouvellement urbain** (contre 26 % en 2016) ;
-/// **16% au pilier développement économique et accès à l'emploi** (contre 19 % en 2016) ;
-/// **33 % des projets sont destinés à la jeunesse** contre 37 % en 2016.

La confrontation de ces données avec celles des réalisations 2016 indique **un déséquilibre dans la programmation** entre les piliers, avec une évolution à la baisse de la part des actions relevant des piliers cadre de vie et développement économique, et une hausse de celles relevant de la cohésion sociale, revenant au même niveau qu'en 2015 (47% des actions menées en 2016, 62% de celles menées en 2015).

En 2017, l'orientation stratégique visant à concourir à la réussite éducative (pilier cohésion sociale) est celle qui est la plus investie par les porteurs de projet, regroupant ainsi un tiers des actions (pour 27% des financements). C'est l'objectif visant à renforcer l'accès et l'adaptation aux services qui a reçu le plus de financements (29%), pour un quart des actions. L'objectif visant à améliorer la qualité du cadre de vie des habitants regroupe 15% des actions pour 22% des financements.

10 TABLEAUX DE FINANCEMENT

DIJON MÉTROPOLE

Dans un contexte de financements contraint, Dijon métropole, au titre de la programmation 2017, a néanmoins maintenu sa dotation par rapport à 2016 avec un budget de 12 107 884 € réparti comme suit :

CRÉDITS SPÉCIFIQUES		
PROJETS	FINANCEMENT	OBSERVATIONS
PROGRAMMATION 2017	183 550 €	
SDAT	407 200 €	dont 70 000 € des bailleurs
MDEF	410 000 €	dont 210 000 € pour le PLIE
MISSION LOCALE	120 000 €	
ACCÈS AUX DROITS (Solidarités femmes 21, LARPE, ADAVIP 21, Maison de la justice et du droit (MJD), Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD))	26 184 €	
EMPLOI/ÉCONOMIE SOLIDAIRE	31 000 €	
ASSOCIATION GRAND DIJON MÉDIA- TION (AGDM)	220 000 €	
ÉCOLE DE LA 2 ^{ÈME} CHANCE	15 000 €	
PRE	18 333 €	
CLS	7 572 €	1 ^{er} acompte étude CLS
CTL	3 816 €	
DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE (DSC)	10 567 249 €	
OBSERVATOIRE ET ÉTUDES - POLITIQUE DE LA VILLE	97 980 €	
TOTAUX	12 107 884 €	

Les crédits liés au NPNRU sont des crédits pluriannuels. Ils sont donc inscrits l'année du conventionnement mais sont ensuite déclinés pendant la durée de la convention ou du protocole de préfiguration.

LE PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITÉ

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI), les communautés urbaines signataires d'un contrat de ville et n'ayant pas élaboré de pacte financier et fiscal de solidarité doivent obligatoirement mettre en place une dotation de solidarité communautaire (DSC).

Pour ce qui concerne Dijon métropole, le Conseil de communauté a défini, par délibération du 18 décembre 2003, les modalités de répartition de la dotation de solidarité communautaire (DSC), divisée en deux parts :

- **une part forfaitaire**, reprenant les montants versés à chaque commune l'année précédente ;
- **une part péréquée**, constituée de la croissance de l'enveloppe de la DSC par rapport à l'année précédente, répartie selon les critères suivants :
 - × population à 25% ;
 - × logement social à 50% ;
 - × potentiel fiscal à 25%.

Concernant le montant à répartir entre les communes sur l'année, il est proposé, dans un contexte législatif par ailleurs très mouvant en 2017, sur différents paramètres budgétaires concernant les collectivités locales, une stabilité de l'enveloppe par rapport à 2016, soit un montant total de 13 401 616 €.

Concernant la répartition de cette somme entre les communes, il est proposé de maintenir les mêmes modalités qu'en 2016, avec une DSC composée de la seule part forfaitaire.

Pour les 5 communes de la Politique de la ville, la DSC est répartie comme suit :

COMMUNE	DSC 2017
CHENÔVE	958 257 €
DIJON	7 319 255 €
LONGVIC	1 010 989 €
QUETIGNY	884 532 €
TALANT	394 216 €
TOTAL	10 567 249 € (79 %)

LES PARTENAIRES DU RENOUVELLEMENT URBAIN

Dans le cadre du protocole de préfiguration de la convention de renouvellement urbain, le plan de financement est le suivant :

PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE	MONTANT DE FINANCEMENTS DÉDIÉS AU CONTRAT DE VILLE
ANRU	1 445 238,00 €
CONSEIL RÉGIONAL	30 500,00 €
COMMUNES	59 000,00 €
GRAND DIJON	144 590,00 €
ANAH	76 590,00 €
CAISSE DES DÉPÔTS	50 000,00 €
ÉTAT	10 000,00 €
BAILLEURS	551 888,00 €

Les opérations financées dans ce cadre se sont déroulées sur la période 2016-2018.

LES AUTRES PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE

De la même manière, les différents partenaires du contrat de ville ont maintenu, sur 2017, leurs engagements.

PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE	MONTANT DE FINANCEMENTS DÉDIÉS AU CONTRAT DE VILLE
ETAT (CONTRAT DE VILLE + SDAT + PRE)	850 000,00 € pour l'État, voire 890 000 € après dégel de crédits attendus prochainement et avant compléments liés aux dispositifs de réussite éducative (cordées et internats de la réussite, parcours d'excellence...). Cette dotation inclut les actions SDAT, PRE, VVV et l'accompagnement des conseils citoyens avec un fléchage renforcé sur le droit commun estimé à plus de 6 millions d'euros annuels ;
CONSEIL RÉGIONAL	231 880 €
COMMUNES	924 770 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	49 600 €

PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE	IMPACT FINANCIER DE LA CAF SUR LES QPV (DROIT COMMUN)
SOLVABILISATION DES FAMILLES : Prestations versées (éducation, aides au logement, Minima sociaux)	4 874 315 €
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL : Accompagnement financier des collectivités et associations porteuses de projet	Plus de 6 666 000 € versés au bénéfice des habitants des QPV de la communauté urbaine
AIDES AUX FAMILLES : aides financières, aide aux temps libre	Environ 32 000 €
INTERVENTION DES PROFESSIONNELS CAF : réfèrent politique de la ville, travailleurs sociaux, accès aux droits, médiatrices familiales, chargés de conseil et de développement, coordinateur parentalité, professionnels du centre social des Grésilles etc...	Environ 1 116 000 €

...../// **SOIT UN TOTAL DE 12 688 315 € AU TITRE DU DROIT COMMUN**

RAPPORT D'ACTIVITÉS

POUR CHACUN DES TROIS PILERS DU CONTRAT DE VILLE

EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACCÈS À LA FORMATION

Les quartiers prioritaires de Dijon métropole sont **essentiellement résidentiels**. Ils accueillent peu d'emplois alors que la communauté urbaine présente 33 000 emplois de plus que d'actifs occupés.

TAUX DE POLARISATION (Emplois au lieu de travail / Actifs occupés au lieu de résidence)	2009	2014
TOTAL DIJON MÉTROPOLE	1,3	1,3
DIJON	1,3	1,4
AUTRES COMMUNES DE 9000 HAB. ET +	1,3	1,2
COMMUNES DE MOINS DE 9000 HAB.	0,9	1,1
QUARTIERS PRIORITAIRES	0,4	-
BOURGOGNE	1,0	1,0

Source : Observatoire de la cohésion sociale du Grand Dijon - COMPAS - nov. 2017 (Insee RP2009-2014, CLAP2009 pour les QPV, non disponible en 2014)

Par ailleurs, on constate une inadéquation entre les besoins des entreprises et les profils des demandeurs d'emploi. Dans un contexte de crise où les emplois se tertiarisent et se maintiennent difficilement dans le secteur industriel, ce décalage est d'autant plus marqué dans les quartiers prioritaires. **En effet, si le niveau de qualification des habitants des quartiers prioritaires progresse, l'écart avec le territoire communautaire reste très important.**

Les quartiers prioritaires se distinguent de Dijon métropole par le faible niveau de formation de ses habitants. Ils accueillent très peu de personnes à haut niveau (bac + 2 ou +). À l'échelle de Dijon métropole comme à celle des quartiers, les femmes sont davantage formées que les hommes mais accèdent moins souvent à des postes à responsabilité.

...../// COMPARAISON AVEC 2016

PART DES 15 ANS ET PLUS NON SCOLARISÉS AYANT AU MOINS UN BAC+2 (%)	FEMMES		HOMMES	
	2009	2014	2009	2014
TOTAL DIJON MÉTROPOLE	31%	33.6%	30.1%	32.6%
DIJON	34.3%	36.6%	33.5%	36%
QUARTIERS PRIORITAIRES	12.1%	14%	11.3%	14.1%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	20.3%	23.5%	18.5%	21%

Source : Observatoire de la cohésion sociale de Dijon Métropole - COMPAS - Novembre 2017 (Insee RP2009-2014)

Si la part des actifs augmente dans les quartiers prioritaires, **le taux de chômage s'accroît également**, touchant particulièrement les femmes, les jeunes, les plus de 45 ans et les publics exposés aux freins à l'emploi.

Le taux d'activité des habitants des quartiers prioritaires est plus faible (79,5% pour les femmes et 91,6% pour les hommes) que celui de l'ensemble des habitants de Dijon métropole (89,6 et 94,3%) et de la France métropolitaine (87,2 et 94,2%). Toutefois, **l'écart est beaucoup plus important pour les femmes** (plus de 10% d'écart entre les quartiers prioritaires et l'échelle Dijon métropole) que pour les hommes (moins de 3% d'écart), ce qui montre que les habitantes des quartiers prioritaires souffrent d'un accès plus limité encore que les hommes à l'emploi.

INÉGALITÉS D'ACCÈS À L'EMPLOI

TAUX D'ACTIVITÉ DES 25-54 ANS (%)	FEMMES		HOMMES	
	2009	2014	2009	2014
LE MAIL	77.8%	80.4%	94.7%	91.8%
FONTAINE D'OUCHE	79.1%	75.9%	94.7%	92.3%
GRÉSILLES	75%	79.4%	92.2 %	89.8%
LE BIEF DU MOULIN	73.8%	79.2%	90.5%	92%
LE BELVÉDÈRE	83.9%	83.9%	95.4%	93.4%
QUARTIERS PRIORITAIRES	78.4%	79.5%	94%	91.6%
TOTAL DIJON MÉTROPOLE	88.8%	89.6%	94.9%	94.3%
FRANCE MÉTROPOLITAINE	85.6%	87.2%	94,3%	94.2%

Source : Observatoire de la cohésion sociale du Grand Dijon - COMPAS - Novembre 2017 (Insee RP2009-2014)

Enfin, il semble que les jeunes diplômés des quartiers prioritaires soient victimes de discriminations dans la recherche de stages ou dans les processus de recrutement. Si la problématique de la discrimination est bien prise en compte au niveau scolaire, peu d'interventions sont menées dans le domaine de l'emploi.

Les quartiers prioritaires de Dijon métropole connaissent un taux de chômage plus important que le reste de l'agglomération et un fort déficit en activité économique. L'emploi, le développement économique et la formation sont donc des enjeux forts pour ces quartiers.

Le contrat de ville vise donc à réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes.

Pour cela, le pilier emploi, développement économique et formation fixe 5 orientations stratégiques :

1. Favoriser les actions de remédiation vers l'emploi ;
2. Renforcer l'articulation entre besoin de recrutement des entreprises et demandeurs d'emploi ;
3. Favoriser le parcours des demandeurs d'emploi (SPEL/IAE/Entreprises) ;
4. Dynamiser l'offre commerciale ;
5. Favoriser la création d'activités des habitants dans les quartiers.

ÉVOLUTION DE LA SITUATION DANS LES QPV

Via la politique de la ville, les quartiers prioritaires bénéficient en complément de moyens spécifiques et de modalités d'interventions innovantes :

- **Un groupe technique emploi** des acteurs de l'emploi est mis en place en 2016 ;
- **Des modalités d'accompagnement renforcées des jeunes** sont développées : Passerelle emploi, chantiers éducatifs, 100 chances/100 emplois, Coordination emploi/GSE, Ecole de la 2ème chance... ;
- **Un accent particulier est mis sur la levée des freins à l'emploi** (maîtrise de la langue (Cesam), modes de garde, aide à la formation permis de conduire, ...) ;
- **Un soutien à la création d'entreprises** (BGE, Bourgogne active, Adie, ...).

QUELQUES CHIFFRES (DONNÉES DIRECCTE 2017)

EMPLOIS D'AVENIR 2017

En moyenne, une soixantaine de résidents des QPV de la communauté urbaine a bénéficié d'un emploi d'avenir soit 36,5 % contre 15,6% initialement prévus en 2017.

CAE 2017 (CONTRATS AIDÉS DU SECTEUR NON MARCHAND)

L'objectif QPV pour les CAE n'a pas été atteint en 2017.

En 2017, les bénéficiaires de CAE issus des QPV représentaient 114 personnes contre 162 en 2016.

CIE 2016 (CONTRATS AIDÉS DU SECTEUR MARCHAND)

Alors que les objectifs QPV pour les CIE n'avaient pas été atteints en 2015 et 2016, en 2017, le réalisé QPV a dépassé l'objectif.

Il s'agissait en 2017 de 18 bénéficiaires issus des QPV sur un total de 127 bénéficiaires de CIE (2015 : 47 bénéficiaires issus des QPV, en 2016, 23 bénéficiaires)

MISSION LOCALE DE DIJON

La Convention Pluriannuelle d'Objectifs : les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, dans le cadre de leur mission de service public pour l'emploi, ont pour objet d'aider les jeunes de seize à vingt cinq ans révolus à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. **En moyenne, chaque année près de 17% des jeunes accompagnés sont issus des QPV. Le montant de la CPO a donc été proratisé à hauteur de 17% des QPV.**

CPO QPV 2017	227 606 €	17% des jeunes accompagnés sont issus des QPV
GARANTIE JEUNES	684 480 €	93 jeunes accompagnés

...../// **CLAUSES D'INSERTION**

PARTICIPANTS	TOTAL	% QPV	NB DE PARTICIPANTS	% MARCHÉS BTP	NB DE PARTICIPANTS MS	% QPV MARCHÉS DE SERVICES	% EMBAUCHES TOTALES	% EMBAUCHES QPV
2017	728	17 %	149	22 %	590	14.5 %	54 personnes : 7 %	28 %
BUDGET 2017 :	TOTAL : 339 514 € DONT 56 020 € POUR LES QPV							

...../// **PRISE EN CHARGE DES CONTRATS AIDÉS EN FAVEUR DES HABITANTS DE QPV 2017**

La prise en charge de l'État relative aux contrats aidés oscille entre 2 millions et 2,2 millions chaque année.

...../// **PLIE**

PLIE	NB PERSONNES EN PARCOURS	NB DE QPV EN PARCOURS	% QPV EN PARCOURS	NB D'ENTRÉES	NB D'ENTRÉES QPV	% ENTRÉES QPV	NB DE SORTIES POSITIVES	NB DE SORTIES POSITIVES QPV	% SORTIES POSITIVES QPV
2017	1 291	371	28 %	494	154	31 %	289	74	26 %

...../// **FORMATION**

Volume des entrées en formation (AES) en 2017, en Côte d'Or, tous financeurs.

DEP 21	4 101
DONT DE EN QPV	345
% DE DE ENTRÉS EN FORMATION EN QPV	8 %

...../// **CRÉATION D'ENTREPRISE**

Volume DE Créateurs d'entreprise (CEN) en Côte D'or en 2017

	2017
DEP 21	787
DONT DE EN QPV	22
% DE CEN EN QPV	3 %

Volume DE Créateurs d'entreprise (CEN) en Bourgogne Franche-Comté en 2017

	2017
BFC	4 676
DONT DE EN QPV	190
% DE CEN EN QPV	4 %

...../// **ACTIONS FINANCIÉES PAR LA DIRECCTE EN 2017**

ACTIONS	CRÉDITS DIRECCTE DÉDIÉS AUX QPV
CONTRATS AIDES	2 052 927 €
CPO	227 606 €
ACC GJ	148 800 €
ALLOC GJ	535 680 €
ALLOC PACEA	51 813 €
E2C	36 075 €
REVITALISATION	122 205 €
CLAUSES	56 020 €
PLIE	366 508 €
IAE	985 611 €
PLATEFORME MOBILITE	48 287 €
TOTAL	4 631 532 €

// ACTIONS MISES EN ŒUVRE AU TITRE DE CE PILIER DANS LA PROGRAMMATION 2017

PROJETS SOUTENUS SUR LES TERRITOIRES :

ACTIONS	NOMBRE DE PROJETS
COUVRANT TOUS LES TERRITOIRES	7
COUVRANT UN SEUL QUARTIER	5
COUVRANT UNE SEULE COMMUNE	5

QPV ET QVA	NOMBRE DE PROJETS
QPV DIJON : LES GRÉSILLES	7
QPV DIJON : FONTAINE D'OUICHE	7
QPV LONGVIC : BIEF DU MOULIN	7
QPV CHENÔVE : LE MAIL	8
QPV TALANT : LE BELVÉDÈRE	8
QVA QUETIGNY : CENTRE VILLE	8
QVA LONGVIC : GUYNEMER	7

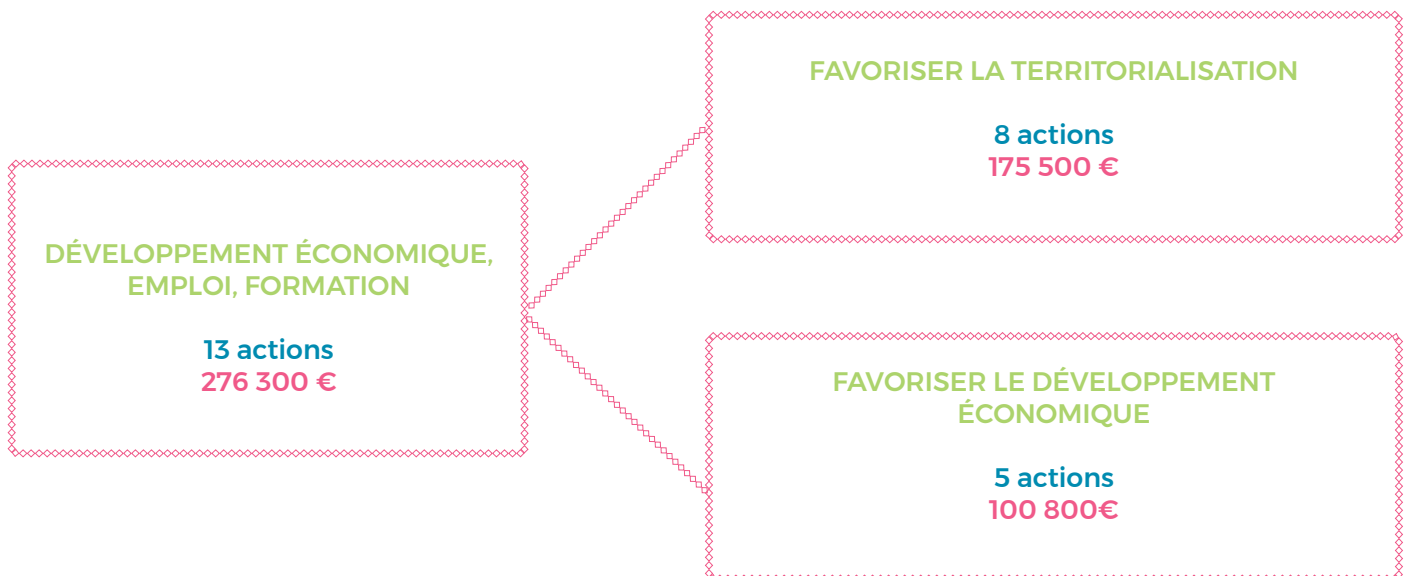
PORTEURS DE PROJETS SOUTENUS :

FAVORISER LA TERRITORIALISATION DE LA POLITIQUE EMPLOI INSERTION	
RÉSEAU EMPLOI ADULTES	Ville de Talant
ACTION COLLECTIVE DE MOBILISATION COMPLÉMENTAIRE AUX ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS DES JEUNES	Ville de Talant
PASSERELLE VERS L'EMPLOI	Acodège
INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE PAR LE BIAIS DU CHANTIER DE MAÇONNERIE PAYSAGÈRE PASSERELLE VERS L'EMPLOI	Sentiers
EMPLOI ET INSERTION DE JEUNES RÉSIDANT DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES POLITIQUE DE LA VILLE	Ville de Chenôve
START AGAIN	Amis mots
DISPOSITIF 100 CHANCES 100 EMPLOIS	Talents campus
J'ENTREPRENDS À QUETIGNY	Ville de Quetigny

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LES QUARTIERS	
ENTREPRENEURIAT DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES, UN POTENTIEL À RÉVÉLER	BGE Perspectives
FAVORISER LA CRÉATION D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DANS LES QUARTIERS	Association pour le droit à l'initiative économique
CHANTIERS ÉDUCATIFS	Maison Phare
MADE IN BLOC : DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL D'APPUI AU FINANCEMENT DES ENTREPRENEURS DES QUARTIERS	Bourgogne Active
ACCÈS À L'EMPLOI ET À L'INSERTION SOCIALE PAR LA MISE EN PLACE DE CHANTIERS ÉDUCATIFS	Ville de Quetigny

FINANCEMENTS ALLOUÉS VIA L'APPEL À PROJETS SUR LE PILIER EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

Le montant des subventions allouées pour couvrir les demandes de subvention faites au titre du pilier emploi, développement économique et formation de l'appel à projets contrat de ville :



16% des actions sont dédiées au pilier emploi, développement économique et accès à la formation.
10% des financements du contrat de ville sont dédiés au pilier emploi, développement économique et accès à la formation.

BILAN ET PERSPECTIVES :

En matière d'emploi, de développement économique et d'accès à la formation, les habitants des quartiers prioritaires bénéficient de la mobilisation du droit commun dont ils constituent l'un des publics prioritaires pour tous les partenaires.

De l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi sur les quartiers prioritaires de l'agglomération présentée par Pôle emploi il en ressort, pour 2017 :

- la demande d'emploi de Catégorie A au 31 décembre 2017 : 2 225 demandeurs d'emploi CAT A se trouvaient en zone QPV sur les 17743 de CAT A du bassin dijonnais ce qui représente 12,5%.
- Sur les 1502 demandeurs d'emploi entrés en formation en 2017, 195 étaient résidant QPV soit 13%.
- 93 demandeurs d'emploi en QPV étaient en CUI CAE.

Le plan d'actions emploi pour 2017 compte 13 actions financées au titre du contrat de ville, qui viennent renforcer les actions de droit commun.

COHÉSION SOCIALE

Les quartiers prioritaires de Dijon métropole concentrent diverses problématiques sociales comme :

- Dans les quartiers prioritaires, la part des mineurs parmi l'ensemble de la population apparaît la plus élevée (24% dans les quartiers prioritaires contre 18% à l'échelle de Dijon métropole et 20% pour la Bourgogne). Toutefois, cette population jeune cohabite avec une population de seniors presque aussi importante qu'à l'échelle intercommunale (21% de plus de 60 ans dans les quartiers contre 23% pour Dijon métropole) ;
- Les jeunes de 18-24 ans sont sous-représentés sur les quartiers prioritaires (seulement 10% de la population) par rapport à l'échelle de Dijon métropole (15%). Cela tend à montrer que les jeunes qui ont la capacité de prendre leur autonomie le font ailleurs. Restent sur les quartiers prioritaires les jeunes les plus fragilisés, vivant chez leurs parents le plus souvent ;
- Les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires de Dijon métropole présentent des difficultés scolaires mais de manière plutôt moins marquée que la moyenne nationale des quartiers prioritaires. Néanmoins, l'Éducation Nationale constate également un rajeunissement marqué des publics en décrochage scolaire et en rupture avec les cadres de prise en charge (familles où la relation parents-enfants se complexifie, rupture avec les structures sociales d'accompagnement, etc.) ;
- Les quartiers prioritaires bénéficient d'un maillage important en équipements et en services (centres sociaux, MJC, Maisons pour tous, équipements sportifs). Cependant, le niveau de fréquentation de ces équipements par les habitants des quartiers prioritaires eux-mêmes est faible, ce qui pose la question de la médiation ;
- La problématique de la santé mentale est particulièrement prégnante dans certains quartiers prioritaires. Elle entraîne des difficultés de voisinage et pèse sur le fonctionnement des résidences.

Le pilier cohésion sociale du contrat de ville vise à répondre à ces enjeux, en réduisant la pauvreté, en favorisant l'égal accès à la réussite éducative et à la médiation culturelle des habitants des quartiers prioritaires, en renforcer l'accès et l'adaptation aux services, avec une attention particulière pour les jeunes et les femmes.

Pour cela, le pilier cohésion sociale fixe 9 orientations stratégiques :

1. Favoriser les relations parents / enfants / institutions
2. Renforcer la fonction diagnostic en matière éducative au service d'un accompagnement global
3. Coordonner les parcours éducatifs au service de l'orientation professionnelle
4. Proposer une offre de service adaptée au vieillissement de la population
5. Favoriser la médiation dans l'accès aux services de proximité (et notamment l'offre socioculturelle et sportive)
6. Contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et renforcer l'offre de soins de proximité
7. Favoriser l'accès à la prévention des jeunes
8. Favoriser la prise en charge des situations problématiques d'hygiène dans le logement
9. Favoriser la santé des personnes âgées

ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN CONTINU AU TITRE DU PILIER COHÉSION SOCIALE

GROUPE TECHNIQUE EDUCATION :

Le groupe technique Éducation s'est réuni le 10 mars en comité de pilotage.

Le comité de pilotage, présidé par Mme Anne DILLENSEGER, conseillère déléguée aux politiques éducatives à Dijon métropole, est composé :

- des adjoints délégués à l'éducation et/ ou au PRE des Villes de Dijon, Talant, Quetigny, Chenôve et Longvic ;
- de la Directrice des Services départementaux de l'Éducation nationale ;
- du Directeur départemental de la Cohésion sociale et/ou de son représentant ;
- du Directeur de la CAF de Côte d'Or et/ou de son représentant.

Objectifs du comité de pilotage :

- veiller à la mise en œuvre des priorités éducatives du contrat de ville ;
- orienter et piloter les travaux du comité technique.

Le comité de pilotage a validé :

- la composition du comité technique ;
- les orientations pour le comité technique :

...../// **SCOLARISATION DES MOINS DE TROIS ANS**

Travail sur des commissions partenariales d'orientation vers le mode d'accueil le plus adapté à la situation de la famille et aux besoins de l'enfant ; recensement et impulsion d'initiatives/d'expérimentations pour préserver les besoins des enfants en matière de rythmes de vie ;

...../// **LA COORDINATION ÉDUCATIVE**

Poursuivre l'échange de pratiques sur les espaces parents, les mesures de responsabilisation, les PRE : présentations par des personnes ressources ; travailler sur le décrochage scolaire, invitation de Monsieur Bollotte, de la DSDEN.

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE) :

En 2017, **957 jeunes** relevant d'une prise en charge dans le cadre d'un Projet de Réussite Éducative ont été identifiés sur chaque commune, contre **913 en 2016**, soit une augmentation de 5% répartie comme suit :

- Chenôve : le Mail : 100 (-11.50%)
- Dijon : Grésilles et Fontaine d'Ouche : 543 (-1.45%)
- Longvic : Guynemer et Bief du Moulin : 96 (-5%)
- Quetigny : Centre Ville : 93 (+50%)
- Talant : Belvédère : 125 (+18%)

En 2017, la coordination PRE de Dijon métropole s'est réunie six fois avec en moyenne 5 coordinateurs PRE et les services de la DDCS. Elle a permis de poursuivre l'échange de pratiques et d'égaliser les méthodologies. Le PRE de Chenôve a par exemple, dans le cadre de la coordination de Dijon métropole, modifié ses pratiques en s'inspirant des procédures mises en œuvre dans les autres communes. Un projet de formation commune a été travaillé pour 2018. Une formation partagée avec Essonne consultants a été organisée afin d'harmoniser et d'améliorer l'utilisation de l'outil. Les services de la DDCS se sont joints aux travaux de la coordination.

Dijon métropole a financé à hauteur de 10 000 € des actions phares :

- Analyse de la pratique, à hauteur de 4 300€, pour les professionnels des PRE ;
- Des entretiens avec des psychologues dans les structures de quartier de Longvic, Quetigny, Chenôve, Dijon, Talant, à hauteur de 13 200€.
- Les communes ont co-financé ces actions phare à hauteur de 7 500 €.

Le PRE est cofinancé par l'État et les communes à hauteur de :

COMMUNES	FINANCEMENT ÉTAT	FINANCEMENT COMMUNE
CHENÔVE	85 000 €	21 764 €
DIJON	265 000 €	99 2013 €
LONGVIC	50 000 €	34 456 €
QUETIGNY	30 000 €	26 528 €
TALANT	65 000 €	36 710 €
TOTAL	495 000 €	218 671 €

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) 2016 - 2018 :

L'année 2017 a permis d'installer la dynamique intercommunale "Contrat Local de Santé" (CLS) et de poursuivre le déploiement des fiches actions sur les territoires.

Parmi les initiatives menées dans le cadre du contrat, les réalisations suivantes ont particulièrement marqué l'année de par leur caractère novateur :

- **Semaine santé organisée à Chenôve en mai** : 21 actions menées sur diverses thématiques (nutrition, santé bucco-dentaire, addictions, audition...), 637 personnes touchées ;
- **Octobre rose, campagne de promotion en faveur du dépistage organisé du cancer du sein** : déclinaison de la campagne à l'échelle des 5 communes signataires du CLS, 16 actions de sensibilisation réalisées et plus de 1 000 personnes touchées ;
- **Projet de création d'une unité d'intervention à domicile en santé mentale** : recueil des besoins auprès des professionnels du territoire accompagnant les personnes souffrant de troubles psychiques et lancement de l'étude de faisabilité ayant pour objectif de définir les missions et le cadre d'intervention de l'unité.

En termes de coordination et de gouvernance, les collaborations et le travail partenarial entre les référents santé des communes signataires, la coordinatrice du CLS et l'animatrice territoriale en santé de l'ARS ont été renforcés. Deux réunions du groupe technique ont été organisées et le comité de pilotage s'est réuni une fois.

Dans le cadre de la Conférence des financeurs de la Côte-d'Or, le Conseil Départemental a attribué à Dijon métropole une enveloppe de 50 152 € (crédits de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) pour la mise en œuvre d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie. Ces financements ont ainsi permis de soutenir, différents opérateurs (CCAS, associations...) intervenant sur cette thématique sur le périmètre du CLS.

En outre, l'ARS a financé à hauteur de 203 288 € les projets des acteurs locaux s'inscrivant dans les orientations du CLS (au titre du Fonds d'Intervention Régional).

UNE CONVENTION CADRE "CULTURE ET TERRITOIRES" 2016-2018 :

En 2017, une réunion du Comité technique s'est tenue en avril, deux réunions techniques en comité plus resserré se sont tenues en juin et en septembre. **Un plan d'actions**, impliquant les premiers partenaires naturels du CTL que sont les enseignants et les bibliothécaires, a été déterminé à partir des préconisations de **l'étude sur la lecture publique dans les quartiers Politique de la ville de Dijon métropole** finalisée en septembre 2017.

Cette étude a confirmé que les QPV concentrent plus de fragilités que les autres quartiers hors Politique de la ville : notamment en matière de pauvreté des habitants et donc de renoncement aux loisirs et à la culture, en matière de maîtrise minimale de la langue française, de scolarités plus souvent écourtées et d'une surreprésentation des familles monoparentales.

Les QPV ont tous pour atout majeur d'être dotés d'une bibliothèque implantée en leur cœur, ou en leur périphérie proche ; leurs taux d'emprunteurs parmi les habitants de ces quartiers est comparable à la moyenne de celui des résidents hors quartiers. Des spécificités mises en lumière par cette étude soulignent toutes un réel besoin de médiation entre les équipements et les habitants. La moitié des emprunteurs de ces bibliothèques sont de jeunes mineurs domiciliés dans les QPV ; cependant, à partir de l'âge de 11 ans, ce taux chute fortement.

L'étude a donc préconisé de valoriser **l'axe de la jeunesse** en renforçant les liens entre les bibliothèques et l'Éducation nationale notamment sur ce passage charnière, entre l'élémentaire et le collège, pendant lequel nombre d'enfants rompent leur pratique de la lecture.

Une formation dispensée à une trentaine de bibliothécaires et d'enseignants, "la lecture et l'analyse des albums pour les 8-10 ans", a ainsi été mise en place en novembre 2017 pour conduire une première réflexion commune sur cette problématique.

Cette formation a été le point de départ de **projets pédagogiques partagés**, s'inscrivant dans le cadre de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC), notamment de son volet lecture, mis en place dans chacun des six territoires d'action du CTL.

Articulés sous la forme d'un trinôme (la bibliothèque, une classe d'élémentaire (CM2) et une classe de collège (6^{ème}) ces projets ont eu un même fil rouge (l'œuvre d'une auteure-illustratrice, Nathalie NOVI) mais ont été déclinés selon une thématique libre.

Une première rencontre interprofessionnelle avec l'illustratrice a été organisée en décembre 2017. Des ouvrages, supports des projets, ont été acquis et mis à disposition des partenaires sur les six territoires.

Le CTL a **mis en place en 2017 des temps forts pour jalonner la conduite de ces projets en 2018** : une **exposition itinérante** dans les bibliothèques soit vingt semaines sur le territoire métropolitain, **quatorze rencontres entre les élèves et l'auteur** et **six performances picturales et musicales** proposées en soirée aux élèves et à leurs familles afin de générer du lien social avec les parents.

Un Comité de pilotage s'est tenu en novembre, il a permis de valider ce plan d'actions .

ACTIONS MISES EN ŒUVRE AU TITRE DU PILIER COHÉSION SOCIALE

PROJETS SOUTENUS SUR LES TERRITOIRES :

ACTIONS	NOMBRE DE PROJETS
COUVRANT TOUS LES TERRITOIRES	8
COUVRANT UN SEUL QUARTIER	9
COUVRANT UNE SEULE COMMUNE	34

QPV ET QVA	NOMBRE DE PROJETS
QPV DIJON : LES GRÉSILLES	8
QPV DIJON : FONTAINE D'OUCHE	10
QPV LONGVIC : BIEF DU MOULIN	2
QPV CHENÔVE : LE MAIL	2
QPV TALANT : LE BELVÉDÈRE	5
QVA QUETIGNY : CENTRE VILLE	4
QVA LONGVIC : GUYNEMER	2

PORTEURS DE PROJETS SOUTENUS :

CONCOURIR À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE	
ESCARGOLIRE ASSOCIATION PROMOTION DE LA LECTURE	Promolec
GESTION DU LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENTS PTIT BLEU-PTIT JAUNE ALACEP	Association Lieu Accueil Enfant Parents
LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS ÉDUCATIVES PAR L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT	Association Fondation étudiante pour la ville
LA LANGUE FRANÇAISE, CIMENT DE LA RÉPUBLIQUE	Association REP de Fontaine d'Ouche
WEB RADIO/WEB TV DU RÉSEAU REP DE LA FONTAINE D'OUCHE	
CULTURE DE TOUS, CULTURE POUR TOUS	

CONCOURIR À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

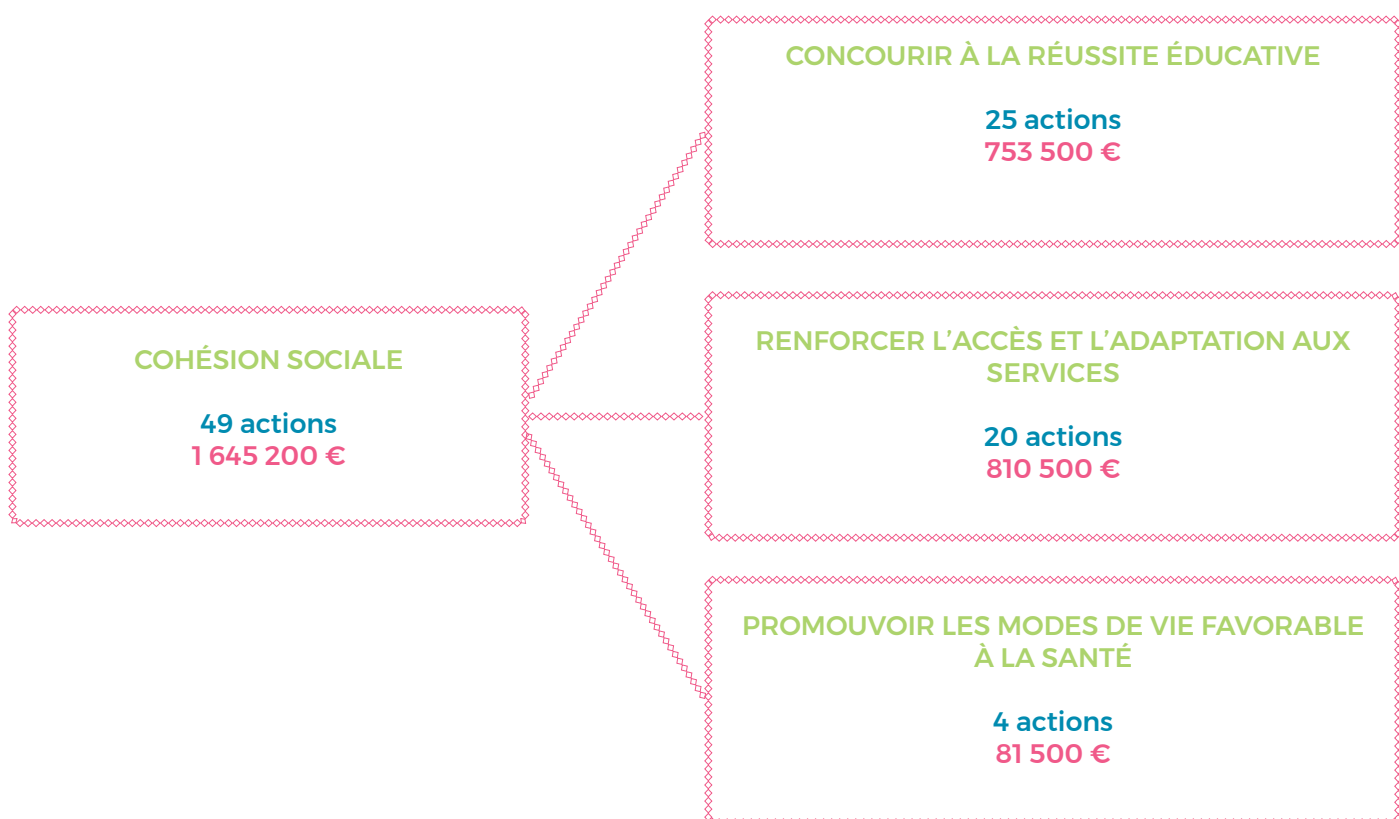
LIEU D'ACCUEIL PARENTS ENFANTS	Apolape La Cadole
PARENTHÈQUE ITINÉRANTE	CAF21
ATTRACTIONS 2017	Cirq'onflex
CRÉATION D'UNE COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES SUR LE QUARTIER	L'Envol
PROJET NUTRITION	MJC Grésilles
COURS DE FRANÇAIS ARABE	
ORCHESTRE DES QUARTIERS	Orchestre Dijon Bourgogne
COIN DE NATURE	Pirouette Cacahuète
CIEL DES QUARTIERS	Société Astronomique de Bourgogne
LAISSEZ-MOI VOUS ÉCRIRE FLEURETTE	Ville de Dijon
ESPACES PARENTS	FFMJC
JEUX CITOYENS ET GOÛTERS CITOYENS	Ville de Chenôve
LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE	Ville de Quetigny
PRÉFIGURATION DE L'ÉQUIPEMENT CULTUREL D'ANIMATION DU NOUVEAU CENTRE VILLE	
MÉDIATION SOCIALE ET DE PROXIMITÉ	Ville de Talant
JEUNESSE ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE	
BOMB'HIP HOP	Ville de Chenôve
PASSEURS D'IMAGES	Cinéville UDMJC 21
CLASSES RELAIS 2017 - VOLET "MIEUX VIVRE ENSEMBLE PAR LA CULTURE"	Ligue de l'enseignement

RENFORCER L'ACCÈS ET L'ADAPTATION AUX SERVICES

ACC. PSYCHOSOCIAL À LA PARENTALITÉ DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE ET/OU EN LIEN AVEC LA RADICALISATION D'UN PROCHE	Solidarité Femmes 21
ACCUEIL, ÉCOUTE, INFORMATION, ORIENTATION, AIDE ET SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE AUX VICTIMES D'INFRACTION PÉNALE	CAF de la Côte d'Or
COMMENT SE PRÉPARER À VIVRE ENSEMBLE	Cercle sportif laïque
DIJONNAIS PLATEFORME LINGUISTIQUE "ACCUEIL ÉVALUATION ORIENTATION" VIA VERS L'INSERTION ET LES APPRENTISSAGES	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
ATELIERS SOCIO-LINGUISTIQUES	
ACTIONS CULTURELLES DANS ET HORS LES MURS	FFMJC
AU CAFÉ	
CONTACT	Honk
ANIMATION SPORTIVE FUTSAL ET LIEN SOCIAL	Jeunes Dijon Foot 21
LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE	
CLES 21 - CALCULER, LIRE, ECRIRE, SAVOIR EN CÔTE D'OR	Ligue de l'enseignement
MASTER CLASS	MJC Grésilles
ATELIERS CONFÉRENCE	
CULTURELLE	Ville de Talant
ACCOMPAGNEMENT DE JEUNES À LA RECHERCHE DE STAGES ET D'APPRENTISSAGE	Ville de Longvic
BALADE SOUS LES TOILES	
EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Episourire
BOURSE SPORTS ET CULTURE	Ville de Quetigny
PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	
PARTICIPATION DES HABITANTS	Ville de Talant

PROMOUVOIR LES MODES DE VIE FAVORABLES À LA SANTÉ	
CELLULE SANTÉ VILLE	Ville de Talant
PARCOURS SANTÉ - PRÉVENTION ET ACCOMPAGNEMENT DES TROUBLES DU SURPOIDS CHEZ L'ENFANT	Centre de soins infirmiers
FAVORISER LA PRISE EN CHARGE PSYCHO THÉRAPEUTIQUE DES JEUNES ET DE LEURS FAMILLES ET AIDER LES PROFESSIONNELS	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
PRÉVENTION, ÉDUCATION ET ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE PROMOTION DE LA SANTÉ	Centre de soins infirmiers

FINANCEMENTS ALLOUÉS VIA L'APPEL À PROJETS SUR LE PILIER COHÉSION SOCIALE



62% des actions sont dédiées au pilier cohésion sociale.

59% des financements du contrat de ville sont dédiés au pilier cohésion sociale.

BILAN ET PERSPECTIVES :

Un grand nombre de dispositifs sont dans leur deuxième année de fonctionnement. L'effective mise en œuvre de comités techniques et du comité de pilotage du groupe technique Éducation a permis de mettre en évidence plusieurs problématiques relatives aux quartiers prioritaires.

Une collaboration avec l'Éducation nationale, pour mieux cerner les problèmes de décrochage scolaire, est engagée. Des projets relatifs à la parentalité devront être engagés avec la Caisse d'Allocations Familiales.

L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville permettra à l'ensemble des partenaires, avec un peu de recul, d'affiner cette analyse et tenter de montrer dans quelle mesure les actions mises en place répondent bien aux objectifs fixés par le pilier cohésion sociale.

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Les quartiers prioritaires de Dijon métropole bénéficient d'une localisation plutôt attractive puisqu'ils se situent dans la ville-centre de la métropole (Dijon) et dans 4 communes de première couronne. Ils présentent une certaine qualité de cadre de vie (espaces publics, équipements publics de bon niveau, cadre paysager).

Néanmoins, ils concentrent encore diverses problématiques urbaines comme :

- Bien qu'assez classique, la distribution de l'offre de logements dans la métropole est plutôt déséquilibrée : la ville-centre concentre les locataires du parc privé, **plus de la moitié des locataires du parc social de Dijon métropole réside dans les quartiers prioritaires** tandis que les communes de moins de 9 000 habitants (qui sont les plus périphériques) affichent la part de propriétaires occupants la plus élevée ;
- Plusieurs quartiers comptent des **copropriétés dégradées** présentant différents niveaux de dysfonctionnement : difficulté de gouvernance de la copropriété (conseil syndical et/ou syndic), niveau de charges trop élevé pour une occupation de plus en plus sociale, vieillissement des propriétaires, besoin d'amélioration de la performance énergétique ;
- **Un sentiment d'insécurité marqué persiste**, alimenté par des phénomènes de "petite délinquance" concentrés dans des sous-secteurs (occupation des halls, regroupements en soirée, ...), et entretient une image très dégradée de certains quartiers prioritaires ;
- On constate **des besoins** sensibles sur les communes de Dijon, Chenôve, Longvic et Quetigny dont : un manque de moyens humains sur le terrain, aussi bien sur l'aspect médiation, prévention spécialisée que du côté des forces de police ; un manque de coordination des interventions médiation-prévention spécialisée-tranquillité publique ; des attentes fortes vis-à-vis de la mise en place d'un dispositif de médiation, tranquillité publique et d'aide aux victimes.

L'enjeu principal du contrat de ville en matière de cadre de vie et de renouvellement urbain est d'améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires.

Pour cela, le pilier cadre de vie et renouvellement urbain fixe 7 orientations stratégiques :

1. Diversifier et améliorer l'offre de produits logements ;
2. Structurer la politique d'attribution de logements ;
3. Développer une stratégie de marketing territorial ;
4. Optimiser l'accompagnement des ménages en difficulté ;
5. Assurer la qualité de service (GUSP, espace commun...) ;
6. Assurer la tranquillité publique et résidentielle ;
7. Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'espace public.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE AU TITRE DU PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION DE LA CONVENTION DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le protocole de préfiguration de la convention de renouvellement urbain a été signé le 2 décembre 2016 par l'ensemble des partenaires pour les deux quartiers éligibles :

- Le quartier du Mail à Chenôve, comme quartier d'intérêt national ;
- Le quartier Fontaine d'Ouche à Dijon, comme quartier d'intérêt régional.

L'année 2017 a été consacrée à la mise en œuvre des études financées dans le cadre du protocole.

Le projet de renouvellement urbain du quartier Fontaine d'Ouche a également fait l'objet d'un dépôt auprès de l'ANRU. Après un passage en RTP en avril 2017, le projet a été redéposé en décembre 2017, dans l'attente d'une validation en 2018.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE AU TITRE DES CONVENTIONS D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB

L'année 2017 aura permis de faire le premier bilan des actions menées en lien avec les communes. Le montant global de l'abattement est de 1,8 millions € réparti comme suit :

- Chenôve, Le Mail : environ 362 763 €
- Dijon, Fontaine d'Ouche : 628 860 €
- Dijon, Grésilles : 357 275 €
- Longvic, Le Bief du Moulin : 89 662 €
- Talant, Le Belvédère : 384 344 €

Globalement, les bailleurs comme les communes soulignent la qualité du travail mené en partenariat lors des diagnostics en marchant ou lors des projets communs réalisés. Il faut souligner la variété des actions menées et valorisés : postes de gardiens et/ou d'accompagnants sociaux ; médiation ; actions pour lutter contre les encombrants, ... En termes financiers, environ 50% de la valorisation portent sur le sur-entretien des appartements et des parties communes permettant une meilleure remise en location.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE AU TITRE DE LA CONVENTION DE MIXITÉ SOCIALE

Dans le cadre de la convention de mixité sociale, une démarche spécifique a été engagée début 2017, afin de mettre en place les procédures et les outils de suivi des mutations des ménages porteurs de mixité à l'échelle des quartiers relevant de la Politique de la Ville. Cette démarche a concerné 300 foyers habitant les quartiers prioritaires et les quartiers de veille ainsi que 862 demandeurs de mutation à l'échelle de la métropole. Concrètement, la démarche partenariale réunit les services de la Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale (DDCS) de Côte d'Or, de l'ensemble des bailleurs sociaux, d'Action Logement, des communes et d'AREHA Est, gestionnaire du fichier partagé de la demande. Sur le plan technique, l'outil Imhoweb, géré par AREHA Est, a été doté de nouvelles fonctionnalités permettant d'identifier les ménages porteurs de mixité. Ce module dédié, d'un coût de 9 900 €, a été cofinancé par Dijon métropole et les bailleurs.

Même si le nombre de ménages concernés demeure modeste (101 dossiers étudiés en inter-bailleurs), l'intérêt de cette nouvelle démarche a été confirmé par l'ensemble des partenaires.

L'année 2017 a également été marquée par la mise en œuvre du relogement des ménages de la Tour Renan n°12 à Chenôve. À noter également, le démarrage du relogement pour les ménages du quartier Guynemer, quartier de veille, rendu nécessaire par le projet de restructuration du quartier mené par le bailleur Orvitis.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE AU TITRE DU PILIER CADRE DE VIE ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

PROJETS SOUTENUS SUR LES TERRITOIRES :

ACTIONS	NOMBRE DE PROJETS
COUVRANT TOUS LES TERRITOIRES	2
COUVRANT UN SEUL QUARTIER	12
COUVRANT UNE SEULE COMMUNE	10

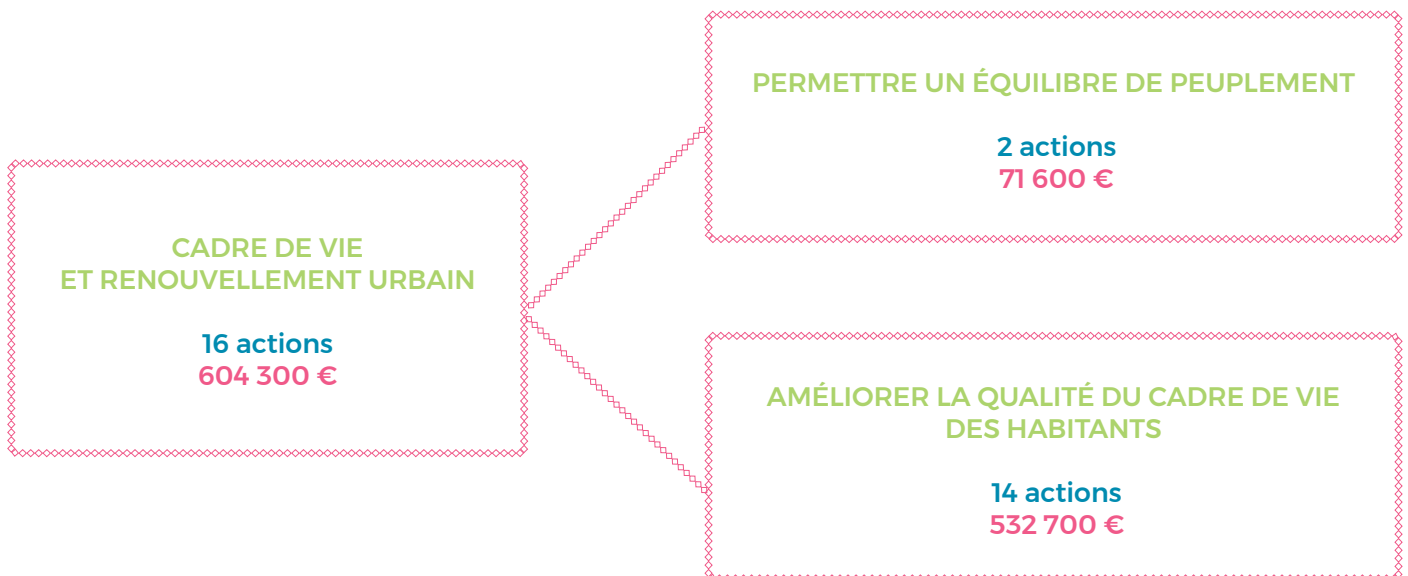
QPV ET QVA	NOMBRE DE PROJETS
QPV DIJON : LES GRÉSILLES	3
QPV DIJON : FONTAINE D'OUICHE	2
QPV LONGVIC : BIEF DU MOULIN	1
QPV CHENÔVE : LE MAIL	6
QPV TALANT : LE BELVÉDÈRE	1
QVA QUETIGNY : CENTRE VILLE	0
QVA LONGVIC : GUYNE-MER	0

PORTEURS DE PROJETS SOUTENUS :

PERMETTRE UN ÉQUILIBRE DE PEUPEMENT SUPPORT À LA PÉRENNITÉ DU RENOUVELLEMENT URBAIN	
GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ	Ville de Chenôve
FEMMES DES QUARTIERS EN ZUS ET VIOLENCES CONJUGALES	Solidarité Femmes 21
GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ	Ville de Talant

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE DES HABITANTS EN POURSUIVANT L'EFFORT ENGAGÉ DANS LE PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE	
JARDIN EXPÉRIMENTAL EN PERMACULTURE	MJC Dijon Grésilles
PROGRAMME DE VALORISATION ARTISTIQUE DES ESPACES URBAINS PARTAGÉS	Ville de Chenôte
CAFÉ ASSOCIATIF ET ANIMATIONS	Pirouette Cacahuète
ÉCOLE DES SPECTATEURS	MJC Chenôte
FESTIVAL LES NUITS D'ORIENT	Ville de Dijon
GRÉSILLES EN FÊTE	
JOURS DE FÊTE	
MJC MOBILE	MJC Chenôte
PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	Zutique productions
FIGURE 2 STYLE ACTIONS	Figure 2 style
PARTICIPATION DES HABITANTS À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE	Ville de Longvic

FINANCEMENTS ALLOUÉS VIA L'APPEL À PROJETS SUR LE PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN :



18% des actions sont dédiées au pilier cadre de vie et renouvellement urbain.
27% des financements du contrat de ville sont dédiés au pilier cadre de vie et renouvellement urbain.

BILAN ET PERSPECTIVES :

Pour l'année 2018 et les suivantes, l'enjeu porte sur la signature de la convention de renouvellement urbain pour les deux quartiers concernés mais également sur la poursuite du travail sur le peuplement et les attributions avec un travail visant à l'écriture de la convention intercommunale des attributions.

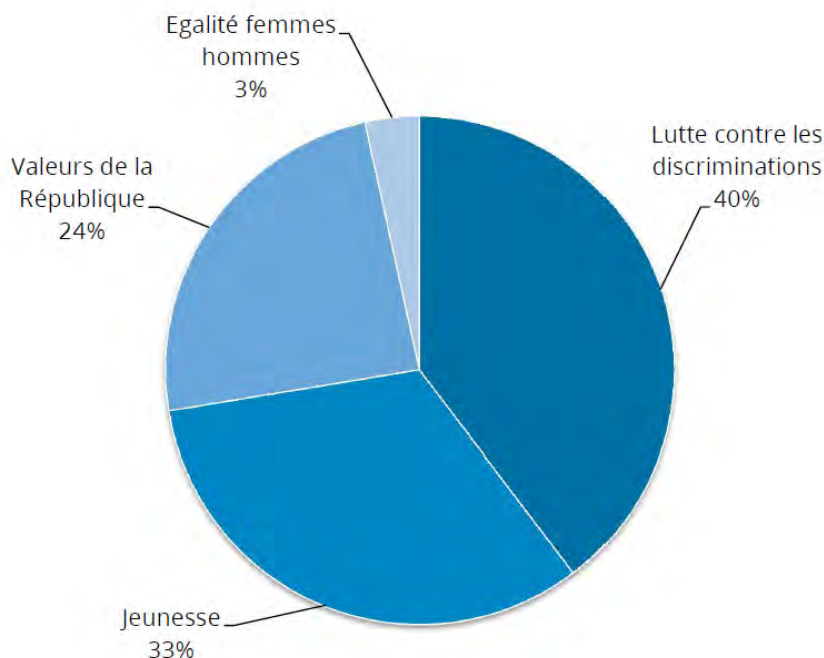
AXES TRANSVERSAUX

Aux 3 piliers s'ajoutent des axes transversaux :

- l'égalité femmes/hommes ;
- la lutte contre les discriminations ;
- la jeunesse ;
- les valeurs de la République.

Il s'agit dans cette partie du rapport d'activité de donner à voir comment les axes transversaux du contrat de ville ont été pris en compte en 2017

RÉPARTITION DES ACTIONS 2017 SELON L'ENJEU TRANSVERSAL PRIORITAIRE AUQUELLES ELLES SE RATTACHENT* :



* parmi les 58 actions pour lesquelles l'information est renseignée

L'enjeu transversal prioritaire a été renseigné pour 58 actions, soit 73% des actions. Le taux de réponse à cette question était de 64% en 2016.

CHIFFRES CLÉS

Au titre de la programmation 2017 :

La lutte contre les discriminations et la jeunesse, enjeux qui étaient déjà prioritaires pour les CUCS, sont les enjeux transversaux les plus fréquemment investis par les porteurs de projets 2017 (respectivement 40% et 33% des actions).

Les autres axes transversaux ont été pris en compte dans 24% des projets pour la citoyenneté et les valeurs de la République et 3% pour l'égalité femmes-hommes. Le premier a pris de l'importance par rapport aux actions menées en 2015 (15% relevaient de cet enjeu) et 2016 (21%). Au contraire, l'enjeu de **l'égalité femmes-hommes a une place légèrement moins importante en 2017** : 3% des actions contre 5% en 2015 et 8% en 2016.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Dans les quartiers prioritaires, un habitant de 18 à 50 ans sur quatre déclare se sentir discriminé, soit deux fois plus que hors ZUS (Source : rapport ONZUS 2012).

Ces discriminations peuvent tenir au lieu de résidence, et s'ajoutent aux discriminations liées à l'origine réelle ou supposée aggravant les difficultés et le sentiment d'injustice.

Depuis la loi du 21 février 2014, la lutte contre les discriminations devient une composante essentielle du Contrat de ville avec l'élaboration d'un plan territorial de lutte contre les discriminations.

L'ensemble des partenaires du contrat s'engage à conjuguer leurs efforts afin de définir une stratégie permettant d'améliorer la connaissance des discriminations sur le territoire, sensibiliser, mobiliser et former les partenaires et enfin accompagner les victimes par une prise en charge adaptée.

Pour cela, la mise en place d'un plan territorial de lutte contre les discriminations s'articule autour de trois axes :

- Une objectivation de la discrimination vécue sur le territoire ;
- Une approche intégrée mobilisant le droit commun des services de l'Etat et des collectivités ;
- Un programme opérationnel d'actions regroupant des actions de sensibilisation, formation et de communication incitant les acteurs économiques, institutionnels.

Pour mettre en place le plan de lutte contre les discriminations, il conviendra de :

1. Définir un portage politique avec la désignation d'un élu référent au sein de chaque commune ;
2. Désigner un référent au sein de l'État ;
3. Désigner un référent au sein de la communauté urbaine ;
4. Mettre en place un diagnostic territorial stratégique pour objectiver les données et analyser les besoins ;
5. Mettre en place une cellule d'écoute pour formaliser une stratégie de déploiement de l'AMACOD et coordonner l'accompagnement des victimes sur l'ensemble du territoire ;
6. Accompagner les professionnels et les acteurs, notamment sensibilisation des acteurs de l'emploi et de l'insertion et mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques.

Comme prévu dans le contrat de ville 2015-2020, il se déclinera au travers d'interventions concernant les 3 piliers du contrat de ville.

BILAN ET PERSPECTIVES :

La préfiguration d'un plan de lutte contre les discriminations n'a pu être réalisée en 2017. Elle est reportée en 2018.

ÉGALITÉ HOMMES / FEMMES

La violence (conjugale, intrafamiliale) met à mal les rapports entre les enfants / adolescent-e-s et les parents qu'ils soient auteurs ou victimes. Lorsque la cellule famille éclate suite à ces violences, il faut rétablir une parentalité adéquate, en particulier pour les femmes victimes qui, se retrouvant en situation de monoparentalité, rencontrent souvent des difficultés pour élever leurs enfants / adolescent-e-s.

Il s'agit donc de :

- Prévenir la répétition de la violence chez les jeunes, sachant que la "violence subie" devient une "violence commise" dans la plupart des cas. ;
- Former les professionnels des territoires concernés à l'égalité entre les femmes et les hommes afin de prévenir les rapports de domination entre les filles et les garçons, pouvant aller jusqu'à de la violence ;
- Intégrer dans les pratiques professionnelles quotidiennes, des éléments pédagogiques sur le respect entre les filles et les garçons.

L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental et un objectif transversal de la politique de la ville. Dans les quartiers prioritaires, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine à devenir une réalité dans un contexte marqué par la précarité, les habitudes culturelles ou encore les freins à la mobilité sociale et géographique.

C'est pourquoi, les orientations et objectifs suivants ont été retenus :

- 1. Structurer le suivi du parcours des jeunes filles :**
Coordonner une action éducative de formation à l'égalité filles / garçons ;
Sensibiliser les professionnels à l'égalité.
- 2. Accompagner les familles monoparentales :**
Renforcer l'action de soutien à la parentalité auprès des familles monoparentales.

Comme prévu dans le contrat de ville 2015-2020, il se déclinera au travers d'interventions concernant les 3 piliers du contrat de ville.

BILAN ET PERSPECTIVES :

Un groupe de travail piloté par la Délégation aux droits des femmes a engagé la mise en place d'une convention pluripartenaire autour de l'association Solidarité femmes 21.

JEUNESSE

Le volet jeunesse du contrat de ville s'inscrit dans le cadre d'une approche transversale et partenariale. Pour l'État, l'approche interministérielle de la jeunesse sera privilégiée, conformément aux orientations fixées par les deux comités interministériels de la jeunesse (CIJ) de 2013 et 2014.

Le contrat de ville constitue un outil de mobilisation de tous les acteurs et des actions permettant une prise en charge et un accompagnement global des jeunes sur un territoire.

Dans les quartiers prioritaires, la population jeune est surreprésentée par rapport aux autres territoires de l'agglomération.

37% des projets du contrat de ville en 2016 s'inscrivent dans l'enjeu transversal de la jeunesse.

Comme prévu dans le contrat de ville 2015-2020, il se déclinera au travers d'interventions concernant les 3 piliers du contrat de ville.

BILAN ET PERSPECTIVES :

Cette thématique transversale n'a pas fait l'objet d'une réflexion en 2017. Elle est reportée en 2018.

CITOYENNETÉ ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

En 2017, la question des valeurs de la République et de la citoyenneté a été intégrée, au même titre que les 3 autres enjeux transversaux que sont la jeunesse, la lutte contre les discriminations et l'égalité femme-homme, dans les priorités de la programmation générale annuelle du contrat de ville. Il n'y a donc pas eu, contrairement aux deux exercices précédents, d'enveloppes et d'appels à projets dédiés de la part de l'État mais une demande des financeurs à tenir compte, à intégrer et à renforcer les principes liés aux valeurs de la République et à la citoyenneté, dans un maximum de projets. Certains projets soutenus illustrent parfaitement l'intégration de ces principes comme l'action sur Fontaine d'Ouche intitulée "la langue française, le ciment de la République" ou le projet du vivre ensemble avec le CSLD sur la citoyenneté.

Enfin, dans tous les arrêtés de subvention de l'État, un article a été ajouté en conditionnant le bénéficiaire à respecter les valeurs de la République:

Article 2 : Respect des valeurs de la République

Le bénéficiaire s'engage à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République. Il s'engage également sur l'ouverture à tous des actions financées sans distinction d'origine, de religion ou de sexe. Tout manquement à ces principes conduirait à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor public.

ENVELOPPE DE CRÉDITS CIEC ALLOUÉS AU TITRE DU BOP 147 :

...../// **24 DEMANDES DE FINANCEMENT DÉPOSÉES PAR LES ASSOCIATIONS**

...../// **11 ASSOCIATIONS FINANCÉES**

...../// **14 ACTIONS FINANCÉES**

...../// **THÉMATIQUES PRIORITAIRES FINANCÉES DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET :**

- Projet intergénérationnel avec participation des habitants,
- Actions de sensibilisation des jeunes à la citoyenneté, mise en place de parcours culturels et artistiques,
- Actions de formations ou création d'espaces de débats,
- Lutte contre la violence faite aux femmes,
- Diffusion de spectacles, création d'outils vidéos faisant la promotion des valeurs citoyennes,
- Participation des habitants à leur cadre de vie : améliorer le vivre ensemble, favoriser le "débat citoyen"...

...../// **53 220 € DE FINANCEMENTS ACCORDÉS**



TABLEAUX DE BORD PAR TERRITOIRE DE LA PROGRAMMATION 2017

PROPOS LIMINAIRES

Le tableau de bord de la programmation (actions réalisées ou instruites) est un outil :

- D'appui à l'instruction des demandes de financement d'actions au titre de la Politique de la ville,
- D'appui au suivi et à l'évaluation du contrat de ville. Les champs de l'évaluation sont vastes et l'analyse globale de la programmation que permet cet outil ne constitue pas à elle seule une évaluation du contrat de ville. C'est un axe de travail parmi d'autres.

Les indicateurs du tableau de bord ont pour objectif de dresser un bilan de la programmation. Il s'agit de donner aux acteurs de la Politique de la ville et aux membres du comité de pilotage de la lisibilité sur les réalisations du contrat de ville et de dresser un bilan annuel et dans le temps de la mobilisation des crédits spécifiques de la Politique de la ville, et plus globalement de la programmation des actions à différents niveaux (actions, objectifs stratégiques, porteurs de projets, territoires).

L'analyse est globale : on évalue en quelque sorte la cohérence de la programmation dans son ensemble au regard des intentions et ambitions du contrat de ville au regard des enjeux et orientations stratégiques de la métropole.

Ces tableaux de bord sont réalisés à partir de la compilation des informations transmises par les porteurs de projets dans les "fiches instructions" (96 projets déposés pour 2017) et les "fiches bilan" des actions effectivement réalisées (79 projets effectivement mis en œuvre hors CLAS et PRE).

Ce sont des informations déclaratives.

Points d'attention :

Les données financières sont des estimations réalisées à partir des bilans financiers des actions couvrant les différents quartiers. Certaines actions couvrent plusieurs quartiers répartis sur une ou plusieurs communes. Dans ce cas nous avons évalué le coût de l'action à affecter au quartier en divisant le coût total de l'action par le nombre de quartiers prioritaires ou de veille couverts par l'action.

La lecture en % des indicateurs doit être appréhendée avec précaution lorsque les données concernent un petit nombre d'actions.

BILAN À L'ÉCHELLE DES 5 COMMUNES

CHIFFRES CLÉ

NOMBRES DE DOSSIERS DÉPOSÉS, DE PORTEURS DE PROJETS ET COÛT DES ACTIONS:

...../// **79 ACTIONS RÉALISÉES**

...../// **42 PORTEURS DE PROJETS DIFFÉRENTS**

...../// **2 795 000 €**

· 42 porteurs de projets différents ont mis en œuvre 79 actions au titre de la programmation de la Politique de la ville 2017. Le nombre d'actions réalisées est donc plus important que les années précédentes : 63 en 2015 et 64 en 2016.

· Le montant total de la programmation 2017 à s'élève à 2 795 314 €, financements spécifiques et de droit commun confondus, soit 470 000 € de plus qu'en 2016.

· Le coût total des actions est très variable : 10% d'actions allant jusqu'à 4 100 €, 10% d'actions à plus de 97 000 €, pour un coût médian de 20 400 €.

...../// **LES PROJETS SONT MAJORITAIREMENT PORTÉS PAR DES ASSOCIATIONS (63%)**

LES TYPES DE PORTEURS:

	Nombre d'actions réalisées en 2017	Part relative du nombre	Coût total des actions
Association	50	63%	1 652 543 €
Ville	28	35%	1 078 600 €
Dijon Métropole	1	1%	64 171 €
Ensemble	79	100%	2 795 314 €

L'indicateur donne le coût total des actions portées, indépendamment du « qui finance ».

Aide lecture : Dijon métropole a porté 1 action qui a coûté 64 171 € (et qui a pu être financée par différents partenaires).

· La mise en œuvre de la programmation de la Politique de la ville repose en majorité sur les associations, qui ont portées 63% des actions réalisées en 2017.

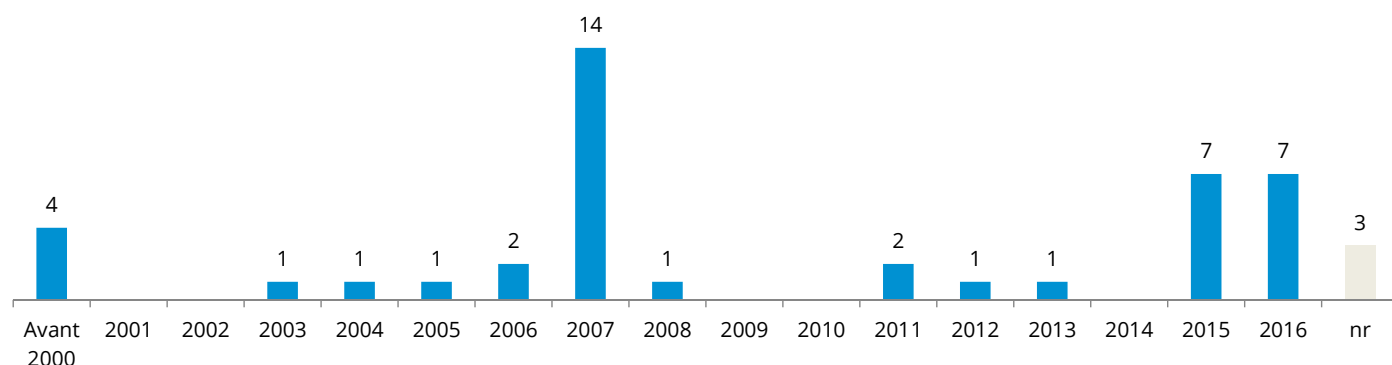
· Les villes ont porté 35% des actions 2017, dont le montant total est 1,5 fois moins important que celui des actions portées par les associations (on parle bien ici des villes en tant que porteurs de projets et non pas en tant que financeur). Cela représente 28 actions : 10 pour Talant, 6 pour Quetigny, 5 pour Chenôve, 4 pour Dijon et 3 pour Longvic.

LE RENOUVELLEMENT DES ACTIONS:

...../// **43% D' ACTIONS NOUVELLES**

	Nombre	Part relative
Actions nouvelles	34	43%
Actions reconduites	45	57%
Total	79	100%

Ancienneté des actions renouvelées en 2017



· Sur les 79 actions réalisées en 2017, 34 sont nouvelles (43% des actions, 13 points de plus qu'en 2016). Près des deux tiers des actions nouvelles sont à l'initiative de porteurs de projets qui étaient déjà mobilisés dans la mise en œuvre de la programmation 2015 et/ou 2016.

· 45 des 79 actions sont des actions reconduites. Parmi elles, six sur dix sont renouvelées depuis plus de 10 ans.

· Les actions reconduites prédominent en 2017 comme en 2016 et 2015, mais de nouveaux projets se sont construits en 2017 en prévision de la programmation 2018.

Les actions reconduites les plus anciennes (datant d'avant 2007)

Nom de l'action	Nom du porteur de projet
Accueil, écoute, information, orientation, aide et soutien psychologique aux victimes d'infraction pénale	Adavip 21
Escargolire	Association Promotion de la lecture (Promolec)
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Passeurs d'images - Cinéville	UDMJC 21
Accueil et soutien des femmes des quartiers ZUS	Solidarité Femmes 21
Grésilles en fête	Ville de Dijon
Jours de fête	Ville de Dijon
Festival Les Nuits d'Orient	Ville de Dijon
MOUS	Dijon Métropole

Les actions réalisées en 2017 ont été affectées au pilier et à l'objectif stratégique prioritaires auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier et un seul objectif stratégique.

LES PROJETS DÉPOSÉS AU REGARD DE LA STRATÉGIE DU CONTRAT DE VILLE

Les actions réalisées en 2017 ont été affectées au pilier et à l'objectif stratégique prioritaires auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier et un seul objectif stratégique.

/// LES 3 PILIERS DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE LA VILLE ET LES 7 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA MÉTROPOLE

<p>COHÉSION SOCIALE</p> <p>49 actions 1 645 200 €</p>	<p>Concourir à la réussite éducative</p> <p>25 actions 753 500€</p>
	<p>Renforcer l'accès et l'adaptation aux services</p> <p>20 actions 810 500€</p>
	<p>Promouvoir les modes de vie favorables à la santé</p> <p>4 projets 81 500€</p>
<p>CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN</p> <p>14 actions 767 100 €</p>	<p>Permettre un équilibre de peuplement support à la perennité du renouvellement urbain</p> <p>2 actions 146 500€</p>
	<p>Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de renouvellement urbain</p> <p>12 actions 620 600€</p>

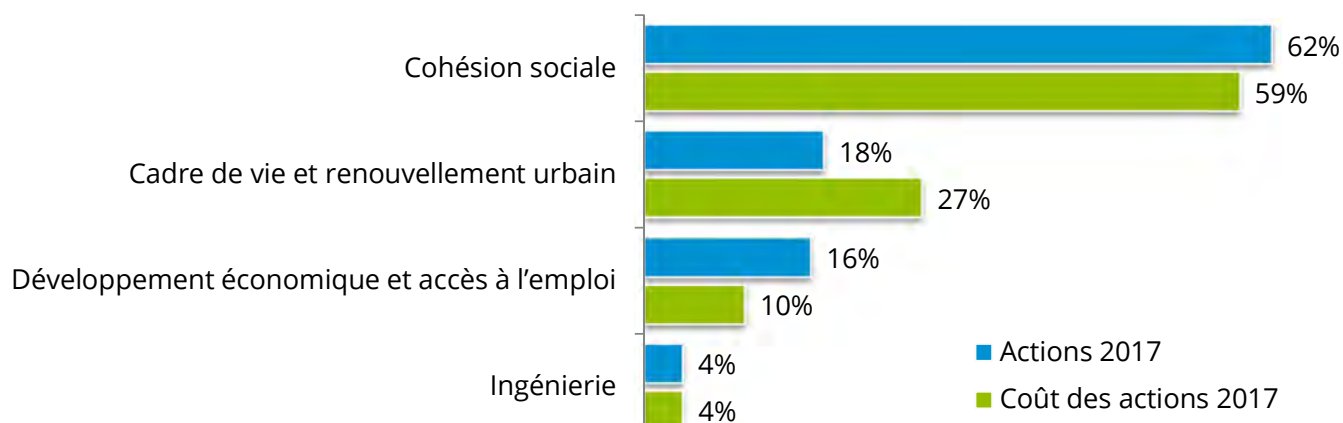
<p>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACCÈS À L'EMPLOI</p> <p>13 projets 276 300€</p>	<p>Favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion</p> <p>8 actions 175 500€</p>
	<p>Favoriser le développement économique dans les quartiers</p> <p>5 actions 100 800€</p>

...../// **INGÉNIERIE : 3 ACTIONS, 106 700€**

LES PROJETS AU REGARD DES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

...../// **LE PILIER COHÉSION SOCIALE REPRÉSENTE 62% DES ACTIONS ET 59% DU COÛT TOTAL DE LA PROGRAMMATION**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par pilier du contrat de ville



Les actions réalisées en 2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

• Le pilier cohésion sociale prédomine toujours, avec 62% des actions 2017 qui en relèvent et 59% du coût de la programmation.

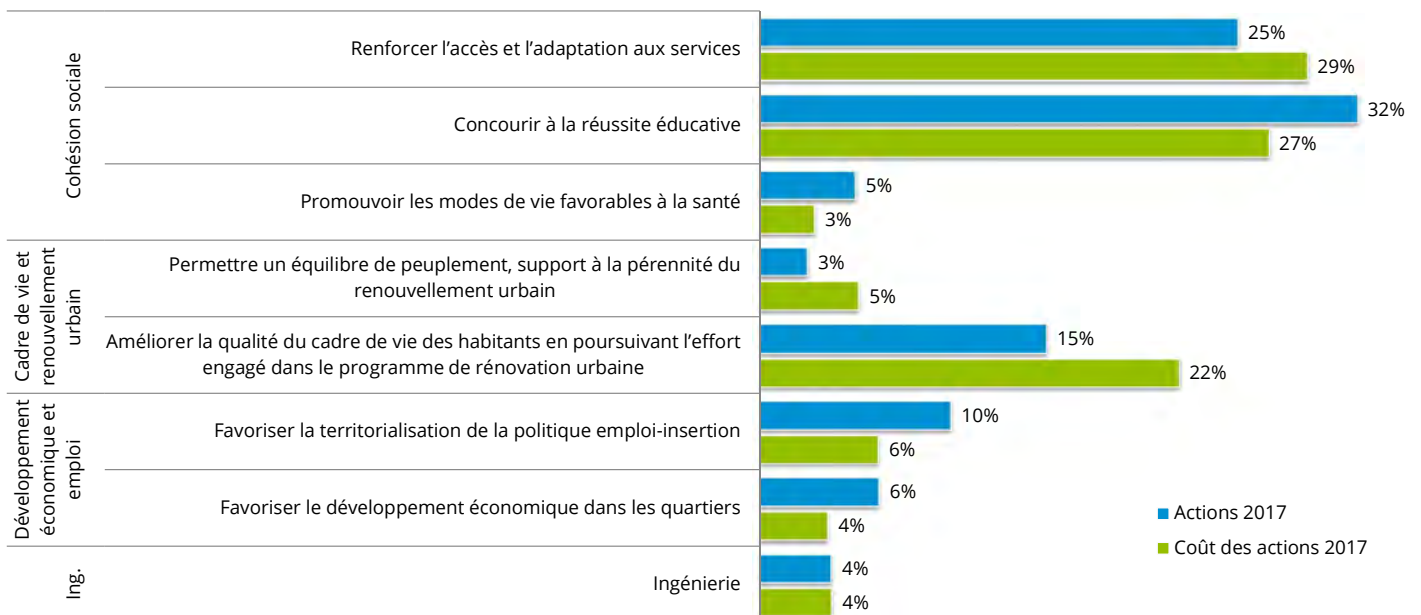
• 18% des projets sont rattachés au pilier cadre de vie et renouvellement urbain (14 actions qui représentent 27% du coût de la programmation 2017), et 16% au pilier développement économique et accès à l'emploi (13 actions qui représentent 10% du coût de la programmation 2017).

La confrontation de ces données avec celles des réalisations 2016 indique un déséquilibre des piliers dans la programmation, avec une évolution à la baisse de la part des actions relevant des piliers cadre de vie et développement économique, et une hausse de celles relevant de la cohésion sociale, revenant au même niveau qu'en 2015 (45% des actions menées en 2016, 62% de celles menées en 2015).

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2017 AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

//// **32% DES ACTIONS RÉALISÉES ET 27% DU COÛT TOTAL DES ACTIONS RELÈVENT DE L'OBJECTIF "CONCOURIR À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE" DU PILIER COHÉSION SOCIALE**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par pilier du contrat de ville



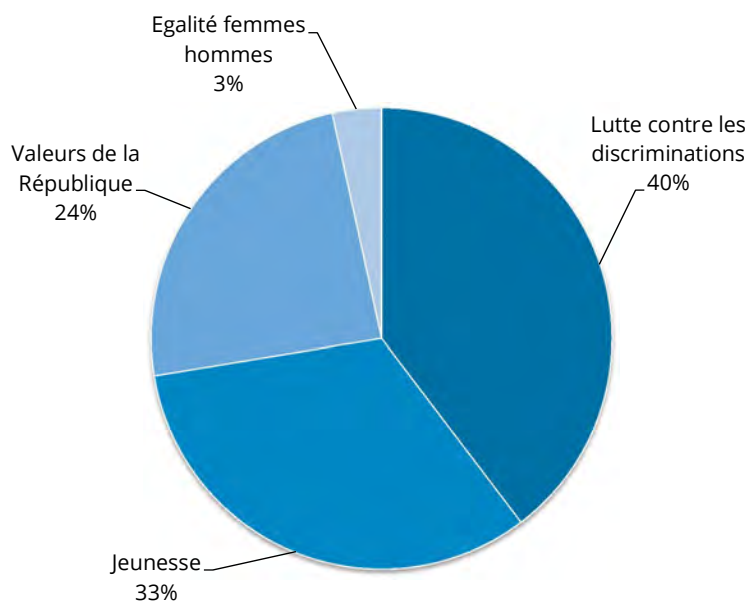
Les actions réalisées en 2017 ont été affectées à l'objectif stratégique prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul objectif stratégique.

En 2017, l'orientation stratégique visant à concourir à la réussite éducative (pilier cohésion sociale) est celle qui est la plus investie par les porteurs de projet, regroupant ainsi un tiers des actions (pour 27% des financements). C'est l'objectif visant à renforcer l'accès et l'adaptation aux services qui a reçu le plus de financements (29%), pour un quart des actions. L'objectif visant à améliorer la qualité du cadre de vie des habitants regroupe 15% des actions pour 22% des financements.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2017 AU REGARD DES ENJEUX TRANSVERSAUX

...../// **40% DES ACTIONS S'INSCRIVENT DANS L'ENJEU TRANSVERSAL DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

Répartition des actions 2017 selon l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent (parmi les 58 actions pour lesquelles l'information est renseignée)



Les actions réalisées en 2017 ont été affectées à l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul enjeu transversal.

L'enjeu transversal prioritaire a été renseigné pour 58 actions, soit 73% des actions. Le taux de réponse à cette question était de 64% en 2016.

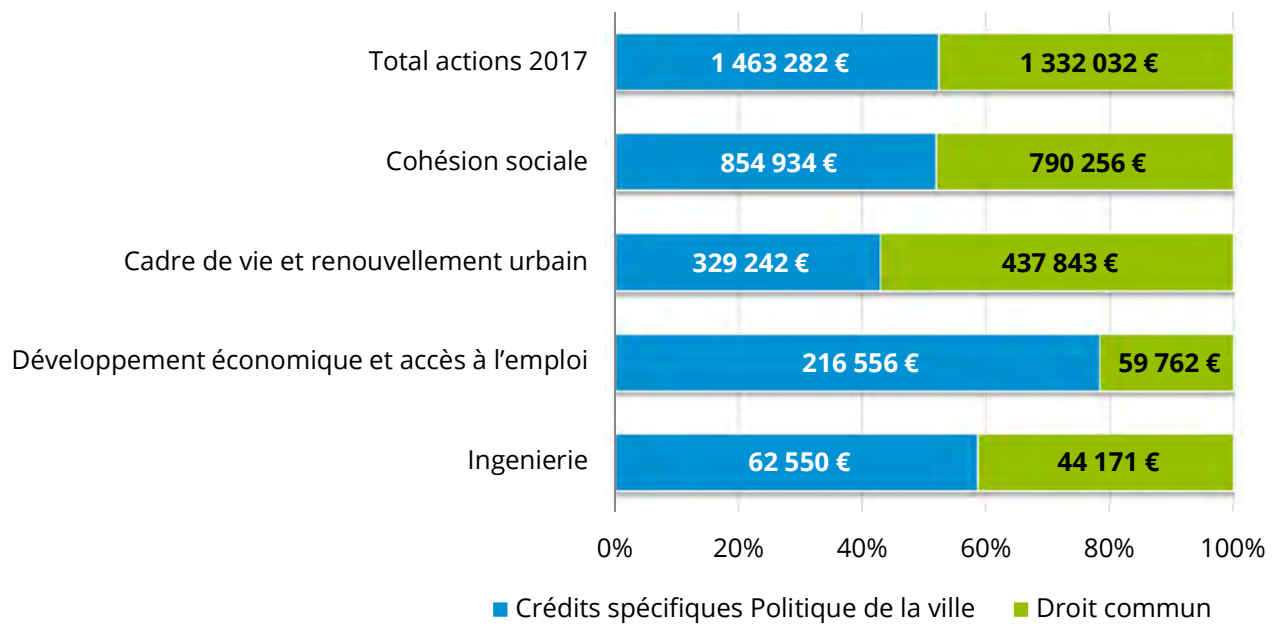
- La lutte contre les discriminations et la jeunesse, enjeux qui étaient déjà prioritaires pour les CUCS, sont les enjeux transversaux les plus fréquemment investis par les porteurs de projets 2017 (respectivement 40% et 33% des actions).

- Les autres axes transversaux ont été pris en compte dans 24% des projets pour la citoyenneté et les valeurs de la République et 3% pour l'égalité femmes-hommes. Le premier a pris de l'importance par rapport aux actions menées en 2015 (15% relevaient de cet enjeu) et 2016 (21%). Au contraire, l'enjeu de l'égalité femmes-hommes a une place légèrement moins importante en 2017 : 3% des actions contre 5% en 2015 et 8% en 2016.

LE FINANCEMENT DES ACTIONS 2017

DES ACTIONS FINANCÉES À 52% PAR DES CRÉDITS SPÉCIFIQUES

Répartition du coût des actions 2017 selon le type de financement



Les actions réalisées en 2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

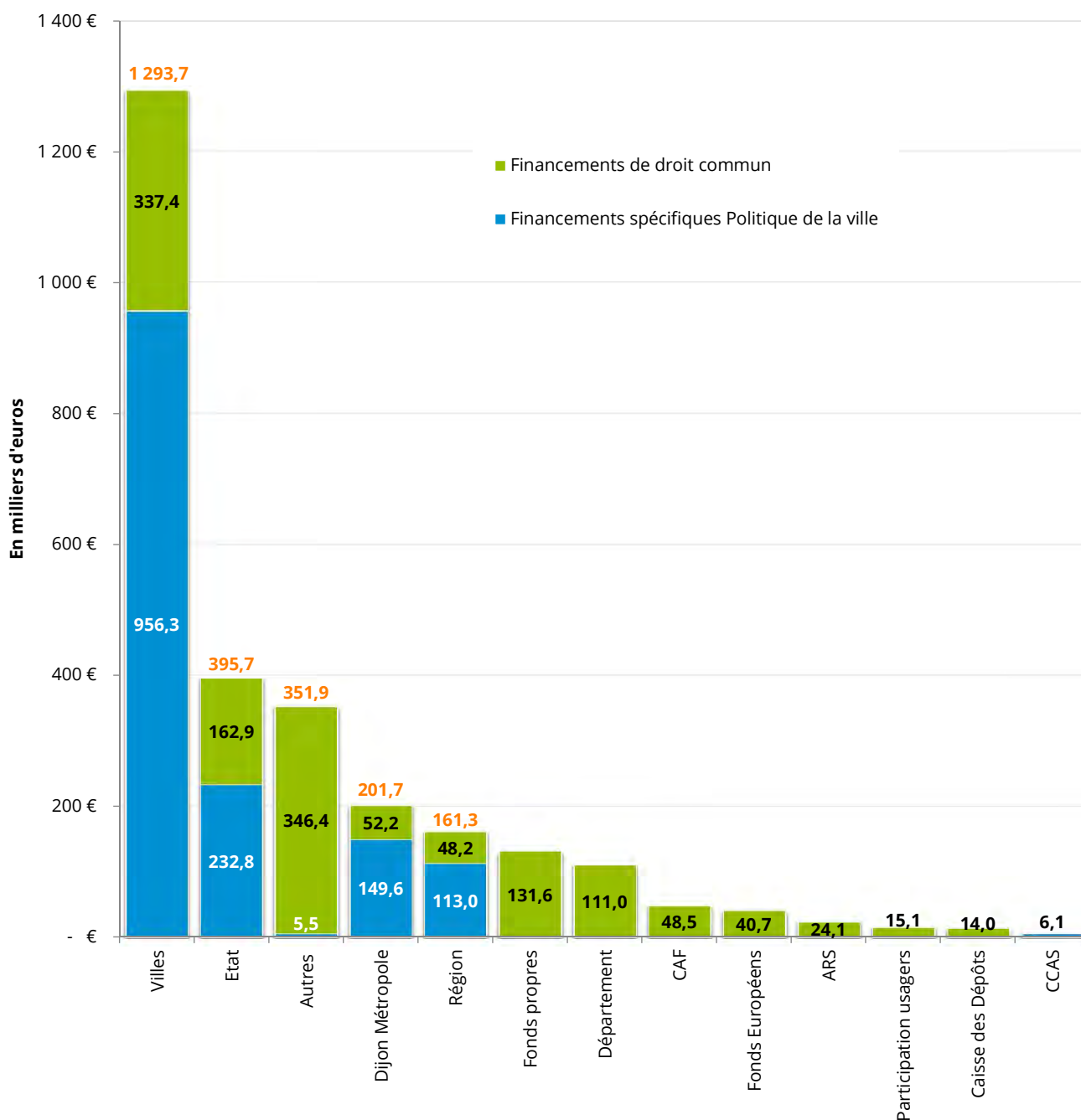
- Les actions de 2017 ont été, contrairement aux années précédentes, financées majoritairement par des crédits spécifiques Politique de la ville. Ceux-ci représentent 52% des financements contre 40% les années précédentes.

- Les actions concourant à la mise en œuvre du pilier développement économique et accès à l'emploi dépendent à 70% des crédits spécifiques Politique de la ville.

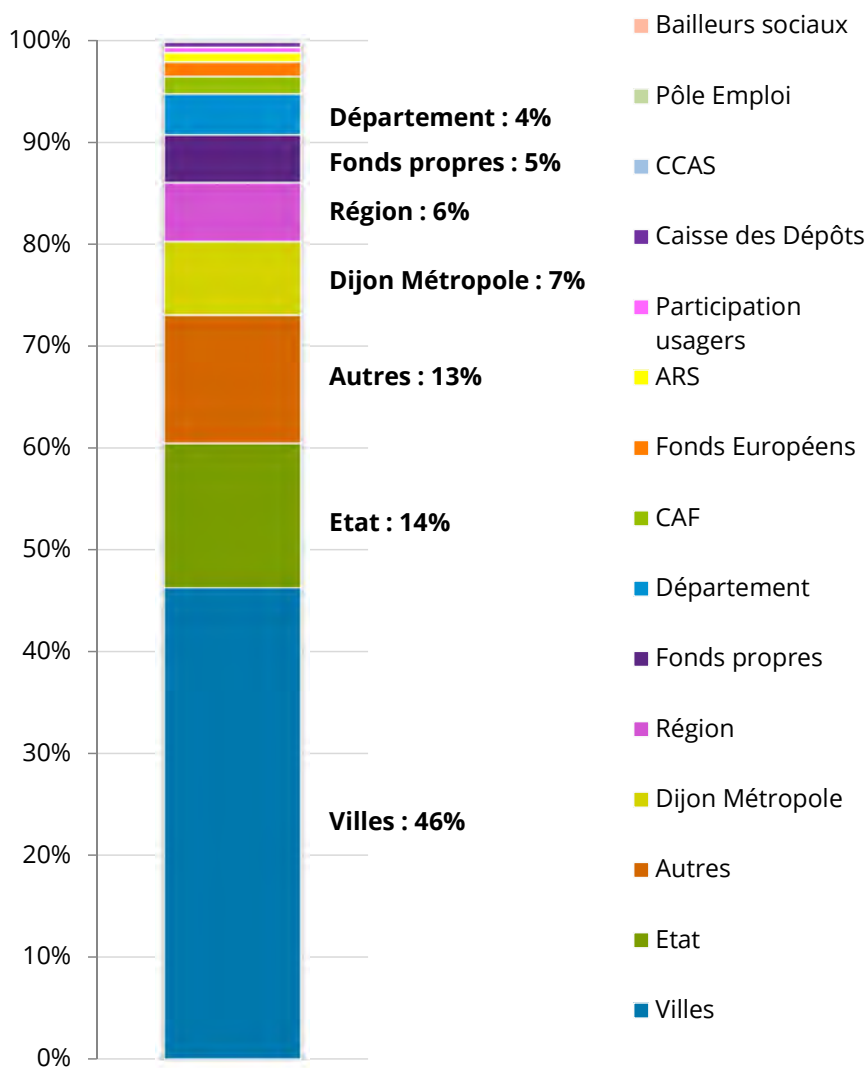
LE FINANCEURS DES ACTIONS 2017

/// **LES VILLES FINANCENT 46% DES ACTIONS 2017 AU TRAVERS DE LEURS CRÉDITS SPÉCIFIQUES OU DE LEUR DROIT COMMUN**

Montant des coûts des actions 2017 selon le financeur



Répartition du coût des actions 2017 selon le financeur:



· Les villes ont financé 46% des actions de 2017 pour un montant total de 1 293 700 €, montant légèrement supérieur à celui de 2016 (97 200 € de plus).

· L'État reste le deuxième plus grand contributeur, il finance 14% des actions (2 points de plus qu'en 2016) pour un montant de 395 700 € (117 600 € de plus qu'en 2016).

LA GÉOGRAPHIE DES PROJETS 2016

UN TIERS DES ACTIONS 2017 VISENT AU MOINS DEUX QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

Répartition des actions 2017 selon les quartiers qu'elles couvrent

	Nombre d'actions	Part parmi les actions 2017
Actions couvrant tous les territoires	8	10%
Actions couvrant un seul quartier	52	66%
Actions couvrant une seule commune	66	84%

	Nombre d'actions	Part des actions 2017 qui couvrent le quartier
QP Dijon : Les Grésilles	38	48%
QP Dijon : Fontaine d'Ouche	37	47%
QP Longvic : Bief du Moulin	15	19%
QP Chenôve : Le Mail	25	32%
QP Talant : Le Belvédère	20	25%
QV Quetigny : Centre ville	17	22%
QV Longvic : Guynemer	9	11%

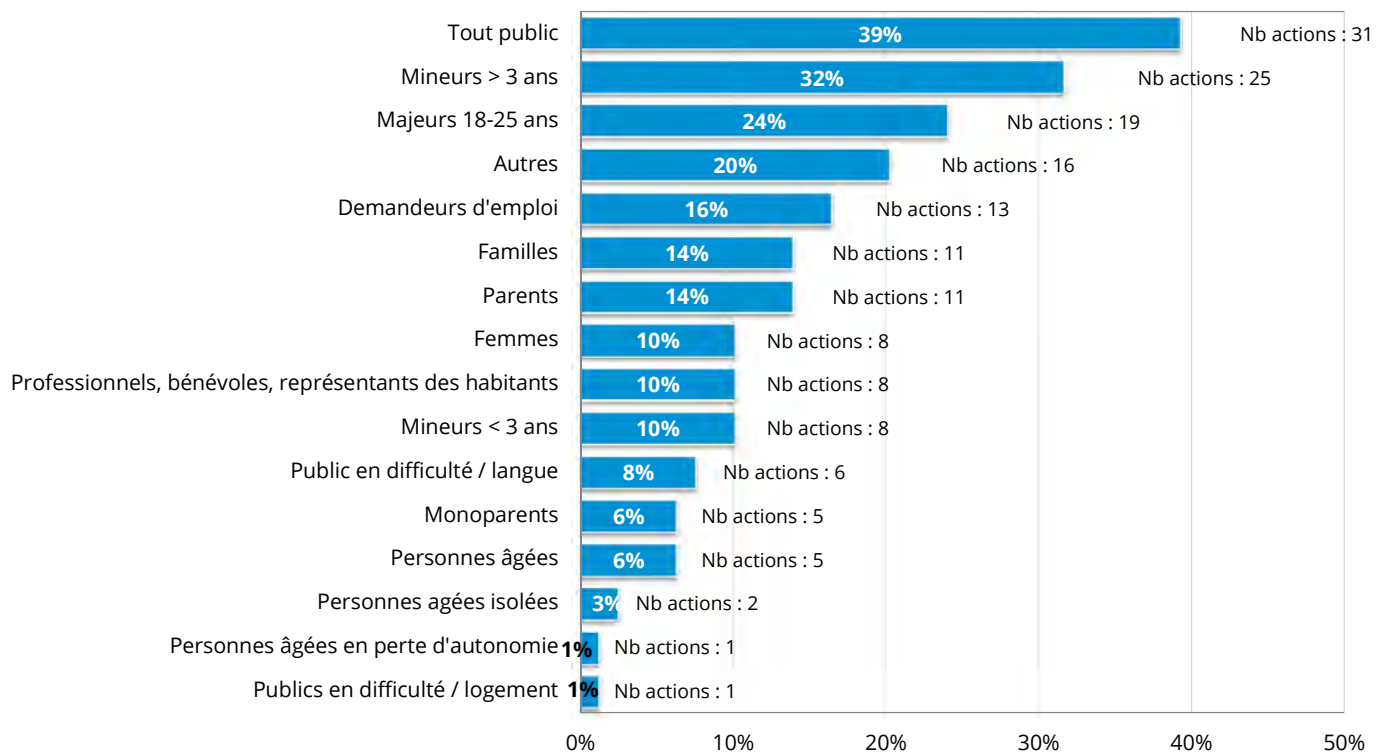
NB : une action pouvant couvrir plusieurs territoires, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100%.

- Les 8 actions qui touchent tous les quartiers représentent 10% des actions de 2017.
- Comme en 2016, les deux tiers des actions ne ciblent qu'un seul quartier. En 2015, ces actions étaient minoritaires (45%).
- La répartition des actions entre les différents quartiers est sensiblement la même qu'en 2016 : les quartiers des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche sont ceux qui sont le plus souvent ciblés (près d'une actions sur deux visent ces quartiers).

LES PUBLICS VISÉS PAR LES ACTIONS 2017

//// **LA PLUPART DES ACTIONS TOUCHE TOUS LES PUBLICS. LES ACTIONS PLUS CIBLÉES VISENT LES MINEURS EN PRIORITÉ.**

Répartition des actions 2017 selon les publics qu'elles visent



NB : une action pouvant viser plusieurs publics, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100%.

- Près de 4 actions sur 10 touchent tous les types de publics.
- Les actions ciblées concernent surtout celles pour la jeunesse, que ce soit les mineurs ou les jeunes majeurs. Les "autres" publics sont pour moitié des jeunes.

Actions visant un « Autre » type de public	Nombre d'actions 2017
Enfants de 8 à 12 ans	2
Mineurs > 12 ans	2
Jeunes 16-25 ans	1
Etudiants/élèves	1
Jeunes de 16 à 25 ans, marginalisés ou en risque de le devenir, sans emploi	1
Les enseignants et les enfants de l'école En Saint-Jacques ; les parents et enfants de la crèche « Les Loupiots »	1
Parents des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires Anjou, Buffon, Lallemand, Alsace, Colette, Champs Perdrix et collège Rameau	1
Professionnels s'occupant de jeunes	1
18-30 ans domiciliés sur DM	1
Travailleurs indépendants de tout âge	1
Salariés, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi, étudiant / élèves, personnes de 18 à 64 ans.	1
Habitants de la ville et de Dijon Métropole	1
Personnes isolées	2

ANNEXE : LISTE DES ACTIONS 2017

Cohésion sociale

Concourir à la réussite éducative

Gestion du lieu d'accueil enfant parents Ptit bleu-ptit jaune	Alacep (Association Lieu Accueil Enfant Parents)
Lieu d'accueil parents enfants	Apolape La Cadole
Lutte contre les inégalités éducatives par l'engagement étudiant	Association Fondation étudiante pour la ville
Escargolire	Association Promotion de la lecture (Promolec)
Web radio/web TV du réseau REP de la Fontaine d'Ouche	Association REP de Fontaine d'Ouche
Culture de tous, culture pour tous	Association REP de Fontaine d'Ouche
La langue française, ciment de la République	Association REP de Fontaine d'Ouche
Parenthèque itinérante	CAF - Centre social des Grésilles
Attractions 2017	Cirq'ônflex
Création d'une coopérative jeunesse de services sur le quartier	L'Envol
Projet nutrition	MJC Grésilles
Cours de français arabe	MJC Grésilles
Orchestre des quartiers	Orchestre Dijon Bourgogne
Coin de nature	Pirouette Cacahuète
Ciel des quartiers	Société Astronomique de Bourgogne
Passeurs d'images - Cinéville	UDMJC 21
Laissez-moi vous écrire fleurette	Ville de Dijon
Jeunesse et prévention de la délinquance	Ville de Talant
Médiation sociale et de proximité	Ville de Talant
Espaces parents	FFMJC
Classes relais 2017 - Volet "mieux vivre ensemble par la culture"	Ligue de l'enseignement
Bomb'hip hop	Ville de Chenôve
Jeux citoyens et goûters citoyens	Ville de Chenôve
Lutte contre le décrochage scolaire	Ville de Quetigny
Préfiguration de l'équipement culturel d'animation du nouveau centre ville	Ville de Quetigny

Renforcer l'accès et l'adaptation aux services

Accueil, écoute, information, orientation, aide et soutien psychologique aux victimes d'infraction pénale	Adavip 21
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Comment se préparer à vivre ensemble	Cercle sportif laïque Dijonnais
Plateforme linguistique "accueil évaluation orientation" VIA vers l'insertion et les apprentissages	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Ateliers socio-linguistiques	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Actions culturelles dans et hors les murs	FFMJC
Au café	FFMJC
Contact	Honk
Animation sportive futsal et lien social	Jeunes Dijon Foot 21
Les valeurs de la République	Jeunes Dijon Foot 21
CLES 21 - calculer, Lire, Ecrire, Savoir en Côte d'Or	Ligue de l'enseignement
Master Class	MJC Grésilles
Ateliers conférence	MJC Grésilles
Culturelle	Ville de Talant
Accompagnement de jeunes à la recherche de stages et d'apprentissage	Ville de Longvic
Balade sous les toiles	Ville de Longvic
Epicerie sociale et solidaire	Episourire
Bourse sports et culture	Ville de Quetigny
Parcours d'éducation artistique et culturelle	Ville de Quetigny
Participation des habitants	Ville de Talant

Promouvoir les modes de vie favorables à la santé

Education, prévention et accompagnement en matière de santé	Centre de soins infirmiers
Favoriser la prise en charge psychothérapeutique des jeunes et de leurs familles et aider les professionnels	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
Parcours santé - Prévention et accompagnement des troubles du surpoids chez l'enfant	Centre de soins infirmiers
Contrat local de santé	Ville de Talant

Cadre de vie et renouvellement urbain

Permettre un équilibre de peuplement support à la pérennité du renouvellement urbain

Accueil et soutien des femmes des quartiers ZUS	Solidarité Femmes 21
GUSP	Ville de Chenôve

Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine

Festival Les Nuits d'Orient	Ville de Dijon
Figure 2 Style Actions	Figure 2 Style
L'école des spectateurs	MJC Chenôve
MJC Mobile	MJC Chenôve
Jardin expérimental en permaculture	MJC Grésilles
Café pirouette	Pirouette Cacahuète
Grésilles en fête	Ville de Dijon
Jours de fête	Ville de Dijon
Gestion urbaine de proximité	Ville de Talant
Projet de développement culturel durable	Zutique productions
Programme de valorisation artistique des espaces urbains partagés	Ville de Chenôve
Participation des habitants à l'amélioration de la qualité de vie	Ville de Longvic

Développement économique et accès à l'emploi

Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion

Passerelle vers l'emploi	Acodege
Emploi et insertion de jeunes résidant dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville	CCAS de Chenôve
Start again	Amis Mots
Insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté par le biais du chantier de maçonnerie paysagère	Sentiers
Action collective de mobilisation complémentaire aux accompagnements individuels des jeunes	Ville de Talant
Réseau emploi adultes	Ville de Talant
Dispositif 100 chances 100 emplois	Talent Campus
J'entreprends à Quetigny	Ville de Quetigny

Favoriser le développement économique dans les quartiers

Favoriser la création d'activité économique dans les quartiers	Association pour le droit à l'initiative économique
Entreprendre dans les quartiers prioritaires de Dijon Métropole	BGE Perspectives
Chantiers éducatifs	FFMJC
Made in Bloc : Dispositif expérimental d'appui au financement des entrepreneurs des quartiers	Bourgogne Active
Accès à l'emploi et à l'insertion sociale par la mise en place de chantiers éducatifs	Ville de Quetigny

CHENÔVE - LE MAIL

CHIFFRES CLÉ

NOMBRES D' ACTIONS, DE PORTEURS ET COÛT DE LA PROGRAMMATION

...../// **25 ACTIONS**

...../// **19 PORTEURS**

...../// **510 000€**

· 19 porteurs de projets différents ont mis en œuvre 25 actions au titre de la programmation de la Politique de la ville 2017, parmi lesquelles 12 ne couvrent que ce quartier.

À noter : le mode de comptage ne permet pas d'identifier le nombre de services municipaux différents comme porteurs de projets. Chaque ville compte ici comme un seul porteur de projets.

· Le montant total de la programmation 2017 sur le quartier du Mail s'élève à 510 055 €, financements spécifiques et de droit commun confondus, soit 18% du coût total des actions de la Métropole, tout quartier prioritaire et de veille confondu (2 points de plus qu'en 2016).

· Le quartier a bénéficié de plus de moyen en 2017 qu'en 2016 (130 800 € de plus).

· Le coût total des actions est très variable : 10% d'actions allant jusqu'à 1 700 €, 10% d'actions à plus de 53 400 €, pour un coût médian de 7 500 €.

LES TYPES DE PORTEURS

...../// **LES ACTIONS SONT PORTÉES DANS LA MAJORITÉ DES CAS PAR LES ASSOCIATIONS (72%)**

	Nombre d'actions réalisées en 2017	Part relative du nombre	Coût total des actions	Part relative du coût
Association	18	72%	320 611 €	63%
Ville	6	24%	180 276 €	35%
Dijon Métropole	1	4%	9 167 €	2%
Ensemble	25	100%	510 055 €	100%

L'indicateur donne le coût total des actions portées, indépendamment du "qui finance". Aide lecture : Dijon métropole a porté 1 action qui a coûté 9 167 € sur ce quartier (et qui a pu être financée par différents partenaires).

· La mise en œuvre de la programmation de la Politique de la ville repose principalement sur les associations, qui ont portées 72% des actions réalisées en 2017. Les associations ont conduit 18 actions sur le quartier du Mail, soit 3 de plus que les années précédentes.

· La ville de Chenôve a porté six actions sur le quartier du Mail, soit près d'un quart des actions.

LE RENOUVELLEMENT DES ACTIONS

...../// 4 ACTIONS SUR 10 SONT NOUVELLES

	Nombre	Part relative
Actions nouvelles	10	40%
Actions reconduites	15	60%
Total	25	100%

· Sur les 25 actions réalisées en 2017, 10 sont nouvelles (40% des actions), comme à l'échelle de l'ensemble des quartiers de la Politique de la ville.

· Parmi les 15 actions reconduites, 3 sont antérieures à 2007, c'est-à-dire qu'elles existaient avant la mise en place du CUCS : *Festival Modes de vie* ; *MOUS* ; *Festival Les Nuits d'Orient*.

GÉOGRAPHIE DE LA PROGRAMMATION

...../// LA MOITIÉ DES ACTIONS SONT SPÉCIFIQUES AU MAIL

Répartition des actions 2017 couvrant le Mail selon leur géographie

	Nombre d'actions	Part parmi les actions 2017
Actions couvrant uniquement Le Mail	12	48%
Actions couvrant plusieurs quartiers	13	52%
Dont actions couvrant tous les QPV de la Métropole	8	32%

· En 2017, 12 des 25 actions qui ont couvert le quartier sont spécifiques au Mail.

· Les autres touchent plusieurs quartiers (13 actions, dont 8 qui couvrent l'ensemble des quartiers Politique de la ville de Dijon métropole).

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2017 AU REGARD DE LA STRATÉGIE DU CONTRAT DE VILLE

Les actions réalisées en 2017 ont été affectées au pilier et à l'objectif stratégique prioritaires auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier et un seul objectif stratégique.

/// LES 3 PILIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LES 7 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA MÉTROPOLE

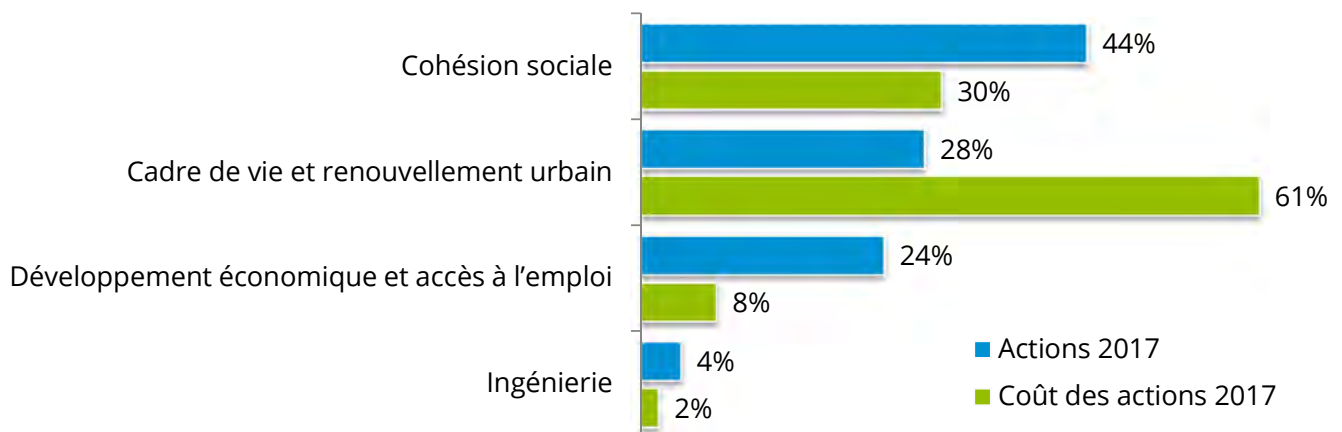
<p>COHÉSION SOCIALE</p> <p>11 actions 151 500€</p>	<p>Concourir à la réussite éducative</p> <p>6 actions 113 700€</p>
	<p>Renforcer l'accès et l'adaptation aux services</p> <p>4 actions 37 100€</p>
	<p>Promouvoir les modes de vie favorables à la santé</p> <p>1 action 700€</p>
<p>CADRE DE VIE ET RENOUELEMENT URBAIN</p> <p>7 actions 311 100€</p>	<p>Permettre un équilibre de peuplement support à la perennité du renouvellement urbain</p> <p>1 action 64 300€</p>
	<p>Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de renouvellement urbain</p> <p>6 actions 246 800€</p>
<p>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACCÈS À L'EMPLOI</p> <p>6 actions 38 400€</p>	<p>Favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion</p> <p>3 actions 29 000€</p>
	<p>Favoriser le développement économique dans les quartiers</p> <p>3 actions 9 400€</p>

/// INGÉNIERIE : 1 ACTION, 9 200€

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2017 AU REGARD DES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

/// **PRÈS DE LA MOITIÉ DU MONTANT DE LA PROGRAMMATION SUR LES GRÉSILLES EST ORIENTÉ SUR LE CADRE DE VIE ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par pilier du contrat de ville



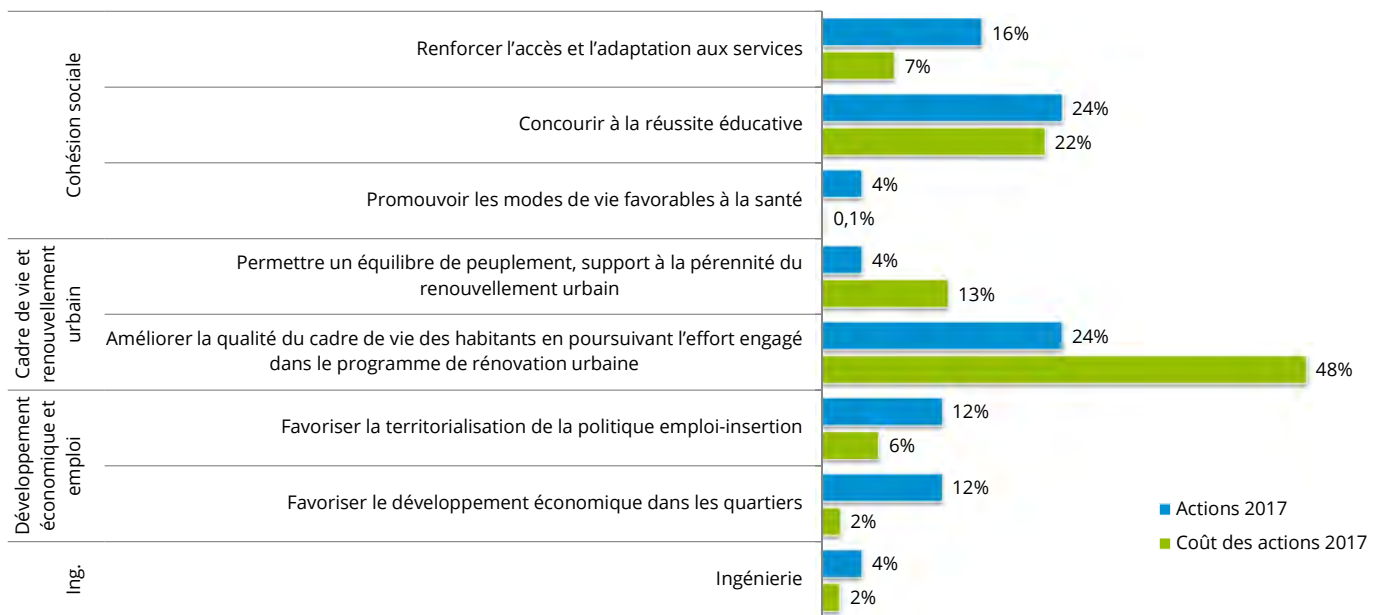
Les actions réalisées en 2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

- Comme au niveau métropolitain, le pilier cohésion sociale compte le plus grand nombre d'actions (44% des actions couvrant le quartier, soit 11 actions).
- C'est par contre le pilier cadre de vie et renouvellement urbain qui représente le coût le plus important de la programmation 2017 : 61%, soit 34 points de plus qu'à l'échelon métropolitain, pour 28% des actions.
- 24% des actions sont rattachées au pilier développement économique et accès à l'emploi pour 8% du coût de la programmation 2017 du quartier.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2017 AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

//// **24% DES ACTIONS RÉALISÉES ET 48% DU COÛT TOTAL DES ACTIONS DU QUARTIER RELÈVENT DE L'OBJECTIF « AMÉLIORER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE DES HABITANTS » DU PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du contrat de ville



Les actions réalisées en 2017 ont été affectées à l'objectif stratégique prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul objectif stratégique.

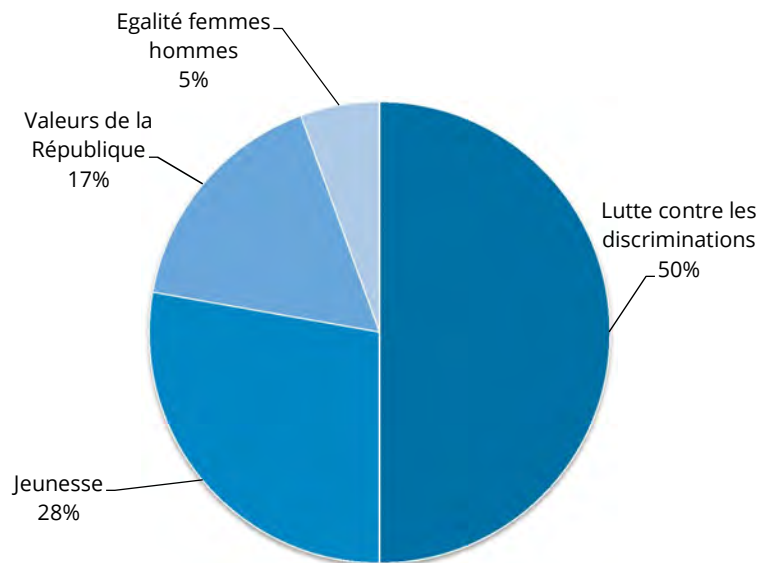
• En 2017, l'objectif stratégique visant à "améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine" concentre près de la moitié du coût total des actions du quartier du Mail (48%). Cet objectif représente un quart des actions 2017.

• L'objectif visant à concourir à la réussite éducative regroupe un quart des actions pour 22% du coût total de la programmation du quartier.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2017 AU REGARD DES ENJEUX TRANSVERSAUX

/// LA MOITIÉ DES ACTIONS S'INSCRIT DANS L'ENJEU TRANSVERSAL DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Répartition des actions 2017 selon l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent (parmi les 18 actions pour lesquelles l'information est renseignée)



Les actions réalisées en 2017 ont été affectées à l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul enjeu transversal.

L'enjeu transversal prioritaire a été renseigné pour 18 actions, soit 72% des actions. Le taux de réponse à cette question est de 73% au niveau métropolitain.

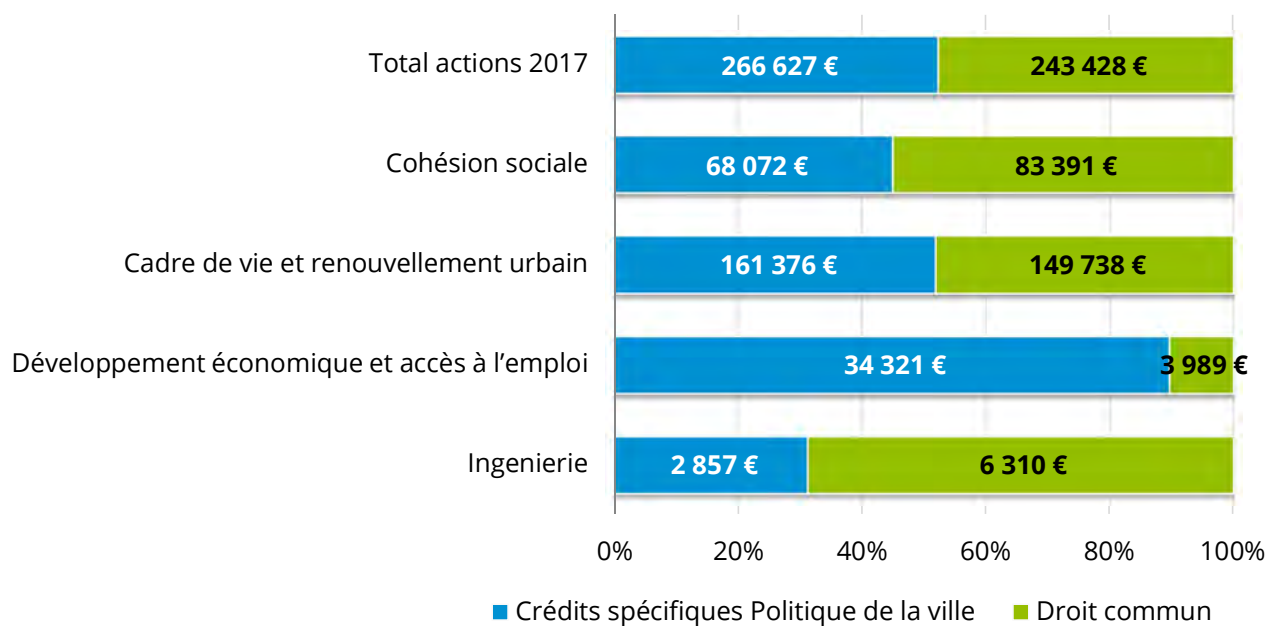
• La lutte contre les discriminations et la jeunesse sont pour le Mail les enjeux prioritaires, comme pour la Métropole (représentant respectivement 50% et 28% des actions).

• Les autres axes transversaux ont été pris en compte dans 17% des projets pour la citoyenneté et les valeurs de la République et 5% pour l'égalité femmes-hommes.

LE FINANCEMENT DE LA PROGRAMMATION 2017

DES ACTIONS FINANÇÉES À 52% PAR DES CRÉDITS SPÉCIFIQUES

Répartition du coût des actions 2017 selon le type de financement



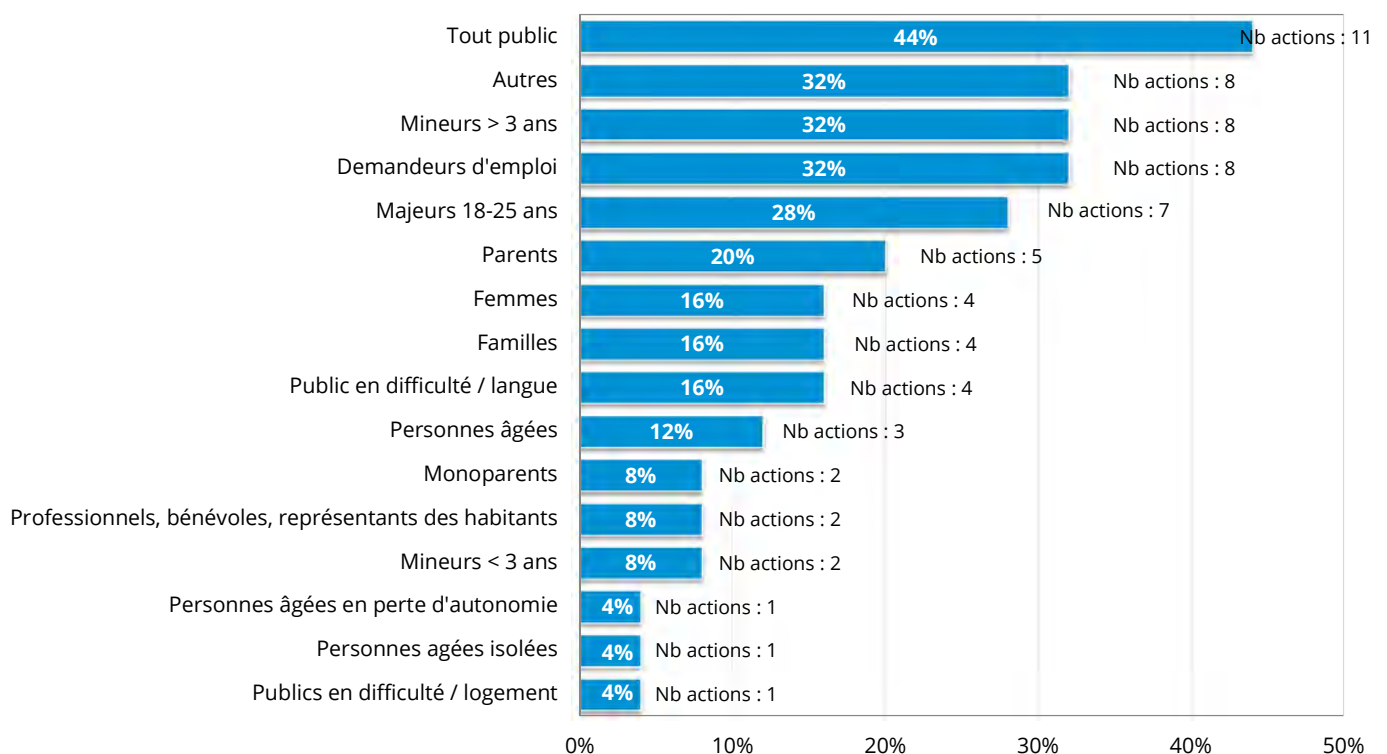
Les actions réalisées en 2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

- Les actions de 2017 du quartier du Mail ont été, comme au niveau métropolitain, financées à 52% par des crédits spécifiques. C'est 4 points de plus qu'en 2016 pour le quartier.
- Les actions concourant à la mise en œuvre du pilier développement économique et accès à l'emploi dépendent à 90% des crédits spécifiques Politique de la ville.

LES PUBLICS VISÉS PAR LES ACTIONS 2017

//// **LA PLUPART DES ACTIONS TOUCHENT TOUS LES PUBLICS. LES ACTIONS PLUS CIBLÉES VISENT LES MINEURS OU LES DEMANDEURS D'EMPLOI**

Répartition des actions 2017 selon les publics qu'elles visent



NB : une action pouvant viser plusieurs publics, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100%.

- 44% des actions touchent tous les types de publics.
- Les actions ciblées concernent surtout celles pour la jeunesse ou pour les demandeurs d'emploi.

Actions visant un « Autre » type de public	Nombre d'actions 2017
Jeunes de 16 à 25 ans, marginalisés ou en risque de le devenir, sans emploi	1
Etudiants/élèves	1
18-30 ans domiciliés sur DM	1
Les enseignants et les enfants de l'école En Saint-Jacques ; les parents et enfants de la crèche « Les Loupiots »	1
Salariés, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi, étudiant / élèves, personnes de 18 à 64 ans.	1
Habitants de la ville et de Dijon Métropole	1
Travailleurs indépendants de tout âge	1

ANNEXE : LISTE DES ACTIONS 2017

Cohésion sociale	
Concourir à la réussite éducative	
Gestion du lieu d'accueil enfant parents Ptit bleu-ptit jaune	Alacep (Association Lieu Accueil Enfant Parents)
Création d'une coopérative jeunesse de services sur le quartier	L'Envol
Coin de nature	Pirouette Cacahuète
Ciel des quartiers	Société Astronomique de Bourgogne
Bomb'hip hop	Ville de Chenôve
Jeux citoyens et goûters citoyens	Ville de Chenôve
Renforcer l'accès et l'adaptation aux services	
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Plateforme linguistique "accueil évaluation orientation" VIA vers l'insertion et les apprentissages	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Ateliers socio-linguistiques	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Les valeurs de la République	Jeunes Dijon Foot 21
Promouvoir les modes de vie favorables à la santé	
Favoriser la prise en charge psychothérapeutique des jeunes et de leurs familles et aider les professionnels	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
Cadre de vie et renouvellement urbain	
Permettre un équilibre de peuplement support à la pérennité du renouvellement urbain	
GUSP	Ville de Chenôve
Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine	
Festival Les Nuits d'Orient	Ville de Dijon
Figure 2 Style Actions	Figure 2 Style
L'école des spectateurs	MJC Chenôve
MJC Mobile	MJC Chenôve
Café pirouette	Pirouette Cacahuète
Programme de valorisation artistique des espaces urbains partagés	Ville de Chenôve
Développement économique et accès à l'emploi	
Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion	
Passerelle vers l'emploi	Acodege
Emploi et insertion de jeunes résidant dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville	CCAS de Chenôve
Dispositif 100 chances 100 emplois	Talent Campus
Favoriser le développement économique dans les quartiers	
Favoriser la création d'activité économique dans les quartiers	Association pour le droit à l'initiative économique
Entreprenre dans les quartiers prioritaires de Dijon Métropole	BGE Perspectives
Made in Bloc : Dispositif expérimental d'appui au financement des entrepreneurs des quartiers	Bourgogne Active

DIJON - FONTAINE D'OUCHE

CHIFFRES CLÉ

NOMBRES D' ACTIONS, DE PORTEURS ET COÛT DE LA PROGRAMMATION

...../// **37 ACTIONS**

...../// **26 PORTEURS**

...../// **745 000€**

· 26 porteurs de projets différents ont mis en œuvre 37 actions au titre de la programmation de la Politique de la ville 2017, parmi lesquelles 10 ne couvrent que ce quartier.

À noter : le mode de comptage ne permet pas d'identifier le nombre de services municipaux différents comme porteurs de projets. Chaque ville compte ici comme un seul porteur de projets.

· Le montant total de la programmation 2017 sur le quartier de la Fontaine d'Ouche s'élève à 745 273 €, financements spécifiques et de droit commun confondus, soit 27% du coût total des actions de la Métropole, tout quartier prioritaire et de veille confondu (5 points de plus qu'en 2016).

· Le quartier a bénéficié de plus de moyen en 2017 qu'en 2016 (232 900 € de plus).

· Le coût total des actions est très variable : 10% d'actions allant jusqu'à 1 600 €, 10% d'actions à plus de 59 700 €, pour un coût médian de 9 000 €.

LES TYPES DE PORTEURS

...../// **LES ACTIONS SONT QUASIMENT TOUTES PORTÉES PAR DES ASSOCIATIONS (89%)**

	Nombre d'actions réalisées en 2017	Part relative du nombre	Coût total des actions	Part relative du coût
Association	33	89%	623 904 €	84%
Ville	3	8%	112 202 €	15%
Dijon Métropole	1	3%	9 167 €	1%
Ensemble	37	100%	745 273 €	100%

L'indicateur donne le coût total des actions portées, indépendamment du "qui finance". Aide lecture : Dijon métropole a porté 1 action qui a coûté 9 167 € sur ce quartier (et qui a pu être financée par différents partenaires).

- La mise en œuvre de la programmation de la Politique de la ville repose en quasi totalité sur les associations, qui ont portées 89% des actions réalisées en 2017. Les associations ont conduit 33 actions sur le quartier de Fontaine d'Ouche, soit 11 de plus qu'en 2016.
- La ville de Dijon a porté trois actions sur le quartier de Fontaine d'Ouche (8% des actions).

LE RENOUVELLEMENT DES ACTIONS

...../// 30% D'ACTIONS NOUVELLES

	Nombre	Part relative
Actions nouvelles	11	30%
Actions reconduites	26	70%
Total	37	100%

- Sur les 37 actions réalisées en 2017, 11 sont nouvelles (30% des actions, soit 13 points de moins qu'à l'échelle de l'ensemble des quartiers de la Politique de la ville).
- Parmi les 26 actions reconduites, 8 sont antérieures à 2007, c'est-à-dire qu'elles existaient avant la mise en place du CUCS : *Accueil, écoute, information, orientation, aide et soutien psychologique aux victimes d'infraction pénale ; Escargolire ; Festival Modes de vie ; Jours de fête ; Passeurs d'images - Cinéville ; MOUS ; Festival Les Nuits d'Orient ; Accueil et soutien des femmes des quartiers ZUS.*

GÉOGRAPHIE DE LA PROGRAMMATION

...../// PRÈS DE 3 ACTIONS SUR 10 SPÉCIFIQUES À FONTAINE D'OUCHE

Répartition des actions 2017 couvrant Fontaine d'Ouche selon leur géographie

	Nombre d'actions	Part parmi les actions 2017
Actions couvrant uniquement la Fontaine d'Ouche	10	27%
Actions couvrant plusieurs quartiers	27	73%
Dont actions couvrant uniquement Dijon	14	38%
Dont actions couvrant tous les QPV de la Métropole	8	22%

- En 2017, 10 des 37 actions qui ont couvert le quartier sont spécifiques à Fontaine d'Ouche.
- La majorité des actions touchent plusieurs quartiers (27 actions). En effet, 38% des actions qui couvrent Fontaine d'Ouche couvrent également le quartier des Grésilles.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2017 AU REGARD DE LA STRATÉGIE DU CONTRAT DE VILLE

Les actions réalisées en 2017 ont été affectées au pilier et à l'objectif stratégique prioritaires auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier et un seul objectif stratégique.

/// LES 3 PILIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LES 7 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA MÉTROPOLE

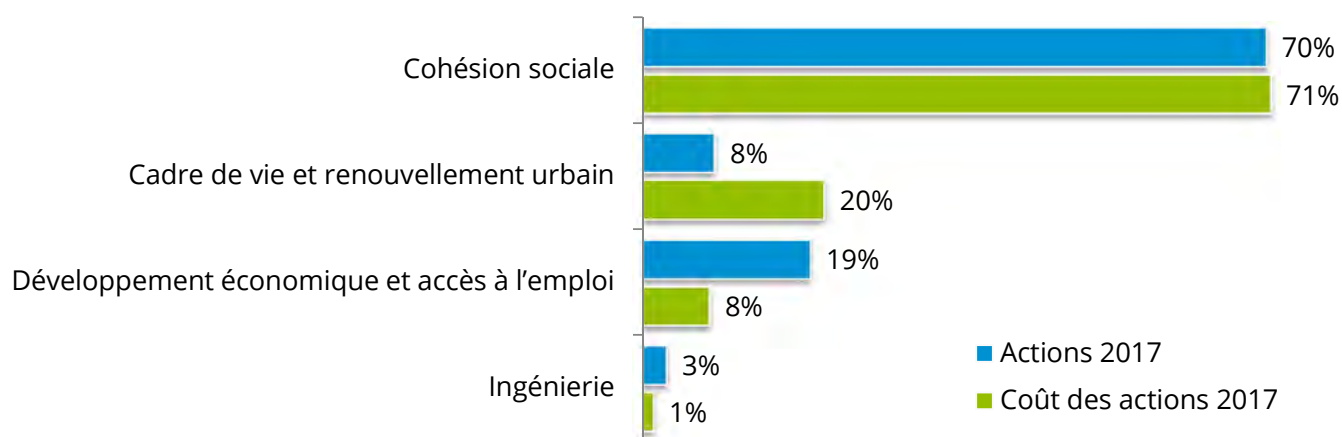
COHÉSION SOCIALE 26 actions 527 400€	Concourir à la réussite éducative 12 actions 217 900€
	Renforcer l'accès et l'adaptation aux services 11 actions 286 800€
	Promouvoir les modes de vie favorables à la santé 3 actions 22 700€
CADRE DE VIE ET RENOUELEMENT URBAIN 3 actions 152 600€	Permettre un équilibre de peuplement support à la perennité du renouvellement urbain 1 action 41 100€
	Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de renouvellement urbain 2 actions 111 500€
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACCÈS À L'EMPLOI 7 actions 56 000€	Favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion 3 actions 14 200€
	Favoriser le développement économique dans les quartiers 4 actions 41 800€

/// INGÉNIERIE : 1 ACTION, 9 200€

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2017 AU REGARD DES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

//// **LE PILIER COHÉSION SOCIALE REPRÉSENTE 70% DES ACTIONS ET 71% DU COÛT TOTAL DE LA PROGRAMMATION**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par pilier du contrat de ville



Les actions réalisées en 2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

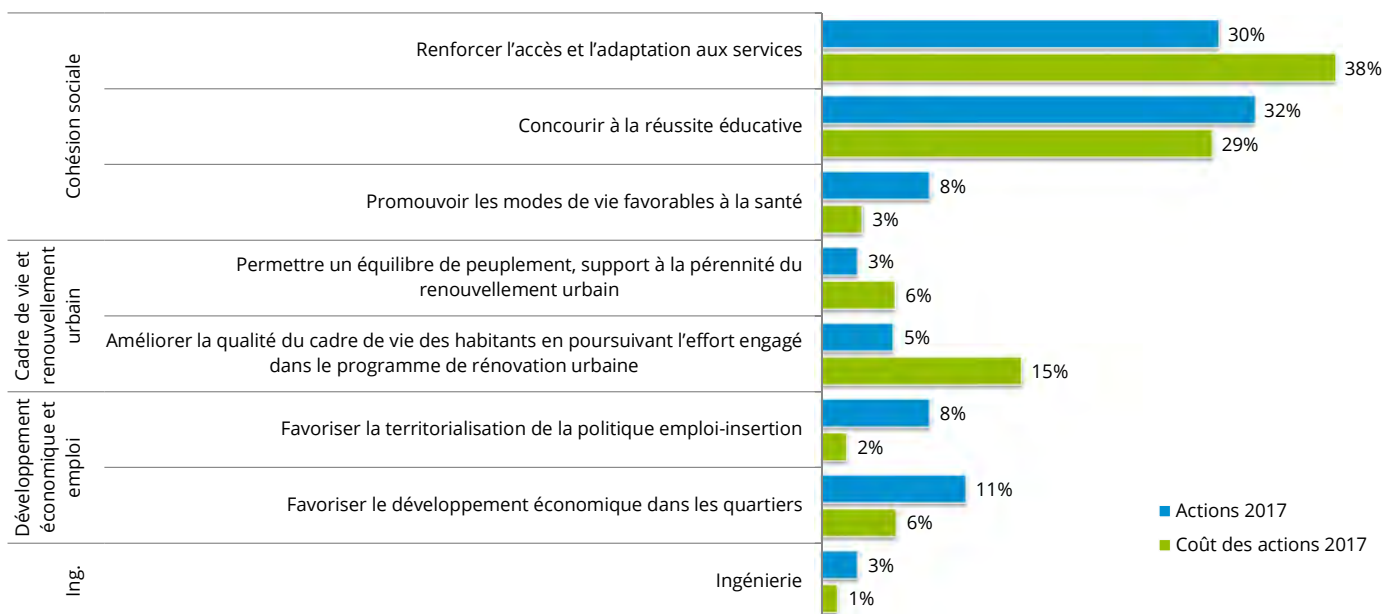
• Comme au niveau métropolitain, le pilier cohésion sociale prédomine, avec 70% des actions 2017 touchant Fontaine d'Ouche qui en relèvent et 71% du coût de la programmation (12 points de plus que Dijon métropole).

• 8% des actions sont rattachées au pilier cadre de vie et renouvellement urbain pour 20% du coût des actions, et 19% au pilier développement économique et accès à l'emploi (8% du coût de la programmation 2017).

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2017 AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

//// **30% DES ACTIONS RÉALISÉES ET 38% DU COÛT TOTAL DES ACTIONS DU QUARTIER RELÈVENT DE L'OBJECTIF "RENFORCER L'ACCÈS ET L'ADAPTATION AUX SERVICES" DU PILIER COHÉSION SOCIALE**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du contrat de ville



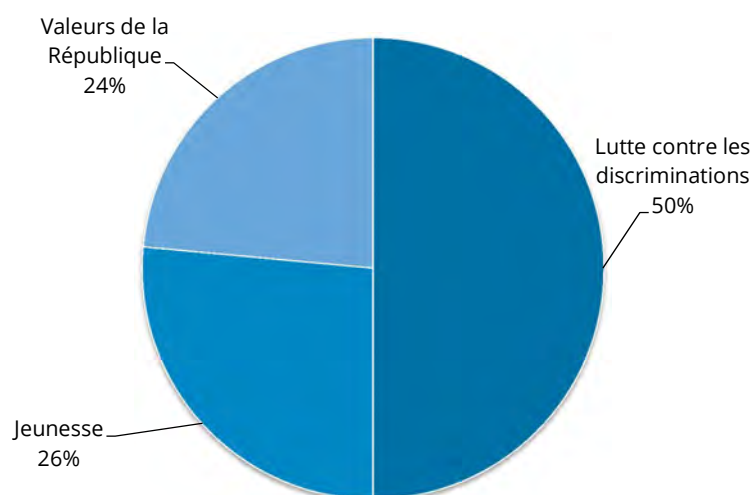
Les actions réalisées en 2017 ont été affectées à l'objectif stratégique prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul objectif stratégique.

- En 2017, l'objectif stratégique visant à concourir à la réussite éducative (pilier cohésion sociale) est celui qui est le plus investi par les porteurs de projets dans le quartier Fontaine d'Ouche (32% des actions). Cette orientation représente 29% des financements.
- L'orientation stratégique visant à renforcer l'accès et l'adaptation aux services (pilier cohésion sociale) est celle qui est la plus financée : 38% des financements pour 30% des actions du quartier.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2017 AU REGARD DES ENJEUX TRANSVERSAUX

...../// **UNE ACTION SUR DEUX S'INSCRIT DANS L'ENJEU TRANSVERSAL DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

Répartition des actions 2017 selon l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent (parmi les 34 actions pour lesquelles l'information est renseignée)



Les actions réalisées en 2017 ont été affectées à l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul enjeu transversal.

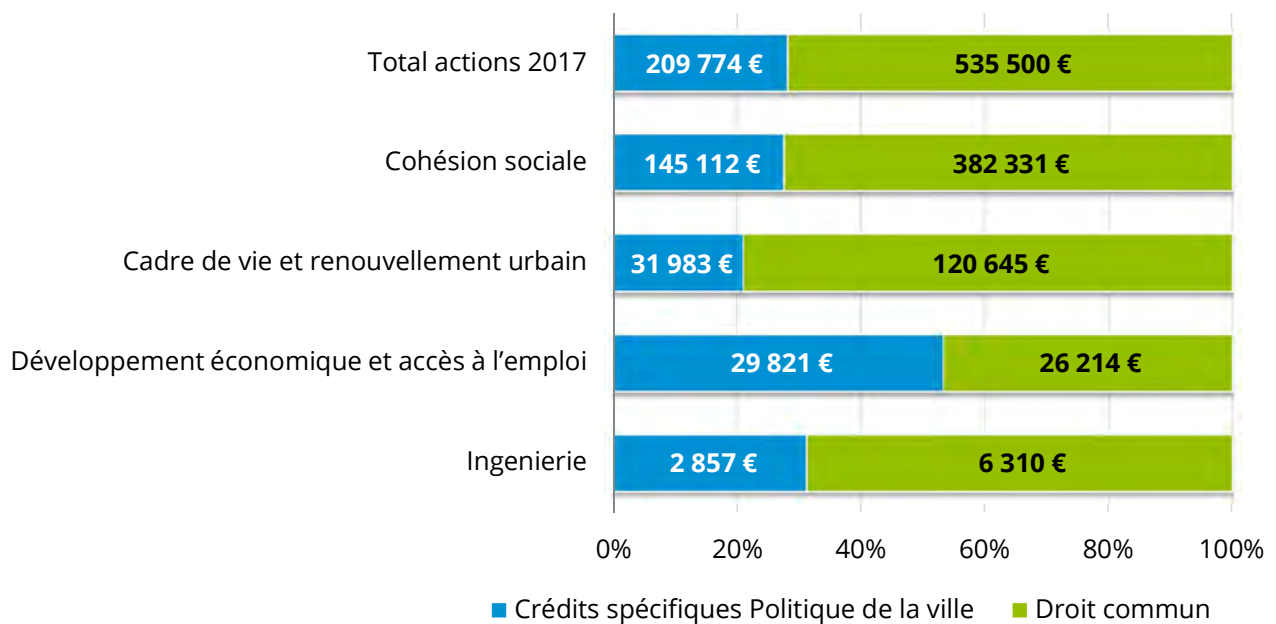
L'enjeu transversal prioritaire a été renseigné pour 34 actions, soit 92% des actions. Le taux de réponse à cette question est de 73% au niveau métropolitain.

- La lutte contre les discriminations et la jeunesse sont pour Fontaine d'Ouche les enjeux prioritaires, comme pour la métropole (représentant respectivement 50% et 26% des actions).
- L'enjeu de la citoyenneté et les valeurs de la République a été pris en compte dans 24% des actions, l'égalité femmes-hommes n'apparaît pas comme enjeu pour les actions du quartier.

LE FINANCEMENT DES ACTIONS 2017

...../// **DES ACTIONS FINANCÉES À 28% PAR DES CRÉDITS SPÉCIFIQUES**

Répartition du coût des actions 2017 selon le type de financement:



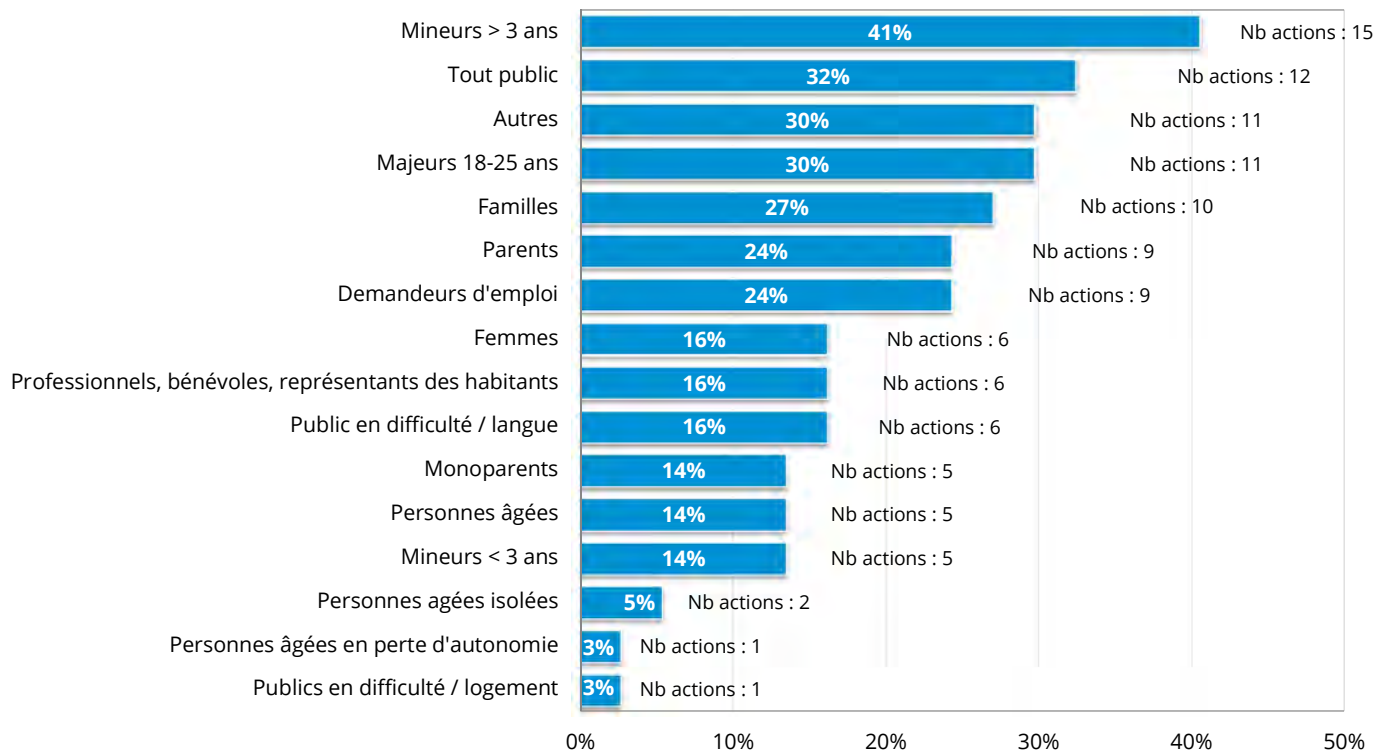
Les actions réalisées en 2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

- Les actions de 2017 du quartier de la Fontaine d'Ouche ont été, contrairement au niveau métropolitain, financées majoritairement par le droit commun.
- Les crédits spécifiques Politique de la ville représentent 28% des financements des actions du quartier contre 40% des actions de 2016.
- Les actions concourant à la mise en œuvre du pilier développement économique et accès à l'emploi dépendent à 53% des crédits spécifiques Politique de la ville.

LES PUBLICS VISÉS PAR LES ACTIONS 2017

/// **LES ACTIONS TOUCHENT EN PRIORITÉ LES MINEURS DE PLUS DE 3 ANS.**

Répartition des actions 2017 selon les publics qu'elles visent



NB : une action pouvant viser plusieurs publics, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100%.

- 4 actions sur 10 ciblent les enfants de plus de trois ans.
- Les actions visant tout type de public représentent 3 actions sur 10, un peu moins qu'au niveau métropolitain.

Actions visant un « Autre » type de public	Nombre d'actions 2017
Enfants de 8 à 12 ans	2
Parents des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires Anjou, Buffon, Lallemand, Alsace, Colette, Champs Perdrix et collège Rameau	1
Jeunes de 16 à 25 ans	1
Professionnels s'occupant de jeunes	1
Salariés, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi, étudiant / élèves, personnes de 18 à 64 ans.	1
18-30 ans domiciliés sur DM	1
Personnes isolées	2
Travailleurs indépendants de tout âge	1

ANNEXE : LISTE DES ACTIONS 2017

Cohésion sociale	
Concourir à la réussite éducative	
Lieu d'accueil parents enfants	Apolape La Cadole
Lutte contre les inégalités éducatives par l'engagement étudiant	Association Fondation étudiante pour la ville
Escargolire	Association Promotion de la lecture (Promolec)
Web radio/web TV du réseau REP de la Fontaine d'Ouche	Association REP de Fontaine d'Ouche
Culture de tous, culture pour tous	Association REP de Fontaine d'Ouche
La langue française, ciment de la République	Association REP de Fontaine d'Ouche
Attractions 2017	Cir'ônflex
Ciel des quartiers	Société Astronomique de Bourgogne
Passeurs d'images - Cinéville	UDMJC 21
Laissez-moi vous écrire fleurette	Ville de Dijon
Espaces parents	FFMJC
Classes relais 2017 - Volet "mieux vivre ensemble par la culture"	Ligue de l'enseignement
Renforcer l'accès et l'adaptation aux services	
Accueil, écoute, information, orientation, aide et soutien psychologique aux victimes d'infraction pénale	Adavip 21
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Comment se préparer à vivre ensemble	Cercle sportif laïque Dijonnais
Plateforme linguistique "accueil évaluation orientation" VIA vers l'insertion et les apprentissages	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Ateliers socio-linguistiques	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Actions culturelles dans et hors les murs	FFMJC
Au café	FFMJC
Animation sportive futsal et lien social	Jeunes Dijon Foot 21
Les valeurs de la République	Jeunes Dijon Foot 21
CLES 21 - calculer, Lire, Ecrire, Savoir en Côte d'Or	Ligue de l'enseignement
Epicierie sociale et solidaire	Episourire
Promouvoir les modes de vie favorables à la santé	
Education, prévention et accompagnement en matière de santé	Centre de soins infirmiers
Favoriser la prise en charge psychothérapeutique des jeunes et de leurs familles et aider les professionnels	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
Parcours santé - Prévention et accompagnement des troubles du surpoids chez l'enfant	Centre de soins infirmiers
Cadre de vie et renouvellement urbain	
Permettre un équilibre de peuplement support à la pérennité du renouvellement urbain	
Accueil et soutien des femmes des quartiers ZUS	Solidarité Femmes 21
Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine	
Festival Les Nuits d'Orient	Ville de Dijon
Jours de fête	Ville de Dijon
Développement économique et accès à l'emploi	
Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion	
Passerelle vers l'emploi	Acodege
Insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté par le biais du chantier de maçonnerie paysagère	Sentiers
Dispositif 100 chances 100 emplois	Talent Campus
Favoriser le développement économique dans les quartiers	
Favoriser la création d'activité économique dans les quartiers	Association pour le droit à l'initiative économique
Entreprendre dans les quartiers prioritaires de Dijon Métropole	BGE Perspectives
Chantiers éducatifs	FFMJC
Made in Bloc : Dispositif expérimental d'appui au financement des entrepreneurs des quartiers	Bourgogne Active

DIJON - GRÉSILLES

CHIFFRES CLÉ

NOMBRES D' ACTIONS, DE PORTEURS ET COÛT DE LA PROGRAMMATION

...../// **38 ACTIONS**

...../// **28 PORTEURS**

...../// **649 000€**

· 28 porteurs de projets différents ont mis en œuvre 38 actions au titre de la programmation de la Politique de la ville 2017, parmi lesquelles 11 ne couvrent que ce quartier.

À noter : le mode de comptage ne permet pas d'identifier le nombre de services municipaux différents comme porteurs de projets. Chaque ville compte ici comme un seul porteur de projet.

· Le montant total de la programmation 2017 sur le quartier des Grésilles s'élève à 649 224 €, financements spécifiques et de droit commun confondus, soit 23% du coût total des actions de la métropole, tous quartiers prioritaires et de veilles confondus (même part qu'en 2016).

· Le quartier a bénéficié de plus de moyen en 2017 qu'en 2016 (127 700 € de plus).

· Le coût total des actions est très variable : 10% d'actions allant jusqu'à 1 700 €, 10% d'actions à plus de 53 400 €, pour un coût médian de 7 500 €.

LES TYPES DE PORTEURS

...../// **LES ACTIONS SONT QUASIMENT TOUTES PORTÉES PAR DES ASSOCIATIONS (89%)**

	Nombre d'actions réalisées en 2017	Part relative du nombre	Coût total des actions	Part relative du coût
Association	34	89%	526 755 €	81%
Ville	3	8%	113 302 €	17%
Dijon Métropole	1	3%	9 167 €	1%
Ensemble	38	100%	649 224 €	100%

L'indicateur donne le coût total des actions portées, indépendamment du "qui finance". Aide lecture : Dijon métropole a porté 1 action qui a coûté 9 167 € sur ce quartier (et qui a pu être financée par différents partenaires).

• La mise en œuvre de la programmation de la Politique de la ville repose en quasi totalité sur les associations, qui ont porté 89% des actions réalisées en 2017. Les associations ont conduit 34 actions sur le quartier des Grésilles, soit 12 de plus que les années précédentes.

• La ville de Dijon a porté trois actions sur le quartier des Grésilles (8% des actions).

LE RENOUVELLEMENT DES ACTIONS

...../// **37% D' ACTIONS NOUVELLES**

	Nombre	Part relative
Actions nouvelles	14	37%
Actions reconduites	24	63%
Total	38	100%

• Sur les 38 actions réalisées en 2017, 14 sont nouvelles (37% des actions), comme à l'échelle de l'ensemble des quartiers de la Politique de la ville.

• Parmi les 24 actions reconduites, 8 sont antérieures à 2007, c'est-à-dire qu'elles existaient avant la mise en place du CUCS : *Accueil, écoute, information, orientation, aide et soutien psychologique aux victimes d'infraction pénale ; Escargolire ; Festival Modes de vie ; Grésilles en fête ; Passeurs d'images - Cinéville ; MOUS ; Festival Les Nuits d'Orient ; Accueil et soutien des femmes des quartiers ZUS.*

GÉOGRAPHIE DES ACTIONS

...../// **3 ACTIONS SUR 10 SPÉCIFIQUES AUX GRÉSILLES**

Répartition des actions 2017 couvrant les Grésilles selon leur géographie

	Nombre d'actions	Part parmi les actions 2017
Actions couvrant uniquement les Grésilles	11	29%
Actions couvrant plusieurs quartiers	27	71%
Dont actions couvrant uniquement Dijon	14	37%
Dont actions couvrant tous les QPV de la Métropole	8	21%

• En 2017, 11 des 38 actions qui ont couvert le quartier sont spécifiques aux Grésilles.

• La majorité des actions touchent plusieurs quartiers (27 actions). En effet, 37% des actions qui couvrent les Grésilles couvrent également le quartier de la Fontaine d'Ouche.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2017 AU REGARD DE LA STRATÉGIE DU CONTRAT DE VILLE

Les actions réalisées en 2017 ont été affectées au pilier et à l'objectif stratégique prioritaires auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier et un seul objectif stratégique.

/// LES 3 PILIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LES 7 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA MÉTROPOLE

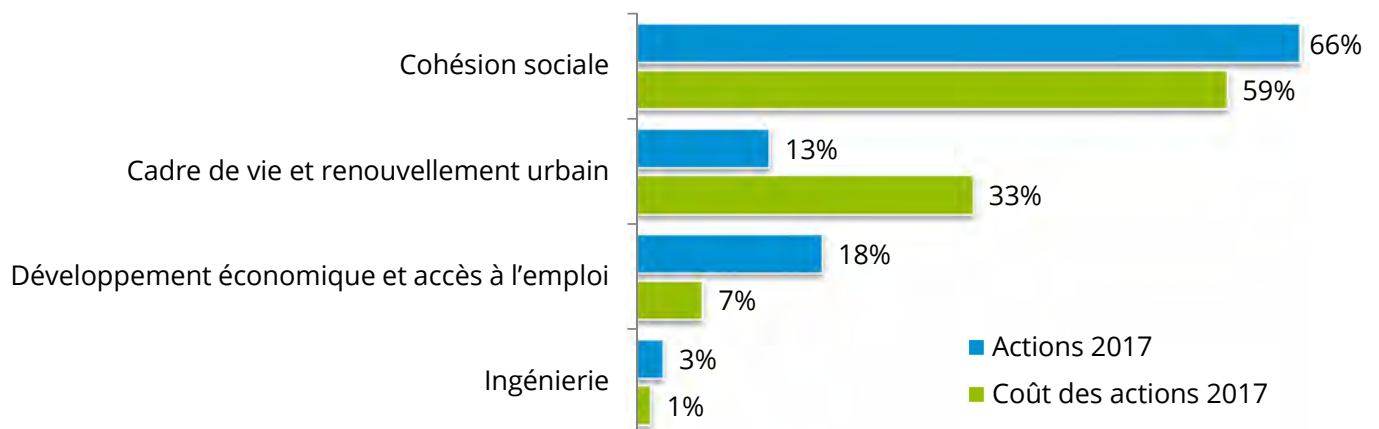
<p>COHÉSION SOCIALE</p> <p>25 actions 380 500€</p>	<p>Concourir à la réussite éducative</p> <p>10 actions 99 400€</p>
	<p>Renforcer l'accès et l'adaptation aux services</p> <p>12 actions 258 400€</p>
	<p>Promouvoir les modes de vie favorables à la santé</p> <p>3 actions 22 700€</p>
<p>CADRE DE VIE ET RENOUELEMENT URBAIN</p> <p>5 actions 217 000€</p>	<p>Permettre un équilibre de peuplement support à la perennité du renouvellement urbain</p> <p>1 action 41 100€</p>
	<p>Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de renouvellement urbain</p> <p>4 actions 175 900€</p>
<p>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACCÈS À L'EMPLOI</p> <p>7 actions 42 600€</p>	<p>Favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion</p> <p>4 actions 33 200€</p>
	<p>Favoriser le développement économique dans les quartiers</p> <p>3 actions 9 400€</p>

/// INGÉNIERIE : 1 ACTION, 9 200€

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2017 AU REGARD DES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

...../// **LE PILIER COHÉSION SOCIALE REPRÉSENTE 66% DES ACTIONS ET 59% DU COÛT TOTAL DE LA PROGRAMMATION**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par pilier du contrat de ville



Les actions réalisées en 2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

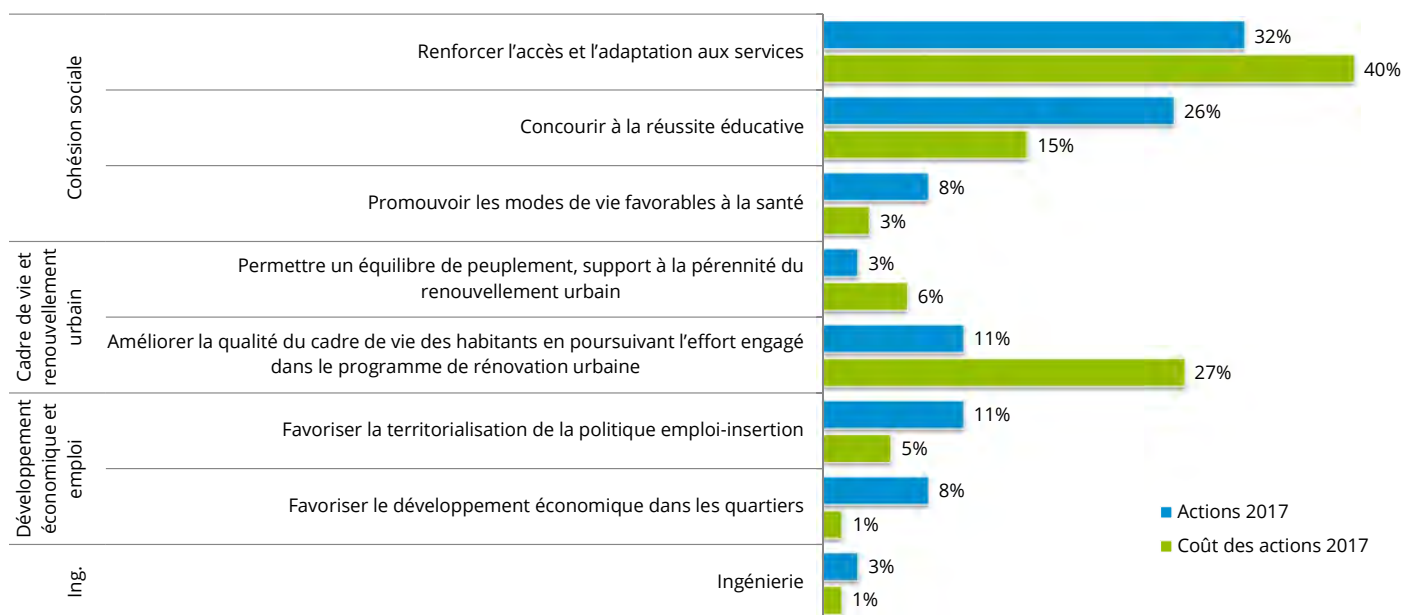
· Comme au niveau métropolitain, le pilier cohésion sociale prédomine, avec 66% des actions 2017 touchant les Grésilles qui en relèvent et 59% du coût de la programmation.

· 13% des actions sont rattachées au pilier cadre de vie et renouvellement urbain pour 33% du coût des actions, et 18% au pilier développement économique et accès à l'emploi (7 actions qui représentent 7% du coût de la programmation 2017).

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2017 AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

/// **32% DES ACTIONS RÉALISÉES ET 40% DU COÛT TOTAL DES ACTIONS DU QUARTIER RELÈVENT DE L'OBJECTIF "RENFORCER L'ACCÈS ET L'ADAPTATION AUX SERVICES" DU PILIER COHÉSION SOCIALE**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du contrat de ville



Les actions réalisées en 2017 ont été affectées à l'objectif stratégique prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul objectif stratégique.

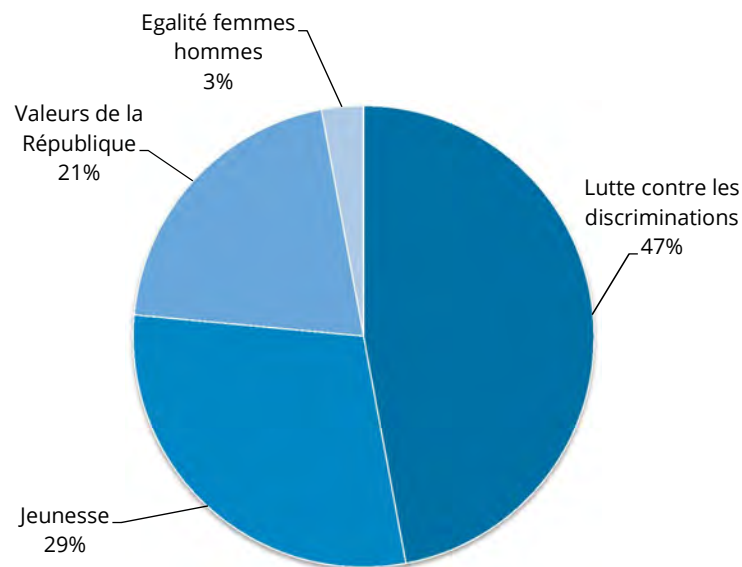
- En 2017, l'objectif stratégique visant à renforcer l'accès et l'adaptation aux services (pilier cohésion sociale) est celui qui est le plus investi par les porteurs de projets dans le quartier des Grésilles, regroupant ainsi un tiers des actions, pour 40% des financements.

- L'objectif visant à améliorer la qualité du cadre de vie des habitants regroupe 11% des actions pour 27% des financements.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2017 AU REGARD DES ENJEUX TRANSVERSAUX

...../// **47% DES ACTIONS S'INSCRIVENT DANS L'ENJEU TRANSVERSAL DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

Répartition des actions 2017 selon l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent (parmi les 34 actions pour lesquelles l'information est renseignée)



Les actions réalisées en 2017 ont été affectées à l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul enjeu transversal.

L'enjeu transversal prioritaire a été renseigné pour 34 actions, soit 89% des actions. Le taux de réponse à cette question est de 73% au niveau métropolitain.

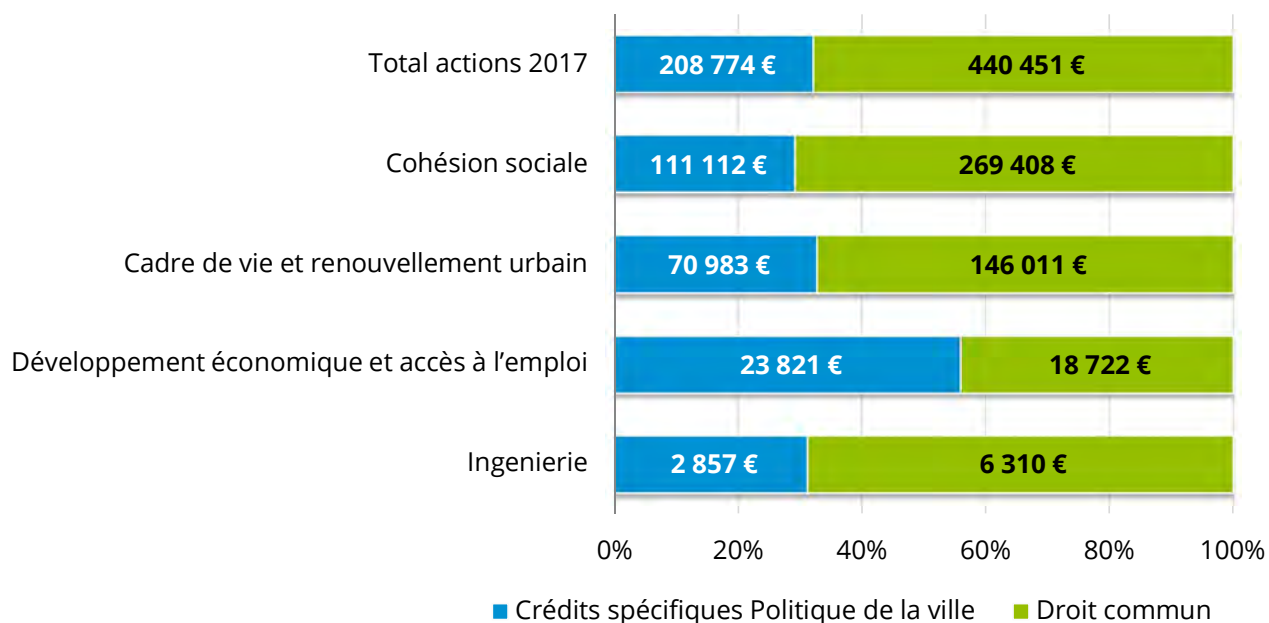
• La lutte contre les discriminations et la jeunesse sont pour les Grésilles les enjeux prioritaires, comme pour la métropole (représentant respectivement 47% et 29% des actions).

• Les autres axes transversaux ont été pris en compte dans 21% des projets pour la citoyenneté et les valeurs de la République et 3% pour l'égalité femmes-hommes.

LE FINANCEMENT DE LA PROGRAMMATION 2017

DES ACTIONS FINANCÉES À 32% PAR DES CRÉDITS SPÉCIFIQUES

Répartition du coût des actions 2017 selon le type de financement



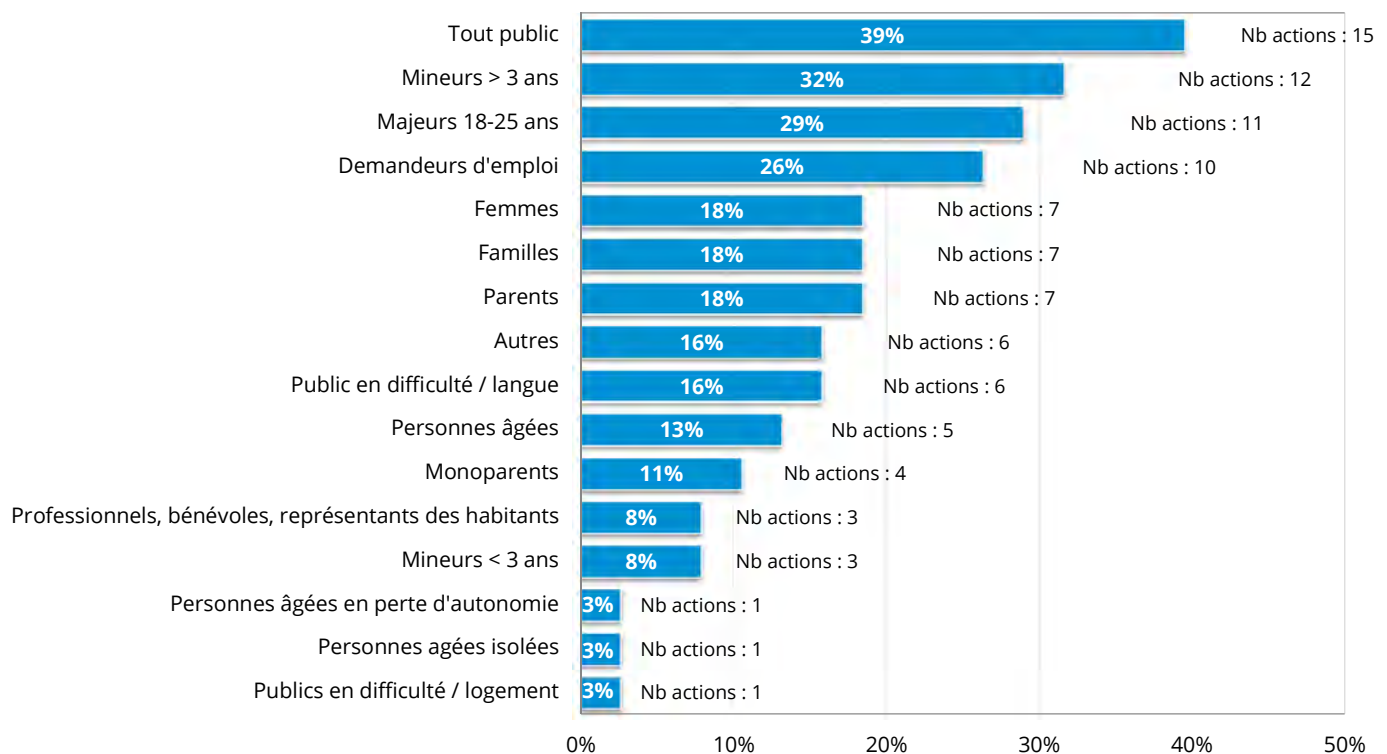
Les actions réalisées en 2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

- Les actions de 2017 du quartier des Grésilles ont été, contrairement au niveau métropolitain, financées majoritairement par le droit commun.
- Les crédits spécifiques Politique de la ville représentent 32% des financements des actions du quartier contre 55% des actions de 2016.
- Les actions concourant à la mise en œuvre du pilier développement économique et accès à l'emploi dépendent à 56% des crédits spécifiques Politique de la ville.

LES PUBLICS VISÉS PAR LES ACTIONS 2017

...../// **LA PLUPART DES ACTIONS TOUCHENT TOUS LES PUBLICS. LES ACTIONS PLUS CIBLÉES VISENT LES MINEURS EN PRIORITÉ.**

Répartition des actions 2017 selon les publics qu'elles visent



NB : une action pouvant viser plusieurs publics, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100%.

- Près de 4 actions sur 10 touchent tous les types de publics.
- Les actions ciblées concernent surtout celles pour la jeunesse, que ce soit les mineurs ou les jeunes majeurs. Ce sont ensuite les demandeurs d'emploi qui sont le plus ciblés.

Actions visant un « Autre » type de public	Nombre d'actions 2017
Public isolé en situation de précarité	1
Jeunes de 16 à 25 ans, marginalisés ou en risque de le devenir, sans emploi	1
Professionnels s'occupant de jeunes	1
Salariés, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi, étudiant / élèves, personnes de 18 à 64 ans.	1
Travailleurs indépendants de tout âge	1
18-30 ans domiciliés sur DM	1

ANNEXE : LISTE DES ACTIONS 2017

Cohésion sociale

Concourir à la réussite éducative

Lutte contre les inégalités éducatives par l'engagement étudiant	Association Fondation étudiante pour la ville
Escargolire	Association Promotion de la lecture (Promolec)
Parenthèque itinérante	CAF - Centre social des Grésilles
Projet nutrition	MJC Grésilles
Cours de français arabe	MJC Grésilles
Orchestre des quartiers	Orchestre Dijon Bourgogne
Ciel des quartiers	Société Astronomique de Bourgogne
Passeurs d'images - Cinéville	UDMJC 21
Laissez-moi vous écrire fleurette	Ville de Dijon
Classes relais 2017 - Volet "mieux vivre ensemble par la culture"	Ligue de l'enseignement

Renforcer l'accès et l'adaptation aux services

Accueil, écoute, information, orientation, aide et soutien psychologique aux victimes d'infraction pénale	Adavip 21
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Comment se préparer à vivre ensemble	Cercle sportif laïque Dijonnais
Plateforme linguistique "accueil évaluation orientation" VIA vers l'insertion et les apprentissages	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Ateliers socio-linguistiques	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Contact	Honk
Animation sportive futsal et lien social	Jeunes Dijon Foot 21
Les valeurs de la République	Jeunes Dijon Foot 21
CLES 21 - calculer, Lire, Ecrire, Savoir en Côte d'Or	Ligue de l'enseignement
Master Class	MJC Grésilles
Ateliers conférence	MJC Grésilles
Epicerie sociale et solidaire	Episourire

Promouvoir les modes de vie favorables à la santé

Education, prévention et accompagnement en matière de santé	Centre de soins infirmiers
Favoriser la prise en charge psychothérapeutique des jeunes et de leurs familles et aider les professionnels	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
Parcours santé - Prévention et accompagnement des troubles du surpoids chez l'enfant	Centre de soins infirmiers

Cadre de vie et renouvellement urbain

Permettre un équilibre de peuplement support à la pérennité du renouvellement urbain

Accueil et soutien des femmes des quartiers ZUS	Solidarité Femmes 21
---	----------------------

Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine

Festival Les Nuits d'Orient	Ville de Dijon
Jardin expérimental en permaculture	MJC Grésilles
Grésilles en fête	Ville de Dijon
Projet de développement culturel durable	Zutique productions

Développement économique et accès à l'emploi

Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion

Passerelle vers l'emploi	Acodege
Start again	Amis Mots
Insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté par le biais du chantier de maçonnerie paysagère	Sentiers
Dispositif 100 chances 100 emplois	Talent Campus

Favoriser le développement économique dans les quartiers

Favoriser la création d'activité économique dans les quartiers	Association pour le droit à l'initiative économique
Entreprendre dans les quartiers prioritaires de Dijon Métropole	BGE Perspectives
Made in Bloc : Dispositif expérimental d'appui au financement des entrepreneurs des quartiers	Bourgogne Active

LONGVIC - BIEF DU MOULIN

CHIFFRES CLÉ

NOMBRES DE DOSSIERS DÉPOSÉS, DE PORTEURS DE PROJETS ET COÛT DES ACTIONS

...../// **15 ACTIONS**

...../// **12 PORTEURS**

...../// **92 000€**

· 12 porteurs de projets différents ont mis en œuvre 15 actions au titre de la programmation de la Politique de la ville 2017, parmi lesquelles 3 ne couvrent que ce quartier.

À noter : le mode de comptage ne permet pas d'identifier le nombre de services municipaux différents comme porteurs de projets. Chaque ville compte ici comme un seul porteur de projets.

· Le montant total de la programmation 2017 sur le quartier du Bief du Moulin s'élève à 91 616 €, financements spécifiques et de droit commun confondus, soit 3% du coût total des actions de la métropole, tout quartier prioritaire et de veille confondu (2 points de moins qu'en 2016).

· Le quartier a bénéficié de moins de moyens en 2017 qu'en 2016 (26 400 € de moins).

· Le coût total des actions est très variable : 10% d'actions allant jusqu'à 900 €, 10% d'actions à plus de 12 400 €, pour un coût médian de 3 600 €.

...../// **DES ACTIONS MAJORITAIREMENT PORTÉES PAR LES ASSOCIATIONS (67%)**

LES TYPES DE PORTEURS

	Nombre d'actions réalisées en 2017	Part relative du nombre	Coût total des actions	Part relative du coût
Association	10	67%	48 215 €	53%
Ville	4	27%	34 233 €	37%
Dijon Métropole	1	7%	9 167 €	10%
Ensemble	15	100%	91 616 €	100%

L'indicateur donne le coût total des actions portées, indépendamment du "qui finance". Aide lecture : Dijon métropole a porté 1 action qui a coûté 9 167 € sur ce quartier (et qui a pu être financée par différents partenaires).

· La mise en œuvre de la programmation de la Politique de la ville repose principalement sur les associations, qui ont portées 67% des actions réalisées en 2017. Les associations ont conduit 10 actions sur le quartier du Bief du Moulin (une de plus qu'en 2016).

· La ville de Longvic a porté quatre actions sur le quartier du Bief du Moulin (27% des actions).

LE RENOUVELLEMENT DES ACTIONS:

...../// 27% D' ACTIONS NOUVELLES

	Nombre	Part relative
Actions nouvelles	4	27%
Actions reconduites	11	73%
Total	15	100%

· Sur les 15 actions réalisées en 2017, 4 sont nouvelles (27% des actions).

· Parmi les 11 actions reconduites, trois sont antérieures à 2007, c'est-à-dire qu'elles existaient avant la mise en place du CUCS : *Festival Modes de vie* ; *MOUS* ; *Festival Les Nuits d'Orient*.

GÉOGRAPHIE DE LA PROGRAMMATION

...../// 2 ACTIONS SUR 10 SPÉCIFIQUES AU BIEF DU MOULIN

Répartition des actions 2017 couvrant le Bief du Moulin selon leur géographie

	Nombre d'actions	Part parmi les actions 2017
Actions couvrant uniquement le Bief du Moulin	3	20%
Actions couvrant plusieurs quartiers	12	80%
Dont actions couvrant tous les QPV de la Métropole	8	53%

· En 2017, 3 des 15 actions qui ont couvert le quartier sont spécifiques au Bief du Moulin.

· La majorité des actions touchent plusieurs quartiers (12 actions) et 8 actions couvrent l'ensemble des quartiers Politique de la ville de Dijon métropole.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2017 AU REGARD DE LA STRATÉGIE DU CONTRAT DE VILLE

Les actions réalisées en 2017 ont été affectées au pilier et à l'objectif stratégique prioritaires auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier et un seul objectif stratégique.

/// LES 3 PILIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LES 7 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA MÉTROPOLE

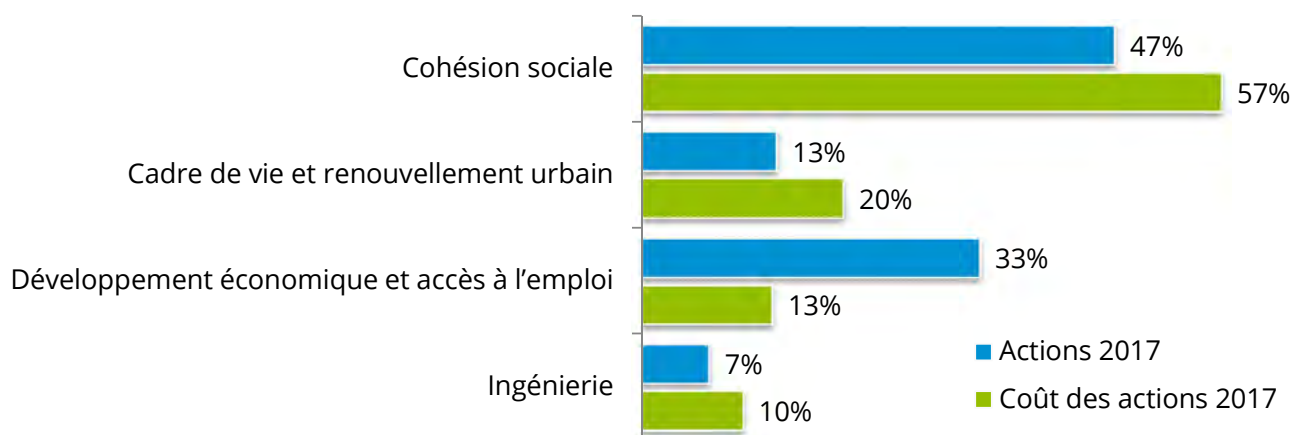
<p>COHÉSION SOCIALE</p> <p>7 actions 52 400€</p>	<p>Concourir à la réussite éducative</p> <p>1 action 1 300€</p>
	<p>Renforcer l'accès et l'adaptation aux services</p> <p>5 actions 50 400€</p>
	<p>Promouvoir les modes de vie favorables à la santé</p> <p>1 action 700€</p>
<p>CADRE DE VIE ET RENOUELEMENT URBAIN</p> <p>2 actions 18 200€</p>	<p>Permettre un équilibre de peuplement support à la perennité du renouvellement urbain</p> <p>0 action 0€</p>
	<p>Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de renouvellement urbain</p> <p>2 actions 18 200€</p>
<p>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACCÈS À L'EMPLOI</p> <p>5 actions 11 900€</p>	<p>Favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion</p> <p>2 actions 2 500€</p>
	<p>Favoriser le développement économique dans les quartiers</p> <p>3 actions 9 400€</p>

/// **INGÉNIERIE : 1 ACTION, 9 100€**

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2017 AU REGARD DES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

...../// **LE PILIER COHÉSION SOCIALE REPRÉSENTE 47% DES ACTIONS ET 57% DU COÛT TOTAL DE LA PROGRAMMATION**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par pilier du contrat de ville



Les actions réalisées en 2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

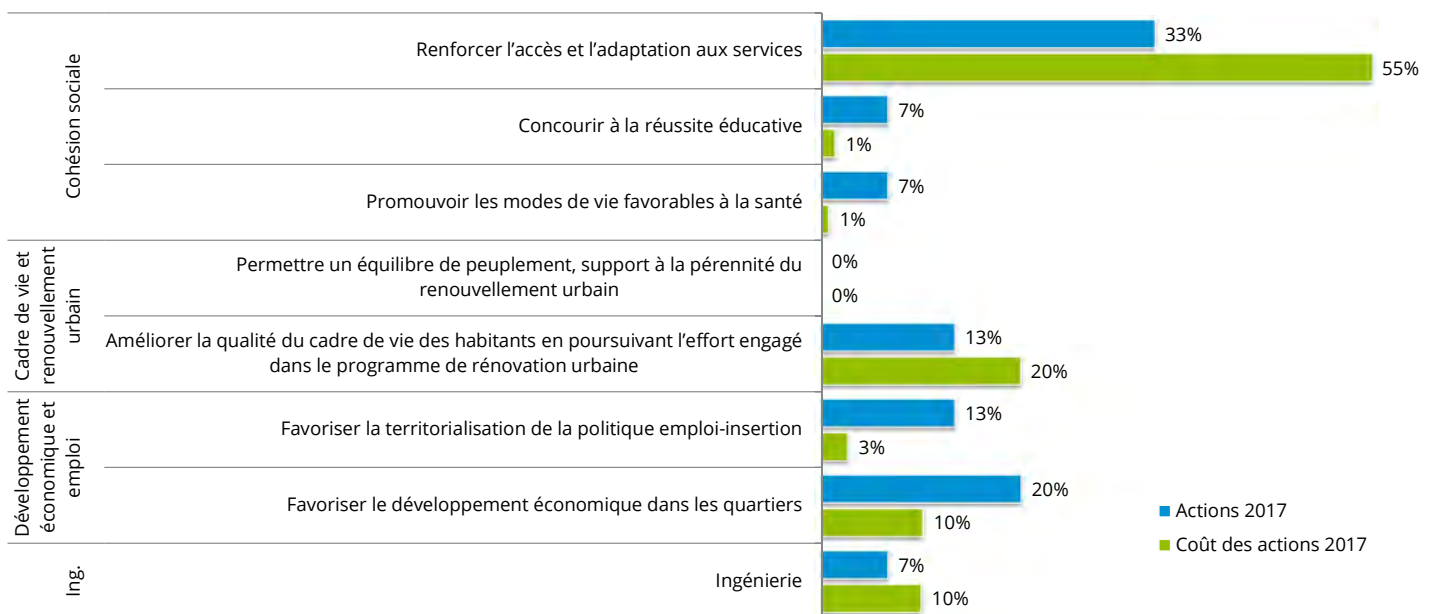
• Comme au niveau métropolitain, le pilier cohésion sociale prédomine, avec 47% des actions 2017 touchant le Bief du Moulin qui en relèvent et 57% du coût de la programmation.

• 33% des actions font référence au pilier développement économique et accès à l'emploi pour 13% du coût total de la programmation. 13% des actions sont rattachées au pilier cadre de vie et renouvellement urbain pour 20% du coût des actions.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2017 AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

/// **UN TIERS DES ACTIONS RÉALISÉES ET 55% DU COÛT TOTAL DES ACTIONS DU QUARTIER RELÈVENT DE L'OBJECTIF "RENFORCER L'ACCÈS ET L'ADAPTATION AUX SERVICES" DU PILIER COHÉSION SOCIALE**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du contrat de ville



Les actions réalisées en 2017 ont été affectées à l'objectif stratégique prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul objectif stratégique.

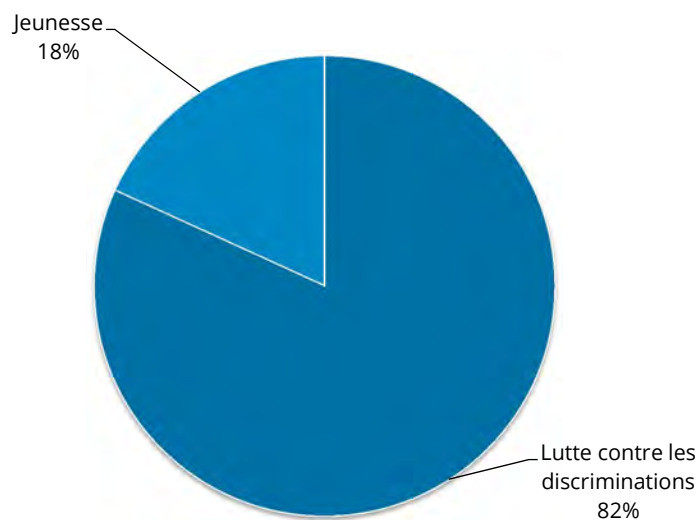
- En 2017, l'objectif stratégique visant à renforcer l'accès et l'adaptation aux services (pilier cohésion sociale) est celui qui est le plus investi par les porteurs de projets dans le quartier du Bief du Moulin, regroupant ainsi un tiers des actions, pour plus de la moitié des financements (55%).

- Aucune action de la programmation du quartier ne se retrouve dans l'objectif visant à permettre un équilibre de peuplement, support à la pérennité du renouvellement urbain.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2017 AU REGARD DES ENJEUX TRANSVERSAUX

...../// **82% DES ACTIONS S'INSCRIVENT DANS L'ENJEU TRANSVERSAL DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

Répartition des actions 2017 selon l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent (parmi les 11 actions pour lesquelles l'information est renseignée)



Les actions réalisées en 2017 ont été affectées à l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul enjeu transversal.

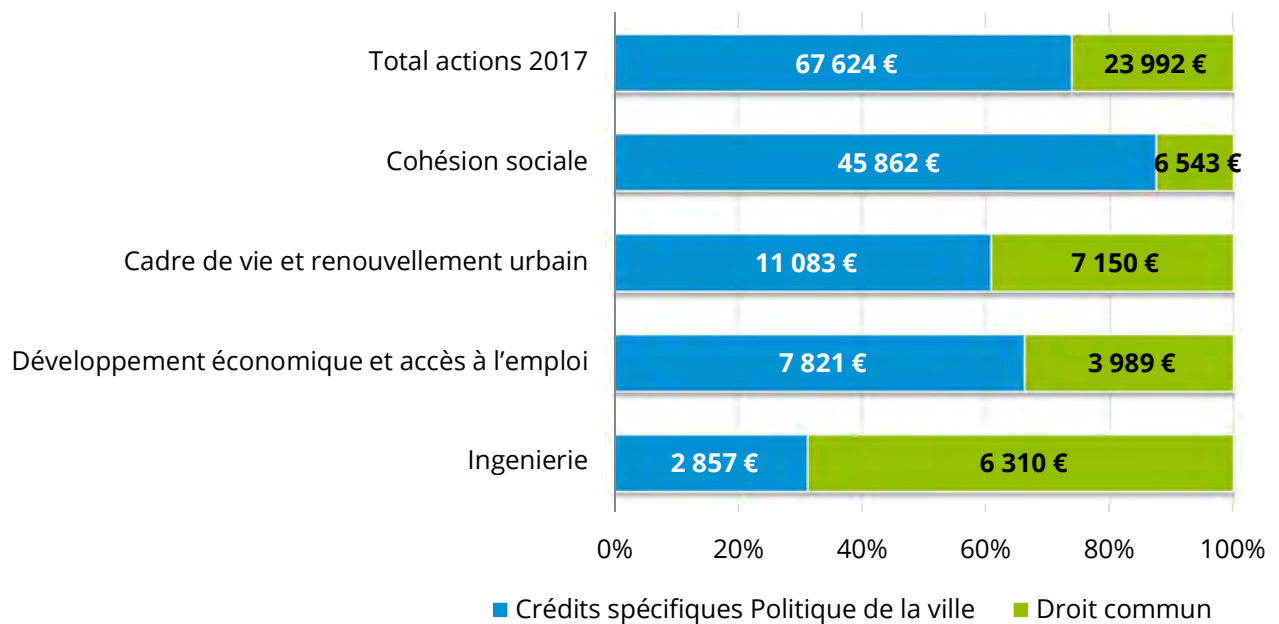
L'enjeu transversal prioritaire a été renseigné pour 11 actions, soit 73% des actions. Le taux de réponse à cette question est également de 73% au niveau métropolitain.

• La lutte contre les discriminations est prioritaire pour le quartier du Bief du Moulin : 82% des actions se rattachent à cet enjeu. Les autres actions se réfèrent à l'enjeu de la jeunesse. Les autres enjeux ne sont pas investis par les porteurs de projets sur ce quartier.

LE FINANCEMENT DES ACTIONS 2017

DES ACTIONS FINANCÉES AUX TROIS QUARTS PAR DES CRÉDITS SPÉCIFIQUES

Répartition du coût des actions 2017 selon le type de financement



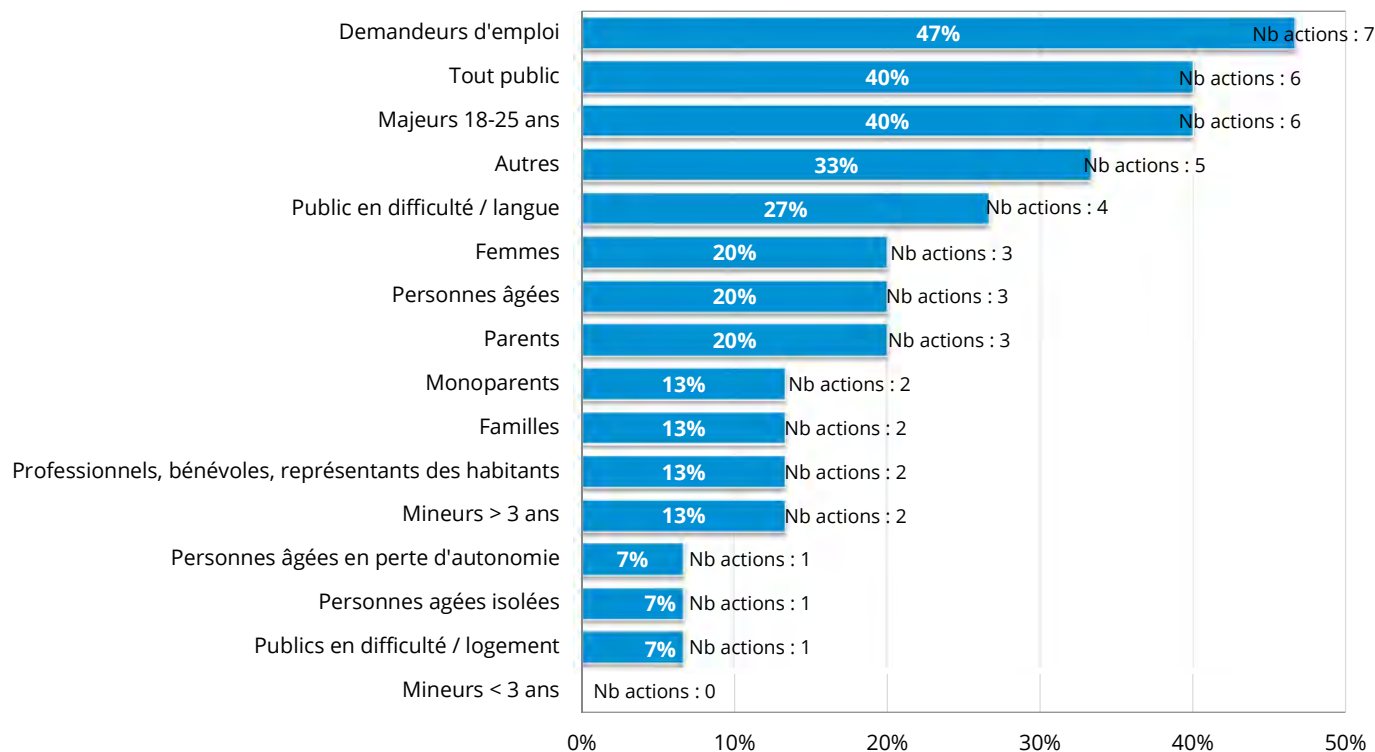
Les actions réalisées en 2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

• Les actions de 2017 du quartier du Bief du Moulin ont été, comme au niveau métropolitain, financées majoritairement par des crédits spécifiques (à 74%). Ces crédits représentaient 60% des financements en 2016, soit 14 points de moins.

LES PUBLICS VISÉS PAR LES ACTIONS 2017

PRÈS DE LA MOITIÉ DES ACTIONS TOUCHENT LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Répartition des actions 2017 selon les publics qu'elles visent



NB : une action pouvant viser plusieurs publics, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100%.

- 47% des actions touchent les demandeurs d'emploi.
- Ce sont ensuite les actions concernant tout type de public ou les jeunes majeurs qui sont le plus représentées.

Actions visant un « Autre » type de public	Nombre d'actions 2017
Jeunes de 16 à 25 ans, marginalisés ou en risque de le devenir, sans emploi	1
Professionnels s'occupant de jeunes	1
18-30 ans domiciliés sur DM	1
Salariés, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi, étudiant / élèves, personnes de 18 à 64 ans.	1
Travailleurs indépendants de tout âge	1

ANNEXE : LISTE DES ACTIONS 2017

Cohésion sociale	
Concourir à la réussite éducative	
Ciel des quartiers	Société Astronomique de Bourgogne
Renforcer l'accès et l'adaptation aux services	
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Plateforme linguistique "accueil évaluation orientation" VIA vers l'insertion et les apprentissages	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Ateliers socio-linguistiques	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Accompagnement de jeunes à la recherche de stages et d'apprentissage	Ville de Longvic
Balade sous les toiles	Ville de Longvic
Promouvoir les modes de vie favorables à la santé	
Favoriser la prise en charge psychothérapeutique des jeunes et de leurs familles et aider les professionnels	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
Cadre de vie et renouvellement urbain	
Permettre un équilibre de peuplement support à la pérennité du renouvellement urbain	
Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine	
Festival Les Nuits d'Orient	Ville de Dijon
Participation des habitants à l'amélioration de la qualité de vie	Ville de Longvic
Développement économique et accès à l'emploi	
Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion	
Passerelle vers l'emploi	Acodege
Dispositif 100 chances 100 emplois	Talent Campus
Favoriser le développement économique dans les quartiers	
Favoriser la création d'activité économique dans les quartiers	Association pour le droit à l'initiative économique
Entreprenre dans les quartiers prioritaires de Dijon Métropole	BGE Perspectives
Made in Bloc : Dispositif expérimental d'appui au financement des entrepreneurs des quartiers	Bourgogne Active

QUETIGNY - CENTRE VILLE

CHIFFRES CLÉ

NOMBRES D' ACTIONS, DE PORTEURS ET COÛT DE LA PROGRAMMATION

...../// **17 ACTIONS**

...../// **11 PORTEURS**

...../// **127 000€**

· 11 porteurs de projets différents ont mis en œuvre 17 actions au titre de la programmation de la Politique de la ville 2017, parmi lesquelles 6 ne couvrent que ce quartier.

À noter : le mode de comptage ne permet pas d'identifier le nombre de services municipaux différents comme porteurs de projets. Chaque ville compte ici comme un seul porteur de projets.

· Le montant total de la programmation 2017 sur le quartier du Centre ville de Quetigny s'élève à 127 452 €, financements spécifiques et de droit commun confondus, soit 5% du coût total des actions de la Métropole, tout quartier prioritaire et de veille confondu (2 points de moins qu'en 2016).

· Le quartier a bénéficié de moins de moyen en 2017 qu'en 2016 (22 900 € de moins).

· Le coût total des actions est très variable : 10% d'actions allant jusqu'à 800 €, 10% d'actions à plus de 14 800 €, pour un coût médian de 9 000 €.

LES TYPES DE PORTEURS

...../// **LA MOITIÉ DES ACTIONS SONT PORTÉES PAR DES ASSOCIATIONS**

	Nombre d'actions réalisées en 2017	Part relative du nombre	Coût total des actions	Part relative du coût
Association	9	53%	44 935 €	35%
Ville	7	41%	73 350 €	58%
Dijon Métropole	1	6%	9 167 €	7%
Ensemble	17	100%	127 452 €	100%

L'indicateur donne le coût total des actions portées, indépendamment du "qui finance". Aide lecture : Dijon métropole a porté 1 action qui a coûté 9 167 € sur ce quartier (et qui a pu être financée par différents partenaires).

· La mise en œuvre de la programmation de la Politique de la ville repose en majorité sur les associations, qui ont portées 53% des actions réalisées en 2017. Les associations ont conduit 9 actions sur le quartier du Centre ville de Quetigny, 2 de plus que les années précédentes.

· La ville de Quetigny a porté sept actions sur le quartier du Centre ville (41% des actions).

LE RENOUVELLEMENT DES ACTIONS

...../// 1/4 D'ACTIONS NOUVELLES

	Nombre	Part relative
Actions nouvelles	4	24%
Actions reconduites	13	76%
Total	17	100%

· Sur les 17 actions réalisées en 2017, 4 sont nouvelles (24% des actions).

· Parmi les 13 actions reconduites, 3 sont antérieures à 2007, c'est-à-dire qu'elles existaient avant la mise en place du CUCS : *Festival Modes de vie* ; *MOUS* ; *Festival Les Nuits d'Orient*.

GÉOGRAPHIE DES ACTIONS

...../// UN TIERS DES ACTIONS SPÉCIFIQUES AU CENTRE VILLE DE QUETIGNY

Répartition des actions 2017 couvrant le Centre ville de Quetigny selon leur géographie

	Nombre d'actions	Part parmi les actions 2017
Actions couvrant uniquement le Centre ville de Quetigny	6	35%
Actions couvrant plusieurs quartiers	11	65%
Dont actions couvrant tous les QPV de la Métropole	8	47%

· En 2017, 6 des 17 actions qui ont couvert le quartier sont spécifiques au Centre ville de Quetigny.

· La majorité des actions touchent plusieurs quartiers (11 actions). 8 actions couvrent l'ensemble des quartiers Politique de la ville de Dijon métropole.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2017 AU REGARD DE LA STRATÉGIE DU CONTRAT DE VILLE

Les actions réalisées en 2017 ont été affectées au pilier et à l'objectif stratégique prioritaires auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier et un seul objectif stratégique

/// LES 3 PILIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LES 7 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA MÉTROPOLE

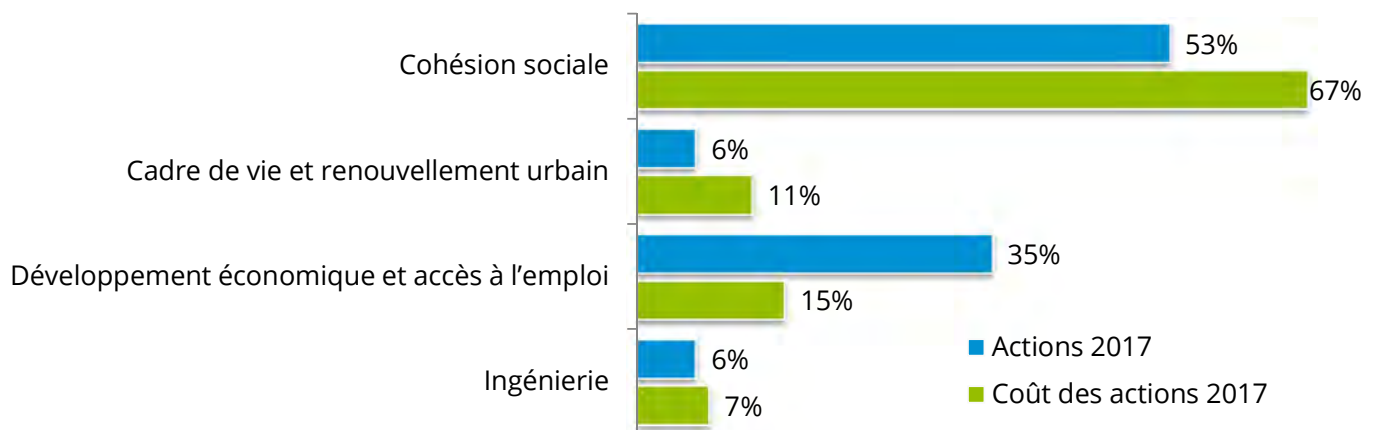
<p>COHÉSION SOCIALE</p> <p>9 actions 84 900€</p>	<p>Concourir à la réussite éducative</p> <p>3 actions 22 800€</p>
	<p>Renforcer l'accès et l'adaptation aux services</p> <p>5 actions 61 400€</p>
	<p>Promouvoir les modes de vie favorables à la santé</p> <p>1 action 700€</p>
<p>CADRE DE VIE ET RENOUELEMENT URBAIN</p> <p>1 action 14 600€</p>	<p>Permettre un équilibre de peuplement support à la perennité du renouvellement urbain</p> <p>0 action 0€</p>
	<p>Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de renouvellement urbain</p> <p>1 action 14 600€</p>
<p>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACCÈS À L'EMPLOI</p> <p>6 actions 18 800€</p>	<p>Favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion</p> <p>3 actions 3 300€</p>
	<p>Favoriser le développement économique dans les quartiers</p> <p>3 actions 15 500€</p>

/// INGÉNIERIE : 1 ACTION, 9 200€

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2017 AU REGARD DES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

/// **LE PILIER COHÉSION SOCIALE REPRÉSENTE 53% DES ACTIONS ET 67% DU COÛT TOTAL DE LA PROGRAMMATION**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par pilier du contrat de ville



Les actions réalisées en 2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

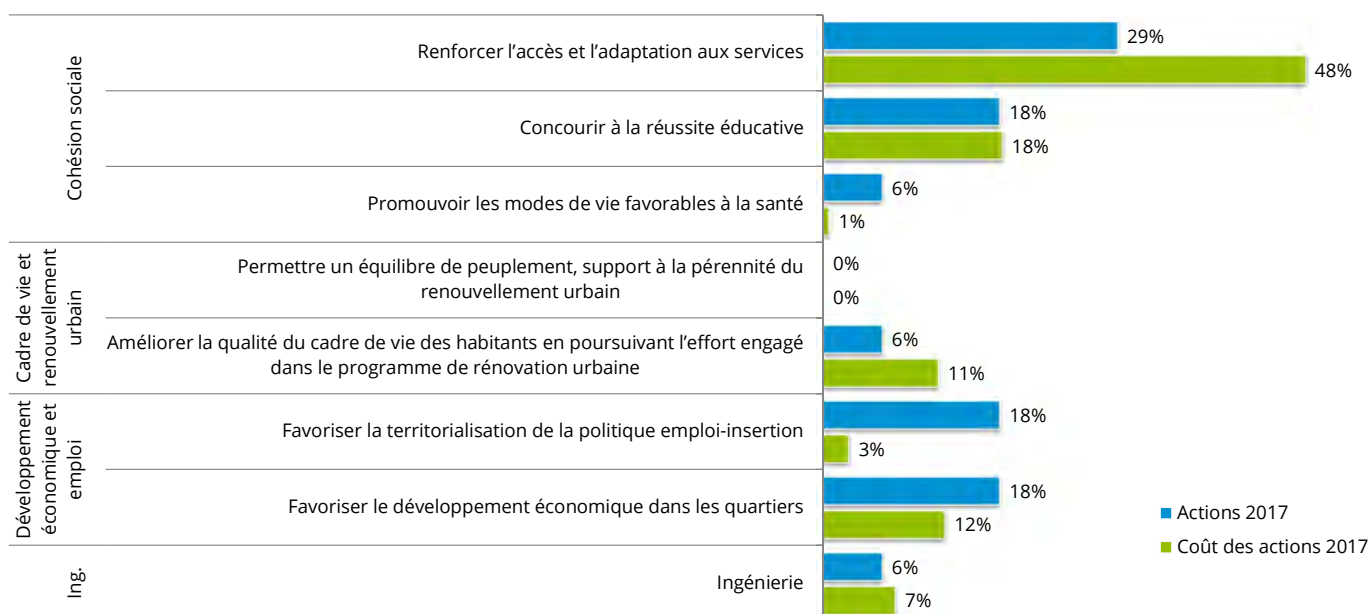
· Comme au niveau métropolitain, le pilier cohésion sociale prédomine, avec 53% des actions 2017 touchant le Centre ville de Quetigny qui en relèvent et 67% du coût de la programmation.

· 35% des actions sont rattachées au pilier développement économique et accès à l'emploi pour 15% du coût des actions, et 6% au pilier cadre de vie et renouvellement urbain pour 11% des financements.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2017 AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

/// **29% DES ACTIONS RÉALISÉES ET LA MOITIÉ DU COÛT TOTAL DES ACTIONS DU QUARTIER RELÈVENT DE L'OBJECTIF "RENFORCER L'ACCÈS ET L'ADAPTATION AUX SERVICES" DU PILIER COHÉSION SOCIALE**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du contrat de ville



Les actions réalisées en 2017 ont été affectées à l'objectif stratégique prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul objectif stratégique.

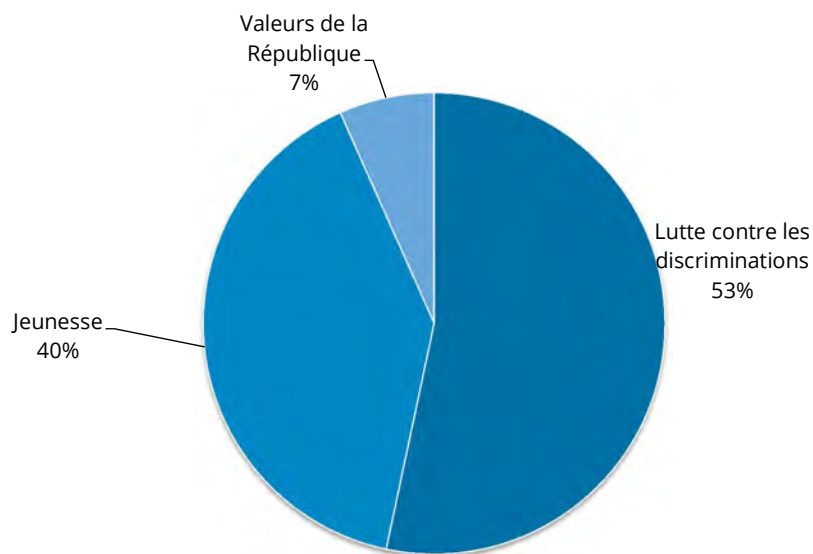
• En 2017, l'objectif stratégique visant à renforcer l'accès et l'adaptation aux services (pilier cohésion sociale) est celui qui est le plus investi par les porteurs de projets dans le quartier du Centre ville de Quetigny, regroupant ainsi 29% des actions, pour la moitié du coût total des financements (48%).

• Aucune action de la programmation du quartier ne se retrouve dans l'objectif visant à permettre un équilibre de peuplement, support à la pérennité du renouvellement urbain.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2017 AU REGARD DES ENJEUX TRANSVERSAUX

/// LA MOITIÉ DES ACTIONS S'INSCRIT DANS L'ENJEU TRANSVERSAL DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Répartition des actions 2017 selon l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent (parmi les 15 actions pour lesquelles l'information est renseignée)



Les actions réalisées en 2017 ont été affectées à l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul enjeu transversal.

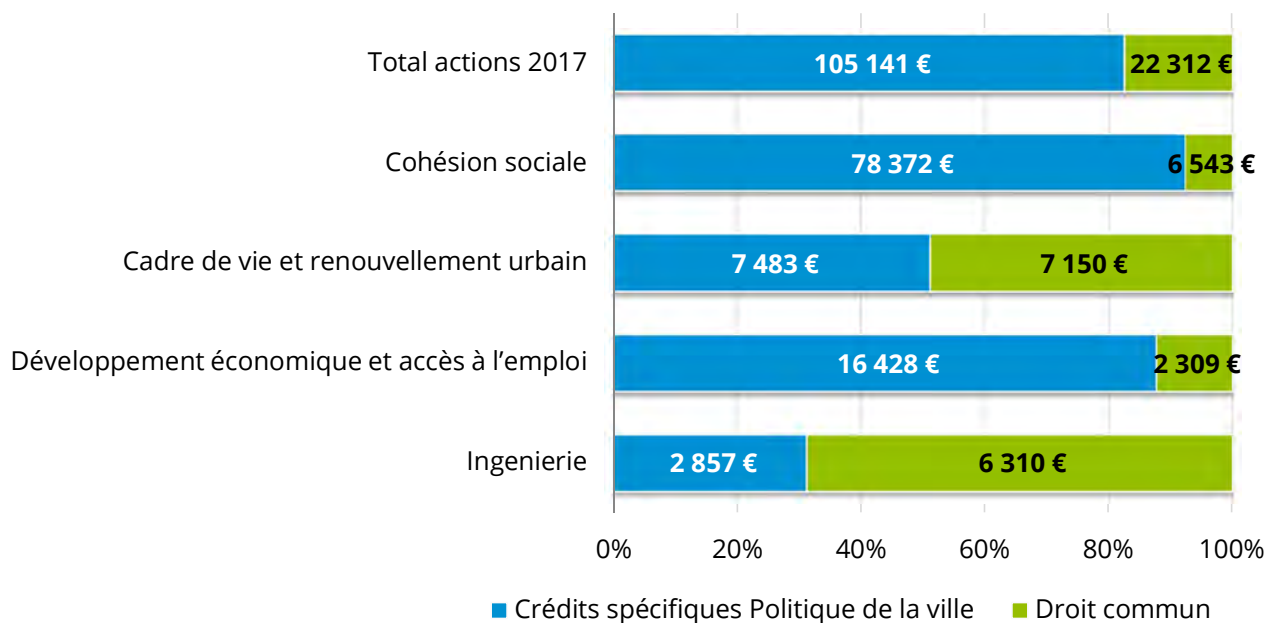
L'enjeu transversal prioritaire a été renseigné pour 15 actions, soit 88% des actions. Le taux de réponse à cette question est de 73% au niveau métropolitain.

- La lutte contre les discriminations et la jeunesse sont pour le Centre ville de Quetigny les enjeux prioritaires, comme pour la Métropole (représentant respectivement 53% et 40% des actions).
- L'enjeu concernant la citoyenneté les valeurs de la République a été pris en compte dans 7% des projets.
- L'égalité femmes-hommes n'est pas un enjeu qui a été investi par les porteurs de projets sur le quartier.

LE FINANCEMENT DE LA PROGRAMMATION 2017

DES ACTIONS FINANÇÉES À 82% PAR DES CRÉDITS SPÉCIFIQUES

Répartition du coût des actions 2017 selon le type de financement



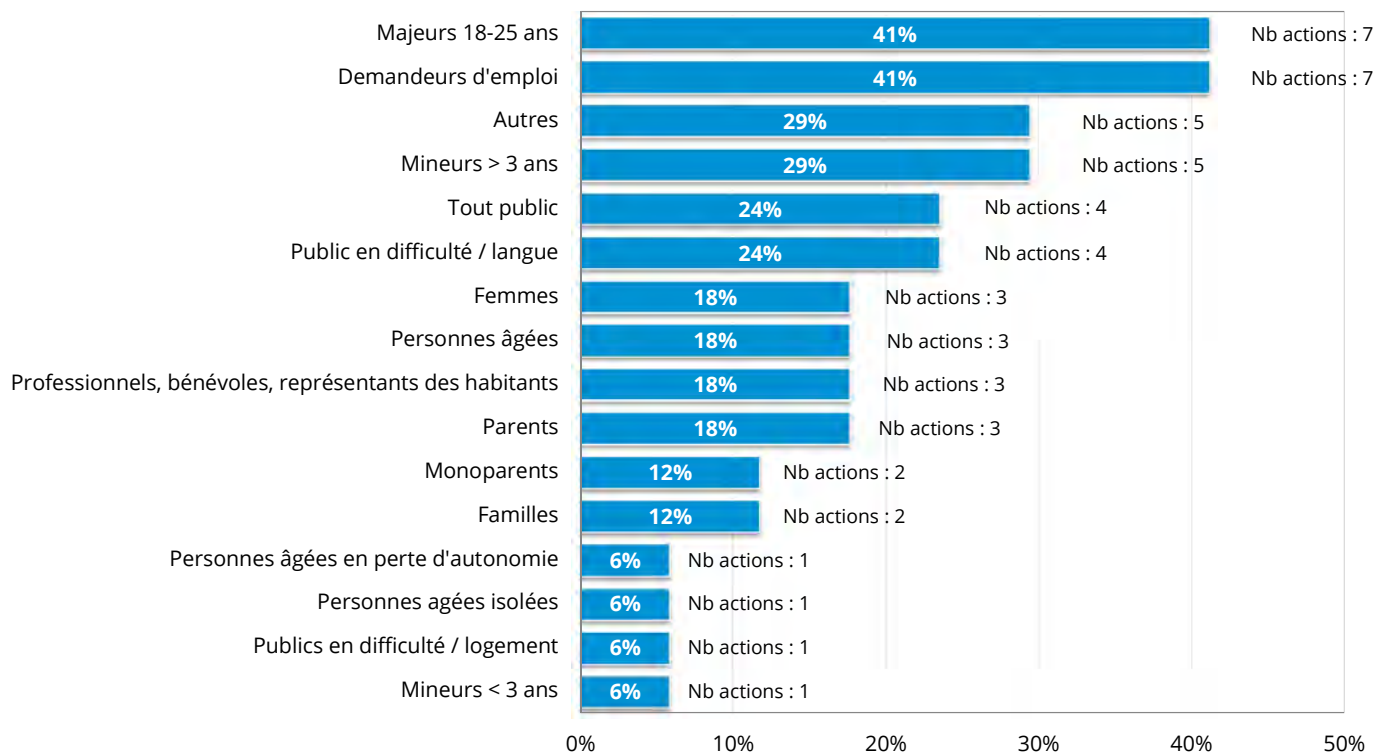
Les actions réalisées en 2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

- Les actions de 2017 du quartier du Centre ville de Quetigny ont été, comme au niveau métropolitain, financées majoritairement par des crédits spécifiques Politique de la ville.
- Les crédits spécifiques Politique de la ville représentent 82% des financements des actions du quartier contre 70% des actions de 2016.

LES PUBLICS VISÉS PAR LES ACTIONS 2017

/// **LES ACTIONS CIBLÉES VISENT LES JEUNES MAJEURS ET LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN PRIORITÉ.**

Répartition des actions 2017 selon les publics qu'elles visent



NB : une action pouvant viser plusieurs publics, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100%.

• 4 actions sur 10 touchent les jeunes majeurs de 18-25 ans et/ou les demandeurs d'emploi.

Actions visant un « Autre » type de public	Nombre d'actions 2017
Jeunes de 16 à 25 ans, marginalisés ou en risque de le devenir, sans emploi	1
Professionnels s'occupant de jeunes	1
Salariés, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi, étudiant / élèves, personnes de 18 à 64 ans.	1
Travailleurs indépendants de tout âge	1
18-30 ans domiciliés sur DM	1

ANNEXE : LISTE DES ACTIONS 2017

Cohésion sociale	
Concourir à la réussite éducative	
Ciel des quartiers	Société Astronomique de Bourgogne
Lutte contre le décrochage scolaire	Ville de Quetigny
Préfiguration de l'équipement culturel d'animation du nouveau centre ville	Ville de Quetigny
Renforcer l'accès et l'adaptation aux services	
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Plateforme linguistique "accueil évaluation orientation" VIA vers l'insertion et les apprentissages	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Ateliers socio-linguistiques	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Bourse sports et culture	Ville de Quetigny
Parcours d'éducation artistique et culturelle	Ville de Quetigny
Promouvoir les modes de vie favorables à la santé	
Favoriser la prise en charge psychothérapeutique des jeunes et de leurs familles et aider les professionnels	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
Cadre de vie et renouvellement urbain	
Permettre un équilibre de peuplement support à la pérennité du renouvellement urbain	
Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine	
Festival Les Nuits d'Orient	Ville de Dijon
Développement économique et accès à l'emploi	
Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion	
Passerelle vers l'emploi	Acodege
Dispositif 100 chances 100 emplois	Talent Campus
J'entreprends à Quetigny	Ville de Quetigny
Favoriser le développement économique dans les quartiers	
Entreprendre dans les quartiers prioritaires de Dijon Métropole	BGE Perspectives
Made in Bloc : Dispositif expérimental d'appui au financement des entrepreneurs des quartiers	Bourgogne Active
Accès à l'emploi et à l'insertion sociale par la mise en place de chantiers éducatifs	Ville de Quetigny

TALANT - BELVÉDÈRE

CHIFFRES CLÉ

NOMBRES D' ACTIONS, DE PORTEURS ET COÛT DE LA PROGRAMMATION

...../// **20 ACTIONS**

...../// **10 PORTEURS**

...../// **606 000€**

· 10 porteurs de projets différents ont mis en œuvre 20 actions au titre de la programmation de la Politique de la ville 2017, parmi lesquelles la moitié ne couvre que ce quartier.

À noter : le mode de comptage ne permet pas d'identifier le nombre de services municipaux différents comme porteurs de projets. Chaque ville compte ici comme un seul porteur de projets.

· Le montant total de la programmation 2017 sur le quartier du Belvédère s'élève à 606 104 €, financements spécifiques et de droit commun confondus, soit 22% du coût total des actions de la Métropole, tout quartier prioritaire et de veille confondu (4 points de moins qu'en 2016).

· Le quartier a bénéficié de moins de moyen qu'en 2016 (9 000 € de moins).

· Le coût total des actions est très variable : 10% d'actions allant jusqu'à 1 200 €, 10% d'actions à plus de 53 500 €, pour un coût médian de 13 100 €.

LES TYPES DE PORTEURS

...../// **LA VILLE DE TALANT PORTE LA MOITIÉ DES ACTIONS QUI COUVRENT LE BELVÉDÈRE**

	Nombre d'actions réalisées en 2017	Part relative du nombre	Coût total des actions	Part relative du coût
Association	9	45%	46 335 €	8%
Ville	10	50%	550 602 €	91%
Dijon Métropole	1	5%	9 167 €	2%
Ensemble	20	100%	606 104 €	100%

L'indicateur donne le coût total des actions portées, indépendamment du "qui finance". Aide lecture : Dijon Métropole a porté 1 action qui a coûté 9 167 € sur ce quartier (et qui a pu être financée par différents partenaires).

· La mise en œuvre de la programmation de la Politique de la ville repose pour moitié sur les associations, qui ont portées 45% des actions réalisées en 2017. Les associations ont en effet conduit 9 actions sur le quartier du Belvédère, soit 2 de plus que les années précédentes.

· La ville de Talant a porté dix actions sur le quartier du Belvédère (50% des actions).

LE RENOUVELLEMENT DES ACTIONS

...../// 10% D' ACTIONS NOUVELLES

	Nombre	Part relative
Actions nouvelles	2	10%
Actions reconduites	18	90%
Total	20	100%

· Sur les 20 actions réalisées en 2017, seules deux actions sont nouvelles.

· Parmi les 18 actions reconduites, 2 sont antérieures à 2007, c'est-à-dire qu'elles existaient avant la mise en place du CUCS : *Festival Modes de vie* ; *MOUS*.

GÉOGRAPHIE DE LA PROGRAMMATION

...../// LA MOITIÉ DES ACTIONS SONT SPÉCIFIQUES AU BELVÉDÈRE

Répartition des actions 2017 couvrant le Belvédère selon leur géographie

	Nombre d'actions	Part parmi les actions 2017
Actions couvrant uniquement Le Belvédère	10	50%
Actions couvrant plusieurs quartiers	10	50%
Dont actions couvrant tous les QPV de la Métropole	8	40%

· En 2017, 10 des 20 actions qui ont couvert le quartier sont spécifiques au Belvédère.

· L'autre moitié des actions touche plusieurs quartiers, dont 8 couvrent l'ensemble des quartiers Politique de la ville de Dijon métropole.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2017 AU REGARD DE LA STRATÉGIE DU CONTRAT DE VILLE

Les actions réalisées en 2017 ont été affectées au pilier et à l'objectif stratégique prioritaires auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier et un seul objectif stratégique.

/// LES 3 PILIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LES 7 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA MÉTROPOLE

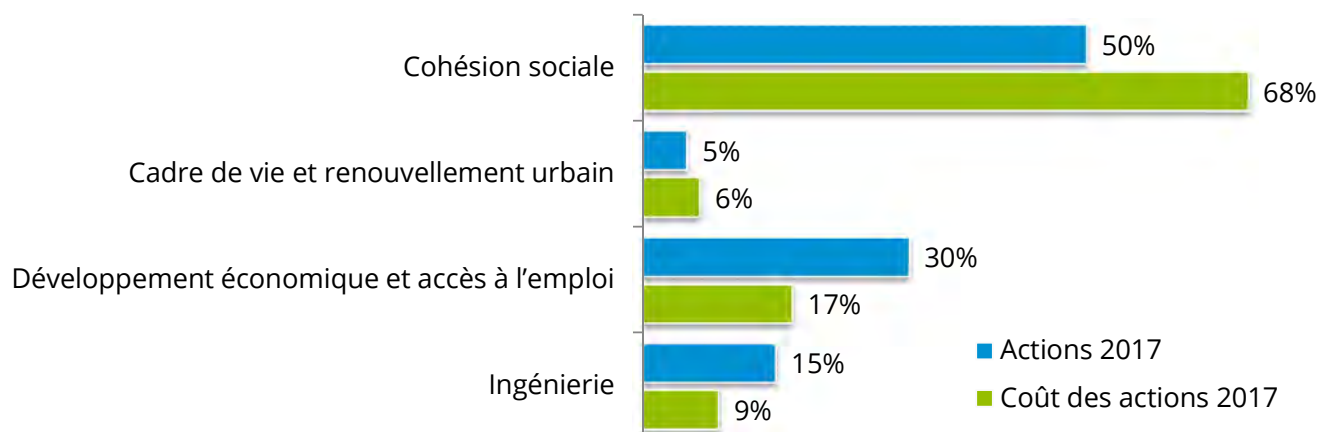
<p>COHÉSION SOCIALE</p> <p>10 actions 413 200€</p>	<p>Concourir à la réussite éducative</p> <p>3 actions 298 500€</p>
	<p>Renforcer l'accès et l'adaptation aux services</p> <p>5 actions 81 800€</p>
	<p>Promouvoir les modes de vie favorables à la santé</p> <p>2 actions 32 900€</p>
<p>CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN</p> <p>1 action 38 800€</p>	<p>Permettre un équilibre de peuplement support à la perennité du renouvellement urbain</p> <p>0 action 0€</p>
	<p>Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de renouvellement urbain</p> <p>1 action 38 800€</p>
<p>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACCÈS À L'EMPLOI</p> <p>6 actions 102 300€</p>	<p>Favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion</p> <p>3 actions 92 900€</p>
	<p>Favoriser le développement économique dans les quartiers</p> <p>3 actions 9 400€</p>

/// INGÉNIERIE : 3 ACTIONS, 51 700€

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2017 AU REGARD DES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

LE PILIER COHÉSION SOCIALE REPRÉSENTE LA MOITIÉ DES ACTIONS ET 68% DU COÛT TOTAL DE LA PROGRAMMATION

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par pilier du contrat de ville



Les actions réalisées en 2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

- Comme au niveau métropolitain, le pilier cohésion sociale prédomine, avec 50% des actions 2017 touchant le Belvédère qui en relèvent et 68% du coût de la programmation (9 points de plus que pour l'ensemble des quartiers).

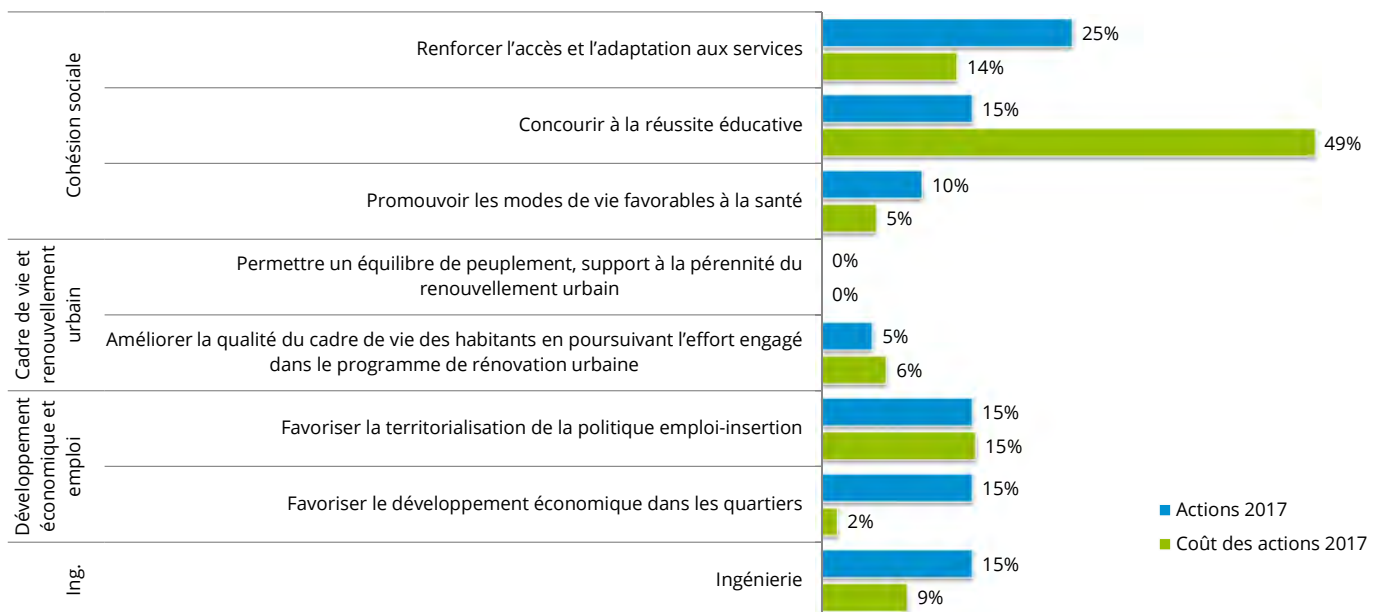
- 30% des actions sont rattachées au pilier développement économique et accès à l'emploi (qui représentent 17% du coût de la programmation 2017) et 5% au pilier cadre de vie et renouvellement urbain pour 6% du coût des actions.

- L'ingénierie comprend 3 actions (15%) pour 9% du coût total de la programmation du quartier.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2017 AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

LA MOITIÉ DU COÛT TOTAL DES ACTIONS DU QUARTIER RELÈVE DE L'OBJECTIF "CONCOURIR À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE" DU PILIER COHÉSION SOCIALE

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du contrat de ville



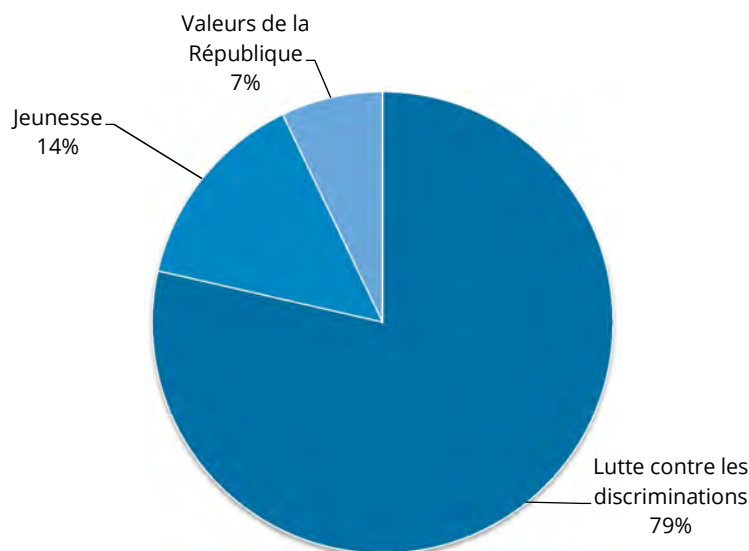
Les actions réalisées en 2017 ont été affectées à l'objectif stratégique prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul objectif stratégique.

- En 2017, l'objectif stratégique visant à concourir à la réussite éducative concentre la moitié des financements de la programmation 2017 du quartier, pour trois actions.
- Aucune action de la programmation du quartier ne se retrouve dans l'objectif visant à permettre un équilibre de peuplement, support à la pérennité du renouvellement urbain.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2017 AU REGARD DES ENJEUX TRANSVERSAUX

...../// **79% DES ACTIONS S'INSCRIVENT DANS L'ENJEU TRANSVERSAL DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

Répartition des actions 2017 selon l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent (parmi les 14 actions pour lesquelles l'information est renseignée)



Les actions réalisées en 2017 ont été affectées à l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul enjeu transversal.

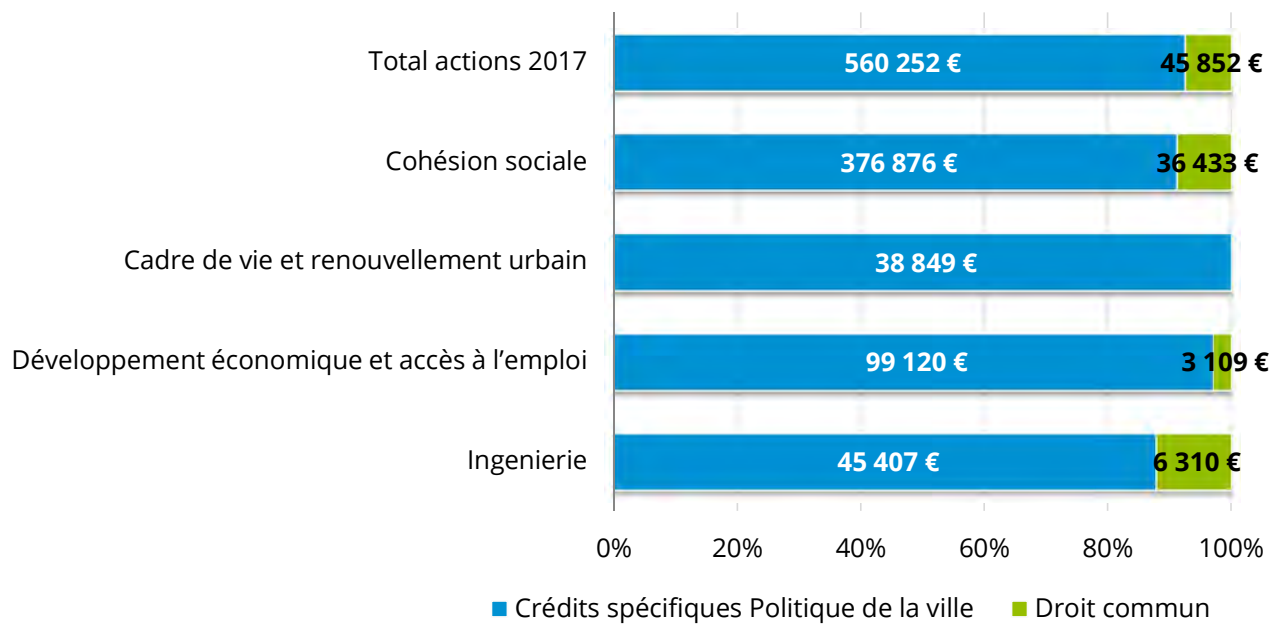
L'enjeu transversal prioritaire a été renseigné pour 14 actions, soit 70% des actions. Le taux de réponse à cette question est de 73% au niveau métropolitain.

- Les enjeux transversaux sont déséquilibrés sur le quartier du Belvédère au regard de la moyenne métropolitaine. En effet, quatre actions sur cinq se retrouvent dans la lutte contre les discriminations.
- Les autres axes transversaux ont été pris en compte dans 14% des projets pour la jeunesse et 7% pour la citoyenneté et les valeurs de la République.
- L'égalité femmes-hommes n'est pas un enjeu qui a été investi par les porteurs de projets sur le quartier.

LE FINANCEMENT DES ACTIONS 2017

DES ACTIONS PRESQUE ENTIÈREMENT FINANÇÉES PAR LES CRÉDITS SPÉCIFIQUES

Répartition du coût des actions 2017 selon le type de financement



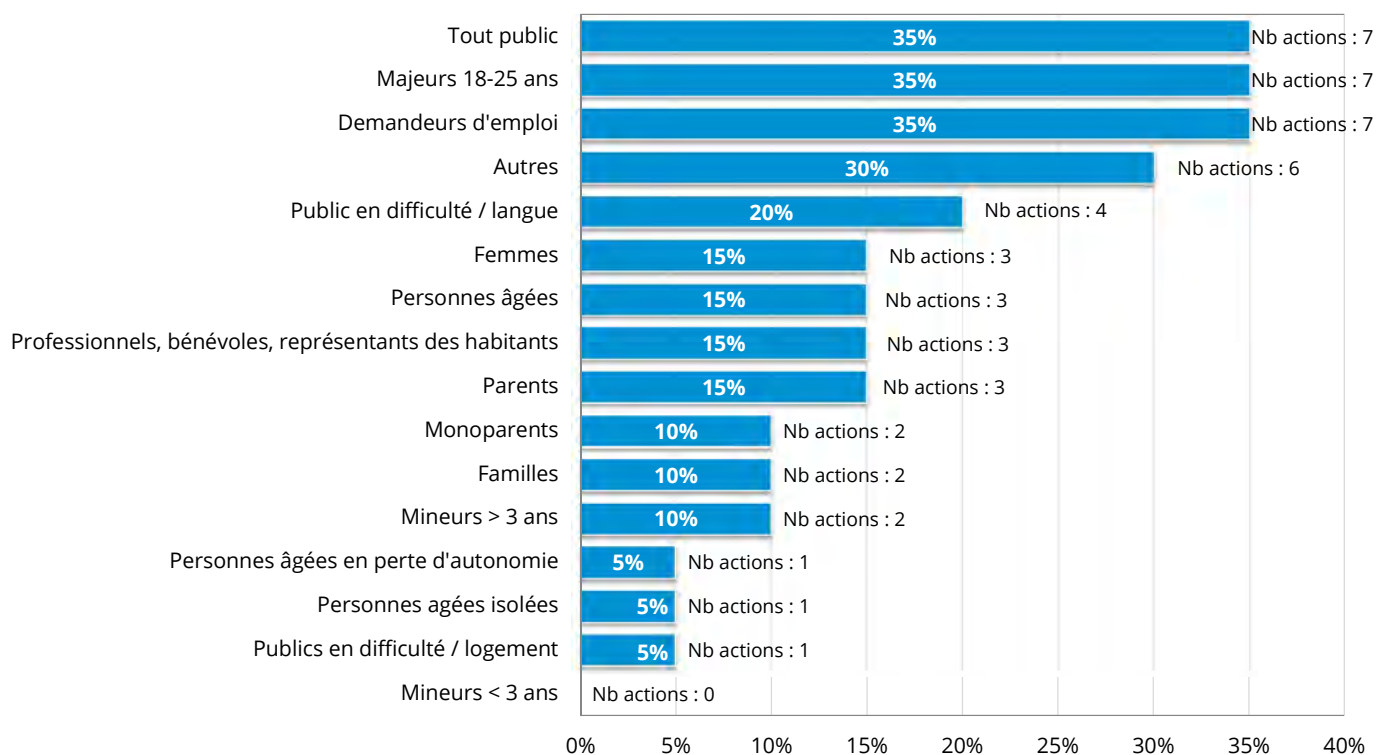
Les actions réalisées en 2017 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

- Les actions de 2017 du quartier du Belvédère ont été pratiquement toutes financées par des crédits spécifiques Politique de la ville (92% des financements).
- La ville de Talant finance une très grande partie des actions du territoire (plus de 60%).

LES PUBLICS VISÉS PAR LES ACTIONS 2017

//// **LA PLUPART DES ACTIONS TOUCHENT TOUS LES PUBLICS. LES ACTIONS PLUS CIBLÉES VISENT LES JEUNES MAJEURS DE 18-25 ANS ET LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN PRIORITÉ.**

Répartition des actions 2017 selon les publics qu'elles visent



NB : une action pouvant viser plusieurs publics, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100%.

• Un peu plus du tiers des actions touche tous les types de publics ; la même proportion touche les jeunes majeurs et les demandeurs d'emploi.

Actions visant un « Autre » type de public	Nombre d'actions 2017
Mineurs > 12 ans	2
Salariés, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi, étudiant / élèves, personnes de 18 à 64 ans.	1
Professionnels s'occupant de jeunes	1
18-30 ans domiciliés sur DM	1
Travailleurs indépendants de tout âge	1

ANNEXE : LISTE DES ACTIONS 2017

Cohésion sociale**Concourir à la réussite éducative**

Ciel des quartiers	Société Astronomique de Bourgogne
Jeunesse et prévention de la délinquance	Ville de Talant
Médiation sociale et de proximité	Ville de Talant

Renforcer l'accès et l'adaptation aux services

Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Plateforme linguistique "accueil évaluation orientation" VIA vers l'insertion et les apprentissages	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Ateliers socio-linguistiques	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Culturelle	Ville de Talant
Participation des habitants	Ville de Talant

Promouvoir les modes de vie favorables à la santé

Favoriser la prise en charge psychothérapeutique des jeunes et de leurs familles et aider les professionnels	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
Contrat local de santé	Ville de Talant

Cadre de vie et renouvellement urbain**Permettre un équilibre de peuplement support à la pérennité du renouvellement urbain****Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine**

Gestion urbaine de proximité	Ville de Talant
------------------------------	-----------------

Développement économique et accès à l'emploi**Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion**

Action collective de mobilisation complémentaire aux accompagnements individuels des jeunes	Ville de Talant
Réseau emploi adultes	Ville de Talant
Dispositif 100 chances 100 emplois	Talent Campus

Favoriser le développement économique dans les quartiers

Favoriser la création d'activité économique dans les quartiers	Association pour le droit à l'initiative économique
Entreprendre dans les quartiers prioritaires de Dijon Métropole	BGE Perspectives
Made in Bloc : Dispositif expérimental d'appui au financement des entrepreneurs des quartiers	Bourgogne Active

13

BILAN GLOBAL 2017

En 2017, les partenaires du contrat de ville ont souhaité faire émerger de nouveaux projets. Pour cela, ils ont atteint une partie des objectifs qu'ils s'étaient fixés en comité de pilotage, à savoir :

1/ Des progrès qui apparaissent dans les trois piliers, mais les efforts doivent se poursuivre :

- **Pour le volet social**, grâce aux efforts conjugués de l'ensemble des partenaires pour réduire les inégalités des citoyens les plus en difficulté, les chiffres sont encourageants. Il est à noter une légère réduction du taux de pauvreté dans trois des cinq quartiers prioritaires et une légère augmentation dans un autre ;
- **Pour le volet urbain**, la rénovation urbaine se poursuit notamment pour les deux quartiers qui ont été retenus par l'État en NPNRU : le Mail à Chenôve (quartier d'intérêt national) et Fontaine d'ouche à Dijon (quartier d'intérêt régional signalé) tout en garantissant la mixité sociale et le droit au logement ; à noter que deux quartiers de veille sont également engagés dans un processus de réaménagement, Quetigny en cœur de ville et Longvic, pour le quartier Guynemer ;
- **Pour le volet emploi et développement économique**, le travail et la concertation entre les partenaires, les communes et les institutions se renforcent et s'articulent. Ils commencent à porter leurs fruits, le chômage baisse plus fortement dans les quartiers Politique de la ville que dans les autres quartiers ;
- **Pour le volet lié aux enjeux transversaux**, la métropole s'est engagée dans une démarche de double labellisation égalité homme-femme et lutte contre les discriminations, et a obtenu ces labellisations en avril. Celle-ci engage la métropole dans un processus de mise en œuvre élargie à l'échelle de l'ensemble des partenaires tant associatifs qu'économiques notamment du contrat de ville ;

2/ La gouvernance territoriale est confortée avec une instance métropolitaine de pilotage politique permettant ainsi l'articulation entre la métropole et les communes. Il convient de poursuivre ce travail avec les représentants des habitants issus des conseils citoyens au sein des différentes instances de pilotage. Des formations ont d'ailleurs été mises en place pour les membres des conseils citoyens.

DÉTAIL DE LA PROGRAMMATION PAR PILIER : ACTIONS PHARES

LE PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / EMPLOI

Concernant l'évaluation du pilier emploi - développement économique du contrat de ville sur les trois premières années du contrat de ville, ce sont près de 13 millions d'euros de crédits de droit commun qui ont bénéficié aux habitants des QPV.

Il s'agit notamment d'une partie de la prise en charge des salaires des bénéficiaires de contrats aidés : un tiers des jeunes bénéficiaires d'emplois d'avenir en 2017 était issu des quartiers prioritaires, et un bénéficiaire sur 10 pour les contrats aidés des secteurs marchand et non marchand.

La Mission Locale de Dijon, par son accompagnement des jeunes vers l'insertion professionnelle et notamment au travers de la Garantie Jeune, a également fortement contribué à l'insertion des jeunes des quartiers prioritaires de Dijon métropole (un jeune sur 4 issus des QPV en GJ). Créativ', au travers des dispositifs PLIE et clauses d'insertion, a également participé à l'insertion professionnelle des habitants des QPV : un bénéficiaire sur 3 pour le PLIE et un bénéficiaire sur 4 pour les clauses étaient issus des QPV.

L'insertion par l'activité économique a elle aussi contribué à l'insertion professionnelle du public QPV : c'est ici aussi en moyenne un tiers des bénéficiaires issus des QPV. Il convient donc de noter un volume important de crédits de droits commun mobilisés et l'atteinte des taux de présence du public QPV dans les dispositifs de la politique de l'emploi en 2015, 2016 et 2017.

Enfin, il faut noter que la demande d'emploi en fin de mois entre 2015 et 2017 a plus fortement baissé dans les quartiers prioritaires que dans l'ensemble de l'agglomération dijonnaise, preuve que la mobilisation des acteurs du service de l'emploi a eu un effet très positif pour ce public.

Cependant des marges de progrès demeurent sur le volet développement économique et sur la mobilisation des entreprises : en effet, selon les données statistiques de Pôle emploi, seuls 3% des demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise sont issus des QPV.

Pour ce qui concerne les actions pertinentes financées, on peut citer le financement de Passerelle et des GSE (Groupe Solidarité Emploi) qui permettent d'une part le « raccrochage » des jeunes à un accompagnement vers l'emploi et le suivi du public très éloigné de l'emploi (jeunes et moins jeunes) via les GSE.

En 2018, le pilier emploi - développement économique du contrat de ville pèsera 20% alors que jusqu'ici, il ne pesait que 10% des crédits spécifiques.

PRIORITÉS 2018 SUR LE PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / EMPLOI : 2 OBJECTIFS MAJEURS

Priorité 1 - Faire profiter aux habitants du quartier de la reprise économique :

- Faire en sorte que le public QPV soit sur-représenté dans les dispositifs "emploi/développement économique" et veiller à ce que les actions du PIC touchent ce public en particulier ;
- En plus des moyens budgétaires classiques, mobiliser les crédits de revitalisation pour soutenir des projets tels que les aides à la mobilité, les outils numériques facilitant l'accès aux offres d'emploi par les jeunes (job board). Le volet « aides individuelles » des conventions de revitalisation sera orienté vers le recrutement des seniors et des habitants des QPV pour éviter l'effet d'aubaine ;
- Soutenir le volet clauses d'insertion de Créativ' qui permet une réelle insertion durable dans

l'emploi des publics QPV.

- Lutter contre les discriminations et valoriser les parcours réussis en mobilisant notamment les réseaux de parrainage et de 100 chances 100 emplois ;
- Décliner les chartes entreprises et quartier ;
- Soutenir la création d'entreprises par les habitants des quartiers en optimisant les moyens d'aide à la création : pool des acteurs de l'accompagnement à la création.

Priorité 2 : Aller au contact des jeunes qui sont hors radar des acteurs de l'emploi :

- Réactiver les GSE pour en faire un lieu de partage d'information et d'identification des publics pour les orienter vers les bons opérateurs de l'emploi ;
- Poursuivre le soutien au dispositif Passerelle et faire en sorte que ce projet soit présenté et soutenu dans le cadre des moyens spécifiques du programme IEJ en Bourgogne ;
- Toujours grâce à ces moyens de l'IEJ, voir comment l'appui d'ordre psychologique puisse être renforcé vis-à-vis des jeunes au sein des missions locales ;
- Contribuer à la rédaction de l'appel à projet IEJ pour que le public jeune des QPV soit bien ciblé.

LE PILIER DÉVELOPPEMENT COHÉSION SOCIALE

Adultes-relais

- Importance de la médiation au sein des quartiers et notamment par la présence d'adultes en soirées, les week-ends ou sur les périodes de vacances scolaires ;
- Reconnaissance du métier par la création d'une norme AFNOR ;
- Suivi obligatoire d'une session de formation Valeurs de la République et Laïcité ;
- Réunion des 14 postes adultes-relais à l'automne.

Objectif : Partager les bonnes pratiques professionnelles sur les différents champs de la médiation et renforcer la connaissance des institutions et leurs liens.

Les programmes de Réussite Éducative et le comité technique éducation

- Importance de ce dispositif dans sa finalité et sa méthodologie (+ de 1 000 jeunes accompagnés au sein de parcours individualisés dans une approche globale, parcours définis par des acteurs travaillant en transversalité) ;

Le PRE doit être le volet central du comité éducation ;

- Nouvelles instructions ministère de la ville, ministère de l'éducation nationale ;
- Proposition d'une réunion des coordinateurs PRE portant sur les modalités de suivi et d'évaluation des parcours.

Objectif : Poursuivre la coordination éducative notamment au sein du pilotage du comité éducation afin d'assurer une bonne articulation de l'ensemble des dispositifs, des acteurs et des différents temps de l'enfant.

LE PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Suite au dépôt du dossier de Dijon métropole pour le quartier Fontaine d'Ouche en octobre 2017, il a été indiqué que seulement 3,8 M€ de subventions ont été proposés par l'État sur les 5,9 M€ sollicités en octobre 2017. Les échanges avec les partenaires de l'ANRU laissaient entendre que le projet devait être plus "ambitieux", et donc comprendre des démolitions de logements à loyer modéré, afin de pouvoir prétendre à davantage de crédits.

Une proposition en ce sens sera faite début 2018..

14 PERSPECTIVES 2018

De nombreux chantiers et enjeux forts sont attendus au cours de l'année 2018 :

//// EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les premiers effets sur le chômage apparaissent et il faut concentrer les moyens prioritairement sur ces actions. Le Président de la République a demandé aux services de l'État de consacrer 20 % des crédits spécifiques à la baisse des inégalités en matière d'emploi dans les quartiers Politiques de la ville. Par ailleurs, le plan d'actions réalisé dans le cadre de l'étude sur le développement économique et les commerces de proximité conduite en 2016 dans les quartiers prioritaires, devra être actualisé et mis en œuvre

//// REPRISE DES ACTIONS MENÉES SUR LE CADRE DE VIE

La mise en place d'un groupe technique sur la GUSP à l'échelle des 5 communes n'a pas pu être installée en 2017. La métropole demande à ses services d'en faire une priorité

//// ASSURER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET RÉSIDENNELLE

Les retours positifs des bailleurs sur les médiateurs de l'AGDM confirment leur utilité. Cependant, la disparition programmée de la prévention spécialisée, relevant de la seule compétence du Conseil départemental, incite à mener une réflexion concertée sur la prévention de la délinquance et la prévention de la radicalisation à l'échelle intercommunale pour trouver une articulation entre médiation, prévention de la délinquance et police de proximité

//// POURSUIVRE LE NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Une délégation de Dijon métropole se rendra en février 2018 au siège de l'ANRU afin de présenter les actions proposées pour obtenir des crédits supplémentaires sur le projet NPNRU de Fontaine d'Ouche. Pour mémoire, cette possibilité d'abondement des crédits est liée, selon les termes de l'ANRU, à "l'ambition du projet" consistant en fait en la démolition de logements à loyer modéré. Une telle démolition, qui n'avait pas été retenue jusqu'à présent sur le quartier, est proposée selon deux options :

- **Option 1** : démolition de la tour VILLEO sise 32 avenue du Lac, soit 57 logements ;
- **Option 2** : démolition de la tour et de l'immeuble VILLEO sis 32 à 42 avenue du Lac, soit 122 logements.

Ces deux options aboutiraient à une augmentation de la subvention totale de l'ANRU à hauteur de 11,8 M€ et de 14,8 M€, compte tenu notamment des effets de levier induits sur le financement des rénovations thermiques ;

//// POURSUIVRE ACTIVEMENT LES AUTRES ACTIONS ENGAGÉES

- Développement du plan d'actions du contrat local de santé ;
- Déploiement de la convention culture et territoires ; l'étude consacrée à l'offre numérique dans les quartiers va démarrer prochainement avec les cinq communes ;
- Travail d'éducation, en partenariat avec l'Éducation Nationale et la CAF 21, notamment via le PRE et ses actions.



ANNEXES

ANNEXE 1: EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Accusé de réception en préfecture
021-242100410-20151217-2015-12-17_005-DE
Date de télétransmission : 18/12/2015
Date de réception préfecture : 18/12/2015

GD2015-12-17_005



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 17 décembre 2015

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 10 décembre 2015

Publié le 18 décembre 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Thierry FALCONNET	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	Mme Hélène ROY	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESHILLE	M. Jean-Claude DECOMBAR	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POBARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. François HELIE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMENT
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Lydie CHAMPION
Mme Badiat MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
M. Charles ROZOY	M. Yves-Marie BRUGNOT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	Mme Louise BORSATO-MARIN	M. Cyril GAUCHER
Mme Stéphanie MODDE	M. Louis LEGRAND	M. Adrien GUENE

Membres absents :

M. Edouard CAVIN	M. Frédéric FAVERJON pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	Mme Danièle JUBAN pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Charles ROZOY
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENIS pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Gilbert MENUT

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES
Dotation de solidarité communautaire pour 2016

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI), les communautés urbaines signataires d'un contrat de ville et n'ayant pas élaboré de pacte financier et fiscal de solidarité doivent obligatoirement mettre en place une dotation de solidarité communautaire (DSC).

Pour ce qui concerne le Grand Dijon, le Conseil de communauté a défini, par délibération du 18 décembre 2003, les modalités de répartition de la dotation de solidarité communautaire (DSC), divisée en deux parts :

-**une part forfaitaire**, reprenant les montants versés à chaque commune l'année précédente ;

-**une part péréquée**, constituée de la croissance de l'enveloppe de la DSC par rapport à l'année précédente, répartie selon les critères suivants :

- population à 25%
- logement social à 50%
- potentiel fiscal à 25%.

Concernant le montant à répartir entre les communes l'année 2016, il est proposé une stabilité de l'enveloppe par rapport à 2015, soit un montant total de **13 401 616 euros**.

Concernant la répartition de cette somme entre les communes, il est proposé de maintenir les mêmes modalités qu'en 2015, avec une DSC composée de la seule part forfaitaire, mais en introduisant tout de même à la marge un ajustement du dispositif afin de permettre aux communes de Corcelles-les-Monts et Flavignerot, ayant adhéré au Grand Dijon en 2013, de bénéficier d'une DSC.

Afin que l'enveloppe globale demeure constante à hauteur de 13 401 616 €, l'attribution d'une DSC aux deux communes, soit 3 637 € au total, serait compensée par le biais d'une diminution à due concurrence de la DSC versée à la commune de Dijon.

La DSC pour 2016 s'établirait donc aux montants suivants :

Commune	Part forfaitaire antérieure à 2016	DSC 2016
AHUY	90 004 €	90 004 €
BRESSEY-SUR-TILLE	7 081 €	7 081 €
BRETENIERE	8 344 €	8 344 €
CHENOVE	958 257 €	958 257 €
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	1 192 174 €	1 192 174 €
CORCELLES-LES-MONTS		2 637 €
CRIMOLOIS	2 637 €	2 637 €
DAIX	159 450 €	159 450 €
DIJON	7 322 892 €	7 319 255 €
FENAY	3 188 €	3 188 €
FLAVIGNEROT		1 000 €
FONTAINE-LES-DIJON	253 623 €	253 623 €
HAUTEVILLE-LES-DIJON	9 672 €	9 672 €
LONGVIC	1 010 989 €	1 010 989 €
MAGNY-SUR-TILLE	4 089 €	4 089 €
MARSANNAY-LA-COTE	212 270 €	212 270 €
NEUILLY-LES-DIJON	93 821 €	93 821 €
OUGES	110 411 €	110 411 €
PERRIGNY-LES-DIJON	69 212 €	69 212 €
PLOMBIERES-LES-DIJON	92 594 €	92 594 €
QUETIGNY	884 532 €	884 532 €
SAINT-APOLLINAIRE	430 607 €	430 607 €
SENNECEY-LES-DIJON	91 553 €	91 553 €
TALANT	394 216 €	394 216 €
TOTAL	13 401 616 €	13 401 616 €

Le versement de ces sommes aurait lieu mensuellement, par douzièmes, à compter de janvier 2016.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de fixer** la répartition pour 2016 de la dotation de solidarité communautaire comme suit :

Commune	DSC 2016
AHUY	90 004 €
BRESSEY-SUR-TILLE	7 081 €
BRETENIERE	8 344 €
CHENOVE	958 257 €
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	1 192 174 €
CORCELLES-LES-MONTS	2 637 €
CRIMOLOIS	2 637 €
DAIX	159 450 €
DIJON	7 319 255 €
FENAY	3 188 €
FLAVIGNEROT	1 000 €
FONTAINE-LES-DIJON	253 623 €
HAUTEVILLE-LES-DIJON	9 672 €
LONGVIC	1 010 989 €
MAGNY-SUR-TILLE	4 089 €
MARSANNAY-LA-COTE	212 270 €
NEUILLY-LES-DIJON	93 821 €
OUGES	110 411 €
PERRIGNY-LES-DIJON	69 212 €
PLOMBIERES-LES-DIJON	92 594 €
QUETIGNY	884 532 €
SAINT-APOLLINAIRE	430 607 €
SENNECEY-LES-DIJON	91 553 €
TALANT	394 216 €
TOTAL	13 401 616 €

- **de procéder** à des versements mensuels, par douzièmes, de ces sommes aux communes concernées à compter du mois de janvier 2016 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 64 ABSTENTION : 4
 CONTRE : 10 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 15 PROCURATIONS